

Acad. 2089 (1862/1)

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS.

C

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.

DEUXIÈME SÉRIE.

—
TOME VII.

ANNÉE 1862. — 1^{er} SEMESTRE.

PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

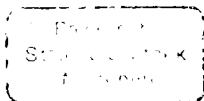
—
1862

186/63/158

DE

Paris
St. ...
18...

Président
M. Du
cédant
us de
rés au
vont la
La se
de la jus
pelle or
lement
trouvé
sur sa té
A cet
Parchés
repose
équien
M. Va
cêtres e
Ray.



COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 4 novembre 1861.

Présidence de M. Amédée THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. Dusevel adresse la copie d'un ordre du roi Louis XIII, en date du 20 novembre 1636, prescrivant aux gouverneurs, maires et échevins de plusieurs places de Picardie, de fermer les portes de leurs villes au duc d'Orléans et au comte de Soissons, qui avaient abandonné la cour. — Remerciments et dépôt aux archives.

La section a reçu de M. Morand communication d'une sentence de la justice du Wail-lez-Hesdin, rendue le 23 juin 1573, par laquelle une sorcière est condamnée au bannissement et à être préalablement fustigée autour du lieu patibulaire, et à y faire amende honorable coiffée d'un chapeau d'étoupes qui sera brûlé et consumé sur sa tête. — Renvoi à M. Desnoyers.

A cette occasion, M. Amédée Thierry annonce que la Commission d'archéologie de la Haute-Saône, résidant à Vesoul, vient de publier un recueil de procédures contre les sorciers de la Franche-Comté, et qu'elle se propose d'en faire hommage au Comité.

M. l'abbé Barbier de Montault envoie, pour être déposé aux archives du Comité, un exemplaire manuscrit de la règle de l'abbaye

de Fontevault. Ce manuscrit, format in-18, est du seizième siècle. On lit sur la première garde la note suivante :

Pour le couant des
Filles Dieu de Paris
Soubz la garde de la prieure
Qui ne le doit jamais
Prester à qui que ce soit
Car il n'y a que ce seul liure
Ceans et ne sen recouure
Plus en latin (1).

Remerciments et dépôt de ce manuscrit à la bibliothèque du Comité.

La section a également reçu de M. l'abbé Barbier de Montault des fragments d'homélies transcrits sur des feuillets en parchemin ayant servi de couverture à des cahiers. Il y a joint plusieurs chartes sur parchemin des années 1211, 1371, 1412 et 1575, et divers actes des années 1631, 1684, 1758 et 1763. — Renvoi à M. Delisle.

Le même membre est prié d'examiner une charte de Louis X, dont l'original a été communiqué par M. Mathon père. Cette charte, donnée à Nangis en 1314, a pour objet une concession de terres faite à l'abbé et aux religieux de Beaubec (canton de Forges, Seine-Inférieure).

M. Mathon fils envoie la copie d'un fragment des comptes dressés au seizième siècle par le trésorier d'une dame qui habitait Blois. — Renvoi à M. Desoyers.

M. Prioux annonce qu'il vient de déposer aux archives départementales de Laon vingt-six *roolles de monstres et revues* passées dans diverses villes comprises actuellement dans le département de l'Aisne. Quatre autres *roolles* ont été déposés aux archives de la Société archéologique de Soissons, parce qu'ils concernaient cette dernière ville ; toutes ces pièces sont sur parchemin et en bon état de conservation. M. Prioux adresse au Comité les copies de trois de ces *roolles*, qui lui ont paru présenter quelque intérêt pour l'histoire militaire : l'un est de 1535, et concerne la ville de Soissons ; un second, de 1550, est relatif à Saint-Quentin ; le troisième, de 1589, concerne l'Union catholique ou sainte Ligue de la Ville de Soissons. — Renvoi de ces documents à M. A. de Barthélemy.

M. le comte de Mellet adresse des copies de neuf lettres inédites de Sully, dont les originaux font partie des papiers de famille de la marquise de Tholozan, et lui ont été communiqués par cette dame. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

(1) La règle de Fontevault a été postérieurement imprimée par ordre de l'abbesse Jeanne de Bourbon, fille d'Henri IV et de la comtesse de Moret (Paris, Vitry, 1641, in-12).

Des copies de chartes des treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles sont communiquées par M. Nazot. — Renvoi à M. Bellaguet.

M. l'abbé Tisserand, qui a compulsé les archives communales de la ville de Nice, donne un aperçu des documents qu'elles renferment. Il envoie de plus, comme spécimen, des copies de diverses pièces relatives à l'ancien hôpital de Saint-Laurent du Var (rive droite), avec une courte notice sur cet hôpital.

M. L'abbé Tisserand signale, en outre, un manuscrit de 200 pages in-4° appartenant à M. le baron Arnaud, de Nice ; ce manuscrit renferme des extraits des auteurs qui ont écrit sur Nice, et de plus un journal d'un prieur de Villefranche, écrit en italien, et s'étendant de 1694 à 1714. M. l'abbé Tisserand adresse la copie de ce journal. — Renvoi de ces diverses communications à M. Huillard-Bréholles.

M. Ed. de Barthélemy transmet la copie de deux actes : l'un du 26 juin 1569, par lequel Charles, cardinal de Lorraine, Charles, cardinal de Bourbon, et Fabius, nonce apostolique, commis pour procéder à la vente et aliénation de 50,000 écus d'or de rente du revenu temporel des biens ecclésiastiques du royaume, subdélèguent l'évêque de Tréguier pour la vente des biens situés dans son diocèse ; l'autre du 2 mai 1583, par lequel Philippe II, roi d'Espagne, duc et comte de Bourgogne, accorde une pension de 2,000 livres de rente à François de Vergy, comte de Champlitte, etc., en considération de services qu'il lui a rendus. — Renvoi à M. Levasseur.

M. Monin, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, fait hommage d'un volume intitulé *Monuments des anciens idiomes gaulois*. M. Amédée Thierry veut bien se charger de rendre compte de cet ouvrage.

M. le président désigne MM. Huillard-Bréholles, Fr. Wey, de Courson, Bellaguet et Levasseur pour rendre compte des travaux de plusieurs Sociétés savantes.

La section entend ensuite les rapports de M. Rathery sur les *Mémoires de l'Académie des sciences d'Aix* (Bouches du Rhône) ; de M. Bellaguet, sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* ; de M. P. Clément, sur les *Mémoires et les procès-verbaux de l'Académie du Gard* ; et de M. Jourdain, sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*. Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL.

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 11 novembre 1861.

Présidence de M. le comte DE LABORDE, membre de l'Institut.

La section apprend qu'on vient de mettre sous presse le *Répertoire archéologique de l'Oise*, dû à M. Emmanuel Woillez, membre de la Société académique de l'Oise et correspondant du Ministre de l'instruction publique. M. le chef du bureau des Travaux historiques fait aussi connaître à la section la liste des récompenses honorifiques accordées par Son Exc. aux membres non résidants et aux correspondants signalés à sa bienveillance par la section. En tête de cette liste figurait le nom de M. Jules Dumoutet, membre non résidant du Comité et de la Société archéologique du Cher. Sur la proposition de S. E. M. le Ministre de l'instruction publique, l'Empereur a accordé la croix de la Légion d'honneur à M. Dumoutet. Cette distinction éclatante est une nouvelle preuve de l'importance que le Gouvernement attache aux travaux historiques. Vingt années de services comme correspondant et membre non résidant du Comité, un zèle infatigable, un dévouement éclairé aux intérêts de l'archéologie, tels sont les titres qui ont valu à M. Dumoutet la mention toute particulière que la Section a faite de son nom sur la liste placée par elle sous les yeux de M. le Ministre de l'instruction publique. La section charge son président de vouloir bien exprimer toute sa gratitude à M. le Ministre, qui a accueilli ses vœux avec tant de bienveillance.

La section avait prié M. le vicomte de La Villemarqué de lui faire un rapport sur une note de M. E. Amé (1) relative à la clochette de Stival. Le savant académicien, qui était loin de Paris au moment où il reçut cette communication, répond par écrit que la note de M. Amé, malgré sa brièveté, aurait eu un véritable intérêt si elle avait été moins tardive, car les renseignements qu'elle contient sont exacts et son *fac-simile* de la cloche ne laisse rien à désirer ; mais

(1) Le nom de cet honorable correspondant a été imprimé par mégarde *E. André* dans le compte rendu de la séance du 8 juillet 1861. (*Voy. Rev. des Soc. sav.*, septembre 1861, p. 172.)

M. de La Villemarqué vient précisément de lire à l'Institut un travail très-détaillé sur ce sujet. Ce travail, qui paraîtra dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tiendra lieu de rapport sur la note de M. Amé, car l'auteur annonce en même temps qu'il en offrira un exemplaire au Comité. En conséquence, la section décide que M. Amé, dont la note sera déposée aux archives, recevra les remerciements de la section.

M. Darcel adresse un *Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique* sur la mission à Vienne qui lui a été confiée sur la demande de la section. Le but de cette mission était d'étudier l'exposition d'objets du moyen âge faite dans la capitale de l'Autriche par la Société des antiquaires de ce pays. La section renvoie ce travail à l'examen de M. du Sommerard.

M. Hippolyte Boyer, correspondant, adresse une note imprimée sur la découverte faite il y a quelques mois à Neuvy-sur-Baranjon (Cher) de monuments épigraphiques sur lesquels l'attention des archéologues a déjà été éveillée à diverses reprises. M. Léon Renier est prié de faire un rapport sur la communication de M. H. Boyer.

M. Cherbonneau, membre non résidant, envoie cinq communications comprenant de nombreuses copies d'inscriptions inédites, le dessin d'un groupe de signes gravés sur la panse d'une amphore, celui d'une médaille du musée de Constantine, le *fac-simile* de deux monuments du VI^m siècle, enfin des détails sur la découverte faite à Constantine d'un four de potier. M. L. Renier se charge encore de faire ce rapport sur cet important envoi, ainsi que sur ceux de MM. de L'Hotellerie et Paget, correspondants. Le premier de ces envois est une note récapitulative des objets antiques dont l'entrée a été effectuée dans le musée de Constantine pendant le premier semestre de 1861 ; le second se compose de copies de quatre inscriptions, dont trois sont inédites, et se trouvent mentionnées également dans l'un des envois de M. Cherbonneau qui viennent d'être relatés.

C'est encore à M. L. Renier, au savoir duquel est réservée la publication du recueil des inscriptions antiques de la Gaule, que la section renvoie deux communications relatives à des inscriptions dues à MM. Oudet et Revoil, correspondants.

M. de Guilhermy, qui est chargé, comme l'on sait, de la publication des inscriptions de la France au moyen âge, a trouvé dans cette séance une moisson non moins riche que celle échue à M. Renier, grâce aux précieuses communications de MM. Dauvergne et Dumoutet, membres non résidants, le docteur Long, de Martonne,

Morellet, Nozot, Salmon, Tournal, correspondants, et Edouard de Barthélemy, ancien correspondant, mais aujourd'hui domicilié à Paris.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse une note autographiée sur certaines marmites de bronze trouvées depuis quelque temps, et qui passent pour antiques. Le savant ecclésiastique ne croit pas à l'antiquité de la plupart de ces ustensiles; il se fonde sur l'absence de caractères distinctifs, et surtout sur la trouvaille d'une marmite semblable à celles que l'on dit être gauloises ou gallo-romaines, et dans laquelle on a rencontré trois cuillers de cuivre marquées chacune d'une fleur de lis. La note de M. Cochet sera déposée aux archives, et des remerciements lui seront adressés au nom du Comité.

M. A. Dauvergne, le même membre dont il vient d'être parlé plus haut, adresse encore au Comité une notice accompagnée de trois dessins sur les anciennes maisons de la ville de Saint-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). M. Viollet Leduc est chargé de faire un rapport sur cet envoi.

M. Quicherat accepte la mission de faire les rapports sur les communications de MM. Combet et de Ring, correspondants, et de M. Ch. Aubertin, conservateur du musée de la ville de Beaune. Ces communications sont relatives : la première, à la fontaine d'Uxellodunnm; la deuxième, à un tertre funéraire situé près de Balgau (Haut-Rhin); la troisième, à des antiquités découvertes à Sainte-Sabine, canton de Pouilles-en-Auxois.

M. Mathon père, correspondant, adresse treize calques de carreaux en terre rouge, à dessins émaillés, provenant d'une maison du XVI^e siècle, de la ville de Beauvais. Cet envoi est renvoyé à l'examen de M. du Sommerard.

M. Friry, correspondant, adresse quelques observations sur un groupe en ivoire représentant le mariage de la Vierge, acquis pour le musée du Louvre à la vente de la collection du prince Soltikoff, et annonce en même temps l'intention d'envoyer prochainement des dessins de briques émaillées recueillies par lui dans les ruines du château de Sainte-Geneviève, près de Bar-le-Duc, et qui sont armoriées de châteaux et de fleurs de lis.

Des remerciements seront adressés à M. Friry, dont la communication sera déposée aux archives.

M. G. Leroy, secrétaire de la Commission du musée départemental à Melun, adresse une note sur la sépulture de Voisenon. Le corps du célèbre abbé du Jard, inhumé d'abord dans les caveaux de cette

abbaye, fut transporté, en 1791, dans la chapelle de Saint-Clément d'Eprune, commune de Réau. Quelques années plus tard, le 30 juin 1794, on l'exhuma de nouveau pour utiliser son cercueil, dont on convertit le plomb en balles; ses restes reposent depuis ce moment dans un coin ignoré du cimetière de Réau. Des remerciements seront adressés à M. Leroy, dont la communication sera déposée aux archives. En constatant que les restes du célèbre auteur de *la Coquette fixée* reposèrent dans un cercueil de plomb, la note de M. Leroy n'est pas sans intérêt au point de vue de la biographie littéraire, car elle donne un certain degré de vraisemblance à une anecdote que n'ont oubliée aucun des historiens de cet abbé poète, et à laquelle le correspondant fait lui-même allusion. On dit qu'à ses derniers moments, s'étant fait apporter le cercueil de plomb qui lui était destiné, il dit à son valet, auquel il avait pardonné plus d'un larcin : « Voici donc ma dernière redingote, j'espère que tu ne seras pas tenté de me voler celle-ci. » Ce ne fut pas son valet qui la lui vola; pourtant, voici que M. Leroy nous apprend qu'il ne fut pas moins dépouillé, contre toute attente, de cette

Robe d'hiver, robe d'été,
Que les morts ne dépouillent guère!

M. Lepage fait hommage, au nom du Comité du *Musée historique lorrain*, d'un *Extrait du journal d'archéologie lorraine*, contenant toutes les pièces de l'affaire relative à la reprise de possession de la célèbre tente de Charles le Téméraire et à son remplacement définitif au palais ducal de Nancy, en 1861. M. Lepage annonce en même temps que l'inauguration du musée historique lorrain aura lieu en 1862, et que le Comité du musée forme le vœu de voir cette cérémonie honorée par la présence de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Maud'heux père et M. Foyatier adressent au Comité : le premier, une brochure intitulée : *Mares, Maies ou Mortes*; le second, une lettre à M. le maire d'Orléans, à l'occasion de la fête du bas-relief du monument de Jeanne d'Arc, le 8 mai 1861. Ces brochures seront déposées à la bibliothèque du Comité, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, informe la section que la cérémonie qui doit avoir lieu le 25 novembre à la Sorbonne, et dans laquelle Son Exc. le Ministre distribuera les médailles accordées à la suite du concours de 1861, sera précédée de séances des trois sections du Comité, auxquelles seront invités les

membres des Sociétés savantes et les professeurs des Facultés. Ces séances seront consacrées à des lectures de Mémoires inédits dus aux savants des départements, qui, par l'érudition et les talents, marchent aujourd'hui de pair avec ceux de la capitale. Une Commission, désignée par le président de la section d'archéologie, et qui se composera de MM. de Guilhermy, Quicherat, L. Renier, et des membres du bureau, est chargée d'examiner et de classer les Mémoires qui seront envoyés au ministère pour les lectures, qui auront lieu les 21, 22 et 23 novembre 1861 (1).

M. le président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Léon Renier, Quicherat, Beulé, de Guilhermy, Le Roux de Lincy, P. Lacroix et de Mas-Latrie.

La séance se termine par l'audition de rapports sur les travaux des Sociétés savantes. M. Chabouillet lit un rapport sur le *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, quatrième trimestre de 1856, années 1857, 1858, 1859, 1860 et premier trimestre de 1861. M. Paul Lacroix lit un rapport sur la *Tribune artistique et littéraire du Midi, revue mensuelle publiée sous les auspices de la Société artistique des Bouches-du-Rhône*. Ces deux rapports sont renvoyés à la Commission de rédaction de la revue des Sociétés savantes.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la Section d'archéologie.

(1) Le numéro de décembre, tout entier, ayant été consacré à la reproduction des actes officiels relatifs à cette cérémonie, des discours et rapports qui y ont été lus, ainsi qu'à celle des comptes rendus des Mémoires lus par les membres des Sociétés savantes ou les professeurs des Facultés, on ne s'étonnera pas du retard subi par les comptes rendus des séances du Comité, et on comprendra l'anachronisme qui nous fait parler ici au futur des séances qui ont eu lieu avec tant de succès en novembre 1861.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE,

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE.—Septième volume. — Travaux divers. — 1860.

Parmi les matières contenues dans le septième volume des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, nous n'avons trouvé que deux articles qui se rattachent à l'histoire locale. Ce sont deux notices de M. de Bodard, l'une sur les antiquités des environs de Craon, l'autre sur l'église de Saint-Clément, de la même ville, rédigée d'après les chroniques, d'après les notes de M. l'abbé Foucher, et d'après les extraits faits par M. l'abbé Logeais dans les manuscrits des bibliothèques de Laval et de Château-Gontier. Ces notices étant moins du domaine de l'histoire proprement dite que de celui de l'archéologie, nous devons laisser à une autre section du Comité le soin d'en rendre compte.

La plupart des autres sujets dont se compose le même volume ne rentrent guère dans la catégorie des travaux du Comité. Tels sont les Mémoires de M. le docteur Dumont sur la *Physiologie de la médecine légale*, et de M. le docteur Ridard sur la *Philosophie médicale*, et les observations du même membre de la Société à propos de la *Femme* de M. Michelet. Tels sont aussi les deux nouveaux chapitres des Études de M. Quris sur le réalisme. Dans le premier de ces chapitres, M. Quris examine la question d'utilité dans les arts, et en particulier dans l'art littéraire, le caractère de la littérature d'imagination à notre époque, les moyens nouveaux employés par l'école romantique et par l'école réaliste, moyens qui, selon lui, ont donné naissance à deux théories, celle du grotesque et celle du laid. M. Quris s'élève avec beaucoup de vivacité contre les productions qui sont le résultat de ces théories : « Compositions rapides et vaniteuses, dit-il, comme

le besoin de briller à tout prix qui tourmente leurs auteurs ; œuvres faites de mille parties diverses qu'aucun lien ne rattache, qu'aucune idée noble ne domine ; fruits trop tôt cueillis d'intelligences incon nues et qui veulent se distinguer par quelque chose. Le sérieux est trop difficile, on préfère le bizarre dans le fond ou dans la forme ; on le confond avec l'original ; on étonne ; on trompe quelque temps ; on a pour soi l'opinion, parce que l'opinion, toujours lente à prendre un parti, se laisse aller quelquefois d'abord aux enthousiastes, qui applaudissent de confiance. Puis on tombe dans l'oubli, mais non sans avoir gravé dans quelques esprits des paradoxes ou des erreurs. » M. Quris est d'avis que, quelque talent qu'il y ait dans la composition d'une œuvre, on ne peut l'accepter qu'à cette double condition, tendance vers le beau idéal, moralité dans le drame. Voltaire trouvait qu'un roman médiocre n'est pourtant pas inutile, parce qu'il fait vivre l'auteur qui l'a composé et le libraire qui le débite, et le fondeur et l'imprimeur, et le papetier et le relieur, et le colporteur ; parce qu'il amuse quelques femmes avec lesquelles il faut de la nouveauté en livres comme en tout le reste ; parce qu'enfin, tout méprisable qu'il soit, il a produit deux choses, du profit et du plaisir. M. Quris est moins indulgent. Il pense qu'il faut, au contraire, blâmer sévèrement ces préoccupations de la mode, ces flatteries qui s'adressent aux prétendues dispositions du moment, et qui reposent en réalité sur des motifs d'intérêt personnel incompatibles avec l'art ; « car, ajoute-t-il, elles sont encore une des sources fécondes de cette littérature factice qui n'a le plus souvent d'autre mérite que de se bien vendre, de se lire vite, et de ne laisser après elle que des mots bizarres ou des souvenirs de mauvais goût. »

Le chapitre suivant est consacré à l'art dramatique en France, à ses origines et à ses transformations, à l'examen de quelques théories modernes et des tendances réalistes du théâtre contemporain. Cet examen a fourni à M. Quris l'occasion de présenter quelques aperçus sur le théâtre de la France et de l'Angleterre au dix-huitième siècle, sur les tragédies de Voltaire, sur les pièces philosophiques de la période républicaine, sur les pièces guerrières de la période de l'Empire, et sur le caractère des productions dramatiques sous la Restauration, pendant le gouvernement de Juillet et à l'époque actuelle.

Il n'entre ni dans nos attributions ni dans notre dessein d'apprécier avec détail les opinions émises par M. Quris sur des points littéraires qui touchent à la fois à tant de questions souvent débattues. Les raisons sur lesquelles s'appuient ces opinions ne sont peut-être pas toujours suffisamment développées ; ses jugements sont parfois

trop absolus ; on peut désirer plus de concision dans son style, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans un autre rapport (1), mais sa critique repose sur des doctrines conformes au bon goût et à la saine littérature.

Il nous resterait à parler de la suite des études de M. Planchenault sur Jean Bodin. Un autre membre du Comité, notre savant et regretté collègue M. Laferrière, dont nous avons entendu les appréciations judicieuses et pleines d'autorité sur les commencements de ce travail, avait bien voulu se charger d'en continuer l'examen (2). Nous sentirons plus d'une fois encore le vide que sa perte laisse parmi nous. Nous n'essayerons pas de le suppléer dans une tâche pour laquelle ses connaissances spéciales et son expérience le rendaient si compétent. Il nous suffira de dire que les nouveaux renseignements fournis par M. Planchenault sur la vie et les actes de Bodin, renseignements qui s'étendent jusqu'à l'année 1596, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la mort de son célèbre compatriote, ne nous ont pas paru moins intéressants que les précédents.

Le septième volume des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire se termine par les procès-verbaux des séances tenues par cette Société du 3 août 1859 au 4 juillet 1860. Nous nous plaisons à constater la régularité de ses réunions, le zèle et l'activité de ses membres, l'intérêt des matières diverses dont ils s'occupent. Qu'il nous soit permis toutefois de renouveler un vœu que nous avons déjà exprimé en rendant compte des premiers travaux de cette Société, c'est qu'elle tende à diriger et à concentrer de plus en plus ses efforts et ses recherches sur le Maine et l'Anjou, et sur tout ce qui touche aux antiquités, à l'histoire et aux mœurs de ces deux importantes provinces.

L. BELLAGUET,
Membre du Comité.

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, tome IV, p. 144.

(2) V. *idem*, 2^e série, tome II, p. 536.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE,
2^e série, tome VII, quinzième de la collection. 1860.

Le quinzième volume de la collection des travaux de la Société académique du Mans contient plusieurs notices qui témoignent du zèle et de l'activité des membres de cette Compagnie. Si, comme d'autres Académies provinciales, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe n'a pas donné de ces Mémoires importants qui ont un intérêt général, elle a su cependant, dans le cours de l'année 1860, attirer l'attention sur quelques détails relatifs à l'histoire du Maine.

M. l'abbé Lochet a publié une prière à la sainte Vierge, composée à la fin du quinzième siècle par un personnage sur lequel il dit n'avoir pas recueilli de renseignements. Cette prière, en vers, est la paraphrase latine des cinquante-cinq strophes du *Salve Regina*; elle a été retrouvée dans les archives de la paroisse de Notre-Dame de Torcé. Chaque strophe commence par un des mots de la prière, et l'auteur en intercale dix qui font allusion aux dix commandements de Dieu. M. Lochet a pour l'antique pèlerinage de Torcé le pieux attachement qui s'attache au pays natal, et il accompagne le texte latin d'une traduction en vers français.

Je disais plus haut que M. Lochet n'avait pas pu retrouver de détails qui se rattachassent à la vie de l'auteur de cette paraphrase. Je vais essayer de réunir quelques notes qui permettraient peut-être ultérieurement de compléter cette publication par une notice biographique sur ce personnage.

Le texte retrouvé à Torcé se termine par ces mots : « Expositum
« hoc opusculum est a Petro Ludovico de Valtan, Christianissime
« Regie Majestatis consiliario, hospitiiique magistro in expeditione
« Neapolitana eidemque Majestati, anno Domini 1495. Ce desus
« nommé dona ceste horaison à Mase (probablement pour Messire)
« Philippes du Molin, l'an desus dit. »

Il s'agit par conséquent de Pierre-Louis de Valtan, conseiller et maître d'hôtel du roi pendant la guerre de Naples, qui composa la prière en question, la présenta au roi en 1495, et, la même année, la donna à Philippe du Moulin.

L'expédition de Naples est facile à déterminer; il suffit d'ouvrir l'histoire de Charles VIII pour lire les détails de cette conquête si

rapide que, suivant l'expression du pape Alexandre VI, les Français n'avaient eu d'autre peine que d'envoyer leurs fourriers, la craie à la main, pour marquer les logis: je n'ai pas besoin de rappeler que la conquête fut aussi facile à faire qu'à perdre.

Le *Glossaire* de Ducange mentionne un sieur de Fay « magister hospitii nostri » dans une lettre de Charles VIII, de 1497. Cette fonction, qui n'est autre que celle de maître d'hôtel du roi, me permet de fixer ce qu'était Pierre-Louis de Valtan. En effet, dans une liste des maîtres d'hôtel de la maison de Charles VIII, pour l'année commençant le 1^{er} octobre 1495 et finissant le dernier septembre 1496, je trouve notre auteur aux appointements de 400 livres; je le trouve même dans un état de 1490, mais cette fois il est appelé P.-L. de Valtan. Il serait intéressant de chercher s'il n'y aurait pas identité entre ce personnage et Pierre de Valetant ou Valetant, grand maréchal de logis du roi en tout le voyage de Naples. Lorsqu'en partant de Grenoble, Charles VIII ordonna de supprimer les charrettes et les chariots qui suivaient l'armée en 1493, *il ordonna gens prudens et sages pour prendre et marquer ses logis et ceux de l'armée; il désigna principalement Pierre de Valetant, fort propre à cela parce qu'il connaissait les lieux et les pays de tout le voyage.*

Pendant la campagne, Charles VIII donna des missions spéciales à plusieurs de ses maîtres d'hôtel; c'est ainsi que Pierre de Villeneuve, l'un des collègues du sieur de Valtan, fut gouverneur de Trani; après le départ du roi, il resta en Italie, subit une dure captivité, et, après bien des revers et des peines, revint en France, où, pour le récompenser, il fut promu, de la charge de *maître d'hôtel du commun*, à celle de *maître d'hôtel de la bouche du roi*. Il nous a laissé un récit détaillé de ses malheurs, qui a été publié par Godefroid: comme il n'y est fait aucune mention du sieur de Valtan, il est permis de penser que celui-ci n'avait pas quitté le service de la personne de Charles VIII, et était rentré en France avec lui vers la fin d'octobre 1495.

A son retour en France, Pierre de Villeneuve fit quelques pèlerinages pour remercier Dieu de l'avoir aidé à se tirer des dangers auxquels sa position officielle l'avait exposé. Je suppose qu'un sentiment analogue inspira au sieur de Valtan la prière que M. l'abbé Lochet a retrouvée. Maintenant comment se fait-il que Philippe du Moulin l'ait apportée à Torcé? l'a-t-il déposée là comme pèlerin ou au nom du sieur de Valtan? c'est ce que des études ultérieures pourront peut-être apprendre. Il ne me semble pas impossible que M. l'abbé Lochet, qui a su faire des recherches intéressantes sur

l'histoire du *Salve Regina*, ne puisse arriver à reconstituer la vie du maître d'hôtel de Charles VIII.

A des vers latins du quinzième siècle succèdent des vers français du dix-neuvième. M. Bethuys a traduit en alexandrins la première églogue de Virgile. Si M. Bethuys n'est pas toujours, dans notre idiome, aussi harmonieux que Virgile l'est en latin, on ne peut cependant refuser au traducteur, déjà connu d'ailleurs par des vers heureux, une grande fidélité; ici, ce n'est plus une paraphrase, et le texte est suivi de telle manière qu'en lisant la traduction, les vers latins reviennent naturellement à la mémoire.

M. l'abbé Voisin étudie « la commune du Mans »; son travail indique des études sérieuses et des lectures multipliées. M. Voisin paraît s'occuper spécialement de l'histoire du Mans à tous les âges, et aucune recherche ne fatigue sa patience. S'il publie un ouvrage complet sur ce sujet, je l'engagerai à se méfier de quelques étymologies qui pourraient donner prise à la critique: ainsi *Auliricii*, les Aulerques, signifiant *peuplades au delà du Loir et de la Loire*; je ne pense pas d'ailleurs que l'ethnique *Auliricii* se trouve dans aucun manuscrit correct. Certains mots aussi semblent des anachronismes; ainsi *municipe*, indiquant la confédération gauloise des Aulerques; cette phrase: *Les satrapes ou sous-préfets, selon le langage des Persans*, à propos du mot *satrapa* employé dans un texte hagiologique relatif à des faits contemporains du Bas-Empire; *Rossi, commandant de la douzième légion*, à propos de L. Roscius, légat de la treizième. Il y a peut-être un peu de sévérité à relever des détails de ce genre; mais, dans un travail aussi utile que celui que M. Voisin a entrepris, il me semble qu'il est du devoir de la critique de signaler des erreurs qui peuvent échapper à un auteur préoccupé par l'ensemble d'une étude complexe.

Je ne puis entretenir la section d'un très-bon travail de M. Charles sur la peinture sur verre au seizième siècle, ce serait empiéter sur les attributions de nos collègues de la section d'archéologie; je termine donc par le spirituel Mémoire dont M. d'Espaulart est l'auteur.

En s'occupant du château de Vaux, ancien chef-lieu féodal d'une terre qui relevait de l'évêché du Mans, M. d'Espaulart n'a pas voulu faire une monographie; au point de vue architectonique, le manoir de Vaux, trop complètement réparé à une époque moderne, n'offre pas un grand intérêt pour les archéologues; d'un autre côté, parmi les seigneurs qui s'y sont succédé, il n'en est pas qui se soient acquis une place dans l'histoire de la province. Les Becquet, les Le Bigot, les du Fresne, les Charnassé, les Pantin de Landemont, appar-

tiennent à cette catégorie de gentilshommes campagnards qui avaient le bon esprit de vivre dans leurs terres.

Malgré cette absence d'éléments historiques et artistiques, M. d'Espaulart a su faire une notice intéressante; on ne saurait trop encourager les archéologues qui veulent bien retracer les souvenirs qui se rattachent aux moindres localités. Les généalogies sérieusement faites sont toujours précieuses, et ce travail aride, dans les pages consacrées au château de Vaux, se trouve heureusement encadré dans des détails et des anecdotes spirituellement racontées qui en rendent la lecture très-agréable.

Je ne parlerai pas des excentricités amusantes d'un sieur Crépin, qui était, en 1808, acquéreur de la terre de Vaux, ni des faits et gestes du dernier seigneur, messire Philippe-Louis Pantin, baron de Landemont. Au moyen âge, on aimait les armoiries parlantes. Dans les dernières années du dix-huitième siècle, messire Philippe-Louis Pantin semblait tenir à justifier son nom patronymique, et il le faisait assez cyniquement.

Le seigneur de Vaux était l'un des huit vassaux de l'évêque du Mans qui, lors de la première entrée du prélat, devaient le porter depuis l'église Saint-Ouen jusqu'à celle de Monsieur Saint-Julien. Au festin qui suivait cette solennité, le seigneur de Vaux remplissait la charge d'écuyer tranchant, et avait le droit d'emporter les coupeaux qui avaient servi au repas. J'ai eu occasion de voir des titres d'après lesquels des évêques, des abbés, des doyens de chapitre et même des curés recevaient des services analogues de seigneurs féodaux, qui portaient tantôt le titre de barons, tantôt, plus modestement, celui de sergents féodés; c'étaient les premiers vassaux des personnes de l'ordre ecclésiastique considérés comme seigneurs temporels. Nous verrions avec plaisir M. d'Espaulart approfondir par des recherches dans les aveux à différentes époques l'origine, les détails et la durée des obligations féodales des seigneurs du Breil, de Belin, de Montfort, de Vaux, de Silli-le-Guillaume, de Neufville-sur-Sarthe, de Pirmil et de Mondoubleau, qui chacun avaient un devoir rétribué à remplir lors de la joyeuse entrée des évêques du Mans.

A défaut de description architectonique, M. d'Espaulart résume, dans un style sobre et exact, l'influence de l'affaiblissement graduel, puis de la disparition de la féodalité sur l'architecture civile. Il faut faire des vœux pour que les membres de la Société académique du Mans consacrent chaque année quelques pages aux anciens fiefs de leur diocèse; les détails historiques contiennent toujours quelque chose d'intéressant, et les pièces justificatives qu'ils y joindraient

certainement seraient une bonne fortune pour tous ceux qui désirent étudier l'histoire de nos provinces.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.



RAPPORT SUR LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE LA CHARENTE. — Année 1859.

Fondée en 1844, la Société archéologique et historique de la Charente a publié jusqu'à ce jour sept petits volumes, dont le dernier, contenant les bulletins de l'année 1859, a été renvoyé à mon examen. Ce volume, bien qu'il ne se compose que de 252 pages, prouve que la Société de la Charente mérite les encouragements de l'administration.

A la suite des procès-verbaux des séances, on y trouve plusieurs Mémoires, dont deux rentrent spécialement dans les attributions de la section d'histoire et de philologie. Dans le premier (page 59), M. Gellibert des Seguins raconte les incidents d'une lutte qui s'engagea au XIV^e siècle entre Ayquilin, évêque d'Angoulême, et Gui de La Rochefoucauld. Le second (page 83), dû à M. de Jussieu, est consacré à la tradition d'après laquelle Charlemagne, à la suite d'une bataille livrée sur le territoire de la paroisse de Benays, aurait récompensé le dévouement des habitants de cette localité en leur accordant des franchises très-étendues. Il est bien entendu que cette tradition ne peut soutenir l'examen ; mais il est assez curieux de la voir consignée dans une inscription du commencement du XVI^e siècle, et citée dans plusieurs actes officiels qui ont consacré les privilèges des paroisiens de Benays depuis 1517 jusqu'en 1788.

A côté de ces deux Mémoires, je dois citer plusieurs documents dont le texte a été publié par M. Babinet de Rencogne, et surtout par M. Ed. Sénemaud. Ce sont :

1^o Aveu fourni à l'évêque d'Angoulême, par P. Mathana de Dignac. 1233. Page 39.

2^o Autorisation accordée par Philippe le Hardi d'établir un port sur la Charente au-dessous d'Angoulême. Juillet 1280. Page 40.

3^o Partage des successions de Louis, duc d'Orléans, de Valentine de Milan et de Philippe, comte de Vertus, entre Charles, duc d'Orléans, et Jean, comte d'Angoulême. 1445. Page 228.

4^o Actes relatifs à l'hommage que le comte d'Angoulême et de Périgord fit au roi Louis XI le premier septembre 1461. Page 37.

5^o Accord entre le comte d'Angoulême et le maire et les échevins de ladite ville. 1466. Page 235.

6° État des sommes payées à Antoine Vérard pour fournitures de librairie faites à Charles d'Orléans, père de François I^{er}. Page 92.

7° Lettre de M. de Montpensier à la reine mère. 8 décembre 1575. Page 41.

8° Requête adressée au roi par la noblesse d'Angoulême, de Saintonge et d'Aunis, à l'effet d'obtenir une modération des taxes imposées à ces provinces. 1590. Page 43.

9° Correspondance de la princesse des Ursins avec le prince de Chalais. Page 173.

Deux de ces documents sont dignes d'une attention particulière. L'un se rapporte aux fournitures d'Antoine Vérard. M. Sénemaud avait bien compris la valeur de cette pièce, d'où M. Auguste Bernard a récemment tiré le sujet d'une très-bonne dissertation sur plusieurs points de l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à la fin du XV^e siècle. (*Antoine Vérard et ses livres à miniatures au quinzième siècle*. Brochure in-8°. Extrait du *Bulletin du bibliophile*.)

Le second document que je dois signaler est la charte par laquelle *P. Mathana de Dignaco* énumère les biens qu'il tenait de l'évêque de Poitiers. Sur le titre original, d'après lequel M. Sénemaud a publié cette charte, la date est ainsi conçue : *Anno Domini M^o CC^o XXX^o III^o, mense octobris*. C'est évidemment la bonne leçon ; mais les bénédictins, ayant rencontré une copie de cet acte dans laquelle le mot *ducentesimo* était omis, l'ont classé à l'année 1033, et, d'après ce témoignage erroné, ils ont introduit sur le catalogue des évêques d'Angoulême (*Gallia Christiana*, II, 992) un pontife qui n'avait aucun droit d'y figurer, et qu'ils désignent par les initiales E. I. M. Sénemaud a parfaitement démontré cette méprise, et nous devons lui savoir gré de la rectification qu'il a proposée, et dont personne ne contestera la légitimité.

LÉOPOLD DELISLE,
Membre du comité.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON. —
1858-1859.

Les deux volumes dont j'ai à rendre compte se composent de morceaux lus dans les deux séances publiques du mois d'août 1858 et du mois de janvier 1859. Ces travaux présentent des mérites très-divers; et, s'ils ne sont pas fort étendus, ils témoignent tous de l'excellent esprit qui continue à inspirer les efforts de la Compagnie, et qui lui permettent de soutenir le rang honorable qu'elle occupe parmi les institutions utiles de la province.

Le premier volume s'ouvre par un excellent discours du président annuel, M. l'abbé Besson, sur les traditions qui président aux études de l'Académie de Besançon, traditions, dit M. le président, « de foi profonde et de forte raison, d'érudition et de goût tout ensemble. » M. l'abbé Besson est l'écrivain distingué dont nous avons signalé, l'année dernière, un morceau consacré aux *Apologistes francs-comtois du dix-huitième siècle*, et dans lequel, à propos de Bergier, il s'attachait à venger le clergé français du reproche que lui adresse M. Villemain, de n'avoir pas su, au dix-huitième siècle, prévenir ou réparer par la science les pertes de la foi. Aujourd'hui encore, le nom de Bergier se présente à nous; car le volume dont je parle contient un rapport sur le concours d'éloquence ouvert par l'Académie, et dont le sujet était l'éloge du savant auteur du *Dictionnaire de théologie*.

M. l'abbé Besson et l'écrivain couronné par l'Académie de Besançon entreprenaient, en restituant à Bergier tous ses titres, une œuvre qui, à certains égards, n'était certes pas inutile à la réputation de leur compatriote théologien. Ce n'était pas seulement l'opinion d'un éminent critique contemporain qu'ils avaient à combattre, dans l'intérêt de la gloire de Bergier et du clergé français au dix-huitième siècle; M. Villemain lui-même n'avait fait que recueillir, au sujet du rôle scientifique des apologistes chrétiens du siècle dernier, le jugement que lui avaient transmis les plus illustres survivants de cette époque. Veut-on connaître, par exemple, la pensée de l'homme célèbre qui, au sortir de la Révolution, fut, on peut le dire, le provocateur du mouvement chrétien où se trouva entraînée la littérature renaissante? de l'homme qui, en 1798, disait à Châteaubriand préparant une seconde édition de *l'Essai sur les révolutions*: « Vous pouvez vous mettre à la tête du siècle qui se lève, et vous vous traîneriez à la queue du siècle qui s'en va! »

Veut-on connaître l'opinion de M. de Fontanes ? Voici un fragment d'une curieuse lettre, lettre inédite jusqu'à ces derniers jours, que le futur grand maître de l'Université écrivait en 1805 au futur conseiller, son jeune ami, Ambroise Rendu :

« Dans le dix-huitième siècle, l'attaque a toujours été plus forte que la défense. Si vous en exceptez l'ouvrage de l'abbé Guénéé, on n'a rien écrit contre les philosophes qui soit *digne de quelque estime*. Ils étaient les maîtres de l'opinion, parce que tous les talents étaient presque de leur côté. Ils comptaient non-seulement Voltaire et ses disciples, mais encore Montesquieu et Buffon, quoiqu'on veuille encore faire croire aujourd'hui à la piété de l'auteur des *Lettres persanes* et à celle de l'auteur des *Époques de la nature*. On ne gagne rien à mentir. L'incrédulité de Montesquieu et de Buffon ne nuira pas plus au christianisme que celle de Julien, de Celse et de Porphyre. C'est un fait connu ; il faut l'avouer, franchement. Auprès de ces grands noms, ceux de l'abbé Bergier et de l'abbé d'Houteville sont bien petits. Leurs apologies du christianisme ont souvent fait tort à la cause qu'ils défendaient. Une des plus grandes preuves de la religion, à mes yeux, c'est qu'elle s'est soutenue malgré ses défenseurs. »

Voilà ce que pensaient de Bergier les juges les plus autorisés et les plus impartiaux, je ne sais si je dois ajouter les mieux informés, au commencement de ce siècle ; et voilà à peu près la sentence qu'a prononcée à son tour l'auteur du *Tableau de la littérature française au dix-huitième siècle*. Que l'Académie de Besançon, fière, en connaissance de cause, des mérites du polémiste franc-comtois, ait protesté, par le choix même de l'écrivain dont elle proposait l'éloge, contre un jugement qu'elle attribue au parti-pris et, faut-il le dire, à une certaine légèreté de critique, ou du moins à une trop longue habitude de rencontrer, au dix-huitième siècle, le talent uni à l'hostilité contre le christianisme, nous n'avons pas à nous en étonner : ce n'est certes pas un écrivain ordinaire et un esprit médiocre celui qui, en 1763, c'est-à-dire en plein triomphe de Voltaire, écrivait ces lignes remarquables par une singulière fermeté de pensée et d'expression :

« Si, dans un siècle trop enclin à vanter ce qui est singulier, il se
« trouvait un écrivain qui eût l'ambition d'exceller dans tous les
« genres, de posséder tous les talents, d'être tout à la fois poète
« et théologien, littérateur et géomètre, critique et philosophe,
« historien et romancier ; un génie plus varié qu'étendu, plus hardi
« que solide, plus capable d'éblouir que d'instruire ; qui traitât sur

« le même ton le sacré et le profane, le sérieux et le burlesque, la
« fable et l'histoire; un orateur plein de mépris pour ses adula-
« teurs et de fureur contre ses critiques, inconstant par goût et
« opiniâtre par vanité; qui fit douter s'il a porté plus d'atteintes à
« la vérité ou à la vertu, à la religion ou aux mœurs, quelle desti-
« née pourrait-on lui prédire? On lui dirait que ses ouvrages, trop
« nombreux pour être parfaits, trop superficiels pour être exacts,
« trop frivoles la plupart pour être estimés, parviendront difficile-
« ment à la postérité; qu'ils sont en danger ou de périr avec le
« goût dépravé qui leur a donné la vogue, ou d'être immolés à la
« vengeance des mœurs qu'ils outragent; que même, quand ils lui
« survivraient, il y a bien de la différence entre la gloire et la
« célébrité; que de tout temps les sages ont fait moins de bruit que
« les insensés, et que l'histoire, en nous laissant ignorer celui qui
« bâtit le temple de Diane, nous a fait connaître celui qui le
« brûla. »

L'écrivain qui débutait ainsi dans la carrière de la critique et de l'histoire était simplement, en 1763, un humble curé de village. Nous sommes assez disposé à croire qu'en effet le mérite de Bergier a été voilé par une certaine indifférence qui, je me hâte de le dire, n'exclut pas la bonne foi, et diminué de confiance sous l'éblouissante séduction des grands écrivains qu'il avait combattus. On ne peut donc que savoir gré à l'Académie de Besançon d'avoir voulu relever dans l'estime du monde littéraire celui qui consacra un talent vigoureux et une grande science à la défense de la tradition chrétienne, et l'on pardonne à l'honorable Compagnie l'ambition qu'elle a de compter l'éminent théologien parmi les gloires, non-seulement de la Franche-Comté, mais de la France.

Le volume dont je rends compte renferme des documents qui témoignent de l'activité des travaux que suscite le zèle de l'Académie de Besançon; on remarque les *Rapports* sur un concours d'histoire, un concours de poésie, un concours d'économie politique; quelques pièces de poésie, parmi lesquelles il faut signaler une très-jolie fable de M. le baron de Saint-Juan (*le Pot-au-feu* et *le Vase de Chine*); puis un morceau de M. Vaillant: *les Tumulus d'Alaise, de Cadmène et d'Amancey*, morceau qui a la prétention, je n'ose dire téméraire, mais hardie, après tant de brochures, d'éclairer la question inépuisable et inépuisée d'*Alaise et d'Alise*.

Dieu me garde, pour toutes sortes d'excellentes raisons, d'essayer d'entrer dans une discussion qui alimentera, on n'en peut douter, au sein des Académies futures, des polémiques aussi ardentes que

celles qui ont passionné tant d'érudits depuis 1855 ! Rappelons simplement ici que c'est à un membre de l'Académie de Besançon, M. Delacroix, qu'appartient l'honneur d'avoir donné le signal de la levée de boucliers *pour* et *contre* Alesia, et que, selon M. Vuilleret, les fouilles récentes fournissent des arguments positifs en faveur des tenants de la Franche-Comté. M. Delacroix, à tort ou à raison, a fixé à Alaise son oppidum gaulois. On trouve à Alaise tombeaux et débris gaulois : il a placé l'armée de secours gauloise sur les monts Extérieurs; on trouve à Cadmène sépultures et ornements gaulois; il a désigné le plateau d'Amancey comme le théâtre des grands désastres subis par les Gaulois; on trouve à Amancey des milliers de sépultures gauloises et le plus bel ensemble de débris celtiques.

Ce sont ces faits et d'autres encore qui ont inspiré à M. Delacroix la résolution de ne pas reculer devant une lutte ouverte contre l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A la tête de ce qu'il faut appeler le bataillon sacré des archéologues francs-comtois, comptant d'ailleurs sur l'utile diversion que pourraient opérer en leur faveur quelques champions d'Alesia très-connus dans le monde académique, entre autres M. Quicherat, M. Delacroix vient de se jeter tête baissée et enseignes au vent contre la Commission des antiquités de la France. Il paraît, du reste, que M. Delacroix avait fait preuve, dans les luttes antérieures, d'une ardeur plus qu'ordinaire, car on voit dans le rapport de la Commission qu'un adversaire de cet érudit « *a bravé la terreur que les défenseurs d'Alaise étaient presque parvenus à répandre pour empêcher le retour de l'ancien régime.* » Par ancien régime, je me hâte de le dire, le rapport entend la restauration d'*Alise-Sainte-Reine* dans les droits qui lui sont contestés.

On voit que la querelle est des plus chaudes et que l'Académie de Besançon n'est pas près de désertir le terrain; la dernière brochure de M. Delacroix (1861) (*Alaise à la barre de l'Institut*) laisse entrevoir, comme une batterie sur le point d'être démasquée, toute une série de publications qui sans doute porteront coup, et auront assurément du moins le résultat incontestable d'entretenir le feu sacré. En présence de cette ardeur de toute une province divisée (et il faut prendre ici le mot dans son acception la plus forte) par une question archéologique, nous ne commettrons certes pas l'irrévérence de répéter, pour notre compte, le mot qui, assure-t-on, a été entendu à Besançon : *Qui nous délivrera d'Alise et d'Alesia?* Heureux de n'avoir point à opter entre la bannière des Bourguignons et celle des Francs-Comtois, nous nous bornons à rendre hom-

mage à un zèle qui témoigne d'un sincère amour de la science et du goût chaque jour plus vif de certaines provinces pour les questions d'histoire nationale.

Le second volume, émané de l'Académie de Besançon, se distingue spécialement par un *Rapport sur les travaux de l'année*, rapport dont l'auteur est M. Perennès, secrétaire perpétuel, et qui est une preuve nouvelle de l'activité des travaux dont l'Académie est le foyer. Ces travaux sont, en effet, des plus variés : on remarque surtout une *Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu*, par M. l'abbé Richard, correspondant du ministère de l'instruction publique, histoire qui a valu à l'auteur une mention honorable de l'Institut; le quatrième volume de la *Vie des saints de Franche-Comté*, œuvre couronnée également par l'Académie des inscriptions, et dont M. Paulin Paris a dit : « Qu'elle n'aurait pas été désavouée par les bénédictins des deux derniers siècles ; » un livre de M. Tripard, avocat, qui a pour titre : *Moïse ou les Lois fondamentales de la société*, etc., etc.

Au nombre des résultats les plus importants obtenus par l'Académie de Besançon, il faut compter l'extension considérable qu'a prise dans ces derniers temps le musée des antiques de la ville. Ce dépôt n'est plus seulement une collection intéressante : il s'est élevé aux proportions d'un établissement digne de la ville ; les savants s'empresseront de le visiter. Presque toutes les époques y sont représentées ; mais ce qui en fait particulièrement la richesse, c'est une collection d'objets celtiques à laquelle on trouverait difficilement en France quelque chose de comparable.

J'aurai terminé l'analyse des morceaux contenus dans les deux volumes qui m'ont été renvoyés, quand j'aurai mentionné la suite d'une étude considérable et très-consciencieuse d'économie charitable intitulée ; *De l'Indigence et de la Bienfaisance dans la ville de Besançon*, par M. le docteur Druhen. L'auteur a étudié très-complètement son vaste sujet ; c'est un travail où les raisons sont des chiffres, où les arguments sont des faits, où des vues-saines et souvent élevées se mêlent aux détails si complexes de la statistique. Ce Mémoire sera médité avec grand fruit par les administrateurs du département ; les idées qui y sont semées çà et là le recommandent même à l'attention des hommes qui se vouent d'une manière générale à l'étude des causes du paupérisme et des moyens d'en prévenir ou d'en arrêter le développement.

E. RENDU,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS, SÉANT A DOUAI. Série 2^e, tome V, 1858-1859.

L'UNIVERSITÉ DE DOUAI A LA PRISE DE CETTE VILLE EN 1710,
par M. Preux.

Il y a quelques années, M. Pillot, membre résidant de la Société d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai, a publié dans les Mémoires de la Société de curieux extraits du journal inédit de Louis Monnier, seigneur de Richardin et de Castille, qui, de 1695 à 1709, joignit temporairement à son titre de professeur de droit civil et canonique celui de recteur et de vice-recteur de l'Université de Douai. M. Preux, membre de la même Société, a mis en lumière tout récemment des documents nouveaux qui contribueront à éclairer l'histoire de cette Université célèbre, qui, sans égaler, sans balancer même la renommée de celle de Paris, a eu cependant ses jours de prospérité et d'éclat.

Etablie au seizième siècle par Philippe II, rangée sous la domination française à la suite de la conquête de la Flandre par Louis XIV, l'Université de Douai n'avait pas été à l'abri des dissensions qui déchiraient alors l'Eglise gallicane ou, pour mieux dire, la chrétienté tout entière. Une partie des maîtres qui la composaient avaient embrassé la doctrine de Jansénius; d'autres s'étaient prononcés pour les jésuites, à qui appartenait le florissant collège d'Anchin. Entre les premiers s'était fait remarquer le chancelier de l'Université, Jacques Gilbert, auteur de plusieurs ouvrages sur les matières controversées, polémiste intrépide, que ses opinions et son zèle imprudent avaient fait exiler en Auvergne. Après l'éloignement de Gilbert, ses fonctions avaient été remplies par maître Adrien Belcourt, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre de Douai; mais Belcourt avait des opinions très-opposées à celle de Gilbert. En 1704, il publiait un *Avis touchant les questions de droit et de fait, dans lequel on fait voir que les jansénistes ont donné de fausses idées pour éluder la condamnation que le Saint-Siège a fait de cinq propositions extraites du livre intitulé : « Augustinus Cornelii Jansenii. »* L'année suivante, il faisait paraître la *Réponse à un libelle qui a pour titre : Difficultés proposées à MM. les docteurs de la Faculté de théologie de l'Université de Douai, touchant la déclaration où ils soutiennent que l'Eglise est*

infaillible dans les décisions qu'elle porte des faits doctrinaux. Après avoir indiqué le rôle différent qui fut joué, à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, par le chancelier et le vice-chancelier de l'Université de Douai, M. Preux a essayé de reconstituer le personnel qui composait les quatre Facultés. Outre ses fonctions administratives, Delcourt enseignait la théologie ; en cette qualité, il avait pour collègues Joseph de la Verdure, homme éminent par la science et la piété, qui eut l'honneur d'être consulté par Fénelon dans l'affaire du quiétisme ; Michel Amant, Joseph Dubois et Jacques de Marcq, qui devint dans la suite chancelier, par la volonté du roi et contre le vœu de l'Université de Douai. M. Preux n'a retrouvé aucun détail sur le personnel de la Faculté des arts. Il se borne à citer les noms de deux professeurs en médecine : Antoine Martin et Henri Plaisant. Il s'étend un peu plus sur la Faculté de droit ; mais les professeurs qui se partageaient l'enseignement de cette Faculté n'ont laissé aucun souvenir éclatant ; c'étaient : Adrien Denys, professeur de droit canonique depuis 1682 ; Turpin de Marvalle, professeur de droit civil depuis 1695 ; François Gallois et Brissault, que nous allons retrouver tout à l'heure.

Sauf le recteur dont M. Preux n'a pas découvert le nom, mais qui remplissait, comme celui de Paris, des fonctions électives et temporaires, nous connaissons comment l'Université de Douai se composait lorsque, le 29 juin 1709, après avoir subi deux mois de tranchée, cette ville succomba devant les forces réunies de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Empire. Bientôt tous les corps de la cité vinrent, l'un après l'autre, payer au vainqueur le tribut obligé de leurs félicitations officielles. Parmi eux figura l'Université, et ce sont les discours qui furent prononcés par ses organes que M. Preux a communiqués à la Société d'agriculture de Douai. Ces discours sont au nombre de trois : ceux qui portent le nom d'Adrien Delcourt sont adressés, l'un au prince Eugène de Savoie, l'autre au duc de Marlborough ; le troisième est du professeur en droit canon Brissault, qui fut chargé de pérorer les députés des puissances alliées.

C'est une tâche ingrate que de féliciter un vainqueur au nom d'une ville qu'il assiégeait la veille, et dont il n'a pu s'emparer qu'après l'avoir jonchée de ruines. Toutefois, cette tâche si délicate et si triste, Delcourt l'a remplie avec un certain bonheur. Il a su louer le prince de Savoie, sans dissimuler ni désavouer son dévouement à Louis XIV ; s'il promet la même fidélité aux nouveaux maîtres, il

rappelle aussi la protection à laquelle les lettres ont droit de la part de tous les gouvernements éclairés :

« Nous venons faire, disait Delcourt, nos très-humbles soumissions à Votre Altesse Sérénissime et l'assurer de la fidélité inviolable que nous aurons à l'égard de notre nouveau souverain. Nos pères, dont plusieurs vivent encore, ont été très-fidels à la Maison d'Autriche : nous l'avons été nous autres au roy Très-Chrétien, il en sera de même à l'égard de notre nouveau maître. Nous eussions étalé avec plaisir, Monseigneur, les raisons qui nous engagent à vous rendre nos devoirs; votre naissance royale, vos victoires, vos conquêtes et toutes vos qualités, dont l'Univers retentit, eussent entré dans le discours, on vous eu (*sic*) représenté sans flatterie comme un héros incomparable; mais, nous apprenons que Votre Altesse Sérénissime ne peut souffrir ni harangue, ni compliment, où il s'agit de ses louanges. Souffrez au moins que nous vous demandions l'honneur de votre protection pour notre Université, qui a été fondée par un des plus grands rois du monde, de qui vous descendez, Monseigneur, par Catherine Michelo d'Autriche, sa fille : c'est Philippe II, roi d'Espagne. Nous espérons que vous voudrez bien nous l'accorder, d'autant plus que nous sçavons que vous aimez passionnément les sciences, et qu'il n'y a guère de bons livres sur l'histoire et sur la religion que vous ne lisiez avec empressement ! Nous vous en serions, Monseigneur, infiniment obligés : nous ferons des vœux au ciel pour votre santé, pour celle de l'Empereur, et pour l'heureux succès de toutes vos entreprises. »

Je ne parlerai pas du compliment que Delcourt adressa au duc de Marlborough, ni de celui que Briffaut prononça devant les députés des hautes puissances : sans réserve et sans dignité, ils offrent un nouvel et triste exemple des adulations que la faiblesse humaine accorde à la puissance et au succès. Peut-être faut-il y voir aussi l'empreinte des sentiments que la domination française inspirait alors à plus d'un cœur flamand. L'Université de Douai en particulier n'avait pas à se louer du gouvernement de Louis XIV; plus d'une fois, comme le remarque M. Preux, elle avait vu ses professeurs persécutés, ses antiques privilèges compromis : qu'y aurait-il de surprenant que le souvenir de ces mécomptes eût inspiré les interprètes chargés de complimenter en son nom Eugène et Marlborough? Ce qu'il importe de constater, en terminant l'analyse de l'intéressante communication de M. Preux, c'est que le roi de France, redevenant maître de la ville de Douai, ne chercha point à tirer ven-

geance des sentiments hostiles que l'Université lui avait montrés ; clément envers les personnes, il le fut aussi envers l'institution, dont il respecta désormais tous les privilèges, et qui, de son côté, ne s'est signalée à dater de ce jour que par le plus entier dévouement à sa nouvelle patrie.

CHARLES JOURDAIN,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS. — Nancy, 1855-58.

Les Mémoires de l'*Académie de Stanislas* contiennent une série d'*Etudes sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, dont l'auteur, M. Meaume, a fait un des livres les plus substantiels et les plus complets qui aient été publiés, de nos jours, sur nos grands artistes nationaux : je dis nationaux, car Callot, s'il est Lorrain, est avant tout Français. Il a la verve, l'esprit, la sagacité, le bon sens gouailleur et sceptique qui caractérisent nos écrivains les plus populaires. Plusieurs de ses meilleures estampes,—telles que le *Siège de la Rochelle*, la *Petite Vue de Paris*, les *Grandes Vues de Paris*, ont été faites à Paris, ou sont le fruit du séjour de l'artiste dans cette grande ville, de telle sorte que ces deux noms se sont trouvés étroitement associés cent ans avant que la Lorraine eût perdu son autonomie. C'est d'ailleurs ce qu'établit M. Meaume, et il rappelle à cette occasion, avec un ton de regret où perce une pointe d'amertume, que les grands artistes Jacques Callot, Claude Gelée, qu'on s'obstine à faire Français, naquirent en Lorraine, quand la Lorraine était indépendante : aussi serait-il disposé à penser que la vérité historique eût exigé la reconnaissance d'une école lorraine. Mais il faut prendre son parti des usurpations consacrées par le temps ; et M. Meaume, en même temps qu'il est Lorrain, est trop homme d'esprit pour ne pas proclamer lui-même que les artistes que nous revendiquons sont Français par la langue aussi bien que par la manière, et surtout par le génie. Nous lui savons gré de cette concession, comme à la Bretagne lorsqu'elle veut bien nous céder Abeillard, Duguesclin, Michel Colomb. Dans cette mise en commun des illustrations locales qui constitue la patrie, chaque province, si riche qu'elle ait été, a moins donné que reçu, et la gloire restreinte dont chacune eût pu jouir dans son isolement n'est rien à côté de celle que le génie de la France fait rayonner sur ses enfants, et que tous partagent au même titre.

Jacques Callot est donc Français. Il naquit à Nancy, non en 1594

ou en 1595, mais comme l'établit M. Meaume, par les termes de l'épithaphe qu'il reproduit, en 1592, étant mort *à l'âge de quarante trois ans*, le 24 mars 1635. Les leçons de Claude Henriet, premier peintre du duc Charles III; les récits du peintre Bellange, qui arrivait d'Italie avec l'enthousiasme de l'art; les conseils de Demange Crocq, graveur et maître des monnaies de Lorraine, décidèrent sa vocation. En 1604, il s'évade de la maison paternelle, et, sans argent, se joint à une troupe de bohémiens qui se rendait à Florence. Callot n'a alors que douze ans : sa vive imagination est frappée de tout ce qu'il voit ; elle en gardera fidèlement le souvenir et l'image. Dix-huit ans après, en 1622, la pointe de l'artiste retracera sur le cuivre cette suite de scènes où les mœurs, où la manière de vivre des *braves messagers qui vont errants par pays étrangers*, est représentée avec une verve impitoyable de gaieté et de fidélité. C'est dans l'atelier de Remigio Canta-Gallina qu'il commence à apprendre à manier le burin. Mais le jeune fugitif veut voir Rome; il veut retrouver son camarade Israël Henriet, que sa famille y a envoyé. Il se rend dans cette ville, Dieu sait avec quelle peine ! Là, des marchands de Nancy le reconnaissent, et le ramènent à ses parents. Le caractère de Callot ne lui permit pas de se résigner à la vie paisible et monotone qui l'y attendait. Il s'échappa de nouveau, et fut repris encore une fois ; il n'avait pu dépasser Turin. Nous sommes en 1607. Callot n'a que quinze ans : à cet âge, il entaille hardiment le cuivre, et grave un portrait de Charles III au bas duquel il appose son nom : *Callot fecit et excudit*. C'est son premier ouvrage.

* Nous n'entreprendrons pas de suivre M. Meaume dans le récit animé de cette vie encore plus remplie de travaux, témoignages d'une rare patience, que d'émotions et d'aventures. Si Callot a couru le monde, il est facile de reconnaître, du premier coup d'œil jeté sur son œuvre, que cette course n'a point été de l'agitation stérile, qu'elle a produit mille observations piquantes, mille traits vifs et justes pris sur nature, dans tous les lieux où l'inquiétude de son esprit a conduit l'artiste. Son talent n'a pas été une sorte de création spontanée ; il a été l'œuvre du temps, le fruit de la vie. De 1609 à 1611, pendant la durée de son séjour à Rome, sous la direction de Philippe Thomassin, tout ce que produit Callot est médiocre, sinon mauvais. De 1612 à 1622, nous le trouvons à Florence employé d'abord par Jules Parigi. Il s'exerce à la pointe et commence à se révéler dans trois pièces de joutes de Florence très-supérieures aux autres. A partir de ce moment, Callot traduira ses propres inspirations, il ne gravera plus que

d'après ses dessins. Toute sa verve éclate dans les *Deux Pantalons*, dans les *Caprices de Florence* ; mais c'est à 28 ans seulement, en 1620, qu'il produit un de ses chefs-d'œuvre, la *Grande Foire de l'Impruneta*, dite la *Foire de Florence*. Entre la *Tentation de Saint-Antoine*, qu'il exécuta en 1616, et celle de 1635, qui est peut-être la pièce la plus connue, comme elle est la plus bizarre de l'œuvre de Callot, la différence est grande. Au fond, la composition est la même, l'artiste emploie les mêmes moyens, presque les mêmes créations ; mais là l'action est comme éparse, le personnage principal reste inaperçu : ici tout est groupé avec art, aucun détail n'est négligé ou perdu, l'action de cette scène, occupée par une multitude de personnages, est si nette, si peu confuse que vous êtes comme transporté au milieu d'elle, et que ces créations fantastiques, ces drôleries diaboliques, ont le relief de la réalité.

L'œuvre de Callot paraît immense à qui la rapproche de la brièveté de sa vie. M. Meaume donne la description exacte, avec l'indication des états différents, de 882 pièces. Eh bien ! dans presque toutes, la pointe a fait preuve de finesse, de grâce, d'esprit, à un degré qui la rend vraiment inimitable. Un Callot se reconnaîtra au premier coup d'œil entre toutes les gravures du monde. Si on pouvait se lasser jamais de l'entrain et de l'originalité, on trouverait quelquefois sa manière un peu monotone, tout en reconnaissant qu'elle défie le plagiat. Callot n'a pas fait d'élèves, pas plus que n'en ont fait Rabelais, Montaigne et Molière. Il appartient à la famille de ces grands esprits qui commencent et finissent avec eux-mêmes, sans qu'on puisse dire de qui ils procèdent et qui en a hérité. Tous deux, Molière et Callot, ont écrit des *Caprices*, dessiné des *Grotesques*, ri de la coquetterie des femmes, de la fatuité des grands, de la friponnerie des valets, des arlequinades de ce monde, où chacun se grime et parade ; et, au fond de ces gaietés, tristes de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont dit, assombris par l'écho de leur éclat de rire. Seulement, Molière, homme de génie, reçoit cette tristesse par le cœur autant que par l'intelligence ; Callot, homme de talent, merveilleusement élégant dans sa causticité, mais dénué d'élévation et de grandeur, écrit ses impressions sans émotion apparente. Il ricane plus souvent qu'il ne rit, raille plus qu'il ne plaisante. Au premier coup d'œil jeté sur tant de sujets divers, les uns plaisants ou bizarres, les autres sévères ou lugubres, on pourrait croire à la parfaite indifférence du peintre de la comédie humaine. Cependant l'enseignement qui ressort de l'étude attentive de son œuvre est avant tout sérieux. Le supplice joue là un aussi grand rôle que la farce, et

laisse un souvenir plus profond. La forme est burlesque, le fond grave. Je ne parle pas des *Petites Misères de la guerre*, cette suite de drames terribles, minutieusement et sèchement racontées, et accompagnées des vers du graveur pour commentaire, qui établissent, avec une affectation de naïveté, la merveilleuse efficacité du supplice, dernier terme de la sagesse humaine ; ni de ces détails de sièges et de combats qui montrent, dans la guerre, tous les raffinements de la cruauté en même temps que toutes les formes de l'extorsion et du brigandage. Mais je parlerai de ses pièces les plus amusantes, de ses *Bohémiens*, par exemple. L'impression laissée par ces scènes de pillerie et de brigandage est plus pénible que gaie. Tout l'œuvre de Callot, toute cette opposition des extrêmes de la vie qui le composent, se résume, ce me semble, dans une pièce, la *Grande Foire de Florence*. Là, les passions en jeu : des gens buvant, trafiquant, trompant, chacun confessant son Dieu ou son vice : qui l'avarice, qui la luxure, qui l'orgueil ; les rangs, les âges, les fortunes confondus ; et au-dessus de cette mêlée immense, agitée par les mille mobiles de l'intérêt, une figure qui domine le fond, — le gibet. C'est la moralité du spectacle. Callot a donc dit avant de Maistre que le bourreau est la pierre angulaire de l'édifice social.

Nous demandons pardon à M. Meaume de cette digression à propos de son ouvrage. Nous ne nous serions pas laissé aller à exprimer quelques-unes des impressions qu'a produites en nous l'étude des œuvres du grand artiste, si nous avions trouvé, dans l'excellent livre que nous avons signalé, une appréciation plus étendue du mérite, souvent inégal, des productions aussi nombreuses que variées du graveur de Nancy. Nous avons regretté cette espèce de lacune, d'autant plus vivement que personne n'était plus capable de la combler au profit de l'histoire de la gravure, dont on fait quelquefois une sèche nomenclature, que l'auteur des *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*. Sous tous les autres rapports, son ouvrage est le plus complet qu'on puisse désirer. Il atteste non-seulement beaucoup de patience et de persévérance, mais beaucoup d'érudition et une rare sagacité. La description historique et critique des pièces, des états, des copies est suivie de celle des estampes attribuées faussement au maître et de toutes les pièces qui semblent se ressentir d'une imitation de sa manière. Elle est accompagnée en outre de deux tables, l'une alphabétique, pour faciliter les recherches dans le catalogue des productions de l'artiste et de leurs annexes, l'autre, des pièces sans inscription avec leurs dimensions mesurées en millimètres ; enfin, une troisième table, qui est une

œuvre de patience et de pénétration due tout entière à son auteur, donne la liste chronologique des ouvrages de Callot. Pour la dresser, il a fallu nécessairement s'en rapporter à une appréciation personnelle sujette à controverse ; mais les soins, l'exactitude scrupuleuse dont M. Meaume a fait preuve dans les autres parties de cette étude, nous font penser qu'il n'a été dans celle-ci ni moins consciencieux ni moins heureux. Nous croyons, somme toute, que la publication des *Recherches sur la vie et les ouvrages de Callot* par les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* est un très-grand service rendu à l'histoire de l'art, et qu'on ne saurait donner trop d'éloges à un travail qui doit être cité dans son genre comme un modèle de science et d'exactitude. Le tirage à part des articles qui ont paru dans les *Mémoires* a fourni la matière de deux volumes in-8° ; on ne peut dire qu'il y ait là rien de trop, rien qui soit hors de proportion avec l'importance de l'artiste, le premier grand graveur français en date, le premier de tous ceux qui l'ont précédé ou suivi par la verve, l'imagination et l'esprit.

DAUBAN,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.
(Dernier trimestre de l'année 1856, années 1857, 1858, 1859, 1860
et premier trimestre de l'année 1861.)

Le premier des huit fascicules dont j'ai à entretenir la section renferme trois articles consacrés à l'archéologie. Dans ce nombre il en est deux qui vous sont certainement déjà connus, car la découverte qu'ils mentionnent a eu un grand retentissement, en jetant dans la circulation une quantité considérable de monuments du plus grand intérêt. Le plus ancien en date est le *Rapport de M. Esmonnnot, architecte de l'Allier*, lu le 17 août 1856, sur les objets trouvés dans les fouilles faites à Toulon-sur-Allier. Le second est une étude de M. Ed. Tudot sur les *Marques et signatures de potiers trouvées dans le Bourbonnais*. Le présent rapport arrive trop tard pour qu'il soit utile d'analyser ces deux Mémoires. Aussi sera-t-il peut-être plus à propos de vous signaler le livre dans lequel M. Edmond Tudot a repris le même sujet, en lui donnant tout le développement qu'il comportait. Les travaux antérieurs que je viens de citer, quoique fort bien faits et malgré tout l'intérêt qu'ils empruntèrent il y a quelques années à la nouveauté, seront nécessairement remplacés par cet ouvrage, qui a été publié en 1860. C'est un grand in-quarto intitulé : *Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine*; il est orné de 75 planches lithographiées avec autant d'habileté que de fidélité par M. Tudot lui-même. Le texte de ce beau livre, qui, soit dit en passant, manque à la bibliothèque des Sociétés savantes, comprend l'historique de la découverte, des considérations générales sur la céramique, des descriptions et des essais d'attribution des monuments figurés sur les planches, une liste précieuse pour la philologie des noms inscrits sur certains de ces objets, enfin une conclusion dans laquelle l'auteur expose ses idées sur l'art gaulois. Je commence par déclarer que l'auteur est évidemment très au courant de tout ce qui s'écrit sur l'archéologie, qu'il a su donner à son travail un grand intérêt, et qu'on le lit avec un véritable entraînement, bien qu'on soit peut-être en droit de lui reprocher parfois l'oubli des qualités les plus précieuses de l'esprit français, c'est-à-dire la clarté et la méthode. M. Tudot a peut-être aussi un peu trop négligé les bonnes habitudes de l'érudition, à savoir le choix de ses autorités. Pour ne citer qu'un exemple

de cette dérogation aux principes, je le surprends apportant comme autorité décisive sur des points de fait tels passages de Gori et de d'Agincourt, qui, malgré l'éclat de ces noms célèbres, ne peuvent être regardés comme l'équivalent de textes émanant de l'antiquité. On trouvera peut-être aussi de l'exagération dans certains principes émis surtout dans la conclusion. Ainsi, M. Tudot reconnaît un art gaulois là où d'autres ne verraient peut-être que des objets de travail gaulois. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la distance qui sépare ces deux expressions, que M. Tudot semble avoir confondues par un sentiment un peu exalté de patriotisme rétrospectif que la science peut excuser, mais dont elle ne peut admettre les conséquences. Cette tendance à l'exagération, qui tient à la sincérité des convictions de l'auteur, et qui le sert parfois en donnant de la chaleur et du charme à ce qu'il écrit, n'en est pas moins un écueil dont il fera bien de se méfier. M. Tudot rencontre-t-il sur sa route le nom de quelque fervent ami des antiquités nationales, il l'accable sous des louanges tellement excessives qu'on croirait qu'il parle d'un Newton ou d'un Cuvier, tandis qu'il s'agit tout simplement d'un antiquaire zélé et très-actif auquel l'archéologie doit beaucoup de reconnaissance, mais qui n'a cependant découvert ni les lois de l'attraction ni les mystères des premiers âges de la nature. Voici bien des critiques, mais on peut les adresser sans crainte à M. Tudot ; ce savant a montré qu'il était digne de les entendre, et d'ailleurs elles ne nuiront certainement pas au succès légitime de son livre, l'un des meilleurs qui aient paru depuis quelques années sur l'archéologie nationale (1).

Le troisième Mémoire du dernier trimestre de 1856 renferme un compte rendu par M. Alary de l'*Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, par M. Bulliot, publié sous le patronage de la Société éduenne. Ce compte rendu donne une très-bonne idée des lumières et du zèle de M. Bulliot, qui, après avoir jeté un coup d'œil général et d'ensemble sur le vaste périmètre renfermé entre les rives de la Saône et celles de la Loire, depuis Avallon jusqu'à Charolles, s'est appliqué à discerner dans les nombreux ouvrages de défense qu'il a étudiés ceux qui appartiennent aux Gaulois de ceux qui sont dus aux Romains. En général, bien que ces grands camps éduens ne soient pas d'une régularité mathématique, bien que leur

(1) Au moment où on va mettre ces lignes sous presse, j'apprends la triste nouvelle de la mort prématurée de M. Tudot. La perte de cet antiquaire distingué sera vivement ressentie par le Comité, ainsi que par tous les amis de l'archéologie nationale. (Voyez plus loin, p. 79.)

orme ne soit soumise à aucun type général et qu'elle ait été, au contraire, déterminée par les accidents du terrain de leur assiette, M. Bulliot croit reconnaître dans leur ensemble le résultat de combinaisons topographiques qui annonceraient les œuvres d'une civilisation avancée. Je n'essayerai pas ici de discuter les résultats obtenus par M. Bulliot. Je sais que tout le monde ne les accepte pas comme définitifs ; mais, pour combattre ou admettre les données de ce savant, il faudrait les avoir contrôlées sur le terrain.

Les fascicules n^{os} 2, 3 et 4 contiennent les trois chapitres dont se compose un livre de M. le comte G. de Soultrait, intitulé modestement *Essai sur la numismatique bourbonnaise*. Dans cette excellente monographie, l'auteur n'a rien oublié de ce qui pouvait intéresser et instruire. Les périodes gauloises, gallo-romaines ou franques, n'ayant pas laissé de monuments numismatiques qu'on puisse jusqu'à présent attribuer au Bourbonnais, c'est le moyen âge ainsi que les temps qui le suivirent qui fait le sujet des études de M. de Soultrait. Cependant, évidemment par respect pour l'autorité de Lelewel, ce noble et infatigable champion de la science, qui vient de s'éteindre obscurément à Paris, M. de Soultrait n'a pas rejeté de ses planches le dessin d'un triens mérovingien, publié pour la première fois dans la *Numismatique du moyen âge*, pl. iv, n^o 54, et que dans la première partie de cet ouvrage Lelewel avait attribué à Gannat, parce qu'il lisait GANA du côté de la tête. (V. p. 72.) M. de Soultrait n'a accepté cette attribution qu'avec une réserve qu'il n'a pas craint de laisser voir ; il faut le louer d'avoir su s'affranchir de la fâcheuse tendance commune à tant d'auteurs de monographies locales, qui les porte à ramener de gré ou de force dans leur cadre des monuments qui ne peuvent y entrer qu'aux dépens de la vérité et par des usurpations contraires aux lois de la critique.

Le monnayage des prieurs de Souvigny, celui des sires de Bourbon, ainsi que les démêlés de ces deux prétentions rivales, celui de Montluçon, d'Huriel, de Charenton, celui des rois de France, les méreaux, les jetons, les médailles, et jusqu'aux billets de confiance de l'époque révolutionnaire, tout cela est traité dans le travail de M. de Soultrait avec une méthode excellente.

Des observations neuves sur le choix des types de ces diverses monnaies montrent que M. de Soultrait avait étudié l'ensemble de la numismatique féodale avant d'entreprendre l'histoire de la monnaie bourbonnaise. Ce sont ces études préalables qui ont donné à son livre une valeur incontestable et qui lui ont conquis l'estime générale dont il jouit à si bon droit. M. de Soultrait a cru avec raison qu'il ne sor-

tirait pas de son sujet en faisant connaître, chemin faisant, soit par des dessins soit par de bonnes descriptions, quelques monuments de sculpture ou d'architecture qui pouvaient jeter du jour sur l'histoire du monnayage du Bourbonnais. C'est ainsi qu'on trouve avec plaisir, à la page 29, la figure de trois faces d'un chapiteau de l'église de Souvigny, exécuté dès le commencement du XII^e siècle, et qui, comme celui de Saint-Georges de Bocheville (Seine-Inférieure), représente une scène de la fabrication des monnaies. Le livre de M. de Soultrait n'est donc pas seulement une description des monnaies du Bourbonnais, on peut le considérer comme un chapitre de l'histoire de cette province, auquel devront recourir ceux qui voudront la bien connaître. Je finis cette rapide analyse en recommandant cet écrit à l'auteur ou aux auteurs du Répertoire archéologique du département de l'Allier, si toutefois ce n'est pas M. de Soultrait lui-même qui doit donner une nouvelle preuve de son dévouement aux intérêts de la science en se chargeant de l'accomplissement de cette tâche difficile.

La 4^e fascicule ne contient qu'un Mémoire relatif à l'archéologie ; on le doit à M. l'abbé Boudant. Ce travail est consacré à l'abbaye de Neufontaines ; rigoureusement, il serait plutôt du domaine de la section d'histoire. Cependant je n'ai pas cru devoir le passer sous silence, parce qu'on y trouve des renseignements intéressants sur les bâtiments de cet important monastère, ainsi que la description de ses ruines. Un tiers seulement de l'œuvre de Saint-Gilbert existe aujourd'hui. La maison abbatiale a été rasée dans ces derniers temps ; il y a dix ans, tout le sanctuaire de l'église était encore debout, et M. l'abbé Boudant, qui le vit à cette époque, nous apprend qu'il reste sur le sol quantité de sculptures, tandis que de nombreux chapiteaux, qui ont été employés à orner le parc et le château de Morelles, témoignent seuls de la richesse de la décoration de ce noble édifice. Aujourd'hui, de toutes les constructions qui composaient l'ensemble de l'abbaye, il ne subsiste plus que le lieu où s'exerçait la charité des religieux, c'est-à-dire la léproserie. Au rez-de-chaussée, se trouve la salle capitulaire, « joyau splendide du XII^e siècle et la plus belle qu'on puisse voir, » nous dit M. l'abbé Boudant. Ses dimensions sont de 10 m. 37 cent. sur 5 m. 40 cent. : bâtie en pierre d'Aspremont, elle est soutenue par deux colonnes des plus sveltes ; six berceaux de voûtes aux élégantes nervures en divisent le ciel ; éclairée par deux fenêtres géminées, une large porte placée au milieu conduit dans le cloître. C'est aujourd'hui une étable à vaches ; dans la cuisine, séparée de la salle capitulaire par un vaste corridor, on remar-

marque une cheminée de dimension extraordinaire et un vaisselier en bois sculpté. L'infirmerie des lépreux était située au premier étage, qu'elle occupait entièrement. Le cloître ne se devine plus que par de rares fragments qui en dessinent les arcades. Sur le coteau voisin, on distingue les bâtiments de l'abbaye, qui, élevée en 1776, n'a rien de remarquable. M. l'abbé Boudant mérite les éloges du Comité non-seulement pour cet excellent écrit, mais aussi pour le zèle pieux qui l'a porté à choisir dans ces débris qui gisaient abandonnés ceux qu'il a crus les plus dignes d'être conservés, afin de les transporter au musée archéologique de Moulins. Si partout où le marteau du démolisseur vient précipiter l'œuvre du temps se rencontrait, comme à Neufontaines, la main vigilante de quelque ami du passé, les musées de nos provinces offriraient bientôt à l'étude assez de richesses pour nous consoler de cette destruction inévitable qui attend les monuments des âges écoulés.

Dans le 5^e fascicule, je retrouve avec plaisir le nom de M. Bulliot en tête d'une *Note sur un anneau d'or à l'effigie de Tétricus trouvé à Autun*. J'exprimerais le regret de ne pas trouver joint à cet article une figure de ce précieux monument, dont M. Bulliot ne nous apprend pas le sort, si je n'avais la satisfaction de pouvoir vous annoncer qu'il appartient aujourd'hui au musée de la ville d'Autun, et qu'il a été gravé par les soins d'un savant archéologue, M. le baron de Witte, lequel se propose de le publier dans l'ouvrage qu'il prépare sur l'histoire et la numismatique des empereurs romains de la Gaule. La bague d'or, dont l'existence nous a été révélée par M. Bulliot, a été trouvée, il y a trois ans, dans un champ près d'Autun ; l'anneau est strié de quelques rainures assez grossières. Le chaton est orné d'une médaille d'or, encadrée par un rebord prononcé destiné à la protéger contre le frottement. La tête de l'empereur, en fort relief, est d'un beau caractère et parfaitement gravée, comme d'ailleurs le sont en général les *aurei* de Tétricus. L'empereur porte la couronne de laurier ; d'une main, il tient la haste posée sur l'épaule droite ; au bras gauche, paraît son bouclier, sur lequel on distingue un bas-relief représentant l'empereur levant le bras pour frapper un ennemi terrassé. La légende est : IMP. TETRICVS. AVG. Au revers, on voit la Victoire ailée tenant d'une main une couronne et de l'autre une palme, avec cette légende : VICTORIA AVG.

Cette pièce inédite est une variante des types connus de Tétricus. La légende de la tête, réduite à trois mots, est rare parmi les monnaies de Tétricus ; c'est celle qu'on lisait sur le magnifique médaillon sans revers de Tétricus, volé malheureusement au Cabinet des mé-

dailles en 1831, mais qui a été publié au moment de sa découverte dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* par de Bozé, tome XXVI, p. 504, et qui vient d'être de nouveau reproduit dans le tome V de la *Description des médailles romaines* de M. H. Cohen, p. 163, n° 1, pl. VI.

On me permettra, pour compléter ce que je crois utile de faire connaître au sujet de l'anneau d'Autun, d'ajouter que dans l'excellent ouvrage que je viens de citer on trouvera tome V, sous le n° 12 de la pl. VI, la figure d'un nouvel *aureus* de Tétricus, tiré du cabinet de M. d'Amécourt, et dont la face représente Tétricus avec un bouclier orné également du bas-relief représentant l'empereur terrassant un ennemi, mais avec le revers de la Paix au lieu de celui de la Victoire.

Le sixième des fascicules que j'ai entre les mains (la 2^e livraison du t. VII), ne nous concerne que par le rapport de M. Alphonse Vignon sur les *Urnes et Vases funéraires* trouvés en 1858 à Varennes-sur-Allier. Cette découverte, moins riche que celle de Toulon dont il a été parlé plus haut, n'est cependant pas sans importance. Elle a suggéré à M. Vignon de bonnes observations sur les sépultures gauloises qu'on ne lira pas sans intérêt.

Une vue de ce qui subsiste encore de l'ancien château de Moulins, dessinée par M. Ed. Tudot et gravée par M. Martial Deschamps, est tout ce qui touche à l'archéologie dans le septième fascicule. Bien que cette planche ne soit accompagnée que d'une note de quelques lignes, comme celui qui les a écrites semble craindre que ce vénérable témoin du passé de la ville de Moulins ne soit voué à une prochaine destruction, j'ai cru devoir la mentionner.

Dans le 8^e et dernier fascicule, je ne vois d'utile à vous signaler qu'une analyse de l'ouvrage de M. Tudot dont je vous entretenais plus haut, écrite en anglais dans le *Gentleman's Magazine* par M. Ch. Roach-Smith et traduite par M. le comte Max. de l'Estoille. M. Roach-Smith ne se contente pas dans ce travail de rendre pleine justice aux mérites divers de M. Tudot, il y a inséré quelques observations bonnes à consigner ici. Ainsi, l'antiquaire propose d'attribuer à la déesse Epona certaines figures de déesses à cheval, qui ne sont pas ainsi nommées dans l'ouvrage de M. Tudot. (V. pl. XXXIV et XXXV et complément non paginé à la description des planches.) Cette observation de M. Roach-Smith me paraît parfaitement fondée, car on sait par bien d'autres monuments ainsi que par de nombreuses inscriptions que le culte d'Epona fut très-populaire dans les Gaules. L'article de M. Roach-Smith finit par une protestation également utile à faire connaître, au sujet des découvertes de figurines de terre cuite faites

à Londres, et qui portent les mêmes noms que celles qu'on découvre dans le Bourbonnais. M. Tudot avait paru croire que ces figurines pouvaient avoir été portées récemment en Angleterre. M. Roach-Smith affirme que les découvertes de Londres sont de la plus irréfragable authenticité, et que par conséquent il faut écarter tout soupçon de fraude à cet égard. Ce point de fait établi d'une manière aussi péremptoire peut jeter du jour sur l'histoire à faire des relations qui eurent lieu dans l'antiquité entre la Gaule et la Bretagne.

Arrivé au terme de cet examen, que j'ai été forcé de faire bref, puisqu'il embrasse plusieurs années du *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, je désirerais vivement, Messieurs, avoir su vous faire partager la bonne opinion qu'il m'a donnée du talent et du zèle des hommes distingués qui la composent. J'espère au moins vous avoir fait pressentir que cette Compagnie répond parfaitement au nom qu'elle s'est donné, et que vous serez, avec votre rapporteur, convaincus que ses membres, qui rivalisent entre eux de zèle pour les intérêts de la science, contribuent de la manière la plus efficace à répandre dans leur belle province l'amour des études historiques et archéologiques.

A. CHABUILLET.
Membre du Comité.

TRIBUNE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DU MIDI. Revue mensuelle publiée sous les auspices de la Société artistique des Bouches-du-Rhône; quatrième année. — Marseille, au bureau de la *Tribune artistique et littéraire*, rue Cannebière, 10. 1860. — Douze livraisons formant 272 pages.

Les Sociétés artistiques sont rares en France, et nous regrettons qu'elles ne se multiplient pas davantage, puisque partout on fonde des musées, puisque le goût des arts semble se répandre non-seulement dans les classes riches et éclairées, mais encore dans le peuple, qu'il éclaire et qu'il améliore. J'en prends à témoin l'exposition permanente des musées du Louvre, toujours si fréquentée par une foule curieuse et déjà intelligente, qui se sent émue en présence des chefs-d'œuvre de l'art, et qui se fait des idées plus grandes, des sentiments plus nobles, des aspirations plus élevées, en admirant ces belles choses, en se mettant, pour ainsi dire, en communication directe avec le génie des artistes anciens et modernes. Nous trouvons, il est vrai, dans quelques-unes des principales villes de France une Société locale des Amis des arts, qui, au moyen de souscriptions individuelles, organise des expositions publiques d'objets d'art et achète des tableaux, des dessins, des gravures et des statues; mais nous n'avons que deux ou trois Sociétés artistiques qui publient des Mémoires ou des Bulletins, et qui procèdent ainsi, par des œuvres écrites, à l'enseignement et au développement des arts. Ces Sociétés intéressent presque au même titre que les Sociétés archéologiques le Comité, qui conserve comme un précieux héritage les attributions de l'ancien Comité des arts et monuments.

Nous laisserons de côté, dans la *Tribune artistique et littéraire du Midi*, tout ce qui touche au mouvement actuel des arts, tout ce qui regarde les expositions de peinture, les acquisitions d'œuvres d'art, les nouvelles artistiques. Cette publication périodique ressemble, sous ce rapport, aux journaux et revues du même genre qui paraissent à Paris avec plus ou moins de succès. Nous n'avons à nous occuper que de l'archéologie des beaux-arts, s'il est permis d'employer cette expression sans la rattacher exclusivement aux monuments de l'antiquité. L'archéologie, dans la plus large extension du mot, nous paraît renfermer l'étude et l'histoire des monuments de toute espèce qui ne sont pas contemporains, et qui demandent des recherches et des travaux d'érudition. Nous ne nous arrêterons pas,

par exemple, à des discours d'esthétique, tels que la théorie du *Portrait*, par M. Marius Olive, la *Dignité dans les arts*, par M. Paul Saint-Olive, etc., quel que puisse être d'ailleurs le mérite littéraire de ces morceaux académiques; mais nous devons accorder autant d'attention que d'intérêt aux *Lettres sur l'histoire de la peinture en Sicile*, traduites par M. Topin sur le texte italien inédit de M. l'abbé Galeotti; à la notice biographique de Jacques Bernus, sculpteur en bois, par Jules de la Madeleine, brillant et spirituel écrivain dont nous déplorons la perte récente; à la description du château Borelly et de sa galerie de tableaux, par M. Léon Lagrange, qui s'est fait un rang distingué parmi les historiens de l'art, en publiant, dans la *Revue universelle des arts*, une excellente monographie sur les peintures de Joseph Vernet; à l'exacte et utile dissertation de M. H. Topin relativement à un recueil de gravures du seizième siècle.

Ce recueil de gravures, qui a passé plus souvent dans les mains des bibliographes que dans celles des iconophiles, est la première édition des odes latines de Benedictus Arias Montanus : *Humanæ salutis monumenta B. Ariæ Montani studio constructa et decantata*. (Antuerpiæ, ex typographia regia, 1571, in-4*), et les soixante et onze belles estampes dont est orné ce magnifique volume, sorti des presses de Christophe Plantin, sont dues au burin de plusieurs graveurs célèbres, que nous cachent leurs initiales ou leurs monogrammes. M. H. Topin a essayé d'expliquer ces monogrammes et ces initiales; il y a réussi, du moins en partie. Le dessinateur ou l'inventeur (*inventor*) de ces compositions, exécutées d'après le livre des Evangiles, est incontestablement Jean-Pierre Borcht, qui a signé en toutes lettres la soixante et onzième planche. Parmi les graveurs, nous trouvons d'abord Abraham Bloemaert, dont le monogramme A P B est connu par ses tableaux et ses gravures; mais M. Topin nous semble moins heureux dans ses suppositions à l'égard des autres graveurs: la plupart des estampes ne sont pas, comme il le dit, l'œuvre d'un Jean Herard Ourningue ou Groningue, qui les aurait marquées arbitrairement de différents monogrammes; elles ont été gravées par Jean Wiericx et par des artistes de sa famille travaillant dans son atelier. Quant à prétendre que les arabesques, les fleurs, les insectes et les quadrupèdes qui forment la bordure des pages auraient été dessinés ou gravés par Hans Sebald Beham, c'est une distraction que l'analogie de la manière de l'artiste peut seule excuser, car Hans Sebald Beham, l'émule et le rival de Georges Pensz, d'Altorfer et de Lucas Kruger, était mort depuis 1548. On sait aussi que Pierre Huse, que M. Topin n'a pas reconnu, malgré le mo-

nogramme P. H., a fourni à ce recueil cinq planches, outre le frontispice architectonique, dont la beauté est signalée dans l'admirable *Manuel du libraire* de M. Brunet.

Nous espérons que, grâce à la notice que M. Jules de la Madeleine a consacrée à Jacques Bernus, on n'oubliera plus cet habile sculpteur en bois dans les biographies universelles ou générales, qui nous font regretter inévitablement tant d'omissions. Jacques Bernus, né dans la petite ville de Mazan, près de Carpentras, le 15 novembre 1650, était un pauvre paysan qui devint artiste en contemplant des Madones; il commença par tailler avec son couteau dans du bois quelques figures d'anges, de Notre-Dame et de Christ. Il fut son propre guide, et l'inspiration lui vint du cœur. Il n'avait pas treize ans, qu'il demanda au directeur du port de Toulon un bloc de pierre, pour en tirer une statue de la Vierge. Il entra ensuite dans l'atelier de Puget, et il y apprit l'exercice manuel de son art favori; mais son instinct ne le poussait pas à sculpter des proues de navires, comme son maître: il était né pour mettre au service de la religion et du culte le talent naturel que Dieu lui avait donné. « Il se mit à parcourir la Provence, dit son biographe, semant sur son chemin les saintes et les Madones, déposant dans chaque église sa statue, et, comme ces pieux et modestes maçons du moyen âge, ne laissant son nom sur aucun de ses chefs-d'œuvre, car jamais il ne travailla pour lui; il ne travailla que pour l'art, et dans l'art il ne vit jamais qu'une chose, la grande portée religieuse. » Jacques Bernus consentit pourtant à être l'ouvrier et le commensal de l'évêque de Carpentras, Burtii; pendant dix-neuf ans, il ne fut occupé qu'à remplir les intentions pieuses de son bienfaiteur, qui lui confiait l'ornementation des églises du diocèse. Son ouvrage le plus remarquable est le mausolée de cet évêque: la reconnaissance avait exalté son talent. Il exécuta encore les tombeaux de Cabanis et de Gaspard de Lascaris, dont il ne reste que le souvenir, et qui disparurent dans la guerre terrible que la démençe de 93 livra aux monuments des arts; mais les statues d'anges qui décorent le chœur de Saint-Suffrein ont du moins été sauvées, ainsi que la Gloire qui surmonte l'autel, comme pour mieux faire regretter la perte des sculptures que la Révolution a détruites. Jacques Bernus mourut en 1738, et son nom même tomba dans l'oubli; on a cependant retrouvé son portrait, qui a pris place dans la Salle des illustres au musée d'Avignon.

Nous sommes fâché de passer sous silence un très-curieux et très-piquant article anonyme sur *les originaux et les copies en peinture*, que l'archéologie pourrait néanmoins revendiquer à certains égards,

en raison des anecdotes historiques qu'il renferme. Nous ne parlerons pas en détail des lettres de M. l'abbé Galeotti sur l'histoire de la peinture en Sicile, car ces lettres ne se rapportent à la France que par la nationalité de leur traducteur; remarquons toutefois que ces lettres renferment deux ou trois noms d'artistes que l'histoire de l'art inscrira désormais auprès de celui d'Antonello de Messine: Joanellus de Brando, qui a signé un tableau que possédaient les bénédictins de Catane, et qui l'a daté du 30 mars 1571; Vincenzo Anemolo, de Palerme, qu'on suppose avoir été disciple de Raphaël; Giuseppe Albina, dit Sozzo, qui s'inspira des œuvres de Vincent Anemolo, et qui en fit de bonnes copies. Nous mentionnerons encore avec plaisir un tableau du seizième siècle, représentant la ville de Marseille, tableau que M. A. Reynauld a découvert dans le cabinet de tableaux du Béguinage de Gand, et que les béguines prennent pour une *Vus de Patmos*, peinte vers 1600 par un peintre anglais du nom de *Frunck*. Ce peintre anglais est absolument inconnu, et nous serions porté à penser que le tableau qu'on lui attribue aurait été peint par un des Franck, peut-être par Hiéronymus Franck, qui séjourna en France à la cour de Henri III, et visita l'Italie à la fin du seizième siècle. Dans tous les cas, il serait fort intéressant pour la ville de Marseille d'avoir une reproduction de ce tableau, qui paraît être aussi détaillé et aussi exact que les anciens plans de la *Cosmographie universelle* de Belleforest et du *Theatrum urbiium præcipuarum mundi* de Georges Braun et de François Hogenberg.

Finissons par l'archéologie proprement dite, qui occupe pourtant une petite place dans la *Tribune artistique et littéraire*. M. J.-B. Duprat, pharmacien en chef de l'hôpital de Blidah, a rencontré sur son chemin les restes d'un monument antique qui domine la plaine de la Mitidja, et qu'on désigne vulgairement sous le nom de Kebour-Roumiah. Il n'a pas désigné vulgairement sous le nom de Kebour-Roumiah, que la tradition a entouré de légendes arabes et de faux renseignements historiques. Selon les uns, ce monument aurait été élevé par les deux fils de Bocchus l'Ancien, beau-père de Jugurtha, comme gage d'alliance entre les deux princes; selon les autres, ce serait un monument expiatoire érigé par l'empereur Claude, après l'assassinat de Ptolémée, fils de Juba et de Selène, tué dans les rues de Rome par des soldats apostés; enfin, le voyageur Marmol raconte que ce tombeau est celui de la belle Cava, fille du comte Julien, gouverneur des possessions des Wisigoths en Afrique

vers 710. M. J.-B. Duprat a constaté que Strabon, qui fait une description minutieuse du littoral de l'Afrique, ne parle pas de ce monument, que son architecture semble assimiler aux ruines de Julia Césarea; mais il a extrait de la Géographie de Pomponius Mela cette phrase, qui ne peut se rapporter qu'au Kebour-Roumiah : *Ultra monumentum regiae gentis, deinde Icosium et Ruthesia urbes*. Cette sépulture royale serait donc celle de Selène Cléopâtre et de Juba, puisqu'elle aurait été fondée entre l'époque de Strabon et celle de Pomponius Mela, c'est-à-dire de l'an 12 de Jésus-Christ à l'an 44. Ces conjectures ont été déjà mises en avant par Raoul Rochette, ainsi que par M. Hase. M. Duprat n'a fait que leur donner une forme plus étendue et plus caractéristique dans une notice dont la science acceptera définitivement les conclusions, si notre savant collègue, M. Léon Renier, pour qui l'Afrique romaine n'a plus de secrets, vient maintenant sanctionner de son autorité le système de M. J.-B. Duprat (1).

Paul LACROIX.
Membre du Comité.

(1) Nous sommes heureux d'apporter, en faveur de l'opinion archéologique de M. J.-B. Duprat, l'imposant témoignage que nous invoquions dans ce rapport. M. Léon Renier, en adoptant complètement les conclusions de la dissertation que nous avons analysée, a rappelé que le célèbre voyageur Bruce (*Travels to discover the source of the Nil*. Edimburgh, 1790, 4 vol. in-4^o) avait lu, en 1768 ou 1770, sur une pierre du Kebour-Roumiah, ces deux mots, qui ne laissent pas de doute possible : Βασιλισσα Κλεοπατρα.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

RAPPORT SUR LA COPIE D'UNE ORDONNANCE DE LOUIS XIII ENVOYÉE PAR M. LE BARON DE GIRARDOT.

Au commencement du dix-septième siècle, l'influence exercée sur la valeur de l'argent par la découverte de l'Amérique continuait à se faire sentir. L'hectolitre de blé qu'à Paris on achetait au prix de 35 grammes d'argent en 1530, en valait 58 en 1560, 78 en 1600, et 87 en 1610. Les marchandises et les salaires suivaient à pas inégaux cette progression des prix. Les rois s'en étaient alarmés, et ils n'avaient rien imaginé de mieux que d'intervenir eux-mêmes dans les ventes et dans les contrats, en fixant les prix ; on connaît à ce sujet les ordonnances de 1567 et de 1577.

M. le baron de Girardot a envoyé au Comité une ordonnance de l'an 1612, qui montre qu'à cette époque les mêmes phénomènes d'enchérissement se produisaient encore, et que la royauté croyait toujours pouvoir apporter au mal le remède de son autorité.

Les ouvriers du Berry avaient, dit l'ordonnance, « de beaucoup augmenté leurs salaires, principalement ceux qui estoient employés pour les laboureurs, metayers et vigneron. » Les habitants de Bourges se plaignirent au roi, et prétendirent que les journaliers n'imposaient leurs exigences à leurs maîtres que parce que l'habitude était d'entrer en service à la Saint-Jean d'été, vers le temps de la moisson.

Le roi prit parti pour les maîtres. Ordre fut donné aux journaliers de louer à l'avenir leurs services à la Toussaint, lorsque l'approche de l'hiver les forcerait à subir des conditions désavantageuses. Singulière manière de comprendre la liberté des contrats et la protection des faibles !

Je propose à la section de remercier M. le baron de Girardot, et de déposer la copie de la pièce dans les archives du Comité.

Il est à regretter que l'ordonnance qui confirme le fait de l'enchérissement au commencement du dix-septième siècle ne nous donne rien sur le prix des salaires.

Les documents de ce genre ont une importance qu'on ne saurait méconnaître; si nous savions, aux diverses époques du moyen âge et des temps modernes, à quel prix on payait les manouvriers, les compagnons à la journée ou à la tâche, les céréales, le pain, les denrées alimentaires, les matières premières, les marchandises étrangères et les objets de luxe, il serait possible de se faire, par la comparaison des prix, une idée exacte de l'état de l'industrie, des conditions du bien-être et de la situation économique des différents ordres de personnes. L'histoire y trouverait plus d'un enseignement. Les correspondants du Comité peuvent seuls fournir sur cette matière des documents nombreux et variés, et je crois que la section ne saurait trop encourager leurs recherches sur ce point.

E. LEVASSEUR.

Membre du Comité.

DIVERSES COMMUNICATIONS DE M. L'ABBÉ TISSERAND,
CORRESPONDANT A VENCE (VAR).

Je regrette de venir si tard rendre compte à la section de diverses communications de M. l'abbé Tisserand, lesquelles avaient été renvoyées à mon examen il y a près d'une année, et qui étaient restées en arrière par suite d'un oubli que je me reproche d'autant plus qu'elles sont loin de le mériter. M. l'abbé Tisserand est un des correspondants les plus laborieux, les plus empressés du Comité, auquel il envoie *avec bonheur*, dit-il, tout ce qui lui paraît offrir de l'intérêt. Il ne se contente pas de lui présenter le résultat de ses recherches archéologiques et historiques sur toutes sortes de sujets variés : il lui fait don des médailles antiques qui tombent en sa possession, et il est prêt aussi à se dessaisir, en sa faveur, des livres rares et curieux que le hasard peut mettre entre ses mains. C'est ainsi que, dans sa lettre du 27 août 1859, qui contient une très-belle pièce en argent de Nerva trouvée aux environs de Vence, il propose d'adresser à Son Exc. M. le Ministre, pour la bibliothèque du Comité, un exemplaire malheureusement imparfait du fameux *Liber chronicarum mundi* de Hartman Schedel, imprimé à Nuremberg, en 1493, par Antoine Koberger, avec une foule de gravures en bois exécutées d'après les dessins de Pierre Wolgemuth, maître d'Albert Durer.

M. l'abbé Tisserand s'afflige d'être dans un pays si pauvre en documents et en matériaux relatifs à l'histoire et à l'archéologie, et cependant il prouve par ses communications toujours intéressantes qu'un petit champ bien cultivé est plus productif qu'un vaste domaine abandonné sans culture. Aussi, nous lui devons une notice pleine de faits et de renseignements nouveaux sur un village nommé la Gaude, qui est seulement cité dans les dictionnaires géographiques de la France, et qui n'a obtenu que cinq lignes insignifiantes dans le grand *Dictionnaire des Gaules* d'Expilly. M. l'abbé Tisserand a trouvé moyen de consacrer quatre feuillets à la description et à l'histoire de la Gaude, qui peut se vanter d'avoir une origine romaine, car on a découvert sur son territoire des tombeaux, des inscriptions, des médailles, des débris antiques, etc. C'est de là que vient la médaille de Nerva dont M. l'abbé Tisserand fait hommage à la section.

Son article sur la Gaule fournira des notes utiles au magnifique

ouvrage qui se prépare par les ordres de M. le Ministre de l'instruction publique et sous les auspices du Comité, et qui contiendra, pour la première fois, une description complète de la France. Je demande donc le dépôt de la lettre de M. l'abbé Tisserand dans les archives du Comité. J'emprunterai toutefois à cette lettre une inscription sépulcrale dont les noms sont peut-être altérés : *Flavimius Mucius Cremonius suæ uxori benemerenti fecit*, et que notre savant collègue M. Léon Renier voudra bien rectifier, s'il y a lieu. Quant au fragment d'une autre inscription transcrite par M. l'abbé Tisserand, je doute fort que la science épigraphique parvienne à le restituer dans son entier.

Je citerai encore un nom d'architecte que M. l'abbé Tisserand nous fait connaître dans cette première lettre à propos de l'église du village de Saint-Jeannet, situé près de la Gaude. Cette église fut construite sous le vocable de saint Jean-Baptiste ou saint *Jeannet* (c'est-à-dire petit saint Jean), en 1493, suivant marché passé à Vence, chez le notaire Henri Curt, au prix de 400 florins, avec Barthélemy Bensa, *maçon* de Nice, lequel reçut d'abord un à-compte de 30 florins. Il n'en coûtait guère alors pour payer les plans d'un architecte, car ces 400 florins ne s'appliquent sans doute qu'au salaire de Barthélemy Bensa ; son église, du reste, ne dura que deux cents ans ; il fallut la reconstruire de fond en comble à la fin du dix-septième siècle.

M. l'abbé Tisserand s'est toujours occupé des anciens artistes avec une prédilection particulière, et ses recherches dans les archives des communes de son arrondissement lui ont déjà procuré à cet égard quelques heureuses trouvailles. Une seconde lettre de lui, en date du 23 juillet 1859, renferme des documents si précieux relativement aux artistes du diocèse de Vence que nous n'hésitons pas à en réclamer la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*. C'est dans les comptes de l'administration ecclésiastique et parmi les registres de l'évêché de Vence que M. l'abbé Tisserand a retrouvé toute une famille d'artistes locaux, sculpteurs en bois, peintres, architectes, orfèvres, organistes, dont les noms n'avaient jamais été recueillis dans l'histoire de l'art. Ces artistes n'étaient pas sans doute de premier ordre, et leurs œuvres ont partagé l'oubli qui s'est attaché à leurs noms. Cependant M. l'abbé Tisserand croit pouvoir constater, d'après les registres baptistaires et mortuaires de l'église de Vence, que les arts n'ont jamais cessé d'avoir des représentants habiles dans cette petite localité, où la protection des évêques et de la noble famille de Villeneuve ne leur faisait pas défaut. Ainsi, de-

puis Jacques Bellot, qui sculptait les belles stalles du chœur de la cathédrale, en 1499, jusqu'au peintre Silvestre Bagny, qui était un des pensionnaires du célèbre évêque de Vence, Antoine Godeau, sous Louis XIV, la ville de Vence a vu naître et mourir différents artistes qui trouvaient dans la localité même l'emploi lucratif et honorifique de leur talent. M. l'abbé Tisserand a fait sortir de la poussière des vieux registres de notaires plusieurs actes et contrats qui se rapportent à ces artistes inconnus et à leurs ouvrages. Sa lettre renferme beaucoup de noms, de dates et de faits, que les érudits de l'art accueilleront avec empressement et reconnaissance.

Paul LACROIX.

Noms d'anciens artistes du diocèse de Vence. — Extraits des registres de cet évêché. — Année 1499 et suivantes. — (Communication de M. l'abbé Tisserand, correspondant.)

En cherchant quel pouvait être l'auteur des stalles de Vence, je me suis attaché à extraire des registres tous les noms d'artistes que j'ai rencontrés dans nos pays. Je les transmets ici tels quels.

En 1499, nous avons donc *Jacques Bellot*, qui a travaillé aux stalles de Vence. — J'ai envoyé la procuration.

En 1541, je trouve *Antoine Canavesi*, peintre.

Id., *Lucas de Ruppibus*, maçon.

Ces deux personnages devaient avoir assez de réputation.

Voici un acte de baptême extrait des registres de Vence :

« Le 8 octobre 1541, je, soussigné, ai baptisé Félix, fils de Lucas de Ruppibus, dit Fromont, maçon, tenu par Claude de Villeneuve, fille du baron, et Claude de Villeneuve, son frère, et Antoine Aubin de Gréolères, couturier. »

Claude de Villeneuve épousa, en 1542, la fille du seigneur de Thorane.

En 1593, Honoré Donnet, chanoine de Vence, vend une maison à Clément de Ruppibus, sculpteur à Vence.

En rapprochant ces noms des sculptures que l'on trouve encore dans les châteaux des seigneurs de Vence et de Lague, ainsi que dans l'église de Vence, vous avez la main d'un même artiste et le siècle de François I^{er}. — D'ailleurs, Antoine de Villeneuve, baron de Vence, avait le goût des embellissements, et ces artistes lui

étaient chers. — Les petits seigneurs se font partout à l'image du roi et toujours.

Parlons du peintre Canauesi.

« Le 7 de novembre 1542, à heure de tierce, et en présence de Lambert Ayès, de Signoret Antoine, et d'Antoine Canauesi, peintre, je soussigné ai baptisé Jacques, fils d'Antoine Signoret, tenu par Jacques Jouard et sa femme.

« (Signé) Jean de Cornais. »

Nous lisons encore que, par acte du 29 janvier 1665, devant maître Martin, notaire à Saint-Jeannet, Jean-Baptiste de Villeneuve-Thorane, gouverneur de Saint-Paul et juspatron de la chapelle de Notre-Dame de la Gardette à Saint-Paul, consentit à ce que cette chapellenie fût érigée en canonicat, et il la donna à Sébastien Canauesy. Voici encore le nom de *Canauesi*. — Il était cher à cette famille de Villeneuve. — Eh bien ! veuillez remarquer l'acte suivant, car un magnifique tableau se trouve dans cette chapelle de la Gardette, et c'est un don de la famille de Villeneuve-Thorane.

Nous lisons, en 1616, dans les registres du notaire de Guignes à Vence :

« Françoise de Villeneuve, dame de la Berlière, Honoré de Portanier, sieur de la Fouret, au nom de Jacques de Villeneuve, sieur de la Berlière, en son vivant gouverneur de Saint-Paul, et fondateur de la chapelle de Notre-Dame de la Gardette à Saint-Paul, laissent à ladite chapelle le portrait du fondateur, le portrait de Notre-Dame et une *Descente de Croix*, et allouent à ladite chapelle 150 fl., pour qu'on y dise trois messes par semaine, le lundi pour les morts, le jeudi une messe du Saint-Esprit, et le samedi une messe de la sainte Vierge. »

N'est-il pas vraisemblable que Sébastien Canauesi, prêtre, chapelain de cette chapelle, n'avait été si cher à cette famille de Villeneuve que parce que son père, Antoine Canauesy, avait été un peintre de mérite, et peut-être même l'auteur du tableau de la *Descente du Saint-Esprit* ?

Si vous remarquez, en effet, ce magnifique ouvrage, vous y voyez au coin les *armes de Villeneuve*.

Le meilleur tableau de la chapelle Saint-Antoine à Vence serait sans doute du même peintre, puisque Antoine Canauesy, non content de s'appeler Antoine, était à Vence au moment même que Antoine de Villeneuve était baron de Vence et seigneur de Gréoliers.

Lucas de Ruppibus et Antoine Canauesy décoraient ses bâtiments, et Aubin de Gréolieres devait être un habile *couturier*, puisqu'il était parrain avec ses enfants. — L'union de la famille de Thorane à celle de Vence est confirmée par l'acte de mariage de Claude, fille du baron de Vence, avec le seigneur de Thorane, en 1542.

Ces artistes ont dû étendre leurs travaux au Bar, à Saint-Paul, à Antibes et dans tous les environs.

Vence, si petite et si éloignée qu'elle soit, n'a donc pas été étrangère à la Renaissance. — Outre ces stalles magnifiques de la cathédrale, œuvre de la fin du quinzième siècle, et la porte de la prévôté, nous pouvons citer : la belle châsse de saint Véran, que l'on avait à Vence avant 93, don de l'évêque Raphaël Monso et œuvre de l'orfèvre *Léon de Pardis*, 1493 ;

Les *orgues*, don du même évêque, et posées dans la cathédrale en 1500 ;

La création d'un maître de musique pour Vence en 1505 ;

La belle châsse de *saint Lambert*, don du chanoine Barcillon et magnifique travail de l'orfèvre du roi à Paris, Thomas *Merlin* (1654). Elle a été emportée par le gouvernement et détruite en 1793.

Enfin, je livre encore à l'examen des connaisseurs un nom que je trouve auprès de l'illustre Godeau, évêque de Vence, c'est celui d'un peintre nommé Silvestre Bagny. — Il logeait à l'évêché même, et, d'après les registres de maître de Guignes, notaire de Vence, il passait sa procuration pour toucher 100 livres de pension à maître *Picart*, bourgeois de Paris, en l'absence de *Conrart*, secrétaire du roi. — Sans doute Mgr Godeau lui avait fait cette pension sur ce qu'il recevait comme membre de l'Académie. — M^e Picart faisait à Paris les affaires de l'illustre évêque.

Le peintre *Silvestre Bagny* devait sans doute décorer l'évêché que Mgr Godeau faisait reconstruire à cette époque, et embellir la *chapelle Saint-Charles de l'évêché*.

Quelques années après, Mgr Godeau donnait quelque argent pour la restauration des orgues.

Cette réparation ne se fera qu'en 1673, par le successeur de l'illustre évêque, et *Antoine Juliany* s'engagera à augmenter et rétablir lesdites orgues, attendu que, dans l'état où elles se trouvent, elles sont trop *petites et indécentes* pour une église cathédrale. (Actes du notaire de Guignes.)

Tels sont les noms d'artistes que je livre, Monseigneur, à l'étude du Comité, heureux si j'ai pu exhumer de la tombe quelque célébrité !

ÉTUDES HISTORIQUES.

GÉOGRAPHIE DES DIPLOMES MÉROVINGIENS.

I. DIPLOMES DE L'ABBAYE DE SAINT-DENYS.

J'entreprends d'extraire des diplômes mérovingiens, comme je l'ai déjà fait des chroniqueurs Grégoire de Tours, Frédégaire et leurs continuateurs, les éléments géographiques qui y sont contenus. Les diplômes offrent un sujet d'études intéressant et jusqu'ici peu pratiqué. On y trouve sur l'histoire, sur la condition sociale, sur l'archéologie des temps mérovingiens et sur les transformations que la langue subissait dans cette période de décadence et de barbarie, des éléments que les écrivains d'histoire générale ont négligés, et qui n'ont encore été recueillis et étudiés que d'une façon incomplète par les érudits. Beaucoup de ces actes ont malheureusement été perdus ; dans ceux qui nous restent, c'est la géographie qui semble appelée à récolter la plus ample moisson. La plupart, en effet, consistent en donations faites aux abbayes, qui commençaient alors à couvrir le sol de la Gaule. Les mentions de villes, de villas, de territoires y abondent. Souvent ces indications sont confuses et incomplètes ; souvent elles sont inexactes ; il est arrivé aussi aux noms géographiques de subir des altérations analogues à celles qui déformaient, sous l'influence de la langue vulgaire et de la variété de prononciation, la plupart des mots latins, leur donnaient une physionomie plus barbare, et les soustrayaient aux règles désormais méconnues de l'orthographe et de la grammaire. Ce sont là des causes de difficultés quelquefois insurmontables. Cependant nous sommes heureux de reconnaître que le cercle des impossibili-

tés ne cesse de se rétrécir, grâce aux précieux instruments dont la géographie a fait de notre temps l'acquisition. La publication des pouillés et des cartulaires, mise en faveur par des maîtres de l'érudition, a été un exemple utile qui a aujourd'hui de fréquents imitateurs ; la vive impulsion communiquée sur tous les points de la France aux recherches de la géographie historique, les recueils de noms de lieux par départements, les répertoires archéologiques entrepris sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et dont nous possédons déjà, pour les départements d'Eure-et-Loir et de l'Aube, de si louables spécimens, l'achèvement ou la publication nouvelle de grands recueils, fournissent à notre géographie historique des matériaux et des secours dont elle peut entreprendre de faire son profit.

Les diplômes mérovingiens doivent être mis parmi les monuments du moyen âge dont l'éclaircissement géographique a le plus d'intérêt ; car, bien que le nombre de ceux qui subsistent soit relativement fort restreint, cependant ils nous fournissent encore d'abondantes nomenclatures de noms de lieux, et de plus, par l'époque à laquelle ils appartiennent, ils se présentent comme un lien entre les temps qui les ont précédés et ceux qui les ont suivis. En effet, les Mérovingiens, qui n'apportaient pas en Gaule des habitudes d'ordre et de régularité, ont peu changé l'état de choses qu'ils y trouvaient établi ; ils ont laissé tomber les rouages de la précédente administration, dont ils ne sentaient pas le besoin, et ils ont accepté, à l'exemple du clergé, les principales grandes divisions qu'ils trouvaient sur le sol. Ainsi, à côté de l'évêque, ils ont presque constamment mis un *judex* ou comte, et, de la sorte, le diocèse est devenu le comté, seule vraie division administrative de la Gaule sous leur domination ; car on sait quelle fut l'irrégularité et l'inconsistance des duchés, créations militaires et temporaires. En même temps, les subordonnés des comtes, leurs délégués, *vicarii*, n'étaient pas encore installés à demeure d'une manière permanente dans des subdivisions fixes. On a vu aussi que les centeniers précédèrent de longtemps l'organisation des centaines, en sorte que l'administration semble avoir conservé durant la plus grande partie des temps mérovingiens quelque chose des habitudes nomades que les Francs avaient apportées de la rive droite du Rhin (1). Ces comtés correspondant aux diocèses n'étaient le plus souvent que les cités primitives.

(1) Voir pour l'administration en Gaule, *Duces, comites, vicarii, etc.*, dans la *Géographie* de Grégoire de Tours, 2^e édit., p. 68-89.

les *civitates* du temps de Jules César, puisque les Romains, tout en faisant subir de nombreux changements de détail aux limites des anciennes peuplades, avaient cependant, en général, respecté les traits principaux de leur première organisation. Or, quand les scribes des temps mérovingiens, dans la rédaction de leurs actes, voulaient indiquer l'emplacement des lieux dont ces actes portaient donation, ils y ajoutaient les mots *pagus* et *territorium*, lesquels mots représentaient le territoire de ces anciennes cités ou peuplades : *Villa in pago Parisiaco, in pago Bellovacensi, in pago Velcassino*, désignaient certainement des localités dans le territoire des anciens *Parisii, Bellovaci, Veliocasses*, etc. Ces territoires, établis souvent dans des divisions naturelles du sol, avaient dû à cette circonstance ainsi qu'à la longue durée de leur existence politique de rester invinciblement fixés dans la mémoire et dans la tradition populaires, d'autant que, pour la plupart, elles subsistaient encore à titre de diocèses et de circonscriptions administrées par des comtes. Le mot *pagus* peut donc généralement dans les diplômes être reporté aux divisions principales du sol gaulois. Il lui est arrivé quelquefois d'être détourné de ce sens par diverses causes de confusion, et d'être employé dans le sens vague de notre mot actuel pays, qu'il a formé. On le trouve ainsi joint à des noms géographiques qui n'ont jamais représenté de grandes divisions. C'est à la sagacité et à la critique de l'investigateur de discerner ces cas particuliers. Mais, comme c'est l'exception, et que le plus souvent dans les diplômes il représente d'anciens territoires celtiques, il en résulte qu'il a une grande importance ; car, au moyen des listes de noms mentionnés dans les différents *pagi*, nous réunissons quelques éléments qui peuvent nous aider à reconstituer l'étendue des divisions primitives.

Aux temps postérieurs, les diplômes fournissent une quantité de noms considérable dont beaucoup se retrouvent dans les pouillés, dans les cartulaires, dans les chartes, qui exercent de la sorte sur eux une action et un contrôle réciproques. Enfin de l'époque mérovingienne date, pour les noms de lieux, une très-fréquente rénovation ; c'est alors que nombre de localités échangent leur vieux nom celtique contre celui d'un saint, fait dont Grégoire de Tours et Frédégaire nous ont déjà fourni plus d'un exemple.

Il faut donc soumettre les noms géographiques mentionnés par les diplômes à un double genre de recherches : essayer de les traduire et les grouper par territoires. Mais, comme ce travail présente de grandes difficultés à cause des inexactitudes, des contradictions fréquentes que présentent les textes, et du grand nombre de docu-

ments de toute nature auxquels il faut recourir, j'ai cru devoir le diviser pour le rendre plus facile. Au lieu d'entreprendre tout d'abord de dresser la liste des noms de lieux mentionnés dans la collection entière, j'étudierai successivement les actes relatifs à chacune des abbayes. C'est ainsi que va être traitée d'abord la géographie des diplômes de l'abbaye de Saint-Denys. Après celle-ci, je m'occuperai des abbayes de Fontenelle, de Saint-Vincent, et successivement des diverses autres. Lorsque ces séries d'études préparatoires seront achevées, je pourrai alors réunir et présenter avec autorité les faits géographiques qui ressortent de l'étude des diplômes et dresser le dictionnaire des noms de lieux qui s'y trouvent mentionnés.

Quel que soit le secours que je puisse tirer des divers ouvrages, tels que les cartulaires, les pouillés, les cartes de Cassini, de l'État-major, le travail que j'entreprends sur les diplômes ne saurait avoir la prétention d'être complet. Bien des points d'interrogation signaleront les endroits où mes efforts sont restés inutiles, soit par insuffisance de renseignements, soit parce que les lieux ont changé de nom, soit quelquefois encore parce que les lieux ont disparu. Mais on sait que les recherches, même suivies de résultats négatifs, ne sont pas perdues dans de semblables études; elles appellent de nouveaux efforts, concentrent l'attention sur les difficultés, montrent quelquefois qu'une solution n'est pas possible. A mesure que les diverses parties composant l'ensemble de la géographie des diplômes mérovingiens paraîtront, ce sera aux savants locaux qui ont en leur possession des documents particuliers et souvent inédits de les contrôler et de les améliorer; le secours que j'ai déjà reçu d'eux dans mes précédentes études sur la géographie de Grégoire de Tours, de Frédégaire, pour les listes de fleuves et de rivières de la Gaule, je le réclame d'eux plus que jamais : les grands travaux de géographie historique ne sauraient être que des œuvres collectives. Chacun, dans le lieu qu'il habite, connaît mieux l'histoire et la géographie que celui qui entreprend d'en traiter l'ensemble. Les rectifications seront donc accueillies avec reconnaissance, et publiées sous la responsabilité de chacun de leurs auteurs; et c'est à l'aide de ce concours de forces individuelles que j'espère pouvoir donner à l'ensemble géographique, qui résumera la série des études que j'ai entreprises, sa forme définitive.

I. L'ABBAYE DE SAINT-DENYS.

On sait que la tradition des premiers temps du christianisme en Gaule plaçait le martyr des trois saints, Denys, Rustique et Eleuthère

dans un petit village appelé *Catolacum*, situé sur une ancienne voie romaine, à peu de distance au nord de Paris. Une pieuse femme recueillit leurs corps et les inhuma dans son champ ; des miracles ne tardèrent pas à illustrer leurs tombeaux : sainte Geneviève y bâtit, d'après l'auteur des *Gesta Dagoberti*, une église de construction modeste que Dagobert réédifia entièrement, orna de somptueux ornements et enrichit d'immenses donations quand il eut éprouvé la protection de saint Denys et de ses compagnons, qui devinrent dès lors les patrons particuliers des rois mérovingiens.

Les successeurs de Dagobert imitèrent ses largesses. Nous savons que beaucoup des actes de leurs donations ont été perdus ; cependant il en subsiste encore cinquante-six, qu'il faut distinguer en deux catégories : les diplômes authentiques et les diplômes faux, ou pour mieux dire retranscrits.

Après les savantes investigations de Mabillon, de Lecoinge, de dom Bouquet, de Bréquigny, de Laporte-Dutheil et de leur continuateur, M. Pardessus, qui a donné en deux volumes in-folio la collection de ce qui reste des diplômes mérovingiens, nous sommes aujourd'hui pleinement édifiés sur la valeur de chacun de ces actes. La critique et l'expérience de ces maîtres a su discerner et signaler les formules, les contradictions, les erreurs qui entachent un certain nombre d'entre eux dans leur ensemble ou dans quelques parties, et les notent de fausseté.

Voici comment de faux diplômes ont pu prendre place dans les registres et les cartulaires des abbayes. Quelquefois, pour s'assurer la possession d'un lieu en litige, les communautés firent fabriquer, dans le cours du moyen âge, des diplômes portant des donations de souverains antérieurs ; plus généralement, les papyrus sur lesquels étaient inscrits les titres ayant été détruits par le temps, ayant disparu par d'autres causes (1), ou étant mutilés et devenus illisibles, on les remplaçait par des transcriptions ou des rédactions nouvelles. Dans ce cas, le fond était exact ; la forme seule se trouvait modifiée : les rédacteurs introduisaient dans leur travail des anachronismes, des formules et un style étrangers à l'époque dont ils empruntaient la date, et ce sont ces inadvertances qui ont permis aux bénédictins et

(1) Parmi ces causes, il faut mentionner les invasions barbares et les pillages des monastères par les Normands, Sarrasins et Hongrois. Une chartre de l'archevêque de Bourges, publiée par M. Chazaud (*Cartul. de la Chapelle-Aude*, p. 47), dit que l'abbaye de Saint-Denis perdit une partie de ses possessions après la mort de Charlemagne, dans des invasions hongroises.

aux savants leurs émules de désigner avec beaucoup de précision les diplômes refaits.

Les actes de ce genre présentent, sous le rapport historique, une moindre autorité ; mais il faut bien se garder de les dédaigner dans l'étude de la géographie. Le plus souvent ils reproduisent des faits exacts ; de plus, comme ils se proposent d'assurer la possession de certains lieux, ils en déterminent l'emplacement et les décrivent avec plus de détails même que des diplômes authentiques.

J'ai donc cru ne pas devoir les rejeter, et je les ai soumis aux mêmes études que les diplômes originaux ; seulement je les ai réunis à part dans un chapitre spécial. Je me suis aidé dans mes recherches des ouvrages antérieurs relatifs à l'abbaye de Saint-Denys : l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, par Jacques Doublet, Paris, 1625 ; — l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, par Michel Félibien, bénédictin, Paris, 1706 ; — les *Annales ecclésiastiques* de Leconte ; — les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, par Mabillon ; — *Histoire de l'église, monastère, ville et paroisses de Saint-Denys*, par Lebeuf, dans le troisième volume de l'*Histoire du diocèse de Paris* ; — les admirables travaux de M. A. Le Prévost sur le département de l'*Eure* ; — l'excellente *Histoire manuscrite du Vexin*, par le président Levrier, qui fournit un grand nombre de traductions de noms souvent exactes, grâce à l'admirable connaissance qu'il avait de ce petit pays. Je n'ai pas besoin de dire combien je dois aux travaux de M. Guérard, qui a délimité dans le *Polyptyque* d'Irminon et dans ses *Essais* plusieurs des anciens pays. Les notes de dom Bouquet, et aussi celles de Valois, ce maître de notre géographie historique, m'ont été d'un grand secours. Je dois à l'obligeance d'un savant, qui a réuni un grand nombre de textes du moyen âge qu'il emploie à de remarquables études philologiques, M. Houzé, la communication d'un pouillé de Saint-Denys en 1411. Le cartulaire de la Chapelle-Aude, en partie reconstitué et récemment publié par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, m'a été très-utile, et je dois beaucoup aussi à l'excellent ouvrage de M. Cauvin sur la géographie ancienne du diocèse du Mans. J'ai examiné à la Bibliothèque impériale deux volumes manuscrits in-folio, cotés 53 et 54, intitulés : *Abbaye de Saint-Denys, Chartes*, par dom Poirier. C'est une analyse des actes conservés dans les archives de Saint-Denys, accompagnée de discussions des diverses opinions de Doublet, Félibien et Lebeuf, et suivie d'un inventaire de richesses conservées dans le trésor de l'église. A ce titre, ce recueil n'est pas sans intérêt ; mais je n'y ai trouvé aucun secours géographique.

Enfin j'ai attentivement étudié aux Archives de l'Empire l'Inventaire des actes de l'abbaye de Saint-Denys, dressé en l'année 1688, qui y est déposé. Je n'y ai trouvé que peu de secours géographiques ; les mêmes noms de lieux dont on ne retrouve pas aujourd'hui la traduction avaient déjà été une cause d'embarras pour le rédacteur de l'Inventaire ; il lui est arrivé quelquefois d'écrire en marge : *J'ai cherché inutilement ce lieu*. C'est une preuve que Saint-Denys avait perdu alors un grand nombre de ses antiques possessions, et que la tradition même de leur nom ne s'était pas toujours maintenue dans l'abbaye. L'Inventaire m'a cependant fourni l'indication de quelques noms, et en est venu confirmer plusieurs autres. Bien que je me sois définitivement arrêté, dans l'exposition de mes recherches, à la date de 752, qui sépare les deux premières dynasties, j'ai cru cependant qu'il était utile de pousser plus loin l'étude des textes, et j'ai attentivement recherché dans les diplômes carlovingiens jusqu'en 814, dont une exacte collation avec les originaux conservés aux Archives m'a été fournie par mon savant confrère, M. Jules Tardif, tout ce qui pouvait contribuer à l'éclaircissement des diplômes antérieurs ; car il arrive souvent que des textes très-semblables se reproduisent, à quelques années de distance, sous forme de confirmation ou d'approbation, et cela s'est particulièrement produit pour quelques diplômes de la famille Héristal.

Comme complément à l'étude des diplômes de Saint-Denys, j'y ai joint celle du texte intitulé : *Gesta Dagoberti*. C'est une chronique dont l'auteur, resté inconnu, a été appelé *Anonymus fabulator*, à cause des inexactitudes et des fables dont il a mêlé son récit. Il a dû, suivant Valois, Lecoite, Félibien et dom Bouquet, écrire au commencement du neuvième siècle. Malgré ses erreurs et ses mensonges, il n'est pas sans importance pour l'histoire, dans l'extrême pénurie des documents relatifs à cette époque. Il fournit quelques noms et quelques faits intéressants, en bien moins grand nombre qu'il n'eût pu le faire, car il a certainement habité l'abbaye de Saint-Denys, et tenu à sa disposition son riche cartulaire. Il mentionne les abondantes largesses de Dagobert, et il lui eût été facile, de son aveu même, de nous en donner avec précision le détail. Mais, quelle que soit la pauvreté de ses renseignements, ils seront encore les bienvenus, car rien n'est à dédaigner dans les rares documents du septième siècle. Outre les faits géographiques, les diplômes présentent des notions intéressantes pour l'histoire et les mœurs des temps mérovingiens. Je les ai recueillies et je les signalerai en passant.

Pour faciliter l'intelligence chronologique de ces diplômes, où

figurent successivement les rois fainéants, je vais rappeler la série des Mérovingiens et des maires du palais depuis Dagobert, d'après l'*Art de vérifier les dates* :

Dagobert, 628-638.

Neustrie.

Clovis II, 638-656.
Clotaire III, 656-670.
Thierry III, 670-691.
Clovis III, 691-695.
Childebert III, 695-711.
Dagobert III, 711-715.
Chilpéric II, 715-720.
Thierry IV, 720-737.
Interrègne avec le maire, Charles-Martel, 737-742.
Childéric III, 742-752.

Austrasie.

Sigebert II, 638-656.
Childéric II, 660-674.
Dagobert II, 674-679.
Pépin d'Héristal, maire, 680-714.
Charles-Martel, maire, 714-742.
Pépin le Bref, maire, 742-752.

I. DIPLÔMES AUTHENTIQUES.

Sur les 56 diplômes appartenant à Saint-Denys, ceux qui ont paru à leurs savants éditeurs posséder des titres certains d'authenticité sont au nombre de 39. Les voici dans leur ordre chronologique :

1^o CHARTE DE THÉODETRUDE OU THÉODILE, fille de Brodulf, faisant à l'abbaye de Saint-Denys abandon de divers biens, en l'année 627 (1). Cette donation est rédigée sous forme de lettre adressée à l'abbé Dodon; elle nous apprend donc qu'il y avait à Saint-Denys une abbaye antérieurement à Dagobert. Ce roi agrandit et enrichit considérablement cette abbaye, mais il n'en fut pas précisément le fondateur. Théodile demande, en récompense de ses dons, à être inhumée dans la basilique. Elle concède trois villas : « Villa quæ vocatur Matrius quæ est in oppido Camliacense, cum domibus, « mancipiis et vineis ad se pertinentes, in fundo Magacinse. »

Il faut d'abord remarquer le singulier emploi du mot *oppidum* pour désigner un territoire, car il s'agit ici du petit pays de Chambly, placé aux confins du Beauvaisis et du Vexin. C'est avec tant d'autres une preuve de la confusion du langage mérovingien; nous l'avons déjà signalée dans la *Géographie* de Grégoire de Tours (2). *Matrius* paraît être Méru (Oise, à 20 kil. S. de Beauvais). Il est vrai que Méru est désigné par les grandes cartes comme appartenant au Thelle; mais ces confusions entre petits pays sont très-fré-

(1) *Chartes et Diplômes*, t. I, p. 227.

(2) Deuxième édition, p. 28.

quentes, nous en verrons plus d'une autre preuve. Ainsi, des localités sont dites tantôt dans le Vimeu, tantôt dans le Ponthieu. Le récent auteur d'une savante dissertation sur le Vimeu, M. Semichon, a fort bien établi ce fait. — M. Chazaud a proposé de traduire *Matrius* par Méry-sur-Oise, près l'Île-Adam. Mais il est à considérer que ce lieu appartenait au diocèse de Paris, tandis que le Chamblois, dans lequel la *villa* est mentionnée, a toujours dépendu de l'évêché de Beauvais. On ne retrouve rien dans les environs de Méru ni de Méry qui puisse répondre au *fundus Magacinsis*.

« Volo etiam esse donatum villa quæ cognominatur Patriago, quæ « est in pago Lemozino. » Ce nom *Patriagus* reparaît dans une charte fautive postérieure, datée de l'an 636, avec la variante suivante : « Castrum quod dicitur Patriagus cum ecclesiis, villis etiam « ad ipsum castrum pertinentibus. » Il faut distinguer ce lieu de deux autres *Patriacus* mentionnés dans la même charte, dont l'un est une simple *curtis*. Le soin que cette charte fautive prend de rappeler la donation de *Patriagus*, le titre de *castrum* qu'elle lui donne, les églises et villas qu'elle dit lui appartenir, semblent indiquer un lieu fort et d'une certaine importance. C'est ce qui paraît devoir faire donner la préférence à Peyrat, autrefois lieu fortifié dans la Haute-Vienne, à 36 kil. E. de Limoges, et à 8 kil. N.-N.-E. d'Eymoutier. Cependant, il faut joindre à cette traduction un signe de doute, car il y a en Limousin plusieurs Peyrat, un dans la Haute-Vienne, près de la rive gauche de la Gartempe, à 3 kil. N.-N.-O. de Bellac; un autre, Peyrat-la-Nonnière, dans la Creuse, à 15 kil. N.-E. d'Aubusson, canton de Chénerailles. Il y a encore Parsac, près Gouzon, dans la Creuse, et d'autres noms qui paraissent pouvoir répondre à *Patriagus*.

Eidem basilicæ volo similiter esse donatum villa quæ vocatur Milgiachis, quæ est in pago Bellovacinse. Il y a moins de doute pour cette localité; elle paraît bien être Milly, canton de Marseille (Oise). Il faut remarquer cette transformation du radical *Mili* en *Milgi*, *Migli*. Il est vraisemblable que le nom primitif de ce lieu a été *Emilius*, comme pour Milhau en Rouergue.

2^o DIPLÔME DE CLOTAIRE II confirmant les donations du marchand Jean à l'abbaye de Saint-Denys et à quelques autres lieux saints (1). C'est un palimpseste très-mutilé, dont les mentions géographiques ont disparu, à l'exception de celle-ci : « de suis facultate-
« bus ad basilica ipsius sancti Dioninsio, vel reliqua loca sancta,

(1) *Chartes et Diplômes*, t. I, p. 229.

« infra oppedum Parisiorum civetatis. » — Ce diplôme est daté de *Stirpiniaco*, villa royale du Vexin, Estrepagny, à mi-chemin entre Gisors et les Andelys (Eure), 627.

3^o DIPLOME DE DAGOBERT I^{er}, instituant un marché à Saint-Denys, 629 (1). Nous avons étudié dans la *Revue archéologique* (2) ce diplôme, qui fournit quelques notions intéressantes sur le commerce et les impositions sous les Mérovingiens; il apporte aussi des renseignements topographiques sur les environs de Paris. Le marché était situé sur la voie qui s'étendait de Saint-Denys à Paris jusqu'aux portes de cette ville : « In illa strada quæ vadit ad Parisius civitate, in loco qui dicitur Pasellus sancti Martini. » Je crois que ce *pasellus* est une passerelle jetée sur le ruisseau de Ménilmontant, et qu'il tenait son nom de Saint-Martin-des-Champs, qui était à proximité, église près de laquelle le marché fut transféré plus tard, comme nous le verrons par un diplôme postérieur de Childebert III, à l'année 710.

On venait à ce marché de Saint-Denys commercer des royaumes saxons d'Angleterre, de Lombardie, de Provence et d'Espagne : « Illi Saxones.... et illi negociatores de Longobardia, sive Hyspanica et de Provincia..... » *Hyspanica* peut ne désigner que la portion de la Gaule possédée par les Visigoths, qui s'appela longtemps *Hispania, Gothia et Septimania*.

Sont encore mentionnées dans ce diplôme les villes de Rouen et de Vic, qui étaient alors des plus commerçantes de la Gaule : « Et sciatis nostri missi ex hoc mercato et omnes civitates in regno nostro maxime ad Rothomo porto et Wicusporto qui veniunt de ultra mare..... » *Wicus* était la localité également appelée *Quentovicus*, à l'embouchure de la Canche, dont il reste de nombreuses monnaies. Elle a perdu sa prospérité avec son port, et Etaples l'a modestement remplacée (Pas-de-Calais). Ce diplôme est daté de Compiègne, *Compendio*.

4^o DIPLOME DE DAGOBERT I^{er}, 635 (3), par lequel il donne aux pauvres immatriculés de Saint-Denys la villa *Sarclidæ*, qu'il a échangée avec l'évêque d'Autun et l'abbé de Saint-Symphorien d'Autun contre la villa *Amica*, située dans le territoire de Marseille : « Nos villam noncupante Sarclidas super fluvium Joina sitam, in pago Stampinse, quam de domno Ferreolo, Augustidunensis urbis episcopo, vel a Deodato abbate seu clericorum et ecclesia vel ba-

(1) *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 5.

(2) Numéro de septembre 1861.

(3) *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 31.

« silica domni Symphoriani, ubi deservire noscuntur, contra alia
« villa, Amica nomine, quæ est in territorio Massiliensi, commuta-
« vimus..... »

Les immatriculés au bénéfice desquels était faite cette donation étaient des pauvres voués au service d'une église, inscrits sur ses registres, d'où leur venait leur nom, et autorisés à demeurer sous le vestibule de l'église.

Sarclidæ est Saclas sur la Juisne, dans le pays d'Étampes, canton de Méréville (Seine-et-Oise).

Joina. La Juisne, affluent de l'Essonne.

Stampinsis pagus. Le pays d'Étampes.

Augustidunensis urbs. Autun.

Amica, villa in territorio Massiliensi. Je n'ai rien trouvé qui répondit à ce lieu. Ce diplôme est daté de Clichy, *Clipiaco*.

5° **DIPLOME DE DAGOBERT I^{er}**, 635, par lequel il fait don à l'abbaye de Saint-Denis de la villa *Aquaputa* (1) : « donatum in per-
« petuum esse volumus villam nostram quæ vocatur Aqua Puta sitam
« in pago Parisiaco. » C'est Puteaux, canton de Nanterre (Seine). Ce diplôme est également daté de Clichy.

6° **DIPLOME DE DAGOBERT I^{er}**, 635, par lequel il donne aux moines de Saint-Denis plusieurs villas (2) : « Donamus villas juris
« nostri id est Tauriacum, Tybernionem et Rubridum in pago Aure-
« lianensi sitas, sed et Monarvillam et Wasconisvallem in pago
« Stampinse, fratribus monachis deservientibus ad basilicam domini
« Dionysii..... »

Tybernio, Tivernon, canton d'Outarville (Loiret).

Tauriacus, Toury, canton de Janville (Eure-et-Loir).

Rubridus, Rouvray-Saint-Denis, canton de Janville (Eure-et-Loir). Ces trois localités sont groupées aux extrémités des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir, ce qui semble indiquer que les anciennes limites de l'Étampais et de l'Orléanais sont devenues sur ce point celles des départements.

Monarvilla, Monnerville, à 12 kil. S.-O. d'Étampes (Seine-et-Oise).

Wasconisvallis, Garsanval, écart E. de Monnerville. — Daté de Clichy.

7° **FRAGMENT DU TESTAMENT DE DAGOBERT I^{er}**, 635. Valois (3) et Lecoinge le jugent faux, parce qu'il y est dit que Dagobert veut être

(1) *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 32.

(2) *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 36.

(3) *Rerum Francicar.*, lib. XIX, p. 122. — Lecoinge, *Annal. eccl.*, t. III, p. 28. — *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 38.

enterré à Saint-Vincent de Paris, ce qui est contredit par maints passages d'autres diplômes, où ce roi manifeste le désir d'être inhumé à Saint-Denys. Mabillon a néanmoins défendu ce fragment. Il faut reconnaître qu'il diffère beaucoup du testament rapporté par l'auteur des *Gesta Dagoberti*. Parmi les donations que Dagobert fait à diverses églises, s'en trouve une en faveur de notre abbaye : « Ad basilicam « domini Dionysii... villam *Braunate* in Briegio. »

C'est Brunoy-sur-l'Yères (Seine-et-Oise).

8° Diplôme très mutilé, par lequel Dagobert accorde à l'église de Saint-Denys la villa *Iticinascoa*, 637 (1) ; le nom de Dagobert y est écrit *Dagobertchus*... « Villas cognomenante Iticinascoam, in pago Parisiaco... ad baseleca domni Diunensi martheris... visi fuemus concessisse. » Lebeuf a émis relativement à *Iticinascoa* une supposition qui est très-admissible. Il conjecture que sous ce mot sont cachés deux noms de lieux, ce que *villas* au pluriel semble en effet confirmer. De *Iticin*, il fait Ezan, et de *Scoa* Ecouen. En effet, on trouve séparément mentionné *Edcina* dans le *Gesta Dagoberti*. Quant à Ecouen, dans les titres postérieurs ce lieu se montre sous la forme *Scuen* (2). Ezanville en est une dépendance située à côté de ce village (Seine-et-Oise).

Ce diplôme est daté de Clichy (*Clipiaco*).

9° DIPLÔME DE CLOVIS II, confirmant au monastère de Saint-Denys une terre du Chamblois, 640 (3). — Ce diplôme est très mutilé.... « In loco noncopante Cotiraco quæ est super flumen Isera in pago « Camiliacense. » C'est Crouy-en-Thelle, canton de Neuilly-en-Thelle, à l'est de Chambly, très-près de l'Oise. Cette localité, comme Méru, tout en se trouvant sur le territoire du Thelle, appartenait au Chamblois.

10° CHARTE DE L'ÉVÊQUE DE PARIS LANDRI, accordant des immunités au monastère de Saint-Denys, 652 (4). Cette charte est considérée par Mabillon comme authentique. M. Pardessus la regarde comme la retranscription d'une charte authentique, mais détruite. Elle donne des indications topographiques sur les possessions immédiates de l'abbaye et les lieux qui l'entouraient : « Decerno ut omnis presbyter « vel clericus ex his qui in ipso castro B. Dionysii martyris vel extra « ex loco qui dicitur fons S. Remigii sicut via distinguit quæ prebet

(1) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 45.

(2) Lebeuf, *Diocèse de Paris*, t. IV, p. 285.

(3) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 63.

(4) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 95.

« iter juxta pratum quod dicitur Formosum, usque ad ecclesiam
« S. Quintini martyris, et illinc per Regalem stratam donec veniatur
« ad vivarium in capite Tricini pontis, sicut prata fratrum distin-
« guntur, usque ad prefatum locum fontis S. Remigii, omnes... sint
« liberi et absoluti ab omni debito et redditione circadarum et syno-
« dorum. »

Les *circades* et les *synodes* étaient deux droits ou impôts payés par les clercs et les moines aux évêques ou aux archidiacres, dans leurs tournées pastorales, quand ceux-ci venaient visiter les couvents. *Circada* vient de *circa* et indique la tournée. *Synodus* désigne particulièrement le cens payé pour la présidence des réunions. Saint-Denys, qui est désigné ici par le titre de *castrum*, était donc exempt, dans l'intérieur de ses murs, de ces droits. De plus une partie extérieure jouissait de la même immunité. Lebeuf (1) n'a pas eu connaissance de cette charte, mais il a établi, d'après divers textes tirés de Raoul de Presles, du premier livre des miracles de Saint-Denys et d'un diplôme de 832, la position du *pons Tricinus*, un peu au-dessus de l'embouchure du Crould dans la Seine. C'est aussi lui qui nous donne l'indication de la chapelle de Saint-Quentin, située près de la porte de Saint-Denys, à la gauche du chemin qui de cette ville conduit à Paris. Le nom de Saint-Rémi, encore subsistant au dix-septième siècle dans une église et une rue situées à l'est de Saint-Denys, marquent la position de l'ancienne fontaine. Tel était le circuit sur lequel s'étendait l'immunité accordée à l'abbaye par l'évêque Landri.

11° **DIPLOME DE CLOVIS II**, confirmant les privilèges accordés par l'évêque de Paris, Landri, au monastère de Saint-Denys, 653 (2). Ce document ne contient pas d'autre renseignement géographique qu'une portion du nom de la villa d'où il a été daté : *piaco*, terminaison de *Clipiaco*.

12° **DIPLOME DE CLOTAIRE III**, confirmant plusieurs donations de Dagobert I^{er} aux pauvres immatriculés de l'abbaye de Saint-Denys. 657 (3). Le texte en est très-mutilé : « Villas... noncupantis Aguciaco, Cusduno, Magninovilla et Medianovillare, Seo et Gellis, sitas « in pago Bellovacinse. »

Ces lieux sont donc dans le territoire de Beauvais. *Aguciaco*, Aguisy, écart de Lachelle, à 4 kil. O. de Compiègne (Oise).

(1) *Diocèse de Paris*, t. III, p. 234 et 244.

(2) *Chart. et Dipl.*, t. II, p. 98.

(3) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 107.

Cusduno, Coudun, sur l'Aronde, à 3 kil. N. de Compiègne.

Magninovilla, Grandvilliers-aux-Bois (Oise), à 15 kil. N.-E. de Clermont-en-Beauvoisis.

Medianovillare, Moyvilliers, un peu au-dessous de Grandvilliers (Oise).

Gellis. Felibien et M. Pardessus traduisent ce nom sans aucune indication par un Gelles, qu'on cherche en vain. C'est Jaux, à 4 kil. S.-O. de Compiègne (Oise), comme on le voit dans l'*Histoire du duché de Valois* de Carlier (tome I, page 108), où il est fait mention de ce lieu sous la forme *Gellis* dans une bulle d'Alexandre III de l'an 1162, concernant le monastère de Saint-Corneille.

13° **DIPLOME DE CLOTAIRE III** (1), très-mutilé, attribuant deux parties de la villa *Tauricciacus* à l'église de Saint-Denys, 658 : « Intendibant « quod ipsas duas partes de predictas villas Tauricciaco et... dictas « villas adgacentiasque acarum in integrum suo dominio valeret « vendecare. » Aucune indication ne nous permet de supposer dans quel pays était ce lieu.

14° **DIPLOME DE CLOTAIRE III** (2) pour la restitution à l'abbaye de Saint-Denys de plusieurs villas usurpées par Berchaire, évêque du Mans, 658. Ce titre est corrompu, très-mutilé et incomplet.... (3) « Villas, id sunt Simplicciaco, Tauriaco, Stupellas, Flaviniaco, Po- « ciusciniaco, Vassurecurti, Burgonno, Alintummas, Sastivale, Cam- « bariaco, Bursiaco, Coriaco et Munsiano, sitas in pagus Cinnoman- « nico, Andicavo, Rodonuo et Musfa. »

Ce texte présente de grandes difficultés, il ne distingue pas les localités entre les quatre *pagi* différents; et parmi ces pays il en mentionne un qu'il appelle *Musfa*, et sur lequel il n'a été possible de trouver aucune indication vraisemblable.

Simplicciacus. Felibien, et après lui M. Cauvin, dont l'ouvrage sur le diocèse du Mans a une si grande valeur géographique, ont traduit ce nom de lieu par Sargé. C'est également la traduction que donne l'Inventaire conservé aux Archives impériales. Il y avait primitivement dans le diocèse du Mans trois paroisses du nom de Sargé : Sargé près du Mans, à 4 kil. N.-E. de cette ville. Celui-ci s'est appelé *Gerviacus*, *Cervia*, *Cergiacus*, *Cergeium*, *Sergeium*, *Sargeium*. Les deux autres sont Saint-Cyr et Saint-Martin-de-Sargé, paroisses du doyenné de Saint-Calais, à 6 kil. S.-S.-O. de Mondoubleau, sur la

(1) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 107.

(2) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 108.

(3) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 108.

gauche de la Braye, vis-à-vis de son confluent, avec le ruisseau de Graine. En 1801, ces paroisses ont été détachées du diocèse du Mans au profit de celui de Blois. C'est ce Sargé, composé des deux paroisses de Saint-Cyr et Saint-Martin (Loir-et-Cher), que M. Cauvin, après Felibien, croit pouvoir rapporter au *Simpliciacus* de notre charte, reproduit dans un diplôme de l'an 862 : « De Simpliciacō in Ceno-
« mannico sita solvendæ sunt monachis S. Dionysii aut anseres cen-
« tum aut pro eis de argento una libra (1).

Tauriacus, Thoré, sur la Briffe, à 6 kil. O. de Vendôme (Loir-et-Cher), dont l'église était sous le vocable de Saint-Denys. Cette paroisse a été, comme la précédente, réunie en 1801 au diocèse de Blois. Elle appartenait au pays chartrain, et ne se trouve par conséquent dans aucun des pays mentionnés par le diplôme. Il existe un autre *Tauriacus* dans la Sarthe, qui s'est transformé en Thorigné, à 6 kil. N. de Bouloire. Mais ce lieu, ayant été légué par saint Bertrand à son église, et se trouvant encore en sa possession sous Louis le Pieux, ne semble pas répondre à la *villa* donnée à Saint-Denys.

Stupellas ?

Flaviniano ?

Pociusciniaco. Ce nom me paraît être Précigné, à 7 kil. de Sablé (Sarthe). Cette partie du département, centre actuel de la Sarthe, appartenait, suivant les observations de mon confrère, M. Port, archiviste de *Maine-et-Loire*, à l'Anjou. Ce lieu serait donc un de ceux que le diplôme attribue au *pagus Andegavensis*.

Vassurecurti ?

Burgonno. Bourgon, canton de Loiron (Mayenne) ? Je ne suis pas certain que ce soit ce lieu dont les anciens noms, rapportés par M. Cauvin, sont : *Burgonedum*, *Burgonium*, *Burgenium*.

Alintummas. Cette forme de nom semble avoir généralement produit Alençon ; mais lequel ? Il y en a des quantités en Maine et en Anjou.

Sastivale. Etival-lez-Mans ? A 9 k. Q.-S.-O. du Mans. Ce lieu est appelé, dans les textes rapportés par M. Cauvin, *Stivale*, *Æstivale*. Il s'y trouvait un monastère que saint Bertrand acheta à Badégésile, vers 581, et qu'il donna, en 616, à la basilique des Saints-Apôtres Pierre et Paul, ce qui donne à supposer que ce n'est pas le même que notre *Sastivale*. Il y a encore Etival en Charnie, *Ætivalium in Carnia*, commune de Chemiré, en Charnie, où fut fondé un monastère au

(1) Cauvin, *Diocèse du Mans*, aux mots *Cerviacus Simpliciacus, Sanctus-Cyricus et Sanctus-Martinus*.

commencement du douzième siècle. Peut-être est-ce de ce lieu qu'il s'agit dans notre diplôme.

Cambariaco. Je m'arrête d'autant plus volontiers à cette supposition que *Cambariaco*, mentionné à la suite de *Sastival*, peut bien être Chemiré en Charnie, voisin de ce second Etival que nous avons mentionné. Ces deux localités Etival et Chemiré sont à dix kil. N.-O. du canton de Loué (Sarthe).

Bursiaco ? Je ne crois pas qu'il y ait de rapport entre ce lieu et *Briciacus*, *Bructiagus*, qui est Brécé dans la Mayenne.

Coriaco ?

Munciaco. Il n'est pas probable qu'il soit question ici de Moncé en Belinois. *Monciacus*, *Monceium*, *Monticellum*, dans Cauvin (p. 421), attendu que ce lieu fut légué par l'évêque Bertrand à son église, en 616.

Ces diverses localités sont dites dans le diplôme appartenir aux pays *Cinnomannicus*, *Andicavus*, *Rodonicus* et *Musfa*. On reconnaît aisément les trois premiers, le Mans, l'Anjou, le pays de Rennes. Quant au prétendu *pagus Musfa*, on n'en voit trace nulle part. M. Guérard a fait, à son sujet, une conjecture à laquelle lui-même n'attachait que fort peu d'importance. Il propose avec interrogation Coray, canton de Rosporden (Finistère), à cause du *Coriaco* mentionné plus haut (1).

15° DIPLÔME DE CLOTAIRE III, jugeant un débat relatif à une villa dont les églises de Rouen et de Saint-Denys se disputent la possession, 659 (2). Ce diplôme est très-mutilé. Le nom de la villa en litige manque; il n'y reste pas d'autre indication géographique que les mots *sancta aeclisia Rotominse*.

ALFRED JACOBS.

Membre de la Commission des cartes des Gaules.

(La suite au prochain numéro.)

(1) *Provinces et pays de France*, dans l'*Annuaire hist.* de 1837, p. 116

(2) *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 111.

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN, à Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et arts*. Année 1861.

Avril et mai. In-8° de 64 pages.

— De l'imitation au point de vue médico-philosophique (fin), par M. le Dr *Berthier*. 19 pages.

— Socrate, sa vie et ses doctrines, par M. *Ed. Chevrier*. 23 pages.

— Extraits des registres municipaux de la ville de Bourg de 1559 à 1599, de M. J. Baux, par M. *J.-E. Bonnoront*. 2 pages.

— Du rôle des femmes en agriculture, par M^{me} *Cora Millet*. 3 pages.

— Observations météorologiques, par M. *Jarrin*.

Juin et juillet. 64 pages.

— Socrate, etc. 27 pages.

— Observations météorologiques, par M. *Jarrin*.

Août à novembre (nos 8 à 11).

— Observations météorologiques.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE. — *Mémoires*; tome XXV de la collection, 2^e série, tome XII, nos 57 et 58, 1^{er} semestre de l'année 1861, in-8° de 286 pages.

— Etude sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube, par M. *Boutiot*. 175 pages.

— Liste des coléoptères du département de l'Aube, par M. *Gust. Le Grand*. 96 pages.

— Un mot sur la nécessité du renouvellement du cadastre et d'une nouvelle répartition de la contribution foncière, et sur la situation et les intérêts du département de l'Aube relativement à ces deux objets, par M. *R. Vignes père*. 11 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. — *Mémoires*; 2^e série, tome VIII, année 1860. Dijon, 1861. In-8° de XXX-354-208 pages.

Section des lettres :

- Rapport fait par M. J. *Simonnet*, au nom de la Commission chargée d'examiner les Mémoires qui ont concouru pour le prix. (Concours de 1859-60. Eloge de Doneau). 30 pages.
- Doneau, sa vie et ses ouvrages, par M. A.-P.-Th. *Eyszel*, traduit du latin de l'auteur, par M. *Simonnet*. 354 pages.

Section des sciences :

- Catalogue des insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or, par M. *Aug. Rouget* (suite et fin). 84 pages.
- Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques de l'archipel des Philippines, par M. *Alexis Perrey*. 110 pages.
- Eloge de M. Nodot, par M. *Arthur Morelet*. 13 pages.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. — *Bulletin*; tome I^{er}, 3^e livraison, 1861. In-8° de 234 pages.

- Revue astronomique de 1860, par M. *Ed. Dubois*. 48 pages.
- Procès d'Alexandre Gordon, espion anglais, par M. *P. Levot*. 66 pages.
- Rapport sur la pierre tombale de Landévennec, par M. *Clérec*. 10 pages.
- Poésie, par M. *F. Bouyer*.
- Etude critique sur la *Légende des siècles*, par M. *Duseigneur*. 39 pages.
- Excursion dans l'arrondissement de Brest (environs de Saint-Renan et de Ploudalmézeau), par M. *E. Fleury*. 52 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Mémoires*; 5^e série, tome V, 1861. In-8° de 492 pages.

- Sur quelques points de la mécanique analytique, par M. *Brassinne*. 10 pages.
- Notice historique sur la prise et la démolition de la forteresse du Pujol par les Toulousains pendant la guerre des Albigeois, en l'année 1213, par M. *V. Motinier*. 17 pages.
- Etude sur quelques cistes de Narbonne, par M. *Timbal-Lagrave*. 31 pages.
- Excursion archéologique en Rouergue, par M. *Alex. du Mége*. 12 pages.
- Cladodes et axes ailés, par M. *D. Clos*. 31 pages.
- Les intendants du Languedoc, par M. *Florentin Astre*. I^{re} partie, § 3, (le § 1, tome III, et le § 2, tome IV), 23 pages.
- De la répartition stratigraphique des corps organisés fossiles dans le terrain tertiaire moyen ou miocène d'eau douce du sud-ouest de la France, d'après les gisements des bassins de la Garonne et de l'Ariège, par le D^r *J.-B. Noulet*. 46 pages.

- Esthétique ancienne. — Analyse du grand Hippias, par M. *E. Hamel*. 32 pages.
- Détermination méthodique et positive des vertèbres céphaliques, ou nouvelles études d'anatomie philosophique sur la constitution de la tête, ramenée au type vertébral chez tous les vertébrés, par M. *A. Lavocat*. 40 pages.
- Notices historiques sur MM. Bellot et Maguès, membres de l'Académie, par M. *U. Vitry*. 22 pages.
- Notes sur les polyèdres de volume maximum inscrits dans l'ellipsoïde, par M. *Tillot*. 5 pages.
- Etudes historiques sur Moissac, par M. *Lagrèze-Fossat*. 22 pages.
- De la division des êtres naturels d'après Raymond de Sebonde (quinzième siècle), par le D^r *J.-B. Noulet*. 16 pages.
- Sur les transformations successives qu'ont subies les grandes applications des sciences physiques dans les temps modernes. Discours prononcé par M. *H. Molins*, président de l'Académie. 20 pages.
- Rapports divers, par MM. *Desbarreaux-Bernard*, *Baillet*.
- Sur les lignes géodésiques tracées sur une surface développable donnée par M. *H. Molins*. 12 pages.
- Sur la fréquence des halos à Toulouse, par M. *Daguin*. 3 pages.
- Sur un orchis adressé à l'Académie, par M. *Lacaze*. Rapport de M. *Timbal-Lagrave*. 5 pages, 1 planche.
- Lessing, son Laocoon, par M. *Delavigne*.
- Bulletin des travaux de l'Académie, pendant l'année 1860-61. 35 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. —
COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. —
Répertoire archéologique de l'Anjou. Année 1861. In-8°.

- Mai. 32 pages, 1 planche, 1 carte.
- Commune de Morannes, par M. *V. Godard-Faultrier*. 12 pages.
- Bréviaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur, par M. l'abbé *Barbier de Montault*. 16 pages.
- Carte de l'arrondissement de Saumur, indiquant les traces celtiques constatées par M. *Godard-Faultrier* en 1860, dressée par M. *Louis Raimbault*.
- Juin. 32 pages, 1 planche.
- Jeanne-Baptiste de Bourbon, 32^e abbesse de Fontevrault (1637-1670), par M. *Godard-Faultrier*. 8 pages.
- Le tombeau de Pierre de Broërec, par M. *L. Rosenzweig*. 3 pages.
- Antiquités celtiques. 6 pages.
- Chronique archéologique. 14 pages.
- Juillet. 32 pages, 1 planche, 1 carte.
- Commune de Fontevrault, par M. *Godard-Faultrier*. 31 pages.
- Carte de l'arrondissement de Segré indiquant les traces celtiques etc., dressée par M. *A. Regnault*.

Septembre. 32 pages, 1 planche.

— Le logis de Bel-Air, par M. V. *Godard-Faultrier*. 6 pages.

— Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers. Paroisse Saint-Martin-de-Restigné, par M. l'abbé *Barbier de Montault*. 10 pages.

— Cathédrale d'Angers. Lettre adressée à Son Exc. M. le Ministre d'Etat et à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. *Godard-Faultrier*, président de la Commission archéologique, au sujet de travaux projetés. 9 pages. — Lettre sur le même sujet, adressée à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. l'abbé *Barbier de Montault*, historio-
graphe du diocèse d'Angers. 5 pages.

Octobre. 32 pages, 1 planche.

— Peulvan de Villedieu, par M. V. *Godard-Faultrier*. 2 pages.

— Commune de Laigné, par *le même*. 6 pages.

— Pièces détachées des archives de la collégiale de Saint-Main-
bœuf, à Angers, par M. l'abbé X. *Barbier de Montault*. 12 pages.

— Découvertes (archéologiques), par M. V. *Godard-Faultrier*.
4 pages.

— Chronique (archéologique). 8 pages.

Novembre. 32 pages, 1 planche.

— Commune du Plessis-Grammoire, par M. V. *Godard-Faultrier*.
8 pages.

— Une colonie angevine, par M. *Paul Lachèse*. 9 pages.

— Chapelle royale de Notre-Dame des Ardilliers. Extraits du re-
gistre des *Fondations de la chapelle royale de Notre-Dame des Ar-
dilliers*, à Saumur, manuscrit du dix-septième siècle, communiqués
par M. l'abbé *Barbier de Montault*. 2 pages.

— Chronique. 4 pages.

— Compte rendu des séances de la Commission archéologique,
par M. P. *Lachèse*, secrétaire. 5 pages.

Décembre. 32 pages, 1 planche.

— Pierre Breslay, par M. V. *Godard-Faultrier*. 5 pages.

— Un vitrail de l'abside de la cathédrale d'Angers. Correspon-
dance entre M. C. *Thierry* et M. *Godard-Faultrier*. 15 pages.

— Cathédrale d'Angers. Proposition faite par M. P. *Lachèse*, au
sujet des travaux projetés. 7 pages.

— Note sur le lieu de naissance de René II, par M. L. *Lallement*.
3 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-
LOIRE. — *Bulletin*. 31^e année, 1860. In-8^o de 304 pages.

— Etudes statistiques sur la population de la commune de Tre-
lazé, par M. *Delalande*. 8 pages.

— Notice sur la recherche des sources et leurs conduits à la su-
perficie du sol, par M. C. *Roumequère*. 7 pages.

— Etude sur la statistique industrielle et commerciale de la ville
d'Angers, par M. L. *Tavernier*. 14 pages.

— 22^e année des observations météorologiques faites à Angers,
par M. *Aug. Ménière*. Janvier-décembre 1860.

— Education du Bombyx Cynthia, par M. Ch. de Beauvoys. 4 pages.

— Sur les ruines romaines de Chalonnès-sur-Loire. Lettre par M. L. Raimbault, au président de la Société. 1 page.

— Sur le mouvement de la population de la commune d'Angers en 1859, par M. F. Delalande. 9 pages.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, à Dunkerque. — *Bulletin*. Tome II. In-8°.

N° 7. Janvier et février 1861.

— Liste des curés des paroisses du diocèse d'Ypres formant aujourd'hui le canton de Bergues, par M. C. David. 13 pages.

— Note sur l'inscription du bâton de commandement, etc. (Voir *Bulletin*, tome II, p. 119). 2 pages.

N° 8. Mars et avril.

— Un rayon de ma bibliothèque (littérature flamande), par M. E. de Coussemaker. 14 pages.

N° 10. Juillet et août.

— Rapport sur le sixième congrès littéraire néerlandais, tenu à Bois-le-Duc en septembre 1860, par M. l'abbé Becuwe. 12 pages.

— Simple remarque concernant la biographie de Simon Stevin, par M. A. Ricour. 4 pages.

— Het verlateling (l'Enfant abandonné) avec traduction, par M. Ch. Hamers. 2 pages.

N° 11. Septembre et octobre.

— Documents pour servir à l'histoire de la chrétienté de Dunkerque, communiqués par M. A. Bonvarlet. 14 pages.

— Le congrès scientifique de Bordeaux et la question des pèlerinages, par M. J.-J. Cartier. 8 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES. — *Annales*. Tome X, 2° cahier, 1859. Epinal, 1860. In-8° de 448 pages.

— Compte rendu de travaux de la Société pendant l'année 1859, par M. Gley. 22 pages.

— Aperçus sur les mouvements de la population du département des Vosges, pendant les années 1854 à 1858, par M. Maud'heux, président. 9 pages.

— Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques aux Moluques, 3° partie, par M. A. Perrey. 115 pages.

— Observations sur l'affaiblissement des études grammaticales et littéraires dans les collèges, par M. J. Conus. 7 pages.

— Essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons, par M. Chapellier. 136 pages.

— Rapport sur les accroissements des collections du musée départemental pendant l'année 1859, par M. J. Laurent. 4 pages.

— Rapport sur les objets concernant l'histoire naturelle déposés au musée vosgien pendant les années 1858 et 1859, par M. le D^r Ant. Mougeot. 33 pages.

— Notice biographique sur M. Claudel, par M. *Maud'heux fils*. 6 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE, à TOURS. — *Mémoires*. T. XI, 1859, 3^e et 4^e trimestre, page 145 à 340.

— De l'amélioration du droit criminel en Touraine, par M. A. *Le Gallais*. 18 pages.

— Mémoire inédit sur l'administration judiciaire en Touraine au milieu du dix-huitième siècle, par M. C.-L. *Grandmaison*.

— Etude sur Gilles Berthelot, constructeur du château d'Azay-le-Rideau, par M. *Loiseleur*. 30 pages.

— Saint-Louand, par M. de *Couigny*. 11 pages.

— Promenade archéologique : le castellum de Larçay, l'aqueduc d'Athée, la tour des Brandons, Courçay et Cormery, par M. *Ch. de Sourdeval*. 11 pages.

— Note sur la construction de l'enceinte antique de Tours, par M. C.-L. *Grandmaison*.

— Testament de Pierre d'Amboise (17 décembre 1409), par M. l'abbé *Chevalier*. 12 pages.

— Marmoutier, par feu M. *André Salmon*. 28 pages.

— Joutes et tournois, par M. H. *Lambron de Lignim*. 61 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE MARSEILLE. — *Bulletin des travaux*. Année 1861.

N^o 2. Avril. In-8^o de 56 pages.

— La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire, etc. Ouvrage de M. le D^r Moreau (de Tours), rapport par M. le D^r J.-J. *Sauvet*. 38 pages.

— Tubercules pulmonaires. Hydropneumo-thorax, etc. Observation recueillie, dans le service de M. le D^r *Seux*, à l'hôpital de la Conception. 5 pages.

N^o 3. Juillet, 48 pages.

— Diverses notes et rapports, par MM. *Chappelain, Nicolas, Robert, Fériaud*.

N^o 4. Octobre, 48 pages.

— Traitement des maladies de l'âge de retour chez l'homme par l'eau d'Uriage (Isère), par M. le D^r *Hervier* (de Lyon). 12 pages.

— Notes et rapports divers, par MM. les D^{rs} *Van Gaver, Bouisson et Rey*.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BESANÇON. — *Bulletin*. N^o 10, année 1860. In-8^o de 99 pages.

— Du cuivre et de l'absorption des molécules cuivreuses chez les horlogers, par M. le D^r *Perron*. 31 pages.

— Observations d'anus contre nature guéri par un procédé particulier d'autoplastie, par M. le D^r *Tueffert*. 4 pages.

— Anesthésie locale employée avec succès pour l'opération de l'ongle incarné, par M. le Dr *Martenot de Cordoux*. 3 pages.

— Traitement de la blennorrhagie et de la blennorrhée par le sous-nitrate de bismuth, par *le même*. 8 pages.

— De l'urine et de ses principales altérations au point de vue pathologique, par M. *J. Bourgeau*.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1860 par M. le Dr *Roche*. 16 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. — *Bulletin* d'avril à décembre 1861.

Avril.

Recherches sur la garance d'Alsace, par M. *E. Kopp*. 30 pages.

Mai.

— Mémoire sur la conductibilité relative pour la chaleur des métaux et des alliages, par MM. *Crace-Calvert* et *Richard Johnson*; traduction par M. *Ch. Thierry-Mieg* fils. 20 pages.

Juin.

— Mémoire sur un foyer à menus combustibles, présenté par M. *Krafft*. 7 pages.

— Rapport sur cet appareil, par M. *Burnat*. 11 pages.

Juillet.

— Note sur les foyers à alimentation continue et la combustion des menus combustibles, par M. *E. Le Bas*. 14 pages.

Août.

— Rapports divers.

Septembre.

— Notice nécrologique de M. Daniel Dollfus fils, par M. *A. Penot*. 9 pages.

— Mémoire traitant des falsifications des corps gras en général et des huiles en particulier, par M. *Th. Château*. 12 pages.

Octobre.

— Suite du Mémoire de M. *Château* sur les corps gras, 2^e partie. 21 pages.

Novembre.

— Suite du Mémoire de M. *Château*, 3^e partie. 19 pages.

— Mémoire sur l'action de l'ammoniaque sur les matières colorantes, présenté par MM. *Schützenberger* et *A. Paraf*. 10 pages.

— Note sur quelques dérivés colorés de l'aniline, par M. *Edmond Wilm*. 5 pages.

Décembre.

— Suite du Mémoire de M. *Château* sur les corps gras. 8 pages.

REVUE DE LA PROVINCE. — *Journal littéraire, artistique et scientifique*, rédacteur en chef M. *Thalès Bernard*. 1^{re} année, n^o 4. Grand in-4^o de 8 pages.

- Chants populaires de la Pologne, traduction par M. J. Wenzel.
- Articles divers, par MM. *Thalès Bernard, Adolphe Paban, L. Rogier, A.-L. Boué de Villiers.*
- Poésies, par MM. *Louis de Laincel, Amédée de Roussillac, Arnould Rogier, Ch. Marillier, Léon Rogier, I.-A. Massé, F. Pittié et M^{lle} Zoé Fleurentin.*

REVUE D'AQUITAINE, à Condom. — 5^e année. In-8^o.

N^o 11. Mai 1861.

- Eglise de Sainte-Thérèse de Tarbes (ancien couvent des Carmes), par M. *L. Deville.*
- Meubles et bijoux de Jean, comte de Foix, et d'Éléonore de Navarre, par M. *V. Lespy.*
- Mélanges et notes d'agriculture (de l'utilité des oiseaux), par M. *Maurice Lespiault.*
- Manciet (pièces concernant la religion prétendue réformée), par M. *Cénac Moncault.*
- Une lutte de prééminence au dix-septième siècle, par M. *J. Noulens.*

— M^{me} la comtesse de Beaumont, par M. *B. de M.*

— Généalogie de la maison du Pleix de Cadignan, par M. *J. Noulens.*

— Miscellanées.

— Chronique du mois.

N^o 12. Juin 1861, fin du tome V.

— Legs de l'empereur.

— Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan (5^e article), par M. *J.-F. Bladé.*

— Archéologie auscienne, lettre à M. P. Lafforgue, auteur de l'*Histoire de la ville d'Auch*, par M. le baron *Chaudruc de Cranzannes.*

— Légende de famille, par M. *J. Noulens.*

— Aquitaine. Temps antéhistorique, 5^e époque. Terrains triasiques : Faune des grands batraciens et des chelysaures, par M. *J. Durrey.*

— Poésie, par M. *J. Noulens.*

— Miscellanées.

— Bibliographie (Aquitaine).

— Château et seigneurie de La Serre, par M. *Riesbey.*

Tome IV, 1861-62. Août 1861.

— Prospérité et décadence de la littérature romane ou provençale, par M. *Samazeuilh.*

— Dupin, capitaine lectourois, au siège d'Heidelberg, par M. *Eug. d'Auriac.*

— Pierre de Lobanner, etc. (6^e article).

— Lampes romaines de provenance aquitanique, par M. *Edw. Barry.*

— Les artistes du Sud-Ouest à l'exposition de 1861 (2^e article), par M. *G. d'Aussy.*

- Linguistique (étymologies), par M. l'abbé *Cauderan*.
- La duchesse de Bar, sœur d'Henri IV, fait don de la chapelle d'Ibos en Armagnac à Alexandre de Sen Gresse, par M. *J. N.*
- Bulletin bibliographique, par M. *Riesbey*.
- Réponse de M. *Bladé* à M. Ch. Desmoulins (protestantisme du capitaine Dominique de Gourgues):
 - Miscellanées.
 - Chronique.
- Octobre 1861.
 - Prospérité et décadence, etc. (2^e et dernier article.)
 - De la prépondérance de la race japhétique, par M. l'abbé *Cauderan*.
 - Les artistes, etc. (3^e et dernier article).
 - Archives de la Guienne et du Languedoc, par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*.
 - Manuscrit de Bernard de Soffaren, commenté par M. *F. Casssoles*.
 - Bulletin bibliographique, par M^{me} *Leda Lodoïska* et M. *J. Noulens*.
 - Notices sur les évêques de Tarbes (2^e article), par M. *Lejosne*.
 - Notes généalogiques sur la famille de Gironde, par M. *J. Noulens*.
 - Lettre sur les inscriptions des stalles du chœur de Sainte-Marie, par M. l'abbé *Cauderan*.
 - Miscellanées.
 - Chronique.
- Novembre.
 - Origines de Condom, par M. *G. Niel*.
 - Rôle des consonnes labiales, par M. l'abbé *Cauderan*.
 - Une charte d'Eléonore d'Aquitaine, par M. *Rossignol*.
 - Les évêques de Tarbes, etc. (3^e article.)
 - Notice sur la fondation de Nogaro, par M. le baron *Ch. de Crazannes*.
 - Nécrologie. M. de Campaigno, par M. *L. de P.*
 - De l'utilité historique des actes notariés antérieurs à 89, par M. *Ad. Magen*.
 - Toujours à propos de l'inscription du chœur d'Auch. Lettre de M. *Jean de la Hyse*, et réponse par M. l'abbé *Cauderan*.
 - Congrès scientifique de Bordeaux, par M. *J. Noulens*.
 - Miscellanées.
 - Chronique.
- Décembre.
 - Les Normands avant le neuvième siècle, par M. *J.-F. Bladé*.
 - Lettre sur l'hétérogénie, par M. *H. Esplantay*.
 - Biographie. Marins d'Aquitaine.
 - Encore Elicagaray dit Petit-Renan, par M. *Riesbey*.
 - Un chapitre de l'histoire de saint Barthélemy, par M. *Bechade Labarthe*.

- Les évêques de Tarbes, etc. (4^e article.)
 - Origines de Condom (2^e article).
 - Madame Thore, née de Nibielle, par M. *Alfred B.*
 - Correspondance. Lettre de M. *Ad. Magen* (sur les actes notariés antérieurs à 89).
 - Nécrologie. Griffoul-Dorval (statuaire), par M. *N.*
 - Miscellanées.
 - Chronique.
-

COMMISSION ROYALE POUR LA PUBLICATION DES ANCIENNES LOIS ET ORDONNANCES DE LA BELGIQUE. — *Procès-verbaux des séances*. T. III, 4^e cahier. Bruxelles, 1859. In-8^o de 76 pages.

— Table générale des matières contenues au Recueil des coutumes du Brabant, avec des notices pour servir à la formation d'une collection générale des coutumes de la Belgique, par M. *De Cuyper*. 18 pages.

MEDICINISCHE... — SOCIÉTÉ MÉDICALE DE BERLIN. — *Gazette médicale*. Tome III, 1860. In-4^o.

VEREIN... — SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DU GRAND-DUCHÉ DE NASSAU. — *Annuaire*. Tome XIV. Wiesbaden, 1859. In-8^o de 488 pages.

K. K. CENTRAL-COMMISSION... — COMMISSION POUR L'ÉTUDE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS, à Vienne. — *Mémoires*. Tome V, 1860. In-4^o de 366 pages; planches.

Extraits de la table alphabétique relatifs à la France.

- Bayeux, Stickerei. Pages 188-189.
 - Chartres, inventar des Kathedrale, page 240.
 - Französische Spielkarten, etc., pages 94, 95, 141, 234.
 - Gautier (Théophile). Trésors d'art de la Russie ancienne et moderne, page 184.
 - Lyon, Weihrauchgefass, page 147.
 - Le Mans, Seidengewebe des dômes, page 172.
 - Moissac, Portal der Kirche, page 68.
 - Neuville, Kirche, page 74.
 - Paris, musée Cluny, Leuchter, page 313.
 - Périgueux, Saint-Martin, page 68.
 - Poitou (Vieux-Parthenay), Kirche, page 69.
 - Reims, Leuchter der Kirche S. Remi, page 312.
 - Sens, sculpturen der Hauptportals der Kathedrale, page 33.
 - Strasbourg, gewirkter Teppich, page 272. Restaur des Schloss, page 90. Romanische Leuchter, page 309.
- Tome IV, 1859. 346 pages.
- Amiens, Kathedrale. Darstellung der Glücksrades, page 114. Handschrift der Stadt Gottes, Glückrad, page 118.

- Beauvais, Darstellung eines Glückrades, page 115.
- Chartres, Glückrad auf einem Glasgemälde der Kathedrale, page 120.
- Moissac, Symbolik der Portals, page 284.
- Paris, Glückrad in der Notre-Dame Kirche, page 120.
- Pierrefonds, Restaur. der Ruine, page 25.
- Strasbourg, Restaur. des Schlosses, page 171.
- Troyes, Darstellung des Glückrader auf einem Glasgemälde, page 117.
- Villard de Honnecourt, dessen Album, pages 145, 146.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Annuaire*. Tome IV, 1860. In-4° de 236 pages, 18 planches. Tome V, 1861. 312 pages, 20 planches.

— Travaux divers relatifs à l'archéologie, et principalement à l'art chrétien, d'après les monuments d'Autriche et d'Italie.

INSTITUT ÉGYPTIEN, à Alexandrie d'Egypte. — *Bulletin*. Année 1860. In-8° de 100 pages.

— Traduction française d'un hymne composé en langue hébraïque, par M. *Hazzan*.

— Rapports et mentions concernant divers travaux qui seront publiés dans les Mémoires de l'Institut égyptien.

Année 1861. 123 pages.

— Rapports et mentions, etc., (comme ci-dessus).

CHRONIQUE.

Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, si cruellement éprouvé depuis quelques mois, vient de faire une nouvelle perte dans la personne de l'un de ses plus anciens correspondants, M. Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres, décédé le 16 janvier dernier.

Nommé, le 31 mai 1841, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, M. Doublet de Boisthibault n'a jamais cessé de faire partie, en cette qualité, des divers Comités qui se sont succédé. Pendant vingt ans, ses communications ont été suivies et fort appréciées. On lui doit notamment de nombreux envois de lettres originales qui se trouvaient enfouies dans les archives de la ville de Chartres, et dont plusieurs présentent un haut intérêt historique.

M. Doublet de Boisthibault a publié un grand nombre de Mémoires ou Notices sur des questions d'économie sociale, d'histoire et d'archéologie : plusieurs de ces Mémoires, présentés aux concours de l'Institut, ont été l'objet de mentions honorables. Il laisse en portefeuille des travaux qu'il comptait prochainement livrer à l'impression, et parmi lesquels se trouvent des *Recherches historiques sur l'église de Chartres pendant la Révolution*, et une étude sur l'*Origine de la bibliothèque de cette ville et de ses manuscrits*.

La vie de M. Doublet de Boisthibault a été, on peut le dire, une vie d'étude et de travail, partagée entre le barreau et les fonctions de conservateur de la bibliothèque publique de Chartres, fonctions qu'il remplissait gratuitement.

En 1847, M. Doublet de Boisthibault avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le Comité s'associe aux justes regrets que laissera la mort de ce savant et infatigable travailleur.

Nous avons également le regret d'annoncer la mort d'un autre correspondant, M. Edmond Tudot, professeur de dessin au lycée impérial de Moulins, membre de la Société d'émulation de l'Allier.

Auteur de nombreux Mémoires publiés presque tous dans le bulletin de cette Société, et notamment d'un travail sérieux sur les voies romaines du département de l'Allier, M. Tudot a rendu de signalés

services à l'art et à l'archéologie. Sa mort prématurée enlève au Comité un correspondant qui avait su faire apprécier l'utilité de son concours, et qui laissera de légitimes regrets. (Voyez, plus haut, p. 33 et 34.)

Nous apprenons avec regret la mort de M. Hay de Slade, vice-président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

M. de Slade était un agriculteur distingué que Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics avait souvent désigné pour remplir les fonctions de juré dans les concours régionaux. Sa mort inopinée est une perte cruelle pour la Société à laquelle il appartenait.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE.

Composition des bureaux pour 1862.

Bureau de la Société.

Président : M. Gojard, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Vice-Président : M. Terquem, professeur d'hydrographie.
Secrétaire perpétuel : M. Delye, juge au tribunal civil.
Secrétaire adjoint : M. Güthlin, professeur d'allemand au collège.
Trésorier : M. Alard, banquier.
Archiviste : M. Thelu, médecin.

Section des sciences.

Président : M. Zandgek, docteur en médecine.
Secrétaire : M. Armand, substitut du procureur impérial.

Section des lettres.

Président : M. Cousin, avocat.
Secrétaire : M. Labbé, régent de seconde au collège.

Section des arts.

Président : M. Everhaert, avocat.
Secrétaire : M. Gervoson, commis principal des douanes.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, A CAEN.

Séance publique annuelle. — Renouvellement du bureau.

La Société des antiquaires de Normandie a tenu, le 16 décembre dernier, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le sénateur marquis de Belbeuf, son directeur pour l'année académique 1860-61. Des lectures y ont été faites par M. le directeur *sur une chapelle* de Saint-Adrien située à Belbœuf, près Rouen ; — par

M. Charma, secrétaire de la Compagnie, sur les travaux et les actes de la Société pendant l'année académique 1860-61; — par M. le conseiller Demiau de Crouzilhac, vice-président, sur la fête des bonnes gens en Normandie; — par Léon Puisseux, sur les derniers moments du siège de Rouen en 1418-1419; — par M. Hippeau, sur le poëme anglo-normand : *Messire Gauvain*; — et par M. Lavalley-Duperroux, sur les travaux exécutés et les découvertes faites à l'église Saint-Pierre de Caen.

Le lendemain 17, dans sa séance administrative, la Société a élu pour l'année 1861-1862, comme directeur, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut; — comme président, M. le conseiller Demiau de Crouzilhac; — comme vice-président, M. Abel Vautier, député du Calvados.

La Société a réélu pour les années 1861-62, 1862-63, comme secrétaire, M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen; — comme secrétaire adjoint, M. Dausin, professeur d'histoire à la même Faculté; — comme conservateur du musée, M. Ch. Gervais, avocat; — comme bibliothécaire, M. Léon Puisseux, professeur d'histoire au lycée impérial; — comme trésorier, M. le conseiller général Léopold Nettier.

Ont été nommés ensuite, pour former avec les dignitaires ci-dessus désignés le conseil d'administration, pendant l'année 1861-62 : MM. Bertrand, maire; — Hippeau, professeur de littérature française à la Faculté des lettres; — J. Cauvet, professeur à la Faculté de droit; — G. Manuel, conservateur de la bibliothèque publique; — J. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, et Théry, recteur de l'Académie, président sortant.

On voit par ces détails que les dignitaires de la Société des antiquaires de Normandie ont été choisis en grande partie parmi les membres de l'Université. Ce fait marque une fois de plus le lien qui relie le corps enseignant et les Sociétés académiques.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST A POITIERS.

Séance publique. — Renouveaulement du bureau pour 1862.

La Société des antiquaires de l'Ouest a tenu, le 29 décembre dernier, sa vingt-septième séance publique annuelle.

M. Gustave Bardy, président de la Société, a prononcé un discours sur les marins illustres du Poitou, sujet qui n'avait pas encore été traité. M. Ménard, secrétaire, a rendu compte des travaux de la Société pour l'année 1861. M. le sous-intendant militaire Le Breton a extrait de son ouvrage encore inédit sur l'histoire de l'administration militaire dans les sociétés anciennes et modernes un fragment sur Annibal, considéré successivement comme général, comme politique et comme organisateur.

Le lendemain, la Société a renouvelé son bureau. M. l'avocat général François Saint-Maur succède à M. G. Bardy comme prési-

dent de la Société. M. le conseiller de Gennes a été élu vice-président.

Dans le conseil d'administration, MM. Bardy et l'abbé Auber remplacent M. de la Marsonnière, aujourd'hui premier avocat général à la cour de Limoges, et M. de Gennes, appelé à la présidence de la Société.

Un décret du 21 décembre dernier, rendu sur la proposition de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur, a déclaré d'utilité publique la translation du musée archéologique d'Orléans dans une maison connue sous le nom de maison de Diane de Poitiers et dans une maison contiguë. Les sacrifices que la ville d'Orléans, toujours jalouse d'assurer la conservation de ses œuvres d'art et de ses vieux monuments, s'impose dans cette circonstance lui créent de nouveaux droits à la reconnaissance des artistes et des archéologues.

Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vient de mettre une somme de 500 francs à la disposition de la Commission historique du Cher, pour lui permettre de continuer les fouilles entreprises sous les caves du palais du duc Jean, à Bourges, où de précieuses découvertes ont été déjà faites.

La publication du *Dictionnaire topographique* et du *Répertoire archéologique de la France* se poursuit avec la plus grande activité, grâce à l'empressement de tous. — D'ici peu, le dictionnaire de l'*Yonne*, rédigé par M. Quantin, archiviste de ce département, correspondant du ministère pour les travaux historiques, et membre de la Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre, sortira des presses de l'Imprimerie impériale. Cet intéressant travail ne tardera pas à être suivi du répertoire archéologique de l'*Oise*, également sous presse en ce moment, et dont l'auteur est M. Emmanuel Woillez, correspondant et membre de la Société académique à Beauvais.

Le dictionnaire topographique de la *Meurthe*, dû à l'honorable président de la Société d'archéologie lorraine, M. Henri Lepage, archiviste de la préfecture et correspondant du ministère, vient aussi d'être mis à la composition. Plusieurs autres départements sont en état d'être envoyés à l'Imprimerie impériale. Nous sommes heureux de donner ces bonnes nouvelles à tous ceux qui s'intéressent au succès de l'importante entreprise, à l'exécution de laquelle Son Excellence a convié les savants de nos provinces.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS
DE LILLE.

*Séance publique annuelle. — Programme des prix proposés pour
les années 1862 et 1863.*

Le 22 décembre dernier, la Société impériale des sciences de Lille a tenu sa séance solennelle, sous la présidence de M. Richebé, maire de la ville, membre honoraire de la Société.

Le président, M. de Coussemaker, a ouvert la séance par un discours remarquable, où il a rappelé les hautes récompenses que la Société avait reçues dans la distribution faite par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, le 25 novembre. La Société, à qui avait été laissé le soin de désigner deux de ses membres à qui seraient décernées les médailles proposées par la section des sciences du Comité, a choisi, pour recevoir cette distinction, MM. Delezenne et Kuhlmann. L'orateur s'est ensuite arrêté sur l'importance de cette innovation, prise au point de vue général : « Ce qui a donné à la solennité du 25 novembre dernier, a-t-il dit, une portée considérable, c'est l'alliance fraternelle et plus intime encore qui doit en résulter entre Paris et les départements, entre tous les hommes dévoués à la culture des sciences et des lettres. Honneur, Messieurs, et reconnaissance à l'homme d'Etat dont l'esprit élevé, entrant pleinement dans les vues nobles et généreuses de l'Empereur, a conçu et exécuté une idée aussi large, aussi pleine d'avenir ! Honneur aux savants de la capitale, qui ont tendu si cordialement la main à leurs confrères de province ! » M de Coussemaker a terminé son discours par quelques considérations sur l'archéologie au dix-neuvième siècle, en prenant ce mot dans son acception la plus étendue. « L'archéologie et l'érudition moderne, a dit le savant orateur, ont imprimé aux études historiques une nouvelle direction. Nous ne nous contentons plus du simple narré ni même de l'appréciation des événements politiques et des grands faits militaires, nous voulons pénétrer dans la vie intime des peuples, assister en quelque sorte à leurs joies, à leurs souffrances ; nous voulons savoir comment ceux qui nous ont précédés ont résolu le problème de la vie. Nous interrogeons le passé dans toutes ses phases ; nous le scrutons dans ses détails les plus minutieux, pour nous éclairer sur les sentiments, sur les idées de nos aïeux. »

Après cette allocution, M. H. Bos, secrétaire général, a lu un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1861, rapport dont la conclusion, justifiée par les détails, est que la Société « n'a rien perdu de son activité et de son dévouement à la science et au bien public. »

MM. Chon, Lamy et de Melun ont lu des rapports au nom de diverses commissions chargées de juger les travaux scientifiques,

historiques et littéraires envoyés aux concours de la Société. Enfin, M. le secrétaire général a donné lecture d'un rapport sur la situation de l'école des chauffeurs fondée par la Société en 1857, et sur les encouragements qu'elle décerne depuis 1854 aux agents industriels qui joignent à de longs services une conduite sans reproche.

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES A L'INDUSTRIE ET A L'AGRICULTURE,
SCIENCES MORALES, HISTOIRE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

La Société décernera des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, suivant le mérite des travaux qui lui seront adressés sur les sujets dont l'énoncé va suivre :

CONCOURS DE 1862.

I. — Sciences appliquées à l'industrie.

1° Perfectionner l'indicateur de Watt, de manière à rendre le tracé des diagrammes plus régulier et plus facile, en augmentant, s'il est possible, la sensibilité de l'instrument, et en supprimant les difficultés que la pose de la corde apporte souvent à son emploi;

2° Etudier les meilleures dispositions à adopter dans les filatures afin de prévenir les accidents qu'engendrent les moteurs mécaniques et les divers organes de transmission;

3° Faire des expériences dynamométriques sur toutes les machines qui composent une filature de coton ou de lin, à l'exception du moteur.

Le Mémoire devra contenir le dessin et la description du dynamomètre employé, ainsi qu'une spécification détaillée des machines essayées et de leur produit en quantité et en qualité, le nom des constructeurs et tous les autres renseignements nécessaires pour rendre les expériences comparables entre elles et avec celles qui pourraient être faites ultérieurement;

4° Rechercher un procédé pratique propre à utiliser les gaz qui se dégagent dans la fabrication de l'acide sulfurique et du sulfate de soude;

5° Indiquer un moyen industriel pour préparer directement l'acide oxalique à l'aide de la betterave en nature.

II. — Sciences médicales.

Une médaille d'or sera décernée en 1862 à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

1° Faire connaître les accidents dus à une diète prolongée, et les distinguer de ceux qui sont propres à la maladie;

2° Rechercher les troubles imprimés à l'organisme par suite de l'emploi exagéré des médications altérante, antiphlogistique, vomitive et purgative.

III. — Agriculture.

1° Faire l'analyse comparative de toutes les espèces de calcaire qu'on utilise dans le nord de la France, soit pour le chaulage, soit pour le marnage des terres. — Mentionner les gisements et les caractères physiques de ces calcaires;

2° Faire connaître les différents modes de chaulage et de marnage mis en pratique dans le nord de la France, en précisant, pour chaque nature de terre, les doses de chaux ou de marne adoptées dans chaque localité, ainsi que la durée du chaulage ou du marnage. — Donner le prix de revient de ces deux opérations dans chaque localité.

IV. — Histoire.

1° Biographie du botaniste Mathias de Lobel;

2° Histoire d'une commune rurale du département du Nord;

3° Exposer l'histoire de l'incorporation à la France des provinces qui ont formé le département du Nord et les résultats de cette incorporation en ce qui concerne les mœurs, les arts, le commerce, l'industrie et l'agriculture;

4° Histoire de l'origine et du développement de l'imprimerie à Lille jusqu'à nos jours;

5° Eloge de Bartholomé Mazurel, fondateur du mont-de-piété gratuit de Lille.

V. — Économie sociale.

1° Etudier, au double point de vue du bien-être matériel et de l'amélioration morale de la classe ouvrière, la question des logements d'ouvriers. — Comparer en particulier les *cités ouvrières* de diverses natures au système des maisons isolées. — Indiquer les meilleures dispositions à donner aux habitations d'ouvriers;

2° Comparer, au point de vue de l'hygiène et de la morale, le travail industriel dans les villes au travail rural. Examiner s'il convient de favoriser la dissémination des usines dans les campagnes.

Les conclusions des Mémoires envoyés sur les deux questions précédentes devront, autant que possible, s'appuyer sur des faits authentiques, et les auteurs devront insister spécialement sur les résultats applicables au département du Nord et à la ville de Lille.

VI. — Philosophie. — Sciences morales.

1° Déterminer avec précision les caractères de l'analyse et de la synthèse; les signaler, dans les principales applications de ces deux méthodes, aux sciences exactes, aux sciences naturelles et aux sciences morales;

2° Etudes biographiques sur les *jurisconsultes lillois*, et en parti-

culier sur Patou, commentateur de la Coutume. Examen critique de leurs ouvrages;

3° Coup d'œil sur les Sociétés de secours mutuels entre ouvriers (dites *Sociétés de malades*) qui existaient antérieurement à 1789. De leur organisation et de leurs résultats;

4° Rechercher l'origine du *mauvais gré*, en décrire les abus, en signaler les inconvénients au point de vue des transactions vénales et locatives de la propriété. — Indiquer les moyens les plus propres à le faire disparaître.

VII. — Littérature.

Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une pièce de vers remarquable; le sujet est laissé au choix des concurrents.

La Société met en outre au concours la question suivante :

Indiquer, dans le dialecte populaire du nord de la France, les mots, les expressions, les tours de phrase dont la perte serait regrettable. Les comparer aux termes, aux expressions, aux tours de phrase de la langue française qui s'en rapprochent le plus. Discuter les valeurs des uns et des autres.

VIII. — Beaux-Arts.

Une médaille sera décernée au Mémoire qui aura recherché avec le plus de soin si l'uniformité d'aspect dans les monuments était en usage avant les temps de décadence, ou si ce n'est pas, au contraire, la liberté laissée aux constructions qui a donné à chacune d'elles un caractère propre, et aux ensembles une variété pleine d'intérêt.

Cette idée, bien qu'en opposition avec la mode actuelle, a-t-elle été, oui ou non, pratiquée dans les beaux temps de l'art? Est-elle ou n'est-elle pas favorable au développement utile ou pittoresque d'une ville?

IX. — Encouragements divers.

La Société se réserve de récompenser ou d'encourager par des primes ou par des médailles les auteurs de productions scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industrielles non mentionnées dans le présent programme.

X. — Agents industriels.

Depuis 1831, la Société récompense par des livrets de la Caisse d'épargne, des primes et des médailles la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres; en l'année 1862, elle décernera de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie.

Les certificats délivrés en faveur des agents industriels devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

CONCOURS DE 1863.

I. — Sciences physiques.

Etudier, sous le double rapport de la composition chimique et des propriétés calorifiques, les diverses espèces de houille du nord de la France.

II. — Sciences appliquées à l'industrie.

1° Construire un compteur à vapeur, ou appareil mesurant la quantité et la pression de la vapeur qui passe par un tuyau communiquant avec un générateur ;

2° Rechercher les circonstances qui influent sur le degré de siccité de la vapeur produite dans un générateur, et trouver un moyen pratique d'arrêter l'eau entraînée.

III. — Sciences médicales.

Une médaille d'or sera décernée, en 1863, à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

1° Déterminer, d'après l'état actuel de la science, les influences chimiques et mécaniques qu'exercent sur le torrent circulatoire les gaz absorbés par les muqueuses intestinale et pulmonaire ;

2° Rechercher les affections et les effets produits sur l'économie animale par le passage des principales substances gazeuses dans le système sanguin.

La Société des sciences, en laissant toute liberté aux concurrents pour arriver à la solution de cette importante question, désire qu'on consulte les travaux de Nysten, de Vidal, de MM. Andral et Gavarret, etc., et qu'on fasse des efforts pour remonter à l'étiologie de certaines affections dont l'origine et la nature sont encore inconnues.

IV. — Histoire.

Histoire de l'organisation judiciaire des diverses provinces formant aujourd'hui le département du Nord, depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1789.

V. — Législation.

1° Etudes sur la coutume de Lille. — Comparer les dispositions principales de cette législation au droit romain, au droit germanique et aux Codes qui nous régissent actuellement ;

2° De la législation des *prébendes* avant la période révolutionnaire et depuis cette époque. — Des avantages et des inconvénients de ces sortes de fondations.

VI. — Littérature.

Histoire de la littérature du département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'à nos jours.

VII. — Beaux-Arts.

Histoire des arts du dessin à Lille, depuis la fondation de la ville jusqu'au dix-neuvième siècle inclusivement. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Conditions générales du concours.

Les Mémoires et travaux présentés au concours de 1862 seront adressés, *francs de port*, à M. le secrétaire général de la Société, à l'Hôtel-de-Ville, avant le 15 octobre 1862. — Ceux qui seront envoyés pour le concours de 1863 devront lui parvenir avant le 15 octobre 1863.

Ne seront admis à concourir que les Mémoires et travaux inédits qui n'auront pas été présentés à d'autres Sociétés académiques. Chaque envoi portera une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Les ouvriers et agents industriels qui prétendent aux médailles et primes offertes en faveur des bons et longs services devront, avant le 15 octobre 1862, par une lettre d'avis, faire connaître leur intention à M. le secrétaire général. Ils devront également lui adresser, pour la même époque, les certificats exigés.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté, en date du 30 janvier 1862, M. Milne Edwards, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, est nommé vice-président de la section des sciences du Comité.

Par arrêté, en date du 24 février 1862, M. Daubrée, professeur au Muséum d'histoire naturelle, ancien correspondant du ministère pour les travaux historiques, est nommé membre titulaire du Comité (section des sciences).

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 2 décembre 1861.

Présidence de M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut.

M. l'abbé André écrit au Comité pour présenter quelques observations sur un rapport où M. Léop. Delisle réfutait les objections du correspondant, relatives à la consécration de l'église de Saint-Victor de Marseille par le pape Benoit IX (1). — Renvoi à M. L. Delisle.

M. Damase-Arbaud conteste l'exactitude d'une rectification proposée par M. l'abbé André à l'occasion de l'explication du mot *Fastigige* (2). « La correction de M. l'abbé André, écrit ce correspondant, est erronée, et l'autorité du dictionnaire d'Honnorat, quelque respectable qu'elle soit, ne saurait contre-balancer des documents nombreux et concordants.

« Il me suffira, je pense, ajoute M. Damase-Arbaud, de reproduire une définition donnée par les états de Provence le 20 décembre 1607 : « *Les fastigages des gens de guerre, y est-il dit, sont les ustensiles, meubles, bois, huile et chandelles qui leur sont fournis* (Mourgues, *Statuts de Provence*, p. 344). Cette définition a été d'ailleurs reproduite par tous les auteurs qui ont traité de l'administration de la Provence, et notamment par Jullien (*Statuts de Provence*, tome II, p. 133) et par Coriolis (*Administration de Provence*, tome I, p. 232). Le fastigage, dit ce dernier auteur, est le logement et l'ustensile. C'était ce que les billets de logement de nos soldats désignent aujourd'hui par ces mots : *un lit, place au feu et à la chandelle*.

« Quant à la définition d'Honnorat, invoquée par M. l'abbé André, il est bon d'observer qu'il l'a puisée aux deux sources les plus suspectes auxquelles il ait fait des emprunts. Le mot *fastigagi*, dans son acception habituelle, est synonyme d'embarras, d'encombrement, et

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, tome V, p. 534.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 678.

n'est qu'une déviation métaphorique de l'acception primitive qui se retrouve dans tous les règlements relatifs à l'organisation des gens de guerre en Provence. »

La section remercie M. Damase-Arbaud de cette communication, et décide que les principaux passages de sa lettre seront insérés au procès-verbal.

M. de Baecker informe le Comité qu'il a vu aux archives de Clermont (Oise) plusieurs documents historiques qui lui ont paru importants, et entre autres une lettre du roi Jean, datée de 1350 ; une procuration signée de Henri IV ; enfin, une collection de lettres de cachet des rois Louis XV et Louis XVI, qui enjoignaient au supérieur des cordeliers de la Garde, près de Clermont, de recevoir dans ce couvent des prisonniers d'Etat.

La section, tout en remerciant le correspondant de cette communication, regrette qu'il n'ait pas donné sur les pièces qu'il signale des renseignements plus précis, sans lesquels il est impossible d'apprécier l'importance historique de ces documents.

M. Matton adresse quelques notes sur les registres de la paroisse d'Holnon (Aisne), où étaient inscrits les baptêmes, mariages, sépultures. Ces notes viennent de Claude Rohaut, curé d'Holnon de 1667 à 1676, poète religieux du dix-septième siècle, frère de Jacques Rohaut (1), physicien et philosophe. Les notes de Claude Rohaut fournissent des renseignements sur l'impression des ouvrages de cet ecclésiastique et sur les événements de son temps. — Renvoi à M. P. Clément.

La section reçoit de M. Samazeuilh copie d'un compte relatif au procès qui fut fait en 1508 et 1509 à Jean Vidal, dit Lamistous, consul de Casteljaloux, pour prévarication dans l'exercice de ses fonctions. — Renvoi à M. Jourdain.

Le même correspondant adresse copie de la trêve qui fut conclue en février 1594 à Lavit-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne) entre les communautés de Guienne. — Renvoi à M. Levasseur.

M. l'abbé Tisserand annonce qu'il continue d'explorer les archives de l'Hôtel-de-Ville de Nice, et fait part de quelques documents qu'il y a trouvés et qui lui ont paru offrir de l'intérêt pour l'histoire. — Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. Chaudruc de Crazannes fait hommage au Comité de sa dissertation sur *Les neuf peuples principaux et les douze cités de l'Aquitaine*

(1) On écrit ordinairement Rohault. Le physicien et philosophe Jacques Rohault était né en 1620 et mourut en 1675. Il se rattachait à l'école de Descartes.

Novempopulaine, province ecclésiastique d'Auch. Il exprime le désir qu'il soit rendu compte de ce travail dans la *Revue des Sociétés savantes*. Comme la dissertation de M. Chaudruc de Crazannes fait partie du *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, il en sera rendu compte en même temps que de ce *Bulletin* (1).

La section renvoie à l'examen de M. A. de Barthélemy l'*Examen des diverses opinions émises sur le siège de Gergovia*, par M. Olleris (dissertation in-8°, avec cartes), et à celui de M. Rathery les *Etudes historiques et critiques sur le bas Limousin*, par M. de Larouverade (opuscule in-8° de 109 pages).

La Société éduenne offre, par l'organe de son président, M. Bulliot, deux volumes récemment publiés par un de ses membres, M. l'abbé Dinet, sur l'histoire et le culte de saint Symphorien, premier martyr d'Autun, et sur l'abbaye qui porte le nom de ce saint.

M. Bulliot annonce en même temps que la Société éduenne se propose de publier prochainement un volume d'*Annales*, qui renfermera d'importants travaux d'histoire et d'archéologie. Il fait en outre connaître que cette Société a entrepris la création d'un musée lapidaire, destiné à réunir les antiquités que l'on trouve en si grand nombre dans le département de Saône-et-Loire. Enfin elle voudrait commencer le plus tôt possible la publication du cartulaire de l'église de Saint-Nazaire, première cathédrale d'Autun, et continuer les publications de cette nature ; mais, comme elle n'a que des ressources insuffisantes pour subvenir à de pareilles dépenses, elle prie M. le Ministre de l'instruction publique de lui venir en aide. — M. Tardif est chargé d'examiner cette communication et d'en faire un rapport au comité.

M. Feillet envoie copie d'une lettre de Mazarin et de deux lettres du chancelier Séguier adressées en 1649 à Michel Le Tellier. — Renvoi à M. Chéruel.

M. Saint-Joanny revient sur une question relative à la concentration des archives des notaires, qu'il avait déjà soumise à Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique. Comme les archives des notaires dépendent du ministère de l'Intérieur, la section est d'avis de renvoyer le nouveau Mémoire de M. Saint-Joanny à Son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur.

(1) M. Chaudruc de Crazannes, en adressant sa Dissertation, déclare qu'il est entièrement étranger à la rédaction des notes A et B placées sans sa participation à la fin de son Mémoire par la direction du *Bulletin*.

M. A. de Barthélemy fait hommage au comité d'un extrait du tome VI de la *Revue de numismatique* intitulé : *Monnaies des comtes de Tonnerre* (12 pages avec planche). — Remerciments et dépôt à la bibliothèque du comité.

M. le président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes MM. A. de Barthélemy, P. Clément, Huillard-Bréholles, Bellaguet et Tardif.

M. Léop. Delisle donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le manuscrit du cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble préparé par M. Marion pour la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*. Les commissaires déclarent que le travail de M. Marion leur a paru digne de l'approbation du comité, et ils proposent de demander à Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique de le mettre sous presse aussitôt que le cartulaire de Redon sera terminé. Ces conclusions sont adoptées.

MM. Rathery, Desnoyers, Jourdain, Bellaguet et A. de Barthélemy donnent lecture de rapports sur : les *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, etc., d'Aix* (tomes VII et VIII) ; le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille* (tome XXI, premier de la sixième série) ; les *Procès-verbaux de la Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn), 4^e année ; les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts* (tome VII) ; les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (tome XI). Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUEL,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 9 décembre 1861.

Présidence de M. BEULÉ, membre de l'Institut.

M. Léon Renier, au savoir duquel avait été renvoyé, dans la séance du 11 novembre, un rapport de M. Cherbonneau sur la découverte d'un four à potier à Constantine, demande qu'il soit écrit à M. Cherbonneau pour l'inviter à faire recueillir dans cet emplacement tous les fragments de poterie, même les plus petits, pourvu qu'ils portent des noms de fabricants. Ce relevé, dit le savant académicien, offrirait un grand intérêt pour la solution d'une question relative à l'histoire de la céramique; en effet, parmi les poteries qui se rencontrent en Algérie et dans la régence de Tunis, il en est un très-grand nombre qui portent les mêmes noms de fabricants que les poteries découvertes en Campanie. Ce fait bien constaté a amené à supposer que ces poteries étaient de provenance campanienne, et qu'elles avaient été importées en Afrique par le commerce. Il est évident cependant que, si l'on retrouvait ces mêmes noms de potiers sur les produits d'un four de Constantine abandonné pendant qu'il était en pleine activité, on serait en droit de conclure tout différemment, et d'affirmer que ces poteries exécutées d'après des modèles campaniens étaient néanmoins fabriquées en Afrique.

M. Cherbonneau, membre non résidant, annonce qu'au moyen d'une subvention de la Société archéologique de Constantine, il a fait faire des recherches sur les ruines de Golia, localité dont M. le général Creuly et lui-même ont antérieurement découvert le nom antique sur un autel dédié à Cérès. Les travaux dirigés par M. Cherbonneau ont amené de précieux résultats. Près de deux cents inscriptions ont été retirées des décombres, et, dans ce nombre, M. Cherbonneau signale une dédicace à Septime Sévère, qui fournit une seconde leçon du nom de l'évêché que Morcelli désigne par l'éthnique *Arsacalitanus*. On lit à l'avant-dernière ligne de cette dédicace ces mots :

RESP. ARSACALITANA.

M. Cherbonneau termine cette importante communication par la promesse d'un rapport spécial dans lequel il placera la copie de toutes les pièces provenant d'*Arsacal*. Des remerciements seront adressés à M. Cherbonneau et sa lettre sera déposée aux archives.

M. de Linas, membre non résidant, envoie un calque de l'inscription gravée sur le premier pilier de l'église d'Etaples (Pas-de-Calais), ainsi que des observations sur la date de cette inscription, qu'il ne croit pas appartenir au onzième siècle, malgré la date de 1004 qui y est gravée. M. de Guilhermy se charge de rendre compte de cette communication ainsi que d'un envoi de cinq inscriptions tumulaires relevées dans l'église paroissiale de Clermont (Oise), et d'une inscription de celle de Cambronne près Clermont, déjà publiée, du reste, par M. Eugène Woillez dans son *Archéologie* des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis. Cet envoi est dû à la sollicitude de M. de Baecker, correspondant du Comité.

M. Boyer, correspondant, adresse un supplément imprimé à son rapport sur les antiquités découvertes à Neuvy-sur-Baranjon. M. Léon Renier est prié par la section d'examiner cette communication. M. Ed. Fleury, correspondant, adresse une notice accompagnée de croquis sur un fragment en bronze qui lui paraît appartenir à une statue du deuxième ou du troisième siècle. Ce fragment, que M. Fleury suppose provenir de la décoration d'une cuirasse, a été trouvé récemment au territoire de Beuilly, canton d'Hirson, arrondissement de Vervins (Aisne). M. Beulé se charge de rendre compte de cette communication du zélé correspondant, qui annonce encore l'envoi prochain d'une série de dessins qui doivent accompagner une note sur deux importantes trouvailles faites à Goudelancourt-lex-Pierrepont, canton de Sissonne, et à Etreux, canton de Wassigny.

M. Mathon fils, correspondant, adresse des copies de plusieurs pièces concernant l'église de Notre-Dame de Noyon. Ces pièces, découvertes par M. Mathon dans les archives départementales de l'Oise, consistent en devis et comptes de dépenses de la fabrique de cette cathédrale pendant les quatorze et quinzième siècles. La communication de M. Mathon, qui paraît d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art au moyen âge, fera l'objet d'un rapport confié à M. J. Quicherat. Le correspondant fait observer que le savant auteur de la *Monographie de la cathédrale de Noyon*, M. Vitet, a exprimé dans cet ouvrage le regret de n'avoir pu l'appuyer sur un seul témoignage écrit.

La section, désireuse de témoigner à M. Mathon toute sa gratitude pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu lui communiquer,

décide qu'un exemplaire de la *Monographie de Noyon* sera demandé à M. le Ministre pour M. Mathon fils.

M. Nozot, correspondant, adresse une notice sur la commune d'Elan, ainsi que des renseignements sur celle de la Cassine, arrondissement de Mézières. Ces notices, qui renferment des dessins et des copies d'inscriptions, sont renvoyées à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. Oudet, correspondant, adresse deux dessins d'un fragment d'armure de cheval du moyen âge en fer fondu trouvé à Bar-le-Duc en 1830. Ce fragment, qui appartient au cabinet du correspondant, porte une inscription à jour composée des six lettres A. V. E. S. G. F., dont on n'a pu jusqu'à présent deviner la signification. La section décide que des remerciements seront adressés à M. Oudet, dont les dessins et la note seront déposés aux archives.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître à la section une communication faite par M. l'abbé Tisserand à la section d'histoire. Il s'agit d'une compilation manuscrite d'un prier de Villefranche qui vivait à la fin du règne de Louis XIV. La partie la plus curieuse de ce manuscrit, qui appartient à M. le baron Arnaud, de Nice, est celle qui contient le relevé des inscriptions romaines des Alpes-Maritimes. La section pense, comme M. de la Villegille, qu'elle remercie de ce bon avis, qu'il importe de prier M. l'abbé Tisserand de lui adresser une copie de la partie relative aux inscriptions. Le savant correspondant, en obtempérant aux désirs de la section, acquerrait de nouveaux droits à sa reconnaissance. Une autre lettre du même correspondant, qui fait connaître les noms de quelques anciens artistes du midi de la France, est renvoyée à l'examen de M. Paul Lacroix.

M. Ed. de Barthélemy offre d'envoyer une description de la mosaïque romaine trouvée à Reims en novembre 1860, dans le cas où le Comité n'aurait pas été informé de cette découverte. Cet ancien correspondant, aujourd'hui domicilié à Paris, sera remercié de son offre obligeante; mais on sait que le monument a été signalé et décrit dans deux communications émanées de MM. Ed. Fleury et comte de Mellet. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, II^e série, t. V, p. 146 et 273.)

M. l'abbé Chevalier, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, adresse un rapport sur un vase en terre cuite, de forme semi-ovoïde, de grande dimension, découvert dans l'église de Civray-sur-Cher. M. l'abbé

Chevalier croit reconnaître dans ce vase une piscine baptismale à immersion de l'époque mérovingienne. M. L. Renier est prié de faire un rapport sur cette importante communication.

M. G. Leroy, secrétaire de la commission du musée, à Melun, adresse une note sur les caves des maisons de la rue Saint-Aspais de cette ville. Cette communication sera déposée aux archives, et des remerciements seront adressés à son auteur, qui signale en même temps la découverte à Milly en Gatinais (Seine-et-Oise) d'un pavement en mosaïque de tubes de terre vernissée du XIV^e siècle. La section connaît déjà cette découverte par une note lue à la Sorbonne, dans la séance du 22 novembre dernier, par M. Grésy, président de la Société impériale des antiquaires de France.

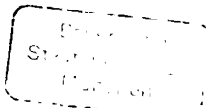
M. Verly, conservateur du musée des médailles à Lille, a adressé des *fac-simile* de quatre inscriptions recueillies à Lille et à Bousbecque, des empreintes de gaufres des quinzième et seizième siècles et de sceaux du moyen âge. Cette communication sera examinée par M. de Guilhermy.

A cette occasion, M. le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, fait connaître à la section qu'il s'occupe depuis longtemps de former dans cet établissement une collection d'empreintes de sceaux, qui, selon son espérance, se composera, avant peu d'années, de 50,000 numéros.

M. Dusevel, membre non résidant, fait hommage d'une nouvelle édition de l'*Histoire abrégée du trésor de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Corbie augmentée de notes*. M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie de Paris, fait hommage de son ouvrage intitulé : *Notice sur un autel chrétien antique orné de bas-reliefs et d'inscriptions latines découvert dans les environs de la ville d'Auriol, Bouches-du-Rhône*. Ces deux ouvrages seront déposés dans la bibliothèque des Sociétés savantes; des remerciements seront adressés à leurs savants auteurs.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de diverses Sociétés savantes, MM. le baron de Guilhermy, de Mas-Latrie, Dusommerard, Le Roux de Lincy, Beulé, Quicherat et P. Lacroix.

La section entend ensuite la lecture de deux rapports de M. de Guilhermy: le premier, sur le *Bulletin du Comité d'histoire de d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*; le second, sur les tomes XXIX et XXX des *Travaux de l'Académie de Reims*. Après quelques observations de MM. de Mas-Latrie, L. Renier et Cha-



houillet, ces rapports sont renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Beulé donne ensuite lecture d'un rapport sur les 7^e et 8^e livraisons des Mémoires de la *Société archéologique du midi de la France*.

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur une communication de M. l'abbé Robin, correspondant, relative à une empreinte d'un sceau du quinzième siècle. Ces deux rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Guilhermy dépose sur le bureau deux notices de M. Nozot : l'une sur la commune de Donzy, l'autre sur celle de Nouvion-sur-Meuse. Ces notices, dit le rapporteur, contiennent d'intéressants détails et des indications de monuments. On en pourra tirer grand profit pour le répertoire archéologique du département. M. Nozot recevra les remerciements de la section.

CHABOUILLET.

Secrétaire de la section d'archéologie.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN.
Tome IX. 1859, in 8°.

La *Société archéologique et historique du Limousin*, dont je vous ai déjà plusieurs fois entretenus, poursuit le cours de ses utiles et judicieuses publications. Parallèlement à son *Bulletin*, dont le tome IX sera l'objet de ce compte rendu, elle continue à faire paraître le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud, annoté et continué par M. l'abbé Roy-Pierrefitte. Dans les feuilles jointes au nouveau volume, deux noms surtout rappellent des souvenirs historiques et littéraires, *Beaupoil de Saint-Aulaire* et *Bonneval*. On y voit les premiers, originaires de Bretagne, s'établir de bonne heure en Limousin, où se trouvait leur principal manoir, et compter dans leur descendance des évêques, des abbes, des commandeurs de Malte, des maréchaux de camp ; mais tel est le caprice des réputations qu'un quatrain échappé à la muse nonagénaire de l'un d'eux, et resté dans toutes les mémoires, a plus fait que le reste pour la notoriété de ce nom, ravivée de nos jours par une illustration politique et littéraire toute récente. La maison de Bonneval passait pour une des plus nobles du Limousin, où l'on disait proverbialement : *Richesse des Cars, noblesse de Bonneval*. Le généalogiste nous déroule une longue suite de hauts et puissants seigneurs qui ont porté ce titre et qui sont tombés dans l'oubli ; mais, par une fatalité singulière, le manuscrit offre une lacune considérable à l'article de celui qu'on y appelle le *pacha de Bonneval*, comme si le génie protecteur de la famille avait arraché les pages où une tache de trahison et d'apostasie était venue ternir l'éclat de son antique blason. Du reste, un des collaborateurs du *Bulletin* s'était chargé d'avance de remplir cette lacune, en consacrant, dans le volume de 1857, au personnage singulier dont le *Nobiliaire*

ne donne qu'incomplètement la biographie, un article spécial signalé par nous dans un précédent rapport (1).

Parmi les Mémoires insérés dans le *Bulletin* proprement dit, nous citerons celui de M. Ruben sur l'*Artige*, dénomination qui s'applique à un prieuré près de Limoges, et qu'il dérive, contrairement à l'opinion de Du Cange et de Raynouard, mais avec assez de vraisemblance, des mots grecs ἀρτή γη, terre nouvellement défrichée. S'il nous était permis d'ajouter aux arguments de l'auteur le résultat d'une observation personnelle, nous dirions que, dans les Pyrénées, on donne souvent le nom d'*artiques* aux dernières habitations que l'on rencontre avant d'atteindre les hautes cimes, c'est-à-dire au point où la culture s'arrête. Signalons encore deux notices : l'une de M. Roy-Pierrefitte sur les *Allois*, petit monastère fondé, vers le douzième siècle, au lieu qui porte ce nom, et transféré plus tard à Limoges; l'autre de M. Ardant, sur l'*ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte*, servant d'introduction à une nomenclature des commanderies, préceptories et autres bénéfices de l'ordre dans le Limousin. Des recherches toutes spéciales, entreprises par l'abbé Texier pour le *Dictionnaire géographique de la France*, en ce qui concerne l'Auvergne et le Limousin, l'ont amené à la découverte et à la publication d'un document qui éclaire à la fois les mœurs du temps et la géographie religieuse de la province : c'est le *Testament de Guy Foucaud, chevalier, seigneur de Saint-Germain Beaupré en Marche*.

Mais nous louerons d'une manière toute spéciale, et comme un véritable modèle du genre d'intérêt que peut offrir une biographie provinciale, en tant qu'elle éclaire l'histoire d'un siècle et d'un pays, la *Notice* consacrée par M. l'abbé Arbellot à *François de Rousiers*, gentilhomme limousin du seizième siècle, qui fut prisonnier à la bataille de Jarnac le prince de Condé, chef de l'armée protestante, et qui fut investi par les gouverneurs du Limousin et du Poitou de commandements d'une certaine importance. Marié en 1579 avec Antoinette de Paulte, et héritier par son mariage des prérogatives seigneuriales, il eut à soutenir à cette occasion, contre un gentilhomme du lieu, un procès qui dura plusieurs années et se termina par un arrêt du Parlement de Paris.

A propos de ce procès, dit *du pain bénit*, qui tint une si grande place dans la vie de François de Rousiers, l'auteur de sa biographie, au lieu de se livrer à des déclamations banales contre les droits

(1) *Le comte de Bonneval (Achmet-Pacha)*, par M. le baron Gay de Vernon. *Voy. Revue des Sociétés savantes*, tome V, p. 26.

seigneuriaux, et tout en appréciant ces choses au point de vue d'un philosophe chrétien, montre l'importance qu'elles avaient dans les idées du temps, et, par de piquantes citations exhumées des poudreux factums qui furent produits de part et d'autre, et tendant à établir ce qui constituait la seigneurie et la supériorité d'un fief sur un autre, trace un curieux chapitre de la vie d'un gentilhomme et de la jurisprudence féodale au seizième siècle.

Mais le *procès du pain bénit* ne devait être pour François de Rousiers que la préface d'un procès criminel encore plus long et plus émouvant. Son adversaire, condamné par justice, en appelle à la violence, et, tandis que celui-ci se reposait des fatigues d'une vie active dans son domaine de Pressac, avec sa femme et sa jeune famille, le sieur de Rhu, aidé de ses enfants et d'une troupe de sicaires, envahit ce paisible domaine, dont une description minutieusement exacte, puisée tout entière dans des plans et des inventaires du temps, fait revivre à nos yeux l'aspect extérieur et intérieur. Le château est pillé, la jeune femme assassinée sous les yeux de son mari qui tente en vain de la défendre, et est emmené prisonnier; enfin, comme dernier trait de mœurs qui complète le tableau, les assassins, traduits devant le conseil de l'Union qui siégeait à Tours (nous sommes en 1590), prétendent se justifier en se disant catholiques ligueurs et en traitant leurs adversaires de royalistes!

Il y a là de la couleur locale à défrayer dix romans et autant de drames historiques. La description du manoir de Pressac aurait fait tressaillir d'aise Walter Scott; la scène de pillage, l'assassinat d'Antoinette de Paulte rappellent ses plus saisissants épisodes, et ces détails tour à tour naïfs et touchants unissent à l'intérêt d'un roman toute l'authenticité d'un procès-verbal, car ils sont puisés exclusivement dans les informations judiciaires de l'époque. On y voit, par exemple, que Robert de Tisseuil, appelé « le cadet de Rhu, » le capitaine Guiton et les autres, au nombre de dix-sept, arrivèrent le mercredi, 9 janvier, après le soleil couché, au Petit-Pressac, où ils établèrent leurs chevaux. « *Ils commencèrent à couper la gorge à de la poulaille,* » firent une orgie aux dépens de la basse-cour et de la cave. Les chevaux *banquetèrent* comme les maîtres, et, comme le dit un vieux manuscrit, ceux-ci « *portèrent tant d'avoine à leurs chevaux qu'elle leur resta devant eux!* » Pas un bahut qui ne fût ouvert, pas un coffre qui ne fût rompu. Ils prirent tout le linge, les accoutrements et jusqu'à trois robes et trois chaperons d'Antoinette de Paulte, même le vêtement qu'elle avait lorsqu'elle fut atteinte d'un coup d'arquebuse, vêtement qui portait encore les traces du sang

de l'infortunée victime. Rien n'échappa à leur rapacité : ni le lard conservé dans les charniers, ni les quinze tonneaux du cellier, qu'ils *buffetèrent*, ni les provisions qui étaient en réserve dans les greniers ; car, selon l'expression naïvement exacte du manuscrit déjà cité, « *ils emportèrent cent cinquante boisseaux d'avoine, mesure de Confolens.* »

Enfin, n'est-ce pas un trait de nature ajouté à ces circonstances caractéristiques du lieu et de l'époque, que ce veuf inconsolable qui poursuit avec acharnement la réparation du meurtre d'une épouse chérie, mais qui, hélas ! se remarie avant d'avoir vu la fin de l'affaire, tant les procès étaient longs dans ce temps-là ! Enfin, au bout de treize ans, cette interminable procédure se terminait par la condamnation définitive des auteurs du guet-apens commis au manoir de Pressac. Mais François de Rousiers ne jouit pas longtemps de son triomphe, et mourut dans les premiers jours de l'année 1596, âgé d'environ 58 ans.

Dans un temps où tant de pastiches soi-disant historiques se produisent avec de si hautes prétentions et de si minces mérites, il est bon d'enregistrer les paroles modestes par lesquelles l'abbé Arbellot termine l'excellente monographie dont nous avons essayé de donner une idée. « Aucun écrivain, dit-il, ne nous a transmis de détail sur la mort de François de Rousiers ; aucun biographe n'avait songé à écrire sa vie. Les catalogues les plus complets des illustrations limousines n'avaient pas même enregistré son nom. C'est après que trois siècles d'oubli avaient passé sur sa mémoire que nous avons entrepris de la faire sortir de l'obscurité. Nous avouons qu'il nous a fallu pour cela une certaine patience. Au milieu de *douze cents manuscrits* relatifs à sa famille, à ses ancêtres ou à ses descendants, nous avons dû faire le triage des parchemins qui le concernaient, et nous livrer à une étude spéciale des écritures difficiles et variées de cette époque ; nous avons dû séparer les papiers d'affaires de ceux qui pouvaient avoir quelque valeur historique. Et c'est de cette mine ingrate qu'il nous a fallu arracher, fragment par fragment, les traits divers dont la réunion et l'ensemble ont formé cette biographie. Une mosaïque qui se compose de pièces rapportées, dont chacune a dû être extraite de la carrière et taillée séparément, vous donnera, cher lecteur, une idée exacte de notre travail. C'est pourquoi vous voudrez bien nous pardonner si notre œuvre est si incomplète, et si nous avons laissé, sans pouvoir les éclaircir, plusieurs questions dont la solution eût offert quelque intérêt. »

RATHERY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET LETTRES DE LA VILLE
DE BLOIS, 6 vol. in-8°, de 1834 à 1860.

La Société des sciences et lettres de la ville de Blois a publié, de 1834 à 1860, six volumes de 450 à 500 pages, qui renferment d'importants Mémoires sur divers sujets scientifiques et littéraires. Parmi les opuscules insérés dans le premier volume de la collection, je citerai, en première ligne, un essai de M. de la Saussaye sur les *Origines de la ville de Blois*, travail excellent, dans lequel l'auteur a mis en lumière ce qui reste encore des débris de la période gauloise, et ce que le temps a respecté des monuments de l'époque romaine.

Persuadé que, *si les nations passent, les races demeurent*, et que les Blésois se peuvent enorgueillir d'avoir encore dans les veines le sang des anciens Carnutes, M. de la Saussaye s'élève contre la manie des vieux historiens d'attribuer à la plupart des villes une origine romaine. Il n'est pas vrai, selon le docte écrivain, que sa ville natale ait été bâtie par les soldats de Jules César ; son nom, purement celtique (1), atteste qu'elle existait, à l'état de bourgade, avant la conquête. Sous la domination romaine, cette *bourgade des loups*, qu'environnaient de tous côtés de vastes forêts, dut commencer à se transformer en ville. Plusieurs édifices du moyen âge succédèrent peut-être à des constructions gallo-romaines. Nous ne suivrons pas M. de la Saussaye dans ses curieuses recherches sur le pays blésois au temps des Mérovingiens ; cela nous mènerait trop loin. Aussi bien, sur cette période mérovingienne avons-nous à signaler un travail très-important de M. de Pétigny, publié dans le t. II des Mémoires de la Société, sous ce titre : *Origines et progrès de la féodalité*. Chose curieuse, à peu près vers le même temps où l'immortel auteur des *Récits mérovingiens* remettait en lumière, en leur accordant une pleine approbation, les injustes critiques de Montesquieu contre l'abbé Dubos, un écrivain du même pays, dans un livre couronné par l'Institut, prenait en main la thèse opposée, et replaçait Dubos à sa vraie place, je veux dire au premier rang des maîtres de la science historique. Il est remarquable que, plusieurs années avant la publication du savant travail de M. Guérard sur le polyptyque d'Irminon, un élève encore obscur de l'École des chartes ait enrichi un recueil de province d'un Mémoire

(1) *Bleiz*, loup.

où justice est faite, avec une science et une logique si admirables, des déclamations de la plupart des écrivains du dix-huitième siècle et du nôtre contre la servitude de la glèbe ; servitude représentée comme l'œuvre de la conquête, de l'usurpation, de la violence, tandis qu'elle fut, les seuls ignorants le peuvent contester à cette heure, une sorte de bienfait pour l'humanité, une heureuse modification de l'esclavage antique, adouci par la double influence de la religion chrétienne et des mœurs germaniques. Pour donner une exacte idée de la remarquable étude de M. de Pétigny sur les origines du régime féodal, je demande la permission d'en transcrire ici quelques lignes :

« En général, on a toujours dépeint la période qui s'est écoulée depuis le cinquième jusqu'au treizième siècle comme une époque de désastre, d'oppression et de ruine. Cependant c'est dans cette période que l'Europe centrale a été peuplée, civilisée, défrichée. C'est alors que la plupart de nos villes et de nos villages ont pris naissance, que nos vignobles ont été plantés, que nos forêts se sont changées en plaines couvertes de riches moissons. Ce grand fait de la colonisation et du défrichement de l'Europe, *qui est toute l'histoire du moyen âge*, semble n'avoir pas même été soupçonné par la plupart des historiens français. La célèbre histoire de Suisse, par Jean de Muller, n'est autre chose que le récit basé sur des titres authentiques de la colonisation successive de toutes les contrées de la confédération helvétique. Il serait à désirer que cet exemple fût imité en France, et que dans chaque province quelques hommes éclairés s'occupassent de rechercher l'origine des villes et des villages, l'époque à laquelle chaque lieu a commencé à être habité et défriché, les conditions auxquelles les premiers cultivateurs s'y sont établis, et les divers événements qui y ont accru ou diminué l'importance des localités. Ce serait le seul moyen d'arriver à une connaissance exacte de l'état ancien de notre pays, et à une véritable histoire de la population française. »

Ce programme est à peu de chose près celui que s'était tracé M. Guérard. Notre savant collègue, M. Léopold Delisle, qui a écrit un livre si savant, si complet, si exact, sur la population rurale d'une des provinces les plus importantes de France, a compris, comme M. de Pétigny, que le *grand fait du défrichement de l'Europe est toute l'histoire du moyen âge*. C'est donc une gloire pour l'écrivain vendômois d'être entré, le premier, dans une voie où ses deux savants confrères à l'École des chartes et à l'Institut devaient signaler, avec tant d'éclat, leur passage.

Les travaux de MM. de Pétigny et de la Saussaye ne sont pas les seuls qui méritent de fixer l'attention dans le recueil dont l'examen m'a été confié. J'y ai remarqué une intéressante notice de M. Leroux, avocat, sur Denys du Pont, connu dans le monde savant sous le nom de *Pontanus*. Du Pont florissait au commencement du seizième siècle, le siècle des Cujas et des Dumoulin, « ces géants de la science, » a dit M. Troplong. La biographie du grand jurisconsulte devait tenter un avocat du barreau de Blois. Il est à regretter que M. Leroux, arrêté par des scrupules de modestie exagérée, n'ait pas joint à la notice qu'il a composée sur du Pont une étude approfondie de ses ouvrages. C'est par des travaux sérieux sur les législations locales qu'on éclairera les points obscurs des annales provinciales. On a trop oublié que l'histoire de France est beaucoup plus dans les anciennes coutumes du pays, dans les chartes où se révèle notre vieux droit, que dans les chroniques les plus estimées.

Les derniers volumes des Mémoires de la Société scientifique et littéraire de Blois renferment divers articles qui seront lus avec intérêt et profit. Je citerai, entre autres, les notices de M. Dupré sur la partie ancienne des archives départementales de Loir-et-Cher; un Mémoire sur le cours de la Loire, par M. Suilliot; quelques pages très-intéressantes de M. Reber sur Paul Phelypeaux de Pontchartrain; des *Essais biographiques sur quelques médecins blésois*; et, enfin, un curieux travail de M. Vaclon sur Babœuf, dont le procès est un épisode de l'histoire moderne du Blésois. Tout le monde connaît le plan de la *république des égaux*, par le citoyen Gracchus Babeuf, ancien laquais, condamné comme faussaire, et qui, plus tard, devint clerc de procureur. Babeuf se proposait tout autre chose que d'ajouter une page au code de la nature de Diderot, son auteur favori. C'était un homme d'action, et il était de ceux qui pensent que, pour qu'une révolution réussisse pleinement, il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple, et précipiter tout d'abord la multitude dans des actes effroyables qui l'empêchent ensuite de rétrograder.

A un pareil homme il fallait, pour l'exécution de ses plans, des hommes dignes de lui. Aussi Babeuf avait-il choisi l'ex-général Rossignol pour chef de son comité militaire. C'était justice, car voici comment s'exprimait Rossignol dans une note trouvée parmi les papiers de son digne ami :

« Je ne veux pas me mêler de votre insurrection si les têtes ne tombent pas comme la grêle, si les tripes et les boyaux ne jonchent le pavé, si enfin cette insurrection n'imprime une terreur qui fasse frémir l'univers entier.... Si on m'eût laissé faire dans la Vendée, il

y a longtemps que cette guerre serait finie, et je n'y eusse rien laissé de vivant. »

M. Vallon, fort bien renseigné sur l'organisation du plan de Babeuf, relève plusieurs erreurs assez graves échappées à M. Thiers dans son *Histoire de la révolution française*.

Aurélien DE COURSON,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MORBIHAN. — Année
1858-1859, deux livraisons.

La Société archéologique du Morbihan a publié trois bulletins depuis 1857 ; la première livraison ne nous a pas été remise, mais nous avons reçu celles de 1858 et 1859, qui contiennent plusieurs articles intéressants. Je citerai, en première ligne, une notice consciencieuse de M. L. Galles sur le prieuré de Saint-Martin de Josse-
lin, membre de Marmoutier, d'après des chartes inédites ou publiées par les bénédictins. Viennent ensuite deux articles de M. l'abbé le Joubioux sur le théâtre et les proverbes bretons, puis des recherches curieuses de M. Rosenzweig, archiviste du département, sur le droit de quintaine et la *médecine de nos pères*.

La livraison de 1859 renferme plusieurs opuscules instructifs : un article de M. Lallemand sur les institutions de saint François de Sales en Bretagne ; une excellente notice du même auteur sur la collégiale de Notre-Dame de la Tronchaye ; un recueil de quelques ordonnances de police, concernant les écoliers, les murailles et les fontaines de Vannes, par M. Rosenzweig ; enfin, de curieux récits bretons par MM. de la Barre et de Bréhier.

L'obligation de ne pas empiéter sur les attributions de nos confrères de la section d'archéologie m'empêche d'appeler votre attention sur les recherches de M. le docteur Fouquet au sujet des voies romaines d'Arradon et sur la statistique archéologique de l'arrondissement de Lorient par M. Rosenzweig, l'un des archivistes les plus instruits et les plus consciencieux de l'Ouest. Nos confrères reconnaîtront certainement, avec nous, que le travail de M. l'archiviste de Vannes est l'un des plus remarquables qui aient été publiés depuis longtemps sur la matière.

Aurélien DE COURSON,
Membre du Comité.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. Premier volume,
1858-1860.

Le Comité a déjà été entretenu (1) du dernier des morceaux dont se compose ce volume : c'est un *Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon pour l'année académique 1858-1859*, par M. Gaspard Bellin, secrétaire. Ce qui en a été dit dispense de s'étendre sur un autre *Compte rendu*, relatif à l'année 1857-1858, qui le précède. Ce discours est de la même main, il est écrit dans le même esprit, et rappelle à peu près les mêmes noms de littérateurs et surtout de poètes ; il laisse comme l'autre le regret que quelques travaux dont le sujet aurait appelé plus particulièrement l'attention du Comité n'aient pu y être indiqués que par une mention succincte, peu susceptible d'analyse.

Parmi les membres actifs de la *Société* dont ces *Comptes rendus* relatent les communications, il en est un qu'elle ne devait conserver que peu de temps encore, M. Edouard Servan de Sugny, honorable magistrat qui a mêlé à l'exercice de ses fonctions et aux loisirs de la retraite, quand ils furent venus prématurément pour lui, la culture des lettres. Dans un *Eloge historique* de quelque étendue, l'un des ornements de ce volume, M. Bellin a retracé avec intérêt cette double carrière et justifié les louanges qu'il a données à son regretté confrère par d'élégants extraits de la *Gerbe littéraire*, de la *Muse ottomane*, recueils poétiques publiés à diverses époques par M. Servan de Sugny, et dont le succès s'est étendu au delà du ressort de la *Société littéraire de Lyon*.

Il en a été ainsi pour un assez grand nombre des membres de cette Société, nous en avons déjà fait la remarque, et la *Notice* par laquelle s'ouvre le présent volume fournirait bien des occasions de le redire.

M. Bellin, dont on retrouve encore ici le zèle, le talent facile et élégant, y a fait l'histoire de sa Compagnie d'après des procès-verbaux, malheureusement incomplets, et aux lacunes desquels il n'était pas toujours possible de suppléer. L'intérêt de ce qu'il lui a été donné de raconter n'en est pas moins entier. L'amour des lettres et le désir de s'en occuper en commun ont donné naissance, en 1807, à une réunion qui a échangé, en 1831, son premier nom

(1) Voir dans la *Revue des Sociétés savantes des départements* le cahier d'octobre 1861, t. VI, p. 244, 2^e série.

de *Cercle littéraire* contre celui de *Société littéraire*, plus en rapport, comme il lui a paru, avec son caractère. Elle a eu pour premier domicile le salon de MM. Ballanche, père et fils, et a reçu dans ses séances d'inauguration les premières confidences de l'auteur d'*Antigone*. Beaucoup plus tard s'y est produit un autre talent dont devait aussi s'honorer un jour l'Académie française, celui de M. de Laprade. Un littérateur bien regretté, qui a manqué à l'Institut, Ozanam, bien jeune encore et préluant déjà à ses beaux travaux de critique et d'histoire, en a offert les prémices à cette Société. Dans un *Tableau statistique* de son personnel et de ses travaux, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, revue considérable qui complète la *Notice historique*, se rencontrent beaucoup de noms justement honorés, ceux entre autres d'un assez grand nombre de membres de l'Université, que le lycée de Lyon et ses Facultés ont, à diverses époques, vu appeler dans les corps académiques de cette grande ville. Je citerai, entre autres, M. L. Mézières, à qui ses longs et actifs services dans l'enseignement et l'administration, comme professeur, inspecteur, recteur, ont laissé du temps pour d'importants travaux, particulièrement sur l'histoire de la littérature anglaise, dont il a plus d'une fois entretenu ses confrères de la *Société littéraire de Lyon* (1).

Cette Société a eu ses vicissitudes que rappelle M. Bellin, quelquefois avec regret. Les révolutions ont, en divers temps, interrompu le cours de ses séances. Le découragement a quelquefois gagné ses membres et, à un certain moment, beaucoup, las de l'activité académique, ont voulu faire retraite dans le titre d'*honnoraire*, et, par cette désertion, mis l'existence du corps en péril. Mais il a survécu à ces crises, et ce volume, qui retrace tout son passé, est un gage de l'avenir de progrès qui lui est réservé. Si les volumes qui suivront joignaient aux *Comptes rendus* et aux extraits presque exclusivement poétiques qu'ils contiennent l'insertion de quelques Mémoires, ce serait un pas considérable fait dans cette voie, et le Comité, en particulier, dans l'intérêt de ses *rapports* et de la *Revue* qui les recueille, ne pourrait qu'y applaudir.

PATIN, •
Membre du Comité.

(1) De là l'excellent livre dont il a été publié à Paris, en 1834 et en 1844, deux éditions sous ce titre : *Histoire critique de la littérature anglaise depuis le règne d'Elisabeth jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle*, 3 vol, in-8°.

BULLETIN DU COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH. Tome I. 1860. (Voyez plus loin, p. 141.)

Le 11 octobre 1859, l'archevêque d'Auch instituait, par ordonnance synodale, un *Comité d'histoire et d'archéologie* dont les travaux devaient avoir pour objet l'étude des anciens monuments et des souvenirs relatifs à l'histoire de la province, et la recherche des matériaux nécessaires pour écrire l'histoire du présent.

Le but était de renouer la tradition du diocèse interrompue par les agitations politiques; aussi l'archevêque, en honorant le Comité de son patronage et de sa présidence, se proposait-il d'y appeler surtout des ecclésiastiques, sans se priver toutefois du concours des laïques, et d'avoir dans chaque doyenné un membre qui transmitt au Comité le récit de tous les faits importants du canton.

Le Comité a été organisé la même année, et, dès 1860, il a publié quatre bulletins trimestriels, qui forment le premier volume de la collection, et dont nous avons à vous rendre compte.

C'est une bonne fortune pour le Comité des travaux historiques que d'avoir à signaler la fondation d'une Société nouvelle. Le champ de nos études est sans limite; aucune partie n'est épuisée; beaucoup sont encore à défricher. Les travailleurs isolés ne suffisent pas à la tâche; il est bon que des Sociétés soutiennent, stimulent les études, provoquent la curiosité du savant et présentent un encouragement et un but à ses recherches. Plus ces Sociétés sont nombreuses et diverses, mieux sont mis en lumière les différents aspects de notre histoire nationale. Le Comité des travaux historiques, sans pouvoir suivre la Société diocésaine d'Auch jusque dans l'histoire contemporaine, lira toujours avec intérêt ses travaux sur l'histoire de l'Église dans une province à laquelle sa position géographique a donné un caractère particulier, et où la lutte du protestantisme contre la foi romaine a été si vive.

M. la Croix d'Azolette avait le premier établi dans son diocèse des conférences. M. de Salinis n'a fait que compléter l'œuvre de son prédécesseur en créant le Comité, et il a été puissamment secondé par le concours intelligent de M. l'abbé Canéto et d'un grand nombre d'ecclésiastiques. L'un d'eux, l'abbé Lafourcade, rappelait à ce sujet les conseils que jadis, au séminaire de Saint-Sulpice, leur donnait l'archevêque de Paris: «Messieurs, leur disait-il, cultivez en même temps la vertu et la science, et plus encore la science que la vertu, parce que ce dernier terrain, n'ayant jamais été abandonné par nous, est

en meilleur état que l'autre. Nous avons été distraits de nos études par des événements inouïs. Quand, après la tempête, nous avons pu reparaitre sur un sol raffermi, nous avons été entourés de ceux qui avaient longtemps pleuré notre absence ; nous avons dû les consoler, les instruire, les bénir. Comment, au milieu des occupations les plus pressantes de la charge pastorale, aurions-nous pu songer à nous renfermer dans notre cabinet ? Aujourd'hui, les circonstances sont changées. et c'est pourquoi vos devoirs ont plus d'étendue que les nôtres (1). » Conseils excellents, qu'on ne saurait répéter trop haut, et que des hommes éclairés non-seulement de la province d'Auch, mais de tous les diocèses de France, s'honorent de mettre en pratique.

Pourquoi faut-il qu'à la bonne nouvelle de la création d'une Société historique se mêlent déjà des souvenirs de deuil ? Le Comité d'Auch a perdu son fondateur, M. de Salinis, et le diocèse regrette en lui un pasteur zélé et un ami des lettres ; il a perdu aussi un de ses patrons dont le nom nous était cher à tous, dont vous avez connu dans ce Comité, Messieurs, l'ardente passion pour la science, et qui était pour beaucoup d'entre nous un ami, un maître ou un guide. M. Laferrière, qui avait vécu plusieurs années à Toulouse, s'associa à l'œuvre de M. de Salinis, et recommandait au Comité de puiser largement dans les archives pour refaire l'histoire des institutions et des coutumes pyrénéennes. « C'est une mine plus précieuse aujourd'hui que celles des Pyrénées, disait-il, et dont l'histoire des races, du moyen âge, de l'Église et du droit peut tirer le plus grand parti... Votre pays est peut-être le plus favorable à l'abondance et à l'originalité des recherches (2). » Nous ne doutons pas que le Comité n'exploite largement la veine si riche que lui indiquait l'homme qui a été le continuateur de Dumoulin, et qu'il ne nous initie un jour au détail de ces institutions qui, à la fin du dix-huitième siècle, faisaient admirer à Arthur Young l'aisance des paysans béarnais, pendant que la plupart des campagnes de la France languissaient dans la misère.

Parmi les études de géographie que renferme le premier volume, nous avons remarqué une *Géographie de l'Aquitaine*, par M. J.-F. Bladé, et une *Carte de la Novempopulanie*, par M. l'abbé Canéto. Si ces auteurs n'ont pas la prétention de donner des renseignements entièrement nouveaux, ils se sont du moins proposé de rendre la

(1) Page 212.

(2) Page 94.

matière intéressante et de faire connaître leur sujet d'une manière complète et précise ; et ils ont réussi.

M. Bladé procède comme M. Michelet ; il ne sépare pas la terre de ses habitants, parce qu'il pense qu'une étude explique l'autre, et que la nature des lieux où l'on passe sa vie laisse dans l'âme une empreinte si profonde que les races en reçoivent en grande partie leur caractère particulier. Système dangereux qui pourrait conduire l'écrivain à la déclamation et l'historien à la négation du progrès, s'il n'était réglé par la délicatesse du goût et tempéré par la vue générale des influences diverses au milieu desquelles l'homme s'agit et réagit contre l'influence exclusive du climat. M. Bladé rappelle les révolutions géologiques qui ont successivement élevé au-dessus des eaux, puis submergé, puis relevé les Pyrénées et formé la chaîne de ces pics aigus d'où partent les profondes et sévères vallées des bassins de l'Adour et de la haute Garonne. Sur leurs flancs habitent de rudes montagnards, et à leurs pieds s'étendent des plaines d'une culture variée. « D'Agen à Aiguillon, dit l'auteur, c'est presque l'Italie. A deux pas de Bayonne, sous l'ombre de la montagne, c'est le froid climat normand. La grappe n'y mûrit pas ; le cidre remplace le vin. Là-haut, sur les croupes, montent le noyer fort et patient, le châtaignier qui vit de peu, le sapin, l'arbre septentrional par excellence. A nos pieds, en tirant vers le nord, s'étendent la terre du Jurançon fumeux, les coteaux vineux du Gers, de l'Armagnac et de la Chalosse... ; plus loin, le sol maigre et caillouteux du Médoc, où la vigne, qui brave le chaud et le froid, donne la gaieté sans ivresse... » M. Bladé nous conduit du Vignemale, à travers le Comminges et le Conserans, au val d'Arran, « que la nature avait créé français et que la politique a fait espagnol ; » il traverse au courant du fleuve Saint-Gaudens « et ses vieilles maisons noires, » Toulouse, capitale du Midi, avec ses capitouls, sa municipalité romaine et son parlement, Montauban, sa rivale protestante ; et il descend jusqu'à Bordeaux, en animant par les souvenirs de l'histoire le tableau des lieux qu'il parcourt.

M. l'abbé Canéto recherche moins les vives couleurs de la description ; mais la simplicité et la clarté qu'il possède ne sont pas les moindres qualités dans une étude géographique. Les Romains, sous l'empire, avaient sillonné la Novempopulanie du réseau de leurs routes. Deux voies reliaient presque directement Bordeaux à Toulouse, l'une par Auch et Eauze, l'autre par Lectoure et Agen, et se croisaient à Bazas. Une troisième voie, partie de Bordeaux, traversait les Landes jusqu'à Dax, en formant deux rameaux qui

s'entre-croisaient, suivait, par Lescar et Saint-Bertrand de Comminges, le pied des Pyrénées, et descendait le cours supérieur de la Garonne, de Saint-Gaudens à Toulouse, décrivant un grand arc de cercle qui enveloppait la province de trois côtés, tandis que la route d'Agen la fermait du quatrième côté au nord. De cette route semi-circulaire sortaient deux rameaux qui, à Dax et à Lescar, réunissaient la Novempopulanie à l'Espagne par Saint-Jean-Pied-de-Port et la vallée d'Aspe. Aujourd'hui, la route de Saint-Jean-de-Luz a remplacé celle de Saint-Jean-Pied-de-Port; mais le chemin de la vallée d'Aspe par Oloron est resté un des deux grands passages carrossables des Pyrénées occidentales. Une dernière voie coupait le cercle à l'intérieur, et faisait communiquer Saint-Bernard de Comminges et Lectoure par Auch. Les moyens d'exécution changent et se perfectionnent; mais la nature impose aux œuvres humaines destinées à satisfaire des besoins semblables une certaine uniformité qui est de tous les temps et de toutes les civilisations. Le tracé des chemins de fer, tel qu'il a été concédé, en 1857, à la Compagnie du Midi, rappelle presque exactement la carte des voies romaines de la Novempopulanie. A la double voie de Toulouse à Bordeaux correspond le chemin de Bordeaux à Toulouse par Agen et Montauban; à la voie semi-circulaire, le chemin qui passe, comme elle, par Saint-Gaudens, Pau, près de Lescar, Dax et traverse les Landes; à la voie intérieure, le chemin transversal par Agen, Auch et Tarbes.

M. l'abbé Canéto suit l'histoire de la géographie ecclésiastique de la province depuis le temps où la tradition raconte que Taurin, évêque d'Eauze, fut obligé, par une invasion de barbares, de s'enfuir à Auch. Eauze, déjà bien déchue, fut saccagée par les Sarrasins en 732, et ne se releva jamais de ses ruines. Auch avait aussi beaucoup souffert; et, ne pouvant encore élever de prétentions à la suprématie, il laissa Bordeaux s'attribuer le titre de primat de la Novempopulanie jusqu'au neuvième siècle, époque où les chartes nous montrent Auch comme ayant définitivement hérité des droits de l'ancienne métropole. Il avait alors sous son autorité dix villes épiscopales (1); la onzième, Bayonne, cité plus moderne, ne paraît avoir eu d'évêques qu'au douzième siècle. La résistance du paganisme dans les hautes vallées des Pyrénées a dû être longue; l'histoire de ces temps est obscure; les matériaux manquent; mais il

(1) Eauze, Dax, Lectoure, Comminges, Conserans, Aire, Bazas, Tarbes, Oloron, Lescar.

serait digne de la sollicitude d'une Société ecclésiastique de chercher dans les traditions de la vie des saints et dans les documents authentiques les traces de la lutte des vieilles religions contre la foi nouvelle, et de refaire une histoire complète de l'introduction du christianisme dans la province.

Sans pouvoir insister sur le détail des divers Mémoires et des communications contenues dans ce volume, je me contenterai de signaler : *Quelques notes sur le régime alimentaire des habitants de l'Armagnac et des contrées voisines au seizième et au dix-septième siècles*, par M. Léonce Couture; un *Essai sur l'histoire littéraire du patois du midi de la France aux seizième et dix-septième siècles*, de M. le Dr J.-B. Noulet, par le même; une étude sur *Lectoure, ville libre*, par M. Georges Niel, archiviste du département du Gers; un travail sur *les Coutumes de Fesenzac*, par M. l'abbé Canéto; un *Vocabulaire d'archéologie chrétienne*, par le même; de nombreux renseignements sur les hostilités commises par les protestants contre les églises catholiques, et des détails sur la vie et les épreuves des prêtres non assermentés pendant la Révolution.

En résumé, le premier volume du Comité d'Auch renferme de bons travaux et nous promet une collection curieuse. C'est surtout à mettre au jour les documents encore inédits, à rechercher dans les chartes, dans les anciennes archives des églises, des abbayes, l'état des personnes et des choses au moyen âge, à étudier les institutions et les coutumes, comme le conseillait M. Laferrière, que s'appliqueront avec le plus de succès les savants collaborateurs du Bulletin d'Auch. Les travaux de première main sont toujours les plus solides, et le plus souvent les plus intéressants. Dans les départements, les historiens et les archéologues sont à la source même pour ce qui concerne leur province; ne pas y puiser largement, ce serait se condamner à rester volontairement pauvre et besoinneux devant un trésor. Nous aurions d'autant plus de droit de nous plaindre qu'en se privant du mérite de la découverte, ils nous priveraient en même temps du bénéfice de leurs recherches.

E. LEVASSEUR,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. Tome XVII,
(VII^e de la deuxième série). Amiens, 1860. 1 vol. in-8° de
856 pages.

La Société des antiquaires de Picardie est l'une des Compagnies savantes de France, exclusivement dévouées aux études historiques et archéologiques, qui poursuivent avec la plus louable persévérance et le zèle le plus intelligent le cours de leurs travaux et de leurs publications. Dans un précédent compte rendu sur le volume de 1859 (1), j'ai rappelé son origine, ainsi que le caractère et l'intérêt des différentes sortes d'ouvrages, *Mémoires, Bulletins, Documents, Annuaire*, que la Société de Picardie a successivement mis au jour depuis plus de vingt ans.

Le dernier volume de Mémoires que cette Société a publié pour l'année 1860, et dont je dois entretenir le Comité historique, est aussi varié, aussi intéressant que les précédents; c'est ce dont on peut juger par l'énumération suivante des travaux qui le composent :

1° *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et de divers autres lieux du Soissonnais*, par M. Peigné-Delacourt. (P. 1.)

2° *Dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens en 1301*, publié et annoté par M. J. Garnier. (P. 107.)

3° *Lettre à M. Ch. Dufour sur les armoiries de la province et de la nation de Picardie*, par M. Vallet de Viriville. (P. 311.)

4° *Notice sur Long et Longpré-les-Corps-Saints, et sur leur commune seigneurie*, par M. E. Delgove. (P. 331.)

5° *Histoire de l'église Saint-Germain, d'Amiens*, par M. Fr. Guérard. (P. 429.)

6° *Castrum-Barrum*, suite aux recherches de M. Peigné-Delacourt. (P. 771.)

7° *Les Musées*, discours prononcé par M. le comte de Betz, président. (P. 779.)

8° *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1858-1859*, par M. J. Garnier, secrétaire perpétuel. (P. 815 à 832.)

Les sujets traités dans ce volume sont, comme on le voit, très-

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*, n° de septembre 1859.

variés, puisqu'on y trouve l'examen de questions de géographie et d'archéologie gallo-romaines, de féodalité épiscopale, de blason académique, des histoires et des descriptions d'établissements ecclésiastiques, enfin des aperçus généraux sur les collections d'objets d'art, envisagées plus particulièrement au point de vue archéologique.

1° *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et de divers autres lieux du Soissonnais.*

2° *Castrum-Barrum*, suite aux recherches précédentes, par M. PEIGNÉ-DELACOURT.

Le double point de vue de géographie historique et d'archéologie descriptive, qui dirige simultanément l'auteur de ces deux Mémoires, ne permet pas de les examiner ici avec tous les développements que leur importance comporte, puisqu'ils ne rentrent pas moins dans la série des travaux dont s'occupe la section d'archéologie. Je me bornerai donc à rappeler le but que s'est proposé M. Peigné-Delacourt, et les résultats nouveaux de ses recherches au point de vue purement géographique. Généralement peu soucieux des opinions le plus communément admises avant lui sur les questions qu'il examine de nouveau, M. Peigné-Delacourt a déjà montré par plusieurs travaux fort intéressants que c'est surtout de l'examen attentif des lieux qu'il tirait les arguments sur lesquels s'appuient ses convictions. Si cette méthode a un mérite réel, elle n'est pas non plus sans quelques inconvénients lorsqu'il s'agit des lieux et des monuments de l'époque gallo-romaine, sur lesquels les textes de César et des autres écrivains de l'antiquité laissent souvent planer une assez grande incertitude. On sait combien de villes, même de bourgades, se sont disputé l'honneur de représenter telle ou telle *urbs*, tel ou tel *oppidum*, tels ou tels *castra* des *Commentaires*. Les savants qui en étudient l'origine et la situation, comparant incessamment aux récits et aux descriptions de César la physionomie et le site des lieux qu'une fréquentation habituelle leur a le mieux fait connaître, sont entraînés à constater ou à présumer des modifications, trop souvent nécessaires, aux chiffres des distances de l'*Itinéraire* d'Antonin et de la *Table* de Peutinger, et ne tardent pas à se faire des convictions que fortifient le temps, l'habitude, et parfois aussi l'opposition. Il en résulte que, le patriotisme local aidant, on voit assez souvent soutenir avec un succès presque égal les opinions les plus contradictoires sur la même question de géographie historique. C'est

ainsi que la situation de l'*oppidum* des *Suessiones*, désigné par César sous le nom de *Noviodunum*, a été depuis le seizième siècle le sujet de controverses qui ne sont point encore terminées. Les villes de Soissons et de Noyon se sont particulièrement disputé cette attribution incertaine. L'argument de la correspondance, si généralement exacte, entre les diocèses et les *civitates* gallo-romaines devait écarter du débat la seconde de ces villes, qui faisait partie du territoire des *Veromandui*, et qui était bien plus habituellement désignée sous les noms de *Noviomum* ou de *Noviomagus*, tandis que la première était plus généralement, et avec une beaucoup plus grande probabilité, considérée comme représentant l'*oppidum* principal, en même temps que la capitale des *Suessiones*, sous le nom de *Noviodunum*.

M. Peigné-Delacourt n'a point admis ces corrélations. Ayant découvert et décrit près de Chevincourt, dans le canton de Ribecourt, à peu de distance des belles ruines de l'antique abbaye d'Ourscamps, qu'il a si religieusement conservées, tout en les utilisant avec un grand succès au profit de l'industrie moderne, ayant découvert, dis-je, des traces de terrassements artificiels, complétant des talus naturels, sur une colline ou promontoire qui est encore désigné aujourd'hui sous le nom de Mont-de-Noyon, M. Peigné-Delacourt est demeuré convaincu qu'il avait certainement retrouvé le *Noviodunum* mentionné par César. Il a su faire concorder habilement avec cette dénomination moderne le tracé d'antiques voies dont il a reconnu et caractérisé l'origine gauloise antérieure aux voies romaines, si parfaitement conservées dans le pays, voies qu'il a pareillement distinguées des voies mérovingiennes. Vainement on a pu lui objecter que cette localité ne faisait point partie du diocèse de Soissons, et que l'*oppidum* dont parle César était la principale place forte de la *civitas* des *Suessiones*; vainement on lui a accordé, en admettant avec lui un changement possible dans la limite des deux diocèses, changement beaucoup moins fréquent qu'on ne serait porté à le supposer, que ce dernier peuple ayant, suivant le même récit de César, douze *oppida*, il n'était pas nécessaire de déposer la ville de Soissons de son titre de chef-lieu ou d'*oppidum* principal des *Suessiones*, M. Peigné-Delacourt a persisté dans ses convictions. Il ajoute, dans ses deux nouveaux Mémoires, des arguments nouveaux à ceux qu'il avait réunis dans son premier travail de 1856, intitulé : *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum* (1). Quelques objets d'origine très-probablement gauloise;

(1) *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. XIV. 1856.

des noms de lieux-dits qui rappellent plus ou moins parfaitement des noms historiques de cette période ou de l'époque romaine; une description plus complète de voies antiques qu'il avait déjà signalées, et particulièrement du chemin dit *de la Barbarie*, sur lequel il a, des premiers, appelé l'attention des archéologues; de nouvelles appréciations des distances entre les divers campements de César, avec l'examen scrupuleux des circonstances détaillées de son récit; le rapprochement de localités incertaines d'autres localités dont les noms anciens sont connus : tels sont les arguments nouveaux dont M. Peigné-Delacourt fortifie sa première opinion.

On peut difficilement se refuser à considérer comme l'emplacement d'un *oppidum* ou d'un campement d'origine gauloise la localité dite le Mont-de-Noyon, sur laquelle ce savant a fixé l'attention des antiquaires. Mais je n'oserais pas admettre avec lui, surtout en tenant, comme je le crois nécessaire, grand compte du point de vue des limites diocésaines, que le *Noviodunum* des *Suessiones* soit retrouvé ailleurs qu'à Soissons, capitale incontestable de ce peuple. Est-il besoin d'ajouter que les antiquaires de Soissons se sont levés en masse, comme l'eût fait un véritable *Suessio*, leur ancêtre, pour défendre leurs traditions et leurs privilèges attaqués?

Cette question de géographie historique n'est pas la seule que M. Peigné-Delacourt ait examinée dans ses deux nouveaux Mémoires, qui font partie du tome XVII de la Société des antiquaires de Picardie. Il a aussi porté son attention sur les forêts, sur les métairies royales du Soissonnais, particulièrement sur celles qui sont désignées en 877 dans le capitulaire de Quierzy. Les lieux principaux qu'il étudie, situés entre l'Aisne et l'Oise, sont *Carisiacum*, *Ligurium-Trosleium*, *Odreia villa* ou *Autreivilla*, *Hagiæ*, *Mammacæ*, *Rufiacum*, *Silvacus*, *Salmonciacus*, *Versiniacum*, *Duæ-Dives*, *Castrum-Barrum*.

La position de *Carisiacus* (forme que je crois plus vraie, et qui est plus ancienne que celle de *Carisiacum* adoptée par M. Peigné-Delacourt) à Quierzy n'est pas contestée. Si l'on ne retrouve presque aucun vestige d'un palais momentanément habité et fréquenté par les derniers rois mérovingiens, par plusieurs papes, par les principaux chefs de la race carlovingienne, Charles Martel, Pepin, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve et son fils, on peut en chercher, avec beaucoup de vraisemblance, la cause dans le caractère même de ces métairies royales, ainsi que l'a fait l'auteur du Mémoire. La plupart, principalement destinées au séjour des chefs pendant la saison des chasses, étaient construites en bois et en terre, et l'enceinte, occu-

pée par de nombreux bâtiments d'habitation et d'exploitation, était probablement formée par un rempart en terre et une palissade en bois. De telles constructions durent être facilement détruites par les incendies et par les ravages des invasions normandes, de même que les *villæ* gallo-romaines, auxquelles succédèrent plusieurs *villæ* mérovingiennes et carlovingiennes, avaient été détruites par les invasions germaniques, quoique plus solides et plus richement bâties. Ce ne fut que plus tard, pendant la féodalité, que des constructions de défense d'un caractère différent s'élevèrent sur l'emplacement des métairies royales. C'est ce qu'on peut remarquer dans le château fort de Quierzy, qui n'offre plus aucun caractère de l'époque carlovingienne.

Ligurium-Trosleium. M. Deloche avait cru reconnaître le *Ligurium* du capitulaire de Quierzy dans la forêt de Ligué (Dordogne); M. Peigné-Delacourt le fixe, avec beaucoup plus de vraisemblance, à Trosly-Loire, dans le Soissonnais. Adr. de Valois, l'abbé Carlier, M. Graves, penchaient pour Trosly-Breuil. M. Delacourt a rassemblé de nombreux arguments à l'appui de son opinion, qui était aussi celle de dom Germain. Au nombre des lieux-dits environnants qu'il cite en faveur de Trosly-Loire, sont les trois suivants : Bodoast, Pondoast et Proast, situés sur les bords d'anciennes voies, non loin de la chaussée romaine qui conduisait d'*Augusta-Suessionum* à *Augusta-Virmanduorum*. M. Delacourt pense qu'on doit reconnaître dans ces noms le bois, le pont, les prés d'Auguste. Je crains que ces étymologies ne soient pas acceptées sans contestation, de même que le nom moderne de Carbin, traduit par *quadratum-bannum*.

Odreiavilla, que M. Delacourt écrit *Autreivilla*, est attribué par lui à Autreville, entre Couchy et Chauny. Dom Germain s'était prononcé pour Orville, près Doullens. M. Delacourt établit que ces deux localités ont succédé à deux lieux antiques désignés distinctement dans les textes, et qu'on aurait tort de confondre.

Rufiacum ou *Rofiacum*. Rouy, près Amigny. On y reconnaît une enceinte de fossés et de nombreux vestiges d'antiquités romaines.

Silvacum, célèbre par le capitulaire de ce nom et de nombreux diplômes carlovingiens, serait Servais, dans le *pagus Laudunensis*, et non Villeselve, dans le Vermandois, quoiqu'on trouve dans cette dernière localité un *castrum stativum* d'origine romaine.

Salmonciacum. Samoncey, situé à deux heures de Laon, vers l'est. La position du palais est parfaitement reconnaissable dans deux enceintes accolées entourées de fossés. Une église a été con-

struite, pendant le douzième siècle, vers le centre de l'une d'elles.

Versiniacum. Versigny, à deux lieues de la forêt, connu par le séjour de Charlemagne en 779, et de Charles le Chauve en 876. On y remarque aussi une double enceinte quadrilatère, dite le Vieux-Château, et un tertre qui porte le nom de Château-Julien, où des objets romains ont été découverts. Mabillon et dom Germain placent *Versiniacum* à Wissignicourt, et l'abbé Lebeuf à Verzenai, en Champagne.

Duæ-Dives. Eginhard (*Annal.* a., 769) indique en un lieu qu'il désigne par ces deux mots, *in loco qui Duas-Dives vocatur*, une entrevue des deux fils de Pepin le Bref, Charlemagne et Carloman, en 769. Rien n'est plus incertain que la situation de cette localité. Dom Ruinart la fixe au delà du Rhin, Fauchet en Poitou, Duchesne en Aquitaine. Ce qui peut accroître encore l'obscurité, c'est que ce même lieu est désigné par d'autres annalistes sous des formes très-différentes : *Duos-Clivos* dans les annales de Metz ; *Ducischius* dans les annales dites de Loisel. M. Peigné-Delacourt cherche à démontrer qu'il s'agit d'un lieu situé entre Dive et Divette, dans le canton de Lassigny (département de l'Oise). Il appuie son opinion sur divers détails topographiques et sur l'ancienneté de ces villages.

Lisga silva, forêt de Laigue. Cette forêt, qui s'étend en partie dans le Soissonnais et le Noyonnais, a pu d'autant plus aisément être confondue avec la forêt Iveline, *silva Aquilina*, aujourd'hui forêt de Rambouillet, qu'un lieu ancien du même nom, Saint-Léger, se trouve situé dans chacune d'elles. M. Peigné-Delacourt discute plusieurs des arguments qui militent en faveur de l'une ou l'autre attribution.

D'autres localités, fréquemment citées dans les textes mérovingiens et carlovingiens, telles que *Mammacæ* (Maumaques, Montmaque), *Hagiæ* (les Ajeux), sont aussi étudiées par M. Delacourt, qui a constaté sur leur emplacement, comme sur celui de la plupart des *villæ* royales, de nombreux vestiges d'antiquités gallo-romaines, preuves de leur origine antique. Il s'est aussi efforcé, à l'aide des textes et de dessins empruntés à des manuscrits du moyen âge, de rétablir la physionomie de ces habitations. Il en distingue de deux origines : celles qui ont succédé aux établissements romains et qui n'avaient aucun caractère de défense militaire, et celles qui, fondées surtout à ce dernier point de vue, étaient principalement situées sur des îlots ou à des confluent de rivières.

Si M. Peigné-Delacourt ne s'accorde pas toujours avec Valois, Mabillon, dom Germain, l'abbé Lebeuf et d'autres érudits pour re-

connaître l'emplacement moderne de ces localités anciennes, il appuie du moins ses opinions sur des arguments empruntés, soit à l'étude des lieux actuels qu'il connaît bien, soit à l'examen comparatif des textes, et il a droit d'attendre, de la part des savants qui seraient disposés à ne pas toujours partager ses opinions, une discussion sérieuse, comme celle à laquelle il se livre lui-même.

Le Mémoire de M. Peigné-Delacourt sur *Castrum-Barrum* présente de nouveaux développements à l'appui d'une opinion qu'il a soutenue le premier, en 1856, sur la corrélation à établir entre une localité des bords de l'Oise, nommée le Bac-à-Bellerive (*Berriva*, *Bellariva*) ou le Bac-à-Berry (*Berium vicus*) et le *Castrum-Barrum* du texte de Frédégaire. Cette similitude de noms, ainsi que l'existence de vestiges importants et d'une voie romaine qui traversait l'Oise sur ce point, paraissent à M. Peigné-Delacourt des arguments suffisants pour établir une identité que Valois, dom Ruinart, Chifflet, dom Bouquet et d'autres historiens n'avaient pas entrevue, plaçant le *Castrum-Barrum* et le *Barrenses* dans une tout autre partie de la France.

C'est ainsi que précédemment M. Peigné-Delacourt avait reconnu, après l'abbé Lebeuf, dans la localité de Nampcel, le *Nemetocenna* de César, qu'on identifie beaucoup plus généralement et beaucoup plus vraisemblablement avec la ville d'Arras, et dans une enceinte fortifiée désignée sous les noms modernes de Camp ou Champ des Isles, ou Camp de Gilles, le Camp d'Egidius, mentionné par Grégoire de Tours.

Quelque séduisants que puissent paraître de tels rapprochements, surtout lorsqu'ils sont appuyés, comme ici, sur des découvertes d'antiquités et sur des traces de voies gallo-romaines, ils ne peuvent être admis cependant qu'avec réserve et après un sérieux examen, car les arguments, fortifiés surtout par des étymologies de noms souvent modernes, sont d'un usage délicat et périlleux en critique historique.

2° Dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens en 1301, publié et annoté par M. J. GARNIER.

Ce document original, avec les commentaires qui l'accompagnent, est un des travaux les plus importants publiés par la Société des antiquaires de Picardie. Les états de droits féodaux laïques sont aussi communs que les dénombrements ecclésiastiques sont rares, ce du moins peu connus; car il en existe d'analogues, soit dans les Ar-

chives de l'Empire, soit dans les fonds ecclésiastiques de plusieurs archives départementales. Brussel, Du Cange, quelques auteurs de droit ecclésiastique, ont publié de rares fragments de dénombremens semblables; on en trouve de plus considérables dans les grandes histoires des évêchés de Trèves, de Cologne, de Mayence, de Strasbourg, ainsi que dans plusieurs des histoires des provinces de France par les bénédictins; mais je ne connais pas de publication intégrale d'un état à date certaine aussi complet que le document relatif au diocèse d'Amiens.

Les archives, soit départementales, soit municipales, de cette ville possèdent plusieurs autres comptes plus ou moins analogues, dressés dans les années 1384, 1390, 1522, 1589, 1649, 1653, ainsi que de nombreux registres constatant les droits et recettes des revenus de l'évêché d'Amiens de 1471 à 1660. M. Aug. Thierry, dans son précieux *Recueil des monuments de l'histoire du tiers état* (région du Nord, ville d'Amiens, t. I^{er} et II, 1850-1853), si malheureusement et beaucoup trop tôt interrompu, a publié ou restitué quelques fragments de documents antérieurs à celui-ci, plus particulièrement en vue de constater les rapports et les luttes de l'autorité municipale d'Amiens avec l'évêque ou ses représentans; mais, je le répète, ce document mis au jour par M. Garnier est le plus complet qui ait été encore publié.

Il est conservé depuis 1843 dans la bibliothèque de la ville d'Amiens, qui en fit alors l'acquisition pour la somme de 1,000 francs.

Il consiste en un rouleau ou *rotulus* de parchemin, long de 4^m40 et large de 0^m22; il se compose de six feuilles de vélin cousues bout à bout; les lignes y sont réglées à la pointe sèche; les titres et initiales sont à l'encre rouge. Le *recto*, écrit dans toute sa longueur, contient 968 lignes; le *verso* n'en contient que 462. La surface écrite peut être évaluée à 130 décimètres carrés, ou bien à une ligne de 300 mètres de longueur.

Il a été désigné sous plusieurs titres, soit : *Terrier de l'évêché d'Amiens*; soit : *Dénombrement du temporel*; soit, d'après les propres termes de la première ligne du manuscrit : *Redditus et census domini episcopi Ambianensis, tam in civitate quam extra civitatem, de anno CCC^o primo*. Ce fut l'évêque Guillaume de Mâcon qui le fit dresser, en cette année 1301, par la chambre des comptes, en vue de se conformer à l'obligation imposée par le roi à tous les détenteurs de fiefs, laïques ou ecclésiastiques, de fournir leurs aveux et dénombremens, soit à l'occasion de subsides nouveaux, soit plutôt pour fixer les droits d'amortissement des propriétés ecclésiastiques

au profit du trésor royal. Cette mesure, ayant été commune à beaucoup d'évêchés, doit faire présumer pour d'autres diocèses l'existence de documents analogues, dont la publication pourrait être faite par d'autres Sociétés historiques.

La Morlière, Du Cange, le père Daire, dom Grenier et d'autres anciens historiens de la Picardie ont connu ce document ; plusieurs antiquaires d'Amiens, M. Rigollot, M. Bouthors, M. Lavernier, ont aussi porté leur attention sur ce manuscrit ; mais c'est à M. Garnier, bibliothécaire de cette ville et secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires, qu'appartient le mérite de l'avoir intégralement fait connaître. Son travail est d'autant plus digne de confiance que l'auteur a pu collationner le texte du *rotulus* avec celui d'un ancien registre ou cartulaire de l'évêché qui contient le même dénombrement, ainsi qu'un pouillé de la même année 1301, dont M. Garnier prépare aussi la publication.

Le document dont il s'agit offre un assez grand nombre d'indications curieuses sur le caractère de la seigneurie temporelle des évêques, sur l'origine de leurs biens, sur les relations de leurs droits féodaux et de leur autorité temporelle avec ceux des trois autres seigneurs qui se partageaient le pouvoir dans le ressort de la ville d'Amiens, savoir : le comte d'Amiens ou son représentant, dont le pouvoir s'étendait sur une partie de la ville et de sa banlieue ; le châtelain, qui occupait, au nom du roi, le château, dont il transmettait héréditairement la possession ; enfin, le vidame (*vice-dominus*) de l'évêque, qui le représentait dans l'exercice de la seigneurie temporelle, et dont la dignité se transmettait dans la maison de Picquigny. A ces quatre autorités souvent rivales, et dont les droits n'étaient pas toujours parfaitement limités vers le milieu du douzième siècle (1156), on voit, dans une charte du cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean, s'ajouter le titre de *princeps* de la cité, attribué à chacun de ces quatre seigneurs. En 1168, ils sont désignés en cet ordre : le comte, l'évêque, le vidame et le châtelain. Le chapitre de la cathédrale et plusieurs abbayes jouissaient aussi de droits féodaux et temporels importants, à côté de ceux de ces quatre coseigneurs.

La révolution communale d'Amiens, qui s'opéra de 1113 à 1117, après celle de Noyon, de Beauvais, de Saint-Quentin et de Laon, avait déjà cependant modifié profondément les droits relatifs de ces quatre seigneurs de la ville, en ne laissant au châtelain et au vidame que des bénéfices pécuniaires. Avant la fondation de la commune, la puissance temporelle de l'évêque était inférieure à celle du comte,

et s'étendait principalement sur les domaines propres de l'Eglise. La seigneurie du comte embrassait toute l'étendue de la cité et de sa banlieue. Ce fut contre le comte et le châtelain que la révolution communale fut surtout dirigée. Les droits seigneuriaux du comte furent alors considérablement amoindris, et presque réduits à la possession nominale d'une forteresse ruinée, le Castillon, tandis que la plupart des privilèges du comte passèrent ou furent restitués à l'évêque, ou du moins furent partagés entre lui et la commune. Les droits et privilèges de l'évêque, qui avait favorisé le mouvement municipal, furent affermis.

La prédominance de l'évêque sur le châtelain, qui représentait les droits du roi, établit une étrange mouvance féodale, qui plaçait en quelque sorte l'évêque d'Amiens au-dessus du roi de France pour l'exercice de certaines prérogatives. Ce privilège exorbitant, dont la source, plus ancienne, paraît remonter, suivant Du Cange, à la dévotion de Dagobert envers saint Firmin, fut racheté plus tard par d'autres avantages concédés à l'évêque.

Les relations compliquées de ces diverses juridictions ont été clairement exposées par M. Garnier, surtout d'après M. Aug. Thierry, qui a si parfaitement démontré les rapports des autorités ecclésiastique et civile de la ville d'Amiens, à l'aide d'autres documents originaux plus connus qu'il avait insérés dans le tome 1^{er} de son important *Recueil des monuments du tiers état*.

On voit, d'après un état des revenus de la prévôté de la commune d'Amiens en 1290, que l'évêque jouissait de la moitié des droits utiles, et que l'autre moitié se partageait entre le comte et le châtelain.

Les principaux représentants des fiefs de l'évêque étaient, après le vidame, seigneur de Picquigny, la dame de Boves, en représentation des comtes d'Amiens; la comtesse de Blois; le seigneur de Poix, en qualité de vicomte; le seigneur de Vignacourt, représentant les anciens châtelains; le *major* de Ham et autres *majoros*, ou agents préposés à l'administration des domaines épiscopaux. Les seize anciens doyennés ruraux des deux archidiaconés d'Amiens et de Ponthieu y figurent aussi pour certaines redevances annuelles, et particulièrement pour celle désignée sous le nom d'*o-boles* de Saint-Firmin, et celle des *pectines*, dont j'ignore la nature.

Le dénombrement du temporel de l'évêque d'Amiens en 1301 fournit d'autres renseignements instructifs et curieux sur un assez grand nombre de questions, particulièrement relatives aux origines et aux modifications des biens ecclésiastiques, au point de vue

de la propriété et des obligations féodales. On se formerait toutefois de ce document une fausse idée, si l'on croyait y trouver un tableau régulier et bien ordonné des possessions, des revenus et des droits féodaux de l'évêque. Ils y sont tous énumérés, mais comme au hasard, et souvent mentionnés plus d'une fois à différents points de vue. On y peut distinguer divers documents qui n'ont pas le même caractère, tels que des états de recette dressés par les fonctionnaires que l'évêque en avait chargés, et des aveux ou hommages rendus, en leur nom personnel, par les hommes de fief, les vassaux et les hommes de catel, ou locataires des maisons situées dans la juridiction de l'évêque, pour les meubles garnissant ces maisons.

C'est ainsi que l'on passe successivement en revue :

Les recettes du droit de *tonlieu*, ou d'impôts sur la vente des marchandises, et quelques autres redevances provenant de conventions, de donations ou d'acquêts particuliers; le *gréage*, ou impôt sur les ouvrages d'osier et de bois; le *cayage*, ou droit sur les marchandises transportées par eau et débarquées au port; l'impôt sur les poissons de mer; sur les fouées, ou transport du bois par terre et par eau; sur les transports à travers la ville; sur les bestiaux; sur la guède, le blé, le vin; sur les chaussures, les toiles, les draps, la laine; sur la justice des eaux pour la pêche et la navigation, etc. Ces droits sont en général fort peu élevés : ce dernier est de 70 livres. On y reconnaît aussi les cens et dimes de différents quartiers de la ville, ou d'établissements religieux appartenant au domaine épiscopal.

Parmi les revenus généraux, on en voit figurer un des plus remarquables, et dont le nom et le caractère sont tout à fait locaux, le *Respit de Saint-Firmin* (*Respectus Sancti-Firmini*). Cette redevance, qui se payait au mois de septembre, à l'époque de la fête du saint patron de la ville, consistait en un droit fixe de 3 deniers par tête, qui représentait pour tout homme marié, bourgeois et bourgeoise, faisant partie de la commune, le droit éventuel du tonlieu. Certaines obligations étaient aussi imposées pour la déclaration des mariages et des décès. L'entrée en bourgeoisie était dénoncée à l'évêque par l'inscription sur la *Table de Saint-Firmin*; elle rapportait à l'évêque 27 deniers, et 3 deniers au sergent qui accompagnait le nouveau venu. M. Bouthors, qui, dans son importante publication des *Coutumes du bailliage d'Amiens*, a soigneusement étudié les prestations féodales sous leurs différentes formes et dans leurs origines, a considéré le *Respit de Saint-Firmin* comme une reconnais-

sance traditionnelle de l'affranchissement de la commune, et un témoignage de vénération des bourgeois envers saint Firmin, dont la bannière les avait protégés. Il est probable que l'appui donné par les évêques au mouvement communal d'Amiens se sera aussi manifesté par une fixation très-moderée des anciennes redevances des habitants aux différentes autorités de la ville, plus particulièrement concentrées dans la personne de l'évêque.

On voit aussi figurer dans ce document les redevances des bannières ou corporations de métiers; c'est à ce chapitre que se rapportent les mentions les plus remarquables. Les fourreurs (ou la bannière de *vervicibus*, seu *pellissarii*) devaient faire à l'évêque, chaque année, à la Saint-Martin d'hiver, un manteau de peau d'agneau assez long pour couvrir le corps d'un homme jusqu'aux pieds. On nommait ce manteau le manteau de saint Martin.

La communauté des peintres devait donner à l'évêque un bouclier convenablement peint, toutes les fois qu'il était obligé de se rendre à la guerre pour le service du roi (*quando episcopus debet ire in exercitum régis*). La corporation des corroyeurs (*tanatores*, ou *tonatores*, ou *tanciatores*) devait fournir pour le même objet deux paires d'outres de cuir (*boucelli*), dont l'une pût contenir 1 muid de vin et l'autre 24 setiers. La communauté des bouchers devait fournir d'excellente graisse pour enduire lesdites outres. La corporation des serruriers (*fabri*) était obligée à fournir une hache (*securim*) pour préparer les tentes, des viroles pour assujettir les piliers de ces tentes, et les autres ferrements nécessaires pour dresser ces tentes. Elle était aussi tenue de fournir tous les clous indispensables pour retenir la tenture de la grande salle (*aula*) de l'évêque.

Les meuniers des moulins Hocket devaient chaque année, au jour de l'Ascension et au jour de la Pentecôte, trois charges d'âne de joncs verts fraîchement cueillis.

Les seigneurs de Boves, de Picquigny, de Poix et de Raineval devaient offrir chaque année, le 25 septembre, un cierge de 50 livres; celui de Beaugency un cierge de 100 livres, et le prévôt, au nom du roi, deux cierges de 50 livres chacun. Le seigneur de Poulainville devait servir l'évêque à table à toutes les fêtes; en sa qualité de maréchal de l'évêque, il devait le service de guerre toutes les fois que celui-ci y était requis. Mais les cuirs des chevaux de l'évêque et de ses gens lui appartenaient, en quelque lieu qu'il mourût. Il avait aussi droit au hanap ou coupe de l'évêque, à son retour du sacre. Jean de Saint-Fuscien devait, le jour de Pâques,

une omelette (*tanesia*) de 200 œufs et le saindoux pour les faire frire. Il en emportait le quart chez lui.

On trouve encore dans ce document l'énumération des terres appartenant à l'évêque et celles de tous ses hommes de fief ; on y voit aussi l'énumération des charges de l'évêché, par suite d'échanges ou de donations.

Un grand nombre des redevances individuelles payables à l'évêque étaient en nature, et consistaient en grain, blé ou avoine, en guède, en un ou plusieurs chapons, en œufs, etc.

Une source d'indications qui n'est pas non plus sans intérêt est celle des métiers, des noms ou sobriquets des individus désignés dans ces comptes. On y passe en revue toute l'industrie d'une ville et de la campagne environnante au moyen âge. C'est ainsi qu'on voit figurer des individus qualifiés des surnoms ou titres de métiers suivants :

T. *Monetarius*, — *Thasaurarius*, — *Aurifaber*, — A. *Torcator*, — J. *Buticularius*, — J. *Molendinaria*, — C. *Sutor*, — F. le *Waldière*, — E. le *Cauchetier*, — J. *Boulangaria*, — le *Panetier*, — B. *Pissonarius*, — P. *Piscator*, — J. le *Tiretier*, — li *Lanternier*, — S. le *Tavernier*, — F. le *Panetier*, — W. *Carpentarius*, — li *Caron*, — J. le *Chirier*, — J. l'*Afflutier*, — le *Wanier*, — C. *Turbarius* (le *Tourbier*), — B. *Illuminator*, — A. *Sigillifer*, — la *Cousturière*, — E. *Apparitor*, — G. le *Menestrel*, — S. *Apothecarius*, — S. *Speciarius*, — J. li *Vairier*, — A. *Torcator*, — li *Tabouriers*, — M. *Barbitonsoria*, — J. le *Capelière*, — M. *Telaria*, — W. le *Huchier*, — H. le *Berkier*, — H. la *Vaskeresse*, — E. *Auriga*, — M. *Bat-l'Avoine*, — M. *Lasnier*, — la *Forgeresse*, — *Ortolanus*, — *Fructuarius*, — A. le *Caveton*, li *Magniers*, etc., etc. — Une femme, désignée sous le nom d'*Isabella Sacerdotissa*, était sans doute une femme séparée de son mari avant qu'il fût ordonné prêtre.

On remarque des noms de pays : *Normannus*, *Boulenois*, etc.

Des noms empruntés à diverses parties de l'habitation : de *Furno*, — de *Grangia*, — de *Bello-Quercu*, — de *Albo-Fossato*. On y voit aussi des sobriquets injurieux.

De ces sources diverses sont dérivés les noms de familles modernes, et l'on retrouverait dans ces listes, pour la ville d'Amiens seulement, la souche de la plupart des familles qui, par leur industrie ou leurs fonctions publiques, se sont le plus distinguées dans ses annales.

On pourrait aussi, à l'aide de ce document, reconstituer en grande partie le plan de la ville d'Amiens et de ses environs à la fin du

reizième siècle, comme on l'a fait pour Paris avec l'état dressé sous Philippe le Bel, et publié par M. Geraud dans la *Collection des documents historiques inédits*. Outre les indications générales de maisons de pierre ou de bois, d'*area* ou d'*aire*, de *managium*, de *closum*, etc., on retrouve les rues, les chaussées ou *cauchies*, les portes, les places, les marchés aux draps, aux toiles, à la boucherie (les grands maisieux), la poissonnerie, le change, les fonds publics, les quais, les ponts (*pons Amorum*, *pons de Moirre*), le grand pont, le pont Heugier, les jardins, les ortillages, les vergers, les clos, les marais, les tourbières. Parmi les jardins, on remarque le *gardinus de Monstrelet*, qui rappelle peut-être quelque ancêtre ou quelque membre de la famille du grand historien du même nom, vivant un siècle plus tard dans le nord de la France, et qu'on croit originaire du village de Monstrelet, en Ponthieu.

Ces divers points de vue, d'un ordre secondaire, n'ont point fixé l'attention de M. Garnier ; mais il n'en a pas moins rendu un grand service à l'étude de la féodalité ecclésiastique séculière en Picardie par la publication très-exacte d'un document inédit fort important, où il serait facile de recueillir en grand nombre les éléments de la statistique de la ville et du diocèse d'Amiens vers la fin du treizième siècle.

3° *Lettre à M. Ch. Dufour sur les armoiries de la province et de la nation de Picardie*, par M. VALLET DE VIRIVILLE.

La Société des antiquaires s'était beaucoup préoccupée, il y a quelques années, de rectifier les armoiries qu'elle avait cru convenable d'adopter. L'un de ses membres les plus distingués, M. Ch. Dufour, avait rédigé à ce sujet (*Soc. des ant.*, t. XV) un Mémoire qui exposait le caractère et les origines des armoiries de la province et celles de la nation académique de Picardie à l'Université de Paris. La Société adopta avec raison, comme étant plus littéraire, le blason de la nation picarde, tel qu'il était figuré sur un sceau de l'année 1513. Ce sceau, déjà figuré dans les *Eléments de paléographie* de M. de Wailly et dans l'*Histoire de l'instruction publique*, par M. Vallet de Viriville, forme, suivant les termes sacramentels du blason, un écartelé portant, au premier canton, de France ; au troisième, un lion rampant à droite ; aux deuxième et quatrième, quatre lionceaux rampants deux à deux.

M. Dufour avait reconnu dans les fleurs de lis le lien qui attachait la Picardie à la France ; dans le lion de sable armé et lampassé de

gueules, un souvenir de l'ancienne dépendance de cette province au regard du comté de Flandre. Quant aux lionceaux des deux autres cantons, il avait cru y voir une allusion aux écoliers de la nation picarde issue de France et du comté de Flandre, et placés, pour ainsi dire, sous la protection des armoiries de la mère patrie.

Cette interprétation symbolique était hardie ; elle n'était peut-être pas très-conforme aux usages du blason vers le commencement du seizième siècle, et c'est pour donner une explication plus simple et plus vraisemblable de ces symboles que M. Vallet de Virville a rédigé le Mémoire dont il s'agit. Il a suffi à l'auteur de rappeler un fait capital de la constitution des quatre *nations* académiques, France, Normandie, Allemagne et Picardie, telles qu'elles étaient établies dans l'Université de Paris, pour donner la plus grande probabilité à son explication.

Chaque *nation* ne représentait pas toujours une province territoriale unique, mais souvent plusieurs d'entre elles, réunies sous une seule et même dénomination.

La Normandie seule correspondait à une *nation* universitaire unique ; mais la *nation* de France embrassait tout le midi de l'Europe. La *nation* d'Allemagne comprenait, outre la Germanie, l'Angleterre, dont elle porta d'abord le nom, l'Écosse, l'Irlande, la Suède et tout le nord-est de l'Europe. Ces *nations* étaient subdivisées en tribus dont les noms étaient souvent empruntés à des subdivisions territoriales. Or, la *nation* picarde, distincte de la province de Picardie, essentiellement et exclusivement française, se divisait en deux parties, subdivisées chacune en cinq tribus. La première partie comprenait la province picarde ou française ; la deuxième comprenait les Pays-Bas jusqu'à Utrecht et la Frise. Les huit lionceaux de deux des cantons du blason de la *nation* picarde représentaient les tribus de la province des Pays-Bas.

Cette explication paraît tellement naturelle et préférable à celle qui avait d'abord été présentée à la Société des antiquaires, qu'il me semble superflu de reproduire les arguments très-solides sur lesquels M. Vallet de Virville s'appuie, et de répondre aux objections qu'elle pourrait encore susciter et qu'il ne s'est pas dissimulées, en ne présentant les détails de son explication que comme une conjecture très-vraisemblable.

4° *Histoire de l'église Saint-Germain d'Amiens*, par feu
M. Fr. GUÉRARD.

Ce Mémoire, l'un des plus développés du XVII^e volume de la So-

ciété des antiquaires de Picardie, puisqu'il n'y comprend pas moins de 340 pages, est une œuvre posthume. Son auteur, l'un des membres les plus distingués de cette Compagnie savante, conseiller à la Cour impériale d'Amiens, est mort en février 1857. Ces recherches, auxquelles il consacra les loisirs de ses dernières années, présentent l'histoire la plus complète qu'il fût possible de composer d'un établissement religieux; mais plus elle est approfondie, et moins elle semble devoir, par la nature même du sujet, donner lieu aux considérations générales qu'on aime à rencontrer comme conséquences d'études historiques de l'intérêt le plus local.

Peu remarquable par son architecture, presque entièrement dénuée de sculptures et de vitraux peints, d'origine comparativement moderne, puisqu'elle ne remonte pas au delà du quinzième siècle, du moins dans son état actuel, et que la mention la plus ancienne qu'on en connaisse se réduit à cette simple phrase d'une charte de 1131 : *Altare et campum Sancti-Germani cum decima*, l'église Saint-Germain d'Amiens, étudiée par un antiquaire étranger au pays, lui aurait à peine fourni quelques pages. Il n'en a pas été ainsi pour M. Guérard, qui ne s'est pas montré, à l'égard de ce monument religieux, moins consciencieux historien que paroissien zélé et chrétien fervent. Ses recherches ont eu pour base les documents les plus authentiques, et, outre le cartulaire de l'abbaye des Prémontrés de Saint-Jean d'Amiens, dont cette église relevait dès son origine au douzième siècle, comme oratoire ou prieuré du même ordre, jusqu'aux registres capitulaires, aux registres des comptes et des délibérations, aux testaments et autres pièces des anciennes archives de cette église, rien n'a échappé au dévouement patient et éclairé de M. Guérard.

L'énumération des principaux sujets qu'il étudie successivement dans l'histoire de cette église, à laquelle il rapporte, comme à un point central, de nombreux souvenirs historiques de la cité, suffirait pour en montrer le caractère et la variété. En effet, il examine l'origine de cette église au douzième siècle, alors qu'elle fut érigée, comme simple chapelle, à la mémoire de saint Germain d'Ecosse, martyrisé dans la contrée au cinquième siècle (480); sa destruction au treizième, ses accroissements ou sa réparation au quatorzième, sa reconstruction dans le style gothique fleuri au quinzième, son achèvement au seizième et son érection, dès le commencement du quinzième, en paroisse, toujours desservie par des chanoines de l'ordre de Prémontré, au choix de l'abbé de Saint-Jean.

L'auteur envisage successivement dans un premier chapitre :

L'emplacement et la circonscription de cette église ; — les bâtiments, ou logettes, ou boutiques qui, dès le quinzième siècle, encombraient les piliers, et, dans un but utile, mais très-préjudiciable au caractère architectural des édifices religieux, ont altéré trop longtemps la régularité d'un si grand nombre de ces monuments ; — le presbytère ; — le cimetière.

Ce dernier chapitre a fourni à l'auteur des détails curieux sur les droits de sépulture, tant en dehors de l'église que dans son enceinte, soit pour les tombes communes, soit pour les sépultures privilégiées et héréditaires. Il décrit les tarifs différents, suivant l'âge, la qualité, l'emplacement dans le chœur, la nef, ou dans des chapelles particulières ; les obligations imposées aux familles, et réciproquement, les engagements pris par l'église pour l'entretien des sépultures et les prières pour la mémoire des défunts. — C'est surtout dans le chapitre suivant, celui des fondations, qu'on trouve le plus de renseignements sur les anciennes familles qui ont été enterrées dans l'église Saint-Germain, et sur les testaments par lesquels il avait été pourvu aux frais des funérailles et des obits. Ces documents, conservés dans les papiers de l'église, sont au nombre de plus de cent, dont plusieurs remontent au quatorzième et au quinzième siècle. Ils rappellent les noms des familles les plus distinguées de l'échevinage et du commerce d'Amiens. La plupart de ces tombes portaient, soit sur la pierre qui les recouvrait, soit sur les murs au pied desquels elles étaient creusées, non-seulement l'inscription commémorative du défunt, mais l'extrait de l'acte passé entre la fabrique et le fondateur ou ses héritiers. Plusieurs de ces inscriptions étaient gravées sur des plaques de cuivre, d'autres sur des tableaux en bois, avec les images des saints patrons et quelquefois des défunts eux-mêmes. Les laïques étaient le plus ordinairement enterrés dans la nef et les bas-côtés ; le chœur, le sanctuaire, les chapelles, étaient plus spécialement réservés pour le clergé, ou pour les personnes distinguées par leur rang ou leur naissance.

Ces fondations mortuaires sont l'origine d'une grande partie des revenus, cens et biens-fonds que possédaient les églises ; mais à des bénéfices réels on voit souvent ajoutés des dons purement commémoratifs, tels qu'une ceinture de noces ou un vêtement d'apparat, la meilleure robe du défunt, etc. Chaque personne, en mourant, outre les donations plus lucratives destinées surtout aux réparations et embellissements de l'église, laissait toujours, soit une somme d'argent, soit un objet mobilier à la fabrique ou aux confréries auxquelles elle avait été affiliée. Ces objets mobiliers étaient généralement ven-

dus à la porte des églises, le dimanche, à l'issue de la grand'messe, et l'argent qui en provenait était versé dans la caisse de la fabrique. Ces dons étaient indépendants de ceux faits en argent aux ordres mendiants, augustins, cordeliers ou autres, qui assistaient aux convois et vigiles.

Dans les chapitres consacrés aux portes, au clocher, aux cloches, à l'horloge, on trouve des détails sur l'architecture, la sculpture, la ciselure, particulièrement sur les frais de reconstruction de la tour du beffroi, en 1581, et sur les réparations des sonneries et carillons, en 1574.

L'article des vitraux est des plus intéressants. Les anciennes verrières de Saint-Germain, renommées pour la vivacité de leurs couleurs et les sujets qu'elles représentaient, dataient de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle. Elles étaient dues en partie à la contribution des corps de métiers, et particulièrement de la corporation des marinières. Une délibération de ce corps, datée de l'année 1492 et déjà rapportée par M. Dusevel, constate que « de grant ancienneté nul ne se pavoit entremestre de mener « bateau à mont ou à val sur la rivière de Somme qui ne fust passé « maistre, et que par cy-devant il n'eust aidé à fournir aux deniers « qu'il convient de trouver pour une verrière par eux faite et don- « née en l'église Saint-Germain. »

Un très-grand nombre de verrières de nos plus belles églises gothiques sont pareillement dues à la générosité des confréries locales.

Dès le dix-huitième siècle, tous ces vitraux colorés de l'église Saint-Germain furent détruits, et remplacés par des verres blancs. Il n'en subsiste plus que quelques débris, conservés dans le musée d'Amiens.

Dans le chapitre consacré aux orgues, on voit que le jeu, placé vers le milieu du quinzième siècle, avait été acheté à Rouen, en 1455, pour le prix de onze vingts écus d'or. Le buffet était surmonté de diverses statues, dont le jeu de l'orgue faisait mouvoir les membres à volonté. Les réparations et modifications successivement apportées dans les siècles suivants sont indiquées d'après les procès-verbaux et comptes de dépenses originaux.

L'article concernant les bancs, dont l'usage dans les églises ne paraît pas, selon M. Guérard, remonter plus haut que le commencement du dix-septième siècle, ce qui n'est pas un fait général, fournit à l'auteur l'occasion de rappeler que la coutume d'étendre sur le pavé des feuillages, des herbages et des fleurs était encore conservée en 1668.

Le banc d'œuvre et la chaire à prêcher n'offrent rien de particulier, si ce n'est que celle-ci, ornée de personnages en bois, avait été érigée en 1457.

L'article du jubé est plus intéressant. Ce monument très-remarquable de la renaissance, qu'on citait comme une des merveilles de la Picardie, fut détruit en 1736. Il en existe heureusement des dessins très-détaillés dans un album que possède la bibliothèque publique d'Amiens.

Ce jubé, qui fut remplacé par des grilles, était en pierres de taille, orné de bas-reliefs représentant la vie de Jésus-Christ, d'un calvaire dont les personnages étaient de grandeur naturelle, et de plusieurs statues de saints et d'anges. On y voit aussi la statue du donateur, en prière, avec la date de 1594.

Le maître-autel, construit en pierres de taille, dans le même style et à la même époque (1593), offrait cette particularité, que la table était soutenue par des colonnes en potin. Il en remplaça un autre qui était en bois peint, et fut lui-même remplacé, au dix-septième siècle, par un grand retable en bois doré orné de nombreuses statues, dont la description a été conservée par l'historien Pagès dans ses manuscrits sur Amiens, publiés récemment.

Les autels et les chapelles sont aussi soigneusement décrits par M. Guérard, toujours d'après les témoignages anciens, car tout a été détruit au dix-huitième siècle. On y voit les dévotions locales à saint Nicaise, à saint Blaise, à saint Claude, à saint Bon, etc.

M. Guérard rappelle que, jusqu'au dix-septième siècle, le prêtre revêtait les ornements sacrés près de l'autel, et non point dans un local séparé; ce qui n'empêchait pas l'existence, beaucoup plus ancienne, de vestiaires dans les églises.

Les chapitres de la trésorerie et des reliques présentent quelques renseignements curieux, et surtout plusieurs états et inventaires du trésor de cette église depuis le quatorzième siècle (1316). On remarque dans ces inventaires deux bras en bois garnis et dorés où étaient les reliques de saint Germain.

M. Guérard entre dans de longs détails sur le sort des reliques de saint Germain depuis les temps les plus reculés. On trouve entre ces états de dates diverses d'assez grandes différences. Plus d'une fois sans doute l'église Saint-Germain avait été, comme tant d'autres, soit dépourvue pendant les guerres de religion, soit obligée de vendre une partie de ses objets précieux pour acquitter les impositions et les dîmes.

Dans les articles consacrés aux livres, on voit, en 1439, la men-

tion de bréviaires tenus à *caïnes* (à chaîne) sur la table du vestiaire ; dans celui relatif au linge, se rencontre la mention de tissus de Venisé, d'Arras, dont plusieurs étaient imités à Amiens même ; on y voit aussi des dentelles d'Angleterre.

Les ornements, d'après les inventaires du quinzième et du seizième siècle, sont en damas, en camelot, en astade, en velours ; les plus riches sont en drap d'or.

L'auteur décrit les plus remarquables broderies à personnages ; mais, comme la date n'en est point indiquée, on y pourrait difficilement recueillir des renseignements utiles sur l'histoire des vêtements ecclésiastiques, que les travaux récents de M. de Linas ont si vivement éclairée.

Le Mémoire de M. Guérard est terminé par plusieurs extraits du cartulaire de Saint-Jean d'Amiens, se rapportant au douzième et au treizième siècle ; par diverses notes instructives sur la congrégation des curés d'Amiens, au nombre de quatorze, fondée en 1205 ; — sur un four à poterie situé près l'église Saint-Germain, et mentionné dès le treizième siècle dans un cartulaire de la cathédrale d'Amiens ; — sur les anciens tarifs ou casuel des droits payés aux églises pour les baptêmes, les mariages et les funérailles, ainsi que par quelques autres documents inédits concernant l'église Saint-Germain.

La description très-développée dont je viens de donner une courte analyse présente cet intérêt particulier que malheureusement presque tous les objets qu'elle fait connaître n'existent plus ; il a fallu un véritable dévouement de la part du regrettable auteur de ce Mémoire pour en avoir si consciencieusement recherché et retracé les origines et la destinée.

— Il me resterait encore à mentionner et même à analyser deux autres notices insérées dans le XVII^e volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, savoir :

Une *Notice sur Long et Longpré-les-Corps-Saints, et sur leur commune seigneurie*, par M. DELGOVE, curé de Long,

Et un *Discours sur les musées*, par M. le comte DE BETZ, président de la Société.

Mais les développements que j'ai donnés aux autres travaux plus considérables compris dans ce même volume m'obligent à une citation très-sommaire.

L'auteur du premier Mémoire a recherché consciencieusement toutes les indications qui peuvent faire remonter jusqu'aux temps les plus reculés l'histoire et même la simple mention de sa paroisse,

située dans l'arrondissement d'Abbeville. Il y indique des vestiges de l'époque romaine ; il présume qu'elle pourrait bien correspondre à la *villa Longoratum* d'une charte de Charles le Chauve, datée de l'année 844, et à la *villa quæ Longo dicitur* de la vie de saint Riquier, en l'an 864. Il constate l'existence de l'église de Long et de Longpré au douzième siècle, et il en poursuit les vicissitudes jusque de nos jours. Il a puisé beaucoup de faits locaux dans un cartulaire du chapitre de Longpré et dans plusieurs écrits seigneuriaux. Les relations des seigneurs de Long avec le chapitre canonical de Longpré, les donations faites à cette église, les événements principaux dont la paroisse a été le théâtre, sont soigneusement énumérés, et l'on ne saurait trop encourager, par l'exemple de M. Delgove, les curés des paroisses rurales à rechercher ainsi les annales de leur petit domaine ecclésiastique. Plus que personne, ils peuvent être à même de consulter les sources historiques de leurs églises, de conserver les plus intéressants vestiges d'art qui leur ont autrefois appartenu, et de les préserver ainsi de l'oubli et de la destruction.

Dans son *Discours sur les musées*, M. le comte de Betz passe en revue les principaux musées de France et d'Italie ; ceux de France ont particulièrement fixé son attention. On voit qu'il les a étudiés personnellement. Il cite aussi les collections de plusieurs amateurs d'Amiens, M. J. Dhorloge, M. Guenard, M. Lefebvre, M. Jovenel, M. Sujol, et en particulier le riche musée de la même ville, auquel a été consacré un magnifique édifice, produit de deux loteries qui ont eu un grand retentissement, et dont l'achèvement dotera la ville d'Amiens d'un de ses plus beaux et de ses plus vastes édifices.

M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires, qui a pris une si grande part aux travaux dont le résultat sera la création du musée, a joint à ce volume, remarquable par les importants Mémoires dont j'ai donné une analyse imparfaite, un compte rendu intéressant des travaux de la Société pendant l'exercice 1858-1859. On y trouve, en outre, l'indication de plusieurs notices qui n'ont point été imprimées, et qui dénotent encore plus parfaitement l'activité et le dévouement d'une Société comptant, à juste titre, parmi celles qui rendent le plus de services, dans une bonne voie, aux études historiques et archéologiques.

J. DESNOYERS,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS, tome XXXI.

Le volume des Mémoires de l'Académie d'Arras, dont je suis chargé de rendre compte à la section, comprend divers rapports sur les travaux de l'Académie et sur les concours d'histoire et de poésie qu'elle avait ouverts en 1858. A la suite de ces documents, qui intéressent surtout l'histoire intérieure de la Société, je trouve une note sur le géomètre Hippocrate de Chio, qu'il ne faut pas confondre avec le médecin de Cos, par M. le colonel Répécaud ; une étude sur Montaigne par M. Billet, et l'éloge de M. Augustin Thierry par M. de Sède. Mais, quel que soit le mérite littéraire de ces différents morceaux, la partie capitale du volume que j'ai sous les yeux, ce sont les *Recherches* pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Wast d'Arras, par M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai ; tant par leur étendue que par la nouveauté des matériaux qui ont servi à les écrire, ces savantes recherches me paraissent être du nombre des travaux qui méritent le mieux d'être signalés à l'attention du Comité.

Saint-Waast, le contemporain de Clovis et de saint Remi, avait commencé de bonne heure une vie d'abnégation et de dévouement. Admis jeune encore à la prêtrise, il quitta l'Aquitaine, sa patrie, pour aller, au péril de ses jours, prêcher la foi chrétienne sur les bords de la Meuse. Après la bataille de Tolbiac, ayant accompagné à Reims le roi de France converti au christianisme, il fut confirmé par saint Remi dans le dessein de consacrer sa vie à évangéliser le nord de la Gaule. Quinze ans il occupa le siège d'Arras, et mourut vers 533 en odeur de sainteté. Ses restes déposés près du maître-autel de l'église de Notre-Dame d'Arras, qu'il avait fondée, furent transportés, cent dix-sept ans après sa mort, par les soins de saint Aubert, l'un de ses successeurs, aux lieux où fut construite l'abbaye qui porte son nom. A peine fondé, le nouveau monastère fut comblé des bienfaits de Thierry III, roi de Neustrie, qui lui concéda de vastes domaines, voulant ainsi expier le meurtre de saint Léger, évêque d'Autun, mis à mort par Ebroin. Aux largesses des princes répondaient la vénération du peuple et la faveur de l'épiscopat, qui procura aux religieux d'importantes immunités, confirmées dans la suite par les papes. L'abbaye de Saint-Waast s'éleva ainsi au rang de

l'un des couvents les plus riches du royaume, situation qu'elle a conservée jusqu'à l'époque de la révolution française.

C'est l'histoire de cette illustre maison, depuis ses origines jusqu'à la fin du douzième siècle, que M. Tailliar vient d'écrire d'après des documents inédits. Le catalogue de Hænel mentionne un cartulaire de l'abbaye de Saint-Waast, qui fait partie de la riche collection de sir Philipps à Middlehill. M. Tailliar, qui en connaissait l'existence, ne l'a pas eu entre les mains. Le savant écrivain a été plus heureux avec un autre cartulaire, qu'il a pu collationner avant d'avoir mis la dernière main à son travail : je veux parler de celui que possède l'évêché d'Arras, et dont M. l'abbé Brival a fait usage dans son histoire du chef de saint-Jacques le Majeur. Mais le principal manuscrit qui ait servi de base aux recherches de M. Tailliar appartient aux archives d'Arras : c'est un volume in-folio en papier fort, d'une écriture du seizième siècle. Nous devons reconnaître que, par le nombre et par la variété des pièces qu'il renferme, il peut suppléer à l'absence d'autres documents.

Ce premier registre se compose de trois parties. La première partie, qui est la plus importante, contient les cartulaires commencés, en 1170, par un moine de l'abbaye nommé Guiman, un polyptyque offrant l'état des biens du monastère dressé par le même religieux ; enfin un récit des débats dont le chef de saint-Jacques venait d'être l'objet. Ce récit a servi de base à celui que Guiard des Moulins composa un siècle et demi plus tard, et dont le texte, communiqué à la section d'histoire et de philologie par M. François Morand, a été publié dans le numéro de la *Revue des Sociétés savantes* du mois d'avril dernier. La seconde partie du registre que M. Tailliar a dépouillée contient cent quatre bulles énonçant les privilèges accordés par les souverains pontifes à l'abbaye de Saint-Waast ; la première bulle porte la date du pontificat de Pascal II en 1114 ; la dernière est de 1410. Le registre se termine par le recueil des chartes et autres pièces concernant le monastère, qui sont émanées de l'autorité séculière et des particuliers. Quelques-uns de ces documents ont été publiés par Aubert le Mire ; ceux qui étaient restés inédits sont en assez grand nombre pour que M. Tailliar ait pu y trouver les éléments d'une esquisse très-curieuse de l'abbaye de Saint-Waast pendant les premiers siècles de son histoire.

Comme d'autres monastères, cette abbaye connut de mauvais jours et des jours heureux ; elle eut ses temps de prospérité et ses heures de décadence. Au huitième siècle et au commencement du neuvième, elle était citée parmi les plus florissantes ; l'abbé qu'elle

avait à sa tête en 796, Radon, jouissait d'un si grand renom de savoir et de vertu que ce fut à lui qu'Alcuin dédia sa *Vie de saint Waast* qu'il venait de rédiger. Sous Louis le Débonnaire, le successeur de Radon, Adelung, fit le voyage à Rome, comme envoyé du roi des Francs. Mais bientôt les invasions des Normands et les entreprises non moins redoutables de la féodalité naissante semèrent la désolation à Saint-Waast, comme dans le reste de la France. Tandis que les propriétés du monastère étaient envahies et ses privilèges violés, l'autorité de la règle s'affaiblissait parmi les religieux et le désordre pénétrait dans la vie monastique. L'anarchie sociale qui précéda l'avènement des Capétiens porta à son comble la misère de cette période calamiteuse. L'abbaye de Saint-Waast fut saccagée plusieurs fois, et, fait mémorable, parmi ceux qui la dévastèrent se trouva le futur souverain de la France. Le monastère ne retrouva sa tranquillité et son indépendance qu'après l'établissement définitif de la nouvelle dynastie, quand des jours plus calmes commencèrent à luire pour toute la contrée. Elle eut alors pour réformateur l'abbé Leduin, qui fit reconstruire l'église, et dont les successeurs n'eurent qu'à continuer la prudente et habile administration. Tous ces faits, que nous indiquons de la manière la plus rapide, reçoivent dans le travail de M. Tailliar tous les développements qu'ils comportent et que les documents découverts aux archives de la ville d'Arras permettent de leur donner. Si nous avons un regret à exprimer, ce serait que le savant magistrat, sans doute pour répandre de l'intérêt sur sa narration, y ait mêlé, plus souvent peut-être que de raison, des considérations historiques sur des faits généraux étrangers à l'objet spécial qu'il se proposait de traiter. Nous aurions aussi des doutes à élever sur l'importance qu'il attribue aux questions de race dans le mouvement social du neuvième et du dixième siècle. D'excellents esprits ont en effet contesté que la chute des Carolingiens et l'avènement des Capétiens fussent le résultat de la lutte entre les deux races gallo-franque et gallo-tudesque, dont la première, impatiente du joug de la seconde, aurait tenté un violent effort pour la refouler au delà du Rhin, en se choisissant elle-même un roi vraiment national. Mais nous ne voulons pas insister sur ces observations, qui au reste ne portent pas sur la partie essentielle du Mémoire de M. Tailliar, et qui ne tendent nullement à en déprécier le sérieux intérêt. L'auteur eût-il émis quelques opinions contestables, il n'en a pas moins rendu un véritable service aux études historiques en tirant de l'oubli le cartulaire d'une ancienne et célèbre abbaye. Non content de l'analyser avec beaucoup de soin, il a joint à son récit un

grand nombre de pièces justificatives, parmi lesquelles figurent quarante-sept chartes ou bulles inédites, de l'année 765 à l'année 1171. Ce sont là autant de matériaux que les futurs historiens de l'Artois ne sauraient se dispenser de consulter, et que, pour notre part, nous remercions M. Tailliar d'avoir mis en lumière.

Charles JOURDAIN,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET
BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE. ANNÉE 1860.

Le volume des Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube dont j'ai à rendre compte, ne renferme qu'un seul morceau qui intéresse la section d'histoire et de philologie : c'est une courte note de M. d'Arbois de Jubainville, notre correspondant, sur une pièce apocryphe.

Grosley, dans ses *Ephémérides*, année 1758, reproduit, d'après le jurisconsulte Jean Rochette, le texte d'une sentence d'excommunication qui aurait été prononcée en 1516 par l'official de l'évêché de Troyes contre les insectes dits vulgairement urebecs, qui dévoiraient les raisins dans les vignes de Villenaux. Cette sentence a été réimprimée dans l'édition des *Ephémérides* donnée par M. Paris-Dubreuil, tome I, pages 168 et 169, et dans les Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes, tome II, pages 74 — 76. L'évesque la considérait comme supposée, et c'est aussi l'opinion que soutient M. de Jubainville : sans remonter jusqu'au décret de Gratien et aux Décrétales, sans rappeler que, d'après le droit canonique, nul ne pouvait être excommunié s'il n'appartenait à la communion de l'Eglise par le baptême, il est à remarquer que le document dont il s'agit n'est pas daté dans l'édition donnée par Grosley, et porte dans une autre copie la date du mardi après l'octave de la Pentecôte, 1516. Or, les registres des causes de l'officialité de Troyes sont conservés aux archives du département de l'Aube ; on peut les consulter ; on ne trouvera sous cette date, aucune trace de la prétendue excommunication lancée par l'official contre les urebecs. Ce n'est pas tout : suivant Grosley, l'auteur de la sentence aurait été un certain Jean Milon ; or, il résulte des mêmes registres que, le mardi après la Trinité 1516, les fonctions d'official étaient remplies à Troyes par Charles de Villeprouvée. En 1456 et 1457, la même charge était occupée par un certain Lambert Milon, qui eut des difficultés si sérieuses avec les officiers du bailliage, qu'il était resté dans le souvenir des habitants comme le type de l'official querelleur et envahissant. Un plaisant qui avait à se plaindre du juge ecclésiastique aura mis sous le nom de cet official peu regretté la sentence imaginaire contre les urebecs publiée par Grosley, trop enclin, s'il faut en croire Dacier, à confondre les genres, à mêler le gai au sérieux, le grave au badin, le noble au burlesque. Telle est la conclusion de M. d'Arbois de Jubainville ; elle nous paraît établie par l'habile archiviste de l'Aube d'une manière aussi solide qu'ingénieuse.

CHARLES JOURDAIN,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DU COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH. — Tome I^{er}, 1860. Un vol. grand in-8° de 522 et xcii pages. (Voyez, plus haut, p. 110.)

Un prélat distingué par son savoir, par les grâces de son esprit et par une exquise urbanité, M^{gr} de Salinis, dont l'Eglise de France a récemment porté le deuil, fondait, il y a deux ans à peine, dans son palais archiépiscopal d'Auch, un *Comité d'histoire et d'archéologie* spécialement investi de la double mission de rechercher les monuments anciens de la province ecclésiastique et de continuer jusqu'à nos jours l'histoire religieuse du même pays. L'article 11 de l'ordonnance synodale du 11 octobre 1859 chargeait le comité de la publication d'un bulletin périodique destiné à faire connaître, soit les travaux courants, soit les documents anciens jugés dignes de l'impression. Le prélat exprimait en même temps l'espoir d'ouvrir prochainement dans l'enceinte de sa demeure un musée spécial d'antiquités locales. Le clergé et les hommes les plus instruits de nos départements méridionaux répondirent avec empressement à l'appel qui leur était adressé; le premier volume du *Bulletin* paraissait en 1860. Ce livre, édité dans des conditions matérielles excellentes, contient peut-être plus de promesses flatteuses que de travaux complets; tel qu'il est cependant, il nous autorise à compter pour l'avenir sur une série de Mémoires importants. L'archéologie n'y a pas obtenu, pour cette fois, une part considérable. M. l'abbé Canéto, dont nous connaissons depuis longtemps le mérite, a commencé la publication d'un vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens; œuvre utile, surtout pour les membres du jeune clergé qui ne sont pas encore familiarisés avec la langue archéologique. Des livres qui font autorité, comme le *Dictionnaire d'Architecture* de notre collègue, M. Viollet-Leduc, ont fourni à l'auteur les moyens de fixer le sens des mots techniques avec toute la précision désirable. Ailleurs, les travaux de constructions nouvelles, de restauration, d'ornementation peinte ou sculptée, dont les édifices religieux de la province ecclésiastique d'Auch ont été l'objet dans ces dernières années, me paraissent appréciés avec une exagération d'éloges qui atteste plus de bienveillance que d'esprit critique. A l'exception des travaux exécutés à Bayonne dans la cathédrale et à l'église de Saint-André, dont le *Bulletin* fait à peine mention et qui méritent cependant à leurs auteurs de justes louanges,

les essais de reconstruction ou de restauration entrepris dans la province nous ont paru peu satisfaisants, autant que nous avons pu en juger par nous-même à Lescar, à Oloron et dans d'autres localités. Nous aurions aussi bien des réserves à exprimer à l'égard des dispositions qui ont complètement altéré l'économie intérieure de la cathédrale d'Auch. Aujourd'hui pourvu de deux chœurs qui se font suite, cet édifice n'a plus de nef suffisante pour les fidèles, et, de plus, il a perdu son jubé de marbre sculpté en 1671 par Germain Drouet, qui avait tracé sa signature en dessous de la table de travail des quatre évangélistes.

A propos d'une peinture de l'église de Saint-Jean-de-Luz, M. Anatole Dauvergne a communiqué au *Bulletin* des notes intéressantes sur certaines représentations de la condamnation de Jésus-Christ, où les juges sont figurés avec leurs noms et leurs votes motivés inscrits auprès d'eux. M. Dauvergne a cru trouver l'origine de ces compositions dans les mystères pieux qui se jouaient au moyen âge. Nous connaissons plusieurs tableaux de ce genre en France; mais ils ne sont pas antérieurs au dix-septième siècle. On nous assure qu'en Allemagne il existe, dès le quinzième siècle, des représentations semblables peintes sur bois ou sur les parois des églises. Nous pensons que les artistes en auront puisé les éléments dans quelqu'un des nombreux évangiles apocryphes qui ont repris faveur vers cette époque. Nous regrettons, sans désespérer d'y parvenir, de ne pouvoir encore présenter à M. Dauvergne un renseignement plus précis.

Vers la fin du volume nous avons trouvé un *Kyrie eleison* très-curieux, composé de neuf strophes, que les confrères du *Corpus Domini* de la petite ville d'Aubiet (Gers) étaient dans l'usage de chanter, tous les jeudis, à la messe du Saint-Sacrement. Voici la première strophe, qui pourra donner une idée des huit autres :

Kyrie, Patér æterne, fontana Deitas, ex quo manant flumina rerum, eleison,

Le *Bulletin* se contente d'indiquer plusieurs monuments qui auraient mérité, à notre avis, quelque chose de plus qu'une nomenclature. Ce sont : deux sarcophages des premiers siècles chrétiens, en marbre, décorés de sculptures, l'un dans l'église de Saint-Clamens (canton de Mirande, Gers); l'autre dans la crypte du Mas-d'Aire (Landes); la croix gemmée, à double croisillon, de l'église de Cologne (Gers); une châsse du treizième siècle, à Sarrancolin, et un autre reliquaire du même style qui, après avoir appartenu à l'abbaye bernardine de Berdoues, fait maintenant partie d'une collection particulière.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS. — Tomes 29 et 30,
1860-1861. 2 vol. in-8°.

Les Mémoires de l'Académie impériale de Reims forment déjà, vous le voyez, Messieurs, une collection importante. Les deux derniers volumes publiés sous les nos 29 et 30 ne le cèdent en rien à leurs devanciers. La part de l'archéologie et celle de l'histoire y sont à peu près égales. Nous citerons, en première ligne, un Mémoire très-développé de M. Loriquet, secrétaire général de l'Académie, conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de la ville, sur l'histoire de Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions. La vieille cité rémoise n'est pas riche en monuments épigraphiques; aussi M. Loriquet est-il allé chercher à Lyon, à Vienne, à Soissons, dans les musées de quelques autres villes, et jusqu'au Vatican, les témoignages qui lui étaient nécessaires. C'est à l'aide de ces documents qu'il a entrepris de reconstituer les annales de l'antique *Durocortorum*. Les monuments qu'il a pu recueillir sont répartis entre sept chapitres: culte païen; état politique et gouvernement de la cité; état militaire; voies et commerce; monuments divers; inscriptions funéraires; marques de fabriques. La division adoptée comprend ainsi tout l'ensemble des faits sur lesquels il a été possible d'interroger l'épigraphie. Il arrive bien parfois à M. Loriquet, entraîné par ses instincts patriotiques, de forcer un peu l'interprétation des textes au profit de sa ville préférée. Mais si cette histoire n'est pas toujours d'une certitude irréprochable, elle est du moins toujours ingénieuse. Plusieurs paragraphes du Mémoire nous font connaître de curieux détails sur le tombeau attribué à Jovin, maître des troupes romaines dans les Gaules, et sur l'église que cet illustre personnage construisit à Reims, vers l'an 365, en l'honneur des saints martyrs Agricole et Vital. Le tombeau, qui existe encore à la cathédrale de Reims, et qui paraît du troisième siècle plutôt que du quatrième, représente une chasse, comme on en voyait une aussi sur un autre tombeau de l'abbaye de Saint-Remi de Reims attribué à Carloman, frère de Charlemagne. M. Loriquet ne croit pas à cette double attribution, et nous sommes tout à fait de son avis; ce sont deux monuments appartenant à l'art païen, auxquels les moines de Saint-Nicaise et de Saint-Remi donnèrent plus tard une consécration religieuse. En étudiant la chasse sculptée sur le prétendu sarcophage de Jovin, M. Loriquet s'est efforcé de pénétrer le sens de ce sujet si fréquemment reproduit sur les monuments funéraires. Faut-il y voir la

représentation d'une des chasses célèbres de la mythologie et une allégorie assez obscure du passage de la vie à la mort, ou un souvenir des jeux qui accompagnaient les grandes funérailles, et dont la sculpture se serait emparée peu à peu comme d'un symbole? M. Loriquet résout la question dans cette dernière hypothèse. Mais cette explication n'est pas exempte de difficultés, et nous invitons le savant bibliothécaire à poursuivre plus loin des recherches si bien commencées.

La section apprendra avec satisfaction que M. Loriquet prépare à son Mémoire une seconde partie destinée aux inscriptions rémoises du moyen âge à partir du cinquième siècle.

Au lieu de vivre en sœurs, ou du moins en bonnes voisines, l'Académie impériale de Reims et la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons me paraissent, et je le regrette fort, en état de continuelle hostilité. Reims n'aurait donc pas encore pardonné à Châlons l'avantage de lui avoir été préféré comme point plus central pour devenir le chef-lieu administratif du pays... *Manet alid mente repostum*. Un membre de la Société châlonnaise, agent voyer en chef de la Marne, n'a pas cru qu'il lui fût interdit d'écrire un Mémoire topographique sur la partie de la Gaule occupée aujourd'hui par ce département. Son œuvre est aussitôt tombée sous la férule du secrétaire général de l'Académie rémoise. La plupart des critiques auxquelles ce travail a donné lieu sont à coup sûr fondées; mais qu'auraient-elles perdu à être formulées dans un style moins incisif? Nous faisons des vœux sincères pour qu'une cordiale entente remplace désormais ces allures belliqueuses, et pour que deux sociétés qui comptent dans leur sein tant d'hommes d'un vrai mérite travaillent de concert à l'histoire de leur illustre province.

La Notice de M. le baron Chaubry de Troncenord sur les artistes graveurs de la Champagne a été, de la part de M. Max Sutaine, l'objet d'une étude intéressante. Quelques-uns des noms cités dans la Notice et dans le compte qui en est rendu appartiennent à l'archéologie. D'abord, Jean Duvet de Langres, né en 1485, dit le Maître à la licorne, graveur au burin, orfèvre des rois François I^{er} et Henri II; puis Claude Chatillon, le célèbre topographe, né à Châlons en 1547; Philippe Thomassin de Troyes, le maître présumé de Callot; Jean Colin, qui a publié les monuments antiques de Reims et un plan très-recherché aujourd'hui comme le portrait le plus authentique de la ville ancienne.

M. Tarbé, l'auteur de tant de recherches curieuses sur les monuments de Reims, a fait récemment paraître un volume sur la vie et

les œuvres de Jean-Baptiste Pigalle. Ce livre présente un intérêt particulier pour la ville de Reims, qui avait confié à Pigalle l'exécution d'un somptueux monument de bronze dédié à Louis XV, dont une partie a échappé aux fourneaux de 1793. On y lit de piquants détails sur les circonstances qui se rattachent à la fabrication de cette œuvre d'art, et sur la difficulté de trouver pour le piédestal une inscription convenable. La ville paya cher la flatterie de ses magistrats; le métal et le marbre employés lui coûtèrent, avec les travaux de la place environnante, la somme de 416,000 livres, plus un cadeau de 50,000 livres et une pension de 4,000 livres pour le sculpteur.

L'église, autrefois abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Remi de Reims, possède un précieux évangélaire qui fut écrit, en 1591, aux frais de M^{me} Renée de Lorraine, abbesse du monastère royal de Saint-Pierre-aux-Nonnains, à Reims. M. Charles Givélet s'est chargé de décrire ce manuscrit ainsi que les émaux qui en décorent la couverture. Le manuscrit présente quelques miniatures d'un style médiocre, des initiales ornées, plusieurs chants accompagnés de la notation musicale et les armoiries de la noble abbesse. Des émaux du seizième siècle adaptés à la reliure primitive représentent, d'un côté, le Christ mourant sur la croix; de l'autre, les diverses scènes du cruel supplice de sainte Fébronie, vierge et martyre. Cette sainte, peu connue, s'était vouée à la vie religieuse dans un monastère de Syrie, d'où elle fut arrachée jeune encore par les soldats de Dioclétien; elle était honorée d'un culte particulier en France, dans l'ordre de Fontevault, auquel appartenait l'abbaye de Saint-Pierre. On remarque, dans un des médaillons, une abbesse agenouillée dont les armoiries attestent une origine royale. L'écusson de France, au bâton componé d'argent et de gueules posé en bande, fut celui des comtes d'Evreux, et plus tard aussi des comtes d'Angoulême. L'Académie de Reims a vainement cherché dans les généalogies des diverses branches de la maison de France le nom de cette abbesse qui gouvernait un des monastères de la règle de Fontevault.

Le titre du Mémoire de M. l'abbé Tourneur, *la Cathédrale de Reims*, nous faisait espérer une description raisonnée de ce magnifique édifice; mais le Mémoire imprimé dans le vingt-neuvième volume des publications de l'Académie n'est en quelque sorte que la préface historique d'un travail plus complet. M. l'abbé Tourneur s'est proposé de rechercher les origines de la cathédrale et de faire connaître les édifices depuis longtemps disparus où les prélats

rémois ont siégé jusqu'au treizième siècle. Nous ne pouvons assez louer l'auteur de l'esprit de judicieuse critique dont il a fait preuve dans ce travail. Il n'a pas cru, comme les membres du clergé n'y sont en général que trop disposés, que l'honneur de la religion fût intéressé aux fables dont les traditions populaires entourent le berceau des premières églises des Gaules, ni à l'affirmation de tous les faits apocryphes qui constituent les récits légendaires. La distinction qu'il établit entre les travaux apostoliques des premiers missionnaires et l'organisation des églises épiscopales nous a paru parfaitement fondée (1). M. l'abbé Tourneur nous montre la première cathédrale dans le modeste oratoire fondé par saint Sixte pendant la seconde moitié du troisième siècle, sous le titre de Saint-Pierre, et qui, après avoir reçu plus tard le nom de son fondateur, n'a cessé d'exister qu'en 1726. Un des successeurs de saint Sixte, Bétause, transféra, au commencement du quatrième siècle, le siège de son autorité dans le lieu où subsista, jusqu'en 1793, la collégiale de Saint-Symphorien. Enfin, dès les premières années du siècle suivant, saint Nicaise, averti par un ange, choisissait pour le chef-lieu de son diocèse l'emplacement prédestiné où l'art devait produire tant de chefs-d'œuvre pour la gloire de Dieu. Avec le secours de Flodoard, M. l'abbé Tourneur décrit l'édifice reconstruit, au moyen des largesses de l'empereur Louis le Pieux, par les archevêques Ebbon et Hincmar. Un serf, du nom de Rumald, en fut l'architecte. Les matériaux des portes et des murs de la ville, concédés par diplômes impériaux, furent employés à la construction. Le couronnement de l'empereur Louis 1^{er} figurait au portail avec une inscription en quatre hexamètres latins de la composition d'Ebbon. Le devant d'autel, en or pur, présent de l'archevêque Hincmar, où saint Remi était ciselé imposant les mains à Clovis et à Clotilde, demeura dans le sanctuaire de l'église de Reims jusqu'à l'année 1745. A cette époque, un chanoine, dont le mauvais goût égalait la générosité, fit mettre à la mode du jour toute la décoration intérieure de la cathédrale; la fortune du donateur y passa tout entière, et le monument fut dépouillé de ses plus vénérables trésors.

Le travail de M. Tourneur s'arrête à l'incendie qui ruina la vieille cathédrale au mois de mai 1211. Un art nouveau, plein de hardiesse et d'originalité, s'était formé depuis un demi-siècle, et le monument qu'il devait ériger sur les débris du temple d'Hincmar était destiné à effacer les splendeurs des temps passés.

(1) Voir le rapport de M. Huillard-Bréholles, *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, VI, cahier de septembre, p. 151.

L'Académie de Reims, justement fière de sa cathédrale, mit au concours, pour 1859, l'iconographie intérieure de cet édifice. Un savant ecclésiastique, qui vit dans le monument depuis sa jeunesse, et qui ne se lasse pas de lire dans ce livre toujours ouvert devant ses yeux, M. l'abbé Cerf, a obtenu la médaille d'or proposée en prix. Nous regrettons de ne pas trouver dans les Mémoires de l'Académie un extrait de ce travail, qui a paru remarquable. Nous nous expliquons difficilement les motifs qui ont pu déterminer M. Leseur, secrétaire général, dans le compte rendu des travaux de l'année 1858-1859, et M. H. Paris, dans le rapport sur les concours de 1859, à contester à M. l'abbé Cerf la justesse de son admiration pour l'ordonnance de l'imagerie peinte ou sculptée de la cathédrale. Quant à nous, nous ne craignons pas de déclarer que nous ne connaissons rien de plus poétique. A la façade occidentale, vers le peuple, le premier avènement du Christ, qui se termine au Calvaire; le second avènement, tel que saint Jean le prédit dans son Apocalypse; au centre, le triomphe de la Vierge, la glorieuse patronne du temple réédifié; tout autour, un cortège d'anges, de vertus, de prophètes, d'apôtres et de martyrs; plus haut, les sacres bibliques, figures des sacres chrétiens et la France baptisée dans la personne de Clovis. Au nord, vers le cloître des Chanoines, l'histoire des saints de l'église de Reims, le martyr de saint Nicaise, la vie merveilleuse de saint Remi, et le jugement redoutable qui doit être toujours présent à la pensée du prêtre. Au revers des portes occidentales, dès le seuil du temple, des symboles sculptés qui complètent l'imagerie extérieure. Sur les côtés de la nef, aux verrières, les deux grands pouvoirs de ce monde, les rois et les archevêques. Au croisillon du nord, la Genèse; à celui du sud, le Christ dans la gloire. Aux fenêtres hautes de l'abside, le roi des martyrs entouré de ses apôtres, et l'archevêque de Reims debout à l'orient, environné des prélats de toutes les églises suffragantes. S'il n'y a pas dans cet ensemble de la poésie au premier chef, nous ne savons en vérité où nous pourrions en découvrir.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE,
établie à Toulouse en 1831. Tome VII, 7^e et 8^e livraison.

Il y a peu de temps, en rendant compte au Comité des Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, je payais aux travaux de cette savante Compagnie un juste tribut d'éloges; je ne cachais point, en même temps, le regret que me causait la rareté de ses publications. Aussitôt, comme pour satisfaire à un désir qui était partagé par tout le Comité, ont paru la septième et la huitième livraison du tome VII, qui comptent 68 pages in-4^o, cinq planches, et renferment six Mémoires sur des sujets divers. Notre empressement à rendre compte de ce nouvel ouvrage doit répondre au zèle dont fait preuve la Société.

M. Victor Fons publie une notice sur l'*abbaye de Goujon*, dont la fondation remonte au commencement de la seconde moitié du douzième siècle. Douze religieuses, dont la première n'eut que le titre de prieure, gouvernèrent l'abbaye depuis son origine jusqu'à sa destruction, qui eut lieu vers le milieu du quinzième siècle. Leurs noms sont cités dans le *Gallia Christiana*, par exemple Gaudiona, mentionnée dans une charte de 1167; Peirona, qui prit la première le titre d'abbesse; Ladaix de Rossio, qui mourut en 1215. La dernière abbesse fut Janne-Françoise Stote, qui mourut après la destruction de son monastère, en 1450. La chapelle du couvent supprimé devint l'église paroissiale du lieu, sous le vocable de Saint-Laurent. Les ruines n'offrent aujourd'hui rien de remarquable, si ce n'est le campanile, qui date du quinzième siècle, et deux pierres tumulaires, dont l'une représente une abbesse, et l'autre un chevalier nommé Bernard de Rupé, sans doute bienfaiteur du couvent.

M. Victor Fons a rédigé une seconde notice sur *les statuts inédits de l'ancienne confrérie de Saint-Jacques de Muret*. Il y avait, avant la Révolution, dans les églises de la ville de Muret plusieurs confréries: la plus renommée était celle de Saint-Jacques, instituée dans une église de ce nom pour prier en commun ou en particulier pour les confrères défunts. Les statuts, rédigés d'une manière assez confuse, furent traduits, au commencement du seizième siècle, en langue vulgaire du pays, idiome dégénéré de la langue romaine.

M. le colonel Gleizes a fait une étude sur la *ville de Rieux* (Haute-Garonne) *et ses archives*. Rieux, quoique pourvu d'un château fort, n'était, au commencement du quatorzième siècle, qu'un bourg

dépendant du diocèse de Toulouse. En 1317, le pape Jean XXII y institua un évêché et l'éleva au rang de cité, l'année même où l'église de Toulouse était érigée en archevêché et perdait soixante paroisses, dont se compose, avec quelques communautés du Comminges, le diocèse de Rieux. M. le colonel Gleizes, en citant les pièces les plus importantes et les détails les plus saillants que contiennent les archives de Rieux, récemment retrouvées dans un vieux meuble de l'Hôtel-de-Ville, promet aux historiens qui les dépouilleront un ample dédommagement à leur peine.

La *monographie de l'église de Cazères* est l'œuvre de M. l'abbé Carrière. Les archives ont été brûlées sur la place publique pendant la Révolution. L'église, seul monument qui soit resté debout, n'en appelle que plus vivement l'attention de l'archéologue. La décoration de la façade, selon M. l'abbé Carrière, est du seizième siècle; elle appartient au style ogival. Aux deux côtés du portail, deux niches renferment les statues mutilées de saint Etienne et de saint Laurent. La façade était flanquée primitivement de deux tourelles. Le retable du sanctuaire reproduit quelques scènes de la vie et du martyre de sainte Quitterie, patronne de l'église. Le baptistère est la pièce la plus remarquable. La Société de Toulouse en publie un dessin, ainsi qu'une vue pittoresque de l'église elle-même.

M. Louis Bunel fait l'histoire de l'oratoire de *Notre-Dame d'Alet*. En même temps, par l'étude des archives, l'auteur montre qu'au dix-septième siècle les notables de Montégut l'affectèrent au service des morts, et que ce fut sans doute le recteur de la paroisse qui inventa quelque pieuse légende pour attirer les vivants, et surtout leurs offrandes. Ces offrandes furent considérables. Le compte rendu le 9 décembre 1674 par le sieur Deagia, l'un des intendants de la chapelle, porte le chiffre des sommes déjà touchées à 6,143 livres 12 sols 8 deniers. Le recteur de Montégut était, à ce qu'il paraît, de composition difficile à l'endroit des bénéfices que lui rapportait la dévotion à Notre-Dame d'Alet, car on le trouve plus d'une fois contestant ou transigeant au sujet de sa dîme.

Enfin, M. Fournalès publie une note sur *divers objets découverts à Blagnac*. Il appelle d'abord l'attention de la Société sur douze haches celtiques d'une rare conservation, la plupart en jade ou en roche amphibolique. La plus remarquable de ces haches, partie en jaspe et partie en cristal, est transparente vers son centre et d'un poli parfait. Tout près d'un champ appelé *les Sarrazis* se sont trouvées des monnaies de Néron, de Claude, et surtout des pièces frappées en l'honneur des légions d'Auguste. Dans l'intérieur du village, M. Four-

nalès a remarqué une piscine de huit mètres de longueur, autour de laquelle gisent divers fragments de marbre. A ces antiquités il faut ajouter deux ceinturons en bronze, dont l'un paraît remonter à l'époque mérovingienne.

BEULÉ,
Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

RAPPORT SUR LA CORRESPONDANCE DE M. DÉSIRÉ MONNIER, RELATIVEMENT AUX FOUILLES DE LOISIA.

M. le Ministre ayant mis la somme de 400 fr. à la disposition de M. Désiré Monnier, correspondant du Comité, à l'effet de faire des fouilles sur le point du territoire de Loisia (Jura), d'où est sortie la statuette de la déesse Epona, déposée aujourd'hui au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, M. Désiré Monnier a informé S. E. par quatre lettres, en date des 15, 16, 17 et 19 avril, du résultat de l'opération entreprise immédiatement par ses soins, et du désir qu'il aurait d'affecter à un emploi différent ce qui lui reste entre les mains de la somme allouée. Voici mon sentiment sur ces pièces, que la Section m'a fait l'honneur de me renvoyer.

La première est le compte rendu des fouilles qui ont eu lieu du 27 mars au 5 avril dernier. C'est un Rapport bien fait : je propose à la Section d'en ordonner l'impression textuelle dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La seconde lettre contient le Mémoire, avec pièces à l'appui, qui justifie de la somme employée. Ces pièces constatent que M. Monnier a dépensé seulement 105 fr. 95 c., et que, par conséquent, il reste à sa disposition 294 fr. 05 c. ; elles constatent aussi que notre correspondant a procédé avec une régularité et une économie qui lui méritent l'entière approbation de M. le Ministre.

La troisième lettre est l'envoi du plan des fouilles et d'un cahier contenant des dessins coloriés de tous les fragments d'antiquités qu'elles ont fournis. Ces dessins sont exécutés à la grandeur même des pièces découvertes et paraissent très-fidèles. J'en propose le dépôt aux archives du Comité. Par acte passé devant le maire de la commune, entre M. Désiré Monnier et le propriétaire du fonds sur lequel ont été portées les recherches, ledit propriétaire s'est réservé les objets curieux ou précieux qui pourraient sortir des fouilles, en introduisant cette clause que, pour le cas où le Ministre ou bien le département du Jura désireraient acquérir les mêmes objets, ils seraient mis

provisoirement dans un dépôt public sous la garde du maire de la commune. Le seul objet d'art qui a été trouvé n'est qu'un fragment de si peu d'importance que je ne crois pas que M. le Ministre ait lieu d'user, pour sa part, du privilège qui lui a été réservé. Sur ce point toutefois, je m'en remets au jugement de M. le secrétaire du Comité, conservateur des Médailles et Antiques de la Bibliothèque impériale.

La dernière lettre est la proposition que fait M. Monnier, de transporter à des recherches d'un autre genre les 294 fr. 05 c. qu'il n'a point encore employés. Son idée serait de fouiller des tumulus qu'il a reconnus sur plusieurs points du Jura et qu'il appelle des *acervi religieux* ou *monceaux de témoignages*, existant, dit-il, par milliers autour des sources divinisées des rivières et des fontaines. Le but de ces fouilles serait de démontrer qu'on se trompe lorsqu'on prend des assemblages de tombelles pour des signes infaillibles de batailles ou de sièges mémorables.

Il me semble qu'ici M. Monnier laisse paraître une préoccupation étrangère à l'objet de la mission qui lui a été confiée et qu'il n'a pas achevée, car il avoue dans son rapport s'être abstenu de l'exploration de deux points. M. le Ministre, frappé de l'importance d'une pièce découverte à Loisia, a voulu que le terrain de Loisia fût fouillé, un peu peut-être dans l'espoir que d'autres pièces d'égale valeur seraient fournies par des recherches nouvelles, mais surtout pour procurer à la science des données certaines sur l'établissement qui avait recélé une œuvre d'art si précieuse. C'est uniquement dans ce but que Son Exc. a fait appel au zèle et au savoir de M. Monnier. Il n'est ni dans l'intention du Ministre ni dans les moyens de son budget d'allouer des fonds pour l'éclaircissement des questions hypothétiques qui sont un objet de controverse entre les archéologues des diverses contrées. C'est aux efforts des particuliers à poursuivre la recherche des preuves sur lesquelles doivent se fonder les doctrines particulières. Le Gouvernement ne peut pas mettre ses ressources au service de toutes les idées.

Il y a d'ailleurs dans le cas présent une objection péremptoire à faire à notre honorable correspondant. L'opinion qu'il veut combattre peut être celle de quelques personnes de sa connaissance ; elle n'est pas celle de la science au point où a été amenée la connaissance des antiquités celtiques. Tous les groupes de tumulus ne sont pas regardés comme des indices infaillibles de champs de bataille ou de sièges mémorables, et l'on n'a pas encore abandonné, que je sache, l'opinion très-ancienne qu'il y a des tumulus qui n'ont

pas servi à la sépulture. M. Monnier s'exagère donc, au point de vue où il s'est placé, la nouveauté des résultats qu'il espère obtenir, et, au point de vue d'où il s'est placé, il s'expose à laisser échapper des découvertes, ou tout au moins des constatations importantes. Mon avis est qu'il ne doit pas s'éloigner de Loisia. S'il éprouve du découragement de ce que sa première exploration n'a pas donné davantage, qu'il se rassure ; on ne l'a pas mis en demeure de trouver des choses rares, on l'a chargé seulement de constater ce qui existe. Il y a un murger qu'il a abandonné après un simple sondage ; qu'il le vide entièrement. Il y a un champ dont le propriétaire s'est refusé à laisser faire des fouilles : c'est sans doute parce que M. Monnier n'a pas offert à ce propriétaire une indemnité suffisante ; qu'il tâche d'obtenir son consentement en lui faisant des conditions meilleures. En un mot, l'argent est donné, et l'opération n'est pas terminée : il me semble que, dans une pareille situation, ce serait créer un précédent fâcheux que d'autoriser la demande de notre correspondant.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

Rapport sur les fouilles faites à Loisia (Jura), Sacrarium d'Epone.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux intentions de Votre Excellence, manifestées dans sa lettre du 23 février dernier, et à la promesse que je lui ai faite, le 21 mars suivant, je me suis rendu à Loisia, à l'effet d'opérer des fouilles dans l'endroit de ce territoire où l'on découvrit, en 1860, un groupe de la déesse Epone, à cheval, accompagné d'un poulain, groupe aujourd'hui déposé à la Bibliothèque impériale.

Les travaux d'exploitation ont commencé le 27 mars ; ils ont été terminés le 5 avril, et m'ont mis à même de dresser un plan par terre des fondations de plusieurs des pièces dont se composait l'édifice gallo-romain, objet de mon premier rapport.

J'avais bien prévu, dans le temps, que l'on n'y trouverait pas l'emplacement d'un temple, car on n'apercevait pas, à travers les décombres, le moindre débris de colonne ni de pilastre ; je supposais seulement que ce pouvait être un *sacellum*, ou même une écurie ; mais une recherche plus profonde m'a prouvé que c'était le *sacrarium* d'un édifice-assez étendu, bien qu'un peu rustique.

La place de cet établissement est en partie couverte par des champs, lieu dit au *Busco-de-Mar*, et en partie couverte par un murger, mot du pays qui signifie un entassement de pierres provenant de l'épierrement des terres cultivées, et ce murger s'appelle le *Murger de la Sarrasine*. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer le sens de ces dénominations topiques : je me livrerai à ce soin dans une notice sur la commune de Loisia, que j'adresserai incessamment à Votre Excellence.

Je dirai seulement que ce groupe d'habitations est assis sur une couche de ciment pour être préservé de l'humidité du sol, car il est en plaine, entre des prés qui s'étendent jusqu'à la rivière du Surent et des terres labourables qui s'élèvent jusqu'au champ et au bois de la *Malatière* ou des *Malatières*, dénominations qui se rapportent sans doute à l'établissement dont nous avons à nous occuper.

Le *sacrarium* de la déesse Epone était à l'angle sud-ouest de l'édifice, qui se composait de plusieurs chambres, à l'ensemble desquelles il faudra bien trouver un autre nom, quand le moment sera venu. Il avait pour plancher de foulée un béton dont la surface était plus soignée qu'ailleurs. Ce béton de chaux et de briques pilées était agréablement jaspé de noir et de rouge sur un fond blanchâtre, au moyen de fragments de marbre noir et de brique cuite, aplanis dans leur gangue. C'est évidemment d'une pareille chambre que sont sortis les tronçons de corniches de marbre blanc d'Italie que nous avons rencontrés plus loin parmi des décombres transposés : plinthes et cimaises qui font supposer un certain luxe dans la construction, surtout si l'on y joint les tablettes de marbre nankin veiné de rouge, que nous avons également recueillies sur d'autres points de nos explorations, et si l'on y joint encore les petits débris de peinture à fresque que j'y ai reconnus : je veux parler d'un fragment peint d'un beau vert végétal à teinte plate, et d'un autre fragment fond jaune, moucheté de points verts.

La pièce dont je veux parler ici, Monsieur le Ministre, est celle où l'on a découvert deux choses qui caractérisent l'oratoire ou *sacrarium*, savoir : 1° la représentation de la divinité du lieu, trouvée en plusieurs morceaux séparés les uns des autres, et non le même jour ; 2° une partie de la lampe qui entretenait près d'elle le feu sacré : c'est un cul-de-lampe en bronze, d'un travail élégant, qui servait probablement de récipient aux gouttes d'huile qui tombaient de la lampe même. Voilà pourquoi je qualifie cette chambre de *sacrarium* ou d'oratoire.

A l'est du *sacrarium*, une autre pièce était aussi bien condition-

née. Elle a fourni aux recherches six médailles réunies, qui appartiennent à des règnes antérieurs à celui de Constantin, car elles sont à l'effigie des empereurs Alexandre Sévère, Gordien III, Philippe père et Trajan Dèce.

Passant de là dans une troisième pièce plus allongée vers l'Orient, plus étroite, mais sans crépissage, nous y avons trouvé un encombrement de terre très-noire (sans trace d'incendie pourtant), de moellons cassés, de tuileaux, de têts de poterie grossière, de tablettes de marbre ou de pierre lithographique, de ferraille, d'ossements d'animaux dont aucun n'était entier, de défenses de sangliers et de dents de pourceaux mâles, une hache de coupeur, des lames à deux tranchants, du verre blanc, etc., etc., autant d'objets qu'on est étonné de rencontrer pêle-mêle. Par quel hasard trouve-t-on, dans une pièce de bâtiment où il y avait des chevaux, des bœufs, des porcs, tant de vaisselle cassée et de tablettes de marbre? Tout cela serait inexplicable, si l'on n'avait pas dérangé les décombres de l'édifice, et cela jusqu'aux fondations, à une époque inconnue.

Le propriétaire du champ situé au nord de cette longue pièce n'ayant pas voulu consentir à la laisser fouiller, je ne sais ce qu'on y aurait découvert.

Je suis donc revenu à l'oratoire, et, partant de là pour aller chercher fortune ailleurs, du côté du nord, nous avons scindé en deux parties égales, sur une longueur de 20 mètres, le *murger de la Sarasine*. Nous l'avons creusé jusqu'au sol cimenté, qui, comme je l'ai déjà annoncé dès le début, sert de base à tout l'ensemble des bâtiments. Nous avons coupé des murs transversaux, et reconnu l'existence d'autres chambres; mais, comme nous n'y rencontrions toujours que les mêmes objets qu'ailleurs, des clous, des débris de vases en terre rouge, ou noire, ou blanche, des tuiles striées, du verre blanc, un poignard, des moulures de marbre de Carrare, virole en fer d'un moyeu de roue, loquet de porte en bronze, quinaire de très-petit module, en bronze, à l'effigie de Constantin 1^{er}, dents de porc, ossements d'animal, et des tuileaux à foison, nous avons borné là nos recherches.

Seulement, avant d'abandonner ces lieux, j'ai fait sonder partout la couche de béton, pour savoir si elle couvrait un hypocauste, ce qui s'est résolu négativement.

Il restait à fouiller un second murger au nord-ouest de celui que nous venions d'explorer, et sous lequel il existe aussi des fondations; mais, ses déblais ne présentant rien de plus intéressant que le premier, je n'ai pas jugé à propos de le scruter. Au reste, je l'ai fait

sonder, et je me suis convaincu qu'il n'y avait pas d'hypocauste sous ces édifices.

Ainsi, ni inscription, ni autel, ni pierre votive, ni colonnes, ni pilastres, ni assises en pierre de taille, ni degrés d'escalier, ni seuils, ni linteaux, ni montants de porte, ni encadrement de fenêtre; tout a disparu. Il n'est resté là que des moellons de petit appareil, encore en faible quantité. Tout cela a été enlevé pour être employé à des maisons particulières, dans les communes circonvoisines. J'ai voulu m'en assurer en allant visiter les villages de Loisia, de Champagne, de Charnay, de Graye, ainsi que le bourg et l'abbaye de Gigny; mais je n'y ai rien trouvé de ce que je cherchais: *etiam periere ruinæ.*

Par toutes ces considérations, Monsieur le Ministre, je n'ai pas cru qu'il fût opportun de continuer les travaux d'exploration, sans avoir pris avis de Votre Excellence.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant
serviteur,
MONNIER.

COMPTE RENDU D'UN RAPPORT adressé au Comité par *M. H. Crozes*, correspondant pour le département du Tarn, sur les travaux de restauration de la cathédrale d'Albi.

Dans l'une de nos dernières séances, nous avons eu l'honneur de rendre compte au Comité d'un rapport adressé par *M. Crozes*, un de ses correspondants et membre du conseil général du département du Tarn, sur les fouilles faites aux abords de l'église Saint-Salvi d'Albi et sur l'isolement de ce monument.

C'est encore à *M. Hippolyte Crozes* que nous devons une nouvelle communication d'un véritable et sérieux intérêt sur les travaux qui s'exécutent en ce moment à la cathédrale d'Albi. — Auteur d'une excellente monographie de Sainte-Cécile, notre savant correspondant avait toute autorité pour faire connaître au Ministre l'état de cette entreprise importante, qui a pour but de préserver un des remarquables édifices du midi de la France et de lui restituer sa splendeur première. — Commencés dès l'année 1850, sous la direction de *M. César Daly*, les travaux de la cathédrale d'Albi embrassent l'achèvement et la restauration de l'édifice à l'extérieur en même temps qu'une restitution complète à l'intérieur. Le changement du système général de la toiture et du couronnement de l'édifice, la restauration du baldaquin extérieur, celle du porche intérieur et la construction d'après l'ancien plan du grand escalier qui y conduit, le remplacement des matériaux détériorés par l'effet du temps, telles sont les opérations principales aujourd'hui en cours d'exécution dont les projets ont été adoptés en principe par décision ministérielle en date du 15 septembre 1859, et pour lesquelles des crédits successifs, montant à la somme de 602,501 f. 71 c., ont été alloués jusqu'à ce jour. Les prévisions nouvelles, dit *M. Crozes*, portent les dépenses du couronnement de l'église à 941,337 francs 13 cent. ; il y aurait donc un surplus de crédit de 338,735 fr. 48 c. nécessité pour cet objet.

Les mêmes prévisions porteraient, toujours au dire de notre correspondant, les autres travaux de restauration, sculpture, peinture et vitrerie, à la somme de 610,237 fr. 60 c., qui, jointe à celle indiquée ci-dessus, donne un total de 1,551,574 fr. 73 c. pour la restauration complète du monument.

Déjà une décision ministérielle, en date du 12 octobre 1860, a approuvé l'exécution immédiate du baldaquin, du portique intérieur

et de l'escalier qui y conduit, celle d'une partie des verrières, ainsi que la restauration des peintures murales des cinq tribunes de l'abside, formant ensemble un aperçu de dépense de 255,516 fr. 24 c. Les travaux sont en pleine voie d'exécution, et M. Crozes rend le meilleur témoignage au bon effet qu'ils produisent et à l'excellente direction que leur apporte l'habile architecte de Sainte-Cécile, M. César Daly.

Après avoir donné au Comité une minutieuse description des travaux en cours d'exécution à l'extérieur du monument, tant pour le couronnement de l'édifice que pour la restauration du baldaquin et de la porte d'entrée, du porche extérieur, de son grand escalier, et la mise au jour des sculptures qui décorent la voûte du porche intérieur, notre correspondant examine la restauration intérieure de l'église, restauration qui comprend les sculptures du jubé, celle des tribunes, les peintures murales et les verrières : « Nous aurions garde, ajoute-t-il, de passer sous silence le curieux incident qui s'est produit dès l'abord à l'occasion de cette restauration, parce qu'il intéresse l'histoire du monument et celle de la peinture murale. Tandis que les mortiers tombaient par plaques des voûtes des cinq tribunes à restaurer, se révélaient, parfaitement conservées sur plusieurs points, d'anciennes peintures dont rien n'indiquait l'existence; alors que des arabesques aux formes grêles, aux rameaux ténus et effilés, des images de saints et de saintes, accusaient la manière des XIII^e et XIV^e siècles, un témoin muet et certain déterminait l'époque précise de cette œuvre : on a rencontré dans toutes ces voûtes l'écusson de Berauld de Fargis, qui occupa le siège d'Albi de 1314 à 1334. Cet écusson est figuré sur la clef de la troisième arcade de la voûte; il se trouvait aussi reproduit sur le vitrail de la tribune du chevet.

« Berauld de Fargis, prélat célèbre dans l'histoire de l'Eglise d'Albi, était de l'ancienne et illustre maison de Guillaume de Fargis en Provence, neveu du pape Clément V, frère du cardinal Raymond de Fargis et de Bernard de Fargis, d'abord archevêque de Rouen, puis de Narbonne en l'an 1311, lequel mourut occupant ce siège en 1341, et fut enseveli dans le chœur de son église. L'évêque d'Albi, Berauld de Fargis, fut mêlé aux grandes affaires de son temps. Il se trouva, sur les réquisitions de Philippe le Bel, en 1314, en chevaux et en armes dans la ville d'Arras, le jour de la nativité de la Vierge, pour servir dans l'armée de Flandre; il prit avec beaucoup de zèle le parti du roi dans l'assemblée des états du Languedoc, tenue à Toulouse en 1313, sous la présidence de

Bernard de Fargis, son frère, archevêque de Narbonne; il consentit, à la demande du pape Jean XXII, au démembrement de son diocèse pour l'érection de l'évêché de Castres, et combla de dons et de faveurs les églises et les maisons religieuses de son diocèse. — La dernière année de son épiscopat, dit encore M. Crozes, c'est-à-dire en 1333, il fonda dans la ville d'Albi le prieuré de Notre-Dame-de-Fargis, plus tard appelé par corruption le monastère de Fargues, et mourut en 1334, après avoir fait de grandes libéralités aux pauvres et notamment à la nouvelle cathédrale d'Albi, pour la construction de laquelle il laissa une grosse somme d'argent. Dans son testament, monument curieux des mœurs du temps, ce prélat constate qu'il a retenu les six chapelles du chevet de son église cathédrale, et ordonne qu'elles soient achevées, ornées et meublées à ses dépens. »

Passant à la restauration des verrières de Sainte-Cécile, notre correspondant indique au Comité les quelques débris des anciennes peintures sur verre qui ont pu échapper à l'action du temps ou à la main des hommes, et qui peuvent aujourd'hui servir de données et de documents précis pour l'exécution des fenêtres nouvelles.

M. Crozes, en rendant un complet hommage au mérite et aux soins de M. César Daly, l'architecte de la cathédrale, au talent hors ligne de M. Denuelle, l'habile et consciencieux décorateur qui a été chargé de la restauration des peintures murales, au mérite de M. Steinheil, qui prépare les cartons des grandes verrières que M. Lusson a mission d'exécuter, termine par une recommandation que nous ne saurions passer sous silence et qui nous semble l'expression exacte de l'opinion du Comité :

« Qu'il nous soit permis, dit-il, avant de fermer ces lignes, d'émettre, à l'égard de l'intérieur de la cathédrale de Sainte-Cécile, le même vœu que nous avons exprimé pour l'extérieur du monument : c'est que le respect le plus absolu pour le passé préside à sa restauration. Partout, dans les édifices, on retrouve une pensée, un ordre, qui ne permettent de rien innover sans danger. Un écusson ne peut être effacé, une disposition changée, sans s'exposer à voir le livre du passé à jamais fermé pour nous, des harmonies détruites, les ténèbres succéder à la lumière. Ce qui peut paraître sans intérêt dès l'abord, ce qui échappe au premier coup d'œil, révèle plus tard une idée, un système, une situation, et l'on ne saurait trop être amené à comprendre combien tout, jusqu'au plus minutieux détail, doit être respecté et observé dans une semblable restauration. »

C'est là, hâtons-nous de le répéter, un vœu auquel le Comité ne

aurait manquer de s'associer de la manière la plus complète, et dont la stricte exécution est une des conditions essentielles de toute bonne et intelligente restauration monumentale.

E. DUSOMMERARD,
Membre du Comité.

RAPPORT SUR une communication de M. Dauvergne ayant pour titre :
*Épitaphe de Menaud de la Marthorye, évêque de Consérans, sous-
évêque de Tarbes.*

Menault de la Marthorye, évêque de Consérans, seigneur usufruitier de Coulommiers, mort le 8 décembre 1548, fut inhumé à Coulommiers, dans l'église paroissiale de Saint-Denis, au milieu du chœur. Une épitaphe latine en distique, gravée en son honneur, sur une lame de cuivre qui était fixée contre un des piliers du chœur, a disparu depuis longtemps. La tombe qui recouvrait sa sépulture fut transférée, en 1724, dans la nef, sous le crucifix. Au bout d'un siècle, vers 1832, elle fut expulsée de l'église, avec un grand nombre de monuments du même genre. Cette pierre portait une inscription française qui donnait, dit-on, au défunt le titre inusité de *sous-évêque de Tarbes*. M. Anatole Dauvergne, en nous transmettant ces détails, exprime l'opinion que la qualification de *sous-évêque* pourrait s'expliquer par la position particulière du prélat, que le roi François I^{er} avait nommé évêque de Tarbes en vertu du concordat de Léon X, tandis que Roger de Montaut de Benac était élu par le chapitre de Tarbes, en vertu de la pragmatique sanction. Plus tard, Menault de la Marthorye renonça volontairement à son premier titre pour devenir évêque de Consérans. Avant de discuter sur la valeur de l'explication donnée par M. Dauvergne, il faudrait être bien sûr de posséder le texte exact de l'épitaphe. En l'absence du monument qui a été détruit, tout contrôle est devenu impossible. Quant à nous, nous sommes persuadé que la copie de l'inscription manque d'exactitude, et que la pierre sépulcrale du prélat n'a jamais présenté ce titre de *sous-évêque* qui ne s'est rencontré sur aucun autre monument. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, compte rendu de la séance du 8 juillet 1861, vol. précédent, p. 172.)

F. DE GUILLERMY,
Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

GÉOGRAPHIE DES DIPLOMES MÉROVINGIENS.

(Suite.)

16° **DIPLOME DE THIERRY III**, exemptant de tous droits de tonlieu les objets portés par eau et par voitures au monastère de Saint-Denys, 681 (1). « Tale beneficium visi fuimus concessisse de quantacumque carra, ubi pro oportuneitate ipsius basilice, vel necessitate fratrorum, tam in Nicestresco quam in Austrea, vel in Burgundia ambolare aut discurrere videntur, tam carrale quam de navigale. » Ce sont les seules indications géographiques de ce diplôme.

17° **DIPLOME DE THIERRY III**, accordant au monastère de Saint-Denys une villa et sa dépendance, 688 (2). « Villa noncopanti Latiniaco qui ponitur in pago Meldequo qui fuit inlustribus viris Ebroino, Vuarattune et Ghislemaro quondam majores-domos nostros et post dicessum ipsius Vuarattune in fisco nostro fuerat revocata. « Nos ipsa villa ad monastirio sancti domni Dionysie.... propter rem illa in loco qui dicitur Siliacos qui fuit Arulfo quondam, et ibidem usque nunc ad ipso Latiniaco asperxit... visi fuimus concessisse. »

Latiniacus villa est Lagny-le-Sec, à 16 kil. S.-E. de Senlis (Oise). Ne pas le confondre avec Lagny-sur-Marne.

Siliacos. Sily-le-Long (Oise), à 4 kil. N.-E. de Lagny-le-Sec.

Meldequus pagus. Le pays de Meaux. Cette déformation du mot *Meldicus* n'a rien qui puisse surprendre dans le langage barbare de ces actes.

Ce diplôme est daté de Compiègne, *Conpendio*.

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 187.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 204.

18° CHARTRE PAR LAQUELLE VANDEMIR ET SA FEMME ERCAMBERTE font des donations à un grand nombre d'églises (690). Saint-Denys y participe pour deux villas (1) : « Donamus Gundulfocurti in pago « Camiliacensi, Premiaco in pago Aurelianensi ad basilica pretiosi « domnæ Dionisii. »

Gundulfocurtis. Gandicourt au S. de Bornel, près Chambly (Oise).
Premiacus in pago Aurelianensi. Je n'ai rien trouvé qui répondit à ce nom.

L'auteur de l'inventaire des chartes de Saint-Denys conservé aux Archives impériales n'avait pas été plus heureux dans ses recherches ; car il a écrit en marge de son manuscrit : « Je n'ai rien trouvé qui répondit à ce lieu. »

19° TESTAMENT DU FILS D'IDDANA (2), léguant des biens à sa femme Chramnetrude, au fisc et à diverses églises, notamment à Saint-Denys. Rédigé à une date incertaine, vers 690. Voici le passage concernant cette église : « Basilicæ sancti domni Dionisi Parisius « villare cognomenante Turiliaco in pago Vilcassino super fluvium « Intine... Villa cognomenante Artegia que est in soprascripto pago « Velcassino... Sacratissimo fisco villa cognomenante Vvadreloci « sitam in pago Velcassino... » Cette charte est datée d'*Artegia*.

Turiliacus villare, Tourly (Oise), canton de Chaumont en Vexin sur la Troëne.

Intine. La Troëne affluent de l'Epte où elle se jette à Gisors.

Vvadre locus. Verclive, près d'Écouis, arrondissement des Andelys (Eure).

Artegia. Arthies (Seine-et-Oise), à 6 kil. S. de Magny.

20° PLAID DE CLOVIS III (3), pour l'arrangement d'un différend entre Chaïno, abbé de Saint-Denys, et l'abbé Erménoald, 692. Le premier réclame le prix de quinze cents livres d'huile et de cent mesures de vin dont le second s'est porté garant pour l'évêque Ansebert. Le terme du paiement passé, l'abbé Erménoald est cité devant l'évêque de Paris, Sigefroy (*Sygofridus*), puis, devant le plaid royal. Il ne comparait pas et est condamné. La seule indication géographique que ce document renferme est le lieu d'où il est daté :

Novientum. C'est le palais mérovingien de Nogent-sur-Marne près Paris (Seine).

21° DIPLOME DE CLOVIS III (4), confirmant une donation et des

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 208.

(2) *Chart. et dipl.*, t. II, p. 211.

(3) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 223.

(4) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 224.

exemptions d'impôts précédemment accordées par Dagobert et par d'autres rois à l'abbaye de Saint-Denys, 692. Il est, comme le précédent, daté de *Novientum*, et le style en est aussi barbare. Le seul nom géographique qu'il contienne, avec celui de sa date, est *Massilia*, Marseille. Dagobert avait abandonné à l'abbaye de Saint-Denys un revenu annuel de cent sous, perçus par le fisc sur la ville de Marseille. Cette donation, renouvelée par plusieurs de ses successeurs, est encore confirmée par Clovis III, qui exempte aussi de tous les prélèvements habituels le transport de ces cent sous de Marseille à Saint-Denys. D'après d'autres diplômes, notamment le n° 23, on voit que cette somme devait être affectée à l'entretien des lumières de l'abbaye et à des aumônes.

22° DIPLÔME DE CLOVIS III (1), confirmant à l'abbaye de Saint-Denys une villa qui lui avait été donnée par la religieuse Angantrude, 692. « Villa nuncopanti Nocito, sitam in pago Camiliacinse cum omni « merito vel adjecencias, quidquid memorato Angantrudis, tam de « alote parentum quam de comparato tenuit, per suum strumentum « ipsius abbatis in integritatem firmassit. » Ce diplôme est daté de *Lusarca*.

Nocitus in Camiliacensi. Noisy-sur-Oise, à trois kilom. E. de Beaumont, canton de Luzarches (Seine-et-Oise).

Lusarca. Luzarches, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

23° DIPLÔME DE CHILDEBERT III (2), accordant à l'abbaye de Saint-Denys une villa du fisc, 695. « Ideo cognuscat magnitudo seu hutilitas « vestra, quod nos villa nuncopanti Napsiniaco in pago Bitorico, cum « omni merito vel adjecencias suas, quem apostholicus vir domnus « Godinus, Lugdunensis urbis episcopus, de parti aecclesiae sue, pro « alia villa nuncopanti villa Orbana, tempore germano nostro Chlo- « dovino, condam rege, ad parti fisci in commutacionis titulum visus « fuit dedisse, et postea de fisco inlustri viro Pannichio fuit concessum « et post dicessum predicto Pannichio ad parti fisci nostri fuit revo- « catum : hoc ad basilica... domni Dionisii... plena et integra gratia... « visi fuimus concessisse. » La villa *Napsiniacus* du territoire de Bourges avait donc appartenu à l'évêque de Lyon, puis elle était passée par échange dans la possession du roi Clovis III. Elle avait été détachée du fisc et donnée à un certain Pannichius. Celui-ci mort, elle était retournée au fisc. Ce fait est intéressant ; il est confirmé par d'autres exemples : quand une villa du fisc était aliénée, à la mort du dona-

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 227.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 231.

taire elle ne passait pas à ses héritiers, mais elle rentrait dans le domaine royal. — Ce diplôme est daté de Compiègne.

Nassiniacus in pago Bitorico. Nassigni sur le Cher, entre Hérissou et Montluçon (Allier).

Orbana villa, qui passa par échange des rois mérovingiens aux évêques de Lyon, nous paraît être Villorbaine, canton de Charolles (Saône-et-Loire).

24°. *Plaid de Childebart III* (1), par lequel il confirme à l'abbaye de Saint-Denis la possession d'un lieu du Beauvaisis avec les églises qui s'y trouvent, 695. — Ce diplôme nous apprend un fait intéressant, relatif à l'état militaire sous les mérovingiens : le roi Thierry III, en guerre contre l'Austrasie, mande de Neustrie ses guerriers. Un d'eux, Ibbon, ne se rend pas à cet appel ; il est condamné à une amende de 600 sous, qu'il emprunte à l'abbé de Saint-Denis, Chaïno, en lui laissant pour gage sa part de propriété dans un lieu du Beauvaisis appelé *Hordinium*. Son fils, Bottharius, clerc dans le couvent, réclame plus tard cet héritage paternel, mais Childebart décide contre lui en faveur de l'abbé, sous prétexte que l'acte d'Ibbon est une valable donation dont le fils a eu pleine connaissance. « Qando genetur noster Theudericus quondam rex partibus Auster hostiter visus fuit ambolasse homo nomene Ibbo quondam, nullatenus ibi ambolasset, et ib hoc solidos sexcentus, eum roganti pro ipso composuisset, et pro ipso solidos sexcentus porcione sua in loco noncopante Hordinio in pago Belloacence, ad integrum unà cum illas ecclesias ibidem constructas, quicquid ibidem sua fuit possessio ei pro suo estrumentum delegasset vel firmasset. Sed dum filius suus Bottharius clirecus ibidem ad presens aderat interrogatum fuit ei, se ipsi genetur suos Ibbo quondam ipsa porcione sua in scripto loco Hordinio ipsius Hainoni abbati per suo estrumentum delegasset vel firmasset, sed ipsi Bottharius clirecus in presenti taliter fuit professus quod ipsi genetur suos Ibbo ipsa porcione in loco Hordinio abbati Hainone delegasset et auctor ei exinde aderat: et ipsa estrumenta in presenti ostendedit relegenda. Proinde nos... jobemus ut memoratus Haino abba, ipsa porcione omne tempore habiat evindecatum. »

Ce diplôme est daté de Compiègne.

Hordinium. J'ai fait des efforts inutiles pour retrouver dans l'ancien pays de Beauvais le lieu qui répond à *Hordinium*. Ce village

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 233.

avait, d'après le texte, plusieurs églises ; peut-être le nom d'une de celles-ci s'est-il substitué à celui du lieu. Leurs noms ne sont pas indiqués.

25°. **DIPLOME DE CHILDEBERT III** (1), accordant à l'abbaye de Saint-Denys la villa de Solesmes. « Nus villa nostra nocopante Solemio « quæ ponitur in pago Fanmartinse super fluvio Scalt... etiam et « oratorio illo ad Cruce qui conjungitur ad ipso termeno de ipsa villa « Solemio, qui est constructus in honore Sancti Martini... visi fuimus « concessisse. » — Ce diplôme est daté de *Mammacas*, 706.

Solemio villa in pago Fanmartinse. Solesmes sur la Selle, à 12 kil. E. de Cambrai (Nord).

Fanmartinsis pagus. Le pays de Famars. Il a répondu à peu près à l'archidiaconé de Valenciennes, dans le diocèse de Cambrai, et tirait son nom du lieu célèbre de l'antiquité gallo-romaine appelé *Fanum Martis*, à 6 kil. S. de Valenciennes. Ce pays échangea peu à peu sa dénomination particulière contre celle de Hainaut, de sorte que les lieux qui lui étaient primitivement attribués se trouvèrent, à une époque postérieure du moyen âge, placés dans le Hainaut. C'est ce que fait remarquer Folquier dans sa chronique des abbés de Lobbes : « Veteres Fanomartensem dixerunt, juniores a nomine « præterfluentis fluvii Hainon vocaverunt (2). »

Ad Cruce oratorium. Croix, canton de Landrecy (Nord).

Scalt, Sale. Le manuscrit de ce diplôme, que vit Mabillon et qu'il a édité dans le *De re diplomatica*, p. 481, porte *Scalt*, qu'il faudrait traduire par l'Escaut. Ce serait une inexactitude, car Solesmes est sur la Selle. En effet, un manuscrit de Lille, que M. Pardessus a consulté et dont il donne les variantes, porte *Sale*, qu'on peut traduire par Selle, affluent de la rive droite de l'Escaut.

Mammacæ, Maumaques ou Montmacq, sur la rive gauche de l'Oise, canton de Ribecourt (Oise). C'était un des palais des rois mérovingiens.

26°. **PLAID DE CHILDEBERT III** (3) en faveur de Saint-Denys. Daté de *Mammacas*, 710.

Cet acte est le complément du diplôme n° 3 qui nous montrait le roi Dagobert instituant un marché sur la route qui de Saint-Denys allait, à Paris, au lieu appelé *Pasellus S. Martini*. Il restitue à l'abbaye de Saint-Denys une moitié des droits à prélever sur les marchandises dans le territoire de Paris, laquelle moitié avait été usur-

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 271.

(2) *Spicilege d'Achery*, t. II, p. 271.

(3) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 285.

pée par les comtes de cette ville depuis un certain Gairin, et fait en même temps savoir que le marché avait été transporté, à la suite d'une catastrophe qui n'est pas déterminée, de son siège primitif dans l'intérieur de Paris, entre les basiliques de Saint-Martin et de Saint-Laurent. Ces églises se trouvaient au nord de Paris: la première, rue Saint-Martin, à la hauteur du Conservatoire des arts et métiers; la seconde, rue Saint-Denys, à la place où aujourd'hui encore s'élève une église sous la même invocation. « Et quatenus
« antetactis temporebus, clade intercedente, de ipso vigo S. Dionisii
« ipse marcadus fuit emutatus et ad Parisius civetate inter S. Martini
« et S. Laurente baselicis ipse marcadus fuit factus. » (1.)

27° PLAID DE CHILDEBERT III (2), donnant gain de cause au monastère de Saint-Denys, qui dispute la possession d'un moulin contre le maire du palais Grimoald, 710, daté du Maumaques.

« Venientis agentes basilicæ S. Dionisii nobis sogesserunt eu quod
« farinario illo in loco noncupante Cadolaico infra termemeno Ver-
« ninse quem a longo tempore antecessoris sui ad villa ipsius base-
« lice Latiniaco semper posiderunt. Agentes inlustri viro Grimoaldo,
« majorem domus nostri cum contradicerent et dicebant quod a villa
« sua Verno fuisset aspectus. » Lebeuf a soigneusement étudié ce texte (3), et de sa discussion il résulte que :

Codolaico est représenté par *Chaalis*, hameau de Fontaine-les-Corps-Nuds, près de la rivière la Nonette, à 9 kil. S.-E. de Senlis (Oise).

Verninsis terminus (termemenus) Verno villa. Ver, à 12 kil. S.-E. de Senlis (Oise).

Latiniacus, que nous avons déjà vu, est Lagny-le-Sec, près Senlis (Oise).

28°. DIPLÔME DE CHILPÉRIC II (4), confirmant à l'église de Saint-Denys des immunités antérieurement accordées par Thierry, Clovis, Childebert et Dagobert, à savoir : qu'aucun comte ou juge ne puisse entrer dans la cour de la basilique de Saint-Denys, ni dans ses propriétés en aucun pays, pour juger des causes, recevoir des cautions, toucher des amendes, faire station, requérir des *parées* (5) ou autres redevances, d'y aller exiger aucun droit autre que les

(1) Voir la *Revue archéologique* de septembre 1861.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 286.

(3) *Recueil de divers écrits*, t. I, p. 88.

(4) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 303.

(5) L'imposition appelée *parata* était requise pour les *legati*, *missi*, *missatici*.

revenus légitimes de notre fisc. — « Jobymmus ne quislibet de
« judiciaria potestate accinctus in curtis prefate sancte basilice uby
« et ubi in quascumque pagus in rigna Deo propicio nostra, quod ad
« die presente pars ipsius monastiriæ posedire veditur, nec ad causas
« audiendum, nec ad fidejussores tollendum, nec ad freda exygen-
« dum, nec ad mansionis faciendum, nec paratas, nec nullas redebuc-
« ciones requerendum, ingredire, nec exygire quoque tempore non
« presumatur. »

L'importance et l'étendue de ces concessions donnent à cet acte un grand intérêt. On voit que cependant le fisc prélevait quelques revenus dans ces abbayes privilégiées. Ce diplôme est daté de *Compendium*, Compiègne; c'est sa seule indication géographique, 716.

29°. DIPLÔME DE CHILPÉRIC II (1), confirmant au monastère de Saint-Denys l'exemption de tous droits de tonliéu pour les cent sous qui formaient une redevance annuelle de Marseille, transportée du fisc à la basilique.

Pas d'autre indication géographique que les noms de Marseille et de Compiègne, d'où le diplôme est daté, 716.

30°. PLAID DE CHILPÉRIC II (2), jugeant en faveur de l'abbaye de Saint-Denys contre un nommé Friulfe, qui revendiquait un lieu comme héritage légitime de son beau-père. « ...Friulfus.... dicerit
« eu quod porcione sua de parte socero suo Edrone quondam, in loco
« noncopante Superiore-Bacivo ad eo ligebus pervenire deburat. »

Bacivum superius, a paru à M. A. le Prévost être Bésu-le-Long, canton de Gisors (Eure); ce qui semble d'autant plus admissible qu'un autre Bésu-la-Forêt, canton de Lyons-la-Forêt, peut représenter *Bacivum inferius*. Daté, comme les précédents, de Compiègne, 716.

Alfred JACOBS,
Membre de la Commission
topographique des Gaules.

La fin au prochain numéro.

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 304.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 305.

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER A MOULINS. — *Bulletin*. Tome VII, 4^e livraison, 1861. In-8° de 148 pages.

— Essai sur l'origine et les progrès de la puissance territoriale de la maison d'Autriche, par M. *Grozieux de Lagüerenne*. 72 pages.

— Tableau généalogique des princes de la maison d'Autriche par *le même*.

— Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine avec les noms des céramistes qui les ont exécutées etc., par (feu) M. Tudot. Extrait et traduction du *Gentleman's Magazine*, article de M. *Ch. Roach Smith*, et observations de M. *Max de l'Estoille*. 12 pages.

— Principe psychologique du progrès dans l'homme, par M. *Legagneur*. 12 pages.

— Poésies, par M. *L. C. Aufawvre* et par M. *A. Fayet*.

— Pièces curieuses ou inédites relatives à l'histoire du Bourbonnais. — Additions au cartulaire de la Chapelle-Aude et autres. 14 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE A CAEN. — *Mémoires*, 3^e série, 4^e volume, 3^e livraison, juillet 1861. In-4°, 188 pages.

— Saint-Martin sur Renelle, ancienne église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, par M. *de la Quérière*. 13 pages.

— Pierres tombales des anciens sénéchaux du Neubourg et de leurs femmes, dans l'église de Sainte-Opportune du Bosc, par M. *Thaurin*. 9 pages.

— Voies romaines de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé *Cochet*. 50 pages.

— Documents inédits sur le siège de Cherbourg en 1378, recueillis et annotés par M. *de Pontaumont*. 5 pages.

— Etude sur Fervaques, par M. *Demiau de Crouzilhac*. 15 pages.

— Le droit de Colombier sous la coutume de Normandie, par M. *T. Cauvet*. 15 pages

— Une nouvelle visite à Pitres, par M. l'abbé *Cochet*.

— Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les sires et le duché d'Estouteville, par M. le vicomte *Robert d'Estaintot*. 56 pages.

— Bougeoir romain trouvé dans les fouilles du Vieil-Evreux, etc., par M. *Eugène Chatel*. 20 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Bulletin*. 2^e année, 1^{er} trimestre 1861. In-8^o de 56 pages.

— Note sur les noms latins des quatre Ouilley de la basse Normandie, par M. *E. Chatel*.

— Sur l'église de Montaye, par M. *Lavalley-Duperroux*.

— Sur des antiquités mérovingiennes trouvées à Saint-Pierre de Vauvray près Louviers, en 1861, par M. l'abbé *Cochet*.

— Découvertes de poteries normandes, verroteries, jetons historiques, par M. *Thaurin*.

— Les cloches de Bures-en-Bray, par M. l'abbé *J.-E. Decorde*.

— Nouvelles archéologiques.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES COTES-DU-NORD A SAINT-BRIEUC. — *Bulletin*. 1^{re} année, in-8^o.

N^o 1, février 1861. 15 pages.

— Programme des questions mises à l'étude.

N^o 2, avril. 40 pages.

— Compte rendu des travaux du premier trimestre 1861 dans les deux sections de la Société (Lettres et sciences).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD. — *Compte rendu des travaux* de mai 1859 à mai 1860. In-8^o de 101 pages.

— Sur les rayonnés des terrains jurassiques supérieurs des environs de Montbéliard, par M. *A. Etallon*. 37 pages. Planches.

— Notes sur le patois de l'ancienne principauté de Montbéliard.

— Recherches archéologiques, par M. *Morcl-Macler*. 8 pages.

— Note sur les cachets d'oculistes romains, à l'occasion d'un de ces monuments trouvé à Mandœuvre en janvier 1860, par M. *Wetzel*. 13 pages.

— Observations météorologiques faites à Montbéliard. 4 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY. — *Bulletin*. 2^e année, juin à décembre 1861. In-8^o. 170 pages.

Juin et juillet.

— Biographie. — Coitier (de Poligny), par M. *Chereau*. (Suite et fin.)

— Archéologie. — La grotte de Synbyllebalbo, par M. *Gindre*.

— Littérature. — Souvenir du Dauphiné, par M. *Domet de Mont*.

— Météorologie par M. *Guillaumot*. — (1 tableau dans cette livraison et dans chacune des suivantes.)

Août.

— Physique. — Etude sur la Montaine, par M. le professeur *Mathieu*.

Septembre.

— Archéologie. — Le Pont des Arches et le lac d'Antre, par *M. Bel*.

— Littérature. — La prison de Mazas, par *M. Regnault*. — Les deux Athènes de la Franche-Comté (Pontarlier et Poligny), par M. le chevalier *J. Bard*.

Octobre.

— Littérature. — A. S. A. le Prince impérial, par *M^{lle} Gabrielle de Poligny*.

— Biographie. — Antide Janvier, par *M. L.-J.-G. de Chénier*.

— Archéologie. — Recherches sur Grozon, par *M. Vionnet*.

— Histoire. — Etude sur les champs sacrés de la Gaule et de la Grèce, et en particulier sur celui des Séquanes, par *M. Ch. Toubin*.

Novembre et décembre.

— Biographie. — Antide Janvier. (Suite.)

— Compte rendu des travaux de la Société en 1861, par *M. le Dr E. L. Bertherand*, secrétaire perpétuel.

— Poésies. — Les massacres de Syrie, par *M^{lle} G. de Poligny*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE. — *Mémoires*. 2^e série, 7^e volume, année 1860. In-8^o de 290-cxlvii pages. Tableaux, planches et carte.

— Mémoire sur le travail absorbé par les frottements dans les crapaudines et dans les guides (avec une planche), par *M. Mahistre*. 8 pages.

— Analyse des eaux de la Lombardie par la méthode hydrotimétrique, par *M. Brauwers*. 14 pages.

— Quelques mots sur un moyen d'augmenter considérablement le volume des eaux de la Deule (avec carte), par *M. Heegmann*. 20 pages.

— Note supplémentaire par *le même*. 8 pages.

— Recherches médico-légales sur la déglutition, comme signe de vie chez les enfants qui n'ont pas respiré, par *M. Houzé de l'Aulnoit*. 12 pages.

— Canal de la Deule. Note extraite des archives du département communiquée par *M. Davaine*. 4 pages.

— Mutilation de la face, suite d'un coup de feu; — autoplastie; — guérison (2 figures), par *le même*. 6 pages.

— Etude sur la migration du phosphore dans les végétaux, par *M. B. Corenwinder*. 14 pages.

— Fables (8 pièces), par *M. Delerue*. 12 pages.

— Mémoire sur les efforts que supportent la tôle et les rivets des chaudières à vapeur cylindro-sphériques, par *M. Mahistre*. 24 pages.

— Spicilége d'histoire littéraire, ou documents pour servir à l'his-

toire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France, par M. *Le Glay*. 45 pages.

— Extrait d'un travail sur la cristallisation subite des solutions salines sursaturées, par M. *Ch. Viollette*. 16 pages.

— Rapport sur les causes de la mortalité considérable parmi les enfants de la ville de Lille et les moyens d'y remédier, par une Commission (M. *Chrestien* rapporteur). 12 pages.

— Cochenille et vernis de laque par M. *H. Viollette*. 6 pages.

— Analyse de la betterave, par *le même*.

— Histoire des états de Lille, par M. *de Melun*. 22 pages.

— Recherches statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Lille pendant l'année 1859, par M. le D^r *Chrestien*. 31 pages, 2 tableaux.

Bulletin des séances, 71 pages.

— Séance solennelle et publique du 23 décembre 1860. 62 pages.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE. — *Mémoires*. 1860-1861. Tome VII. In-8° de 496 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société dunkerquoise et du concours de 1859, par M. *V. Derode*, secrétaire perpétuel. 25 pages.

— De l'éducation des femmes, lecture faite par M. *Gérard* (Stanislas). 16 pages.

— La tour de Dunkerque, poésie, par M. *Güthlin*. 7 pages.

— Histoire météorologique et médicale de Dunkerque, de 1850 à 1860, par M. le D^r *Zandyck*. 289 pages.

— Chronique de Bergues-Saint-Winoc, traduite et analysée en partie par M. *Ch. Delarozière*. 31 pages.

— De la détermination de la déclinaison de l'aiguille aimantée à Dunkerque en mars 1860-1861, par M. *Terquem*. 7 pages.

— Petite chronologie pour l'histoire d'Estaires, par M. *Arnauld Detournay*. 16 pages.

— Notice biographique sur le D^r Thibault, par M. *Raymond de Bertrand*. 9 pages.

— Etude sur la scrofule à Dunkerque, par M. le D^r *Fr. Duriau*. 11 pages.

— Essai historique sur le sujet d'Amphitryon, par M. *le marquis Dequeux de Saint-Hilaire*. 39 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN. — *Précis analytique*. Année 1859-60. Rouen, 1860. In-8° de 400 pages.

Classe des sciences.

— Rapport sur les travaux de la classe des sciences pendant l'année 1859-60, par M. *A. Lévy*, secrétaire de cette classe. 36 pages.

— Analyse de l'eau de Bléville, par MM. *E. Marchand* et *E. Leudet*. 9 pages.

— Excursion botanique dans la Gironde, par M. A. *Malbranche*. 14 pages.

— Souvenirs scientifiques d'un voyage dans le midi de la France et dans la Savoie en octobre 1859, par M. le Dr *Morel*. 27 pages.

— Considérations chimiques sur les eaux-de-vie, par M. *Morin*. 13 pages.

— Tableau décennal des opérations du mont-de-piété de Rouen, présenté par M. *Ballin*. 4 pages.

— Quelques réflexions sur la prétendue dégénérescence de l'espèce humaine, par M. le Dr *H. Duclos*. 11 pages.

— Etude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen dans les temps les plus reculés, par M. A. *Lévy*. 51 pages.

Classe des belles-lettres.

— Rapport sur les travaux de la classe des lettres et des arts, par M. A. *Pottier*, secrétaire de cette classe. 36 pages.

— La Seine-Inférieure au temps des Gaulois, par M. l'abbé *Cochet*. 22 pages, nombreuses vignettes.

— Episode de la Ligue. Détail des sommes payées aux chefs de corps des troupes étrangères, par M. *Barabé*. 10 pages.

— Notice sur Pierre Cochon, auteur de la *Chronique normande*, par M. *Ch. de Robillard de Beaurepaire*. 33 pages.

— Mémoires de travaux d'art et de peinture exécutés à la vicomté de l'Eau de Rouen en 1729 et 1730, et procès qui eut lieu à ce sujet, par M. *Lévesque*. 21 pages. — Réponse à cette lecture, par M. *de Glauville*. 7 pages.

— Poésies, par MM. *Ballin*, *Clogenson*, *Decorde* et *Mouton*.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE LA VILLE DE CASTRES. — *Procès-verbaux des séances*. 4^e année. 1861. Un volume in-8° de 591 pages, contenant, tantôt sous la forme analytique, tantôt dans l'intégrité du texte, diverses notices relatives à l'histoire politique et scientifique de la contrée, par MM. *Léonce Le Roux*, *A. Combes*, *V. Canet*, *Alibert*, *C. Valette*, *A. Cumenge*, *Collignon*, *R. Ducros*, etc., etc.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST A POITIERS. — *Bulletin*. 1861. 1^{er}, 2^e et 3^e trimestre. In-8°.

1^{er} trimestre.

— Notice sur quelques inscriptions et monuments de la Charente-Inférieure, par M. *des Courtis*.

— Lettre sur les rapports des Veneti et des Pictones, par M. *Lallemant*.

2^e trimestre.

— Excursion archéologique dans le Loudunais, par M. *de Longuemar*.

— Etudes sur certains airs de danse en Poitou, par M. *Robin*.

3^e trimestre.

— Examen d'une opinion nouvelle sur l'entrevue de saint Bernard et de Guillaume IX, comte de Poitou, à Parthenay, en 1138, par M. *Bélisaire Ledain*.

— Remarque sur ces recherches, par M. *François Saint-Maur*.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN, A LIMOGES. — *Bulletin*. 1861. 1^{er}, 2^e et 3^e trimestre. 200 pages.

1^{re} livraison.

— Emailleurs limousins. — Jean Court, dit Vigier, et autres de ce nom, par M. *Maurice Ardant*. 21 pages.

— La Chartreuse de Mortemart, par M. *J.-B.-L. Roy-Pierrefitte*. 13 pages.

— Notice sur la carte de la Haute-Vienne gauloise et romaine, par M. *P. Bonat*. — Rapport sur cette même carte, par M. *Ed. Buisson de Mavergnier*. 18 pages.

— Note historique sur l'église paroissiale du Dorat (Haute-Vienne), par M. l'abbé *Rougerie*. 8 pages.

— Emailleurs limousins. — Poillevé, par M. *Maurice Ardant*. 4 pages.

2^e livraison.

— Abbaye de Bonnesaigne, par M. *J.-B.-L. Roy-Pierrefitte*. 19 pages.

— Un épisode de l'histoire du Limousin, par M. *Maurice Ardant*. 23 pages.

— Notice biographique sur l'abbé Texier, par M. *Félix de Verneilh*. 15 pages.

— Collection d'émaux de M^{me} de la Sayette (de Poitiers), par M. *Maurice Ardant*. 4 pages.

— Antiquités diverses recueillies au tunnel du chemin de fer, notice par M. *Maurice Ardant*. 3 pages.

3^e livraison.

— Notice biographique sur Achille Leymarie, par M. *E. Buisson de Mavergnier*. 10 pages.

— Notice sur la vie et l'épiscopat de Raymond de la Porte, évêque de Limoges, etc., par M. *Armand de la Porte*. 62 pages.

— Courte dissertation sur le siège de la cité de Limoges par le Prince Noir, par M. *H. Ducourtieux*.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, A MARSEILLE. — *Tribune artistique et littéraire*. 5^e année. In-8^o.

Avril 1861.

— Decamps, sa vie, son œuvre, ses imitateurs (suite et fin), par M. *M. Chaumelin*.

Mai-Juin.

— Exposition de 1861, par les soins de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, article de M. *Chaumelin*.

— Les trésors d'art de la Provence, exposés à Marseille à l'occasion du Concours régional (1^{er} article), par *le même*.

— Le Salon de Paris de 1861 (1^{er} article), par *le même*.

Juillet-Août.

— Exposition de 1861, etc. (2^e article.)

— Les trésors d'art de la Provence, etc. (2^e article.)

— Poésie. En regardant mes fils, par M. *Hippolyte Minier*.

— Le Salon de Paris, etc. (2^e article.)

Septembre.

— Exposition de 1861, etc. (3^e article.)

— Les trésors d'art de la Provence, etc. (3^e article.)

— Le Salon de Paris en 1861. (3^e article.) A travers la critique.

Octobre et novembre.

— Exposition de 1861, etc. (4^e article.)

— Les trésors d'art de la Provence, etc. (4^e article.)

— Le salon de 1861, etc. (4^e article.)

Décembre.

— Les trésors d'art de la Provence, etc. (5^e article.)

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS, A ORLÉANS. — *Bulletin*. 1861. In-8°.

1^{er} et 2^e trimestre, 72 pages.

— Notice sur plusieurs communes du canton de Beaune, par M. *Max Beauwilliers*. 10 pages.

— Les ruines de Carthage, traduction d'un article du journal anglais *The Tablet* sur les fouilles faites à Carthage par le Dr Davis, par M. *de Torquat*. 4 pages.

— Extrait d'un Mémoire sur diverses généalogies orléanaises, par M. *Guillon*; — Extrait d'une note sur le Mémoire, par M. *de Gastines*. 6 pages.

— Note sur l'aqueduc de Vellaunodunum, par M. *Cosson*. 2 pages.

— Rapport au préfet du Loiret sur les statuettes et autres objets en bronze découverts à Neuvy-en-Suillias, par M. *P. Mantellier*, directeur du Musée historique de l'Orléanais. 9 pages.

— Actes notariés relatifs à l'histoire de l'Orléanais, communiqués par M. *Dupuis*. 23 pages.

— Notice sur les antiquités découvertes à Neuvy-en-Suillias, par M. *Pillon*. 11 pages.

3^e et 4^e trimestre. 54 pages.

— Notice historique sur le château de Chenailles et ses seigneurs, par M. *Basseville*. 12 pages.

— Notes historiques sur les principales restaurations de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire depuis le treizième siècle, par M. *Rocher*. 18 pages.

— La maison de l'*Ardoise* à la chapelle Saint-Mesmin. — Episode des guerres de la Ligue, par M. *Pillon*. 5 pages.

— Actes notariés concernant la prise de Pithiviers, en 1562, et son occupation, en 1568, par M. *de la Tour*. 7 pages.

— Notice sur les ruines romaines de Montbouy, par M. *Imbault*.
4 pages.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, A NANCY. — *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*.

Tome VI.

Documents inédits sur la guerre des Rustauds, publiés et commentés par M. *Henri Lepage*. Nancy, 1861. 1 vol. in-8° de 281 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Journal*. Avril à décembre 1861. In-8°. 192 pages.

— Sur le lieu de naissance du poète Saint-Lambert, par M. *L. Lallement*.

— Note sur la pêche du saumon dans la Moselle supérieure, par M. *Aug. Digot*.

— Note sur le bénédictin de Lindre-Haute, par M. *Ancelon*.

— Quelques notes biographiques sur Iléré et Lancour, par M. *L. Lallement*.

— La tente de Charles le Téméraire au Musée lorrain, par M. *H. Lepage*.

— Souvenirs lorrains à Baden-Baden, par M. *Arthur Benoit*.

— Quelques observations à propos d'un manuscrit, par M. l'abbé *Marchal*.

— Le duc Léopold poète. — Les grenadiers de Lunéville à Mesdames de France, communication par M. *A. Joly*.

— Œuvre des sépultures des évêques de Toul, par M. l'abbé *de Blaye*.

— Sur les grands et petits chevaux de Lorraine, par M. *du Mast*.

— Mémoires d'ouvrages faits au château de Lunéville par le peintre Ch.-L. Chiron, communication de M. *H. Lepage*.

— Annonce d'un charlatan, communication de M. *Dieudonné-Bourgon*.

— A propos des chroniques et des Mémoires de Philippe de Vigneulles, par M. l'abbé *Marchal*.

— Quelques notes archéologiques et historiques sur le village d'Allain-aux-Bœufs, par M. *Olry*.

— Sur un imprimeur de Mirecourt, par M. *C. Laprévote*.

GAZETTE MÉDICALE DE STRASBOURG. In-4°. 2^e série, 1^{re} année, 1861. N° 4, 21 avril.

— Etude médicale sur les eaux de Strasbourg et du département du Bas-Rhin, par MM. *Stæber* et *G. Tourbes*. (5^e article.)

— Toxicologie. — De la toxicologie du bichromate de potasse, par M. le Dr *Jaillard*.

— Société de médecine de Strasbourg. — Compte rendu des séances.

— Conseil d'hygiène publique et de salubrité du Bas-Rhin. —
Compte rendu des séances.

N° 5, 29 mai.

— Pathologie chirurgicale. — Régénération des os, par M. le D^r
Marmy.

— Des kystes ménorrhagiques, par M. le D^r *E. Boeckel*.

— Pathologie médicale. — De la stérilité chez l'homme.

— Gynécologie. — De l'opération césarienne *post mortem*.

— Société de médecine, etc.

— Conseil d'hygiène publique, etc.

N° 6, 25 juin.

— Physiologie. — Recherches statistiques sur la relation qui peut
exister entre la périodicité de la menstruation et les phases de la
lune, par M. le D^r *E. Strohl*.

— Thérapeutique. — Le Kamala, nouveau tœniafuge, par M. le
D^r *Paul Aronssohn*.

— Société médicale du Haut-Rhin. — Procès-verbal par M. le D^r
Marquez, secrétaire.

— Société de médecine de Strasbourg, etc.

— Feuilleton. — Le Caire, Alger et Madère au point de vue thé-
rapeutique.

N° 7. Juillet.

— Histoire de la médecine, — Etude sur le développement et les
tendances scientifiques du professeur Forg, et discours par M. le pro-
fesseur *Schützenberger*.

— Anatomie pathologique. — Du tubercule au point de vue de
son siège, de son évolution et de sa nature, par M. le D^r *J.-A. Vil-
lemin*.

— Pathologie médicale. — De l'hépatalgie, par M. le D^r *Conraux*.

GAZETTE MÉDICALE DE LYON, dirigée par le D^r *P. Diday*. In-4°. —
13^e année, 1861.

N° 9, 1^{er} mai.

— De l'opération césarienne *post mortem*.

— Du traitement des taches de la cornée par le galvanisme, par
M. le D^r *R. Philipeaux*.

— Compte rendu des travaux de la Société impériale de médecine
de Lyon pendant les années 1859 et 1860, par M. le D^r *Fonteret*.
(1^{er} article.)

— Société impériale de médecine de Lyon. Bulletin du 1^{er} tri-
mestre 1861, par M. *P. Diday*, secrétaire général.

— Feuilleton. — Antiquité de l'usage du corset, par M. *Paul
Saint-Olive*.

N° 11. 5 juin.

— Maladies régnantes, par M. *L. Girin*.

— Assemblée générale de l'Association de prévoyance des méde-
cins du Rhône. — Discours de M. le D^r *Rougier*, président.

— Des effets toxiques et de l'emploi thérapeutique de la benzine,
par M. *A. Rey*. (2^e article.)

— Nouvelle note sur l'iodure de fer au beurre de cacao, par M. L. *Vezu*.

— Société impériale de médecine de Lyon. Bulletin du 1^{er} trimestre 1861. (Suite.)

— Feuilleton. — L'homœopathie insaisissable, par M. le Dr P. *Diday*.

N^o 14, 16 juillet.

— Discussion sur la morve à l'Académie impériale de médecine, par M. A. *Rey*. — Note par M. P. *Diday*.

— Association des médecins du Rhône, etc. (Suite et fin.)

— Accouchements laborieux, etc., par M. le Dr *Berne*.

— Société impériale de médecine. Bulletin du 2^e trimestre 1861.

— Feuilleton. — Etude hydrologique sur les travaux et les doctrines de Michel Bertrand (du Mont-Dore), par M. le Dr *Allard*. (1^{er} article.)

N^o 15, 1^{er} août.

— Observation du caillot fibrineux développé dans le ventricule droit. — Oblitération de l'artère pulmonaire, par M. le Dr *Bondet*.

— Travaux divers de MM. *Talichet* et *Tizy*.

— Société impériale de médecine, etc. (Suite.)

— Feuilleton. — Etude hydrologique, etc. (Suite et fin.)

ARCHÆOLOGICAL INSTITUTE... — INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE, A LONDRES. — *Journal archéologique*. N^o 69, 1861. In-8^o de 100 pages. Planches,

— Diverses notices relatives aux antiquités de la Grande-Bretagne, par MM. R. *Willis*, J. *Simpson*, J.-T. *Blight*, *Walford* et A. *Way*.

— Documents originaux relatifs à la propriété dans le Yorkshire, communication de M. G. *Wentworth*.

— Notice des publications archéologiques (faites en Angleterre).

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Composition du bureau pour les années 1862 et 1863.

Président : M. F. Cabaret.

Vice-Président : M. Michau.

Secrétaire : M. Caverne.

Trésorier : M. Félix Hannoie.

Bibliothécaire-archiviste : M. Gossart aîné.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN.

Composition du bureau pour l'année 1861-1862.

Président : M. Bertrand, maire de Caen.

Vice-présidents : MM. Abel Vautier, député au Corps législatif ;
Olivier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Secrétaire général : M. Hippeau.

Secrétaires adjoints : MM. Legentil et Puiseux, professeurs au lycée
de Caen.

Trésorier : M. G. Guibert, banquier.

Membres de la commission administrative : MM. Paysant, Poubelle,
Dan de la Vautrie, Le Page, Aurray et Guillard.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Renouvellement du bureau pour l'année 1862.

Président : M. Lamy.

Vice-président : M. Chon.

Secrétaire général : M. Bos.

Secrétaire de correspondance : M. Cannissié.

Bibliothécaire : M. Chrestien.

Trésorier : M. Bachy.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD.

Composition du bureau pour 1862.

Président : M. Wetzel, architecte de la ville de Montbéliard.

Vice-Président : M. Wetzel, pasteur à Grand-Chamont.

Secrétaire général : M. C. Duvernoy, professeur au collège de Montbéliard.

Secrétaire adjoint : M. J. Beurnier, docteur en médecine.

Trésorier : M. Surleau, percepteur à Montbéliard.

Conservateur du musée : M. A. Sahler, pasteur à Montbéliard.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Composition du bureau pour l'année 1862.

Président honoraire : M. Cornuau, conseiller d'Etat, préfet de la Somme.

Président : M. Bouthors.

Vice-président : M. Janvier.

Secrétaire perpétuel : M. Garnier (depuis 1840).

Secrétaire annuel : M. Salmon.

Trésorier : M. Bazot.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
D'INDRE-ET-LOIRE, A TOURS.

Renouvellement triennal du bureau.

Président : M. M. de Sourdeval.

Vice-Président : M. N (1).

Second vice-président : M. Honnard.

Trésorier : M. Mahondeau (de Mettray).

Secrétaire adjoint : M. Michaux.

Le secrétaire perpétuel de la Société est M. l'abbé Chevalier.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir, jalouse de répandre le plus possible autour d'elle le goût des études sérieuses, vient de décider l'établissement, à Chartres, de cours publics et gratuits sur l'archéologie et les sciences. Elle a chargé de ces cours quatre de ses membres :

MM. Paul Durand (archéologie);
L. Merlet (histoire chartraine);
Barrois (physique);
Salmon (chimie).

L'ouverture de ces cours a eu lieu le 28 janvier dernier.

On ne peut qu'applaudir à d'aussi utiles fondations et exprimer le vœu de les voir se généraliser dans toutes les villes de quelque importance qui possèdent des Compagnies savantes.

(1) La *Revue* a informé ses lecteurs de la mort de M. Hay de Slade, vice-président de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 13 Janvier 1862.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

A l'occasion d'une lettre adressée par M. Abel Desjardins, et relative à la publication des *Négociations de la France avec la Toscane*, la section rappelle que, d'après un arrêté du 14 septembre 1852, aucun volume ne peut être livré à l'impression avant que le manuscrit ait été soumis à l'examen du Comité.

Trois Sociétés savantes ayant formé des demandes en reconnaissance légale, le Comité a été invité, par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, à donner un avis motivé sur les titres scientifiques de ces Sociétés. En conséquence, M. le président a chargé trois commissions, composées de MM. Victor Foucher et Patin, Fr. Wey et Levasseur, Bellaguet et A. de Barthélemy, d'examiner les titres de l'Académie de législation de Toulouse, de la Société d'émulation du département du Doubs et de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, et d'en faire un rapport à la section.

M. Paul Marchegay envoie copie d'un certain nombre de documents inédits, dont les originaux appartiennent à M. le duc de la Trémoille, et font partie du chartrier de Thouars.

1° Trois chartes en langue vulgaire de Bretagne et de Poitou,

REV. DES SOC. SAV. — 11^e SÉRIE. — T. VII.

13

des années 1276, 1278 et 1286. Indépendamment de l'intérêt philologique qui s'attache à ces documents en langue vulgaire, la première charte n'est pas sans importance au point de vue historique. — Renvoi à M. Delisle.

2° Don d'une couronne d'or fait à l'église cathédrale de Bourges, en 1433, par Catherine de l'Île-Bouchard, seconde femme de Georges de la Tremoille. — Renvoi à M. de La Villegille.

3° Mémoire et compte sommaire concernant l'artillerie, présenté par le grand-maitre, Jean Bureau, au roi Charles VII (1441). — Renvoi à M. A. de Barthélemy.

4° Mémoire de velours, satins, draps de soie et de laine achetés à Tours, en 1504, pour Gabrielle de Bourbon, dame de la Tremoille. — Renvoi à M. J. Desnoyers.

5° Traduction d'un long et important passage d'une lettre de Henri IV au duc de la Tremoille. Ce passage, qui était chiffré dans l'original, est relatif à la soumission du duc d'Épernon, et à la conduite que le gouvernement doit tenir à son égard et envers ses amis. Cette lettre est écrite de la main d'un secrétaire du duc de la Tremoille. La lettre originale n'a pas été retrouvée. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

Une lettre de M. le baron de Girardot, relative à des chansons populaires qu'avait recueillies M. Guéraud, correspondant du Comité, mort l'an dernier à Nantes, est renvoyée à MM. de La Villegille et Rathery, qui se sont chargés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'instruction publique, de publier le *Recueil des poésies populaires*, dont s'était occupé l'ancien Comité. A cette occasion, M. de la Villegille donne quelques renseignements sur la méthode que se proposent de suivre les éditeurs pour utiliser les matériaux fournis avec beaucoup de zèle par un grand nombre de correspondants. M. le président déclare que la sympathie de la section est acquise à une publication aussi intéressante, exécutée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique.

On renvoie également à MM. de La Villegille et Rathery une variante nouvelle d'une chanson populaire que M. Dauvergne a recueillie près d'Issoire (Puy-de-Dôme).

M. Matton adresse la copie d'un règlement en langue vulgaire de l'année 1248 qu'il a trouvé dans les archives de la ville de Laon, et qui lui a paru curieux pour l'étude des habitudes commerciales à cette époque. — Renvoi à M. Delisle.

Le même correspondant annonce que le *Dictionnaire géographique du département de l'Aisne*, dont il a entrepris la rédaction, est à peu

près terminé ; il ne lui reste plus qu'à explorer les archives de quelques établissements hospitaliers et à consulter un petit nombre de cartulaires de la Bibliothèque impériale.

M. Combet communique des copies anciennes de documents de l'année 1575 concernant les guerres civiles dans le Périgord et le Limousin, sous le règne de Henri III. — Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. l'abbé Poquet transmet la copie d'une lettre adressée par le P. Daniel, auteur de l'*Histoire de France*, au chanoine Desjardins, principal du collège de Saint-Quentin. — Renvoi à M. Rathery.

Le Comité a reçu de M. Nozot : 1^o une addition à sa *Notice sur Antheny*, qu'il avait envoyée en 1858 ; 2^o copie de deux ordonnances de Robert de la Marck, duc de Bouillon, l'une touchant le mariage des femmes qui prétendent être veuves à cause que leurs maris sont absents (1571), et l'autre contre ceux qui donnent des démentis (1572). — Renvoi à M. Bellaguet.

M. Morand fait hommage de plusieurs exemplaires de l'*Opuscule de Guiard des Moulins*, qui a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*. — Remerciments et dépôt à la Bibliothèque du Comité.

M. le président désigne MM. Wey, Louandre, Jourdain et P. Clément pour rendre compte des publications de Sociétés savantes.

M. Huillard-Bréholles fait un rapport sur plusieurs communications manuscrites, qui ont été renvoyées à son examen. Il demande d'abord que M. le président désigne un autre membre de la section pour rendre compte d'une communication de M. de La Fons de Mélicocq, relative à la part que prit la ville de Lille à la rançon du roi Jean. — Renvoi à M. Levasseur, qui est prié d'insister sur l'intérêt que présentent les documents envoyés par M. de La Fons de Mélicocq, au point de vue financier.

M. Huillard-Bréholles rend compte ensuite d'une *Notice sur la prise de Constantinople*, extraite d'un manuscrit de la bibliothèque communale de Cambrai, et communiquée par M. Lefèvre, secrétaire général de la Société d'émulation de cette ville. Le rapporteur pense que ce récit de deux marchands florentins, témoins oculaires, est inédit et assez intéressant pour être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Huillard-Bréholles entretient ensuite le Comité de deux autres communications de M. Lefèvre : l'une est une *Analyse du procès-verbal de l'assise générale tenue au château de Naucaze*, le 21 mars 1570, à l'effet de s'opposer aux entreprises des ennemis de la religion ; et l'autre un recueil de proverbes du dix-huitième siècle,

extraits de 241 proverbes qui se trouvent à la fin d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Cambrai, contenant des thèmes de sermons. M. Huillard-Bréholles propose de déposer ces documents aux archives du Comité, et d'adresser des remerciements à M. Lefèvre.

Les conclusions des divers rapports de M. Huillard-Bréholles sont adoptées.

M. Delisle donne lecture de la note suivante : « M. l'abbé André écrit une nouvelle lettre au sujet de la prétendue dédicace de l'église de Saint-Victor de Marseille par le pape Benoît IX. Une des objections développées dans une première lettre du correspondant portait sur ce que Benoît IX n'avait pas le pouvoir de l'Ordre. A cette objection un membre du Comité croyait avoir répondu par le rapprochement suivant : « Benoît IX ne pouvait-il pas aussi bien dédier l'église de Saint-Victor que consacrer (1) l'abbé du Mont-Cassin et canoniser saint Siméon ? » M. l'abbé André réclame contre cette assertion : suivant lui, la bénédiction de l'abbé du Mont-Cassin et la canonisation de saint Siméon supposent seulement le pouvoir de la juridiction et non le pouvoir de l'Ordre, distinction qui ne saurait avoir été mise en oubli, même au onzième siècle. »

La section décide que cette note sera insérée au procès-verbal.

M. Delisle rend compte de plusieurs autres communications : il propose d'abord de déposer à la Bibliothèque impériale divers manuscrits dont M. l'abbé Barbier de Montault a fait don au Comité, afin que le public savant puisse en profiter. — Passant ensuite à une charte de Louis X en faveur de l'abbaye de Beaubec, envoyée par M. Mathon de Neuchâtel, le rapporteur pense qu'elle pourrait être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*. — M. Delisle est d'avis de renvoyer à M. le Ministre d'Etat le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai (2), qui a été transmis par M. Lefèvre, secrétaire de la Société d'émulation de cette ville, afin que ce catalogue soit soumis à la commission chargée de publier le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*. — Enfin, re-

(1) M. l'abbé André signale ce mot comme une grave inexactitude : il eut fallu dire *bénir* et non pas *consacrer*; mais il est bon de faire observer que cette distinction n'était pas aussi rigoureusement observée au onzième siècle. La lettre de Benoît IX relative à l'abbé du Mont-Cassin porte : *cujus abbatis consecrationem nuper ex dono piissimorum Henrici et Conradi imperatorum Romanorum suscepimus*. (Note de M. Delisle.)

(2) Ce Catalogue a été remis à la Société d'émulation de Cambrai qui se propose de le publier dans ses Mémoires.

lativement à une communication de M. Baldit, qui a adressé copie d'un cahier de 122 pages rempli de documents précieux, M. Delisle déclare que, depuis plusieurs années, la section n'a pas reçu de communication aussi importante. Il serait à souhaiter que l'on publiât une partie de ces pièces dans un volume de *Mélanges*, et que l'on mît, dès à présent, les documents envoyés par M. Baldit à la disposition des savants en les déposant à la Bibliothèque impériale.

Les conclusions du rapport de M. Delisle sont adoptées, et ce rapport lui-même sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Un membre fait remarquer qu'il serait utile pour les continuateurs des Bollandistes, à Bruxelles, de pouvoir consulter les documents relatifs à Saint-Privat signalés dans le rapport de M. Delisle. M. Thierry se charge de leur transmettre personnellement cet avis. On leur enverra, en outre, le numéro de la *Revue des Sociétés savantes* qui contiendra le rapport de M. Delisle.

M. Bellaguet lit un rapport sur plusieurs documents envoyés par M. Nozot : 1° ordonnance de Robert de la Marck, du 17 mars 1563, interdisant l'exercice de la religion réformée dans sa souveraineté de Raulcourt (Ardennes) ; 2° ordonnance contre ceux qui s'absentaient sans autorisation des terres de Robert de la Marck (10 mars 1570) ; 3° ordonnance du même Robert de la Marck, en date du 23 janvier 1570, pour abrégier la durée des procès. Robert de la Marck autorise son bailli à juger en dernier ressort tout procès en matière civile qui ne dépassera pas cinquante livres, et certains procès criminels, « à condition de prendre l'avis de gens du conseil graduez et lettrez ; » 4° Notices sur Aiglemont, les deux Montcy, etc. On trouve dans ces notices des renseignements qui seront utiles pour la rédaction du *Dictionnaire géographique des Ardennes* et du *Répertoire archéologique* du même département.

Conformément aux conclusions du rapporteur, la section prononce le dépôt aux archives du Comité pour les trois premières pièces, et le renvoi des notices à la commission du *Dictionnaire géographique*, ainsi qu'à la section d'archéologie. Des remerciements seront adressés au correspondant.

M. Levasseur fait un rapport verbal sur le *Cahier des plaintes de la sénéchaussée de Casteljaloux, pour être portées aux Etats généraux d'Orléans de 1649*, cahier dont une copie a été adressée par M. Samazeuilh. Ces doléances, destinées à une assemblée qui ne s'est pas réunie, prouvent que la convocation pour les Etats généraux de 1649 avait été prise au sérieux par les provinces. Les plaintes de la sénéchaussée de Casteljaloux ne présentent, du reste, aucun fait

particulier ; on les retrouve dans toutes les circonstances analogues. Elles portent sur la surcharge des tailles, la mauvaise administration de la justice et les frais énormes qui résultaient du grand nombre d'officiers de judicature ; sur la déplorable organisation de la police des villes ; sur les abus qui résultaient de la vénalité des charges, etc. Le rapporteur propose de remercier M. Samazeuilh de cette communication, et de déposer le document aux archives du Comité. Ces conclusions sont adoptées.

M. Jourdain donne lecture d'un rapport sur plusieurs pièces adressées par M. d'Arbaumont, relatives à un débat qui s'était élevé au commencement du quatorzième siècle, entre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon et le chantre de la cathédrale de Langres. Le rapporteur conclut à l'impression de ces documents dans la *Revue des Sociétés savantes*. — Renvoi à la commission de la Revue.

Le même rapporteur rend compte de documents envoyés par M. Samazeuilh, et relatifs au procès intenté à Jean Vidal, dit Lamistous, consul de Casteljaloux, pour avoir prévarié dans l'exercice de ses fonctions. Ces documents n'étant que des pièces justificatives à l'appui du récit du procès qu'a fait M. Samazeuilh dans la *Monographie de la ville de Casteljaloux*, M. Jourdain ne pense pas qu'il y ait lieu d'en proposer l'impression.

Conformément aux conclusions de ce rapport, la section prononce le dépôt des pièces aux archives du Comité.

A. CHÉRUÉL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 janvier 1862.

Présidence de M. LÉON RENIER, membre de l'Institut.

M. Cherbonneau, membre non résidant, s'est signalé encore une fois par l'importance comme par le nombre des communications qu'il a envoyées au Comité. On doit au zèle et à l'érudition de cet infatigable chercheur : 1° Un nouveau fac-simile de l'inscription du col de Fdoulès, (Kabylie) ainsi qu'un rapport sur ce monument qui du reste est déjà connu puisqu'il a été publié dans le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, de M. Léon Renier. (Voyez n° 3495.)

2° Un rapport sur cent vingt-trois inscriptions inédites d'Arsacal (El Golia), dont deux dédicaces, quatre inscriptions religieuses et cent dix-sept inscriptions tumulaires, parmi lesquelles il s'en trouve six de centenaires, onze de nonagénaires et plus de quarante de quinquagénaires. Cet envoi forme la première partie des découvertes dues aux fouilles opérées par M. Cherbonneau, à l'aide d'une subvention allouée par la *Société archéologique de Constantine*, à Arsacal, à Bel-ad-El-Gouhari et sur les ruines de l'édifice désigné sous le nom de Sumaa. On ne saurait trop féliciter la Société de Constantine d'avoir libéralement prêté son concours à des entreprises aussi fructueuses pour la science ;

3° Trois estampages d'inscriptions romaines ;

4° Fac-simile de cinquante objets de la collection céramique du Musée de Constantine ;

5° Rapport sur quarante-sept inscriptions romaines d'Ain-Kerma, localité qui, sous le rapport de la salubrité, offrait apparemment les mêmes avantages qu'Arsacal, puisque, sur ces quarante-sept épitaphes, on en compte trois de centenaires, cinq de nonagénaires et qu'en outre les deux tiers des âges indiqués dépassent la cinquante ;

6° Rapport sur vingt inscriptions romaines de Belad-El-Gouhari, provenant des fouilles exécutées par les travailleurs du régiment d'Ain-El-Bey que M. le général Desvaux, président d'honneur de la Société archéologique de Constantine avait mis à la disposition de M. Cherbonneau. Ces vingt inscriptions se composent d'une dédicace

d'autel (IOVI SILVANO SACRVM) et de dix-neuf épitaphes dont cinq de centenaires et quatorze de nonagénaires;

7° Rapport sur dix-sept inscriptions latines provenant de Constantine, de Sétif et de plusieurs autres localités; dans le nombre se trouve une dédicace à Mithra;

8° Rapport accompagné de deux dessins sur une statue et une mosaïque trouvées dans la province de Constantine dans le courant de l'année 1860.

Les huit envois de M. Cherbonneau, qui donnent un total de deux cent trente-une inscriptions et de cinquante-deux dessins, seront examinés par M. Léon Renier.

Le même savant se charge encore de rendre compte de deux autres importants envois; le premier, dû à M. le capitaine Payen, correspondant, annonce la découverte récente de onze bornes milliaires, qui déterminent au point désigné sur les cartes du dépôt de la guerre sous le nom de Tarmount (Hodna), la position qu'occupait la station romaine d'*Aras*, indiquée par l'itinéraire d'Antonin à XXX milles de Zabi. Le second de ces envois, fait par M. Revoil, correspondant, comprend les dessins et les estampages de deux inscriptions auliques récemment retrouvées dans l'amphithéâtre de Nîmes. Ces inscriptions, qui avaient été signalées dès 1810, dans les mémoires de l'Académie du Gard, vont être transportées dans la *Maison carrée*, qui, comme on sait, est le Musée de l'antique colonie romaine.

M. le comte de Souhait, membre non résidant, adresse l'épigraphie complète de l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), comprenant vingt-six inscriptions.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant, envoie une collection de plus de cent vingt signes lapidaires relevés par lui en 1860 dans la cathédrale de Perpignan et dans les cathédrales ou églises de Barcelone, Tarragone, Lérida, Valladolid, Léon et Pampelune. Le correspondant pense que ces signes espagnols pourront donner lieu à d'intéressantes comparaisons avec ceux des églises françaises qu'il a fait connaître précédemment (Voyez *Bulletin du Comité*, t. II. p. 670 et 729). Le même correspondant envoie également un rouleau composé de sept feuillets reproduisant des inscriptions estampées en Espagne dans les cloîtres de diverses cathédrales. M. le baron de Guilhermy est prié d'examiner cet envoi, ainsi que ceux de MM. de Martonne, Nozot, l'abbé Poquet et Salmon, correspondants.

M. de Martonne a adressé les copies de cinq inscriptions de l'église de Vienne-lès-Blois, et annonce non seulement l'envoi des es-

tampages de deux autres inscriptions de la même église, mais encore celui de l'épigraphie complète de Loir-et-Cher, tout en promettant de coordonner les matériaux du répertoire archéologique de ce dépôt, travail pour lequel le savant archiviste a obtenu, outre l'appui de M. le Préfet, le concours de MM. les curés, les maires et architectes. Une notice archéologique sur la ville de Sedan, la copie d'une inscription et le dessin d'un fragment de vase en poterie commune composent l'envoi de M. Nozot. Celui de M. l'abbé Poquet comprend des copies d'inscriptions des XII^e et XIII^e siècles, provenant de l'abbaye de Longpont près de Soissons, la nécropole des comtes de Valois et de Vermandois, des évêques de Soissons et des plus grands personnages de la contrée. On trouve la plupart de ces inscriptions dans la chronique de Muldrac, religieux de Longpont, (*Compendium Abbatiae Longiponti Suessionensis chronicae*, 1652) ; mais M. l'abbé Poquet en annonce de nouvelles pour un prochain envoi. Les communications de M. Salmon se composent de copies d'inscriptions funéraires et dont le plus grand nombre, concernant des doyens de l'église de Sens du XII^e au XIV^e siècle, sont tirées des manuscrits du doyen Fenel et d'une généalogie de la famille Bontemps, seigneurs de Paroy et Boilly, au diocèse de Sens.

M. Dauvergne, membre non résidant, adresse deux notices, accompagnées de dessins, sur deux édifices dont il n'est fait mention, à sa connaissance, dans aucune publication. Il s'agit de la chapelle de Peix ou Paix, commune d'Issoire, et des ruines du château du Pouget, commune de Saint-Martin-des-Plains, arrondissement d'Issoire. Ces notices ou des extraits de ces notices seront insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*, et les croquis qui les accompagnent seront déposés aux Archives.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse des remerciements pour l'allocation de cinq cents francs accordée par Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique à la Commission historique du Cher, afin d'augmenter les ressources de cette savante compagnie qui, avec un zèle et un désintéressement que l'on ne saurait trop louer et que connaissent bien les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* (1) a entrepris d'importantes fouilles sur l'emplacement du palais du duc Jean de Berry à Bourges. M. Dumoutet annonce en même temps qu'on vient de découvrir un vaste couloir et un escalier descendant à une grande porte qui devait aboutir à la basilique.

(1) Voyez *Revue des Sociétés savantes*, septembre 1861. Rapport de M. Dumoutet, p. 185.

De chaque côté des pieds droits de la baie se trouvent deux autres petites entrées communiquant avec le conduit pratiqué dans l'épaisseur du mur de la basilique. Cette solution de continuité du conduit ôte toute vraisemblance à une hypothèse de M. Dumoutet, qui faisait de ce conduit un aqueduc. Il reconnaît aujourd'hui, avec une parfaite bonne foi, que c'est un conduit isolant et se range par conséquent à l'opinion émise à ce sujet par notre collègue M. Viollet-Le-Duc dans son Rapport sur la communication de M. Dumoutet. (Voyez dans la *Revue des Sociétés savantes*, n° de septembre 1861, p. 178 et 179, le rapport de M. Viollet-Le-Duc, et p. 180 et suivantes la communication de M. Dumoutet). Des remerciements seront adressés à M. Dumoutet, et cette communication sera réunie à celle que le Comité lui doit déjà sur les fouilles de Bourges.

M. Dusevel, membre non résidant, transmet un dessin à la plume de M. Letellier, peintre d'histoire à Amiens, qui reproduit un *groupe en bois* existant à Thory, canton d'Ailly-sur-Roye (Somme), et qui suivant la traduction locale représenterait la reine Blanche instruisant saint Louis. M. Dusevel, dont l'opinion est partagée par le Comité, reconnaît dans cette sculpture *sainte Anne montrant à lire à la Sainte-Vierge*. Le dessin transmis par M. Dusevel sera déposé aux archives et des remerciements seront adressés au savant correspondant.

M. Maurice Ardant, correspondant, annonce qu'il a recueilli, au moment de la démolition d'une partie de l'hôtel des Monnaies de Limoges, une grande médaille de quatre-vingt-seize millimètres de diamètre, qui, dit-il, « constate un fait ignoré de notre histoire locale, c'est la construction de casernes dont il ne reste aucunes traces. » Cette médaille qui, d'après un complément à la communication adressée au Comité sur sa demande par M. Ardant, est en bronze et a été frappée en 1720, n'est pas sans intérêt, malgré sa date moderne. M. Ardant conclut de cette découverte et aussi de la rencontre, à côté de la médaille, de deux monnaies d'argent de Louis XV au même millésime de 1720, que ce monument numismatique a été exécuté à Limoges, et que l'exemplaire recueilli par ses soins est celui-là même que l'intendant de la province, en posant la première pierre de l'édifice qu'il eut l'honneur de terminer, plaça sans doute de sa main dans les fondations pour l'instruction des générations futures. Les conclusions de M. Ardant paraissent très vraisemblables; j'ajouterai que cette médaille est probablement unique; en tous cas, la Bibliothèque impériale ne la possède pas et qui plus est, on en chercherait vainement la mention dans le *Catalogue des coins conservés à l'hôtel des Monnaies de Paris*, publié vers 1833. M. de Breteuil, en prenant la

précaution que nous révèle M. Ardant n'avait peut-être pas cru si bien faire, car il se trouve que cette médaille est aujourd'hui le seul témoignage subsistant de cet événement local, puisqu'à Limoges on n'en a pas conservé le souvenir. Voici la description de cette médaille : d'un côté, les armes de M. de Breteuil, intendant de Limoges, et cette légende : FRANCISCVS VICTOR LE TONNELIER DE BRETEUIL PROVINCIAE PRÆFECTVS. Au revers : l'écusson aux armes de France avec cette légende qui fait suite à celle du droit : STRVCTIS IAM CASIS MILITARIBVS NOVO VRBIS ORNAMENTO AEDES MONETALES ABSOLVIT ANNO MDCCXX.

François Victor le Tonnelier de Breteuil, Intendant de la province, après avoir construit les Casernes, a terminé l'hôtel des Monnaies, l'an 1720, afin de donner une nouvelle décoration à la cité.

M. Ardant termine son intéressant envoi par l'annonce de la découverte faite à Limoges, dans divers endroits, d'un grand nombre de médailles antiques, parmi lesquelles il cite un *aureus* de Galba, au revers OB CIVES SERVATOS dans une couronne de chêne. Il est probable qu'il s'agit d'une pièce connue, quoique assez rare, dont la légende n'a sans doute pas été exactement reproduite par le correspondant. On lit sur l'exemplaire du Cabinet impérial, qui figure du reste dans la *Description historique des monnaies impériales romaines* par M. Cohen, d'un côté : IMP. SER. GALBA AVG. Tête nue à d. de l'empereur. Au revers, S. P. Q. R. OB. C. S. dans une couronne de chêne. Si, au contraire, les sigles S. P. Q. R ne se trouvent réellement pas sur l'aureus signalé par M. Ardant, tandis qu'on y lirait OB CIVES SERVATOS en toutes lettres, ce serait une variété à ajouter au catalogue des monnaies de Galba que l'on trouve dans l'excellent livre que je viens de citer.

La section renvoie à l'examen de M. Le Roux de Lincy une note accompagnée de dessins sur le carrelage émaillé du château de Sainte-Geneviève, près Bar-le-Duc (Meuse), que M. Friry, correspondant, adresse comme il l'avait fait espérer précédemment. (Voyez compte rendu de la séance du 11 novembre 1861. *Revue des Sociétés savantes*, présent volume, p. 6.)

M. Th. Lacroix, correspondant, adresse un certain nombre d'empreintes de sceaux en gutta-percha d'une remarquable exécution. La section renvoie l'examen de cet envoi à M. le comte de Laborde, et décide qu'en remerciant M. Lacroix, on le priera de vouloir bien le compléter comme il veut bien l'offrir, ainsi que de rédiger pour la section la note qu'il annonce sur les meilleurs procédés à prendre

pour mouler les sceaux, ainsi que sur les moyens de colorier diversement la gutta-percha.

M. Marchegay, correspondant, adresse divers documents des onzième, quinzième et seizième siècles qui contiennent des faits intéressants pour l'histoire industrielle. Le plus ancien de ces documents, qui est du onzième siècle, est la charte de donation d'un arpent de terre à Widdo, moine de Saint-Aubin d'Angers, qui avait fondu la cloche de l'église de Blaison en Anjou. Ces documents sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, qui, comme tout porte à le supposer, les insérera *in extenso* ou en abrégé dans la Revue.

M. Junca, archiviste du département du Jura, adresse un rapport sur les fouilles qu'il a été chargé de surveiller à Loisia par suite de la maladie de M. D. Monnier. Le rapport de M. Junca, qui est accompagné de dessins, est renvoyé à l'examen de M. Chabouillet.

M. l'abbé Lacurie, ancien aumônier du collège de Saintes, adresse une lettre sur des tombes qu'il regarde comme mérovingiennes et qu'on vient de découvrir dans la commune de Neuvicq, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure). Il résulte de cette lettre que l'on distingue des traces de lettres sur ces tombes, mais que ces inscriptions sont tellement déformées par l'action des siècles qu'on ne peut pas en obtenir un estampage satisfaisant. La communication de M. l'abbé Lacurie sera déposée aux archives et des remerciements seront adressés à ce savant ecclésiastique.

M. Léon Le Métayer-Masselin, adresse un rapport, accompagné de dessin dus à M. X. Hellouin, sur le résultat de fouilles entreprises à ses frais dans un champ du hameau de Villeret, commune de Berthouville, près Bernay (Eure). C'est là qu'en 1830 ont été trouvés les statuettes et vases d'argent composant le trésor d'un temple de Mercure, et qui ont été acquis par le Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale où on les admire aujourd'hui. C'est cette circonstance qui a décidé M. Le Métayer à entreprendre d'importantes recherches sur cet emplacement que tout le monde connaît dans le pays comme le lieu où a été trouvé le *trésor*. Les fouilles, très-bien dirigées par M. Le Métayer-Masselin, ont déjà amené la découverte de substructions d'une grande étendue, qui doivent être les vestiges du temple de Mercure (*Mercurius Canetus, vel Canetonensis*). Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Jules Quicherat.

M. Marvaud, correspondant, adresse un rapport sur un dolmen de la commune de Sainte-Même, arrondissement de Cognac (Charente). M. Quicherat accepte encore la mission d'examiner l'envoi de M. Marvaud, qui d'ailleurs annonce en même temps l'envoi

très-prochain du *Répertoire archéologique de la Charente* pour lequel il a obtenu une mention très-honorable et qu'il travaille à compléter.

M. Pinard, membre de plusieurs Sociétés savantes propose à Son Exc. M. le Ministre de lui céder une collection de plus de 900 pièces, dessins et notes, relatifs aux quatre cantons de l'arrondissement de Corbeil. La section, considérant que son Son Exc. ne dispose pas de fonds susceptibles d'être appliqués à une dépense de ce genre, décide que M. Pinard sera remercié de son offre, et qu'il lui sera conseillé de s'adresser à M. le préfet de Seine-et-Oise qui, en raison de l'intérêt tout spécial de cette collection, pourrait peut-être en faire faire l'acquisition pour la bibliothèque du chef-lieu de ce département.

M. de Martonne, correspondant, appelle l'attention du Comité sur la chapelle de Saint-Genoux, commune de Selles-Saint-Denis, canton de Salbris (Loir-et-Cher), classée comme monument historique en 1850, à la suite de la découverte de peintures murales du treizième au seizième siècle. Cette chapelle, dit le zélé correspondant, est dans l'état le plus déplorable, et réclame impérieusement de prompts travaux de réparations. La section renvoie cette communication à M. le directeur général des cultes.

M. Watelet, correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée *Notice sur un Jupiter gallo-romain*, trouvé à Jouy, canton de Wailly-sur-Aisne. Des remerciements seront adressés à M. Watelet.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Chabouillet, Le Roux de Lincy, de Guilhermy et Paul Lacroix.

Ce dernier membre lit ensuite un rapport sur le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1859-1860*.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur le 5^e volume 1859-1860 de la 3^e série des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.

Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Beulé, à qui avait été renvoyé le 9^e volume du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, déclare que ce volume ne contient que des travaux historiques qui ne sont pas du ressort de la section. Le savant académicien propose l'insertion, dans la *Revue des Sociétés savantes*, d'une notice de M. Fleury, correspondant, sur une statuette en bronze représentant une Victoire ailée, et sur un fragment du même métal, qui paraissent avoir fait partie d'une statue de grande dimension. Le rapporteur exprime le regret que l'absence de planches dans la *Revue* ne permette pas de reproduire les dessins qui accompagnent la note de M. Fleury.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, rappelle, à cette occasion, que l'interdiction absolue des planches a été levée par M. le Ministre, mais qu'il a été décidé que les dépenses qu'elles nécessitent ne seraient autorisées que lorsque l'extrême importance des monuments signalés aurait été reconnue par la section.

M. Paul Lacroix, à cette occasion, décrit de nouveaux procédés très-peu coûteux pour la reproduction des dessins. Ces procédés consistent en clichés qui sont de véritables fac-simile. La commission de la *Revue* est chargée de prendre bonne note de ce renseignement.

M. Léon Renier rend compte d'un rapport de M. l'abbé Chevalier sur une piscine baptismale à immersion en terre cuite datant de l'époque mérovingienne, et qui a été découverte à Civray-sur-Cher (Indre-et-Loire). Cette communication paraît au savant académicien une des plus intéressantes qu'ait reçues le Comité, et il en propose l'impression dans la *Revue*. Des observations sur la matière et l'âge probable de ce monument sont faites par M. Quicherat, qui conclut en déclarant qu'il serait à désirer qu'il pût être placé dans une collection publique à Paris. M. Beulé, qui fait partie de la Commission des monuments historiques au ministère d'Etat, fait savoir au Comité que cette assemblée a, au contraire, engagé M. le curé de Civray à conserver cette cuve dans son église. La section décide que le rapport de M. l'abbé Chevalier sera renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*, mais que s'il est publié, ce ne sera pas sans le faire précéder d'une note qui mettra à couvert la responsabilité du Comité, dont les membres n'ont pas examiné le monument, et qui tiendra compte des observations de M. J. Quicherat.

M. Léon Renier fait un rapport sur les communications de M. H. Boyer, relatives aux briques épigraphiques de Neuvy-sur-Baranjon (Cher). M. Renier persiste dans l'opinion qu'il a déjà émise sur la fausseté de ces inscriptions (1).

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

(1) Voir ci-après le rapport de M. L. Renier.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Années
1858-1859, tome XXV.

Ce vingt-cinquième volume contient trois Mémoires qui se rapportent aux travaux de la section d'histoire et de philologie :

Le premier, par M. de Longuemar, sur une correspondance inédite extraite des archives de la famille de Moussy-La-Contour ;

Le second, par M. J. de la Marsonnière, sur les poésies nationales du Poitou ;

Le troisième, par M. Gustave Bardy, sur les électeurs de la noblesse du Poitou en 1789.

La correspondance inédite, dont M. de Longuemar nous donne dans son Mémoire une analyse détaillée, comprend un certain nombre de lettres du comte Louis Centorio d'Avogadre et de François II de Moussy-La-Contour, son beau-père, l'un et l'autre gouverneurs de Metz, et des ministres de la minorité de Louis XIV, Mazarin, Le Tellier et de Loménie.

La famille de Moussy-La-Contour, dans les archives de laquelle se trouve cette correspondance, est une des plus illustres du Poitou. Elle était issue des Moussy-Lalande, en Bourbonnais, sur les confins du Berri, et un grand nombre de ses membres ont joué dans l'histoire un rôle considérable. Les noms de treize chevaliers alliés à cette famille, et qui succombèrent à côté de Jean à Maupertuis, ont été conservés sur les registres des dominicains et des cordeliers, comme ayant été ensevelis dans leurs églises après cette funeste bataille (1). *L'Histoire de Malte*, de Vertot, cite les noms des cent

(1) Jean d'Allemagne, Séguin et Jean de Cluis, Philippe des Forges, Hugues Bondin, Beu de Maillé, Guillaume de Linières, Guillaume de Pindray, Imbaut de Chamborant, Hardouin de la Touche, le sire de la Tour, Jean Fritard et Hugues de Châtaigner.

deux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem alliés à cette même famille, parmi lesquels il faut signaler deux commandeurs et trois grands prieurs (1).

François II de Moussy La Contour, maréchal des camps et armées du roi, mestre de camp de la ville et citadelle de Metz et du pays Messin, avait marié sa fille, Françoise de Moussy, le 7 mai 1658, au comte Louis Centorio d'Avogadre, alors mestre de camp du régiment d'infanterie Italien-Mazarin.

La famille d'Avogadre était originaire du Piémont, et y possédait encore à cette époque la terre de Bielle. La branche à laquelle appartenait le comte Centorio était établie en France depuis le règne de François I^{er}.

François de Moussy et l'Avogadre étaient l'un et l'autre dans les bonnes grâces de Mazarin, et l'intervention de ce ministre contribua beaucoup à l'alliance de ces deux familles. « Le comte de l'Avogadre, écrivait-il à ce propos à François de Moussy, est un gentilhomme de beaucoup de mérite, pour quoi vous ne sauriez m'obliger davantage que de le préférer à tout autre dans votre alliance... L'inclination que j'avais déjà pour ses avantages n'augmentera pas peu par ce motif.... Je seray ravy que son mariage avec M^{lle} votre fille s'achève au plus tôt, considérant en cela la déférence qu'il vous plaît d'avoir pour mes souhaits et votre propre contentement, espérant vous faire voir par les effets le soin que je veux prendre de luy et de votre famille. »

M. de Longuemar a divisé en deux parties principales le recueil de pièces qu'il nous fait connaître. Dans la première, il a placé les lettres écrites par le cardinal de Mazarin au comte de l'Avogadre, entre le 1^{er} juillet 1656 et le 9 novembre 1660, et la correspondance de ce dernier avec son beau-père. Dans la seconde, il a groupé les lettres de Louis XIV, de Mazarin, de Le Tellier et de Loménie, ses ministres, soit au maréchal de Schomberg, soit à M. de La Contour, son lieutenant, entre le 2 juillet 1649 et le 14 octobre 1662.

Les lettres de Mazarin et de l'Avogadre se rapportent aux préparatifs secrets de l'expédition entreprise en 1660 par Mazarin pour secourir les Vénitiens contre les Turcs, et les aider à reconquérir l'île de Candie. Le cardinal attachait beaucoup d'importance à cette expédition ; le sénat de Venise lui avait fait l'honneur d'inscrire son nom sur le

(1) Jean et François de Moussy, commandeurs de Mauléon et de la Villedieu ; Pierre et Bertrand de Cluis, prieurs de la langue de France, et Gabriel Ducler, prieur d'Auvergne.

Livre d'Or de la noblesse, à l'occasion des premiers secours envoyés par la France au siège de La Canée. Il avait à cœur de témoigner sa reconnaissance à ses fidèles alliés pour cette insigne et rare distinction, et il se flattait en même temps d'ajouter une nouvelle gloire au triomphe qu'il avait obtenu, l'année précédente, par le traité des Pyrénées. Il avait résolu de confier la direction de cette entreprise au comte de l'Avogadre. Voici ce qu'il écrivait, à cette occasion, le 10 avril 1660, à M. de La Contour : « J'ay désiré que le comte de l'Avogadre, votre gendre, s'embarquât avec son régiment, parce que c'est une entreprise où il y a beaucoup de gloire et de mérite à obtenir; j'ay interest à souhaiter que mes amis y soient employés préférablement aux autres. Vous pouvez assurer madame sa femme que le voyage ne sera que de cinq à six mois; j'auray un soin particulier du sieur de l'Avogadre à cause de la qualité du service qu'il va rendre à l'Etat, et qui redoublera l'amitié et l'estime que j'ay pour lui. »

M. de Longuemar fait ressortir judicieusement, dans l'espèce de négociation que Mazarin eut à suivre avec le comte de l'Avogadre pour le déterminer à se charger de cette entreprise, différents traits familiers à l'esprit et au caractère de cet habile ministre (1).

La correspondance de Louis XIV et de ses ministres avec le maréchal de Schomberg et François de Moussy La Contour est surtout relative au gouvernement du pays Messin pendant la lieutenance de ce dernier dans la ville de Metz, et subsidiairement à la plupart des faits qui se sont accomplis entre la paix de Munster et le traité de Montmartre avec Charles de Lorraine, époque qui fut remplie par les troubles de la Fronde, l'arrestation du prince de Condé, la déclaration de la majorité du roi, la lutte de Condé et de Turenne, la rébellion du duc d'Harcourt, la première campagne du roi en Flandre,

(1) M. de Longuemar exprime le regret de n'avoir trouvé, dans la correspondance du comte de l'Avogadre, aucun détail sur l'expédition de 1660 au delà de son départ de France. « Quant à lui personnellement, ajoute-t-il, il paraît s'en être tiré sain et sauf, car les notes consignées à son sujet dans les archives de La Contour nous le montrent, quelques années après, pourvu du commandement de la ville de Metz, en remplacement de son beau-père François de Moussy, retiré du service, puis lieutenant général des armées du roi, gouverneur de l'île d'Oleron, et enfin chevalier des ordres (1663)... Après soixante ans de service actif, il céda à son tour le gouvernement d'Oleron au comte Charles de Moulineau, capitaine aux gardes françaises et brigadier des armées du roi, qui avait épousé sa fille unique, Yvonne d'Avogadre, dame d'honneur d'Anne-Marie d'Orléans, reine de Sardaigne. »

les succès de Turenne, le traité des Pyrénées, le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse et la mort de Mazarin.

Les lettres concernant le gouvernement du pays Messin nous font connaître les charges militaires imposées aux habitants de Metz et les compensations qui leur étaient accordées, les luttes de la garnison avec les autorités locales, le règlement du service et de la discipline des troupes, les embarras et les complications qui, dans ce pays, comme dans plusieurs autres parties de la France, résultaient des rapports entre les protestants et les catholiques.

Ces documents, ainsi que ceux dont nous avons parlé plus haut, et qui se rattachent aux préparatifs de l'expédition de La Cance, ont fourni à M. de Longuemar l'occasion d'établir une comparaison, qui dénote des connaissances spéciales sur la matière, entre l'organisation actuelle de nos armées et celle des armées du temps de Louis XIV, et d'indiquer les divers essais de réforme tentés par ce prince et par ses ministres dans cette branche importante de l'administration.

On trouve dans les lettres qui touchent aux événements politiques du royaume une nouvelle preuve des difficultés de toute sorte qui signalèrent les premières années du règne de Louis XIV.

Les archives de La Contour contiennent aussi plusieurs autres pièces relatives aux ducs Charles et Nicolas-François de Lorraine, et enfin une pièce qui n'a aucun rapport avec celles qui précèdent : c'est une lettre originale de Victor-Amédée de Savoie au pape Alexandre VIII, à la date du 16 juillet 1696. Cette lettre était destinée à mettre le Pape dans la confiance du traité secret négocié entre Louis XIV et le duc de Savoie, par lequel le roi de France s'engageait, pour détacher ce prince de son alliance avec l'Autriche et l'Espagne, à lui rendre tout ce qu'il avait perdu dans les dernières batailles, et notamment Pignerol, qui depuis 1630 servait de passage aux Français pour entrer en Piémont, et à consentir au mariage de la princesse Marie-Adélaïde, sa fille, avec le duc de Bourgogne. Victor-Amédée, dans cette lettre, présente les résultats de ce traité comme devant concorder avec le bien de l'Europe, et entrer dans les vues du Saint-Père, dont il sollicite l'approbation et l'intervention pour se mettre en mesure d'agir auprès des autres puissances.

M. de Longuemar a pris soin de joindre à l'analyse qu'il nous donne des divers documents provenant des archives de La Contour des extraits choisis avec discernement, et de les accompagner de résumés historiques qui servent à les éclaircir ou à les expliquer. Cette correspondance ne sera pas sans utilité pour la publication du

recueil des lettres de Mazarin, que notre collègue M. Chéruef prépare en ce moment, et qui doit faire partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.

La série d'études que M. J. de La Marsonnière a entreprise dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* sur les poésies nationales du Poitou commence par un article sur un recueil intitulé : *La Gente poitevin'rie*. On peut reprocher aux considérations préliminaires qui précèdent l'examen de ce recueil d'être en partie très-contestables et un peu trop recherchées dans la forme, mais elles ne manquent pas de finesse. M. J. de La Marsonnière reconnaît tout d'abord, avec une franchise qui prouve du moins l'impartialité de son jugement, que l'inspiration poétique n'est pas le produit dominant du sol poitevin. « Il ne faut pas flatter son pays, dit-il : nous ne sommes les fils ni du Languedoc ni de la Provence, ces contrées chéries du soleil, où naissent les poètes... Le Poitou n'est pas la région enchantée où l'imagination fait éclore les fleurs ; c'est la terre labourable où le bon sens fait mûrir les fruits. » En revanche, M. J. de La Marsonnière revendique formellement en faveur des habitants du Poitou ce privilège du bon sens qui, selon lui, les a fait incliner de tout temps avec succès vers les études juridiques. Aussi caractérise-t-il la muse poitevine en lui attribuant « trop de science pour être simple et naturelle, et trop de sagesse pour s'envoler. » Le besoin de controverse inhérent au palais et l'esprit de contradiction qui, suivant la remarque de M. Ouvré dans son *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers* (1), a acquis droit de cité dans cette ville, ont dirigé sur la satire toutes les forces actives de cette muse revêche. Là elle est vraiment sur son terrain, « et parfois elle devient aimable à force de malice emmiellée de bonhomie. » C'est cette muse que M. de La Marsonnière retrouve dans la *Gente poitevin'rie*. Il regrette beaucoup que l'édition de 1660, qui est la plus récente, ait considérablement augmenté le recueil original de pièces grossières du dix-septième siècle, et il ne s'occupe que des morceaux qui appartiennent à l'époque qu'il considère comme le bon temps de la littérature poitevine, c'est-à-dire de ceux du seizième siècle. Ce sont des poésies en patois, dont une partie se compose de chansons joyeuses, l'autre de satires. M. J. de La Marsonnière laisse de côté les premières, qu'il regarde comme étant d'un goût trop épicé pour des palais du dix-neuvième siècle, et il se borne à nous entretenir des secondes, et notamment de deux pièces, dont l'une a

(1) V. tome XXI, p. 105, des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

pour titre : « *Lettre de Tenot à Piarrot, qui parle de moult de beaux cas.* » Le sujet n'est pas neuf : c'est que ce qui est bien s'en va avec ce qui est vieux, et que le présent ne vaut pas le passé. De là l'énumération de toutes sortes de griefs contre les vices, les travers, les ridicules du temps présent. Rien ne trouve grâce devant la muse chagrine de l'impitoyable Tenot. Il n'épargne ni la coquetterie ni les caprices de la mode, et un passage cité par M. J. de La Marsonnière prouve que certaines particularités de la toilette des femmes de nos jours ne sont pas plus nouvelles que les critiques dont elles sont l'objet, et que la question des crinolines ou autres ornements de même nature était déjà à l'ordre du jour au seizième siècle :

Mé Piarrot vainçay, n'a-tu point
Intendu comme sont empoint
In tas de femmes godinettes?
.....
Jesu! qu'a se donnont de poinel
A l'avant dô cercle de boys
Près le bas aussi ronds qu'un poys.
O lé relié sous leurs draps
Ne peu ne moins que do buffats.
Ma fé tot iquez paremont
Ne sont que bea déguisemont.
O ne faut point se contrefoire
Pre vouler mieux au monde plaire.
Au bon viel temps l'on s'habillet
Drettement sans être quillet.
Les dames étiont ben habillies
Sins etre tant vertugalisies.
Lour robes étiont en drettes lattes,
Et n'étiont en rien contrefattes.
Mez maintenant o va o vaint
Et le bon temps point ne revaint.

Mais Tenot ne se contente pas d'attaquer les défauts du prochain et les modes du jour ; il s'en prend aussi, avec une liberté qui a lieu de nous étonner, aux institutions, à l'administration, à l'impôt, à la justice, en un mot, aux différents actes du gouvernement.

Quant à l'autre pièce, que M. de La Marsonnière regarde comme la principale du recueil, et qu'il attribue au docte jurisconsulte Jean Boiceau, auteur du livre de la *Preuve par témoins*, elle est intitulée : *le Monologue de Robineau (le Ménélogue de Robinea)*, et est particulièrement dirigée contre la manie des procès, les procureurs, les avocats et les juges. M. J. de La Marsonnière, par l'analyse détaillée et entremêlée de citations qu'il en a présentée, en donne une idée

exacte. Nous ne pouvons que l'engager à poursuivre ces études, qui, si elles n'ont qu'une importance secondaire pour la philologie, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs du Poitou.

Il nous reste à parler du Mémoire de M. Gustave Bardy sur les électeurs de la noblesse du Poitou en 1789.

Ce Mémoire débute par une apologie de la noblesse, qui manque moins de justesse que de simplicité, et qui, ne contenant aucun aperçu nouveau, aurait gagné à être moins développée. Après cette digression, M. Bardy entre dans son sujet et expose le caractère et l'utilité des documents qu'il se propose de publier successivement, et de ceux que comprend en particulier ce volume. On trouve parmi les électeurs qui y sont mentionnés six princes du sang royal, huit ducs et pairs, six ducs non pairs, soixante-dix-huit marquis, soixante-neuf comtes, dix-neuf vicomtes, vingt-trois barons, fondateurs et patrons de leurs paroisses, mille soixante et onze gentils-hommes, seigneurs de terres ou de fiefs, presque tous chevaliers.

Ces électeurs sont divisés en quatre groupes.

L'assemblée du bailliage du Poitou, composée : 1° des nobles de la sénéchaussée de Poitiers ; 2° des nobles des sièges royaux de Civray et Saint-Maixent, Fontenay-le-Comte, Luzignan, Montmorillon, Niort, Vouvent, séant à la Châtaigneraie ;

L'assemblée du bailliage de Châtelleraut ;

L'assemblée du bailliage de Loudun ;

L'assemblée du bailliage des Marches, communes franches de Poitou et de Bretagne.

M. Bardy compare ensuite l'ancien et le nouveau système électoral, indique la méthode qu'il a adoptée pour son travail et les sources auxquelles il a puisé. Enfin il s'attache à repousser les reproches d'opposition systématique contre toute réforme qu'on a fait souvent aux représentants de la noblesse du Poitou ; et, afin de prouver que l'esprit qui les animait était beaucoup plus libéral que celui qui leur est généralement attribué, il cite quelques extraits du cahier des mille quatre-vingt-huit nobles composant le collège du bailliage de cette province, qui contient l'expression de leur volonté politique (1).

(1) Les vingt-huit rédacteurs de ce cahier étaient : le vicomte de La Châtre, Irland de Bazoges, le comte Jouslard d'Yversay, le marquis de la Messelière, pour l'élection de Poitiers ;

Le chevalier de la Coudray, de Regnon, le marquis de Saint-Sulpice, pour celle de Fontenay ;

Le marquis des Dorides, des Essarts, de La Fontenelle, pour celle de Thouars ;

« Les rédacteurs de ce cahier, dit M. Gustave Bardy, furent les dignes précurseurs donnés par la province, où l'embrasement vendéen suivit l'aurore de 89, aux gentilhommes en qui la Constituante reconnut et salua quelques-uns des maîtres de notre école représentative : Mathieu de Montmorency, Alexandre de Beauharnais, Liancourt, Fréteau, Clermont-Tonnerre, Bureaux de Pusy, Crillon, Lally, de Larochehoucauld, Virieu, d'Aiguillon, Bonnay, de Noailles, André, Latour-Maubourg, Wimpfen et Broglie. »

M. G. Bardy a fait suivre la publication des rôles des électeurs de la noblesse du Poitou, en 1789, par une table alphabétique des noms contenus dans ces rôles. Il fait appel, en terminant, au contrôle des familles, des bibliographes et des publicistes pour la révision des textes soumis pour la première fois à leur critique, et pour la rectification des erreurs, des omissions ou des inexactitudes qui peuvent s'y rencontrer. Il se propose, et nous l'en félicitons, de compléter ce premier travail par l'appréciation du système électoral de 1789, en ce qui concerne le clergé et le tiers, et par la chronique poitevine de ces deux ordres.

L. BELLAGUET,
Membre du Comité.

Du Brenillat, Chebroux de Lespinats, Marsault de Parsay, pour celle de Niort;
Le baron de Lézardière, le marquis de Martel, le duc de Montmorency-Luxembourg, pour celle des Sables ;

Le marquis de la Roche-Jacquelein, le marquis de l'Épinay, le marquis de Mortagne, pour celle de Châtillon ;

Bellin de la Liborlière, le marquis de Gourjault, le comte de Lohéne, pour celle de Saint-Maixent ;

De l'Escours, Prévost de la Vauzelle, du Soulier, pour celle de Confolens ;

De Barbezieres, pour l'enclave de l'Angoumois ;

Le marquis de Villemort, pour les enclaves du Berri ;

Le marquis d'Orbigni de Rochefort, pour l'enclave de Touraine.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN, A BOURG.

Journal d'agriculture sciences, lettres et arts, année 1860.

Le *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, publié par les membres de la Société d'émulation de l'Ain, pendant l'année 1860, ne contient qu'un seul travail qui se rattache aux travaux de la section ; mais ce travail a une importance véritable, et tient dans le recueil une place considérable. C'est une étude sur la vie du général Joubert, avec de nombreux fragments de sa correspondance inédite, par M. Edmond Chevrier.

Joubert est né à Pont-de-Vaux, en 1769, la même année que Napoléon I^{er}. Personne ne pouvait donc mieux qu'un membre de la Société d'émulation de l'Ain entreprendre la biographie de ce jeune général, mort à 30 ans au champ d'honneur, et dont l'Empereur disait : « Il était jeune encore, et n'avait pas acquis toute l'expérience « nécessaire. Il eût pu arriver à une grande renommée. »

Le travail de M. Chevrier a donné à l'un de nos éminents critiques l'occasion, l'an dernier, de consacrer au général Joubert trois articles d'un haut intérêt, qui ont paru dans les numéros du *Moniteur* des 8, 15 et 22 avril 1861 : c'est la meilleure preuve de la valeur des documents édités par la Société d'émulation du département de l'Ain. On ne saurait trop louer les Sociétés savantes provinciales qui savent aussi bien mettre en relief les personnages historiques nés dans leur ressort : en faisant connaître des détails authentiques, des documents inédits qui ne peuvent être recueillis ailleurs, ces compagnies s'honorent elles-mêmes, et travaillent véritablement à l'histoire de France. M. Sainte-Beuve disait, dans les articles auxquels je faisais allusion plus haut : La vie de Joubert est un feuillet déchiré, mais qui précède immédiatement un des plus mémorables chapitres du livre auguste de l'histoire. Dans une histoire universelle, si courte qu'elle soit, et fût-elle à la Bossuet, il est sûr par là d'être nommé.» M. Chevrier doit être fier de savoir que la lecture de son étude a pu inspirer une pareille réflexion.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET
BELLES-LETTRES DE CAEN, 1861.

On ne saurait équitablement apprécier les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, si l'on ne tenait compte des habitudes studieuses de cette ville et des publications importantes qu'elle produit. Siége d'une Cour impériale qui n'a cessé de compter des hommes éminents, d'une Faculté de droit qui récemment encore obtenait les plus éclatants succès dans les concours d'agrégation, l'ancienne capitale de la basse Normandie a toujours tenu en grand honneur les études juridiques, et en grande considération les hommes qui se distinguent dans la magistrature ou le barreau. On ne sera donc pas surpris de voir réserver à la jurisprudence une part assez notable dans les Mémoires de l'une des plus anciennes Académies de la province.

Si les sciences industrielles ne peuvent prendre un grand développement dans une région presque exclusivement agricole, l'influence de savants professeurs, les heureux résultats de leurs recherches ont donné un assez vif élan aux sciences naturelles, et même aux sciences chimiques dans leur application à l'agriculture. Aussi les *Mémoires de l'Académie de Caen* nous offrent-ils dans cet ordre d'idées des travaux importants qui ont mérité les plus honorables suffrages. Ces Mémoires ne semblent accorder, au contraire, qu'une place restreinte à ces études d'archéologie ou d'histoire locale qui rentrent plus spécialement dans les attributions de notre section. On ne s'étonnera plus de cette lacune lorsqu'on aura remarqué que la plupart des membres de l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres* appartiennent aussi à la *Société des antiquaires de Normandie*. Les recherches archéologiques, les travaux d'érudition sont le plus souvent réservés pour les *Mémoires* et le *Bulletin* de cette Société ; les études d'un intérêt plus général, d'un caractère plus académique, qui sortent du cadre de cet excellent recueil, reviennent de droit aux *Mémoires de l'Académie*. De là une grande diversité dans les matières que contiennent tous les volumes de ces Mémoires, et en particulier le tome dont l'examen nous a été confié.

Nous rencontrons, aux premières pages, des recherches scientifiques de MM. Isid. Pierre, Morière et Desbordeaux, qui seront renvoyées à l'appréciation d'une autre section. Tout aussi peu compétent pour juger le mérite de la dissertation de M. E. Chauvet sur la

Psychologie de Gallien, nous ne demanderons même pas si l'on peut rigoureusement appliquer cette dénomination moderne à un système philosophique qui considère l'âme comme une simple modification du corps, et la fait résider dans le foie, le cœur et le cerveau.

Les études juridiques sont représentées par trois Mémoires de MM. Bertauld, Berville et Sorbier. M. Bertauld s'est demandé *en quoi la philosophie politique de l'histoire de France intéresse l'histoire du droit* ; mais il s'est borné à établir que l'expression la plus complète d'un état social est dans la législation, et il paraît s'être réservé de répondre dans un travail plus étendu à la question qu'il s'est posée. Un procès célèbre a engagé M. Berville à examiner s'il existe dans la loi française une disposition qui donne action pour diffamation, devant les tribunaux correctionnels, à d'autres qu'à la personne diffamée, et, dans le cas d'une solution négative, s'il faudrait introduire une semblable disposition dans nos lois. Le savant magistrat établit avec une grande force de logique que l'action en diffamation n'est pas accordée aux héritiers, et qu'elle ne peut leur appartenir. Cette action a un caractère tout particulier : elle n'admet pas la preuve des faits imputés, et ne peut être exercée d'office par le ministère public, qui doit laisser à la personne diffamée le soin d'examiner s'il lui convient d'intenter des poursuites. Ces prérogatives toutes *personnelles*, dérogoires au droit commun, ne sauraient être réclamées par les héritiers sans une disposition formelle qui aurait d'ailleurs à déterminer les ayants droit. Faudrait-il, en effet, accorder cette prérogative à l'héritier du nom ou à l'héritier des biens, à l'enfant adoptif, au conjoint survivant ? Quel terme devrait-on accorder au droit de plainte des héritiers ? Serait-il perpétuel ou temporaire ? Quel délai leur serait donné pour l'exercer ? Que décider si deux héritiers au même degré différaient d'avis sur l'opportunité des poursuites ? Pour résoudre tous ces points, des textes formels seraient nécessaires. Or, ces textes n'existent pas, et on ne saurait les créer, parce qu'on ne peut transmettre à autrui l'exercice d'un droit *personnel*, et qu'il serait impossible d'arriver à régler une pareille matière.

Dans ses *Observations sur la révolution judiciaire de 1771*, M. Sorbier prend énergiquement parti pour le parlement contre la cour, et ne se montre plus sévère que dans l'appréciation de la conduite des parlements après le coup d'Etat Maupeou. Nous regrettons de ne pouvoir partager sans réserve le sentiment de M. le premier président d'Agen sur le rôle de la magistrature pendant les deux derniers siècles, et nous persistons à penser que la lutte du parle-

ment et du jansénisme contre la royauté a puissamment contribué à la chute de la monarchie. Les Mémoires de l'avocat Barbier suffisent pour démontrer cette proposition.

M. Février a étudié, à un point de vue différent, la même période de notre histoire dans ses *Recherches sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'indépendance américaine*. Il a consulté avec fruit, pour ce travail instructif, un ouvrage peu connu, publié à Londres en 1782 sous le titre de *l'Espion anglais*. C'est, en effet, une série de rapports formant onze volumes, adressés à Londres par un Anglais résidant en France. Ce recueil contient un grand nombre de renseignements curieux sur l'état de la France à la fin du dix-huitième siècle, et M. Février l'a utilisé avec beaucoup de sagacité dans la question particulière qu'il étudiait.

Nous devons encore mentionner deux intéressantes notices de MM. G. Mancel et Jules David sur la vie de MM. du Fougray et Pierre David, avant d'arriver à la partie exclusivement littéraire. Ici nous rencontrons une spirituelle dissertation sur Béranger, due à la plume de l'infatigable secrétaire de l'Académie. M. Julien Travers s'est proposé d'étudier Béranger comme littérateur et comme critique. Il nous le montre traçant tour à tour, dans sa correspondance, les règles de la composition en général, du style épistolaire, de la chanson, et jugeant tantôt les anciens, qu'il regrettait si fort de ne pouvoir lire dans l'original, tantôt Rabelais, Montaigne, Corneille, Racine, Molière, Boileau; La Fontaine, M^{me} de Sévigné, J.-J. Rousseau, Châteaubriand, les poètes, les romanciers et les historiens de notre époque.

La poésie a toujours sa place réservée dans les Mémoires de l'Académie de Caen : aussi le volume que nous venons d'analyser se termine par quelques pièces dues à MM. J. Travers, Berville et H.-L. Guérin de Litteau.

AD. TARDIF,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE,
première et deuxième année, 1858, 1859. — MÉMOIRES, année 1859.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, très-jeune sœur de l'Académie impériale de Metz, marche bravement sur les traces de son aînée dans la voie des recherches érudites. Les deux volumes de Bulletins et le volume de Mémoires qu'elle a fait paraître en moins de trois ans, inaugurent d'une manière brillante ses débuts dans la carrière où elle s'est engagée, tant ces volumes sont bien et utilement remplis ; et même nous aurions pu nous effrayer quelque peu de l'abondance des travaux dont nous avons à rendre compte, si M. Lacroix, dans la série d'articles qu'il a consacrés aux Sociétés savantes du ressort de la faculté de Nancy, n'avait pris les devants et n'avait facilité notre tâche en l'abrégeant. Trois des principaux mémoires insérés dans le recueil de la Société de la Moselle, l'*Histoire du rite de l'église de Metz*, par Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz ; la *Notice historique sur l'église Sainte-Ségolène de Metz*, par M. Huguenin, et l'*Essai sur la vie de la bienheureuse Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine* (1), par M. l'abbé Curicque, ont été particulièrement l'objet de l'examen de M. Lacroix, et il leur a donné une place honorable dans son troisième article (2). Aussi nous a-t-il semblé qu'il n'était pas nécessaire de revenir ici sur des travaux déjà signalés à l'attention du Comité et du public par un homme compétent. La répétition des mêmes idées ferait double emploi, ou bien, en supposant qu'il y eût lieu d'exprimer un jugement différent, cette diversité d'opinions dans un même recueil aurait selon moi quelque inconvénient. Mais je n'ai point eu à triompher d'un pareil embarras, puisque je m'associe aux éloges donnés par M. Lacroix aux trois Mémoires précités ; aussi, n'ayant pas la prétention de faire mieux que lui, je me contente de renvoyer à son excellent article.

Je bornerai donc mon compte rendu aux dissertations et aux communications que le savant professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy n'a pas analysées, soit que le temps lui ait manqué, soit

(1) Cette princesse, fille de l'empereur Robert et femme du duc de Lorraine Charles II, mourut en odeur de sainteté le 27 août 1434.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, livr. de févr. 1861, notamment aux pages 219 et 221.

que les sujets de ces travaux sortissent du cadre qu'il s'était tracé, et je les diviserai en deux catégories : les travaux qui abordent des questions d'histoire étrangère, et ceux qui se renferment dans l'étude de l'histoire de la Lorraine et de l'histoire du pays Messin en particulier.

Dans la première catégorie se placent : 1° une *Etude sur l'histoire du barreau romain*, par M. Henri Maguin ; 2° une dissertation sur les *Catacombes de Rome*, par M. l'abbé Noel. J'aurai peu de choses à dire de l'*Etude sur le barreau*, qui me paraît être moins un travail original apportant de nouvelles lumières sur la question en elle-même qu'un rapport sur le remarquable ouvrage de M. Grellet-Dumazeau. Toutefois M. Maguin, en cherchant dans l'histoire du barreau romain des enseignements qui puissent profiter au barreau moderne, formule pour son compte deux conseils qui ne sont pas à dédaigner : il voudrait, avec Cicéron, que, suivant l'exemple des orateurs romains, nos avocats joignissent à l'étude de la jurisprudence celle de la philosophie et de la morale, sciences qui, à Rome, étaient considérées comme indispensables à la saine intelligence du droit. Il voudrait de plus, avec Quintilien, que l'usage de la préparation écrite des plaidoiries redevint un exercice habituel, persuadé que la parole improvisée y trouverait plus sûrement cet enchaînement de pensées, cette justesse d'expressions, sans lesquelles l'éloquence court risque de ne pas laisser des traces durables.

Dans un chapitre intéressant, M. l'abbé Noel a résumé quelques-uns des plus récents travaux qui ont paru sur les catacombes de Rome, sur leur topographie, sur l'époque où l'on a commencé à étudier ces galeries souterraines, sur les tombeaux des martyrs et des fidèles, enfin sur les peintures et les sculptures qui les décorent. L'auteur n'admet pas qu'il y ait dans les catacombes d'autres sépultures que des sépultures chrétiennes, et pourtant il ne donne aucune explication sur l'apparence toute païenne de certaines peintures, notamment de celles qui ont été découvertes dans le cimetière de Prétextat, et qui représentent l'enlèvement de Proserpine, ou du moins la descente aux enfers d'un corps ailé accompagné par Mercure. Mais comme des critiques très-autorités ont cherché à déterminer par la symbolique chrétienne le caractère mixte de ces peintures et des inscriptions qui les accompagnent, je ne ferai pas sur ce point d'objections à l'auteur. Du moins, pour reconnaître que des cultes mystérieux, non chrétiens, ont pu chercher aussi un asile dans les catacombes de Rome, faudrait-il un ensemble de preuves plus décisives que celles qui ont été produites jusqu'ici. Mais il est un autre sujet de dis-

cussion sur lequel je trouve les assertions de M. l'abbé Noel beaucoup trop absolues : il s'agit du vase de sang, qui, joint à la palme, devrait former l'indice très-certain du martyr, d'après la décision rendue par la congrégation des Reliques en 1668. « Après tant de témoignages irrécusables, dit l'auteur, ne faudrait-il pas nier l'évidence pour refuser d'admettre comme martyrs les premiers chrétiens dont la tombe se distingue par ces signes réservés? *Il est libre à certains hommes de se donner un pareil ridicule.* Quant aux savants *vraiment dignes de ce nom*, ils seront toujours unanimes à reconnaître qu'en proclamant le vase de sang comme *le signe indubitable du martyr*, l'Eglise est le fidèle organe de la raison, de l'histoire, de la science, de la tradition constante de dix-huit siècles. C'est ce que fit, à l'exemple de tant d'autres, l'homme le plus savant et le plus modeste du siècle de Louis XIV, Mabillon, etc. (1). » A combien d'observations ce passage ne pourrait-il pas donner lieu? Et d'abord, Mabillon, dont on invoque ici l'autorité, n'est pas aussi affirmatif que le dit M. l'abbé Noel. Dans son écrit sur le culte des saints inconnus, il établit déjà des réserves qu'il corrobora plus tard d'une manière très-nette dans sa lettre à Guillaume de la Parre du 12 février 1703 : « Je pourrais dire beaucoup de choses sur les palmes et sur les vaisseaux de verre, que l'on prétend être la marque la plus certaine ; mais le respect que j'ai pour le saint-siège et pour la congrégation des Rites m'oblige à supprimer ce que j'aurais à dire là-dessus, *qui ne serait peut-être pas inutile* (2). » En effet, la question, souvent agitée depuis Mabillon, a été reprise de nos jours, et des doutes fort sérieux ont été élevés, non pas sur la nature du sang conservé dans les vases des catacombes, mais sur l'attribution du titre de martyrs à tous ceux dont la tombe est marquée de ce signe. M. Edmond Le Blant, aussi compétent par sa foi que par sa science pour traiter avec une mesure respectueuse ce sujet grave et délicat, n'hésite point cependant à conclure que la présence du vase n'est point le signe indubitable du martyr, que cette opinion, loin d'être une tradition constante, ne date que du dix-septième siècle, et que ce vase contenant, soit le sang des martyrs, soit de l'eau bénite, soit de l'huile puisée aux lampes des saints tombeaux, n'avait d'autre objet dans la pensée des premiers chrétiens que de protéger, à titre de relique, la tombe des fidèles.

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle*, p. 90, 91.

(2) *Ouvrages posthumes de Mabillon*, t. I, p. 434, 343, cité par M. Edm. le Blant, *la Question du vase de sang*, p. 9. 1858

On voit du premier coup d'œil l'importance de la question, car, si le vase n'est pas le signe certain du martyr, les restes humains à côté desquels on le trouve n'ont plus le droit de s'imposer à notre vénération et à notre culte. La chose vaut donc la peine d'être discutée, et M. Le Blant a montré qu'on peut la traiter en restant digne du nom de savant, et sans se donner ce ridicule que M. l'abbé Noël inflige un peu témérairement à ses contradicteurs. J'insiste sur ce point, parce que, dans un précédent rapport, j'ai déjà eu l'occasion de signaler la tendance de quelques ecclésiastiques, hommes pieux et instruits du reste, à ne tolérer aucune objection à leurs idées, dès que la question est portée sur le terrain de l'histoire religieuse.

Je passe aux travaux qui concernent l'histoire de la Lorraine et du pays Messin en particulier. Le plus important de ces travaux, en dehors de ceux qui ont été analysés par M. Lacroix, est la dissertation de M. le comte Van der Straten sur *la maison de Heu et le Miroir des nobles de Hesbaye* (1). Le but de l'auteur est de faire l'examen critique d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal récemment publié par la Société d'archéologie de Lorraine, et connu sous le titre de *Maison de Heu*. Ce livre, qui paraît avoir été écrit de 1466 à 1485, fut composé pour amplifier et continuer le *Miroir des nobles de Hesbaye*, que le chroniqueur liégeois Jacques de Hemricourt avait rédigé dans les dernières années du quatorzième siècle (de 1383 à 1398), et dans lequel la famille de Heu tenait une grande place. On sait que cette famille, très-influente à Metz au quinzième et au seizième siècle, se disait originaire de Huy dans le pays de Liège, et cette origine paraît justifiée par des titres authentiques ; mais ce qui est beaucoup plus contestable, selon M. Van der Straten, ce sont les degrés de filiation que Hemricourt, et surtout l'auteur anonyme du manuscrit précité, ont prétendu établir dans la branche directe ou dans les branches collatérales de la famille de Heu. A partir du dixième degré, cette filiation n'offre point de difficultés ; mais pour les degrés antérieurs, et surtout pour la question d'origine, qui ne peut remonter plus haut que Rasse, dit à la Barbe, frère de Renaud, comte de Dammartin, banni par le roi Philippe-Auguste, les deux textes sont en désaccord et ne semblent pas mériter plus de confiance l'un que l'autre. Nous ne suivrons point M. Van der Straten dans la discussion très-approfondie où il est entré pour dégager la vérité des anachronismes de tout genre qui, sous l'influence de la vanité ou de l'intérêt, ont embrouillé cette généalogie. La chose eu

(1) On appelle communément Hesbaye le pays compris entre Liège et Huy.

elle-même ne présente d'ailleurs qu'un intérêt assez restreint ; mais le résultat important auquel est arrivé l'auteur dans son examen du *Miroir des nobles de Hesbaye*, c'est que, jugeant l'ensemble du travail de Hemricourt d'après les inexactitudes qu'il y signale à propos des Heu, il en conclut que le vieux chroniqueur si cher à la Belgique est un de ces romanciers-poètes dont le témoignage devient une source d'embarras pour l'histoire, quand le vrai caractère de leurs écrits n'a pas été suffisamment déterminé par la critique.

Nous regrettons de ne trouver dans le bulletin de la Société de la Moselle que la mention assez brève d'une étude de M. Cailly sur la fondation de l'autorité française à Metz et sur la révolution qui fit cesser en 1555 l'exercice des droits souverains, ou, comme on dit aujourd'hui, l'*autonomie* possédée par la cité messine. Cette étude du moins ne figure pas dans le volume de Mémoires que nous avons sous les yeux. A cette question se rattache celle de l'institution définitive des intendants ou représentants directs de l'autorité royale dans les Trois-Évêchés, institution que M. Dufresne fixe à l'année 1630 et non à l'année 1635, comme on le croit généralement. Il établit en effet sur des pièces authentiques que, dès le mois de mai 1631, M. de Juyé exerçait les fonctions d'intendant de la justice et des finances en Champagne et dans les villes de Metz, Toul et Verdun. Ce personnage devrait donc précéder M. Lefèvre sur la liste des intendants de Metz, la mission de M. Le Bret en 1624 n'ayant été que temporaire, suivant l'auteur de la note, bien que, sur un titre de cette année conservé aux archives de l'Empire, Le Bret soit qualifié d'intendant de la justice dans les Trois-Évêchés.

M. l'abbé Michel a communiqué à la Société de la Moselle des notices sur MM. Fournier, de Mahuet et de Contrisson, qui furent les trois derniers abbés commendataires de Sturzelbronn, l'un des monastères les plus anciens du département, puisque sa fondation remonte à l'an 1135. Ces notices pourront servir à M. Boulangé, lequel prépare une histoire de cette célèbre abbaye, aujourd'hui complètement détruite, mais dont les débris du moins seront protégés et conservés, puisqu'ils sont devenus la propriété d'un des membres les plus éclairés de la Société mosellane.

A la suite des Mémoires et des communications, nous devons signaler quelques documents historiques analysés ou publiés *in extenso* dans le bulletin de cette Société. Nous citerons, par exemple, la charte d'affranchissement en 55 articles concédée au mois de janvier 1321 (vieux style) par Jean, seigneur de Boulay, aux habitants de cette petite ville, et confirmée en 1503 par René II, duc de Lor-

raine ; ainsi qu'une dépêche intéressante adressée par Marie, gouvernante des Pays-Bas, à l'empereur Charles-Quint, son frère, au moment du siège de Metz (29 octobre 1552), par laquelle elle lui fait part des négociations qu'elle a entreprises pour lui procurer de l'argent, et lui donne en même temps des détails sur l'attitude politique de plusieurs princes allemands. Puis viennent diverses lettres, une de Bossuet, quand il n'était encore que grand archidiacre de Metz, et qui est relative à ses droits de prébende dans le village d'Ancy ; une autre de Mabillon, dans laquelle l'illustre bénédictin donne aux religieux de Saint-Arnould, près Metz, son avis sur l'authenticité d'une charte de 717 conservée dans leur abbaye (1) ; un fragment de la correspondance de Dom Calmet avec Olivier Legipont, sous-prieur de Saint-Martin, à Cologne, au sujet de la bibliothèque bénédictine commencée par Bernard Pez ; enfin une lettre de Colbert qui mérite d'être citée, parce qu'elle se rattache à l'histoire de la fameuse Bible de Charles le Chauve :

A Messieurs,
Messieurs du chapitre de Metz.

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction les treize manuscrits que vous avez bien voulu me donner, outre la belle Bible et les Heures de Charles le Chauve dont vous avez aussi bien voulu orner ma bibliothèque il y a déjà quelque temps ; et, quoique j'en conserve le souvenir, pour vous donner des marques de ma gratitude dans toutes les occasions où il s'agira des intérêts de votre chapitre et des vôtres en particulier, je suis bien aise de vous en donner des marques par ces lignes, en vous assurant que je prendrai toujours plaisir à vous tesmoigner combien véritablement je suis, messieurs, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

COLBERT.

Versailles, 11 septembre 1676.

Je ne voudrais pas, avant de finir ce rapport, négliger d'indiquer les relations de bonne confraternité qui existent entre la jeune Société de la Moselle et les autres Sociétés savantes de l'ancienne Lorraine, notamment avec la Société philomathique de Verdun. Ces relations ont donné lieu à des comptes rendus fort intéressants, présentés à la Société d'archéologie et d'histoire par plusieurs de ses membres.

(1) Cette charte, qui fut communiquée à Moreau pour la collection des *diplomata*, est aujourd'hui déposée aux archives de l'Empire.

Je n'ai point l'intention de revenir sur ces comptes rendus, d'autant plus que les Mémoires de la Société de Verdun ont été analysés, suivant la nature diverse de leurs sujets, dans la *Revue des Sociétés savantes* (1). Cependant M. Hallez-d'Arros a signalé à la Société messine un travail de M. l'abbé Clouet, publié par la Société verdunoise, dont il n'est point fait mention dans la *Revue*, et sur lequel je demande, en terminant, la permission de dire quelques mots. Il s'agit d'une charte mérovingienne de l'an 634, dont les nombreuses dispositions fournissent des renseignements historiques et géographiques sur un pays dépendant au septième siècle de l'évêché de Verdun, mais en partie compris aujourd'hui dans le département de la Moselle. Cette charte, dont une copie, qui paraît être du dixième siècle, se trouve aux archives provinciales de Coblenz, renferme le testament d'un diacre de Verdun, Adalgésile, allié à la maison royale, en faveur des églises et des hôpitaux de la *villa Longagionis* (Longuion) et de la *villa Marciano* (Mercy), dont il était le fondateur. Le donateur attribue aussi des legs aux lépreux de Metz, de Verdun, de Maestricht, ce qui prouve, contrairement à l'opinion généralement admise, que la lèpre ne date pas seulement de l'époque des croisades. Cette pièce mentionne un certain nombre de localités qui font actuellement partie de l'arrondissement de Briey, entre autres *Unichi* (Ugny) et *Monhiagu* ou *Monhiaga* (Montigny-sur-Chier), comme comprises dans le *pagus Verdunensis*. Il reste donc acquis qu'au septième siècle, ce pagus s'étendait à plusieurs lieues au delà de Longuion. Une autre circonstance également digne de remarque, c'est que l'institution des diaconesses s'était conservée en Lorraine, car Adalgésile parle de sa sœur la diaconesse Ermegonde, qui lui a laissé l'usufruit d'une terre appelée *Hogregia*. « On sait, dit à ce sujet M. Hallez-d'Arros « dans son rapport (2), que le titre de diaconesse appartenait à des « veuves qui, dans la primitive Église, remplissaient à l'égard des « femmes un ministère analogue à celui que conféraient aux hommes « certains ordres mineurs. C'était à elles qu'était confié le soin de la « nef ou du côté de l'église réservé aux femmes, qui alors étaient sé- « parées des hommes, usage qui a survécu en Alsace. Elles soignaient « les pauvres et les malades de leur sexe, qui recevaient d'elles, « surtout dans les cérémonies du baptême par immersion, tous les

(1) Voir notamment un travail de M. L. Lacroix dans la *Revue* du mois de mars 1859. Il y est question, à la page 376, d'un curieux Mémoire de M. Bu- vignier sur la *harouille*, ou distribution de harengs, qui avait lieu le lundi gras au prieuré de Cons-la-Grandville.

(2) *Bulletin*, 2^e année, p. 98.

« services que les diacres n'auraient pu leur rendre sans blesser la
« pudeur. L'origine de cette institution remonte aux temps apos-
« toliques. Saint Paul, dans son épître à Timothée, et Tertullien,
« dans son traité *Ad uxorem*, parlent des femmes qui recevaient
« cette sorte d'ordination. Mais on ne sait pas bien à quelle époque
« les diaconesses ont disparu de l'Église. S'il m'était permis de ha-
« sarder une opinion à cet égard, je dirais que cette suppression
« a dû être la conséquence de l'introduction de l'usage de conférer
« le baptême aux enfants par simple infusion dès leur naissance,
« usage qui ne remonte pas au delà du dixième siècle. »

On pourrait faire quelques petites chicanes à l'honorable rappor-
teur, notamment sur la date du baptême par infusion, que pour ma
part je considère comme bien antérieure au dixième siècle. Mais en
citant ce passage, j'ai eu surtout en vue de montrer quel soin les
membres de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle ap-
portent, non-seulement dans leurs propres travaux, mais aussi dans
l'examen des travaux d'autrui. On ne peut qu'encourager cette com-
pagnie savante à persévérer dans l'excellente voie où elle est entrée
dès son début.

HUILLARD-BRÉHOLLES.
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS DÉCOUVERTES A NEUVY-SUR-BARANJON.

J'ai été chargé par la section d'examiner deux communications de M. Hip. Boyer, relatives à des inscriptions gravées sur tuiles, qui ont été récemment découvertes à Neuvy-sur-Baranjon (département du Cher.)

Ces deux communications ont été imprimées dans le Journal du Cher, et dans l'avertissement qui se lit en tête du tirage à part, l'auteur, protestant contre l'opinion que le Comité a émise sur la valeur des monuments dont il s'agit, appelle au public d'une sentence, qu'il vous accuse, messieurs, d'avoir prononcée avec précipitation et avant d'avoir eu sous les yeux tous les éléments d'une appréciation équitable.

Deux mois se sont écoulés depuis que vous avez reçu la première de ces communications ; j'ai eu sous les yeux les estampages de quelques-unes des inscriptions dont il s'agit ; je les ai étudiés avec le plus grand soin, et je n'hésite pas à déclarer que ces inscriptions sont le produit d'une des plus grossières supercheries qui aient jamais été tentées.

On dira, on a dit d'avance, qu'une enquête sérieuse a été faite sur leur provenance, par des hommes dont la clairvoyance et l'impartialité méritent toute confiance. Je répondrai qu'à différentes époques, les mêmes précautions ont été prises pour donner un brevet d'authenticité à des monuments également apocryphes, quoique moins maladroitement fabriqués, et qu'après avoir donné, pendant quelque temps, le change à quelques personnes, ces précautions n'ont pas empêché que la fausseté de ces monuments ne finit par être universellement reconnue.

C'est ainsi, notamment, que la fameuse inscription des bains de Luxeuil, quoiqu'elle ait été publiée par Caylus, comme authentique, sur la foi d'un procès-verbal de fouille dressé par les autorités du lieu, n'en est pas moins reconnue aujourd'hui, par toutes les personnes compétentes, non seulement comme fausse, mais même comme impossible et absurde.

Je pourrais citer d'autres exemples semblables ; mais à quoi bon ?

Les inscriptions de Neuvy-sur-Barajon portent en elles-mêmes de tels caractères de fausseté, que je les déclarerais fausses, alors même que je les aurais vues de mes yeux sortir de terre.

D'abord leur paléographie n'est d'aucune époque, ou plutôt elle est à la fois de toutes les époques, car on y voit employées concurremment, dans la même inscription et souvent dans le même mot, des formes de lettres appartenant à des époques différentes. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'on trouve dans l'inscription n° 4, le *sigma* ancien (Σ), le *sigma* lunaire de l'époque romaine (C) et le *sigma* minuscule (σ); l'*epsilon* carré (E) et l'*epsilon* lunaire (ϵ); l'*oméga* ancien (Ω) et l'*oméga* des époques de décadence (ω), etc.

Cette remarque suffirait à elle seule pour démontrer la fausseté de ces inscriptions; car de deux choses l'une, ou elles sont d'une époque où l'on ne savait pas encore le latin dans les Gaules, et alors elles ne devraient pas offrir de formes de lettres inventées postérieurement à cette époque; ou bien il faut leur attribuer une date moins ancienne, et alors, outre qu'elles ne devraient pas offrir de formes de lettres qui n'étaient plus en usage, on ne devrait pas y trouver des solécismes aussi monstrueux que celui-ci: *senis millium Romanos*, pour *sex millia Romanorum*.

Autre observation. L'auteur de ces inscriptions ayant entendu dire que les Gaulois avaient d'abord fait usage de l'alphabet grec, y a naturellement mêlé des lettres grecques aux lettres latines; mais il ne s'est pas rappelé que sur les monuments réellement gaulois qui présentent un semblable mélange, sur les médailles, jamais on ne trouve simultanément employées les lettres grecques et les lettres latines correspondantes. Chez lui, au contraire, on trouve en même temps, dans l'inscription n° 4, S et Σ , V et Υ , T et Γ et *g*; dans l'inscription n° 7, V, Y et *y*, etc.

Enfin, j'ajouterai que quelques-uns des groupes de lettres qui composent ces inscriptions n'ont jamais pu se prononcer dans aucune langue; je me contenterai de citer celui qui commence la quatrième ligne de la première inscription du supplément (TΣΘλ).

Je pourrais multiplier encore ces observations, mais, en vérité, aller plus loin ce serait vouloir démontrer l'évidence.

L. RENIER.

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DU DOUBS. —
Troisième série. — V^e volume 1859-60, in-8°.

Le cinquième volume de la troisième série des Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs ne comporte pas un rapport développé ; une simple note pourra suffire. Ce volume ne contient en effet qu'une seule Mémoire, de médiocre étendue, qui intéresse l'archéologie. L'auteur, M. Auguste Castan, y rend compte, avec sa sagacité accoutumée, des tombelles et des substructions mises à découvert, pendant l'année 1859, dans le massif et dans le pourtour d'Alaise. C'est une espèce de journal ou de procès-verbal annotés des fouilles, qu'il faudrait reproduire à peu près en entier pour le faire connaître, et qui par sa nature même échappe à l'analyse. Les sépultures ouvertes sont au nombre de cinquante-cinq, les unes remontant à une antiquité très-reculée, d'autres contemporaines de l'époque présumée de la destruction d'Alaise, d'autres enfin postérieures à la conquête de la Gaule par les Romains. Deux planches représentent quelques-uns des objets recueillis dans les tombelles. Ce sont, comme toujours, des débris d'armes de fer et de bronze, des colliers en pâte de verre, des anneaux, des fragments de poterie grossière. Les portions de murailles qu'on a aussi exhumées ont paru appartenir à la période romaine. Le nouveau Mémoire de M. Castan a sa place marquée dans le dossier des pièces de ce procès archéologique dont les incidents se multiplient à mesure qu'on semble toucher à une solution.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ GRIMOT SUR LA CROSSE DITE DE SAINT-GAUTIER, ABBÉ DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIN.

M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam et correspondant du ministère de l'instruction publique, a fait parvenir au Comité une note sur la crose abbatiale qu'une ancienne tradition attribue à saint Gautier, élu abbé du monastère de Saint-Martin, à Pontoise, en 1073, et mort le 8 avril 1099.

Cette précieuse relique, dit M. l'abbé Grimot, est d'une belle conservation ; la seule altération considérable est dans le sujet sculpté qui décore la volute de la partie supérieure ; mais la tradition qui assigne une haute antiquité à cette crose abbatiale est-elle exacte et se confirme-t-elle par l'aspect du monument ? Telle est la question que se pose notre honorable correspondant.

D'après la description que donne M. l'abbé Grimot, le bâton de la crose est en buis et formé de quatre bouts réunis et assemblés par des vis et des cercles en fer, armature toute moderne, dépourvue d'ornements ; la base est en fer de forme élancée et pointue. Une suite de sculptures grossières décore le bâton et retrace tous les actes de la vie du Christ, depuis l'annonciation jusqu'à la descente du Saint-Esprit. La volute, chargée de crochets, est en ivoire, et se termine par une tête de serpent ; un sujet à figures, que M. l'abbé Grimot croit être l'adoration des mages, mais dont l'interprétation lui paraît difficile à préciser en raison des mutilations qu'il a éprouvées, en occupe la partie principale.

Le style roman apparaît au premier aspect, ajoute M. l'abbé Grimot, et le plein cintre qui encadre les différentes scènes de la vie du Sauveur accuse, selon lui, un dessin, sinon un travail, antérieur au treizième siècle ; mais un examen attentif des sculptures semblerait assigner, à son avis, à l'exécution de la crose, une époque moins ancienne. A l'appui de l'opinion qu'il exprime à ce sujet, M. l'abbé Grimot invoque la forme des retombées des pleins cintres

qui lui paraissent ne pouvoir remonter au delà du treizième siècle, les armes et les vêtements des soldats, la position horizontale des traits du Christ et l'écharpe dont il est vêtu, le caractère des inscriptions, les unes en lettres romaines, les autres en lettres gothiques, et enfin la manière dont se trouvent traitées les circonstances minutieusement détaillées de la vie du Sauveur.

En résumé, la crose attribuée à saint Gautier pourrait bien n'être, suivant l'opinion émise par M. l'abbé Grimot, que la reproduction plus ou moins fidèle d'un dessin du onzième ou du douzième siècle. Il est très-probable, ajoute-t-il, que cette même maquette a servi de type aux crosses de Reims, d'Evreux, de Pontoise et autres; seulement, chaque sculpteur l'a interprétée suivant son habileté, ses idées et son époque.

Le Comité comprendra que, le monument qui fait l'objet de la communication de M. Grimot n'étant pas sous nos yeux, et que, le croquis fait à la légère qu'il a joint à son envoi ne pouvant en donner qu'une idée très-imparfaite, il nous est difficile d'exprimer une opinion précise sur l'époque à laquelle peut remonter la crose attribuée à saint Gautier.

La section d'archéologie a admis en principe, du reste, qu'elle ne saurait se prononcer sur la valeur ou l'origine d'un objet d'art sans avoir connaissance de l'original lui-même, principe important à maintenir en présence des incroyables résultats d'exécution auxquels est parvenue l'habileté des contrefacteurs. Nous n'entendons nullement ranger dans cette catégorie la crose attribuée à saint Gautier, et qui se trouve en la possession de M. l'abbé Corvier, curé de Notre-Dame-de-Pontoise, et qui a déjà été l'objet de plusieurs notices intéressantes et entre autre d'une étude spéciale insérée dans les *Mémoires de la Société Impériale des antiquaires de France*; mais, en raison des caractères tout à fait indécis que présente le dessin envoyé par M. l'abbé Grimot, en raison surtout de l'absence de tout document précis pouvant éclairer le Comité sur l'origine de cette crose et la date de son exécution, nous croyons devoir nous borner à lui rendre un compte exact des observations de notre correspondant, en lui proposant de surseoir à toute appréciation d'origine ou d'époque jusqu'après examen du monument lui-même.

E. DU SOMMERARD,
Membre du Comité.

RAPPORT DE M. DE GUILHERMY SUR DIVERSES COMMUNICATIONS
ET SUR DES ENVOIS D'INSCRIPTIONS.

M. l'abbé *Magloire Giraud* a extrait d'un manuscrit latin du onzième siècle, provenant de l'antique abbaye de Lérins, le récit d'une révélation en laquelle le vénérable évêque Ildéfonse aurait été instruit par l'Esprit-Saint de la forme, du poids, du nombre et de la disposition des pains qui devaient servir à la célébration de la messe ou à la communion des fidèles. La révélation aurait eu lieu en 845, au dixième mois. Le texte est fort obscur, rempli d'allusions mystiques et d'explications symboliques d'une interprétation souvent difficile, et d'une lecture parfois douteuse dans la copie transmise au Comité. Il est regrettable que M. l'abbé Giraud, qui avait le texte original sous les yeux, et qui possède d'ailleurs par état la pratique des choses saintes, n'ait pas élucidé le récit par un commentaire. Si notre honorable et savant correspondant jugeait à propos de compléter son envoi, le Comité recevrait avec reconnaissance de nouveaux détails sur cette intéressante partie de la liturgie catholique. D'après le désir exprimé par l'Esprit-Saint, tous les pains d'autel étaient de forme circulaire. Les grandes hosties devaient avoir en diamètre trois travers du doigt d'un ange. La dimension des petites hosties pour la communion était du tiers environ des grandes. Des cercles tracés sur les pains eux-mêmes, ou leur disposition sur l'autel à de certaines solennités, rappelaient par leur nombre la Trinité, les Evangélistes, les sept dons de l'Esprit consolateur, les chœurs des anges et d'autres divins symboles. Il était interdit d'inscrire sur les pains d'autres caractères que ceux du monogramme de Jésus ou de Christ, et du mot *Deus* ou *Dominus*, représenté par l'abréviation DS, ou encore la croix accompagnée de l'alpha et de l'oméga. Les prescriptions communiquées, en 845, au vénérable Ildéfonse sont à peu près celles qui ont été suivies pendant le moyen âge. Par une heureuse coïncidence, nous recevions, en même temps que le texte de M. l'abbé Giraud, plusieurs empreintes de fer à hosties adressées au Comité par M. l'abbé *Barbier de Montault* et par M. *Dumoutet*. Ces fers, qui datent des treizième, quatorzième et quinzième siècles, appartiennent aux églises de la Trémouille et de Béthines (Vienne), de Melay et de Thouarcé (Maine-et-Loire), de Palluau (Indre), de Charost, d'Epineuil et de Saint-Vitte (Cher). Ils ne

présentent aucune différence notable avec ceux des mêmes époques, dont les empreintes ont été précédemment transmises au Comité. Les dimensions se rapprochent beaucoup de celles qui sont indiquées dans le texte de Lérins. Sur les petites hosties, on ne voit figurer que la croix, l'agneau, la sainte face, ou les sigles *IHS XPS*. Les grandes présentent presque toutes, d'un côté, le Christ sur la croix; de l'autre, le Christ, assis, bénissant, et tenant le globe du monde. Sur les fers de Charost et de Bethines, le Christ sort du tombeau. Sur celui d'Epineuil, il est entouré des emblèmes des Evangelistes. Tantôt la croix est seule, et tantôt accompagnée de la Vierge et de l'apôtre saint Jean. Au crucifiement du moule de Béthines, des anges reçoivent dans des calices le sang du Rédempteur. Sur une des faces du moule de Thouarcé, on voit le Christ sortant à mi-corps d'un autel ou d'un tombeau, tel qu'il a été si souvent figuré dans la scène que tout le monde connaît sous le titre de Messe de Saint-Grégoire; on croit même distinguer sur le fond quelques-uns des insignes de la passion.

Le Comité possède déjà une curieuse collection d'empreintes de pains d'autel. Celles qu'il vient de recevoir y seront soigneusement classées à leur rang de date.

Depuis la reprise de nos travaux ordinaires, au mois de novembre 1860, il m'a été communiqué, en copies, calques ou estampages, 227 monuments épigraphiques. Pour faire immédiatement la part de chacun de nos correspondants, nous dirons que le Comité en doit à M. *Dumoutet* 111; à M. l'abbé *Barbier de Montault*, 44; à M. *Nozot*, 32; à M. *Dauvergne*, 13; à M. *Amé*, 9; à M. *Arnault*, 3, et autant à M. *de Baecker*; 2 à M. *Dusevel* et 2 à M. *Oudet*; 8 à MM. *Anatole de Barthélemy*, *Deloye*, *Goze*, *Leroy*, *Long*, *Matton*, *Ribouleau* et *Tournal*. Il n'est pas possible de citer tous ces monuments dans ce rapport. Nous nous contenterons d'en mentionner un petit nombre des plus intéressants. Tous sont d'ailleurs classés de manière à prendre leur rang dans le Recueil à venir; ils se font valoir mutuellement, et leur réunion forme un ensemble d'une importance incontestable. Que les dix-huit correspondants dont nous venons d'inscrire les noms en tête de notre rapport veuillent bien agréer l'expression publique des remerciements que nous sommes autorisés à leur adresser au nom du Comité.

Je placerai en première ligne, comme un modèle de dissertation aussi érudite que sensée, la notice que M. *Deloye*, le conservateur de la bibliothèque et du musée d'Avignon a écrite sur les débris du tombeau de saint Eutrope, sixième évêque d'Orange, mort vers

475. Ces fragments, restés enfouis dans les ruines d'une vieille basilique, depuis la dévastation des églises d'Orange par les Calvinistes, furent retrouvés par un maçon, au commencement de ce siècle, et recueillis dans un jardin par un ancien magistrat. L'inscription est gravée en lettres capitales sur le revers d'une table de marbre, qui paraît avoir servi de couvercle à un tombeau payen, et qui présente encore, en bas-relief, une cérémonie funèbre accompagnée des têtes radiées de Diane et d'Apollon. Le marbre est brisé en plusieurs morceaux; il en manque même une partie assez considérable. Trois vers seulement restent entiers; sept autres sont plus ou moins incomplets. M. Deloye a essayé de ces derniers une restitution très-acceptable. Il attribue avec beaucoup de vraisemblance cette épitaphe à Verus, le successeur immédiat et le premier biographe de saint Eutrope. L'inscription débute par ce distique, qui ne laisse aucun doute sur son origine :

*Eutropium hic Christe tuum virtute probatum
Corpore complexum nobilis urna tegit*

On lit au huitième vers :

Elegit Christum quaerere mente sua

Une épitaphe qui paraît antérieure à celle de saint Eutrope a été recueillie par M. le curé Ribouveau sur le parement extérieur de l'abside de l'église paroissiale de Civaux. Elle est digne par son élégance et sa concision des premiers âges chrétiens :

*Aeternalis
Et servilla
Vivatis in Deo*

Le territoire historique et légendaire de la paroisse de Civaux près Poitiers est bien connu des archéologues. Mais il paraît que l'inscription dont nous venons de recevoir un estampage n'avait pas attiré leur attention.

C'est encore aux temps chrétiens primitifs, au cinquième siècle environ, qu'appartiennent un fragment découvert, le 14 décembre 1860, sur la place du Luc (Drôme), et l'épitaphe de *Lopescena*, conservée dans le musée de Niort. (Envois de MM. le docteur Long et Arnault).

Le Comité sait quelle est la rareté des monuments épigraphiques

de cette catégorie ; il appréciera , sans que nous ayons besoin d'insister d'avantage, toute l'importance des quatre inscriptions dont nos archives se sont enrichies.

Du cinquième siècle il nous faut passer sans transition jusqu'au onzième. M. *Anatole Dauvergne* a relevé deux inscriptions de ce temps qui expliquent des sculptures de chapiteaux dans la crypte d'Hagetmau et dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Sever (Landes). Ces sculptures, d'un style grossier, représentent saint Jean-Baptiste décapité et saint Pierre délivré de prison. La crypte de la belle église de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) possède encore le cercueil en pierre de saint Léger. On ne peut voir qu'en partie l'inscription métrique gravée vers le onzième siècle sur la tranche du couvercle. M. *Arnault* a fait parvenir au Comité une copie de ce qui se trouve à découvert.

Douzième siècle, M. *Dumoutet* a calqué sur les murs de l'église de Plainpied (Cher), au dehors, du côté du midi, quatorze épitaphes de chanoines réguliers de l'ancienne abbaye. La plupart de ces inscriptions se distinguent par l'élégance des lettres fleuronées dont elles se composent. Celle du prêtre Sulpice est ornée d'un bas relief représentant un vieillard nimbé portant une âme dans son giron, et désigné par ces deux mots : *Pater Abraham*.

Un excellent estampage, adressé par M. *Anatole de Barthélemy*, reproduit l'acte, gravé sur pierre, de la dédicace de l'église de Bures (Seine-Inférieure), célébrée par Rotrou, archevêque de Rouen, le 11 des calendes de juillet 1168, sous les titres de saint Etienne le protomartyr, et de saint Aignan, l'évêque et le libérateur d'Orléans.

Un moine, nommé Siméon, de l'abbaye de Fontfroide, près Narbonne, qui abandonna son monastère pour vivre dans une plus complète austérité, et qui mourut dans une caverne près de Boutenac, est vénéré encore aujourd'hui comme un saint par les populations d'une partie du département de l'Aude. Une inscription latine gravée sur les deux faces d'une plaque de plomb, dont nous devons un fac-simile à M. *Tournal*, constate que, longtemps après la mort de ce pieux anachorète, en 1133, ses restes furent retrouvés avec grande joie par les bonnes gens de Boutenac, et qu'on leur donna une sépulture honorable dans l'église, après avoir toutefois mis en réserve la ceinture de fer dont il était lié et la croix qu'il portait sur la poitrine. L'inscription lui donne le titre d'évêque ; il ne figure cependant sur aucun des catalogues officiels. Bien qu'il n'ait jamais été canonisé, les archevêques de Narbonne permirent d'exposer les instruments

de sa pénitence ; sa fête se célèbre chaque année, le même jour qu'elle de saint Siméon le Stylite.

M. l'abbé *Barbier de Montault* a fait une heureuse découverte dans l'église de Cheffe (Maine-et-Loire). Il a retrouvé sur un des piliers du chœur une très-longue inscription latine composée de vingt lignes, et gravée en lettres onciales sur une lame d'ardoise. Elle nous apprend que Gosfred, évêque d'Angers, célébra la dédicace de cette église sous le titre de la Vierge, le 15 des calendes de septembre 1167, et qu'à cette occasion de nombreuses et précieuses reliques furent déposées dans l'autel. Un curé fit démolir ce vieil autel, il y a peu d'années. Une boîte de plomb fut extraite de la maçonnerie ; elle contenait divers sachets et fioles pleins de reliques, d'ossements et de poussière. Des étiquettes et une charte sur parchemin y étaient annexées. Un des reliquaires était en argent et avait la forme d'un petit baril, tel que le désignait l'inscription, *dolium argenteum* ; il renfermait un peu de poussière de saint Maurice. Malheureusement le curé n'entendait rien à déchiffrer les vieilles écritures ; par je ne sais quelle bizarre inspiration, il jeta au feu toutes ces reliques, dont l'authenticité lui parut suspecte. Les adversaires les plus fanatiques du culte des saints n'auraient pas procédé autrement. Ce qu'ils eussent fait par mépris, le prêtre le fit par respect, comme il l'a déclaré lui-même.

Cheffe était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Nous lisons dans l'inscription de dédicace que le prieur était tenu d'officier aux fêtes annuelles, et de prêcher un sermon le dimanche des palmes, *Vel querat qui pro se faciat*. Nous y trouvons encore la fixation de la mesure des chandelles qui devaient être distribuées aux religieux pour les offices de nuit.

Les monuments du XIII^e siècle se rencontrent d'ordinaire en grand nombre dans les envois adressés au Comité. Un seul nous est signalé cette fois ; nous sommes redevables à M. *Dumoutet* du calque qui nous le met sous les yeux. C'est une dalle gravée en creux, d'un trait vigoureux. On y voit au milieu d'une baie ogivale, entre le soleil et la lune, l'effigie d'un chanoine en costume sacerdotal, et sur les bords de la pierre on lit que ce personnage mourut le lundi après l'octave de la Pentecôte en l'année 1270. Cette tombe s'est conservée à peu près intacte dans la crypte de la cathédrale de Bourges.

Quatorzième siècle. Dans l'église de Sainte-Foi de Morlaas (Basses-Pyrénées), une inscription en langue vulgaire du pays, datée de 1301, constate la construction d'un pilier et d'un autel en l'honneur de Dieu et de saint Orens. Nous en possédons un fac-simile de la

main de M. *Anatole Dauvergne*. L'inscription du timbre de l'horloge de la cathédrale de Bourges, donné, en 1372, par Jean duc de Berry, celles de la cloche de Cliron (Ardennes), 1358, et de la cloche de Trouy (Cher), et deux épitaphes, 1338, 1392, complètent le lot du quatorzième siècle. (Envois de MM. *Nozot* et *Dumoutet*).

Quinzième siècle. Les inscriptions de ce temps sont transmises en plus grand nombre que celles des époques antérieures. Elles sont gravées, les unes en français, les autres en latin, sur des cloches, sur des dalles funéraires, sur des parois d'édifices ; elles constatent des fondations de messes ou des constructions de chapelles. M. *Dumoutet* s'est attaché à la recherche des monuments épigraphiques des archevêques de Bourges. La substitution dans le chœur de la cathédrale de cette ville d'un nouveau pavé de marbre à l'ancien dallage, vers 1760, n'a pas fait complètement disparaître les vieilles pierres sépulcrales ; notre infatigable correspondant est parvenu à retrouver toute une série de dalles qui recouvraient des personnages, les uns vénérables par la sainteté de leur vie, les autres illustres par le rôle qu'ils ont joué dans les affaires politiques ou ecclésiastiques de leur temps. Il a aussi calqué dans le musée de Bourges la pierre gravée en creux de noble homme Jacques de Thou, mort en 1447, qui appartenait à cette famille si considérable dans les fastes de la magistrature française. Citons encore la tombe remarquable de Pierre, dix-neuvième abbé d'Airvaux, mort en 1454 (M. l'abbé *Barbier de Montault*) ; l'épitaphe d'un bourgeois de Joigny, décédé en 1408, grénétier et sommelier de l'échansonnerie du corps du roi Charles VI (M. *Amé*) ; la dédicace de l'église de Monthermé (Ardennes), célébrée, le jour de la Saint-Louis de l'an 1452, par Jean IV Juvénal des Ursins, archevêque de Reims (M. *Nozot*). Une inscription gravée du temps de Jacques Cœur, dans la sacristie de la cathédrale de Bourges, autour d'un bel écusson de France (M. *Dumoutet*), rappelle la miraculeuse origine des fleurs de lis et celle de la sainte ampoule :

*Ci est lescu ou Dieu le liz ancrâ
Et lenvoya au noble roy de France
Lange aporta lampole dexellance
A saint Remi qui a Reims le sacra.
Lilia Francorum rex Karole septime regum
Sunt tua cum regno si qua est reverentia legum.*

Seizième siècle. La ville de Bourges est pour M. *Dumoutet* une

mine inépuisable. Nous avons visité cette antique cité, il y a quelques années, et nous en avons rapporté quelques monuments épigraphiques tout-à-fait dignes d'intérêt. Mais nous étions loin de soupçonner le nombre et l'importance des richesses de ce genre que notre correspondant a su faire sortir de ce sol couvert de plusieurs couches de ruines accumulées. L'époque qui s'est écoulée de la renaissance aux guerres de religion a été pour lui féconde en inscriptions de toute espèce. Nous voudrions pouvoir reproduire ici celles de la tour neuve de la cathédrale, du porche méridional de la même église, de l'hôtel Lallemant et de bien d'autres édifices d'architecture civile ou religieuse. Sur un marbre oublié dans un coin de l'église métropolitaine et patriarcale, M. *Dumoutet* a déchiffré le nom d'un fils naturel de Louis XII qui occupa le siège de Bourges dans les premières années du XVI^e siècle.

Parmi les autres envois, nous mentionnerons :

La confection de la charpente sculptée de l'église de Harcelaines (Somme), 1524 (M. *Dusevel*) ;

La dédicace de l'église de Mayot (Aisne), le 7 octobre 1539, par l'évêque de *Calidoine*, suffragant du cardinal de Bourbon, évêque de Laon (M. *Matton.*) ;

La construction de la tour de l'église de Cravan (Yonne), en 1531 (M. *Amé*) ;

L'épithaphe et l'effigie gravées en creux de Pierre de Béry, chevalier, seigneur de Saleur, d'une illustre maison de Picardie, tué à la bataille de Gravelines, le 13 juillet 1558. (M. *Goze.*)

Dix-septième et dix-huitième siècles. Ici les monuments abondent, et, si leur abondance même leur fait perdre quelque chose de leur valeur individuelle, il faut bien reconnaître que leur réunion forme, à côté de l'histoire écrite, une autre histoire d'un caractère d'actualité tout spécial qui peut servir à la première de commentaire utile, quelquefois même de correctif. Dans les contrées où les démocrates, plus débonnaires, se sont contentés de gratter les emblèmes héraldiques et de biffer les qualifications féodales, les monuments des deux derniers siècles restent comme de véritables archives presque sans lacunes, d'un intérêt majeur pour les familles considérables et pour l'histoire locale. Au moyen des fac-simile de M. *Dumoutet*, nous pouvons continuer la suite des archevêques de Bourges par les marbres de Roland Hébert, de Pierre d'Hardivilliers, de Anne de Lévi de Ventadour, de Michel Poncet et du cardinal de La Rochefoucauld. Les guetteurs qui habitaient la tour septentrionale de la cathédrale de Bourges ont laissé de piquantes inscriptions et des ren-

seignements curieux gravés sur les murailles pendant leurs longues heures de veille. Des allusions pieuses se présentaient quelquefois à leur esprit. *Nisi Dominus custodierit civitatem*, ont-ils écrit humblement dans l'escalier, *frustra vigilat qui custodit eam*.

A Cany (Seine-Inférieure), M. Leroy a retrouvé dans des broussailles, sur le piédestal d'une vieille croix, l'acte d'une fondation de cent sous de rente faite par François Piard, prêtre, en 1614, au profit de cent pauvres qui viendraient, le vendredi-saint, assister en plein air, devant cette croix, au chant du *Vexilla*.

Dans la prison des Carmes de Loudun (Vienne), M. l'abbé *Barbier de Montault* a déchiffré les phrases plaintives ou sentencieuses tracées par les captifs à la pointe ou au charbon : *Expectans expectavi*, disait un pauvre moine fatigué d'une longue attente ; *Incolatus meus prolongatus est*, écrivait un autre, *mittat mihi Dominus auxilium de sancto* ; *nunc incipio Christi discipulus esse*, s'écriait un prisonnier repentant. Dans cette ville d'Urbain Grandier, il était bien permis d'éprouver quelque appréhension quand on se trouvait sous les verrous d'une prison monacale.

Nous avons reçu de M. l'abbé *Barbier de Montault* un nouvel envoi de vingt inscriptions romaines qui intéressent l'histoire de notre pays. Les plus importantes sont l'épithaphe du pape Adrien 1^{er}, composée par un des savants de la cour de Charlemagne, ou, suivant la plupart des auteurs, ce qui nous paraît fort peu acceptable, par l'empereur lui-même ; l'inscription de Gautier, trésorier du roi des Français Philippe, mort en 1222 ; celle du connétable Amaury de Monfort, qui mourut en Italie, en 1241, comme il revenait en France, après une longue captivité chez les infidèles ; celle enfin du marquis de Saluces, tué d'un coup de canon, à la tête des troupes françaises, au siège d'Aversa, en 1528.

Le Comité ne saurait trop encourager la persévérance de M. *Nozot*, dont le dernier envoi comprenait dix-sept notices sur autant de communes du département des Ardennes. Encore un peu, et le répertoire archéologique de ce département se trouvera tout préparé. Nous féliciterons M. *Nozot* du progrès qui se manifeste dans ses dernières notices. L'appréciation des monuments y est beaucoup plus complète que par le passé, et M. *Nozot* fait avec un véritable discernement la part de chaque époque dans les constructions qui se sont augmentées ou modifiées dans la suite des siècles.

N'oublions pas de mentionner trois excellentes notices : 1^o de M. *Alfred de Terrebase* sur l'épithaphe récemment retrouvée du célèbre évêque de Vienne, S. Mamert, l'instituteur des Rogations,

cinquième siècle ; 2° de M. *Villers*, secrétaire de la Société académique de Bayeux, sur une cloche datée de 1202, transportée de l'église de Fontenailles au musée de Bayeux par les soins de notre correspondant ; 3° de M. *de Cousse-maker*, sur des inscriptions qui existaient autrefois à Comines, Condé, Esne, Estaires, Halluin, Solre-le-Château et Valenciennes. De cette dernière brochure, nous extrairons quelques indications intéressantes. Le grammairien Despautère avait son épitaphe dans l'église de Comines. Le plus célèbre musicien du quinzième siècle, Josquin des Prés, prévôt de la collégiale de Condé, mourut le 27 août 1521, et fut inhumé dans le chœur de son église, où une inscription rimée en français rappelait jadis sa mémoire. Enfin les deux chroniqueurs Jean Molinel et Georges Chastelain avaient leurs monuments funèbres à Valenciennes, dans l'église de Notre-Dame de la Salle.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ LÉON ROBIN, curé de Digna. (*Sceau de J. de Fruyn, chancelier de l'église de Besançon.*)

M. le curé de Digna a adressé au Comité l'empreinte en cire d'un sceau de cuivre, qui a été trouvé en 1860 au lieu dit Bois de Lemon, commune de Cuiseaux, arrondissement de Louhans, Saône-et-Loire. On a découvert ce sceau au pied d'un chêne avec un petit vase de forme cylindrique, aussi en cuivre, ressemblant un peu, dit M. l'abbé Robin, aux vases dont on se sert pour les saintes huiles. Ces deux objets ont été transportés à Autun, mais j'ignore s'ils ont été recueillis dans le musée de cette ville. Je n'ai du reste à vous entretenir que du sceau, puisque nous n'avons pas d'éléments pour étudier ce qui concerne le vase. Ce monument, qui ne date que de la première moitié du quinzième siècle, n'a rien de fort remarquable au point de vue archéologique, mais il emprunte un certain intérêt aux faits qui se rattachent à la biographie de son possesseur. Sa légende, qui est assez confuse, sans doute à cause de l'état imparfait de nettoyage dans lequel on a laissé la matrice avant d'en prendre l'empreinte, nous apprend qu'il a été gravé pour *Jean de Fruyn*, chanoine de la cathédrale de Besançon, revêtu à ce moment de la dignité de *chancelier* de cette église.

Il est de forme ronde, ce qui est la forme la moins commune pour les sceaux des ecclésiastiques depuis le douzième siècle; son diamètre est de 15 millimètres. La légende est ainsi conçue : *S. Iohis de Fruyn cancellarii Bisuntinensis*. On y voit représentés, debout, sous des arceaux gothiques, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste. Aux pieds des deux saints est figuré l'écusson de Jean de Fruyn, sur lequel paraît un chevron chargé de trois étoiles.

Ce sceau doit être antérieur à l'année 1437; car à cette époque Jean de Fruyn était devenu haut doyen du chapitre métropolitain, et c'est cette dignité, la première après celle d'archevêque, qu'on aurait mentionnée sur son sceau s'il en avait été déjà pourvu. En cette année 1437, Jean de Fruyn, haut doyen du chapitre, fut élu par ses collègues archevêque de Besançon; mais ce choix, bien que parfaitement canonique, ne convint pas au pape Eugène IV, qui refusa de confirmer l'élection, sous prétexte que, l'archevêché ayant vaqué par la mort d'un cardinal, la provision en devait être réservée au saint-siège. On sait quels scandales troublèrent la paix de l'Église pendant le pontificat d'Eugène IV; Besançon eut sa part

dans les dissensions de ces temps agités. Eugène IV, qui lui-même peu de temps après devait être déposé par le concile de Bâle, nomma au siège de Besançon son neveu de son nom, François Condolmero, cardinal du titre de Saint-Clément, camérier et v. ce-chancelier de l'Eglise romaine. L'archevêque élu n'accepta pas sans lutte le déni de justice du saint-siège; il porta ses plaintes au concile de Bâle, et obtint la confirmation de son élection de cette assemblée qui avait déjà aboli les réserves sur lesquelles se fondait le pape. L'on vit alors deux archevêques à Besançon, dont l'un cassait et annulait ce que l'autre faisait et ordonnait, et qui avaient chacun leurs officiers et leurs partisans. Le chapitre métropolitain restait attaché à Jean de Fruyn; celui de Saint-Paul était partagé, tandis que le chapitre de la Magdeleine, le duc de Bourgogne et la ville reconnaissaient le cardinal Condolmero. Ce différend ne finit que par l'entremise de Philippe le Bon, qui ménagea avec la cour de Rome la translation du prélat vénitien à l'évêché de Vérone et celle de Jean de Norri, archevêque de Vienne, à l'archevêché de Besançon. Jean de Fruyn, archevêque élu, traita avec Jean de Norri, et renonça à ses droits moyennant une pension. On le voit, le sceau dont M. l'abbé Robin nous a communiqué l'empreinte n'est pas sans importance; le personnage qui l'a possédé a joui dans sa vie du respect et de la confiance du corps auquel il appartenait, et ce monument ravive la mémoire d'un de ces regrettables conflits dont l'histoire nous offre de trop nombreux exemples. Jean de Fruyn, que le *Gallia Christiana* nomme Jean Fruyn, mais qui est qualifié de *Fruyn* sur notre sceau et sur son épitaphe que nous a conservée Dunod de Charnage dans son *Histoire de l'église de Besançon* (voy. tome I, p. 255), portait, selon l'édition du *Gallia Christiana* de 1656, de *gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or*. Il y a là une erreur héraldique, car sur notre sceau les étoiles chargent le chevron au lieu de l'accompagner. D'après le *Gallia Christiana*, l'archevêque élu, Jean de Fruyn, était né à Poligny; indépendamment des diverses dignités dont il fut revêtu dans l'église de Besançon, il fut conseiller du duc de Bourgogne, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et haut doyen du chapitre métropolitain de cette importante cité. On sait que les chanceliers des églises étaient ordinairement choisis parmi les membres les plus méritants du chapitre; quant au haut doyen, c'était à Besançon, comme presque partout, le premier personnage de l'église après l'évêque ou l'archevêque. Son épitaphe, qui se lisait au temps de Dunod dans l'église cathédrale de Saint-Etienne où il fut inhumé, nous apprend, et en ceci elle s'ac-

corde avec le *Gallia Christiana*, qu'il mourut le 14 septembre 1458. Il est qualifié dans ce document licencié ès lois, doyen et chanoine (de Besançon), *electusque concorditer ab ecclesia Bisuntina* (sous-entendu *archiepiscopus*), chanoine des églises de Tournay, de la Sainte-Chapelle de Dijon, de Saint-Anatoile et de Saint-Michel de Salins et conseiller du duc. Avant de quitter ce personnage dont l'envoi de M. l'abbé Robin nous a fait faire la connaissance imprévue, n'oublions pas de faire remarquer que, suivant un usage dont il existe je crois d'autres exemples, Jean de Fruyn n'avait pas cru devoir faire un choix entre les deux grands saints dont il portait le nom, mais qu'il avait cru plus sage de s'abriter à la fois sous ces deux puissants patronages. Il n'en succomba pas moins dans la plus mémorable occurrence de sa vie, bien qu'il ait eu de son côté, non seulement ses deux patrons, mais encore le bon droit. Jean de Fruyn doit avoir eu d'autres sceaux que celui dont nous devons l'empreinte à M. l'abbé Robin; il en a probablement fait graver sur lesquels on lisait son titre de haut-doyen et surtout celui d'archevêque élu. Ces monuments d'un épisode intéressant de l'histoire de Besançon sont peut-être cachés dans les archives ou dans quelque collection privée de la Franche-Comté; il serait à souhaiter que la publicité donnée à la communication de M. le curé de Digna les fit sortir de l'obscurité qui les dérobe à notre curiosité.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

GÉOGRAPHIE DES DIPLOMES MÉROVINGIENS.

(Suite et fin.)

31° **DIPLOMES DE CHILPÉRIC II** (1) renouvelant en faveur de l'abbaye de Saint-Denys une concession de cent vaches qui devaient être fournies annuellement au fisc par le pays du Mans. La donation primitive remonte à Dagobert I^{er} : « Dagoberchtus quondam rex..... vaccas cento soldaris quod in inferenda de pago Cenomaneco in fisce dicionebus sperabatur, ad ipsa sancta basilica annis singolis concessit. » L'expression « *in inferenda* » veut dire « comme tribut ». Cette donation de Dagobert se trouve aussi mentionnée par un passage des *Gesta Dagoberti*.

Il n'y a pas dans ce diplôme d'autres mentions géographiques que le « pago Cenomanicus et Conpendio » d'où il est daté 716.

32° **DIPLOME DE CHILPÉRIC II** (2) accordant, à la sollicitation du maire du palais Ragenfried, la forêt de Rouvray à l'abbaye de Saint-Denys. « Nos foreste nostra Roverito, cu momnem jure vel termeno « suo, ad integrum, que est in pago Parisiaco, super fluvium Sigona, « una cum illo forestario nomene Lobicino qui commanit in fisco « nostro Clippiaco, una cum mansus quod in ipso Clippiaco tenere « viditur, vel terras ad ipsus mansus pertinentes... ad petitione in- « lustru viro Raganfredo majorim-domus nostro, ad basilica sancti « Dionisii vise fuemus concessisse. »

Roveritum forestis in pago Parisiaco. La forêt de Rouvray est aujourd'hui, comme l'on sait, le bois de Boulogne.

Sigona est une des formes de ce langage en décomposition pour *Sequana*, la Seine.

Ce diplôme, comme les précédents, est daté de Compiègne 717.

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 306.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 311.

33° DIPLOME DE THIERRY IV (1) confirmant, en général, les privilèges conférés par ses prédécesseurs à l'abbaye, et y ajoutant le droit pour la communauté, à la mort de son abbé, de lui choisir dans le monastère même un remplaçant : « Cum abbas de ipsa casa
« Dei de hunc seculo nuto divino fuerit evogatus, liceat ipsius con-
« gregationi, de ipso monasterio et semetipsis elegire. » Le maire Charles Martel est cité dans ce diplôme comme étant intervenu en faveur de l'abbé : « Berthoaldus abba, missa petitione per illustri
« viro Carlo majorem domus nostro... »

Ce diplôme ne contient pas d'autre mention géographique que le nom de *Valencianis*, Valenciennes, que nous avons déjà vu et d'où il est daté 723.

34° PLAID DE THIERRY IV (2) assurant à l'abbaye de Saint-Denys une villa que son agent prétendait lui avoir été vendue et dont Ermenteus, l'héritier légitime, contestait la vente... « Villa sua nonco-
« pante Baudrino, super fluvium Hyssera sitam in pago Cameliacense. »

Baudrino villa est Boran-sur-l'Oise, à six kilomètres N.-E. de Beaumont (Oise). Cette forme du nom de lieu nous indique comment certaines localités se sont formées sous les Mérovingiens : une villa, une métairie prenaient le nom de leur propriétaire et devenaient le point de départ d'un village. Généralement ces lieux ajoutent au radical du nom la terminaison *curtis*, bien qu'elle ne figure pas ici. Cette terminaison, qui subsiste dans le *cour* qui se trouve encore à la fin de tant de noms de lieux, est un indice d'origine mérovingienne.

Camiliacensis pagus. Nous avons vu plusieurs fois déjà ce petit pays et nous aurons le nom de Boran à y inscrire.

Hyssera fluvius, déformation barbare du mot *Isara*, l'Oise.

Ce diplôme est daté d'un nom nouveau : *Pontegune in palatio*. C'est Ponthion, canton de Thieblemont, arrondissement de Vitry-le-Français (Marne).

35° CHARTE DE CHARLES MARTEL (3) accordant à l'abbaye de Saint-Denys la villa de Clichy. « Ego in Dei nomene inluster vir Karlus,
« majorim-domus, filius Pippini quondam... dono, donatumque in
« perpetuum esse volo ad basileca Saint Dionysii villa nuncupata Clip-
« piacum, in pago Parisiaco constitutam... Actum Careciaco villa,
« in palatio, annum quintum post defunctum Theodoricum regem. »

Cette villa, d'où tant de diplômes en faveur de Saint-Denys avaient

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 339.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 345.

(3) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 380.

été datés par Dagobert et ses successeurs, est enfin donnée elle-même à l'abbaye par la main du destructeur de la royauté mérovingienne. Charles Martel ne voulait pas seulement peut-être plaire à l'abbaye de Saint-Denys; on peut croire qu'il voulait aussi rompre avec les souvenirs de la monarchie qu'il renversait. Le lieu d'où sa charte est datée est : *Cariciacus*, Kiersy-sur-Oise, à 8 kil. S.-O. de Chauny (Aisne).

Les Héristal cherchent sur l'Aisne et sur l'Oise leurs villas de prédilection, tandis que les Mérovingiens avaient établi presque constamment leurs résidences sur les bassins de la Seine et de la Marne, dans un petit rayon autour de Paris. — On a pu remarquer aussi dans le texte latin que Charles Martel date son diplôme des années après la mort du roi Thierry, 744.

36° PLAID DU MAIRE PEPPIN (1) attribuant à l'abbaye de Saint-Denys un manse réclamé par une femme appelée Christiana : « In loco « qui dicitur Marolio casam et mansum et vineas et mancipia. »

Les noms de Mareuil, Mareil sont fort communs. Il existe une localité appelée Mareil-en-France, ce qui veut dire située dans la petite circonscription territoriale longtemps appelée du nom partiel de France (Seine-et-Oise, Seine-et-Marne). Ce lieu, situé sur une hauteur entre Ecoeu et Luzarches, n'a pas semblé à Lebeuf pouvoir représenter notre *Marolium*, parce qu'il ne possède pas de vignes, et ce motif fait préférer au savant abbé un petit lieu, Mareil, à environ 2 kilomètres de Marly, près Saint-Germain.

Ce plaid du maire Peppin fut tenu à *Verno*, in *palatio publico*. Nous avons déjà vu dans le diplôme n° 27, *villa Verno* en possession de Grimoald, maire du palais de Childébert III et fils de Peppin le Bref y eut, comme on le voit, un palais avant d'être roi, 747. L'épithète *publico* ne signifie pas, comme le remarque Du Cange, que ce palais servit à des usages publics. C'est un simple synonyme de *regius*.

37. PLAID DU MAIRE PEPPIN (2) restituant à l'abbaye de Saint-Denys un oratoire injustement détenu par l'abbé du monastère de *Marigilum*. « Venerabilis vir Hormungus abba de monasterio « Marigilo repetens ab eo..... (lacune du manuscrit) oratorium ali- « quod cui vocabulum est Crux quod est constructum in honore « S. Martini, et ponitur in pago Hainoavio, una cum adjacentiis

(1) *Diplômes et chartes*, t. II, p. 403.

(2) *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 414.

« suis in loca nuncupata Vuassoniaco, Vertino, Santa Albuniaco,
« Farinaria quem Childebertus et Chlotarius quondam reges, ad
« casam S. Dionysii condonaverunt..... sed ipse abba Hormundus
« taliter dedit in respnsis quod ipsum oratorium quod ponitur infra
« fiscum Solemium in pago Haonoavio... ipse non retineret injuste. »

Marilegium. C'est le monastère de Maroilles sur la petite Helpe, à 5 kilomètres N.-E. de Landrecies (Nord).

CruX oratorium infra fiscum Solemium in pago Hainoavio. Nous avons déjà vu qu'il s'agit de Croix, canton de Landrecy, au S.-E. de Solesmes (Nord).

Vuassoniacus in Hainoavio. Est-ce Wassigny, à 20 kilomètres S.-S.-E. de Solesmes (Aisne)?

Vertinus in Hainoavio. Vertaign, à 4 kilomètres N.-E. de Solesmes (Nord).

S. Albuniaco in Hainoavio. Serait-ce Audigny-les-Fermes, à 19 kilomètres S. de Solesmes, près de Wassigny?

Farinaria in Haonavio. Je conjecture que ce peut-être Moulins, à 17 kilomètres S. de Solesmes.

Solemius fiscus. Solesmes. Voir au n° 25.

Hainoavius pagus. Nous avons déjà vu (n° 25) que l'ancien Farnars a pris postérieurement le nom de Hainaut. Le plaid de Peppin nous donne environ la date de ce changement.

Ce plaid fut tenu à Attigny :

Attiniaco villa, in palatio nostro. A 10 kilomètres N. de Vouziers (Ardennes), 749.

38. PLAID DU MAIRE PEPPIN (1), restituant à l'abbaye de Saint-Denys des biens détenus dans le bourg *Curborius* par l'abbesse de Septmeules : « Fulradus abbas de monasterio S. domni Dionisii, « advocato Ragane abbatissa, nomine legitimo, repetebat eo quod « ipsa Ragana, vel agentis monasterii sui Septemolas, res S. Dionysii « post se malo ordine retenebat injuste, in vico qui dicitur Curbrius « in pago Tellao. »

Curborius, Curbrius vicus in pago Tellao. Ce n'est peut-être pas, comme je l'ai supposé dans la *Géographie de Frédégaire* (art. *Dentelini ducatus*), Courbon dans l'Eure, près d'Écos, qui a donné son nom à la *condita Corbonensis*, mais simplement Cuverville sur l'Yères, à 2 kilomètres N.-O. de Septmeules (2). Ce lieu, en effet,

(1) *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 445.

(2) Dom Toussaint Duplessis (*Descript. de la Normandie*, t. I, p. 67), propose Cuverville et Criel à l'embouchure de l'Yères. Il y a encore Corbert à peu de distance de Septmeules également sur l'Yères.

est là encore dans le Tellau, Talou, qui s'étendait au delà de l'Yères, jusqu'à l'Eaulne.

Septemolæ monasterium. Septmeules, sur l'Yères, à 11 kilomètres S. d'Eu (Seine-Inférieure).

Tellau pagus. On peut voir dans notre Etude sur la géographie de Frédégaire ce que nous avons dit de ce pays, et nos conjectures pour le rattacher au *ducatu Dentelini*. Ce pays, limitrophe du Vimeu, embrassait le territoire compris entre les rivières d'Yères, d'Eaulne et la mer. Vers le sud et l'ouest, il s'étendait jusqu'au delà de la Seine et de l'Eure, dans des limites peu certaines, comme la plupart de ces petits pays.

Ce plaid fut également tenu à Attigny, 750.

39. CHARTE DU MAIRE PEPPIN (1), confirmant à l'abbaye de Saint-Denys la restitution de divers lieux dont les titres ont été examinés dans un plaid. Ces localités sont très-nombreuses et beaucoup d'entre elles sont difficiles à retrouver : « Id sunt per diversis pagis
« loca denominata : in pago Fanmatense cella qui dicitur Cruce
« qui aspicit ad fisco Solemnio, similiter in pago Bragobanto loca
« nuncupantes Scancia et Cambrione; similiter in pago Briegio
« loca nuncupante Linariolas; in pago Melciano loca cognominantes
« Nartiliaco et Coconiaco; in pago Belloacense loco nominata
« Pictitovillare Masciaco, Saciaco, Asinovillare, Theodegariovillare,
« Ambricocurte, Ebraldocurte, Gellis; similiter in pago Camliacense, loco qui dicitur Bordonello; in pago Velcassino, Bacivo
« superiore et subteriore; in pago Madriacense Vinias, Gamapio, et
« Niventis, Villanova, Rosbacio, Sigrancio, Beranecurte; in pago
« Tellao loca cognominantes Pistus, Macerias, Verno, Fiscera, Pocio,
« Bodalcha, Brittenevalle, Atiliaco, Agusta, Rausedo, Crisonarias,
« Guariaco; similiter in pago Vimnao loca cognominantes Marca,
« Malcha, Malchis, Avisnas, Rodeno, Rodalcha, Sodicolas, Vidriaco,
« Horona, Arcas; similiter in pago Ambianense loca qui dicuntur
« Pisciaco et Adulto; seu diversa loca per diversos pagos tam
« majora quam et minora quod per singola nomenare non fuit
« necessarium unde ipsa casa ad presens vestita esse videtur. »

Cet acte est certainement un des plus intéressants entre tous ceux qui nous sont restés des temps mérovingiens. Il résume, à la fin de la première race, une grande partie des acquisitions que l'abbaye de Saint-Denys devait à Dagobert et à ses successeurs. En même temps cet acte et les deux précédents de Peppin, également favorables

(1) *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 418.

à l'abbaye, nous éclairent sur la politique du maire près d'ajouter à sa magistrature, de fait toute puissante, le titre et les honneurs de la royauté. Déjà Charles-Martel, bien qu'il eût mérité la réprobation du clergé, pour avoir prélevé sur les biens ecclésiastiques des bénéfices en faveur de ses hommes de guerre, avait cependant tâché de vivre en bonne intelligence avec l'abbaye de Saint-Denys, comme semble en témoigner un des précédents diplômes (n° 33). Peppin, son fils, au moment d'achever le dernier acte de la révolution qui le placera sur le trône, confirme à l'abbaye les donations de la dynastie qu'il supprime; c'était sans doute pour gagner son appui et se concilier sa puissante influence; l'abbaye, de son côté, voulait s'assurer, en perdant ses anciens protecteurs, les biens qu'elle tenait de leur munificence. Peut-être encore ces nombreuses villas de pays différents données à Saint-Denys ne sont-elles que des restitutions de biens que Charles-Martel, dans la nécessité où il s'était vu de s'attacher ses leudes par des donations, avait usurpés sur l'abbaye. Quoiqu'il en soit de cette supposition, il y eut un accommodement, une sorte de traité conclu entre l'abbé de Saint-Denys, Fulrad et Peppin, au moment où celui-ci se préparait à joindre au pouvoir effectif qu'il possédait depuis longtemps le titre et les honneurs de la royauté.

Voici la traduction des noms de lieux dont nous avons pu trouver la concordance; les autres sont suivis d'un point d'interrogation.

Fanmatensis pagus. Le pays de Famars. Voir aux n°s 25 et 37.

Cruce cella qui dicitur in pago Fanmatense. Croix (canton de Landrecy). Voir au n° 37.

Solennius fiscus. Solesmes. Voir aux n°s 25 et 37.

Bragobantus pagus. Cette mention est une des premières qui soient faites du Brabant, avec celles des vies de sainte Gudule, qui vécut dans la seconde moitié du septième siècle, et de saint Hubert, évêque de Tongres, qui porta le christianisme à cette extrémité de la Gaule. Tournai et Gand, depuis attribués à la Flandre, faisaient alors partie du Brabant.

Briegius pagus. Le pays de Brie semble avoir une origine semblable à celle du pays de Perche; il ne provient pas d'une division politique des temps celtiques, ni d'une division administrative des temps gallo-romains, mais d'un caractère particulier au sol auquel le nom *Briegius* fut primitivement appliqué; c'est un pays d'origine purement physique; en effet, dans les premiers documents qui le mentionnent il est appelé *Saltus* et *Silva*: dans la vie de saint Co-

lomban, par Jonas, *Briegensis saltus* (1); dans l'*Histoire de Bède* (liv. III, c. 8), *Saltus pagusque Briegius*; dans la vie de saint Ouen *Brigiensis silva*. Valois fait justement observer que la Brie était bien loin, dans l'origine, d'occuper l'étendue du territoire qui a depuis pris son nom, et qu'elle a débordé sur les diocèses voisins de Paris, Sens, Meaux, Troyes, et même sur celui de Soissons.

Linariolæ. M. Guérard, qui a étudié avec beaucoup de soin les limites du pays de Brie (2), n'y trouvant aucune localité qui pût répondre à *Linariolæ*, a émis une conjecture qui n'est pas sans vraisemblance; c'est que le copiste aura écrit *Linariolæ* pour *Livariolæ*, *Livariæ*, Livry; il y a en effet une localité de ce nom à 4 kil. S. de Melun.

Mellianus pagus. Ce nom est un de ceux par lesquels on désignait le pays de Meaux; *pagus meldicus* et *pagus melcianus* paraissent avoir été synonymes, comme le fait remarquer M. Guérard (3). Mais je ne crois pas que *Coconiacus* et *Nartiliacus*, mentionnés dans notre diplôme, soient Marcilly et Charny, à 8 kil. N. et à 8 kil. O. de Meaux, sur la droite de la Marne. D. Toussaint Duplessis fait observer que la paroisse de Saint-Saturnin (4), se trouvant presque dépourvue d'habitants, le curé transporta sa résidence en un lieu appelé Chaucouin, à 4 kil. O. de Meaux, qui semble bien mieux répondre à *Coconiacus*.

Quant à Saint-Saturnin peut-être était-ce le lieu qui s'était appelé primitivement *Nartiliacus*. C'est un écart à 2 kil. S.-O. de Chaucouin.

Belloacensis pagus. Le Beauvaisis.

Pictitovillare. Je n'ai trouvé absolument rien qui convînt à ce nom dans l'ancien diocèse de Beauvais.

Masciaco?

Saciaco. Il y a à 9 kil. dans l'E. de Clermont, et à peu de distance de l'Oise, deux localités appelées Sacy-le-Grand et Sacy-le-Petit. L'une des deux, peut-être la première, me semble convenir à *Saciaco*.

Asinovillare. M. Guérard (5) a pensé que ce lieu pouvait être représenté par Anseauvillears-en-Chaussée, à 11 kil. S.-S.-E. de

(1) Adr. de Valois, *Notice*, p. 96.

(2) *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I, p. 98.

(3) *Polyptique*, t. I, p. 96.

(4) *Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 655.

(5) *Polyptique*, t. I, p. 104.

Breteil (Oise). Peut-être cependant est-ce Asnières, à 5 kil. E. de Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise).

Theodegario villare. Peut-on y voir Thury, à 7 kil. S.-O. de Clermont-en-Beauvaisis?

Ambricourte. Dans l'Inventaire conservé aux Archives impériales, ce nom est traduit par Abbécourt, à 10 kil. S.-E. de Beauvais.

Ebraldourte. Je n'ai rien trouvé qui me semblât répondre à ce nom.

Gellis. L'histoire du duché de Valois, par Carlier, t. I, p. 108, et la *Gallia Christiana*, t. X, p. 115, nous donnent le nom moderne de ce lieu : C'est Jaux-sur-l'Oise, à 5 kil. S.-E. de Compiègne (Oise). *Gellis*, Jaux, est mentionné dans une bulle d'Alexandre III, de l'an 1162, concernant le monastère de Saint-Corneille. Nous l'avons déjà vu au n° 15.

Camliacensis pagus. Le pays de Chambly, que nous avons vu plusieurs fois déjà mentionné, figure dans notre diplôme pour une seule localité.

Bordonellus (variante *Bodernellus*.) Bornel, à 2 kil. N.-O. de Chambly (Oise).

Velcassinus pagus. Le Vexin.

Bacivo superiore et subteriore. Nous avons déjà dit, n° 30, d'après M. A. Le Prévost, que ces deux localités semblent justement représentées par Bésu-le-Long et Bésu-Saint-Eloi.

Madriacensis pagus. Pour ce pays, nous avons la bonne fortune de pouvoir recourir à un travail spécial et très-complet de M. Guérard, dans lequel ce savant redresse les erreurs des géographes qui avaient traité cette question avant lui (1). M. Guérard a fort bien démontré que Du Bouchet avait trop étendu le Madrie vers le Pinnerais. Lui-même en a restitué les limites entre la Seine, l'Eure et la petite rivière Vaucours qui se jette dans la Seine à Nantes. Ce pays comprenait dans le diplôme qui nous occupe :

Viniæ, les Vignes. Il y a deux villages de ce nom, l'un à 6 kil. O., l'autre à 4 kil. N.-E. de Houdan-sur-Vesgre (Seine-et-Oise).

Gamapium. M. Guérard propose Gambais, canton de Houdan, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

Niventis. Nogent. Il y a un très-grand nombre de Nogent dans Eure-et-Loir et Seine-et-Oise ; mais aucun n'est dans les limites du Madrie.

(1) Essai sur le système des *Divisions territoriales de la Gaule*, p. 139. — Polyptyque de l'abbé Irminon, t. I, p. 70 et suiv.

Villanova. Les Villeneuve sont au nombre de six dans le seul petit territoire du Madrie.

Rosbacio. Rolleboise sur la Seine, à 9 kil. O.-N.-O. de Nantes (Seine-et-Oise),

Sigrancio ?

Beranecurte. Brécourt, à 4 kil. N.-E. de Pacy-sur-Eure (Eure).

Les villas mentionnées dans le Talou ou Tellau, *Tellaus pagus*, sont nombreuses :

Pistus. Pistes, au confluent de la Seine et de l'Andelle.

Maceria. Mézières, à 8 kil. S.-E. de Mantes (Seine-et-Oise).

Verno. Vernon (Eure).

Fiscera ?

Pocio, la Bosse? à 10 kil. N. de Chaumont (Oise).

Bodalcha ?

Brittenevalle. M. Le Prévost le traduit par Berneval, canton d'Of-franville, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure).

Atiliaco. Tilly, à 6 kil. S.-O. d'Ecos.

Augusta. Aouste, sur la Bresle, à 4 kil. S.-E. d'Eur.

Rausedo. Rosay, canton de Bellencombre (Seine-Inférieure).

Crisenariæ. La Cressonnière, écart de Saint-Aubin, à 7 kil. S. de Dieppe.

Guariaco. Guerres sur la Saanne? à 10 kil. de l'embouchure. Mentionnons de plus deux localités du nom de Saint-Denys : Saint-Denys Daclon sur Saanne, à 5 kil. N. de Guerres, et Saint-Denys du Val, aujourd'hui ruiné, à 5 kil. O. du précédent. Ces lieux peuvent avoir échangé contre le nom de saint ou ceux que nous n'avons pas retrouvés.

Vimnaus pagus. L'auteur d'un travail remarquable sur les pays limitrophes de la Picardie et de la Normandie (1), a fort bien montré que le Vimeu s'étendait vers le sud et l'ouest au delà des limites de la Bresle, qu'on était dans l'usage de lui assigner et que ce petit pays embrassa le duché d'Aumale. Ces observations sont venues en partie confirmer les précédentes indications d'un savant qui appartient à ce pays, M. Louandre, et qui l'a attentivement étudié.

Marca. Les traces de cette ancienne villa subsistent sur le territoire du village d'Youvel, commune de Cambron, à 4 kil. O. d'Abbeville ; on y a trouvé des tuiles à rebord, des chapiteaux ; ce lieu s'appelle encore *Marca* ; je dois ces indications à M. Louandre d'Abbeville, qui a souvent visité ce lieu.

(1) *Quelques pays picards et normands*, par M. Sémichon, *Revue archéol.*, janvier et mars 1862.

Malchis, Malcha. Il y a dans le Ponthieu, de l'autre côté de la Somme, deux villages appelés Machy et Machiel, à 5 et à 9 kil. N.-O. de Crécy, canton de Rue. Peut-être sont-ce les lieux dont il s'agit, la confusion ayant été fréquente entre les petits pays de Vimeu et de Ponthieu.

Avisna. Ce doit être le hameau de Belle-Avesne, écart de la commune de Tœufles, à 9 kil. S.-O. d'Abbeville (Somme).

Rodeno. Est-ce Vieux-Rouen sur la Bresle entre Aumale et Sénarpont ? Le nom paraît convenir.

Rodalcha. Ce nom est presque semblable au *Bodalcha* du Talou. Je n'ai rien trouvé.

Sodicolas?

Vidriaco. Viry-au-Mont, canton d'Hollencourt, à 9 kil. O. d'Ayraines (Somme),

Horona. Hornoy (Somme), à 26 kil. O. d'Amiens.

Arcas. Il y a à 10 kil. au N.-N.-E. d'Aumale un lieu appelé Arguel qui est en Vimeu ?

Ambianensis pagus. Deux localités seulement dans ce diplôme appartiennent à l'Amiénois :

Pisciaco. Pissy, à 13 kil. O.-S.-O d'Amiens (Somme).

Adsultus. Seux, près Pissy, à 15 kil. O. d'Amiens.

Tel est l'intéressant diplôme donné à l'abbaye de Saint-Denys par Peppin au moment où il se fit roi. Il est regrettable que nous soyons obligés de laisser tant de lacunes dans la traduction des noms de lieux, et, bien que nous ayons déjà trouvé de précieux secours dans les travaux de MM. Sémichon et Louandre, nous faisons encore appel aux lumières des savants qui posséderaient des renseignements particuliers sur le Vimeu, le Talou et les autres pays qui y sont mentionnés.

II. DIPLÔMES FAUX ET RETRANSCRITS.

1° Diplôme de Dagobert I^{er} relatif à la construction de plusieurs églises en l'honneur de Saint-Denys, lesquelles sont soumises à l'église principale, 631 (1), daté de Paris, *Parisius*. Plusieurs anachronismes révèlent la fausseté de ce diplôme; on y voit mentionnée une église dédiée à saint Léger qui vécut cinquante ans plus tard. Le titre d'archevêque, employé dans la suscription de ce diplôme est également prématuré; il n'a été adopté par les évêques métropolitains qu'au neuvième siècle. Cependant les lieux qui y figurent

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 8.

appartiennent certainement à l'époque mérovingienne et méritent, à ce titre, d'être rapportés.

Ecclesia apud castrum Doe in confinio pictavensi et in diœcesi andegavensi. Cette indication a l'utilité de nous donner une des limites des diocèses de Poitiers et d'Angers. Doué, à 17 kil. S.-O. de Saumur (Maine-et-Loire), appartenait donc au diocèse d'Angers, mais se trouvait sur la limite de celui de Poitiers.

« Duas quoque villas in eadem diœcesi Andegavensi sitas, Siciacum « videlicet et Albinicum. »

Siciacus peut être Cizay, à 7 kil. E. de Doué (Maine-et-Loire).

Albinicus. Aubigné-Briant, à 15 kil. O. de Doué (Maine-et-Loire).

2^o DIPLÔME DE DAGOBERT accordant le droit d'asile au monastère de Saint-Denys, 632 (1), daté de Clichy, *Clipiaco*. Adrien de Valois à établi que la concession accordée par ce diplôme était tout à fait inusitée à cette époque (2), et en conclut à la supposition de l'acte. On y trouve quelques indications sur les environs de Paris et de Saint-Denys : « quisquis fugitevorum... Tricenam pontem advenerit, « vel ex parte Parisius veniens, Montem marterum preterierit, sive « de palacio nostro egrediens publicam viam quæ pergit ad Luveram « transierit..... salventur. »

Nous avons déjà vu, au n^o 10 des diplômes authentiques, que le pont des Tricines se trouvait à l'embouchure du Croud sur la Seine. On connaît la position de Montmartre au N.-O. de Paris. *Luvera* est Louvres, à 15 kil. N.-E. de Saint-Denys (Seine-et-Oise).

3^o DIPLÔME DE DAGOBERT 1^{er}, par lequel il fait don à l'église de Saint-Denys du château de Saint-Denys. *Castellum S. Dionysii*, 633, daté de Clichy (3). La fausseté de cet acte ressort d'une prétendue donation faite par Constantin le Grand au pape Sylvestre, laquelle ne fut imaginée que postérieurement à Dagobert. Dans ce faux diplôme Dagobert dit qu'il abandonne le séjour du château de Saint-Denys pour ne pas troubler le repos des moines, qu'il se transporte à Clichy et fait abandon dudit château à l'abbaye. Il n'y a pas d'autre indication géographique.

4^o DIPLÔME DE DAGOBERT 1^{er}, accordant à l'abbaye de Saint-Denys deux villas dans le Berry, 634. Daté de Paris (4).

« In pago Biturico villam quæ vocatur Vallis, quæ sita est super « fluvium Carum, ac villam quæ vocatur Argenterias sitam super « Magneuria fluvium. »

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 13.

(2) *Valois. Rerum Francic.*, t. II, p. 27.

(3) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 28.

(4) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 29.

Vallis est Vaux sur le Cher, canton de Montluçon (Allier).

Argentaria. Argentières, au S. de Vaux sur la Magieure.

Magneuria. La Magieure, petit affluent de la rive gauche du Cher où il se jette au-dessous de Montluçon.

5^o DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er} accordant une villa à l'abbaye de Saint-Denys, 635. Daté de Clichy (1). « Donamus villam juris nostri « que vocatur Malliacus in pago Bituriaco sitam, a Caro fluvio « duobus milibus distans fratribus monachis... » Ce lieu est facile à déterminer grâce aux indications du texte ; c'est Maillet, commune du canton de Hérisson, arrondissement de Montluçon (Allier).

6^o DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er} (2) accordant à l'abbaye de Saint-Denys un grand nombre de biens dans les territoires de Bourges et de Limoges, 636. Daté de Compiègne. Ce diplôme, comme le précédent, étranger par ses formules au temps de Dagobert, semble avoir été retranscrit au neuvième siècle. Il contient d'utiles renseignements géographiques.

Limozinus pagus. Le Limousin. Les localités suivantes sont placées par cet acte dans ce pays :

Patriagus castrum. J'ai proposé pour ce lieu (n^o 1 des chartes authentiques), Peyrat (Haute-Vienne).

Patriacus super fluvium Jugie, cum Capella in honore S. Salvatoris. Peut-être est-ce Saint-Sauveur, à 4 kil. S.-E. de Bellac et près d'un ruisseau qui n'est pas dénommé (Haute-Vienne).

Vulsie fluvius. La Vouise, petit affluent de la rive gauche du Cher (Creuse).

Petrafacta. Pierrefitte, sur la Vouise, à 6 kil. S. de Gouzon (Creuse).

Patriacus villa. Ce troisième *Patriacus* peut être Peirat-la-Nonière, sur la Voulsie, à 6 kil. au-dessus de Pierrefitte (Creuse).

Fornolis villa. Fernoel, sur la limite des départements de la Creuse et du Puy-de-Dôme, à 2 kil. O. de Giat.

Nigromons villa. Saint-Georges-Nigremont, à 8 kil. S.-E. de Felletin (Creuse).

Campaniacus. Champeix, à 4 kil. S.-O. de Boussac (Creuse).

Larundo cella de, est peut-être la Celle, près des villas précédentes, à 3 kil. N.-E. de Gouzon (Creuse) ?

C'est dans le Berry « in Bituricensi pago » que sont placées les localités qui suivent :

Casimanci villa. Chaisemais, près de la rive gauche du Cher, canton d'Huriel (Allier).

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 36.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 41.

Lanatico villa. Lanage, hameau de la Chapelle-Aude près Huriel.

Giuretis villa. Givrette, à 7 kil. N.-O. de Montluçon.

Archiniaco villa. Archignat sur la Magieure, à 4 kil. O. d'Huriel.

Maniaco villa. Maillet, à 6 kil. S.-O. de Hérisson.

Stivaliculis villa cum ecclesia et quinque mansis ad ecclesiam pertinentibus. Estivareilles, près de la rive droite du Cher, à 11 kil. S.-O. de Hérisson.

Guierlaico villa. Givarlais, à 8 kil. S. de Hérisson (Allier).

Vernido villa. Verneix, à 7 kil. N.-E. de Montluçon.

Vicoplano villa. Viplaix, à 9 kil. N. d'Huriel.

Periolo villa. Preuille, sur la rive gauche du Cher, à 11 kil. de Hérisson (Allier).

Vallo villa. Vaux. Ce lieu a été déjà mentionné dans le précédent diplôme.

Argentaria. Argentières, déjà mentionné dans le précédent diplôme.

Noto villa. Nocq, à 4 kil. d'Huriel.

Umreziaco. Onrouzac, à 6 kil. N. d'Huriel, près de la Chapelle-Aude.

Napsiniaco. Nassigné, sur la rive gauche du Cher, à 8 kil. S.-O. de Hérisson.

Conus flumen. La Queugne, affluent du Cher où il se jette à la limite des départements du Cher et de l'Allier.

Moer fons. C'est, suivant M. Chazeaud, la Queuille, affluent de la Queugne.

S. Marcialis de Salviaco est Saint-Désiré, qui, après s'être appelé primitivement *Salviaeus*, *Saint-Marcialis de Salviaco*, a pris définitivement le nom d'un second patron, *Desideratus*, Saint-Désiré.

Cursiaco (ecclesia de). Coursais entre la Queugne et la Queuille ; c'est aujourd'hui un écart de Saint-Désiré.

S. Martini Capella. La Chapelette, entre Saint-Désiré et Viplaix, canton d'Huriel.

Goloaco villa. Gouelat, écart de la Chapelette.

Longavilla est peut-être la Vallas, près de la Chapelette et Gouelat. Cette localité est dite par le diplôme avoir appartenu, ainsi que Gouelat, à Godin, évêque de Lyon. Toutes ces localités sont renfermées dans l'extrémité Sud-Ouest du département de l'Allier, sur les deux bords du Cher.

7° DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er}, accordant aux moines de Saint-Denys deux villas, 636, daté de Clichy (1).

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 43.

Noth in pago Bituricensi. C'est la localité déjà mentionnée dans le diplôme précédent : Nocq près d'Huriel.

Pascellarius villa. Paslière, hameau de la commune de Nocq.

8^o DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er}, accordant à l'abbaye de Saint-Denys une entière immunité, 637. Daté de Compiègne; pas d'autre indication géographique (1).

9^o DIPLÔME DE DAGOBERT, qui n'est que la reproduction du précédent. Daté de Paris; pas d'indications géographiques (2).

10^o DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er}, accordant à l'abbaye de Saint-Denys divers lieux, 637 (3). Daté d'Orléans, *Aurelianis*. Les noms de lieux cités sont très-nombreux et appartiennent au Berry.

Ruilliacus. Reuilly sur Arnon, à l'extrémité N.-E. de l'Indre.

Fracillio, Francilio. Francillon, à 18 kil. N.-O. de Châteauroux (Indre).

Montelliacus?

Avendelliacus?

Noziocus. Saint-Pierre de Notz? à 9 kil. N. de Châteauroux.

Morillacus?

Talaicus (Var, Talliacus)?

Sarmasiacus?

Paredum?

Ger. Saint-Pierre-de-Jars, à 6 kil. O. de Reuilly.

Pay. Pay, écart de Saint-Pierre-de-Jars.

Masnile?

Cassinouilum. Il y a un Chasseneuil à 23 kil. S.-O. de Châteauroux. Il y a aussi Chassignolles, à 5 kil. S.-O. de la Châtre; enfin, il y a Chasseigne, à 16 kil. S.-O. de Reuilly.

Cantalupus. J'ai trouvé un écart du nom de Chanteloup sur la Carte de Cassini, à 2 kil. de la rive droite de l'Indre, à 6 kil. S.-E. de Saint-Vincent d'Ardentes (Indre). Il y en a deux autres, le grand et le petit Chantelou, à 16 kil. S.-O. de Reuilly et à 8 kil. O. d'Issoudun, près du hameau de Chasseigne.

Jernacus?

Vineolæ. Vineuil, à 10 kil. N.-O. de Châteauroux.

Planis terra de?

Vallis terra de ad quam respicit Arnolliacus?

Mons Beraldi?

Canehuces terra de?

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 47.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 48.

(3) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 50.

Cirsai villa super fluvium Telum. Probablement Thizai, près de la rive gauche du Théols, à 9 kil. au S.-O. d'Issoudun.

Telum flumen. Le Téols, affluent de l'Arnon.

Goyse villa proxima fluvio Arnon. Gouers-sur-Arnon, à 12 kil. S.-E. d'Issoudun.

Arnon fluvius. L'Arnon, affluent du Cher.

11°. DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er} (1) accordant aux immatriculés de Saint-Denys plusieurs villas, 637, daté de Clichy. Ce diplôme a été fabriqué au neuvième ou au dixième siècle, sur le texte de l'Anonyme auteur des *Gesta Dagoberti*, dont il reproduit en partie les termes mêmes.

Bellovacensis pagus. C'est dans le Beauvaisis, d'après ce diplôme, que sont placées les localités qu'il mentionne :

Acuciaco villa. Aguisy, écart de Lechelle, à 4 kil. N.-O. de Compiègne. Nous l'avons déjà vu au n° 12 des Diplômes authentiques.

Cosduno villa. Coudun, à 5 kil. N. de Compiègne,

Magninovillare (var. *Magnovillare*). Grandvilliers-aux-Bois, à 17 kil. O.-N.-O. de Compiègne.

Medianovillare. Moyvilliers, à 12 kil. O. de Compiègne.

Gellis. Nous avons déjà vu au n° 39, qu'il s'agit de Jaux, près de Compiègne.

Averciaco villa. Avrechy, à 25 kil. E. de Beauvais. Tous ces lieux sont dans l'Oise.

En dehors du Beauvaisis, le diplôme mentionne encore *Saclitas*, qui doit être Saclé, à 8 kil. S.-S.-E. de Versailles,

12°. DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er} (2), accordant une villa à Saint-Denys, 637, daté de *Sauriciagore*.

Stirpiniacum in Vulcasino. C'est Etrepagny, à 12 kil. O. de Gisors, dans l'Eure; cette villa faisait partie, comme on le voit, du Vexin.

Sauriciagore me paraît être *Sauriciacus* du Soissonnais, que nous avons déjà vu dans Grégoire de Tours, et que nous avons traduit, sur les indications de M. Prioux, par le *Mont-Notre-Dame*, à 6 kil. S.-E. de Braine (Aisne).

13°. DIPLÔME DE DAGOBERT I^{er}, accordant à Saint-Denys la villa de *Gyurelis*, que nous avons vu déjà au n° 5, Givrette, près de Montluçon (Allier). Ce diplôme est daté de *Spinogelo*, qui est Epinay-sur-Seine, près Clichy, où Dagobert est mort en 638.

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 51.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 53.

14° **DIPLOME DE DAGOBERT I^{er} (1)**, ordonnant que les enfants des serfs du monastère de Saint-Denys, légitimes ou illégitimes, demeureront à jamais soumis, avec leur progéniture, audit monastère, dans la condition de serfs ecclésiastiques (*Mancipia ecclesiastica*, 637). Pas d'indications géographiques.

15° **DIPLOME DE DAGOBERT I^{er} (2)**, accordant à Saint-Denys divers églises et lieux, 637. Ces lieux sont à la limite des diocèses de Poitiers et de Tours, la plupart sur le premier, et nous pouvons constater, d'après leur indication, qu'une partie de cette frontière diocésaine est devenue la ligne de démarcation qui sépare au nord de Châtellerault les départements d'*Indre-et-Loire* et de la *Vienne*.

Plumbata ecclesia de quæ est inter duas valles sita prope aquam quæ dicitur Vigenna. Voici un lieu qui a changé son nom ancien complètement. Nous voyons dans Doublet (p. 728) que le lieu appelé d'abord Plumbata s'est appelé postérieurement *Sanctus-Dionysius de Valleta*, puis *Valleta*, enfin Veaux, à 11 kil. N. de Châtellerault.

Vigenna (var. *Vigona*). La Vienne.

Aula locus. Il y a un lieu qui s'appelle la Cour, à 3 kil. N. de Veaux.

Ternant locus?

Hilarii ecclesia de intra Annam (var. *annem*). Il est certainement question ici de Antran (*intra annem* ou *annam*) près de la Vienne, à 3 kil. N. de Châtellerault.

Cursorum locus ubi ecclesia sanctorum martyrum Gervasii et Protasii. (Voir *Cursona*.) Ce lieu a pris le nom du patron saint Gervais, près de Saint-Martin-de-Quinlieu. Saint-Martin et Saint-Gervais, qui se touchent, sont à 13 kil. N.-O. de Châtellerault.

Benedicta fons. Est-ce le hameau la Fontaine, sur la rive droite de la Vienne, à 3 kil. E. d'Antran?

Clastrum locus qui vocatur. Je crois que c'est Lencloistre, sur la anvigne, à 16 kil. O. de Châtellerault.

Yoda terra et aqua. Je ne saurais dire quel est le lieu; mais la rivière est la Veude, affluent de la Vienne, où elle se jette au-dessus de Chinon.

Cumignech molendinum de?

Bosnay terra de?

Laigniacum cum ecclesia S. Remigii. Ce doit être Laigné-les-Bois ;

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 55.

(2) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 57.

il faudrait savoir si l'église de ce lieu a pour patron saint Remi ; à 14 kil. E.-S.-E. de Châtellerault.

Ingrandisse vicus. Ingrande, sur la rive droite de la Vienne, à 6 kil. N. de Châtellerault.

Dangeo, ecclesia S. Pauli et Petri de. Dangé, sur la rive droite de la Vienne, à 15 kil. N. de Châtellerault.

Odriaco fiscus de et ecclesia S. Sulpicii. Oyré, à 8 kil. E.-N.-E. de Châtellerault.

Malaredo terra de. Malleray, écart O.-N.-O. de Leigné-les-Bois.

Laingniaco terra de. Ce lieu, différant du précédent qui porte le même nom, paraît être Ligné-sur-Usseau, à 12 kil. O.-N.-O. de Châtellerault. Tous ces lieux sont dans le département de la Vienne.

Turonensis pagus. Les localités suivantes sont dans le pays de Tours :

Antigniacum. Ce qui donne à croire qu'il ne s'agit pas ici d'Antoigné, à 3 kil. E.-N.-E. de Châtellerault, mais d'Antogny-le-Tillac, sur la rive gauche de la Vienne, à la limite du département d'Indre-et-Loire, c'est que le lieu suivant, mentionné par le diplôme :

Selignech terra de paraît être Séligny, écart d'Antogny (Indre-et-Loire).

Pleis terra de, cum ecclesia S. Sylvestri, peut être Plaix, à 4 kil. S. de Sainte-Maure (Indre-et-Loire). Il faudrait savoir si son église est sous l'invocation de saint Sylvestre.

Buymet terra de ?

16° DIPLÔME DE CLOVIS II (1), confirmant ou donnant à Saint-Denys divers lieux. 644, daté de Clichy. La plupart de ces lieux figuraient déjà dans un précédent diplôme de Dagobert, tels sont : *Noto ecclesia de, in Brituricensi pago — Umreziaco villa de — Argenteria villa — Vallo villa de — S. Marcialis de Salviaco — Casimanci — Mosayco — Pascellaria.* — Voir le n° 5 des diplômes faux. Les nouveaux noms sont :

Pelolio. Preuille, hameau de la commune de Chapelle-Aude (Allier).

Anglaria. Ce lieu placé par l'auteur des *Gesta Dagoberti* et par un titre mentionné dans Doublet (Hist. de Saint-Denys), p. 680, *in pago pictavensi*, est peut-être Angle sur le Langlin, affluent de la Gartempe, à la limite des départements de la Vienne et de l'Indre. Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'Angliers, près Nuaillé, dans la Charente-Inférieure.

Parciacus. Il est incertain, d'après les expressions du diplôme, si

(1) *Dipl. et chart.*, t. II, p. 80.

ce lieu est en Poitou ou en Limousin. Dans ce second cas, ce pourrait être Parsac, près Gouzon (Creuse).

Nullyacus ?

Novientum. Nohant, près Gouzon, canton de Chambon (Creuse).

Podentiniacus. Pouthumé ? à 2 kil. S.-E. de Châtellerault,

17^o DIPLÔME DE CHILDÉRIC II, accordant à Saint-Denys la villa *Vipplesiacus*. Peut-être ce mot est-il une autre forme du nom de Viplaix, près d'Huriel (Allier), qui répond à *Vicus plenus* du faux diplôme 5.

III. LES GESTA DAGOBERTI.

Cette chronique, qui a fait de nombreux emprunts à Frédégaire et aux diplômes de l'abbaye de Saint-Denys, reproduit beaucoup de leurs noms de lieux.

En voici l'énumération ; on y verra des altérations nouvelles. Nous ne nous arrêterons qu'aux noms nouveaux. *Acuciaco* — *Agennensis pagus* — *Alateum villare* — *Anglariæ in pago Pictavensi* — *Aquaputa* — *Aquitania* — *Ardenna* — *Augustodunum* — *Aurelianis* — *Austrasia*, *Austria* — *Autissiodorum* — *Brannadus* (Brunoy) — *Brieius pagus* — *Caballonum* — *Camliacensis pagus* — *Catulliacus vicus* — *Caturcinus pagus* — *Cinomannicus ducatus* ; ce qui doit faire supposer que le Maine reçut pendant quelque temps un duc — *Clippiacus* — *Colonia* — *Cusdunum* — *Dentilonis ducatus* — *Gellis* — *Latona* — *Lingones* — *Lugdunum* — *Lutetia sive Parisius* — *Magon-tis* — *Massilia* — *Medianovillare* — *Magnovillare* — *Massolacus* — *Metensium urbs* — *Novientum*, qu'il mentionne par erreur *in Andegavensi pago*. Il est, d'après deux diplômes, en Limousin, et c'est probablement Nohant, près Gouzon. — *Nuiliacus* — *Parciacus* — *Petrogoricus pagus* — *Podentiniacus* — *Remis* — *Rotomorum episcopus* — *Sanctonicus pagus* — *Senonas* — *Stirpiniacum* — *Subola vallis* — *Suessio* — *Sarclidæ* — *Tolosanus pagus* — *Toringa* — *Trajectensium urbs* — *Valencia* — *Vosagus* — *Wasconia* — *Wilcassinus pagus*.

Les noms qu'il reste à expliquer sont peu nombreux.

Alateumvillare in pago Parisiaco, 26 (1). La reine Nantechilde prie Dagobert, à l'occasion de la mort de son frère, Landegisèle, enseveli à Saint-Denys, de faire don à la basilique de ce lieu que Landegisèle lui avait promis ; ce que Dagobert accorde, 630. Lebeuf

(1) Ces chiffres indiquent les chapitres des *Gesta Dagoberti*

(*Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, p. 140) propose pour ce lieu Pierre-Laye, à 5 kil. S.-E. de Pontoise (Seine-et-Oise).

Albiniacus in pago pictavense, 35. Il y a plusieurs localités du nom d'Aubigné et d'Aubigny dans l'ancien Poitou : Aubigné, canton de Chef-Boutonne, dans les Deux-Sèvres ; Aubigny, canton de Thézenay, dans le même département ; Aubigny, canton de Napoléon-Vendée (Vendée). Nous ne saurions dire si l'une d'elles, et laquelle, répond au lieu mentionné par les *Gesta Dagoberti*.

Bigargium palatium Dagoberti, 37. Dagobert, dit la Chronique, y réunit dans un plaid ses deux fils et tous les grands du royaume, pour y lire son testament. Lebeuf (*Histoire de Paris*, tome IV, p. 398) croit qu'il s'agit de Garges, entre Saint-Denys et Gonesse (Seine-et-Oise). Ce savant fait observer que cependant il existe une autre localité appelée Guerches et Guarches, au-dessus de Saint-Cloud. La première est mieux dans le cercle des villas de Dagobert. 3 kil. S.-O. de Gonesse (Seine-et-Oise).

Campania villa in pago Camliacense, 37. Champagne-sur-l'Oise, à 3 kil. N. de l'Île-Adam (Seine-et-Oise).

Fossæ, 18. L'auteur de la Chronique résume les diplômes concédant à Saint-Denys cent sous d'or de Marseille et l'exemption pour les chariots portant cet or de tous droits sur les territoires de Marseille, de Foz, de Valence et de Lyon. Il s'agit de Foz-les-Martigues, près de l'étang de Berre, aux bouches du Rhône, ville célèbre dans l'antiquité romaine et mentionnée dans les itinéraires. Nous avons dans ce texte une preuve qu'elle conservait encore de l'importance au septième siècle.

Idcina, 27, est Ezanville, dépendance d'Ecouen, comme on l'a vu au n° 8 des diplômes authentiques.

Longolarius, 14. C'est une villa dans la forêt des Ardennes, où l'auteur dit que séjournait Clotaire II ; probablement Longlier, près Neufchâteau, dans le Luxembourg belge.

Noviomum in Pictavense, 35. Je n'ai rien trouvé qui convînt à ce nom.

Prudidocium in Pictavense ?

Romiliacus villa. Il n'y a pas d'indication de pays. Ce nom est peut-être une forme ancienne de celui de Reully, que nous avons déjà vu et appliqué à *Ruilliacus*, sur l'Arnon (Indre), du faux diplôme n° 9 ?

Salice in pago parisiaco. Lebeuf (tome IX, p. 305, de l'*Histoire du diocèse de Paris*), pense qu'il s'agit de Saulx-les-Chartreux à 2 kil. O. de Lonjumeau (Seine-et-Oise).

Telles sont les indications que nous avons pu recueillir sur la géographie des diplômes de l'abbaye de Saint-Denys. Nous répétons en finissant, que nous accueillerons avec empressement les rectifications et les renseignements propres à compléter ce travail.

ALFRED JACOBS,
Membre de la Commission des cartes des Gaules.

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON. — *Bulletin*. Tome XI, 1861. In-8° de 330 pages. 18 dessins et gravures.

Rapport sur la découverte d'une mosaïque romaine à Bazoches, par M. *Ed. Fleury*. 16 pages.

— Note sur les travaux de restauration du château de Coucy, par M. *Grégoire*. 7 pages.

— Rapport sur les travaux d'entretien de la mosaïque de Bazoches, par M. *Ed. Fleury*. 14 pages.

— L'administration et la juridiction municipale de la commune de Bruyères du treizième au dix-huitième siècle, par M. *Hidé*. 32 pages.

— Note sur des objets antiques trouvés dans la Vesle et offerts par M. Barbier, agent voyer chef; par M. *Ed. Fleury*, 5 pages.

— Fouilles de Tumulus de Brunehamet. Notice (1^{re} partie), par M. *Martin*. 13 pages.

— Les peintures murales de l'église de Bruyères. par M. *Hidé*. 6 pages.

— Les retables de la flamengrie, réclamation contre la vente qui en est projetée, par M. l'abbé *Baton*. 3 pages.

— Note sur les travaux de la porte de Coucy, par M. *Ed. Fleury*. 1 page.

— Lettre d'un avocat de Laon (1561) sur Nicole de Vervins. 5 pages.

— Les antiquités franco-mérovingiennes de Voyenne et de Winy, par M. *Papillon*. 13 pages.

— Extrait des comptes de la ville de Laon sur la royauté des Braies, communication par M. *Matton*. 11 pages.

— Dictionnaire des rues anciennes et nouvelles places, etc., de Saint-Quentin, par M. *Gomart*. 81 pages.

— Lettre sur l'arquebuse offerte par la ville de Laon à Henri IV (Collection de M. *de Courval*), par M. *Nourri*. 5 pages.

— Essai sur les comédies de Desmoutiers, par M. *Jannetaz*. 17 pages.

— Notice sur l'histoire du protestantisme dans le département de l'Aisne, par M. *Ed. Fleury*. 30 pages.

- Les voies romaines dans le département de l'Aisne, par M. *Piette* (suite). 28 pages.
- De l'autorité des évêques de Laon, par M. *Matton*. 22 pages.
- Documents inédits sur Laon, Crécy-sur-Serre, Crépy et Berry-au-Bac, par M. *de la Fons, baron de Mélicocq*. 7 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE A ANGOULÊME. — *Bulletin*. 1860, 2^e trimestre. In-8° de 56 pages.

- Procès-verbaux, par M. *Ed. Sénemaud*. 7 pages.
- Inventaire des meubles de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême (1497), publié par *le même*. 37 pages.
- Chronique. Autographes de feu M. Lucas de Montigny, relatifs à l'histoire de l'Angoumois.

COMMISSION HISTORIQUE DU CHER A BOURGES. — *Mémoires*, 1^{er} fascicule du 2^e volume. In-8° de 64 pages, 8 planches.

- Note sur une sépulture gallo-romaine et divers objets d'art qu'elle renfermait. 11 pages.
- Essai historique sur l'époque et la cause de la destruction de la ville gallo-romaine de Carto-Gourdon, par M. *Chavaudret*, 37 p.
- Ex brevario antiquo abbatia sancti Satiri. (Prose de Saint-Romulus, etc.). 4 p.
- Description de l'église de Chezal-Benoît, par M. *Juillien*. 7 pages.

ACADÉMIE DELPHINALE A GRENOBLE. — *Bulletin*, 2^e série, tome 1^{er}, 1856-1860, 1861. In-8° de 735 pages. Fin du tome 1^{er}. (La bibliographie du commencement a été publiée précédemment.)

- Discours sur Vauvenargues, par M. *Lescour*. 15 pages.
- Dissertation sur l'occupation de Grenoble au dixième siècle, par M. *Reveillout*. 26 pages.
- Notice sur les églises de Penol et du Mottier, par M. *de Saint-Adéol*. 10 pages.
- Les élections municipales dans le Briançonnais, par M. *Fauché-Prunelle*. 18 pages.
- Retraite des Dix Mille de Xénophon, par M. *Roux*. 17 pages.
- Aperçu géographique sur le pays des Helviens, par M. *de Saint-Adéol*. 38 pages.
- Des Perses et des Grecs, ou Despotisme et Liberté, d'après Hérodote, par M. *Roux*. 21 pages.
- Notice sur M. Gautier, par M. *Burdet*. 9 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — *Mémoires*. Tome XXVII, 1^{re} partie. 1861.

- Eligius, orfèvre émailleur au septième siècle, par M. *Ad. Bruyelle*, 16 pages.
- Le médecin dans la famille (Mémoire couronné), par M. Ebrard. 84 pages.

- Le congrès des plaisirs, par M. *Ch. A. Lefebvre*. 34 pages.
- Les pierres jumelles, légende, par M. *A. Durieux*. 14 pages.
- L'été dans le bois, pièce qui a obtenu une médaille d'argent, par *E. Dupré*. 6 pages.
- Caritas, pièce qui a obtenu une médaille de vermeil, par M. *J. Allevarès*. 12 pages.
- Les miniatures des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, par *A. Durieux*. 124 pages. 1 atlas in-folio.
- Fragments historiques relatifs à l'histoire du dix-huitième siècle, par M. *Houzé*. 14 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE A SAINT-OMER. — *Bulletin historique*. In 8°. 37^e livraison, janvier, février, mars 1861. 48 p.

- Arques, communication de M. *Henri de Laplane*. 7 pages.
- L'ancienne chapelle Saint-Louis (documents relatifs à sa construction) communication de MM. *J. B. Enlart de Guémy* et *A. Courtois*. 4 pages.
- Saint-Audmer. Extrait du *Théâtre et des cités du monde* par Georges Braun, de Cologne, au seizième siècle (ouvrage devenu très-rare), communication de M. *Coudelaire*. 3 pages.
- Hames sous les abbés de Saint-Bertin, droits féodaux, usages, chasses, pêches. etc. Communication de M. *de La Fons baron de Méricocq*. 8 pages.
- L'abbé de Saint-Martin, le connétable de Fisme et les échevins de Lille en 1361-1367. Communication *du même*. 2 pages.
- 38^e livraison, avril, mai, juin, 1861. 52 pages.
- Les baillis ou capitaines de Saint-Omer, etc. Communication de M. *H. de Laplane*. 8 pages.
- Notice du manuscrit 729 de la bibliothèque générale de Saint-Omer, communication de M. *Duchet*, 22 pages.
- Archéologie, communication de M. *Ben-Hamy*. 2 pages.
- 39^e et 40^e livraison, juillet à décembre 1861, 64 pages.
- Saint-Omer après le traité de paix de 1482, communication de M. *Diegerick*. 11 pages.
- Fondation de l'hôpital des Apôtres, communication de M. *L. Deschamps de Pas*. 17 pages.
- Lettre sur *Elnard de Sninghem*, par M. *Bonvarlet*. 4 pages.
- Les cygnes de Saint-Omer, communication de M. *Diegerick*. 12 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION D'ABBEVILLE. — *Mémoires*, 1857 à 1860. Abbeville 1861. 1 vol. in-8° de 768 pages.

- De la femme dans l'état social, de son travail et de sa rémunération. Discours par M. *Boucher de Perthes*. 92 pages.
- Saint-Vulfran d'Abbeville, par M. *E. Prarond*. 224 pages.
- Les animaux vertébrés de l'arrondissement d'Abbeville, par M. *F. Marcotte*. 254 pages.
- De l'homme antédiluvien et de ses œuvres, discours, par M. *Boucher de Perthes*. 102 pages.

— Catalogue de l'œuvre de J. F. Beauvarlet d'Abbeville, période d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. l'abbé *Dairaine*. 16 pages.

— Mémoires sur les ruines du Crotoy, par M. *Florentin Lefils*. 12 pages.

— Listes complètes et authentiques des comtes de Ponthieu, par M. J. *Lefebvre*. 6 pages.

— Archéogéologie. Hachettes diluviennes du bassin de la Somme. Rapport au Préfet de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé *Cochet*. 18 pages.

— Pirogue gauloise trouvée à Saint-Jean-des-Prés, par M. E. *Pannier*. 4 pages.

— Mémoire sur l'empoisonnement par les allumettes chimiques au phosphore blanc ; nécessité d'en interdire l'usage et de les remplacer par les allumettes chimiques au phosphore rouge ou amorphe, par M. le docteur A. *Hecquet*. 22 pages.

— Notice sur M. Villette de Clermont-Tonnerre, par M. *Boucher de Perthes*. 6 pages.

— Donation du 27 novembre 1859, de M. *Boucher de Perthes*, à la ville d'Abbeville, pour la fondation d'une prime annuelle en faveur des ouvrières. (Documents). 24 pages.

— Extraits de procès-verbaux des séances de la Société, et liste des ouvrages offerts, pour la période comprise entre 1857 et 1860.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE A ALGER. — *Revue africaine*. 5^e année, n^o 28, juillet 1861. In-8^o de 80 pages.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen (13^e article). Retour à Sidi Senouci. Inscriptions de ses deux mosquées, par M. Ch. *Brosselard*. 20 pages.

— Abd Allah Teurdjmann, par M. A. *Berbrugger*. 15 pages.

— Dernière dynastie mauritanienne. Juba II. Cléopâtre, Séléne. Ptolémée (Médailles) 2^e article, par *le même*. 10 pages.

— Archéologie tunisienne, par M. Ch. *Tissot*. 8 pages.

— De Bou Saada à Bathna, par M. E. *Vayssettes*. 14 pages.

— Notice sur le cheikh Bel-Gassem, par M. *Guin*. 4 pages.

— Chronique (découverte de médailles, d'inscriptions, d'une colonne milliaire, etc.).

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE. 27^e session, séances générales tenues à Dunkerque au Mans et à Cherbourg en 1860 par la Société française d'archéologie. Paris, Caen, 1861. In-8^o de 368 p. — Vignettes et planches. Mémoires intercalés dans le compte rendu des séances.

— Lettre de M. J. *Lion* relative à cette question : Faut-il admettre l'existence d'un golfe Itius ou Sinus Itius qui, à la même époque, aurait existé de Saint-Omer aux bouches de l'Aa ? 3 pages.

— Mémoire sur la même question, par M. l'abbé *Haigneré*. 9 p.

— Mémoire sur la topographie du nord de la Gaule, par M. *Tailiar*. 13 pages.

— Les carrelages muraux en faïence et les topographies des Gobelins à Dunkerque, par M. *Raymond de Bertrand*. 12 pages.

— Mémoire sur Cassel et son territoire, par M. *de Smyttère*. 51 pages.

— Mémoire sur une charte de 1087 se rattachant à la question suivante : Quelle part les établissements religieux de la Flandre ont-ils eue aux progrès soit de l'agriculture, soit de l'instruction publique par M. *le marquis de Godefroy*. 11 pages.

— Mémoire sur cette question : Dans quelles conditions devraient être placés les musées, bibliothèques ou archives, pour avoir toute l'utilité dont ils sont susceptibles ? par M. *Denaes*. 8 pages.

— Mémoire sur la découverte d'un cimetière mérovingien à Echinghen, près Boulogne-sur-Mer, par M. l'abbé *Haigneré*, 9 pages.

— Mémoire sur les estampages des pierres tombales de l'abbaye du Bec par M. *Le Métayer Masselin*. 7 pages.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR, A DIJON. — *Mémoires*. Fin du tome V^e, 1860. In-4^o de 294 pages. Planches.

— Compte rendu des travaux de la Commission, année 1858-59 ; année 1859-60, par M. *Mignard*. 49 pages.

— Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découverte en Bourgogne et particulièrement à Charnay, par M. *Henri Baudot*. 284 pages.

COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE DE LA HAUTE SAÔNE A VESOUL. — *Mémoires*. Tome II, n^o 2. in-8^o de 220 pages.

— Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne, par M. *Déy*. 122 pages.

— Biographie et bibliographie, par M. *Roger Galmiche*. 10 pages.

— Notice biographique sur M. Marc, par M. *Déy*. 12 pages.

— Note sur les ruines gallo-romaines de Beaujeu, par M. *Halley*. 10 pages.

— Observations sur les découvertes numismatiques faites à Beaujeu, par M. *Sallot*. 4 pages.

— Dissertation sur les haches celtiques, par M. *Gevrey*. 6 pages.

— Revue épigraphique dans la Haute-Saône, par M. *Longchamps*. 48 pages.

— Vierge de Charier, de M. Léon Gérôme, avec une Note de M. *Alphonse Noiroi*. 3 pages.

— Une tombe à Savoyeux, de M. Ch. Dodelier, avec une note de M. *Longchamps*. 1 page.

CHRONIQUE.

La Société de statistique des Bouches-du-Rhône vient de perdre l'un de ses membres les plus actifs, M. Casimir Bousquet, mort à Marseille, le 2 mars dernier, à l'âge de 42 ans.

Auteur d'un très-grand nombre d'études littéraires, bibliographiques, biographiques, musicales, archéologiques, philologiques, etc., M. Casimir Bousquet s'était surtout attaché à mettre au jour les documents qui pouvaient contribuer à faire connaître l'histoire glorieuse de la vieille cité phocéenne.

Voici quels sont ses principaux ouvrages :

Notice bibliographique sur un livre rare, 1846 ;

Etudes comparatives sur les mœurs anciennes et modernes, 1846 ;

Etudes historiques sur l'usure et le prêt à intérêt ;

Notice historique sur les pénitents ;

Notice historique sur Salvien, prétre de Marseille au cinquième siècle, 1848 ;

Flavio, chronique parisienne du quatorzième siècle, 1848 ;

Quelques mots sur l'ancienne église des Accoules, 1854 ;

La Major, cathédrale de Marseille, 1858 ;

Etudes sur la navigation, le commerce et l'industrie de Marseille (en collaboration avec M. Tony Sapet), 1858, etc., etc.

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN A VANNES.

Renouvellement du bureau.

Président : M. Galles.

Vice-Président : M. Arrondeau.

Trésorier : M. Jan de Lagillardaie père.

Conservateur : M. Taslé.

Secrétaire : M. A. Guyot Jomard.

Secrétaire adjoint : M. Quermelenc.

Conservateurs adjoints : MM. Arrondeau, Fouquet, Lallemand et Rosenzweig.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE A ALGER.

Composition du bureau pour l'année 1862.

Président : M. Berbrugger (O.), conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger. (Élu pour la septième fois.)

Premier Vice-Président: M. Bresnier ✱, professeur à la chaire d'arabe d'Alger (réélu.)

Second Vice-Président: M. Solvet ✱, conseiller à la cour impériale.

Secrétaire: M. Mac Carthy, ingénieur civil.

Secrétaire adjoint: M. de Rougemont ✱, ingénieur des ponts et chaussées.

Trésorier-Archiviste: M. Lodoyer, propriétaire.

SOCIÉTÉ ÉDUENNE A AUTUN.

Composition du bureau.

Président: M. J.-G. Bulliot.

Vice-Président: M. de Charmasse, père.

Secrétaire perpétuel: M. H. Pignot.

Secrétaire-Archiviste: M. A. de Charmasse fils.

Trésorier: M. J. Pinard.

La ville de Dieppe vient, sur la proposition de M. l'abbé Cochet, de rendre un éclatant hommage à la mémoire de David Asseline, né dans ses murs en 1619, mort à Longueil en 1703, en décidant qu'une inscription en lettres d'or sur une table de marbre noir serait placée dans le chœur de l'église de Longueil, où repose ce vénérable prêtre, auteur des *Antiquités et chroniques de Dieppe* (1080-1682).

L'incendie qui dévora les titres municipaux de Dieppe en 1694 a donné un prix infini à l'œuvre de David Asseline, la meilleure source aujourd'hui de l'histoire de cette cité.

La *Revue d'Aquitaine* annonce, dans son numéro du 12 mars dernier, que le conseil général des Basses-Pyrénées a voté une somme de 5,000 francs pour refaire avec des transports de terrain, *l'île des Faisans*, presque entièrement engloutie sous les flots. Quelques mètres de son ancienne superficie se montrent encore à fleur d'eau. C'est à perpétuer le souvenir de la paix de 1659 conclue entre l'Espagne et la France, ainsi que celui du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, que cette allocation est destinée. Les travaux sont en cours d'exécution.

La même Revue rapporte qu'un propriétaire vient, en creusant les fondements d'une construction, de mettre à découvert, au milieu d'un champ voisin de Montréal (Gers), des ruines gallo-romaines. Il existerait une salle souterraine pavée en mosaïque, et l'on aurait trouvé parmi les débris intérieurs un torse de marbre appartenant à une statue de femme.

ACADÉMIE D'ARRAS.

Prix proposé pour 1863.

Etude sur la recherche et l'exploitation des mines de houille dans le Pas-de-Calais.

Présenter l'exposé historique des travaux entrepris pour la recherche et l'exploitation des mines de houille dans le département du Pas-de-Calais, depuis le moment où M. Garnier, ingénieur en chef des mines, constatait dans son Mémoire, couronné en 1827 par la Société d'Agriculture de Boulogne : « Qu'il n'existait qu'un seul « endroit près d'Hardinghen où l'on exploitait ces sortes de « mines. »

Rechercher et exposer quels furent jusqu'à ce jour les résultats de ces travaux et quelle influence ils ont eue sur la connaissance de la constitution géologique du département.

Faire suivre le Mémoire du résumé bibliographique de toutes les publications ayant eu pour objet la découverte et l'exploitation de mines de houille dans le département du Pas-de-Calais.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences et arts) qui lui seront adressés.

Toutefois, l'Académie verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN A LIMOGES.

Concours de l'année 1863.

Un prix, consistant en une somme d'argent et une Médaille d'argent d'une valeur totale de 300 francs.

Deux mentions honorables, consistant en Médailles de bronze.

Question mise au concours.

Étudier le règne de la vicomtesse Marguerie au treizième siècle. Retracer ses luttes avec les divers pouvoirs qui se partageaient le gouvernement du Limousin et de la ville de Limoges en particulier.

Donner à cette occasion l'historique sommaire de la vicomté de Limoges; son origine et sa fin; son étendue territoriale; les droits seigneuriaux du vicomte; ses privilèges; ses rapports avec les autorités administratives, militaires et municipales.

Faire le tableau de ces rivalités de pouvoir qui ne cessèrent d'agiter la capitale de la province jusqu'à l'envahissement de la féodalité.

Toute personne est admise à concourir, qu'elle fasse ou non partie de la Société archéologique et historique du Limousin, les membres du jury exceptés.

Les Mémoires devront être adressés au Secrétaire général de la Société (à M. le Secrétaire général de la Société archéologique et historique du Limousin, — au Musée, — Limoges) avant le 1^{er} avril 1863. Chacun d'eux portera en tête une épigraphe qui sera reproduite sur un billet cacheté, dans l'intérieur duquel se trouveront le nom, la profession et le domicile de l'auteur. Tout Mémoire qui porterait d'une autre manière l'indication du nom de son auteur sera mis hors de concours. Les Mémoires arrivés après le 1^{er} avril pourront aussi être mis hors de concours.

Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique et solennelle au mois de juillet 1863.

Le Secrétaire général rendra, dans un délai de quatre mois à partir de cette séance, les Mémoires non couronnés aux auteurs qui les réclameront, et dont il constatera l'indentité en décachetant leurs billets. Passé ce délai, les Mémoires non réclamés resteront la propriété de la Société. Ils seront déposés aux archives, et les billets s'y référant seront brûlés en séance sans avoir été décachetés.

Observation.

Outre les prix annuels, la Société archéologique et historique du Limousin décerne, tous les cinq ans, un prix consistant en une somme d'argent et une médaille d'or, d'une valeur totale de 500 fr., à l'ouvrage, publié dans cette période, estimé le meilleur et traitant de matières historiques ou archéologiques relatives à la province ou à une partie de la province du Limousin.

Ce prix sera décerné en 1866 pour les ouvrages qui auront paru dans les années 1861, 1862, 1863, 1864, 1865.

Les auteurs d'ouvrages pouvant prétendre aux prix quinquennal sont invités (sans que cela soit obligatoire) à les adresser en double exemplaire au Secrétaire général de la Société.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 10 février 1862.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. de Stadler adresse la copie des documents inédits relatifs aux premiers Etats généraux du quatorzième siècle, dont la publication lui a été confiée. Il annonce que son travail, qui pourra former deux volumes se compose de neuf parties :

- 1° Introduction ; — tableaux de la composition des assemblées ;
- 2° Etats généraux fractionnés (1) de 1285 à 1302 ;
- 3° Assemblées générales de 1303 tenues à l'occasion du différend entre Philippe le Bel et Boniface ;
- 4° et 5° Votes affirmatifs ou négatifs sur la question d'appel au concile contre le pape, soumise aux Etats généraux de 1303 ;
- 6° Assemblée générale de 1308 pour la mise en accusation de l'ordre des Templiers ;
- 7° Etats généraux fractionnés de 1304 à 1317 ;
- 8° Assemblée générale de 1317 pour délibérer sur un projet de croisade ;

(1) M. de Stadler appelle *États généraux fractionnés* des assemblées partielles tenues principalement à l'occasion du vote de l'impôt. (Voy. t. IV, p. 357, du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.*)

9° Etats généraux fractionnés de 1318 à 1350.

L'énoncé des matières contenues dans les volumes, dont M. de Stadler dépose les manuscrits, donne lieu à des observations critiques de la part de plusieurs membres du Comité. Ils ne peuvent considérer comme de véritables Etats généraux les assemblées provinciales que M. Stadler appelle *Etats généraux fractionnés*. Cette assimilation des Etats provinciaux aux Etats généraux est une théorie nouvelle, qui demande à être mûrement étudiée et discutée à fond. En conséquence, M. le président en renvoie l'examen à une commission composée de quatre membres, MM. Huillard-Bréholles, Victor Foucher, Rathery et Delisle.

M. Eudore Soulié, conservateur adjoint des Musées impériaux, chargé du service du Musée de Versailles, demande à publier, dans la collection des documents inédits, un *Recueil de pièces sur Versailles et son territoire depuis le onzième siècle jusqu'au dix-septième*. Cet ouvrage pourrait former un volume in-4°; il s'arrêterait à l'année 1632, époque de l'acquisition de la seigneurie de Versailles par Louis XIII. M. Soulié comblerait, en publiant les pièces qu'il a recueillies, une lacune de l'*Histoire du diocèse de Paris* par l'abbé Lebœuf. Ce savant s'est occupé, à la vérité, des origines de Versailles; mais les documents qu'il aurait eu besoin de consulter pour donner à son travail tout le développement nécessaire étaient disséminés dans des dépôts alors inaccessibles. Ainsi s'expliquent les omissions que présente l'ouvrage de l'abbé Lebœuf, et que M. Soulié se propose de réparer en publiant tous les titres de la seigneurie de Versailles avant sa réunion au domaine de la couronne.

Quelques membres de la section expriment la crainte qu'un *Recueil de pièces sur Versailles du onzième siècle au dix-septième* n'ait qu'un intérêt purement local. Versailles n'a acquis d'importance que depuis la réunion de cette seigneurie au domaine de la couronne, et le Comité s'engagerait, à leur avis, dans une voie fâcheuse, en consacrant un volume entier à une localité insignifiante avant le dix-septième siècle.

D'autres font remarquer que Versailles a joué un rôle si considérable dans notre histoire qu'il ne sera pas sans intérêt d'en étudier les origines, et que l'idée de reconstituer le cartulaire de la seigneurie de Versailles mérite d'être sérieusement étudiée.

M. le président renvoie l'examen de la proposition de M. Soulié à une commission composée de MM. Delisle, Huillard-Bréholles et Levasseur.

M. Dauvergne communique une nouvelle rédaction d'une chanson

populaire, dont il avait envoyé une variante à la précédente séance. — Renvoi à MM. de la Villegille et Rathery.

La section a reçu du même correspondant la copie d'une lettre inédite de Bossuet, dont l'original est conservé à la Bibliothèque de Coulommiers. — M. Chéruel se charge de communiquer cette lettre à M. Floquet, qui s'occupe spécialement de recherches sur la vie et les ouvrages de Bossuet.

M. Damase-Arbaud envoie copie de deux chartes qui lui ont paru offrir de l'intérêt pour l'histoire de la Provence au quatorzième siècle : la première, en date du 30 octobre 1319, convoque les milices des vigueries de Draguignan, Brignolles, Castellanne et Hyères, pour aller assiéger Dolce-Aqua, petite ville au nord de Vintimille, dans laquelle Manuel Doria s'était enfermé. Papon est le seul historien qui fasse mention de ce siège.

La seconde charte porte la date du 1^{er} avril 1327 (le *Vidimus* est du 17 octobre 1419); elle renferme les lettres de Reynaud de Scaleta, grand sénéchal de Provence, ordonnant la visite des fortifications et la revue des milices de tout le littoral depuis la Turbie jusqu'aux Martigues.

Renvoi de ces deux chartes à M. P. Clément.

M. Matton transmet des copies de plusieurs actes conservés dans les registres de l'état civil de la commune de Marle (Aisne), et de notes historiques que contiennent les registres de la commune de Montcornet (même département). — Renvoi à M. Rathery.

Le même correspondant annonce la prochaine communication de documents tirés de deux registres du bailliage de Vermandois, qui datent des premières années de la seconde moitié du quinzième siècle.

M. Nozot adresse une notice sur Signy-le-Petit et sur Brognon, ainsi que les copies de plusieurs ordonnances rendues : 1^o par Henri Robert de la Marck, pour prohiber tout exercice de la religion réformée dans la souveraineté de Raulcourt (17 mars 1563); 2^o par Elisabeth de Nassau, en date du 15 juillet 1636, pour fixer le prix des monnaies d'or et d'argent; 3^o d'ordonnances du 9 août 1638, concernant les registres mortuaires. — Renvoi à M. Bellaguet.

M. Liebich, pasteur à Saint-Maurice de Casevieille (Gard), insiste dans une nouvelle lettre adressée à M. le Ministre de l'instruction publique, sur le projet d'étudier les divers patois qui sont encore parlés de nos jours dans les pays de langue française. Il propose de recueillir les éléments nécessaires pour dresser une carte linguistique de la France et rédiger une grammaire et un dictionnaire de

chaque patois. Il suffirait, pour atteindre ce but, d'adresser à tous les instituteurs communaux de l'Empire une série de questions rédigées par le Comité des travaux historiques.

Cette proposition paraît à la section digne d'un sérieux examen, et M. Patin est prié de vouloir bien s'en charger.

M. Spach fait hommage d'une monographie de Conrad de Bussang, évêque de Strasbourg (1). M. Spach a puisé les éléments de ce travail dans les archives départementales du Bas-Rhin.

M. Le Clercq de la Prairie adresse, au nom de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, dont il est le président, un volume intitulé : *Civitas Suessionum, Mémoire pour servir d'éclaircissements à la carte des Suessiones* (vol. in-4° avec carte). Ce volume, qui est l'œuvre de M. Prioux, a paru digne à la Société d'être présenté à M. le Ministre de l'instruction publique, comme répondant aux questions que Son Excellence avait adressées aux Sociétés savantes relativement à la topographie des Gaules pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne.

Remercîments et dépôt de ces deux ouvrages à la bibliothèque du Comité.

M. le président donne la parole à M. Hippeau, correspondant, présent à la séance, pour une communication verbale sur quelques documents historiques qu'il a découverts dans les archives du château d'Harcourt et qu'il se propose de publier prochainement. M. Hippeau insiste particulièrement sur la correspondance et les Mémoires du comte de Tillières, qui a été ambassadeur en Angleterre de 1619 à 1626. Le comte de Tillières, très-instruit des affaires de ce pays, a adressé, en 1648, à la régente de France, Anne d'Autriche, un exposé des événements qui ont amené la révolution d'Angleterre. Cet exposé est précédé d'un résumé de l'histoire d'Angleterre depuis Henri VII jusqu'à Charles 1^{er}. La partie la plus curieuse des Mémoires du comte de Tillières est celle qui a rapport à Henriette de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, et femme de Charles 1^{er}. L'ambassadeur a connu beaucoup de détails curieux par sa femme, qui était sœur du maréchal de Bassompierre et dame d'honneur de la reine d'Angleterre. Ces Mémoires, dit M. Hippeau, sont remplis de particularités intéressantes sur les négociations qui ont précédé le mariage de Charles 1^{er}, sur son voyage romanesque en Espagne pour enlever l'infante, sur l'accueil que reçut en Angleterre Hen-

(1) Cette monographie a été publiée dans le tome IV du *Bulletin pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*.

riette de France, sur les intrigues de Buckingham, sur la conduite du roi à l'égard de sa femme, etc.

Après son retour en France, le comte de Tillières servit activement la politique de Richelieu, qui cherchait à soulever l'Ecosse contre Buckingham, à l'époque où ce dernier secourait les protestants de la Rochelle.

Une autre partie des Mémoires du comte de Tillières est relative aux affaires de France, et peut servir de complément aux Mémoires de Bassompierre.

Parmi les lettres que M. Hippeau a trouvées dans les papiers du comte de Tillières, on remarque particulièrement celles du duc de Luynes, de Marie de Médicis, de Richelieu, d'Henriette de France, de M^{me} de Tillières et de M^{me} de Saint-Georges (1), dame du lit de la reine. Les lettres de M^{me} de Tillières et de M^{me} de Saint-Georges seront surtout utiles à consulter pour connaître le caractère et la conduite d'Henriette de France pendant la première année de son règne. Quelques indiscretions de M^{me} de Tillières et de ses correspondants font entrevoir les imprudences de la jeune reine, que ses malheurs et l'éloquence de Bossuet ont entourée d'une si brillante auréole.

M. Hippeau consent à communiquer à M. Avenel les lettres de Richelieu qui font partie des papiers du comte de Tillières.

M. Rathery signale à M. Hippeau une relation de l'ambassade de Bassompierre, publiée récemment en Angleterre et plus complète que les précédentes.

M. le président remercie M. Hippeau, au nom de la section, de son intéressante communication, et l'engage vivement à continuer des recherches qui ont déjà produit de si heureux résultats.

M. le président désigne MM. Delisle, Bellaguet, Lévassour, Berger de Xivrey, Tardif et Desnoyers pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

La section entend ensuite les rapports de MM. Delisle, Rathery, Patin et A. de Barthélemy sur les 3^e et 4^e livraisons de l'*Hagiolo-*

(1) Jeanne de Harlay, marquise de Saint-Georges, fut gouvernante de M^{lle} de Montpensier. Cette princesse en parle dans les premières pages de ses Mémoires : « La reine, ma grand'mère, me donna pour gouvernante M^{me} la marquise de Saint-Georges, de qui le mari étoit de la maison de Clermont d'Amboise; elle étoit fille de M^{me} la marquise de Montglat, qui avoit été gouvernante du feu roi, de Monsieur, de feu mon oncle le duc d'Orléans (Nicolas, second fils de Henri IV, mort en 1611) et de toutes mes tantes; et c'étoit une personne de beaucoup de vertu, d'esprit et de mérite, qui connoissoit parfaitement bien la cour. Elle avoit depuis été dame d'honneur de la reine d'Angleterre (Henriette de France), etc. »

gie nivernaise, publiée par les soins de la Société nivernaise ; le tome VII du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier* ; le *Compte rendu de la Société d'émulation de Montbéliard* (mai 1860) ; les publications de l'*Académie Flosalpine* (séance solennelle du 24 juillet 1860) ; la *Correspondance du duc de Mayenne*, publiée par l'Académie de Reims ; le *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère* ; les six premières livraisons du tome VII des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France* ; enfin sur le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*. Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Victor Foucher, à l'examen duquel avaient été renvoyés les premiers numéros du *Bulletin de la Société académique de Brest*, déclare qu'il lui paraît convenable d'attendre, pour présenter un travail d'ensemble, que les publications de cette Société soient plus nombreuses.

M. Berger de Xivrey lit un rapport sur la communication faite par M. Mørchegay, d'une lettre de Henri IV, adressée au duc de la Tremoille, et relative à la soumission du duc d'Epéron. Cette lettre, qui est de l'année 1595, paraît au rapporteur fort intéressante pour expliquer la conduite de Henri IV à l'égard de ce seigneur, et les précautions que prit le roi pour lui enlever le gouvernement de Provence. M. Berger de Xivrey se propose de publier cette pièce dans le volume qui doit compléter le *Recueil des lettres missives de Henri IV*.

Séance du 10 mars 1862.

Présidence de M. LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, annonce que M. Chabaille a déposé à l'Imprimerie impériale la fin de la copie du *Trésor de Brunetto Latini*. M. Guessard a également donné à composer la fin du *Mystère du siège d'Orléans*.

M. Dauvergne adresse une nouvelle variante, recueillie à Coulommiers, de la chanson populaire de Marion. — Renvoi à MM. Rathery et de la Villegille.

M. de Baecker, répondant au désir exprimé par la section dans sa séance du 2 décembre 1861, transmet une copie de la charte du roi Jean qu'il avait signalée. Cette charte, datée du mois de mars 1350, a pour objet l'établissement à Paris, dans l'église des frères de la Croix, d'une confrérie en l'honneur de la Vierge Marie, de sainte Anne et des sœurs de la Vierge. — Renvoi à M. Delisle.

Le même correspondant adresse la copie d'une autre pièce qu'il avait également signalée au Comité : c'est une procuration donnée par Henri IV, le 12 juin 1592, au sieur de Longueval, superintendant de ses affaires au comté de Marle, etc., à l'effet de vendre au seigneur de Liancourt la terre et seigneurie de Falny-sur-Somme. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

Enfin, M. de Baecker propose d'envoyer des copies de chartes des rois Philippe le Hardi (juillet 1276), Louis X (janvier 1314) et Charles le Bel (décembre 1327). — M. Delisle examinera s'il y a lieu de demander à M. de Baecker les transcriptions pour lesquelles il se met à la disposition du Comité.

La section a reçu de M. Marchegay divers documents : 1° deux lettres de Louis XI adressées à Georges de la Trémoille, comte de Ligny, seigneur de Craon : ces lettres sont probablement de 1470 et 1477. — Renvoi à M. Huillard-Breholles. — 2° Des notes de dépenses faites pour Prégent de Coëtivy, amiral de France vers 1442, principalement pour des armes de luxe. — Renvoi à M. Jules Desnoyers. — 3° Extraits d'un compte de Jacques Cœur, argentier de Charles VII, concernant des achats de drap, de laine et de soie faits pour le même Prégent de Coëtivy, en 1443. — Renvoi à M. P. Clément. — 4° Une lettre adressée de Paris, le 5 mai 1654, au vicomte de Marcilly, pour lui donner des nouvelles de la ville et de la cour. — Renvoi à M. Rathery.

M. Matton communique une ordonnance du bailli de Vermandois extraite d'un registre de 1462 à 1463. Cette ordonnance interdit le cumul de certaines fonctions et punit les défaillants aux causes d'appel, etc. — Renvoi à M. Levasseur.

Le même membre est chargé de rendre compte de deux lettres de Henri III, dont des copies ont été transmises par M. Roussel. Ces lettres, que M. Roussel croit inédites, sont relatives à la prise de la ville de Mende par le chef de bande de Merle, dans la nuit de Noël 1579. Elles prouvent que le roi attribuait cet acte à *Châtillon et à ses adhérents*, et y voyait une violation par les protestants de l'édit de pacification de 1577.

M. le docteur Hopf, professeur d'histoire à l'Université royale de

Greifswalde (Poméranie, Etats prussiens), adresse une lettre pour solliciter la protection du gouvernement français en faveur des recherches qu'il poursuit depuis douze ans dans les diverses archives de l'Europe. Son but est de composer une *histoire de la domination française et italienne en Orient*. Comme il s'agit d'une mission scientifique, et que ces missions sont dans les attributions du ministère d'Etat, la section est d'avis que la lettre de M. Hopf doit être renvoyée à ce ministère.

M. Leroy, de Melun, transmet la copie d'un *Rool de la monstre et revue de gens de guerre* faite à Melun sous Henri IV, le 26 mai 1609. Ce document est tiré de la bibliothèque de Melun. Les pièces de cette nature n'étant pas rares, M. Leroy y a joint un récit, « qui est censé fait par un témoin oculaire, et dans lequel sont insérées certaines particularités sur l'histoire de Melun. » Comme les compositions où l'on attribue à un personnage de l'époque le récit fait par un écrivain moderne ne peuvent trouver place dans la *Revue des Sociétés savantes*, la section, tout en remerciant M. Leroy de sa communication, décide que cette pièce sera déposée aux archives du Comité.

M. Pilotelle, conseiller à la cour impériale de Poitiers, qui s'est proposé de combler une lacune de l'histoire de l'Instruction publique en France par son *Histoire de l'Université de Poitiers*, fait connaître à quel point son travail est parvenu. L'ouvrage se divise en cinq parties, dont voici les titres : 1° de l'Université de Poitiers en général ; 2° de la Faculté des arts ; 3° de la Faculté de théologie ; 4° de la Faculté de droit ; 5° de la Faculté de médecine. A la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest du 27 décembre 1857, M. Pilotelle a lu la partie relative à la faculté de médecine ; mais il n'a pas voulu la laisser publier dans les Mémoires de la Société, afin de ne pas scinder la publication de son histoire de l'Université de Poitiers. Depuis cette époque, il a poursuivi activement ses recherches, et il soumettra prochainement à la Société des antiquaires les chapitres qui concernent la Faculté des arts. Les autres parties suivront aussi rapidement que le lui permettront ses fonctions, et il fera tous ses efforts pour que la totalité de son *Histoire de l'Université de Poitiers* puisse être imprimée au commencement de 1863.

La section remercie M. Pilotelle de cette intéressante communication, dont il sera fait mention au procès-verbal.

M. Octave Teissier adresse copie de trois documents extraits des registres des délibérations du conseil de ville de Toulon (année 1485). Ces pièces sont relatives à la réunion de la Provence à la France et

à la mission de Jean de Lubièrre, conseiller maître de la chambre des comptes de Paris, envoyé par Charles VIII à Toulon pour maintenir cette ville dans son obéissance. Il y eut en effet quelques troubles, à Toulon, après la mort de Louis XI: les partisans du duc de Lorraine avaient conçu un instant l'espoir de faire triompher ses prétentions et de ramener la Provence sous la domination de ses anciens maîtres. — Renvoi à M. Pierre Clément.

M. de Rozière saisit cette occasion pour rappeler les services qu'a rendus M. Teissier en classant les archives de la commune de Toulon, qui comprennent plus de cent mille pièces et qui n'avaient jamais été mises en ordre. Il appuie vivement la candidature de M. Teissier au titre de membre correspondant du Comité.

M. Aug. Prost fait hommage d'un opuscule qui a pour titre : *Alberstroff, siège d'une châellenie de l'évêché de Metz* (Metz, 1861; 104 pages gr. in-8°). — Remercîments à M. Prost et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne MM. A. de Barthélemy, Bellaguet, Patin, Rathery, Louandre et Victor Foucher pour rendre compte de communications de Sociétés savantes.

M. Victor Foucher lit, en son nom et au nom de M. Patin, un rapport sur la demande en reconnaissance légale adressée par l'Académie de législation de Toulouse. Les rapporteurs émettent un avis favorable. Prévoyant que l'on pourra objecter que cette Académie n'a pas des ressources suffisantes pour assurer son avenir, ils établissent la différence qui doit exister entre les Sociétés de bienfaisance et les Compagnies qui n'ont pour but que la culture intellectuelle. S'il est indispensable d'exiger des premières des ressources qui garantissent leur avenir, on peut se montrer moins exigeant à l'égard des Compagnies purement scientifiques, et considérer comme suffisantes les ressources qui leur sont fournies par les cotisations des membres et les allocations du gouvernement, des départements et des communes.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la section.

M. Fr. Wey, en son nom et en celui de M. Levasseur, émet également un avis favorable à la demande de la Société d'émulation du département du Doubs pour être reconnue établissement d'utilité publique. Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Victor Foucher fait un rapport verbal sur deux ouvrages envoyés par des professeurs de la Faculté de droit de Toulouse, MM. Beudant et Demante. Le premier ouvrage, qui a pour titre : *De la procédure par jurés et de quelques réformes à y introduire*, n'est qu'un tirage à part d'un Mémoire publié dans le *Recueil de l'Académie de*

législation de Toulouse, Mémoire dont M. Victor Foucher a déjà rendu compte à la section (1). Quant aux *Etudes des lois fiscales*, par M. Demante, la troisième partie seule a été envoyée au Comité et ne peut donner lieu à un rapport.

M. Jules Desnoyers rend compte de plusieurs communications manuscrites adressées à la section. Il propose de déposer aux archives du Comité la copie d'une *Sentence de la justice du Wail-lez-Hesdins* contre une sorcière (22 juin 1573), copie qui avait été envoyée par M. Morand.

M. Desnoyers lit un second rapport sur un compte de dépenses communiqué par M. P. Marchegay, et relatif à l'acquisition de draps, de soie et de laine faite à Tours, en 1504, par le tailleur de Gabrielle de Bourbon, dame de la Trémoille. Le rapporteur est d'avis que ce document pourra prendre place dans le recueil de pièces sur la statistique industrielle.

Dans un troisième rapport, relatif à un compte de dépenses communiqué par M. Matton fils, M. Desnoyers propose de mettre en réserve pour la statistique industrielle ce document, qui concerne le château de Blois et paraît remonter à la fin du quinzième siècle. Il serait toutefois à propos de demander d'abord à M. Matton fils des indications plus précises sur l'origine de ce fragment de compte et sur la possibilité d'y ajouter d'autres pièces analogues qui pourraient provenir de la même source. M. Desnoyers demande en outre que ce document soit communiqué préalablement à M. de la Saussaye, qui s'est occupé de l'histoire du château de Blois.

Les diverses conclusions des rapports de M. Desnoyers sont adoptées.

M. Chéruel, qui a communiqué à M. Floquet la lettre de Bossuet dont M. Dauvergne avait envoyé une copie, annonce que, d'après l'opinion du savant auteur des *Etudes sur Bossuet*, cette lettre est inédite. M. Floquet croit être certain qu'elle a été adressée à M^{me} de Tanqueux, qui, à la date de 4 juin 1683, était supérieure de la communauté des filles charitables de la Ferté-Gaucher (diocèse de Meaux). « Quoiqu'il ne soit question dans cette lettre que d'affaires de peu d'importance, la section pensera sans doute, ajoute M. Chéruel, que le nom seul de Bossuet lui fait un devoir de la publier dans la *Revue des Sociétés savantes*, en y ajoutant les explications fournies par M. Floquet. »

Ces conclusions sont adoptées.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, t. VI, p. 12 et suiv.

M. Bellaguet rend compte de divers documents extraits des archives de la ville de Mouzon, et dont des copies ont été adressées par M. Nozot :

1^o Ordonnance du dauphin de Viennois, Charles, fils du roi de France, datée du 31 janvier 1418, relative à la construction d'une *forge de monnaie instituée en la ville de Mouzon pour y faire monnaies, tout ouvraige tant d'or que d'argent*, etc. Cette ordonnance atteste un embarras évident de finances.

2^o Ordonnance du 22 mai 1570 de Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, seigneur souverain de Sedan, *pour la forme de vivres des soldats et touchant l'ordre de procéder contre iceux*. Cette ordonnance a pour objet d'établir « qu'en tout cas civils et criminels, les gens de guerre, morte-payes, soldats et haliebardiens ou autres, soient responsables de notre justice ordinaire par devant nostre bailly ou son lieutenant, soit que le différent soit entre le soldats et bourgeois, ou entre deux desdicts soldats, gens de guerre, moyennant que ledit différent ne soit point pour le fait des armes concernant la discipline militaire, laquelle sera observée par lesdictes gens de guerre et bourgeois qui porteront les armes et feront faction de guerre, etc. » Suit la manière de procéder.

3^o Charte de Louis XI (août 1478), confirmant les privilèges, droits, usages, franchises et libertés octroyées par ses prédécesseurs aux habitants de Mouzon.

4^o Copie d'une charte de Guillaume II de Joinville, archevêque de Reims, datée de juin 1221, portant règlement des peines et amendes à infliger pour divers délits.

5^o Charte de l'abbaye de Mouzon (année 973), par laquelle Adalbéron, archevêque de Reims, octroye à ladite abbaye diverses parties du territoire.

6^o Copie d'une charte du même archevêque Guillaume de Joinville, mentionné ci-dessus, relative à l'Hôtel-Dieu de Mouzon. Cette charte porte la date de février 1225, mais on n'a qu'une copie, qui a été trouvée en avril 1576 dans l'abbaye de Mouzon.

7^o Charte de Charles V (septembre 1379), relative aux privilèges accordés à la ville de Mouzon, après l'échange qui fut fait de ladite ville avec l'archevêque de Reims contre certaines terres à lui cédées par le roi de France.

8^o Charte de Charles VI (juin 1381), confirmative desdits privilèges.

9^o Lettres patentes du roi Charles IX (19 août 1564), remises aux députés chargés de régler un différend relatif aux frontières de

Champagne et de la seigneurie de Mouzon, entre le duc de Luxembourg et le comte de Chiny, et de juger d'autres questions contentieuses concernant les droits du roi et de ses sujets.

D'après les conclusions du rapporteur, des remerciements seront adressés à M. Nozot, et ces divers documents seront déposés dans les archives du Comité.

M. Fr. Wey donne lecture d'un rapport sur une copie manuscrite des statuts de l'ancien Hôtel-Dieu de Chambéry, datés de l'année 1370. Ce document a été adressé au Comité par M. de Jussieu, archiviste de la Savoie. Le rapport, qui renferme une analyse rapide des statuts, est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Barthélemy propose le dépôt aux archives du Comité pour trois copies de *monstres* militaires envoyées par M. Prioux. Il exprime le regret que M. Prioux n'ait pas ajouté à ces transcriptions quelques notes historiques sur les individus qui sont mentionnés dans ces *monstres*, particulièrement dans celle du 17 avril 1589.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

La section adopte également les conclusions d'un rapport de M. Rathery, qui propose de déposer aux archives du Comité les copies de plusieurs actes que M. Matton a extraits des registres de l'état civil de Marle, chef-lieu de canton du département de l'Aisne, et de Montcornet (même département).

Le même rapporteur donne lecture de la note suivante :

« M. l'abbé Poquet a envoyé au Comité la copie d'une lettre du P. Daniel, auteur d'une *Histoire de France* bien connue, au chanoine Desjardins, principal du collège de Saint-Quentin. L'original se trouve joint à un exemplaire de cet ouvrage, que, grâce à la recommandation du P. Daniel, Desjardins était parvenu à se procurer, et qui est aujourd'hui dans la bibliothèque du grand séminaire de Soissons.

« Cette lettre, comme le fait observer notre correspondant, donne d'assez curieux détails sur le mode de publication alors usité pour les grands ouvrages, comme l'histoire dont il s'agit, sur la concurrence hollandaise, sur les procédés du commerce de la librairie. Ajoutons qu'elle confirme les données fournies par une autre lettre inédite du même auteur sur la peine que le bon père se donnait pour lancer ses ouvrages. « Je suis fort content, écrivait-il à un prélat resté inconnu, de Paris, de la cour et des officiers d'armée pour les souscriptions.... Notre cher petit roi en a pris plusieurs. » Lettre du P. Daniel, sans date, faisant partie de la collection de M. Fossé d'Arcosse. »

Comme les lettres du P. Daniel sont assez rares, le rapporteur propose de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* la pièce envoyée par M. l'abbé Poquet.

Ces conclusions sont adoptées.

A. CHÉRUEL,
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 17 février 1862.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

A l'occasion de la mention dans le procès-verbal de la séance du 20 janvier 1862, de son rapport sur les inscriptions de Neuvy-sur-Barançon, M. Léon Renier croit devoir présenter quelques observations à l'assemblée. Le savant académicien déclare qu'il n'a jamais songé à s'opposer à ce que l'on accueillît favorablement les demandes de fonds à employer en fouilles dans cette localité faites par M. Boyer et la Commission archéologique du Cher. Au contraire, l'exploration de l'emplacement de ces découvertes lui paraît présenter un véritable intérêt ; mais il pense qu'il faudrait que ces travaux fussent dirigés par des personnes habituées à de pareilles investigations. M. Renier fait en même temps savoir au Comité qu'une nouvelle opinion vient d'être mise en avant pour expliquer l'origine de ces inscriptions. On renoncerait à attribuer ces inscriptions à l'époque de la conquête des Gaules par les Romains, et on les considérerait comme l'œuvre de moines irlandais venus en France au VII^e ou au VIII^e siècle. Dans cette hypothèse, les textes évidemment apocryphes gravés sur les briques appartiendraient à l'idiome irlandais de cette époque.

M. Cherbonneau, membre non résidant, rend compte des fouilles exécutées par lui et M. Remond au Soumâa (monument du Kroub), par les ordres de M. le préfet de Constantine. Le même membre adresse en même temps : 1^o un rapport sur une nouvelle exploration de Lambèse, ainsi que quatre feuilles de dessins consacrées à la reproduction de quelques-uns des objets découverts dans les fouilles ; 2^o un rapport sur cinq inscriptions libyques et une inscription numidique recueillies dans la province de Constantine ; 3^o sur douze inscriptions romaines trouvées dans la même province. Ces diverses communications, dues au zèle et à l'érudition de M. Cherbonneau, sont renvoyées à l'examen de M. Léon Renier, qui se charge encore de celui de deux autres envois, dus, l'un à M. le capitaine Payen, correspondant, l'autre à M. Dauvergne, membre non résidant.

M. le comte de Soultrait, membre non résidant, adresse soixante-six inscriptions qui, réunies à un précédent envoi, forment l'épigraphie complète de l'arrondissement de Clamecy (Nièvre). M. le chanoine Barbier de Montault adresse trente-cinq inscriptions relatives à la France recueillies à Rome.

M. Salmon, correspondant, adresse quatre inscriptions funéraires de la ville de Sens qui n'existent plus, mais dont les textes se retrouvent dans les manuscrits du doyen Fenel.

Les communications de MM. le comte de Soultrait, Barbier de Montault et Salmon sont renvoyées à l'examen de M. de Guilhermy.

M. A. Dauvergne, membre non résidant, adresse : 1° une note et un dessin de la médaille des porte-sacs de Coulommiers, en 1778; 2° une notice sur la chapelle romaine de Grezin, commune du Broc, arrondissement d'Issoire, avec quatre dessins; 3° une notice sur l'église de Nouette, même arrondissement. M. Chabouillet rendra compte de la première de ces communications, M. Quicherat de la seconde, M. de Guilhermy de la troisième. M. Dauvergne a encore envoyé une note rectificative à joindre au dessin des armoiries qui se voient dans un tableau de Jean Solvain, au sujet duquel le zélé membre non résidant a fait antérieurement une communication. Cette nouvelle note sera jointe à ce document et adressée au rapporteur désigné par la section.

Dans une autre dépêche, M. Dauvergne adresse au Comité un dessin représentant les ruines du château de Saint-Floret (canton de Champeix, arrondissement d'Issoire), ainsi qu'une description sommaire de ce monument, qu'il se propose d'étudier prochainement plus à loisir. La section décide que des remerciements seront adressés à M. A. Dauvergne pour ses intéressantes communications, et qu'on attendra le complément annoncé de la note sur le château de Saint-Floret pour en faire l'objet d'un rapport.

M. le baron de Girardot signale les restes d'un édifice gallo-romain dans un lieu dit *Vieille Cour*, à 16 ou 17 kilom. de Nantes. Cette communication est renvoyée à la Commission de la carte de la Gaule. Le même membre non résidant du Comité nous apprend qu'on a trouvé récemment dans la Vendée un grand nombre de vases de bronze, dont quelques-uns ont été sauvés de la fonte et se trouvent soit chez M. de Girardot lui-même, soit chez des amateurs nantais. Des remerciements seront adressés à M. le baron de Girardot pour ces deux communications.

M. Matton, correspondant, a adressé à la section d'histoire une série de documents dont M. de la Villegille a extrait une note qui ne

peut manquer d'intéresser la section d'archéologie. Cette note, prise sur le registre des naissances et décès de l'église de Marle (Aisne), pour l'année 1684, donne des détails sur un incendie occasionné par la foudre, qui vint dévaster cet édifice dans la soirée du 8 août de cette année. La charpente du clocher et une partie de celle de l'église furent entièrement consumées, six cloches furent fondues, etc. Le registre de la paroisse fut brûlé dans la sacristie, et il fallut en rétablir un nouveau, etc. Cette note sera déposée aux Archives.

M. Nozot, correspondant, adresse plusieurs notices sur diverses communes de l'arrondissement de Rocroy, qui sont renvoyées à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Chabouillet dépose sur le bureau une planche photographiée, dont M. le colonel de Morlet a bien voulu le charger de faire hommage de sa part au Comité. Cette planche représente d'importantes tombes romaines trouvées dans les Vosges et aujourd'hui déposées dans le musée de Saverne. M. le colonel de Morlet prépare sur cet important sujet un travail qu'il promet d'envoyer au Ministre aussitôt qu'il sera publié. Des remerciements seront adressés à M. le colonel de Morlet ainsi qu'à M. Aurès, qui a fait hommage au Comité de son *Mémoire sur l'unité métrique en usage à Carthage avant la conquête romaine*. Il sera rendu compte de ce travail lorsqu'on examinera le volume des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* dont il est extrait.

M. le président désigne pour rendre compte de publications des Sociétés savantes : MM. Viollet Le Duc, marquis de la Grange et P. Lacroix.

M. J. Quicherat donne lecture de son rapport sur les 2^e et 3^e volumes (1857 à 1860) du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, puis d'un rapport sur des pièces produites à l'occasion d'une réclamation de nature exclusivement scientifique de M. Pistollet de Saint-Ferjeux. (Voy. *Rev. des Soc. sav.*, 2^e série, t. V, p. 43.) Ces deux rapports sont renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. Dans le second de ces rapports, M. Quicherat reconnaît avec loyauté ainsi qu'avec la netteté qui distingue le talent du savant professeur, l'importance d'une découverte de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, au sujet de laquelle il n'avait pas été suffisamment édifié avant l'envoi récent du Mémoire spécial de ce membre distingué de la Société historique et archéologique de Langres. (Voy., plus loin, p. 350.)

M. Gustave Rouland, secrétaire général, qui assiste à la séance, demande à la section si elle ne pense pas qu'il y aurait intérêt à

publier, sous la direction du Comité, un choix des dessins de Gaignières, dont la copie, commencée par les ordres de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, se continue maintenant par ceux de S. Exc. M. le Ministre d'État.

M. le secrétaire général propose à la section de nommer une Commission pour étudier cette question et faire un choix parmi ces dessins de manière à réunir les types des monuments les plus intéressants, de classes, d'époques et de contrées diverses, enfin pour examiner quelle serait la dépense qu'occasionnerait une semblable publication. M. le secrétaire général termine en invitant la section, si elle approuve le projet, à apporter la plus grande réserve dans les désignations de dessins, et à se renfermer dans les bornes de la plus stricte économie, attendu que les fonds que Son Excellence pourrait affecter à cette entreprise sont très-limités.

M. le marquis de la Grange, président de la section, après avoir remercié M. le secrétaire général de sa sollicitude éclairée, à laquelle le Comité doit en grande partie le succès de l'affaire de la copie des dessins d'Oxford, ainsi que de la nouvelle preuve que l'administration supérieure lui donne de son zèle pour le progrès des sciences historiques, croit devoir demander si ce projet n'est pas prématuré. Ne conviendrait-il pas d'attendre la fin du travail de M. Frappaz afin de pouvoir faire le choix des dessins à reproduire sur l'ensemble de la collection. Il lui paraît indispensable avant tout de connaître exactement tout ce qui existe à Oxford, et de posséder le catalogue général de ce précieux recueil.

M. Beulé insiste sur l'utilité de ce catalogue, dont il demande la publication dans un format plus portatif que l'in-4°, employé pour les documents inédits.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, pense que la publication d'un catalogue descriptif et explicatif de la totalité des dessins de Gaignières, comprenant non-seulement ceux d'Oxford, dont on doit la copie à la libéralité de M. le Ministre de l'instruction publique, mais encore ceux qui existaient antérieurement à la Bibliothèque impériale et ailleurs, serait une œuvre de la plus grande utilité pour l'archéologie nationale. Il lui semble qu'un ouvrage de ce genre, tiré à très-grand nombre, illustré si l'on veut de bois, lorsque des figures paraîtront nécessaires à l'intelligence du texte, rendrait plus de services aux savants et aux artistes, qui seraient ainsi avertis de l'existence dans un dépôt public de documents graphiques importants, que la publication d'une cinquantaine ou d'une soixantaine de planches spécimens. Les dessins de Gaignières n'offrent d'ailleurs

en général que peu d'importance, si on les considère intrinsèquement et au point de vue de leur valeur comme œuvres d'art, et, bien qu'ils doivent être considérés comme des documents du plus grand intérêt historique, on sait bien qu'ils ne représentent pas les monuments avec leur style et leur caractère.

A l'appui de la publication de planches proposées, MM. de Guilhermy et Dauban citent plusieurs circonstances où le rétablissement ou la restauration de monuments actuels en partie ou en totalité a pu être effectuée à l'aide des dessins de Gaignières. Quant à l'objection fondée sur la difficulté de faire un choix, tant que l'on ne possédera pas la collection entière, M. Dauban annonce que M. Frappaz aura terminé son travail au mois d'octobre prochain. Le même membre insiste aussi sur l'impossibilité de communiquer au public les calques des dessins de Gaignières, en raison du peu de consistance que présente le papier végétal employé par M. Frappaz.

Après avoir encore entendu de nouvelles observations de divers de ses membres, la section, sur l'avis de M. le secrétaire général, décide que l'examen de la question sera renvoyé à une Commission dont M. le président désigne sur-le-champ les membres.

Cette Commission se composera de MM. le comte de Laborde, le baron de Guilhermy, Quicherat, P. Lacroix, Beulé, Dauban, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

Séance du 17 mars 1862.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de la séance du 17 février, dans lequel il est parlé du projet de publication des dessins de Gaignières, dont nous possédons enfin les calques, grâce à la libéralité de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Mathon fils, correspondant, présente quelques observations.

M. Mathon a eu l'occasion de comparer plusieurs des dessins des portefeuilles d'Oxford avec les monuments qu'ils reproduisent, et il a pu constater que, si les personnages sont généralement bien rendus, les ornements et les détails d'architecture offrent moins d'exactitude. Quant aux inscriptions, tout en reconnaissant que leur contexte est copié fidèlement, on ne peut faire le même éloge de la manière dont sont reproduits la forme et surtout le style des caractères. Le correspondant rappelle en outre que plusieurs Sociétés des départements ont fait exécuter à Oxford des copies d'un certain nombre de dessins de Gaignières, choisis parmi ceux qui se rapportent aux localités qui sont naturellement l'objet principal des études de leurs membres. La Société archéologique de l'Oise, entre autres, a déjà publié plusieurs de ces dessins, et elle a l'intention d'en publier d'autres encore. (Voyez à ce sujet le *Bulletin du Comité*, tome III, p. 675.)

M. Chabouillet fait observer qu'il résulte des observations de M. Mathon fils, que, si le projet de publication des portefeuilles de Gaignières est adopté par M. le Ministre, il faudra s'abstenir de publier ceux des dessins qui représentent des monuments existant encore, en totalité ou en partie, à moins d'en avoir vérifié l'exactitude.

M. Dauban rappelle qu'il a toujours été entendu que l'on ne publierait que des représentations de monuments actuellement détruits. Un rapport qu'il doit lire dans cette séance sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* fournira d'ailleurs une nouvelle preuve de l'utilité des dessins de Gaignières pour les restitutions de monuments que l'on voudrait entreprendre.

M. Chabouillet croit que des diverses observations qui viennent d'être présentées ressort encore plus clairement la nécessité de faire dresser avant tout un catalogue complet et détaillé de tous les dessins de la collection Gaignières.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, donne ensuite connaissance des communications adressées à la section. La *Société d'émulation du Doubs* a fait une demande à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. M. le président désigne MM. de Guilhermy et Le Roux de Lincy pour examiner les titres de cette Société au point de vue de ses travaux archéologiques.

La *Société d'émulation des Vosges* sollicite une subvention qui lui permette de continuer ses recherches au sujet des *tumulus* et des *mares* ou *maies* que l'on rencontre dans le département. M. P. Lacroix, qui a rendu compte des dernières publications de la Société, est prié de donner son avis sur cette demande.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse trois rapports : 1° sur huit inscriptions romaines et un cippe numidique, trouvés dans la province de Constantine ; 2° sur la découverte faite à *Aïn-el-Bey*, d'une stèle portant une inscription d'un grand intérêt pour la géographie de la Numidie : c'est une dédicace en dix-neuf lignes à Caracalla, faite l'an 214 de J.-C., par la commune des Sadderitains (RESPUBLICA SADDARITATORVM), trouvée avec d'autres objets antiques sur les ruines de Belad-el-Gouhari et d'Aïn-el-Bey ; 3° deux inscriptions trouvées à Aïn-el-Ksar. L'une appartient à une colonne milliaire, l'autre était gravée sur la première pierre d'un édifice bâti en cet endroit par des chrétiens. M. Cherbonneau pense qu'il faut reconnaître Tibère II dans l'empereur Constantin, dont le nom se trouve suivi dans l'inscription du nom d'Anastasia, et que, par conséquent, la date de cette dédicace doit être placée entre les années 578 et 582. Ces communications sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. le comte de Soultrait, membre non résidant, adresse : 1° l'épigraphie complète de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube) ; 2° l'épigraphie complète de Saint-Maclou, collégiale de Bar-sur-Aube (Aube) ; 3° sept copies d'inscriptions et l'estampage d'une pierre tombale de l'église de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube. M. de Guilhermy est chargé d'examiner cette communication, ainsi qu'un nouvel envoi de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, qui envoie 34 inscriptions relatives à la France, recueillies soit à Rome, soit à Anagni. M. Barbier de Montault espère qu'après un dernier envoi de 50 inscriptions qui lui restent à transcrire, son recueil sur la géographie française à Rome sera aussi complet que possible.

Un membre rappelle que M. de Soultrait a précédemment adressé un certain nombre d'inscriptions recueillies par lui à Rome, et fait observer qu'il serait intéressant de les comparer avec les envois de M. Barbier de Montault.

La section renvoie encore à l'examen de M. de Guilhermy : 1° la copie d'une inscription du XIII^e siècle qui se trouve au village de Gauchin (Pas-de-Calais), envoyée par M. le comte d'Héricourt, correspondant ; 2° des copies d'inscriptions funéraires de la ville de Sens dont une datée de l'an 1279, adressées par M. Ph. Salmon, correspondant ; 3° une note de M. A. Dauvergne, membre non résidant, sur le buste de saint Baudime, et un dessin colorié de ce buste, ainsi que les inscriptions qui se trouvent dans l'église et le village de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme.)

La section prie M. Dauvergne, présent à la séance, de vouloir bien faire, pour la *Revue des Sociétés savantes*, un extrait de son travail sur

le buste de saint Baudime, œuvre intéressante de l'orfèvrerie auvergnate au xiii^e siècle.

M. Dauvergne, donne à la section d'intéressants détails sur un bas-relief qui paraît avoir décoré un tombeau et qui a été trouvé, il y a trois ou quatre ans, derrière des boiseries du xviii^e siècle, dans l'église Saint-Amable, à Riom. Sur ce bas-relief, de 2 mètres de longueur environ, sur 0^m,60 de haut, paraissent 18 personnages qui accusent l'art du xvi^e siècle. On y remarque aussi deux écussons peints, qui servent d'agrafes pour relier la moulure supérieure du bas-relief. A l'occasion de ces écussons, M. Dauvergne signale les erreurs que l'on est exposé à commettre en blasonnant les armoiries d'après des peintures murales. Les rouges qui, dans les anciennes peintures, servent à préparer les fonds, étant les plus solides de toutes les couleurs employées, il arrive souvent que les tons superposés disparaissent et qu'il ne reste que le rouge.

M. Dauvergne présente encore à la section une note accompagnée également d'un dessin colorié sur un cercueil en bois de chêne, trouvé en 1855, près de l'église paroissiale de Saint-Denis de Coulommiers. Ce cercueil, n'est à bien dire, qu'un tronc de chêne creusé circulairement et composé de deux pièces, le couvercle et l'auge. On l'a trouvé avec d'autres, dont les débris ont été dispersés, sous le pavé d'une rue ouverte sur l'emplacement d'un cimetière paroissial qui a cessé d'être en usage à partir de l'année 1220 environ. Il date donc au moins du xiii^e siècle. La section remercie M. Dauvergne de ces intéressantes communications, dont elle ordonne le dépôt aux Archives. Il n'est pas inutile de rappeler que le Comité a déjà été entre-tenu de découvertes de cercueils analogues. (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, tome IV, page 408.)

M. l'abbé André, correspondant, envoie l'empreinte d'une médaille d'or, trouvée à Bedoin, village situé à 8 kilom. de Carpentras; on a cru reconnaître des caractères phéniciens sur cette médaille, mais c'est une erreur : la pièce n'est pas aussi ancienne. Malgré le mauvais état dans lequel nous est parvenue l'empreinte en question, M. Chabouillet y reconnaît des vestiges de caractères arabes couffiques.

M. Souliac-Boileau, correspondant, annonce la découverte faite à Château-Thierry, près de l'emplacement du palais dont la fondation est attribuée à Charles Martel, d'un cimetière qui paraît remonter aux époques mérovingienne et carlovingienne. A côté de nombreux squelettes, tous les pieds tournés vers l'orient, se trouvaient des cercueils en pierre calcaire creusés en forme d'auge, de grandeur

variable et généralement en deux morceaux, dont le couvercle était taillé à la partie supérieure en forme d'égout, et à la partie inférieure en forme de cheneau. On a trouvé dans le petit nombre de ceux de ces cercueils, qui paraissent n'avoir pas été violés jadis, divers objets, tels que boucles, agrafes, colliers de verroterie de couleurs, une agrafe de bronze de 40 cent. de longueur, ornée d'arabesques entremêlées de petites verroteries rondes, ovales et carrées. M. Souliac-Boileau, recevra les remerciements du Comité; son intéressante communication sera déposée aux Archives.

M. Adrien Guillemain, architecte à Mâcon, adresse la description d'un four à potier, de l'époque gallo-romaine, découvert dans les fouilles du prolongement de la rue Lacretelle, à Mâcon. M. le marquis de la Grange, qui a lui-même découvert un four à potier dans une villa gallo-romaine, veut bien se charger de rendre compte de la communication de M. Guillemain, qui est accompagnée de plan et coupes.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Paul Lacroix, de Guilhermy, Chabouillet, de la Villegille, Quicherat et du Sommerard.

M. Mathon fils, correspondant, soumet à la section des dessins d'objets trouvés il y a près d'un an, aux environs de Beauvais, dans un cimetière de l'époque mérovingienne, et qu'il se propose de publier dans les *Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise*. Les membres de la section examinent avec intérêt ces dessins dont ils admirent la bonne exécution, et M. le président remercie le zélé correspondant de cette communication.

M. Le Roux de Lincy fait un rapport verbal sur les travaux de la Société académique de Saint-Quentin, années 1858-59. Le rapporteur constate à regret que l'archéologie est, pour ainsi dire, entièrement absente de ce recueil.

M. Dauban lit deux rapports, l'un sur le tome XXXI des *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, l'autre, sur le tome I du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

M. Paul Lacroix lit trois rapports : 1^o sur les *Mémoires de la Commission d'archéologie du département de la Haute-Marne*, tome 2, 1^{re} et 2^e parties ; 2^o sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 2^e année, 1859 ; 3^o sur les *Mémoires de la même Société*, également pour l'année 1859.

M. Chabouillet lit un rapport sur les *Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séance publique du 27 août 1860.*

Les rapports de MM. Dauban, Lacroix et Chabouillet, sont renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABUILLET,
Secrétaire de la section d'Archéologie

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

JOURNAL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE, quatrième année, d'octobre 1859 à août 1860.

Ainsi que j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer, l'archéologie et l'épigraphie dominent dans les travaux de la *Société algérienne*. La physique, la météorologie, y occupent aussi une certaine place. Enfin, outre ces articles dont l'appréciation est réservée à nos collègues des autres sections, il y en a un certain nombre, dans le volume soumis à mon examen, qu'il serait difficile de juger, séparés, comme ils le sont, de ceux dont ils forment la suite ou le commencement. Ainsi donc, malgré l'abondance et la diversité des matières qui continuent à occuper la Société historique algérienne, je devrai restreindre mon analyse à un certain nombre de travaux plus particulièrement dignes de votre attention.

On nous permettra de nous arrêter un instant sur le *Livret de la Bibliothèque et du Musée d'Alger*, non pour suivre le savant conservateur, M. Berbrugger, dans l'intéressante description des antiques que renferme la première partie de ce livret, mais pour dire quelques mots de l'introduction qui le précède, sous forme de dialogue entre le conservateur et les visiteurs. En voici un échantillon :

« *Un visiteur.* — Avez-vous tel ouvrage ?

Le conservateur. — Non, monsieur.

V. — C'est bien extraordinaire : on le trouve pourtant à la Bibliothèque impériale à Paris.

C. — Sans doute, et beaucoup d'autres encore qui nous manquent également ; lacunes fâcheuses que je déplore, mais que vous allez comprendre, j'ose l'espérer, si vous voulez bien me prêter un peu d'attention. »

Ici le conservateur, qui a le temps de causer avec son public,

explique fort judicieusement comment la Bibliothèque impériale et les autres dépôts de la métropole se trouvent placés dans des conditions toutes différentes, et bien plus favorables que celles qui ont présidé à la création et à l'entretien de son modeste établissement. « La Bibliothèque d'Alger et le Musée, son annexe, écrivait alors M. Berbrugger (et nous espérons que, depuis ce temps, quelque satisfaction aura pu être donnée à ses vœux d'amélioration), n'ont aujourd'hui, comme au premier jour, qu'une somme annuelle de 10,000 fr., avec laquelle on doit faire face à tous les besoins de personnel et de matériel des deux établissements.

« Notez, ajoute-t-il, que le dépôt obligatoire des ouvrages annuellement publiés, source si féconde pour la Bibliothèque impériale, est complètement stérile pour la Bibliothèque d'Alger. On publie fort peu dans la colonie ; et d'ailleurs le dépôt légal, bien qu'il ait été institué ici à la demande du conservateur et dans l'intérêt de cet établissement, n'a nullement profité à ce dernier, à qui n'arrive aucun des exemplaires de cette provenance. »

Le dialogue continue sur le même ton, entre le visiteur toujours exigeant qui voudrait que la Bibliothèque eût des séances du soir, qu'elle restât ouverte toute l'année sans interruption, etc. etc., et le conservateur toujours poli et toujours patient, qui se défend de son mieux contre les critiques de son interlocuteur, et tâche de lui faire comprendre que le temps et l'argent sont les éléments nécessaires de toute amélioration. « Notre pauvre Musée, dit-il, a deux espèces d'ennemis : les uns voudraient que tout allât à Paris ; les autres que tout restât dans les provinces africaines, au lieu même où chaque chose se découvre. . . . Sans exclure en aucune façon les collections secondaires, reconnaissons la nécessité d'une collection centrale, nécessité proclamée par le bon sens des nations et des siècles ; reconnaissons-là surtout en Algérie, où la science réclame à son tour ses lettres de naturalisation. »

Puisque nous avons nommé M. Berbrugger, signalons son active collaboration à la *Revue africaine*, dont la quatrième année renferme encore de lui deux articles importants. Le premier éclaircit un point des annales si obscures de l'établissement des Turcs en Algérie, et redresse une erreur accréditée par Shaw sur les circonstances de la mort du fondateur de la régence d'Alger, Aroudj Barberousse, erreur que le général de Montauban avait déjà pressentie d'après l'inspection des lieux et les données stratégiques. M. Berbrugger, à son tour, s'appuyant sur le diplôme par lequel l'empereur Charles-Quint accorde des armoiries à l'enseigne Garcia Fernandez de la Plaza,

qui avait tué Aroudj de sa propre main, démontre que la défaite et la mort de Barberousse eurent lieu, non dans la direction de l'est, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais vers la frontière du Maroc.

Un autre article de M. Berbrugger *Sur les frontières de l'Algérie* nous fournit un exemple du secours que, dans un pays de conquête récente, la géographie et l'histoire peuvent prêter à l'action militaire et à l'administration. Il y a telle question de topographie qui, soulevée dans un Mémoire scientifique, peut se vider sur un champ de bataille, ou du moins servir de base à une délimitation officielle. Ainsi, en ce qui concerne les limites orientales et occidentales de l'Algérie, du côté de Tunis et de celui du Maroc, les recherches de M. Berbrugger tendent à rectifier, d'après des témoignages historiques et des documents officiels, un tracé accepté trop légèrement peut-être, et sur lequel, sans attaquer des traités accomplis dans le passé, il est permis de faire quelques réserves pour l'avenir.

M. Vayssètes, professeur au collège impérial arabe-français, continue son *Histoire des derniers beys de Constantine*, par des notices sur les chefs qui gouvernèrent cette province de 1807 à 1808, histoire difficile, obscure pour nous comme celle du moyen âge, malgré le peu d'intervalle qui nous en sépare, et sans cesse compliquée, tant par les révoltes contre le pouvoir central, que par les divisions entre les divers prétendants à l'influence locale.

Une autre série destinée à retracer des actes d'une nature toute différente, mais également remplie d'obscurités, est celle *des évêques du Maroc sous les derniers Almohades et les Beni Merin*, par M. Léon Godard. La période comprise dans notre volume s'étend depuis le commencement du XIII^e siècle jusqu'à l'extinction de l'église autonome, objet de cette notice, vers le milieu du XV^e. Ces évêques, qui avaient juridiction sur toute la portion de l'Afrique septentrionale relevant autrefois du siège de Carthage, reconnaissaient alors Séville comme métropole. On voit la papauté empressée de leur assurer la bienveillance des émirs indigènes, ainsi que la protection des églises et des puissances chrétiennes, riveraines de la Méditerranée. C'est ainsi que le grand pontife Innocent IV écrivait en 1246 aux princes Almohades et Hafsides, aux rois ou princes de Bougie et de Capsa, pour recommander à leur protection la mission franciscaine qui secondait puissamment au Maroc l'action civilisatrice de l'épiscopat. Il expédiait en même temps des lettres pressantes aux évêques et aux magistrats de Tarragone, de Majorque, de Lisbonne; aux rois d'Aragon, de Navarre, de Castille et de Portugal; aux gardiens des couvents de Saint-François, aux maîtres des ordres militaires de

Saint-Jacques et de Calatrava, renfermant des recommandations analogues. Enfin, par une dernière lettre, *universis christianis in Africanis partibus constitutis*, il notifiât à tous ces enfants de l'Eglise que Lupus II, second évêque de Maroc, avait reçu l'héritage complet des pouvoirs spirituels exercés sur eux par Agnellus, et les avertissait de lui obéir comme au père et pasteur de leurs âmes.

Parmi les évêques qui occupèrent le siège de Maroc pendant la période dont nous nous occupons, on remarque un Français, Aydomar d'Orléans, et l'un des derniers que l'histoire nous montre établis dans leur diocèse. En effet, dans la seconde moitié du xv^e siècle, à la suite des conquêtes du Portugal sur les côtes des Etats barbaresques, et du refoulement en Afrique des Maures expulsés de l'Espagne, on voit se rompre la succession des évêques de Maroc, dont les pouvoirs ne sont désormais représentés, d'une manière bien imparfaite, que par des missionnaires envoyés de Séville ou par des prélats *in partibus*.

A côté de ces études, de ces travaux originaux, la *Revue africaine* publie quelques documents qui ne sont point sans intérêt. Nous trouvons à la page 133 une *Lettre de Louis XVI à Hassan-Pacha*, pour le féliciter de son avènement à la dignité de dey d'Alger. Elle se termine par cette souscription assez singulière : « Ecrit en notre château impérial des Tuileries de Paris, le seize septembre mil sept-cent quatre-vingt-onze. — Louis. » Les pages 297 et suivantes nous offrent de curieux exemples de manuscrits espagnols écrits en caractères arabes, et qui avaient embarrassé plusieurs érudits, lorsque M. Berbrugger parvint à les déchiffrer au moyen de la langue espagnole, fait paléographique important, qui peut mettre sur la voie de découvertes nouvelles, et qui confirme une observation déjà faite, à savoir que les Musulmans restés en Espagne après la chute de leur domination, soit qu'ils eussent oublié l'arabe littéral, soit plutôt qu'ils voulussent dérober au peuple vainqueur le secret de la langue même qu'ils lui empruntaient, continuaient à se servir de lettres arabes, de même que les juifs algériens conservent l'usage des lettres hébraïques après avoir perdu l'usage de la langue à laquelle elles appartiennent.

Enfin, de même que dans l'exposition des produits de l'Algérie, ouverte au Palais des Champs-Élysées, chacun de nous a pu admirer des parures brillantes auprès des objets utiles, des fleurs à côté des fruits, la *Revue africaine* nous offre, dans des vers agréables de M. Ausone de Chancel, un exemple de la manière dont le spectacle de l'Afrique française peut inspirer heureusement la muse de nos poètes

et leur fournir des images nouvelles. Rivalisant avec le pinceau des Decamps et des Fromentin, M. de Chancel nous peint, dans une pièce intitulée : *Première algérienne*, tantôt les Mauresques d'Alger

Indolentes beautés qui, vers la fin du jour,
Preignent sur la terrasse et le frais et l'amour.

Tantôt un *gourbi* arabe qu'il compare à un intérieur bas-breton :

L'Abraham du logis, assis sur son burnous,
Un pied ci, l'autre là, croisés sous ses genoux,
Fumait un long chibouk, inerte, solitaire ;
Son Agar sur le seuil, les deux genoux à terre,
Roulait en petit grain la pâte à couscoussou,
Qu'un chien maigre flairait en allongeant le cou.
Sous les rebords du toit le nid de l'hirondelle,
Au falte la cigogne, une patte sous l'aile ;
Aux murs intérieurs des haillons accrochés,
Une gamelle en bois, quelques pots ébréchés
Une natte par terre, et, derrière la porte,
Une outre en cuir velu, comme une chèvre morte ;
A la place d'honneur, un fusil clair et long
Auprès d'un yatagan dans un fourreau de plomb.

Dans sa séance annuelle du 8 juin 1860, la *Société historique algérienne* constatait que le maintien au budget de cette année des 500 fr. alloués sur l'exercice précédent, par le conseil général d'Alger, une subvention de pareille somme qu'elle devait à la libéralité du conseil général d'Oran, une autre somme de 300 fr. octroyée libéralement par M. le Ministre de l'Instruction publique, lui avaient permis de maintenir sa situation financière dans un état satisfaisant. Elle s'applaudissait en même temps d'avoir pu recruter, tant dans le pays qu'à l'extérieur, un personnel de 246 membres, et d'être parvenue à sa cinquième année d'existence, avec la conscience d'avoir bien mérité de la civilisation française en Algérie. Nous serions heureux si l'analyse à laquelle nous venons de nous livrer vous paraissait à la fois une justification du témoignage qu'elle se rendait à elle-même et un motif d'appeler sur elle la continuation de l'intérêt que le gouvernement a bien voulu lui accorder.

E. J. B. RATHERY,
Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE
DU PUY, t. XXI. 1857-1858.

Le tome XXI des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, nous montre, comme les tomes précédents, une Société active, intelligente, s'enquérant avec empressement de tous les faits nouveaux qui peuvent rentrer dans le cadre de ses études, les examinant avec soin et les appréciant avec sagacité. Mais, de même que ses aînés, ce volume n'est guère autre chose qu'un recueil de procès-verbaux, qui se borne à rendre compte des séances, à résumer les communications des membres de la Société, et n'offre qu'un très-petit nombre de Mémoires reproduits intégralement. C'est ainsi que, dans un volume de plus de huit cents pages, nous n'avons trouvé que deux dissertations assez étendues pour fixer l'attention de la section.

En étudiant la notice des Gaules, dans l'édition donnée par M. Guérard (*Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*), M. Aymard a remarqué, au mot *civitas Vellavorum*, la variante suivante, offerte par deux manuscrits : *civitas Vellavorum, municipio Arisito*. On est généralement d'accord pour placer la cité des Vellaves à Saint-Paulien, mais quelle est la localité désignée par les mots *municipio Arisito*? M. Aymard a supposé qu'il fallait lire *Anisido*, et expliquer ce mot par l'ancienne dénomination de la ville du Puy, *Anicium*, encore rappelée aujourd'hui par le mont *Anis*, sur les pentes duquel cette ville est assise. Quant au titre de *municipe*, M. Aymard croit pouvoir le justifier en rappelant certaines inscriptions d'après lesquelles le Puy aurait été doté d'un système privilégié d'administration, qui offrait beaucoup d'analogie avec le régime des municipes. Il reconnaît que les mots *municipio Arisito* peuvent être une interpolation ; mais cette addition lui semble extrêmement ancienne et remonter peut-être au temps où *Anicium* reçut le titre de capitale, qui appartenait à l'ancienne *civitas Vellavorum*.

Dans une autre communication relative à des fouilles exécutées sur l'une des places du Puy, M. Aymard a recherché l'époque controversée de cette translation de la capitale et du siège épiscopal des Vellaves. D'après les données de l'épigraphie, il croit pouvoir affirmer qu'elle a eu lieu sous l'épiscopat d'Evodius, appelé dans le pays

saint Vosi. Saint Evode aurait eu pour successeur saint Nectaire, puis Aurèle, que Grégoire de Tours mentionne à la date de 591.

On objecte qu'à cette époque le même historien appelle *Anicium* un lieu : *Locum quem Anicium vocitant*, qualification qui ne se donne jamais à une ville épiscopale. M. Aymard répond que, d'après le témoignage de Grégoire de Tours, l'évêque Aurèle résidait incontestablement à Anicium... *Aurelio ibidem tunc consistenti episcopo*, et que le *locus Anicium* n'était sans doute qu'une partie, le *castrum*, l'*arx* de la ville épiscopale, que l'historien aurait désignée par les mots *urbis Vellava*, de même que Fredegaire mentionne le *Claromentem castrum* comme une partie de l'*urbis Arverna*, Clermont. Nous regrettons d'hésiter encore à accepter cette opinion, et nous craignons que les textes allégués ne résistent par trop à cette interprétation. Dans le chapitre xxv du livre X de son *Histoire des Francs*, où se trouve le passage discuté, Grégoire de Tours raconte les prédications d'un imposteur qui voulait se faire passer pour le Christ, et il ajoute : *Ingressus autem Vellavæ urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant accedit, et ad basilicas propinquas cum omni exercitu restitit, instruens aciem, quali er Aurelio ibidem tunc consistenti episcopo bellum inferret*. Nous accordons volontiers à M. Aymard que le mot *urbis*, de même que *civitas*, peut signifier à cette époque soit ville, soit territoire ; mais il n'en faut pas moins traduire ce passage de la manière suivante : « *Etant entré dans le territoire (terminum) de la ville des Vellaves, il s'approcha d'un lieu appelé Anicium ;* » ce qui semble bien désigner deux localités différentes. Quant à l'argument tiré des mots *Aurelio ibidem tunc consistenti episcopo*, nous ne le croyons pas aussi fort que le suppose M. Aymard, ce membre de phrase pouvant se référer tout aussi bien à *Vellavæ urbis* qu'à *Anicium*. Ajoutons que l'interprétation traditionnelle de ce passage a été reproduite dans la traduction allemande de Grégoire de Tours, publiée par M. W. Giesebrecht pour la collection d'historiens que dirigent MM. Pertz, J. Grimm, L. Ranke, K. Ritier (1), traduction faite sur un texte revu avec le plus grand soin par M. Bethman pour les *Monumenta Germaniæ historica*. M. Giesebrecht ajoute même en note que le lieu appelé *Anicium* est nettement distingué dans ce passage de la capitale des Vellaves (2).

(1) Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit in deutscher Bearbeitung... VI. Jahrhundert, 4 et 5 Band.

(2) Die Hauptstadt (des Vellaves) muss damals denselben Namen geführt haben, wie der dazu gehörige Gau, nun für den letzteren hat sich der Name (le

La ville du Puy a été encore l'objet des recherches de M. Beliben, qui, à l'aide d'un terrier de 1408, a essayé de reconstituer la topographie, la situation industrielle et commerciale de l'ancienne capitale du Velay, au commencement du xv^e siècle. M. Ch. Caemard de Lafayette, de son côté, a indiqué un certain nombre de documents conservés dans les archives particulières de quelques honorables familles du Puy, qui paraissent de nature à éclairer l'histoire de cette ville, mais qui n'ont pas encore été mis en œuvre.

AD. TARDIF,
Membre du Comité.

Velay) erhalten : der Hauptort ist jetzt le Puy, das unten erwähnte Anicium, das hier deutlich van der damaligen Hauptstadt unterschieden ist. Diese ist in den ietzigen S. Paulien zu erkennen, u. s. w.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.
1859-1860.

La Société archéologique de l'Orléanais, qui réserve pour le recueil de ses *Mémoires* ses plus importants travaux, ne laisse pas que d'insérer dans ses *bulletins*, indépendamment des comptes rendus de ses séances, un certain nombre de notices, de rapports et de documents intéressants et recommandables. Le volume dont nous avons à entretenir le Comité nous en fournit une nouvelle preuve. Sans parler des articles concernant l'archéologie, qui, en raison du titre même de la Société, dominant naturellement dans ce volume, et dont l'examen est de la compétence d'une autre section, nous en trouvons plusieurs qui se rapportent plus directement aux attributions de la section d'histoire.

Tel est d'abord un Mémoire de M. Bimbenet sur le fief de Bondaroy (près la ville de Pithiviers). Un acte d'échange du mois de juillet 1303 intervenu relativement à ce fief entre Philippe le Bel et le sieur Hugues de Bouville, seigneur de Milly (1), et quelques autres documents postérieurs se rattachant à cet échange ont fourni à M. Bimbenet l'occasion de présenter une étude remarquable sur le droit féodal dans le Gâtinais, sur l'état de la propriété et sur les rapports sociaux des vilains et manants avec leurs seigneurs au quatorzième siècle.

M. Bimbenet a publié dans le même volume une autre étude de procédure canonique au sujet de la communication faite à la Société par un de ses membres, M. l'abbé Pelletier, d'un document intitulé : *Acte de réitération de grades faite à Monseigneur l'évêque d'Orléans, en 1778*, par M. Thomas Benoist, prêtre du diocèse d'Orléans, maître ès arts en l'Université de Paris, bachelier en droit canon et civil en l'Université d'Orléans, gradué nommé par ladite Université, sur Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Orléans, etc. Cet acte avait pour objet de sommer l'évêque d'Orléans de conférer audit Benoist, en vertu des grades mentionnés ci-dessus, les bénéfices étant à sa nomination qui viendraient à vaquer dans les mois affectés aux gradués. « L'acte dont il s'agit, dit M. Bimbenet, nous reporte aux grands événements qui ont, sous l'ancienne monarchie, intéressé les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel ;

(1) Chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise.

à la grande question qui a divisé la cour de Rome et la cour de France, le chef de l'Eglise catholique et l'Eglise gallicane ; en un mot à la pragmatique sanction, mise par Charles VII, le 13 juillet 1439, au rang des lois de l'Etat, et au concordat de 1515-16, intervenu entre François 1^{er} et Léon X.

« On doit remarquer que cet acte cache sous les formes les plus respectueuses du langage une véritable sommation, une mise en demeure comminatoire, adressée par un simple prêtre à son évêque diocésain ; que cette sommation est faite par la partie intéressée en personne, en présence et en compagnie des conseillers du roi, notaires au châtelet d'Orléans et apostoliques du diocèse ; et enfin que les grades universitaires dont se prévaut le prêtre, s'adressant par cette voie à son évêque, sont les titres sur lesquels repose le droit de faire cette sommation. »

Ce document, dont M. Bimbenet s'est peut-être exagéré l'importance, mais dont il a d'ailleurs interprété judicieusement la signification, nous semble prouver simplement qu'à la fin du dix-huitième siècle, les dispositions du concordat de 1516, en ce qui concerne la collation des bénéfices, étaient encore invoquées et mises en pratique.

Après ces deux Mémoires de M. Bimbenet, nous signalerons une notice de M. Loiseleur sur les manuscrits du chanoine Hubert acquis par la bibliothèque d'Orléans, accompagnée de renseignements sur Hubert et sur ses écrits. Robert Hubert, né à Orléans vers 1620, et mort dans la même ville en 1694, était fils d'un avocat du roi au bailliage. Il embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique, et se livra avec ardeur aux études théologiques. Il passa plusieurs années à Paris, et fit connaissance avec les hommes de cette époque les plus distingués par leur érudition : Ménage, Sainte-Marthe, le Laboureur, de la Monnoye, dom Luc d'Achery. Il fut même, s'il faut en croire dom Gérou, qui nous a laissé quelques notes sur Hubert dans sa *Bibliothèque des auteurs orléanais*, l'ami de Ducange et de Mabillon. De retour à Orléans, il fut pourvu d'un canonicat de l'église de Saint-Aignan. C'est à cette époque de sa vie que M. Loiseleur rapporte deux des ouvrages manuscrits d'Hubert acquis par la bibliothèque d'Orléans : *Le triomphe de l'Eglise sur les portes de l'enfer*, petit volume in-4^o, qui comprend l'histoire du schisme depuis le pontificat du pape Corneille jusqu'à celui de Nicolas V ; et dix volumes in-4^o intitulés : *Observations chronologiques, historiques et critiques sur les canons des apôtres et des conciles généraux et particuliers jusqu'à l'an 890*. Ces travaux, qui furent alors

très-remarqués, ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur intérêt. Le chanoine Hubert composa aussi une *Histoire de l'église Saint-Aignan* et un *Traité de la noblesse*. Mais le plus important de ses travaux est une *Histoire de l'Orléanais*, dont il s'occupa jusqu'à sa mort de recueillir les matériaux ; il avait l'intention d'éclairer cette histoire par des notions exactes sur les familles nobles et sur leurs généalogies et par les documents originaux empruntés en grande partie aux églises du diocèse. Il avait, à cet effet, réuni les généalogies de neuf cent cinquante familles d'origine orléanaise ou tenant par un lien quelconque à l'ancien Orléanais. Ce vaste recueil, qui forme huit volumes in-4°, et qui se trouvait entre les mains de la famille Humery de la Boissière, est aujourd'hui la possession de la bibliothèque d'Orléans. Quant à l'*Histoire de l'Orléanais*, qui se compose de deux volumes in-4°, le premier avait été légué en 1817 à la bibliothèque par l'abbé Pataud, et l'on avait cru jusqu'à ce jour que ce premier volume était tout ce qu'Hubert avait écrit de son histoire. Mais une liasse de treize cahiers qui se trouve au nombre des manuscrits cédés par la famille de la Boissière à la bibliothèque a été reconnue former la suite et le complément de cette histoire. Le premier volume comprenait les six premiers livres. Les nouveaux cahiers contiennent les livres VII à XII. Il manque malheureusement neuf cahiers du livre XI.

Outre les ouvrages rappelés dans la notice de M. Loiseleur, Hubert avait laissé à sa mort des notes manuscrites sur quelques points d'histoire locale et sur les origines de plusieurs établissements religieux, qui sont aujourd'hui éparses en diverses mains, et trois ouvrages également manuscrits. Le premier est un martyrologe de l'église de Saint-Aignan, qui a été donné à la bibliothèque d'Orléans par M. Landré du Rochay. On ignore ce que les deux autres sont devenus. L'un est intitulé : *Vitæ sanctorum quorundam ad Aureliam spectantium collectæ a D. R. Hubert*, 3 vol. in-4° ; l'autre *Manuscripti codices ex promptuariis sancti Maximini, ab eodem collecti*. Ces trois manuscrits latins formaient en tout cinq volumes. M. Loiseleur pense que, si les indications données par don Gérou sont exactes, les seuls manuscrits d'Hubert qui manqueraient encore aujourd'hui à la bibliothèque d'Orléans consisteraient en sept volumes de chartes et de documents de toute nature.

Une notice de M. Dupuis nous donne quelques renseignements sur la vie et les œuvres d'un poète latin orléanais du dix-septième siècle assez ignoré, Guillaume Léonard, neveu du P. Denis Petau. Il fut d'abord jésuite, puis bénédictin. Le seul ouvrage qui reste de lui,

et qui est devenu très-rare, est intitulé : *Geographia nova versibus technicis et historicis explicata*. Ce traité de géographie est destiné, dans l'intention de l'auteur, à ceux qui, ayant étudié cette science sur les cartes, ont peine à retrouver ensuite le nom des lieux dont ils connaissent la situation. Il espère subvenir à cette faiblesse de mémoire à l'aide de vers techniques latins. La première partie de son livre indique les divisions du monde et les lieux les plus importants des divers pays ; la seconde est consacrée à célébrer les différentes curiosités, les monuments, les phénomènes remarquables. Outre sa *Géographie nouvelle*, Guillaume Léonard avait composé, à ce qu'il paraît, des traités de théologie et quelques poésies latines qui ont existé en manuscrit, et qui ont disparu.

On doit encore aux communications de M. Dupuis deux documents que la Société archéologique de l'Orléonais a jugés dignes de prendre place dans son *Bulletin*. L'un est un *Acte de 1676 concernant les hospices d'Orléans*, dont la minute a été trouvée dans l'étude de M. Bernier, notaire de cette ville. L'autre est un titre de 1684 relatif à l'impôt connu sous le nom de *Logement des gens de guerre*.

Il a paru également utile à la Société archéologique, sur la proposition de deux de ses membres, MM. Duleau et Baguenault, de reproduire le texte rectifié d'un autre document que la Société littéraire de l'Orléonais avait déjà publié, mais d'une manière inexacte et incorrecte, dans un de ses annuaires : c'est le *Vidimus* d'une charte de 1443 existant dans les archives du Lqiret, par laquelle Charles VII concède à Pierre du Lys, père de Jeanne d'Arc, et à son fils, la jouissance viagère de l'île-aux-Bœufs.

Nous avons encore à mentionner deux notices nécrologiques consacrées par MM. Baguenault et Dupuis à la mémoire de leurs confrères MM. Jacob et Leber.

M. Jacob, imprimeur, était un des fondateurs et des membres titulaires de la Société ; il s'était fait remarquer par son goût éclairé pour l'archéologie et la littérature, et avait apporté son tribut à divers recueils par des articles biographiques et des apologues en vers.

M. Leber, né à Orléans en 1780, et mort dans la même ville en 1859, s'est fait connaître par ses travaux bibliographiques, par la riche collection de livres et de manuscrits qu'il avait formée lui-même, et dont la ville de Rouen a fait l'acquisition, par son recueil des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à la France, et par divers ouvrages d'érudition. Plusieurs Mémoires in-

sérés dans les Annales de la Société témoignent de la part qu'il prit à ses publications.

Nous ne terminerons pas cet aperçu sommaire des matières contenues dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* sans faire mention d'un louable projet dû à l'initiative de l'un de ses membres, projet dont la Société s'est occupée dans plusieurs séances, et qui est aujourd'hui en voie d'exécution : nous voulons parler de la rédaction d'un *Dictionnaire bibliographique orléanais*, qui devra comprendre le catalogue des livres et brochures imprimés à Orléans ou dans un lieu quelconque du département du Loiret ; les livres et brochures non imprimés dans le département ayant pour principal objet un point d'histoire intéressant le département ; les livres et brochures, quel qu'en soit le sujet, d'auteurs nés et décédés dans le département ou y ayant résidé avec des fonctions officielles. C'est une heureuse idée, qui ne peut manquer d'être profitable à l'étude de l'histoire locale, et qui mérite d'être proposée en exemple aux Sociétés savantes des autres départements.

L. BELLAGUET,
Membre du Comité.

MÉMOIRES ET PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD. 1857-1860.

S'il est une ville en France où les études historiques et archéologiques, la poésie et l'érudition, doivent être en honneur, c'est celle de Nîmes. Noblesse oblige, dit-on ; or, les titres nobiliaires de Nîmes sont tels, sous ce rapport, qu'aucune autre ville de France, y compris Paris, n'en a d'aussi beaux. Je parcourais, il y a six mois, les ruines splendides de la vieille cité romaine, et, heureux de les retrouver, après trente ans, mieux entretenues, aérées, espacées, qu'à l'époque où je les vis pour la première fois, j'éprouvais une vive admiration. Je me rappelle entre autres une promenade dans les Arènes, le soir, par un clair de lune méridional, avec un ami qui les connaissait à merveille et qui me guidait sous ces longues galeries où s'engouffraient jadis des foules innombrables. Ces perspectives, dont les contours doublent l'effet, ces gradins immenses et désolés, ces blocs gigantesques ont, dans de certaines conditions de lumière, une grandeur à laquelle rien ne saurait être comparé. Que dire de la Maison carrée, ce bijou de l'architecture romaine ? La ville de Nîmes en a fait un musée qui contient de fort belles pages, notamment le *Cromwell et Charles 1^{er}*, de Paul Delaroche. Inspirée par ses antiquités, la ville de Nîmes s'efforce avec raison de déchoir le moins possible et de renouer la chaîne des temps. La fontaine monumentale due au ciseau de Pradier soutient, sans trop de défaveur, le glorieux voisinage de la Maison carrée et des Arènes. Tout près de là s'élève une ravissante église romane, achevée il y a peu d'années, et dont les détails sont d'un goût exquis. Une autre église, aux proportions plus grandioses, est en construction sur les boulevards et promet un beau monument de plus. Que la municipalité de Nîmes, faisant un suprême effort, donne enfin aux habitants l'eau que le pont du Gard leur refuse aujourd'hui ! Rien n'est plus indispensable, non-seulement au point de vue de la salubrité publique, mais aussi pour l'ornement de ces magnifiques boulevards dont des nuages d'épaisse poussière cachent trop souvent les merveilles aux visiteurs attristés.

Fille aînée de l'Académie française, fondée par un prélat célèbre qui est resté un prosateur éminent, doyenne des Académies de province, l'Académie du Gard soutient dignement son rang parmi ses

émules du Midi. Les volumes dont j'ai à rendre compte au Comité le prouveraient au besoin. Au nombre de ses travaux, pendant les cinq dernières années, plusieurs (je ne parle, bien entendu, que de ceux relevant de la section d'histoire et de philologie), témoignent d'études sérieuses et d'un sentiment poétique très-délicat. Parmi ces travaux, je citerai, par rang de date, une excellente notice historique sur l'abbé Cassagnes, l'une des victimes de Boileau, par M. Gaston Boissier, professeur de rhétorique au lycée de Nîmes en 1856. Né à Nîmes, il y a plus de deux siècles, l'abbé Cassagnes méritait d'avoir sa biographie dans les Mémoires académiques de sa ville natale. « De nos jours, dit M. Boissier, il se serait fait avocat, profession commode, faite à souhait pour tous ceux qui, comme lui, sans avoir un dessein bien arrêté, ont conçu de vastes espérances ; elle ne prétend à rien et permet d'aspirer à tout. Alors, c'était l'Eglise qui attirait surtout le talent. Il y trouvait, avec la sécurité et le loisir, de puissants protecteurs, de riches dotations et des moyens assurés de se faire connaître. Il embrassa donc l'état ecclésiastique. » Il faut voir, dans la notice que lui consacre M. Boissier, les heureux commencements de l'abbé Cassagnes ; comment il se poussa auprès des lettrés du temps, les succès qu'il obtint, soit dans la littérature, soit dans la chaire, jusqu'au jour fatal où Boileau le nomma, dans la satire du *Repas*, à côté de l'abbé Cottin. M. Boissier fait observer avec raison que l'épigramme était bien légère. Au lieu d'en rire, l'abbé Cassagnes la prit au sérieux, renonça aux sermons, perdit la raison et mourut quelques années après à Saint-Lazare. « Assurément, dit M. Boissier, la tête de l'abbé Cassagnes ne devait pas être très-solide, et le vers de Boileau n'a pas suffi à la déranger. »

Trois autres notices attirent l'attention, à des titres divers, dans les Mémoires de l'Académie du Gard. La première, sur Maine de Biran, est de M. l'abbé Azaïs, à qui l'on doit aussi une bonne étude sur l'abbaye de Cluny ; les deux autres, de M. Maurin, ont pour objet la vie des deux enfants de Cicéron, Tullia et Marcus.

On a beaucoup écrit, depuis quelques années, sur Maine de Biran, et M. Ernest Naville a publié sur lui un volume plein d'intérêt. La biographie que lui a consacrée, d'après ce volume, M. l'abbé Azaïs, est sobre, mesurée et d'un excellent style. On sait comment l'illustre Royer-Collard parlait de Maine de Biran : « C'est notre maître à tous. » Ce seul mot dit la valeur de l'homme. Il avait été élevé par les doctrinaires. D'un tempérament délicat, impressionnable à l'excès, à la merci des moindres changements atmosphériques, on a dit

de lui, comme de Ballanche, que *c'était une âme égarée dans un corps et qui s'en tirait comme elle pouvait*. Pourtant Maine de Biran servit, dans la maison militaire de Louis XVI, l'ancienne monarchie, à laquelle son souvenir resta toujours fidèle. Philosophe sensualiste à ses débuts, lauréat de l'Institut et des Académies de Berlin et de Copenhague dans plusieurs concours, Maine de Biran mit trente ans de sa vie à s'affranchir de ses impressions premières et à revenir aux idées spiritualistes que le matérialisme du dix-huitième siècle semblait avoir à jamais proscrites. Nommé, plus tard, député au Corps législatif, il y joua un rôle politique, mais on pourrait dire que ce fut à son corps défendant; car, au milieu des luttes et des passions parlementaires, son plus vif désir fut toujours le repos, la méditation, l'étude de soi-même. Entraîné par les événements, Maine de Biran mourut sans avoir pu réaliser son projet. Il avait, par bonheur, consigné ses pensées et ses inspirations dans un *Journal intime*, véritable confession d'un philosophe, dont quelques extraits, habilement encadrés dans la notice de M. l'abbé Azais, donnent à ce travail modeste un attrait particulier.

Les études biographiques de M. Maurin sur Tullia et Marcus sont d'un tout autre genre, et occupent beaucoup plus de place dans les Mémoires de l'Académie du Gard. Ici l'érudition domine, et elle m'a paru puisée aux bonnes sources. M. Maurin suit dans toutes leurs phases ces deux existences si différentes, et, chemin faisant, il jette un jour curieux sur la vie intime, la législation et les usages domestiques des Romains. Il est inutile de dire que la grande figure de Cicéron plane sur celles de ses enfants. On sait les peines que lui causèrent la mort précoce de Tullia, sa fille adorée, et les honteuses débauches de son fils Marcus. Les deux études de M. Maurin abondent en faits intéressants et bien groupés; il est fâcheux qu'ils ne soient pas présentés dans un style plus ferme, plus concis, plus relevé; l'effet eût été bien plus vif et saisissant.

Il me reste à parler d'une dernière biographie, ou plutôt de quelques notes sur Florian, par M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard. Ces notes ont un grand charme, qu'elles doivent principalement, M. Nicot le reconnaît lui-même, à un certain nombre de lettres de Florian qu'il a recueillies dans le pays, et qui paraissent pour la première fois. Si jamais homme s'est montré dans ses écrits ce qu'il était réellement, c'est Florian. Ses moindres œuvres le font connaître; et, sans le vouloir, sans ostentation, sans vanité ni pédanterie aucune, c'est toujours lui qu'on rencontre dans ses fables, dans ses romans, dans ses pièces. Nature candide et essentiellement bien-

veillante, tel il est dans ses livres, tel nous le retrouvons dans ses lettres. C'est l'homme pastoral dans l'acception la meilleure du mot. Quelques extraits de sa correspondance mettront en relief les qualités de son cœur.

« La retraite de M. Necker a affligé tous les bons citoyens, écrit-il le 19 juillet 1781 ; je fais comme vous des vœux pour la paix et la prospérité de notre patrie. Il est bien affreux que les hommes, non contents des peines de la vie, y joignent des fléaux dont eux seuls sont les auteurs. »

Neuf ans après, le 17 juillet 1790, c'est-à-dire en pleine révolution, il écrit à un ami : « J'espère que la paix et le calme approchent ; les vertus de notre bon roi nous les auront procurés... Il y a toujours un peu de fermentation, mais je compte sur la sagesse et la prudence de M. de Lafayette, notre digne général, et sur celle de M. Bailly. Quand est-ce donc que les hommes sentiront que, de tous les bienfaits de Dieu, le plus grand, le plus désirable, c'est la paix ? »

Enfin, le 21 janvier 1792, il écrivait à une ancienne domestique de sa famille, Margoton, de laquelle on a de lui plusieurs lettres touchantes :

« Je continue à jouir d'une très-bonne santé et à être aussi heureux qu'on peut l'être dans un temps où tout le monde ne l'est pas ; mais nous le serons tous, j'espère, et alors je le serai davantage... » Puis, après avoir insisté auprès de l'honnête fille pour lui faire accepter de l'argent qu'elle refusait, Florian, qui était loin d'être riche, ajoutait : « En général, ma chère Margoton, ne vous laissez manquer de rien, et croyez que je regarderai comme des jours heureux tous ceux où je pourrai vous prouver la très-vive et très-tendre amitié que je vous conserverai toujours, et avec laquelle je vous embrasse du meilleur de mon cœur. »

On sait la fin de cet homme excellent et si confiant. Quand la prudence du général Lafayette et la sagesse de Bailly eurent fait leur temps, il fut emprisonné comme aristocrate, malgré la protection, devenue inefficace, des meilleurs démocrates de la commune de Sceaux, où il avait passé de si heureux jours auprès du duc de Penthièvre. Le 9 thermidor le délivra, mais il avait contracté dans les cachots de la Terreur le germe d'une maladie de langueur à laquelle il ne tarda pas à succomber.

Les Mémoires de l'Académie du Gard contiennent encore quelques morceaux, à l'examen desquels j'aurais voulu pouvoir consacrer plus d'espace. Le Comité connaît les nombreux et remarquables titres

poétiques de M. Reboul, de Nîmes. M. Reboul a publié, dans les Mémoires académiques de sa ville natale, une épître à M. de Lamartine, vraiment pleine de feu, de verve et d'élan. J'en citerai une strophe :

« Ce guerrier fut puni d'avoir sauvé l'empire ;
Ce chanteur, avant sa mort, mourut dans sa raison :
Le triomphe ne fut décerné qu'au délire.
Ce nocher donne un monde et reçoit la prison.
Combien peu de sommets, sous l'éclat de la neige,
Ont connu le soleil sans fondre à sa splendeur !
C'est presque avec regret que la gloire protège :
Une couronne au front est une épine au cœur. »

A côté de l'épître de M. Reboul, un autre poète, M. Bousquet, a donné une pièce charmante, l'*Aieul*, de beaucoup supérieure à ses fables. Enfin, un émule de M. Reboul, M. Jules Canonge, a publié, sous le titre de *Pauvre mère*, un petit chef-d'œuvre de poésie et de sentiment que je regrette de ne pouvoir citer en entier.

Quelques pages très-sensées de M. Jules Salles, peintre à Nîmes, sur les exigences et les difficultés du portrait, seraient fort bonnes à consulter par bien des peintres en renom. M. Salles rappelle avec raison ces mots d'un artiste parisien de beaucoup de talent : « Savez-vous pourquoi, nous autres peintres d'histoire, nous ne faisons pas le portrait ? Parce que cela est trop difficile. » C'est cette difficulté très-réelle qui maintiendra toujours la palme aux émules de Léonard de Vinci, de Van Dyck, de Philippe de Champagne. On a cru un instant que la photographie détrônerait le portrait ; elle n'aura d'autre effet, je l'espère, que de débarrasser nos expositions des portraits détestables qui les encombraient. Les mauvais peintres se feront photographes, et peut-être ne réussiront-ils pas même dans la confection des cartes de visite.

Je me reprocherais de terminer ce rapport sans rendre l'hommage qu'elle mérite à une excellente étude de mon honorable confrère à l'Académie des sciences morales et politiques, M. de Lafarelle, sur l'ouvrage de M. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*. Cet ouvrage a été apprécié déjà bien des fois, et il l'a été dans des circonstances solennelles. Esprit libéral et éclairé, habitant la province et préservé par cela même des influences souvent passionnées de la société parisienne, M. de Lafarelle a loué très-justement, dans son ensemble, le dernier ouvrage de M. de Tocqueville, et, en même temps, il a critiqué, avec une franchise, une décision et une impartialité rares, certains jugements qu'il y a rencontrés. Ces ju-

gements sont ceux que M. de Tocqueville a portés sur le rôle des souverains et de la noblesse en France avant la Révolution. Tout en admettant qu'il y a eu de grandes fautes commises, M. de Lafarelle fait remarquer, en ce qui concerne la royauté, qu'à tout prendre, la nation française était, en 1789, la plus cultivée et l'une des plus puissantes de l'Europe. Quant à la noblesse, elle avait eu en effet le tort de se cramponner outre mesure aux privilèges fiscaux ou vexatoires des anciens temps; mais la principale cause de son amoindrissement était venue de ce que, follement éprise de la gloire militaire, elle s'était laissé dépouiller de toute attribution politique. D'après M. de Lafarelle, la vie des cours fut sans doute funeste à la noblesse, moins encore pourtant que celle des camps. Relativement à la situation des ouvriers et des paysans avant 1789, M. de Lafarelle est convaincu que, trompé par ce qui pouvait être vrai dans les provinces centrales et n'ayant aucun égard à ce qui se passait dans les pays d'Etats, qui composaient après tout une fraction notable du royaume, M. de Tocqueville a pris de très-bonne foi et présenté, comme une situation normale, ce qui n'était pas même une situation moyenne, et qu'il a substitué le terme inférieur au terme intermédiaire, le seul qui puisse être employé comme donnée historique.

Je ne puis qu'indiquer ici les principaux traits du travail de M. de Lafarelle sur un livre très-remarquable d'ailleurs, et qui eût été un chef-d'œuvre sans la passion à laquelle l'auteur, dont la mort prématurée ne saurait être trop déplorée, s'est parfois laissé entraîner. Ecrit d'un style ferme, vigoureux, concis et abondant tout à la fois, ce travail fait désirer que M. de Lafarelle prenne une part plus active aux séances de l'Académie du Gard. Ses confrères et ses lecteurs ne pourront qu'y gagner.

PIERRE CLÉMENT,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON, 2^e série, tome 8^e. Doneau, sa vie et ses ouvrages, par M. A.-P.-Fh. Eyssel.

Le volume des Mémoires de l'Académie de Dijon, dont j'ai à rendre compte au Comité, ne renferme qu'un seul morceau qui entre dans l'objet de nos études; mais ce morceau est à lui seul un ouvrage considérable et d'une très-grande valeur.

En 1858, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon avait proposé pour sujet du prix qu'elle décerne annuellement une étude sur la vie et les ouvrages du jurisconsulte Doneau.

Il y a trente ans, Doneau était un nom à peu près inconnu en France, même aux plus érudits d'entre les jurisconsultes. Et cependant ce nom oublié avait retenti autrefois avec éclat dans les écoles de Bourges. Doneau, l'adversaire de Cujas, avait balancé la renommée de son rival; comme lui, mais en suivant une autre voie, il avait contribué, dans le seizième siècle, à la rénovation des études juridiques; l'Allemagne et l'Italie, fidèles aux vieilles gloires, avaient recueilli ses ouvrages, et les maîtres les plus autorisés, entre autres M. de Savigny, l'avaient proclamé une des lumières de la science du droit romain. Doneau est né à Chalon-sur-Saône, et sa gloire fait partie du riche patrimoine littéraire de la Bourgogne. Il appartenait sans doute à la principale Académie de cette province, si fertile en grands hommes, de se souvenir du jurisconsulte éminent qu'elle avait autrefois donné à la France, et de proposer sa vie et ses travaux comme sujet d'étude aux écrivains de notre âge. Cet appel a retenti plus au loin qu'on ne pouvait l'espérer; il a été même entendu par l'étranger, et c'est un Hollandais, M. Eyssel, avocat près la haute cour des Pays-Bas, qui a remporté le prix proposé. Son Mémoire, écrit en latin, a été jugé si neuf et si complet, que, sur l'avis d'une commission, l'Académie a décidé qu'il serait, avec le consentement de l'auteur, traduit en français et inséré dans le recueil de ses travaux. Un membre résidant de l'Académie, qui faisait partie de la commission chargée de décerner ce prix, M. J. Simonet, a bien voulu se charger du rôle de traducteur; c'est la traduction, due à ses soins, que nous avons sous les yeux; elle nous a paru écrite avec autant de facilité et de clarté qu'un ouvrage original aurait pu l'être.

Le Mémoire de M. Eyssel commence par une introduction dans laquelle l'auteur esquisse à grands traits l'histoire du droit romain

au moyen âge. Tour à tour il caractérise les travaux des glossateurs qui les premiers s'efforcèrent de démêler, par le rapprochement et la comparaison des textes, la pensée du législateur et le sens de la loi ; il montre comment, par la suite, cette méthode fit place avec Barthole à un art plus savant mais devenu bientôt trop subtil, à tous les raffinements de la mauvaise scolastique, à ces arguties et à ce jargon qui corrompirent, au quatorzième siècle, et la forme et le fond de la philosophie ; il vous fait assister enfin au réveil, à l'affranchissement de la science juridique, quand Alciat convie par son exemple tous les jurisconsultes à répudier un formalisme aussi stérile que fatigant pour l'esprit, à remonter aux sources, à éclairer les textes originaux par la critique et par l'histoire, pour tout dire, à faire pénétrer dans la jurisprudence la sève féconde qui vivifiait à la même époque la littérature et les arts. Cette esquisse, dont les principaux traits sont empruntés à M. de Savigny, nous a paru en général très-exacte. Nous relèverons toutefois, en ce qui concerne l'origine des Universités, quelques assertions qui ne sont pas conformes à la vérité historique. M. Eyssel semble croire qu'au moyen âge les Universités pouvaient avoir une existence légale sans la confirmation des princes et sans celle des souverains pontifes. « L'institution ou la confirmation du pape, dit-il (page 3), n'était pas même nécessaire pour la création d'une faculté de théologie ; à Montpellier et à Paris, ajoute-t-il en note, il y avait des facultés non confirmées. » Nous ne saurions partager l'opinion du savant écrivain. Tous les statuts sur lesquels reposait l'existence des différentes compagnies de l'Université de Paris lui furent donnés, soit par le saint-siège directement, soit par ses légats. Est-il besoin de rappeler l'ordonnance du cardinal Robert de Courson, en 1215, la bulle célèbre de Grégoire IX, en 1231, la réforme opérée en 1366 par les cardinaux Jean de Saint-Marc et Aycelin de Montaigu, enfin les nouveaux règlements que le cardinal d'Estouteville promulga en 1452 ? C'est au nom du saint-siège, en vertu des pouvoirs émanés de lui, que les grades sont conférés ; le chancelier qui reçoit les candidats, leur transmet la bénédiction apostolique ; jamais juridiction ne fut mieux établie et n'a laissé des traces plus authentiques de l'influence qu'elle exerçait. Il en était de même à Montpellier qu'à Paris. Que les écoles de cette ville fussent anciennement très-florissantes, je le reconnais ; mais déjà les papes leur avaient accordé d'importants privilèges, lorsqu'elles furent érigées en Université par le pape Nicolas IV, au mois d'octobre 1289. L'enseignement ne devait comprendre que la médecine, le droit et les arts ; un autre pape, Martin V, y ajouta, en 1421, la théologie. Je ne

crois pas qu'on cite au moyen âge une seule Université dont la fondation ait eu lieu sans que l'autorité spirituelle soit intervenue pour la confirmer et la bénir. Peut-être les expressions dont M. Eyssel s'est servi vont-elles au-delà de sa pensée; quoi qu'il en soit, nous nous sommes cru dans l'obligation de relever ce qui nous paraissait une erreur, et nous avons hésité d'autant moins qu'on n'en trouve plus de semblables dans l'ouvrage du savant écrivain, surtout quand il arrive au cœur même de son sujet, je veux dire au récit de la vie de Doneau et à l'analyse de ses ouvrages.

Comme nous l'avons vu, Doneau était originaire de Chalon-sur-Saône. Il y naquit le 23 décembre 1527, d'une famille qui avait rempli avec honneur des fonctions publiques, tant civiles que militaires. Il fit ses humanités à Tournon, ses premières études de droit à Toulouse. Vers l'âge de 20 ans, il quitta cette dernière ville pour se rendre à Bourges, dont l'Université, qui ne comptait pas encore un siècle d'existence, était à ce moment une des plus florissantes, non-seulement de la France, mais de l'Europe. Il y trouva des professeurs consommés dans la science des lois, également versés dans la connaissance des lettres, tous pénétrés des avantages d'une alliance intime entre ces deux études, mais ne sachant pas se commander à eux-mêmes et donnant trop facilement à la jeunesse le spectacle des mesquines passions qui les divisaient; c'étaient Duaren, Baron, Bouguier, Baudoin; plus tard ce fut Cujas. Malgré sa jeunesse, Doneau fut bientôt admis dans leurs rangs, et dès l'année 1551, nous le voyons figurer parmi les régents de la Faculté de droit et se mêler à leurs débats. Élève de Duaren, il prend parti pour son maître d'abord contre Baron, et ensuite contre Cujas qu'il fit tous ses efforts pour faire écarter de la Faculté. Mais comme il avait embrassé les doctrines de la réforme, il fut lui-même obligé de s'enfuir en 1572 afin de sauver sa vie. Il se retira d'abord à Heidelberg, puis à Leyde, où il enseigna la jurisprudence jusqu'en 1588, et publia la première partie de ses *Commentaires sur le Code*. Accusé cependant d'avoir mis en circulation des pamphlets contre les États de Hollande, il fut révoqué par les curateurs de l'Université, et alla chercher un nouveau refuge dans la ville d'Altdorf qui, quelques mois avant, lui avait fait offrir une chaire. Il y passa encore trois ans et mourut le 4 mai 1591, à l'âge de soixante-quatre ans.

Voilà résumés en peu de mots les principaux incidents de la biographie de Doneau. La plupart étaient déjà connus quoique très-imparfaitement, quelques-uns étaient ignorés; grâce aux patientes et habiles recherches de M. Eyssel, toutes les parties de cette existence

agitée se trouvent éclairées d'un jour suffisant. Ainsi, pour nous borner à un seul exemple à la faveur de documents authentiques, recueillis dans les archives de l'Université de Leyde, l'auteur a pu restituer l'histoire du séjour de Doneau dans cette ville, et raconter de la manière la plus fidèle et la plus complète toutes les circonstances de son démêlé avec les échevins et les curateurs.

M. Eyssel n'aurait pas répondu entièrement aux intentions de l'Académie de Dijon, si, après avoir retracé la biographie de Doneau, il ne s'était pas appliqué à caractériser son enseignement et ses travaux juridiques. Qu'à donc fait Hugues Doneau? Quelle place occupe-t-il dans cette pléiade glorieuse d'éminents jurisconsultes qui ont illustré l'école de Bourges? A quelle pensée originale a-t-il attaché son nom, et quels services a-t-il rendus à la science du droit? C'est la réponse à cette question qui fait l'objet de la seconde partie du Mémoire de M. Eyssel.

En prenant pour point de départ la jurisprudence romaine, et sans chercher à élargir le cadre déjà si vaste qu'elle présente, trois méthodes d'interprétation différentes s'offrent au jurisconsulte : 1^o la pure exégèse qui s'attache au texte, l'analyse le développe, en montre ses applications, et évite comme un écueil tout ce qui paraît faire violence à la lettre de la loi ; c'est la méthode des anciens glossateurs et de tous ceux qui dans la loi n'envisagent que son côté pratique ; 2^o la méthode historique, qui consiste à chercher le sens d'une législation dans les antécédents et dans les mœurs, les traditions, les préjugés du peuple qu'elle a régi ; c'est la méthode que Cujas a inaugurée, ou que, du moins, il a pratiquée dans des proportions si vastes, avec une érudition si profonde, si ingénieuse, qu'il a effacé tout ses devanciers ; 3^o la méthode dogmatique, qui se propose pour but le droit idéal, et qui, à la lumière de cette idée, analyse, définit, coordonne les notions juridiques ; refait l'œuvre du législateur ; change ses classifications, prétend redresser ses erreurs, approuve ou condamne les règles qu'il a posées, selon qu'elles paraissent conformes à la droite raison. Méthode périlleuse qui trop souvent est arbitraire, alors qu'elle se dit rationnelle, mais méthode féconde, la seule à proprement parler qui puisse conduire à de sérieux progrès dans la législation : c'est la méthode que Duaren avait timidement suivie ; c'est celle que Doneau a généralisée et par laquelle il s'est acquis un nom dans l'histoire de la jurisprudence, comme interprète du droit romain.

Le principal titre de Doneau est son *Commentaire sur le droit civil* : c'est une volumineuse compilation dans laquelle, au moyen de

textes des Instituts et des Pandectes commentés, éclaircis et disposés d'après un plan nouveau, l'auteur essaye une vaste synthèse de la science juridique. On ne lira pas sans un vif intérêt l'analyse que M. Eyssel a donnée de ce grand ouvrage; elle a d'autant plus de prix pour nous, que les théories des maîtres de Bourges y sont perpétuellement comparées, soit aux opinions de ses contemporains, soit aux doctrines plus récentes qui ont vu le jour en Allemagne et en France. Nous aurions pu essayer d'abrégé ce résumé; mais il nous a semblé qu'un pareil travail serait sans beaucoup d'utilité, et qu'il valait mieux renvoyer tout au moins au Mémoire de M. Eyssel ceux qui ne voudraient pas recourir à l'ouvrage original.

Le savant travail de M. Eyssel se termine par un appendice qui renferme, à la suite de quelques pièces inédites, tirées des archives de l'Université de Leyde, un catalogue très-complet des ouvrages de Doneau et de toutes les éditions qui en ont été données. Ainsi rien ne manque à cette précieuse étude, même sous le rapport bibliographique; elle réunit toutes les indications que la curiosité la plus exigeante peut réclamer. Nous en félicitons et nous en remercions sincèrement l'auteur; mais nous ne terminerons pas sans adresser aussi notre part de félicitations à l'Académie de Dijon, dont le Recueil comptera un excellent Mémoire de plus, qui lui appartient en quelque sorte doublement, puisqu'elle l'avait inspiré et provoqué par son intelligente initiative.

CHARLES JOURDAIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX. — Tomes VII et VIII. Aix 1857 et 1861, 2 volumes in-8°.

Je suis chargé, pour la première fois, de rendre compte des *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, tome VII, publié en 1858, et tome VIII, en 1861 seulement. Du reste, M. le secrétaire perpétuel de cette Académie annonce, dans un avant-propos que, grâce aux nombreux matériaux qu'elle possède dans ses cartons, à la généreuse protection du gouvernement et au bienveillant concours de l'administration du pays, les volumes suivants seront soumis à une périodicité plus régulière. Les travaux de nature à vous être signalés dans ces deux volumes sont assez nombreux et assez variés pour que j'éprouve le besoin d'introduire une classification dans l'analyse à laquelle je vais me livrer.

Je me bornerai à mentionner ceux qui se rapportent à l'histoire intérieure de l'Académie : tels sont la *Notice sur Mgr Charles-Alexandre de Richery, mort archevêque d'Aix*, par M. Jules Seranon, avocat; le *Discours prononcé par Mgr Chalandon, nouvel archevêque, le jour de son installation comme membre honoraire*, et la *Réponse de M. Féraud-Giraud, président*.

Parmi les travaux relatifs à l'histoire générale ancienne ou moderne, je trouve d'abord le Mémoire de M. de Castellan, président de chambre à la cour impériale, intitulé : *Influence de la société sur la littérature et de la littérature sur la société chez les Hébreux*. Est-il possible de traiter ce sujet avec succès, lorsqu'il s'agit d'un peuple dont la littérature et la société sont aussi peu connues, en dehors des monuments d'une nature toute spéciale qui nous en ont été transmis ? Nous en doutons ; aussi l'auteur a-t-il plutôt indiqué l'influence réciproque des lois et des mœurs que le sujet même annoncé par son titre, et n'a-t-il pu formuler que des conclusions assez vagues, telles que celles-ci : « On voit clairement l'esprit religieux, l'esprit d'indépendance et l'esprit de famille se réfléchir des institutions hébraïques sur une littérature vraiment animée du triple souffle de la Divinité, de la liberté et de la nature, dans leur expansion la plus vraie et la plus belle. » Du reste, nous le répétons, le sujet étant donné, il était difficile d'éviter cet inconvénient, et il serait injuste de méconnaître les efforts consciencieux de M. Castellan pour en triompher.

M. Jules Zeller, sous le titre d'*Etude politique et morale sur l'empire et les empereurs romains*, a publié le cours professé par lui à la

Faculté des lettres d'Aix dans l'année 1856-57. Il se divise en trois parties : 1° *Introduction*. — 2° *Auguste. Ni république ni monarchie*. — 3° *Tibère. Justice et adoption*. A part la forme un peu bizarre de ces titres, nous n'avons que des éloges à donner au travail de M. Zeller, et nous lui rendons volontiers la justice qu'il réclame, celle d'avoir, dans un sujet plus exposé qu'un autre au péril des rapprochements et des influences politiques du moment, tenu d'une main ferme la plume de l'historien et la balance du juge.

C'est au même ordre d'études qu'appartient le morceau le plus important que renferment nos deux volumes : *l'Etude sur Julien l'Apostat, son caractère, son génie, et sur ses œuvres philosophiques, littéraires et oratoires*, par M. A. Tavernier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. Bien que l'auteur annonce une troisième partie, ce qu'il nous a été donné d'examiner constitue un travail assez complet pour être apprécié avec justesse et signalé avec éloge. En abordant de nouveau ce sujet, traité par plusieurs écrivains éminents, et sur lequel M. de Châteaubriand semblait avoir dit le dernier mot dans une des parties les plus remarquées de ses *Etudes historiques*, M. Tavernier donne pour excuse le désir de répondre à M. Beugnot, qui, dans un ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a essayé de protester contre les conclusions sévères auxquelles avait abouti également le pieux savoir de Tillemont et l'esprit philosophique de Gibbon. C'est pour y revenir avec une nouvelle force que M. Tavernier a entrepris d'étudier successivement dans Julien l'homme politique et privé, le littérateur, le controversiste et le philosophe. Sans méconnaître sa haute intelligence, ses talents pour la guerre et pour l'administration, ce qu'il y eut de noble dans sa fin, il nous le représente, alors que le monde hésitait encore entre la religion païenne et celle du Christ, que ses prédécesseurs à l'empire et lui-même dans sa jeunesse avaient compris la supériorité de la foi nouvelle ; il nous montre Julien, disons-nous, cédant à une fausse raison d'Etat, à la tentation orgueilleuse de jouer un rôle au-dessus des forces d'un homme, celui de ressusciter des croyances qui avaient fait leur temps. « Au lieu, dit l'auteur, d'entrer dans la voie qui regardait l'avenir, ses yeux s'étaient fixés obstinément sur le passé ; il manqua de génie, ou le sacrifia à son ambition, il ne sentit pas la force secrète enfermée dans l'Evangile, et ne vit pas l'aurore nouvelle qui se levait pour les peuples, pour la liberté, ni l'affranchissement qui se préparait pour eux. Ce qui, aux yeux de la postérité, laissera Julien sans excuse, c'est que, voisin du temps où l'expansion du christianisme se faisait sentir, près du berceau de ce

nouveau-né, où tout fut si pur et si céleste, témoin de ce courage indompté qui ne redoutait rien et qui transformait les âmes, contemporain des plus beaux génies qui se tenaient près de la croix, il n'ait pas été étonné de la puissance de cette doctrine qui faisait d'un chrétien obscur un Epictète, un sage, un Marc-Aurèle, et peuplait le monde de philosophes qui se dévouaient sans prétention et sans efforts. La vertu chrétienne et le sceau divin qu'elle portait ne lui inspirèrent qu'une jalouse envie. Il voulut la transporter aux autels de ses dieux, et toutes ces fleurs écloses sous le souffle du Christ ne purent rien dire à son âme ni rien révéler à son cœur. »

L'examen des œuvres littéraires et oratoires de Julien remplit en grande partie la première moitié du vaste travail qui nous occupe. Les *Lettres*, le *Misopogon*, les *Césars*, sont tour à tour passés en revue par M. Tavernier, et partout, même dans ceux de ces ouvrages qui sont antérieurs à l'apostasie de leur auteur, le critique judicieux signale une prédilection pour les idées et les images païennes, qui, sans absoudre le choix auquel il s'arrêta, semblerait indiquer du moins qu'il y avait une certaine affinité entre le paganisme et sa nature intime.

La seconde partie, consacrée aux œuvres de controverse, débute par un tableau largement tracé des luttes entre les philosophes alexandrins et les philosophes chrétiens de l'Orient. Les attaques de Celse, l'ami de Lucien, le précurseur de Julien et de Voltaire, les critiques plussavantes de Porphyre, le néo-platonicien éclectique, provoquent les réfutations d'Origène et d'Eusèbe, qui fait l'Histoire des variations de la philosophie grecque, comme Bossuet fera plus tard celle des variations du protestantisme. L'auteur nous ramène enfin à Julien, qu'on a peut-être un peu trop perdu de vue dans le cours de cette savante analyse, par l'examen de son livre contre les chrétiens, conservé en grande partie dans les ouvrages de saint Cyrille. Cet examen fait bien comprendre la prédilection de Voltaire pour Julien : on y retrouve ses antipathies pour le peuple juif, et ses efforts constants pour l'amoinrir, le rendre odieux, faire contraster enfin son peu d'importance historique, le rôle ingrat qu'il aurait joué sur la scène du monde, avec la mission divine qu'on lui attribue et le choix qu'aurait fait de lui la Providence pour être le dépositaire de la vérité éternelle. Julien, dit M. Tavernier, ne fit que répéter les sarcasmes de Celse et les sophismes de Porphyre, sans tenir compte des réfutations d'Origène et d'Eusèbe. D'ailleurs il était difficile qu'un esprit aussi pénétrant que le sien ne vit pas le côté faible et souvent ridicule des croyances usées dont ils'était constitué l'apologiste, qu'il

ne comprit pas que l'avenir était à cette religion qu'il affectait de mépriser. « Si son regard, un moment prophétique, s'écrie à cette occasion l'auteur de l'*Etude sur Julien*, avait pu voir, à travers les obscurités des âges, les merveilles de la civilisation moderne; s'il avait vu le christianisme en former la base et le point initial, les nations soumises à un droit public commun et universel qui les régit, l'esclavage aboli, le génie des fondateurs, des conquérants et des guerriers resplendissant dans Charlemagne et dans Napoléon, les vertus de saint Louis, les mœurs adoucies, la charité publique et privée soulageant toutes les misères, les prodiges de nos arts, ceux de nos sciences, la nature vaincue, la pensée traversant l'espace et la profondeur des mers avec la rapidité de l'éclair, des continents immenses et des mers inconnues révélés à l'homme par son courage et son intrépidité, et, par-dessus tout, cette foi chrétienne, par lui si injustement abandonnée et si odieusement attaquée, toujours vivante, toujours immortelle, accomplissant sa mission, sauvant l'humanité de ses propres excès, guérissant ses maux et lui montrant constamment sa route jusqu'au terme final où elle doit cesser d'être, il se serait peut-être incliné devant elle, et il eût dit, non plus avec l'accent de l'ironie et du sarcasme, mais avec celui du triomphe et de l'adhésion : « *Galiléen*, tu as vaincu ! »

Des Saliens, par M. Rouchon. — Parmi les travaux qu'a suscités sur tous les points du territoire une louable émulation pour concourir au monument national de la Carte des Gaules, on distinguera le Mémoire étendu, consciencieux de M. de Rouchon sur la topographie du peuple appelé *Salye*, *Salien*, *Salice* et, si l'on veut, *Salluvien*, appartenant à la ligue gauloise et au sang mêlé des Celtes et des Ligures, qui occupait le territoire entre la Méditerranée, le Rhône, la basse Durance, le Luberon, le bas Verdon, les Alpes et le Var inférieur. L'auteur s'appuie sur les trois principaux géographes anciens : Strabon, Pline le naturaliste et Ptolémée, en s'efforçant, tantôt de concilier leurs témoignages, tantôt d'en expliquer les variations par les changements survenus entre les diverses époques où ils écrivaient, et sans négliger les indications moins importantes que peuvent fournir d'autres écrivains tels que Tite-Live, Festus, Pomponius Méla. Ainsi c'est dans les textes de Tite-Live qu'il trouve la première trace d'une distinction entre le nom de *Salyes*, *Sallii*, qui s'applique à la nation entière, et celui de *Salluvii*, consacré spécialement à désigner la peuplade qui ravagea les confins des Massiliotes et envahit même l'Italie.

L'auteur examine successivement la contrée salienne telle que

l'ont décrite, à des époques différentes, Strabon, Pline et Ptolémée. A mesure qu'il avance dans cet examen, il groupe en faisceau les connaissances acquises, et montre ce que chaque témoignage ajoute à celui qui l'a précédé. C'est ainsi que, tandis qu'on trouve à peine dans Strabon l'indication de deux peuplades saliennes, Pline en énumère jusqu'à douze dont il donne les noms et, jusqu'à un certain point, l'emplacement.

Chemin faisant, M. Rouchon rencontre et s'efforce de résoudre diverses questions topographiques plus ou moins importantes, telles que la limite précise qui séparait les Saliens et les Voconces, le théâtre de la bataille de Marius contre les Cimbres, événement dont il croit retrouver la trace dans les noms topographiques de Malosse (*mala ossa*), Meyreuil (*Mariolun*), *lou baou de Mario*, le Rocher de Marius; enfin la situation de l'ancienne ville des Tricastins, Aëria, qu'il place à Saint-Paul-Trois-Châteaux, touchant ainsi à l'un des points qu'a traités M. Macé dans ses *Etudes ethnographiques sur les différents peuples qui ont habité la Savoie et le Dauphiné*, dont la lecture est encore présente au souvenir de la plupart de vous.

Dans les dernières parties de son Mémoire, l'auteur montre comment se formèrent les provinces Viennoise, première et seconde Narbonnaise, et, en traitant des cités romaines de l'ancienne contrée salienne, il discute et adopte l'indentité constatée de la *civitas Rigomagensium* avec Briançon, au pied du mont Genève. Il cherche à établir que, dans ce pays, l'établissement ecclésiastique suivit l'ordre civil, et ne le précéda pas. Ainsi, suivant lui, la distribution territoriale des évêchés et des provinces ecclésiastiques marcha parallèlement avec celle des cités et des provinces civiles, mais en se modelant sur celles-ci. Il est vrai que plus tard, tandis que les comtés, dont le nom s'était substitué à celui de cités, mais sans altération des limites, s'abîmaient dans le chaos des fiefs, l'ordre de l'Eglise restait à peu près immuable jusqu'à la révolution de 1789 et au concordat de 1804.

Ce savant Mémoire, pour lequel M. de Fonvert, l'un des confrères de M. Rouchon à l'Académie d'Aix, a dressé deux cartes qu'on regrette de ne pas trouver dans les volumes qui nous occupent (1), est suivi d'une *Liste des auteurs employés dans la notice, avec l'indication des principaux textes auxquels le lecteur peut recourir*.

M. Mouan a donné, dans le VII^e volume, une *Notice sur deux anciens poètes provençaux*, Antoine de Latour et Honoré d'Estienne. La se-

(1) Un avis imprimé sur la couverture du VIII^e volume annonce que ces deux cartes seront envoyées plus tard à tous ceux qui l'auront reçu.

conde de ces notices fournit quelques renseignements sur Louis Racine et sur le séjour qu'il fit à Marseille comme inspecteur général des finances. Elle nous révèle aussi l'existence d'une de ces sociétés littéraires qui s'étaient formées en province à l'imitation de l'hôtel de Rambouillet. Ainsi la ville d'Aix possédait, sous le nom d'*Aréopage*, un cercle où, dit M. Mouan, « l'on agitait chaque soir des questions de littérature légère, ou bien on lisait des pièces de vers roulant presque toujours sur des sujets de galanterie. De graves magistrats ne dédaignaient point de prendre part à ces séances, qui se tenaient chez un M. Leblanc, écuyer. Les règlements de la société n'en interdisaient point l'entrée aux dames. L'*Aréopage* fut même présidé pendant plusieurs années par Mme de Châteaurenard qui, par ses grâces et son esprit, aurait bien mérité d'être appelée l'*Arthénice* de l'hôtel de Rambouillet de la ville d'Aix.

M. Charles de Ribbe a publié, dans le VIII^e volume, *Quatre Lettres inédites du marquis et du comte de Mirabeau*. Elles sont peu importantes ; cependant on retrouve dans la seconde une de ces boutades originales par lesquelles l'auteur de l'*Ami des hommes* avait coutume d'exhaler ses griefs paternels : « Car enfin, Monsieur, écrit-il à M. de Gassaud (18 avril 1774), ou il faut désespérer à jamais de cette tête-là (on devine qu'il parle de son fils aîné), ou, sans la perdre, et ménageant au contraire tous les moyens de le sauver, il faut le frapper par les effets amplement mérités de la sévérité publique et privée, et faire révolution dans ce moulin à vent d'orgueil. »

Nous insisterons davantage sur un travail plus étendu et plus piquant que le même membre de l'Académie, M. de Ribbe, a intitulé : *Un Journal et un journaliste à Aix avant la révolution, étude de mœurs sur la ville d'Aix vers la fin du XVIII^e siècle*. L'auteur en a puisé les matériaux dans une de ces feuilles provinciales plus ou moins éphémères qui, sous les titres successifs d'*Affiches d'Aix et Affiches de Provence*, et sauf une interruption de trois ans, parut à Aix de 1770 à 1777. Mais, par une mise en œuvre agréable et piquante, l'auteur a su tirer de ce simple document et de ce fond en apparence assez ingrat, sur la vie privée et sur la vie de province en particulier, une foule d'aperçus qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui ne sont pas seulement précieux pour l'histoire locale.

« La rédaction de cette gazette, nous dit-il, était nulle ou à peu près, le public étant le principal et presque unique collaborateur du rédacteur en chef. Point d'articles politiques, peu d'articles littéraires méritant ce nom, beaucoup d'annonces et de nouvelles écrites au hasard de la plume ; la feuille se composait ainsi d'elle-même.

Quant au style, nous le savons, il n'en faut pas parler; on ne s'en occupait pas. Les journalistes d'alors étaient peu soucieux des raffinements et des formes maniérées du langage. Leur bonhomie et leur naïveté feraient sourire l'homme le plus étranger aux habitudes modernes de la réclame. » Et pourtant, qui le croirait ? dans cette ère patriarcale du journalisme, M. de Ribbe croit avoir trouvé l'origine du *canard* dans une facétie empruntée par les *Affiches d'Aix au Journal historique* du mois d'avril 1771, avec ce titre significatif : *Moyen de prendre les canards sauvages*, et qui paraît être en ce genre l'un des premiers produits de l'imagination des gazetiers.

Le directeur du journal, affriandé par le succès, avait eu l'idée de joindre à sa principale entreprise un bureau de publicité et un cabinet de lecture. Ce dernier s'ouvrait tous les jours de huit heures du matin à midi, et de deux heures à huit heures du soir. Les journaux pouvaient toujours être lus à domicile et gardés seulement deux jours. Les gazettes étaient portées en ville par des commissionnaires *ad hoc*; on était tenu de les lire sur-le-champ et de les rendre. Le prix annuel d'abonnement, payable d'avance, avait été fixé à 36 livres; il se réduisait à 18 livres quand on ne lisait ni les journaux ni les gazettes. Il était dit dans le plan du règlement du cabinet que, si des personnes non abonnées voulaient « *s'amuser à la lecture*, » elles payeraient un sol pour la gazette et six sols pour les ouvrages, la séance se prolongeât-elle toute la journée.

La réunion d'une riche et nombreuse aristocratie à Aix pendant l'hiver, la présence du gouverneur, du lieutenant général de la province, de l'intendant, des magistrats du parlement et de la cour des comptes; la présence d'un nombre assez considérable de voyageurs, et notamment d'Anglais, due à la proximité d'Aix de l'Italie, contribuaient à jeter dans cette société un mouvement dont on trouve la trace dans les mille et une mentions des *Annonces, Affiches et Avis divers*. L'auteur y puise de curieux détails sur le luxe de la ville à cette époque, sur la musique, les bals, les soirées dont elle était le théâtre, et, tout en se défendant, « dans cette légère esquisse et à propos des affiches, d'aborder un plus grave sujet, la magistrature, sa situation, son rôle social et politique, l'auteur de *Pascalis, étude sur la fin de la constitution provençale*, signale les symptômes de décadence déjà sensibles dans ce corps illustre qui avait eu ses Peiresc, ses Mazaugues, et qui comptait encore parmi ses magistrats des hommes tels que Castillon, Ripert de Monclar; parmi son barreau, Pascal, Pazery, Pascalis, Barlet, Gassier, et, en dessous d'eux, une génération qui avait déjà marqué sa place à côté des maîtres, Portalis, Bouche, Siméon, etc.

La communauté des procureurs, dont il décrit les fêtes patronales, amène l'auteur à parler des autres corporations, puis des confréries, des ordres religieux, des œuvres charitables. Tout cela constitue un tableau plein de vie, de mouvement et de variété.

Et pourtant, les progrès de la centralisation étaient de plus en plus sensibles et se révèlent jusque dans les annonces qu'insérait le journal. Parmi les offres et les demandes de précepteurs, serviteurs, etc., on voit se multiplier celles de gens qui, voulant entreprendre un long voyage, celui de Paris notamment, recouraient aux bons offices du journaliste pour chercher un compagnon de route et partager les frais avec lui. Un type caractéristique était celui du *Cadet d'Aix*, dénomination qui servait primitivement à désigner « les premiers des maisons de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, gens non mariés, réduits à la part légitimaire, vivant à la table du père de famille ou du frère aîné, aventureux et hardis, ayant la première main dans les complots et les mouvements (1). » Plus tard, dit M. de Ribbe, cette qualification de cadet d'Aix avait fini par devenir un terme de plaisanterie, dont se servaient irrévérencieusement les étrangers en parlant de notre ville.

« Nous nous arrêtons, dit-il en terminant sa piquante étude, à l'époque où Aix était l'heureuse et riche capitale d'une de nos plus belles provinces, le siège du parlement, de la cour des comptes, de toutes les administrations, le séjour privilégié des familles opulentes de la noblesse de Provence, qui partageaient avec une bourgeoisie à la fois modeste dans ses habitudes et forte de ses vertus domestiques le fardeau des affaires du pays, quand enfin, malgré les mauvaises influences que nous avons signalées et une centralisation de plus en plus absorbante, il y avait encore dans son sein un actif et puissant foyer de vie municipale. »

C'est aussi pour nous le moment de terminer ce compte rendu des Mémoires de l'Académie d'Aix, un peu long peut-être, mais qui n'exigeait peut-être pas moins, puisque, dans la variété des matières historiques et littéraires qui s'y trouvent traitées, partis de l'antique Orient, et passant par l'antiquité grecque et latine, par les origines barbares, la formation de la Gaule et de la France moderne, nous voici arrivés à la veille de la révolution de 1789.

E.-J.-B. RATHERY,
Membre du Comité.

(1) *Résumé de l'histoire de l'État et comté souverain de Provence*, par M. Rouchon, aujourd'hui conseiller à la cour impériale d'Aix, et auteur d'un des Mémoires compris dans cette analyse. Paris, 1828; in-12.

RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,
publié sous la direction de M. P.-M. Roux, secrétaire perpétuel.
— Tome XXI, 1^{er} de la 6^e série. Marseille, 1858. 1 vol. in-8^o de
599 pages.

Cette Société académique est l'une de celles qui, par le caractère même de leurs travaux, embrassent le plus grand nombre de sujets divers. Dans un rapport sur quelques-uns des volumes précédents, j'ai essayé d'indiquer par quels liens intimes la statistique se rattachait à l'histoire et comment la statistique de la France pendant les siècles passés, offrirait le tableau le plus complet et le plus varié du mouvement social à ses différentes périodes.

La Société de statistique de Marseille ne s'est dissimulé ni l'étendue ni les difficultés des recherches qu'elle poursuit depuis près de trente ans, et, quoique ses études soient plus particulièrement dirigées vers l'époque actuelle, elle n'en aborde pas moins fréquemment quelques-unes des questions dont la solution tend à éclairer le passé.

Des trois sections dont elle se compose, savoir : *Statistique physique*, — *Statistique politique*, — *Statistique industrielle*, la première seule sort du domaine de ce Comité. Les subdivisions nombreuses des deux autres en indiquent le caractère et la variété.

A. *Statistique politique* : 1^o *Division politique et territoriale*; — 2^o *population*; — 3^o *histoire*; — 4^o *organisation politique et administrative*; — 5^o *institutions*; — 6^o *travaux publics*; — 7^o *établissements industriels*; — 8^o *législation*; — 9^o *nécrologie*.

B. *Statistique industrielle* : 1^o *Agriculture*; — 2^o *industrie*; 3^o *commerce*; — 4^o *navigation*; — 5^o *finances*.

Autant de commissions spéciales, composées chacune de trois membres, correspondent à chacune de ces divisions de recherches; une quatrième section a pour objet la réunion en un seul corps des études des diverses commissions.

La division des travaux publiés par la Société ne correspond pas tout à fait à ce plan, mais on peut y reconnaître la même variété de recherches. Le vingt et unième volume se compose de trois parties : 1^o *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*. 2^o *Tablettes statistiques*. — *Statistique universelle*. 3^o *Extrait des séances de la Société*.

Dans la première partie on remarque les articles suivants : *Météorologie*, par M. P.-M. Roux et par M. Valtz, page 5. *Etat social : Notice biographique et littéraire sur Pierre-Augustin Guys*, par M. Henri Guys, page 33. *Instruction : Statistique de l'instruction primaire dans la commune de Marseille depuis 1848 jusqu'en 1857*, par M. Feautrier, page 68.

Hospices. — Aperçu statistique sur les aliénés et les établissements qui leur sont consacrés dans les Bouches-du-Rhône, par M. L. Ménard, p. 84 et 547.

Consonnation : Observations sur l'approvisionnement et le nouveau mode de la vente en gros du poisson au marché de la place Vivaux à Marseille, par M. Sappet, p. 110 et 548.

Finances : Notice sur le Crédit foncier de Marseille, par M. Second-Cresp, p. 135.

Dans la seconde partie, intitulée *Tablettes statistiques*, on trouve les Mémoires suivants :

Rapport sur les travaux de la deuxième session du congrès international de statistique en 1855, par M. le marquis de Beausset-Roquefort, p. 145.

Rapport sur les séances du congrès international de charité réuni à Paris en 1855, par le même membre, page 166.

Rapport sur un ouvrage de MM. A. et H. Combes, intitulé : Les paysans français considérés sous les rapports historique, économique, agricole, médical et administratif, par M. C. Bousquet, page 248.

Rapport, par M. Feautrier, sur un ouvrage de M. de Fontenay intitulé : *Manuel de l'amateur de jetons*, page 256.

Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier), par M. le comte de Soultrait, page 275.

Notice historique sur la paroisse de Saint-Cyr (Var), par M. l'abbé M. Giraud, page 316.

Suite des *Mémoires historiques et Statistique de Nice*, par M. Chambovet fils, page 410.

Recherches sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances et sur la possibilité d'obtenir une bonne statistique annuelle des ressources alimentaires de la France, par M. le baron de Tocqueville, page 350.

Disons quelques mots de ceux de ces articles qui rentrent dans les études du Comité, et indiquons les renseignements historiques que présentent les autres au milieu de renseignements et de considérations plus scientifiques qu'historiques.

La *Notice biographique sur Guys*, par son petit-fils M. Henry Guys, consul en retraite, retrace complètement la vie d'un des habitants de Marseille, dont l'instruction variée, le génie commercial, les missions consulaires, surtout en Grèce, le dévouement patriotique et les nombreux écrits, Mémoires, consultations, correspondances officielles, ont le plus honoré sa ville natale.

Né en 1734, mort en 1799, Pierre-Augustin Guys commença sa carrière par le commerce. Son père l'avait envoyé en 1749 à Constantinople, dans la maison de MM. de Rémusat, ses oncles. Les études littéraires, auxquelles il s'était d'abord livré avec un vif penchant, lui souriaient davantage. Aussi ce fut sous cette double influence que s'écoula toute sa vie, mais l'homme de lettres finit par l'emporter sur le négociant.

Après un séjour de dix années à Constantinople, Guys rentra en France, où il était appelé à Paris par MM. de Trudaine et de Montaran, et surtout par le Ministre de la marine, M. de Machault. Il fut chargé en 1753 par celui-ci d'étudier plusieurs questions intéressant le commerce de Marseille, alors en concurrence avec la Compagnie des Indes à Paris, et particulièrement l'introduction à Alep de certains tissus de l'Asie centrale, et à Suez des cafés de l'Yémen, articles d'une importance immense, et qu'on voulait faire passer par les comptoirs des négociants de Marseille.

Quelques années plus tard, en 1761, il eut, comme député du commerce, une très-grande part au don que la chambre de Marseille fit à l'Etat d'un vaisseau de 74 canons, en concurrence avec le Languedoc, qui avait fait don d'une frégate.

Il reçut aussi du duc de Choiseul la mission de faire valoir les intérêts de la ville de Marseille dans le commerce du Maroc auprès de la Compagnie royale du Danemark qui en avait le monopole.

Ce furent les mêmes intérêts qu'il eut à défendre à Hambourg, à Amsterdam et dans toutes les villes où le conduisaient ses missions officielles et les propres intérêts de son commerce personnel.

Il contribua à l'établissement dans le Béarn de la première fabrique de bonnets à l'usage des Orientaux, disant que c'était une sorte de *capitation* imposée sur les Turcs.

Le comte de Vergennes, ambassadeur à Constantinople, lui demandait des conseils sur le commerce et la direction des affaires dans le Levant, ainsi que fit plus tard un autre ambassadeur dans le même pays, le duc de Choiseul, qui unissait, comme M. de Guys, le goût le plus éclairé de l'étude des monuments de l'antiquité aux connaissances du diplomate.

Momentanément disgracié et mal apprécié dans certaines opérations commerciales, il fut emprisonné à la Bastille sous l'accusation d'agiotage et de monopole dans le commerce des grains sur le port de Marseille. Mais il ne tarda pas à se disculper et à faire prévaloir, dans un intérêt général, les raisons puissantes qui militaient alors comme aujourd'hui en faveur de la liberté et de la franchise du commerce. Guys connaissait et pratiquait le commerce en homme d'Etat, et l'indication seule des nombreux Mémoires qu'il a écrits, le plus souvent à la demande des Ministres, des consuls et des intendants ou des chambres de commerce, en est une preuve suffisante. Tels sont les écrits suivants : *Commerce de Constantinople*. — *Moyens de diminuer les dépenses nationales dans le Levant*. — *Commerce ancien et actuel du Levant*. — *Des censaux, ou Juifs au service de la nation*. — *Commerce des diamants et des bijoux pour le sérail*. — *Matières d'or et d'argent*. — *Commerce des étrangers*. — *Comparaison des commerces d'Andrinople, d'Angora, de Brousse, de la mer Noire, des Dardanelles, etc.* — *Caractère des Turcs, Juifs, Grecs et Arméniens par rapport au commerce*. — *Etoffes de Turquie à imiter à la calandre*. — *Le royaume, les ports et le commerce du Maroc*. — *Sur l'établissement d'un lazaret à Cette*. — *Laines de Provence*. — *Fils de chèvre d'Angora*. — *Les négociants de Marseille et la noblesse*. — *Les échelles du Levant*. — *Commerce et navigation de la mer Rouge*. — *Mémoire sur Marseille et ses fabriques*. — *Fabrication des draps du Languedoc*. — *Marine militaire et marchande*. — *Commerce par Bassora et par Suez*. — *Cotons de Salonique*. — *Bêtes à laine de Barbarie et d'Espagne vendues en Provence*. — *Commerce du Danemark avec le Levant*.

Toutefois, ces études approfondies et pratiques sur les relations commerciales de la France ne remplirent qu'une portion de la vie active de M. Guys. En 1756, il avait prononcé devant l'Académie de Marseille, dont il était alors directeur, un discours sur l'*Alliance du commerce et des lettres*. Ce discours était comme un exposé de ses inclinations et de ses projets; le même homme qui était consulté par les intendants et les Ministres du commerce sur les questions les plus délicates de relations commerciales et industrielles eut l'honneur de représenter en 1771, dans les séances de l'Académie française, l'Académie de Marseille, qui se glorifiait, avec quelques autres Sociétés littéraires de France, du titre de Fille de cette illustre Académie, et jouissait ainsi d'un privilège remontant à son origine, qu'on avait fait renaître passagèrement, d'assister à ses séances et,

jusqu'à un certain point, de participer à ses travaux. C'était un ancien exemple, intéressant à rappeler, des efforts tendant à rattacher les institutions littéraires de la province à celles de la capitale, au moment où M. le Ministre de l'instruction publique vient de prouver, dans une grande solennité, le profit que les études sérieuses peuvent retirer de ces relations réciproques.

La carrière littéraire de M. Guys n'a pas laissé des souvenirs moins honorables que sa carrière d'économiste et de commerçant. Deux ouvrages fixèrent particulièrement l'attention de ses contemporains, et ne sont point encore oubliés aujourd'hui. Ce sont : 1^o le *Voyage littéraire de la Grèce* ; 2^o *Marseille ancienne et moderne*.

Le premier surtout obtint un grand succès et eut plusieurs éditions et traductions. L'abbé Raynal disait que c'était le meilleur ouvrage sorti de la province, et l'habile helléniste d'Anse de Villoison que c'était des livres savants le plus agréable, et des livres agréables le plus savant. Le comte de Caylus avait voulu en reviser les descriptions archéologiques et en diriger les gravures. Son succès ne fut pas moins grand dans le monde, qu'il familiarisa à l'érudition, que parmi les gens de lettres, au milieu desquels il trouva cependant quelques critiques et des contradicteurs. On lui reprochait surtout d'avoir trop flatté les Grecs modernes et, peut-être avec quelque raison, de n'avoir point assez distingué des traditions classiques de l'antiquité les éléments plus nouveaux introduits par les différents conquérants qui ont successivement traversé ou dominé le sol de la Grèce. On lui reprochait aussi un luxe souvent exagéré de citations des textes classiques, mais nécessaires à l'appui de ses opinions.

C'était, au milieu du dix-huitième siècle, une idée assez neuve que la réhabilitation du caractère des Grecs modernes et la comparaison de leurs mœurs, de leurs fêtes, de leurs usages dans la vie privée et publique aux mœurs et aux coutumes des Grecs de l'antiquité. Tel est en effet le double caractère de l'ouvrage et le double but de l'auteur. Il appuie son opinion sur l'étude de ce peuple, au milieu duquel il avait longtemps vécu, et sur les textes des écrivains de l'antiquité classique, qui ne lui étaient pas moins familiers. « Ce peuple, disait-il, que je n'ai cessé d'observer en voyageant, a, malgré ses défauts, plus de tenue et d'énergie que d'autres peuples civilisés. Il est pour moi un bon et vieux livre ouvert sous mes yeux, que les ignorants foulent aux pieds, que les voyageurs ne daignent pas regarder, pour ne s'arrêter avec admiration que devant les anciens monuments. Ils méprisent des feuillets presque effacés ou détachés ; mais ces lambeaux qui nous restent sont précieux et instruc-

tifs : lorsqu'on les rapproche, ils nous rappellent l'ancienne histoire... »

Pour mieux apprécier la nouveauté des vues de M. Guys, il ne faut pas oublier que ce livre, dont la première édition avait paru en 1771, et la seconde en 1776, avait précédé d'un demi-siècle la délivrance et la réhabilitation des Grecs modernes et les ouvrages de Castellan, de Pouqueville, de notre savant et à jamais regrettable collègue M. Fauriel, qui, dans ses *Chants populaires des Grecs modernes*, développe les mêmes idées avec la finesse de son esprit et la sûreté de sa critique.

Le *Voyage littéraire de la Grèce*, dont la lecture est des plus attachantes, tiendra toujours une place honorable à côté des *Voyages de Tournefort*, du *Voyage pittoresque* du comte de Choiseul-Gouffier et du *Jeune Anacharsis* de Barthélemy.

L'autre ouvrage de M. Guys, sur *Marseille ancienne et moderne*, n'obtint pas, à beaucoup près, un succès aussi éclatant, quoique digne d'estime par la solidité des recherches sur les temps anciens et la précision des renseignements sur les temps modernes. Il sera toujours consulté avec fruit, malgré de nombreux ouvrages plus complets.

M. Guys est aussi l'auteur de différents écrits qui sont aujourd'hui à peu près oubliés, mais qui témoignent de l'activité de son esprit et de la variété de son instruction ; tels sont : un *Voyage en Italie*, recueil de lettres publié par de Querlon ; des *Lettres sur le Danemark*, un poème des *Saisons*, une traduction des *Élégies de Tibulle*, des *Études sur les hôpitaux* ; une *Défense de l'usage de l'inoculation de la vaccine*, dont il fut un des plus grands partisans, n'ayant pas hésité à en essayer des premiers l'usage sur l'un de ses enfants.

Dans les dernières années de sa vie, M. Guys visita de nouveau la Grèce et l'Archipel. On lui décerna le titre de citoyen d'Athènes, dont il était bien digne, mais qui alors était un honneur et un mot un peu vides de sens. On raconte que dans une de ses promenades dans la campagne, où il était bien connu, il fut entouré par des jeunes filles dansant en chœur, qui l'enfermèrent dans le cercle qu'elles décriaient en dansant. Cette petite scène a été reproduite, sur le portrait publié dans le vingt et unième volume du *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*, par M. Fauvel, longtemps consul à Athènes, dont l'érudition est aussi bien connue, et qui était des meilleurs amis de M. Guys.

La correspondance très-étendue qu'il entretenait avec les littérateurs et les savants de la seconde moitié du dix-huitième siècle a

fourni à M. Henry Guys de nombreux détails pour l'intéressante notice qu'il a religieusement publiée sur son aïeul. Je l'ai analysée peut-être un peu longuement ; mais il m'a semblé qu'on ne saurait trop mettre en relief la vie des hommes honorables dont la province est fière à si bon droit, et que la Société savante de Marseille, qui avait rendu cet hommage à l'un de ses plus illustres concitoyens, méritait qu'on lui en tint compte.

Plusieurs des nombreux Mémoires ou rapports qui composent le vingt et unième volume du *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*, et dont j'ai donné la liste ci-dessus, sont trop indirectement relatifs aux recherches du Comité pour qu'il soit possible d'en donner l'analyse. Je me bornerai à signaler quelques traités qui rentrent davantage dans le cadre de nos études.

M. Feautrier, auteur d'une *Statistique de l'instruction primaire dans la commune de Marseille depuis 1848 jusqu'en 1856*, travail dont il avait publié dans un volume précédent la première partie, qui comprend l'intervalle de 1829 à 1847, a constaté les résultats suivants : de 1829 à 1847, le nombre des écoles était monté de 152 à 236, et celui des élèves de 7,572 à 15,655. Ce progrès ne porta pas seulement sur l'accroissement du nombre des élèves, mais aussi sur les matières et les méthodes d'enseignement. De 1848 à 1857, l'augmentation fut beaucoup moins rapide ; le nombre des écoles s'est élevé de 236 à 249, et celui des élèves de 15,655 à 17,840, savoir : 96 écoles de garçons, dont 26 publiques et 70 libres ; 153 écoles de filles, dont 20 publiques et 133 libres. Les salles d'asile portaient à 276 le nombre des établissements d'instruction primaire, réunissant 20,748 élèves. Le nombre des écoles libres a diminué de 22 durant cet intervalle. Le rapport des enfants qui reçoivent ainsi l'instruction dans la commune de Marseille, dont la population dépasse 230,000 habitants, est de 1 sur 9, résultat qui doit éclaircir considérablement la teinte noire dont le tableau de M. Ch. Dupin a recouvert, dans sa carte publiée en 1827, le département des Bouches-du-Rhône, où il ne trouvait alors qu'un élève mâle par 49 habitants. L'auteur de ce travail entre dans des détails où nous ne pouvons le suivre sur les caractères différents de chacune de ces institutions.

— Dans son *Aperçu statistique sur les aliénés et les établissements qui leur sont consacrés dans les Bouches-du-Rhône*, M. L. Ménard, directeur des prisons de ce département et ancien inspecteur du service des aliénés, s'élève à des considérations générales auxquelles une longue pratique doit faire accorder une entière confiance. Il montre combien l'indifférence, la pitié ou la risée publiques, qui

frappaient encore au milieu de ce siècle cette grande misère de l'humanité, sans égard pour les rangs, se sont sensiblement affaiblies depuis que la médecine et l'économie sociale, venues en aide à la charité chrétienne, ont étudié les différentes sortes d'aliénation mentale, ont cherché à approprier à chacune d'elles des traitements rationnels, et depuis surtout que l'Etat a consacré, par la loi de 1848, l'existence obligatoire d'établissements publics pour le traitement des aliénés indigents.

Le nombre exact des aliénés dans le département dont il s'agit est d'autant plus difficile à fixer exactement que plusieurs autres départements, le Var, la Corse et l'Algérie se sont entendus avec l'administration de Marseille pour avoir droit à faire soigner les malades dans les établissements publics de cette ville, et, d'un autre côté, que, même en ajoutant la population beaucoup moindre des établissements privés à celle des aliénés indigents secourus à domicile, au nombre de 500 environ, on est loin encore de connaître le nombre véritable des personnes atteintes de folie et dont les familles dissimulent le plus longtemps possible la triste situation.

Toutefois, M. Ménard constate que le nombre des entrées en 1856 a été de 454 malades, non compris 944 restant de l'année précédente. Au 31 décembre 1857, le nombre total des aliénés dans les établissements spéciaux était de 974 (399 pour les Bouches-du-Rhône, et le surplus pour les autres départements, dont 697 dans l'asile de Marseille, 189 dans l'asile d'Aix et 88 dans les asiles privés). M. Ménard donne des renseignements instructifs sur les différents établissements du département des Bouches-du-Rhône consacrés aux aliénés. Le principal est l'asile dit de Saint-Pierre, qui doit son origine à l'hôpital des fous de Saint-Lazare, dont l'histoire a été retracée par un savant médecin de Marseille, M. Lautard. Ces établissements succédèrent en 1699 à une ancienne léproserie, et c'est à un prêtre de cette ville, l'abbé Antoine Garnier, que revient l'honneur d'avoir pensé activement le premier à Marseille à améliorer le sort de ces malheureux.

L'asile d'Aix, fondé en 1691 par la libéralité du président Lebret et de l'archevêque Mgr de Cosanne, porta jusqu'à ces dernières années la dénomination d'*Hospice des insensés*. La loi n'a voulu pour les aliénés ni hospices ni prisons, elle leur a ouvert des asiles, et c'est sous le nom d'*Asile de la Trinité* que celui d'Aix est désigné aujourd'hui. M. Ménard indique l'infériorité relative de cet établissement sur celui de Marseille et signale les améliorations dont il le juge susceptible. Il apprécie également les établissements privés,

et il expose dans des tableaux nombreux et détaillés le mouvement des aliénés dans ces différentes maisons pendant la dernière période décennale.

— M. Sapet, dans ses *Observations sur l'approvisionnement et le nouveau mode de la vente en gros du poisson à Marseille*, expose les principes de la liberté du commerce, et montre combien l'administration des villes aussi bien que le gouvernement supérieur de l'Etat doivent les prendre pour bases de la législation. Cette vente du poisson aux enchères sur la place publique blessait d'anciens intérêts que la routine avait consacrés. Un certain nombre de marchandes, de riches poissonnières désignées sous le nom de *cacanes*, jouissaient de temps immémorial du privilège exclusif de la vente en gros : tout le produit de la pêche leur était adressé, et chacune d'elles le distribuait ensuite aux revendeuses leurs affiliées. Les *cacanes* fixaient elles-mêmes, en assemblées, le prix que les revendeuses devaient payer aux pêcheurs pour chaque espèce de poisson, sous peine d'être mises à l'index et exclues à l'avenir du partage de la marée. Le producteur, c'est-à-dire le pêcheur, était obligé de subir sans contrôle les conséquences de ce monopole, dont les privilèges rappellent ceux des corporations du moyen âge. Ce n'est pas sans de grandes difficultés que ce privilège a été remplacé par la vente aux enchères publiques. L'auteur donne de longs détails sur les produits et les avantages de cette vente.

— Deux rapports de M. le marquis de Bausset-Roquefort sur la deuxième session du congrès international de statistique et sur le congrès international de charité, tenus l'un et l'autre à Paris en 1855, offrent d'utiles renseignements, le premier, à un point de vue général, sur les efforts tentés par les principaux Etats de l'Europe pour obtenir des relevés et des notices statistiques relatifs à la population, au territoire, aux phénomènes naturels, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à la topographie, à l'instruction publique, à l'administration, à la justice, etc. Ces résumés très-substantiels ne sauraient être abrégés, et sont par conséquent intégralement reproduits. On y voit que depuis longtemps la France a été devancée dans cette voie par quelques autres nations, sinon pour l'idée théorique, du moins pour l'exécution méthodique de plusieurs des principaux travaux ou sujets de recherches. Toutefois, on ne saurait méconnaître que la Statistique générale officielle de la France entreprise sous les auspices du Ministre des travaux publics, et aujourd'hui dirigée par M. Legolt, n'ait déjà rassemblé un très-grand nombre de documents variés et positifs. Les objections qu'on renouvelle souvent contre la solidité des bases

sur lesquelles sont fondées les données statistiques, d'après des informations recueillies à tant de sources diverses, et qui ne méritent pas toutes une égale confiance, ne s'appliquent pas seulement à la France, mais à toutes les nations. C'est une des grandes difficultés de cette science nouvelle; on est bien loin encore de les avoir surmontées.

Dans son rapport sur le congrès de charité tenu sous la présidence de M. de Melun, M. le marquis de Bausset-Roquefort a rassemblé, d'après les communications faites à ces assemblées, des renseignements historiques intéressants sur les origines de plusieurs institutions. A propos du travail des enfants dans les manufactures, qui a tant occupé les économistes et des sociétés de secours mutuels dignes de toutes nos sympathies, il a parlé des associations d'ouvriers et des principales corporations industrielles au point de vue de la charité. Il a montré qu'on ne devait pas être trop injuste envers le moyen âge, qui a souvent pourvu dans les règlements de ces corporations à la plupart des besoins que la société moderne se fait un devoir plus régulier peut-être, sinon toujours plus efficace, de secourir.

Les institutions des aveugles et des sourds-muets, les lois relatives à la mendicité et surtout les questions toujours si complexes des enfants trouvés sont l'objet d'autant d'articles intéressants. Ce dernier surtout lui a fourni l'occasion de rappeler l'origine et les vicissitudes des institutions que la charité privée ou publique, administrative, locale ou centrale, a créées ou perfectionnées dans le but de remédier à ce dangereux fléau des sociétés. L'auteur a rappelé les différentes institutions locales dont les enfants exposés ont été l'objet depuis le douzième siècle, et surtout pendant les quinzième et seizième siècles et après saint Vincent de Paul, jusqu'à l'institution passagère des *Enfants de la patrie* et jusqu'aux efforts tentés de nos jours. Il ajoute quelques faits à ceux que l'on connaissait déjà. M. de Beausset ne paraît pas avoir connu un essai de recherches sur ce même sujet que je présentai au Comité historique en 1856, dans un rapport sur des documents communiqués par M. de la Fons de Méricocq, et qui a été imprimé dans le Bulletin de cette même année.

On remarque ensuite dans le volume de la Société de Marseille un Mémoire d'économie politique de M. le baron de Tocqueville, intitulé: *Recherches sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistance, et sur la possibilité d'obtenir une bonne statistique annuelle des ressources alimentaires de la France*. On y voit étudiée du point de vue le plus élevé et avec une grande lucidité cette ques-

tion, qui intéresse si profondément l'administration et la nation tout entière.

— Plusieurs rapports présentés à la Société de statistique de Marseille sur des ouvrages imprimés figurent dans le même volume, entre autres un rapport de M. C. Bousquet sur un ouvrage de MM. Combes, intitulé : *Les paysans français considérés sous les rapports historique, agricole, économique, etc.*; — de M. Alibert, sur un Mémoire de M. Jauffrey relatif à la *Nécessité d'une réforme dans les travaux statistiques de la juridiction consulaire et des tribunaux civils*; — de M. Feautrier, sur un ouvrage de feu M. Ch. de Fontenay, intitulé : *Manuel de l'amateur de jetons*, travail neuf et intéressant que l'auteur se proposait de compléter dans une édition postérieure, et que la mort a interrompu.

— Il nous reste à parler des trois principaux Mémoires, tous trois originaux et historiques, qui complètent le volume de la Société de statistique dont j'ai l'honneur d'entretenir le Comité.

Le premier est un *Abrégé de la statistique archéologique de Moulins*, par M. le comte de Soultrait. Ce Mémoire, comme tous ceux de notre estimable collègue, est plein de vues heureuses, de descriptions exactes, d'aperçus neufs et instructifs. Dans cette étude de la partie nord-orientale du département de l'Allier, qui faisait partie de l'ancienne province du Bourbonnais, l'auteur étudie successivement, comme il l'a fait dans ses différents Mémoires archéologiques sur ce département, les monuments des ères celtique, gallo-romaine et chrétienne. Il fait connaître les patrons des églises, décrit les premières églises romaines, les cryptes, le style architectonique en général des monuments de cette partie du Bourbonnais, les sculptures, les statues, les croix, les fonts baptismaux, les bénitiers, les autels, les peintures murales, les meubles, tableaux, vases sacrés, cloches, les vitraux, les tombeaux. Un chapitre très-détaillé est consacré aux inscriptions; l'auteur en a publié un plus grand nombre encore dans ses autres Mémoires sur le département de la Nièvre. D'autres chapitres concernent les enseignes, les châteaux, les maisons et autres constructions civiles. Cet intéressant Mémoire est terminé par un tableau synoptique des monuments de l'arrondissement de Moulins, classés par communes et par époque, avec les noms des collateurs des paroisses. M. de Soultrait a suivi pour ce tableau le plan dont M. de Caumont a donné de bons exemples dans les différentes parties de sa *Statistique archéologique du Calvados*, dont l'étude a rendu de véritables services.

Le Mémoire de M. de Soultrait n'est du reste que l'abrégé d'un

ouvrage plus général qui embrasse l'ensemble de l'archéologie du département de l'Allier.

— Un Mémoire dont on ne saurait trop louer l'esprit méthodique et les recherches consciencieuses puisées aux sources originales est celui que M. l'abbé Magloire Giraud a publié dans ce volume sous le titre de *Notice historique sur la paroisse de Saint-Cyr* (Var). L'auteur est bien connu par de savantes *Recherches archéologiques et topographico-historiques sur l'ancien Tauroentum*, ouvrage couronné, il y a quelques années, par l'Académie des inscriptions. Son nouvel écrit concerne une petite paroisse située à un kilomètre et demi de ces ruines, non loin du littoral et au milieu d'une plaine occupée autrefois, dit-on, par la mer, qui formait un port dans ce village. Cette tradition ne peut d'ailleurs se rapporter qu'à des temps fort reculés, puisque dès le seizième siècle les marécages formés par les atterrissements successifs des eaux torrentielles ont été desséchés et mis en culture, que des bulles des onzième et douzième siècles font mention de sa petite chapelle dépendant des possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et que déjà, bien des siècles auparavant, pendant la période gallo-romaine, il y a eu dans les environs des habitations, des sépultures dont on retrouve les vestiges.

Tout en réunissant les souvenirs variés qui se rattachent à l'histoire de cette commune, à l'exemple de ce que notre regretté confrère M. Aug. Le Prevost avait fait pour une commune du département de l'Eure, modèle qu'on devra toujours offrir aux laborieux antiquaires et historiens de nos provinces, M. l'abbé Giraud a eu à examiner plusieurs points historiques qui touchent à l'histoire générale des origines du christianisme et à celle des faits religieux. Il se demande, mais sans résoudre cette question, si ce n'est point à Saint-Cyr que se trouvait le *monasterium Sancti-Cyrici*, où sainte Eusébie passa quarante ans, au cinquième siècle. On sait que le tombeau de cette sainte, tombeau qui porte son épitaphe ajoutée à un monument romain probablement antérieur de plusieurs siècles découvert dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Victor, est aujourd'hui l'un des monuments les plus curieux du musée de Marseille.

Les détails dans lesquels M. l'abbé Giraud entre sur les fêtes patronales si goûtées encore en Provence sous le nom de *Romérages*, et dans d'autres pays sous les noms de *Ducasse*, de *Trin*, de *Vogue*, d'*Apport*, de *Pardon*, etc., sont des plus intéressants. Il rapporte plusieurs pièces rédigées en langue provençale et conservées dans les archives de la Cadière, qui présentent des ordonnances et des récits de l'assemblée patronale de Saint-Cyr, telle qu'elle était célé-

brée au seizième siècle, à l'époque de l'Ascension. Toutes les autorités de la commune y prenaient part solennellement. La partie religieuse de la fête consistait surtout en une procession dans laquelle figurait un immense trophée de fleurs appelé les *vertus*, et que l'on formait d'une cage en bois portée sur un brancard. Chaque fleur, suivant sa couleur, représentait une vertu : le jaune figurait la foi, le rouge le courage des martyrs, le blanc l'innocence, le violet l'humilité, le vert l'espérance, etc. Ce vaste bouquet aux mille couleurs était porté par deux fidèles que recommandaient leur piété, leur moralité, et qui étaient revêtus de tuniques blanches. Tous les assistants portaient un bouquet ou une gerbe d'herbes ou de fleurs des champs qu'on bénissait à la chapelle, et que l'on conservait ensuite dans la maison comme préservatif de maladies et garantie de bonheur.

Il est difficile de ne pas se souvenir à cette occasion d'autres fêtes religieuses célébrées aussi dans la Provence, soit au mois de mai, comme celle-ci, et qui rappelait les fêtes de la déesse Maia, soit à l'époque des vendanges, comme à Avignon, soit à la Fête-Dieu, comme la célèbre procession d'Aix organisée au quinzième siècle par le roi René. Quelle que soit l'origine de ces fêtes populaires, le christianisme les avait sanctifiées en les prenant sous son égide, et le peuple des campagnes y trouvait des délassements et des distractions à ses fatigues de toute l'année, et quelquefois même des guérisons à ses infirmités.

On ne peut donc qu'encourager la publication des documents qui, comme ceux mis au jour par M. Giraud dans cette intéressante notice, nous font connaître la vie privée des habitants de la France pendant les siècles passés.

— Le travail historique le plus considérable qui se trouve dans ce volume, où il ne comprend pas moins de quatre-vingt-six pages, est un *Mémoire historique et statistique sur Nice*, par M. Chambovet fils. Cet écrit, soigneusement et consciencieusement rédigé, soit d'après des histoires déjà imprimées, soit d'après quelques documents inédits, emprunte un intérêt nouveau à la réunion du comté de Nice à la France; aussi mériterait-il une analyse plus détaillée que je ne puis en faire ici. Ce n'est d'ailleurs que la suite d'un Mémoire dont j'ai déjà parlé dans un précédent rapport, et qui se trouve dans le tome XIX du *Répertoire*. L'auteur continue l'histoire de Nice depuis le milieu du quinzième siècle et la rattache à l'histoire générale du Piémont et de la France, tout en racontant avec plus de détails les faits qui concernent particulièrement son histoire locale. Il continue cette histoire pendant le dix-huitième siècle, pendant la révolution

française, sous l'Empire et jusqu'à nos jours. Il termine en exprimant le vœu de voir réuni le territoire de Nice à la France, vœu qui ne tarda pas à se réaliser.

Pour compléter cet exposé, il resterait à extraire les procès-verbaux des séances de la Société de statistique rédigés par son secrétaire perpétuel, M. P.-M. Roux, dont l'âge ne ralentit ni le dévouement ni l'activité; mais les analyses précédentes suffiront pour montrer combien, malgré la variété de ses études, la Société de statistique de Marseille peut rendre de services à l'étude du passé et combien elle est digne d'encouragement et d'approbation.

J. DESNOYERS,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, pendant l'année 1859-60. —
Rouen, imp. Alfred Péron, 1860, in-8 de 400 pages.

La section d'archéologie revendiquera pour sa part d'examen trois Mémoires compris dans ce volume, quoique l'un de ces Mémoires, le plus important peut-être, soit émané de la classe des sciences, que l'Académie de Rouen s'honore de voir rivaliser de zèle et de mérite avec la classe des belles-lettres et arts. Ce Mémoire est une étude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen, depuis les temps les plus reculés, par M. A. Lévy. La science a été, en effet, le prétexte, le point de départ de cette remarquable étude, mais l'érudition historique et l'archéologie sont venues en aide au savant pour traiter à fond le sujet qu'il avait choisi dans un but exclusivement scientifique. M. A. Lévy s'était seulement proposé de suivre le mouvement des eaux pluviales sur les coteaux et dans les vallées qui avoisinent la ville de Rouen ; il a été amené naturellement à entrer dans la discussion des faits archéologiques qui se rattachent aux plus anciens travaux d'endiguement et de fortification destinés à la fois à mettre la cité à l'abri de l'invasion des eaux pluviales et à la défendre contre les armées ennemies. Il a donc constaté l'existence successive de cinq enceintes construites à différentes époques, depuis la conquête des Romains, dans le double but de fortifier la ville et de la sauvegarder du fléau des inondations. Les Actes de saint Romain, qui datent sans doute du septième siècle, mais dont on a seulement des manuscrits antérieurs au onzième, sont d'accord avec la tradition pour établir que la première enceinte, du côté du nord, formait un demi-cercle en dehors de la ville proprement dite, et protégeait de ses hautes murailles un temple magnifique dédié à une divinité des Velloccasses, nommée *Roth*, et contenant un autel élevé à Vénus. Cette enceinte était certainement une digue opposée aux torrents qui descendaient quelquefois avec impétuosité des collines environnantes, et qui, rencontrant l'obstacle infranchissable qu'ils essayaient en vain de renverser ou de surmonter, se dirigeaient en plusieurs courants pour aller se précipiter dans la

Seine. M. A. Lévy discute avec beaucoup de sagacité les textes dans lesquels il trouve les éléments et les preuves de la thèse historique qu'il s'est posée, et il parvient ainsi à déterminer le tracé et l'étendue de l'enceinte, construite en forme d'amphithéâtre, *enorme edificium*, qui soutenait les terres à la base des collines et détournait les eaux torrentielles en leur traçant la voie qu'elles devaient suivre. Les extraits des anciennes légendes que cite l'auteur de ce Mémoire, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Rouen, sont fort intéressants et font désirer la publication complète de ces précieux documents de l'histoire ecclésiastique, qui peuvent servir aussi à fixer l'histoire locale. Ainsi la vie de saint Romain, en vers latins du dixième ou douzième siècle, offre une description curieuse de ce temple de Vénus qu'on avait surnommé la *Maison des courtisanes*, et qui était bâti sur de vastes souterrains :

Fornicibus variis cæcis obstrusa tenebris,

qu'on a retrouvés en partie existant sous le sol exhausé de la ville actuelle. On a reconnu également dans des fouilles récentes les substructions de la première enceinte, évidemment romaine, dont M. A. Lévy a pu constater la circonférence avec la plus grande exactitude ; mais il n'est pas resté vestige du temple de Roth, lequel renfermait un théâtre romain, et qui fut détruit de fond en comble, vers l'an 626 de Jésus-Christ, sous l'épiscopat de saint Romain, car, en dépit de la légende de saint Mellon, nous n'attribuerons pas la destruction du temple païen à ce saint, qui aurait vécu au troisième siècle, et par conséquent dans l'âge héroïque, pour ainsi dire, de l'hagiographie.

M. l'abbé Cochet, membre correspondant de l'Académie de Rouen, a payé son tribut académique par l'envoi d'un de ces savants et lumineux Mémoires qu'il sait faire mieux que personne, sur des sujets historiques ou archéologiques qui se rapportent à l'époque des Gaulois. On peut dire que M. l'abbé Cochet a exhumé des cimetières de la Gaule la véritable histoire des peuples qui ont habité le pays avant la conquête de Jules César. On ne soupçonnait pas que le sol recélât encore les preuves matérielles de cette histoire, qui n'avait été écrite que d'après les échos vagues et trompeurs de la tradition, et sur la foi de quelques indications plus ou moins explicites fournies par les auteurs latins. Malheureusement, M. l'abbé Cochet, en s'efforçant de reconstituer la physionomie primitive du département de la Seine-Inférieure au temps des Gaulois, avoue à regret que

l'archéologie souterraine, qu'il a évoquée ailleurs avec tant de succès, est encore à peu près muette dans cette contrée, que se partageaient six ou huit siècles avant l'ère moderne les puissantes populations des Calètes et des Vellocasses. Jules César, dans ses *Commentaires*, qui sont, en quelque sorte, la statistique la plus fidèle des peuples de la Gaule, n'a pas oublié les Calètes et les Vellocasses, qui avaient envoyé 9,000 hommes à l'armée confédérée de Vercingetorix, et qui osèrent après lui tenir tête avec les Bellovaques aux légions romaines : ils eurent l'honneur de combattre ainsi les derniers contre le dompteur des Gaules. Que reste-t-il aujourd'hui des Calètes et des Vellocasses ? Quelques tertres ou tumuli qui n'ont pas encore été fouillés, des pierres et des roches druidiques, les mouvements de terrain de plusieurs camps retranchés, un petit nombre de monnaies portant les noms de *Caledu*, de *Ratumacos*, de *Suticos* et de *Senodon*, des débris de glaives en fer ployé, des épées de bronze, des hachettes en silex et trois ou quatre pots en terre cuite grossièrement fabriqués ! Voilà tout ce que nous avons des Calètes et des Vellocasses, qui étaient déjà, au sixième siècle avant Jésus-Christ, assez puissants pour repousser victorieusement une invasion des Cimbres et des Teutons, et qui, du temps de César, fournissaient à Vercingetorix leur contingent de troupes auxiliaires pour défendre l'indépendance des Gaules. Remarquons en passant qu'on trouve dans le département de la Seine-Inférieure un village de Calville, en latin *Callevilla*, et que la Normandie possède plusieurs autres villages de *Calleville* qui pourraient bien avoir des droits à l'étymologie celtique de *Caledu*.

La notice que M. Levesque a intitulée : *Mémoires de travaux d'art et de peinture exécutés à la vicomté de l'Eau de Rouen, en 1729 et 1730, et procès qui eut lieu à ce sujet*, se rapporte à l'histoire des arts, et ajoutera un bien singulier chapitre à cette histoire qu'on prépare avec une active émulation sur tous les points de la France savante. Il s'agit de deux malheureux artistes, nommés Henry et Jouanne, qui avaient exécuté de concert, pour le compte et par les ordres d'un sieur Hébert de Saint-Maurice, une nombreuse série de travaux de peinture et de décoration dans la maison de la vicomté de l'Eau de Rouen, et qui ne réussirent pas, la justice aidant, à se faire payer même leurs déboursés. Il faut lire, pour y croire, les détails de ce procès, dans lequel les deux peintres, que le sieur de Saint-Maurice avait fait venir de Paris, réclamèrent en vain 60 sous par jour comme rémunération de leurs travaux, qui n'avaient pas duré moins de quinze mois pour l'un et de vingt et un pour l'autre. Ces deux artistes,

que leur noble patron avait astreints, comme de simples manœuvres, à coller du papier de tenture et à peindre ses caisses de jardin, n'étaient pourtant pas des peintres en bâtiments, tels qu'on en comptait alors quelques-uns parmi les membres de l'Académie de Saint-Luc de Paris. Henry se qualifiait d'élève de Cases, peintre du roi et professeur à l'Ecole royale de peinture ; Jouanne avait été capitaine au régiment de Médoc, avant de se consacrer à la carrière ingrate des arts. La note de travaux que le pauvre Henry avait fournie à l'appui de la demande de paiement repoussé d'une manière si péremptoire par le sieur de Saint-Maurice, se compose de treize articles, parmi lesquels on remarque plusieurs tableaux mythologiques et la décoration d'un cabinet en dix panneaux composés et exécutés suivant le goût de Watteau. Quant à la note de Jouanne, elle présente vingt-cinq articles qui sont loin d'avoir l'importance de la note précédente, et qui nous font supposer que ce Jouanne était une espèce de *factotum* qu'on employait à tout en fait d'art industriel et décoratif. Il peint de fleurs et d'oiseaux la boîte de l'horloge à Saint-Vulfran ; il dessine à l'encre de Chine les armes du sieur de Saint-Maurice *pour mettre sur la vaisselle de faïence* et sur le cachet des bouteilles de ce noble personnage ; il fait des dessins de broderie pour M^{me} de Saint-Maurice ; il rentoile les tableaux anciens, il leur donne des bordures dorées ; il exécute des tableaux transparents pour les réjouissances qui eurent lieu en l'honneur de l'heureuse naissance du Dauphin. Il avait dû faire bien d'autres choses concernant son métier, pendant les vingt et un mois qu'il passa chez M. de Saint-Maurice ; mais il n'en parle pas, il modère autant que possible le chiffre de son mémoire, et il ne demande qu'à être soldé pour retourner à Paris, où il espérait sans doute trouver des protecteurs plus généreux et moins superbes. Il appuie seulement, dans sa note, sur la peine qu'il avait prise d'orner *en grotesque* le cabinet entier, dont les panneaux étaient peints par son confrère Henry. M. Levesque a cru que, dans cette énumération de peinture, le mot *grotesque* devait offrir le sens que nous lui prétons aujourd'hui ; mais, à cette époque, on appliquait encore ce nom de *grotesque* à un genre de peinture décorative qui mêlait à des arabesques, à des rinceaux et à des ornements divers, des figures d'animaux, d'oiseaux, de satyres et de monstres mythologiques. Le peintre Henry aurait dédaigné, lui, de s'exercer dans le genre grotesque : il peignait l'île de Cythère, les amours des dieux, le bain de Diane, et il n'avait travaillé que par pure condescendance à une foire de Bezons, qui lui avait pris plus de trois mois de son temps. Le sieur de Saint-Maurice ne voulait rien payer : il

déclarait que les deux peintres se trouvaient suffisamment récompensés par l'honneur qu'il leur avait fait de les héberger dans sa maison. La chambre des requêtes jugea que ce mode de paiement ne suffisait pas, et alloua aux deux peintres soixante sous par jour d'honoraires. Le sieur de Saint-Maurice appela de cet arrêt devant la grand'chambre du Parlement. Là, Henry et Jouanne se trouvèrent un peu dépaysés ; leur adversaire soutint pour la première fois que leurs ouvrages étaient détestables : la grand'chambre nomma des experts, les sieurs Leger et Lefrançois, maîtres peintres-sculpteurs à Rouen, qui traitèrent avec la dernière rigueur les deux artistes parisiens, et qui réglèrent leurs mémoires au total de 766 livres 15 sous. Mais renvoyons à la notice spirituelle et amusante de M. Levesque ceux qui voudront connaître tous les détails de ce petit drame artistique et judiciaire. M. Levesque avait peut-être pris fait et cause pour les deux peintres avec trop de partialité et de chaleur. Son collègue M. de Glainville est venu à son tour juger ce jugement en cour d'appel, et démontrer que la grand'chambre du Parlement avait décidé la question selon le droit et la loi, en nommant des experts qui lui fournirent les éléments de son arrêt en dernier ressort. Le Parlement est donc hors de cause, mais les experts de Rouen, suivant toute apparence, sont coupables d'avoir manqué d'équité à l'égard des artistes de Paris. On peut supposer qu'une rivalité latente existait alors entre la confrérie des peintres et des sculpteurs rouennais et les membres de la fameuse Académie de Saint-Luc, créée à Paris en 1391 par ordonnance de Charles VI.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE; 2^e et 3^e volumes. — 1857 à 1860.

Les renseignements contenus dans ce recueil sont si nombreux qu'il serait impossible de les mentionner tous. Je ne m'arrêterai qu'à ceux qui ont un intérêt général.

L'antiquité celtique est celle qui a été l'objet des travaux les plus considérables. Dans les quatre années sur lesquelles s'étendent les deux volumes que nous avons sous les yeux, dix Mémoires ou rapports ont été lus à la Société strasbourgeoise rien que sur des fouilles de tumulus. M. Maximilien de Ring a présidé à la plupart de ces explorations. Elles ont eu pour théâtre les forêts de la plaine d'Alsace entre Brumath et Colmar.

Dans toute cette région, le sol, naturellement humide, n'a pas été favorable à la conservation des corps; ce n'est que par une rare exception que des squelettes ont été retrouvés dans leur entier, et il s'en faut que toutes les inhumations aient pu être constatées par des débris d'ossements; mais, même dans le cas d'une destruction complète, assez d'autres indices se sont réunis pour établir la destination funéraire des tombelles.

Un fait capital signalé par M. de Ring, et qui s'est trouvé confirmé par les recherches du même genre qui ont eu lieu simultanément en Franche-Comté et en Suisse, c'est la présence d'un ou de plusieurs foyers dans tous les tumulus. La terre brûlée et des amas de cendres plus ou moins considérables attestent que sur le lieu choisi pour déposer le mort on commençait par allumer un feu, et ce feu est visiblement celui dont a voulu parler César, lorsqu'il a indiqué comme le trait principal du rite funèbre des Gaulois qu'ils jetaient dans le feu tous les objets auxquels les gens avaient tenu pendant leur vie, même les animaux : explication incomplète, comme toutes celles que donne César, et d'où il semblait résulter que les Gaulois brûlaient ces choses en même temps que leurs morts. Telle fut effectivement l'opinion jusqu'à ces derniers temps. L'archéologie seule a mis en lumière le sens véritable du texte.

Il n'est pas rare de rencontrer dans la couche de cendre des os calcinés et concassés. C'est la preuve de l'incinération des animaux qui avaient été chers au défunt.

Si dans ces débris il s'en trouvait que l'on pût attribuer au squelette humain, cela reporterait l'inhumation à cette époque antérieure de peu à la conquête romaine, où, d'après le témoignage de César,

les esclaves et même les clients des grands propriétaires gaulois étaient brûlés comme les animaux sur le lieu de la sépulture de leur patron. Ce fait s'est produit une seule fois dans le cours des investigations de M. de Ring. Un tumulus de la forêt d'Ensisheim a livré une urne qui renfermait des ossements brûlés d'homme et de cheval. L'urne était vers la tête de la personne inhumée.

Sur le foyer ou à côté du foyer, après qu'il avait été éteint, le défunt était couché tout de son long et revêtu de ses habillements. Cette dernière circonstance résulte de la présence des bijoux, colliers, bracelets, armilles de jambes et autres décorations en métal qui se trouvent engagés dans le squelette lorsqu'il subsiste encore, ou qui indiquent sa position lorsque le temps l'a consommé.

Quelquefois on a pourvu à la conservation du corps en l'enfermant entre deux couches de charbon. Ce rite exceptionnel s'est présenté deux fois à M. de Ring. Un enfant de moins d'un an et un homme de haute stature ont été trouvés préservés de la sorte, l'un dans la forêt de Brumath, l'autre dans celle d'Ensisheim.

Il n'y a pas d'uniformité quant à l'orientation des corps. Chaque tumulus offre à cet égard une disposition particulière, différence qui a sans doute eu sa raison ; mais celle-ci nous est inconnue.

Dans toutes les grandes tombelles attaquées par M. de Ring, le centre a apparu comme l'emplacement d'une sépulture principale autour de laquelle étaient disposées d'autres sépultures. Celles-ci, par la situation qu'elles occupaient, figuraient les côtés d'un polygone inscrit dans la circonférence du tertre.

Plusieurs tumulus de la forêt d'Ensisheim, remarquables par leur relief qui atteignait jusqu'à trois mètres, ont présenté deux couches superposées de sépultures.

Des pièces de poterie plus ou moins endommagées par l'affaissement des terres ont été rencontrées invariablement auprès de chaque mort. M. de Ring est parvenu à rétablir dans leur entier plusieurs de ces vases. Il y a dans le nombre des écuelles, des tasses à anse, des cruchons et des pots à gros ventre avec un bord renversé. Presque tous les tumulus de la forêt d'Ensisheim ont fourni l'assemblage de deux grandes écuelles, dont l'une, renversée par-dessus l'autre, lui servait de couvercle. La poterie s'est montrée en plus grande abondance dans la région d'Ensisheim, et avec cette particularité que la plupart des pièces étaient d'une grosse terre rouge. Le fond d'une sépulture, couvert de tessons qui étaient séparés souvent par de grands intervalles, quoiqu'ils appartenissent à la même pièce, a fait

naître la conjecture que l'on avait ajouté au rite ordinaire une cérémonie consistant à casser de la vaisselle autour du foyer.

Les vases que l'on trouve entiers ou presque entiers servaient vraisemblablement à contenir les aliments que les Gaulois déposaient auprès de leurs morts. M. de Ring a répété cette opinion, que d'autres avaient déjà émise avant lui. Il ajoute que les vases reposaient sur une tablette de bois revêtue d'une plaque de bronze, et il cite comme preuve de cela les débris d'une plaque estampée qui a été tirée d'un tumulus de la forêt de Schlestadt. Mais M. de Ring, n'ayant pas assisté à la fouille de ce tumulus, s'est certainement mépris sur le véritable gisement de la plaque. Cette pièce, figurée sur une planche du *Bulletin*, est identique aux lames de bronze estampé qui dans ces derniers temps ont été trouvées en si grande abondance soit en Suisse, soit en Franche-Comté, et qui ont l'air d'avoir servi d'ornement sur le devant du corps. J'invoque à cet égard les Mémoires de M. A. Castan publiés dans le recueil de la Société d'émulation de Besançon, et le bel ouvrage de M. de Bonstetten sur les antiquités helvétiques. J'ajoute que M. P. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, m'a signalé récemment une plaque de ce genre trouvée par lui dans un tumulus près de Pau, et qui adhérait à un fort cuir encore conservé.

Deux fois M. de Ring a constaté la présence d'une boîte de bois déposée auprès du mort. Dans l'un et l'autre cas, il ne restait de la boîte que des ais en décomposition formant deux couches entre lesquelles se sont rencontrés des objets de diverse nature : ici un bracelet d'une substance analogue au jais, là une lame en bronze à deux tranchants avec une hache celtique également en bronze. M. de Ring voit dans la lame et dans la hache des instruments de sacrifice. Je ne voudrais pas m'associer à toutes les considérations que lui suggère cette pensée, mais j'ai vu tant de fois la hache celtique sortir des tumulus, et souvent avec une forme ou des dimensions qui excluaient l'idée d'un instrument propre aux usages de la vie, que je la considérerais volontiers, lorsqu'elle se rencontre dans les sépultures, comme un symbole qui caractérise un certain rite funèbre des Gaulois. Il y a plus ; quand je vois la dernière forme à laquelle est arrivée la hache celtique par suite de ses perfectionnements successifs, et que cette forme faisait de l'instrument, lorsqu'il était emmanché, l'équivalent exact de l'*ascia* romaine, je suis tenté de conclure que la fameuse formule des tombeaux gallo-romains dédiés *sub ascia* ne désignait pas autre chose qu'une particularité du rite funèbre conservée des anciens temps. Il est digne de remarquer que la hache recueillie par M. de Ring est de celles qui se rapprochent le plus par leur forme de l'*ascia* romaine.

L'expérience m'a convaincu que dans les tumulus où ne se trouve pas la hache celtique il y a presque toujours un autre objet qui me semble avoir aussi la valeur d'un symbole. C'est une pierre brute ou épannelée ou usée par le frottement, quelquefois assez grosse, dans d'autres cas extrêmement petite, car elle peut n'être pas autre chose qu'un caillou ; mais, pierre ou caillou, l'objet dont je veux parler se reconnaît toujours en ce qu'il n'appartient pas au terrain sur lequel le tumulus a été construit. Une sépulture de la forêt d'Ensisheim a livré, avec des ossements, de la poterie et des parcelles de bronze, un petit cube de grès vosgien.

Parlons des bijoux et autres objets de toilette. Ce sont des torques, des bracelets, des armilles, des anneaux de doigt ou d'oreille, des épingles, des fibules. Toutes ces pièces sont généralement en bronze. Une paire de boucles d'oreille en or creux est le seul objet de ce métal qu'on ait recueilli. Il s'est présenté en fait de fer une fibule, un petit anneau enfermé dans un vase et un autre anneau avec une rainure dans laquelle étaient disposés des grains perlés d'une substance analogue à la craie. On a eu à constater aussi de ces anneaux de bois, qui ressemblent à des coulants de serviette.

Les bijoux de bronze, sans être aussi beaux que d'autres déjà découverts par M. de Ring en 1855 1856, portent cependant l'empreinte du même goût et proviennent évidemment de la même fabrique. La circonstance si remarquable de perles d'ambre incrustées dans les colliers ou montées en têtes d'épingle s'est notamment reproduite.

Aux Mémoires dans lesquels M. de Ring a consigné le résultat de ses propres recherches, il en a joint un autre pour conserver le souvenir d'une fouille opérée en 1851 sur un tumulus exceptionnel de la forêt de Hatten. M. Zaepfel, auteur de la fouille et possesseur de la plupart des objets qu'elle a fournis, avait heureusement conservé des notes qui ont permis de rédiger un compte rendu assez satisfaisant, quoique postérieur de tant d'années à l'opération.

Le tumulus en question était comme une borne, haut de quatre mètres, large de huit. On trouva dedans, à deux mètres au-dessus du sol, les bandes en fer de quatre roues, seul débris reconnaissable d'un char qu'annonçaient des traces de bois consommé.

Au-dessous reposaient trois pièces de vaisselle en bronze extrêmement mince, savoir : une bassine dont le fond adhérait à la forme par des clous rivés, et deux aiguères, dont l'une avec une anse ornée d'une tête d'animal. La bassine était remplie de cendres sans ossements. Il n'y avait pas trace de poterie de terre. Sur le même point

on a recueilli un cercle en or fin, aplati comme un ruban, qui paraît avoir servi de bandeau, un fer de lance très-oxydé et une dent de sanglier.

Plus bas de cinquante centimètres et vers le bord de la sépulture, s'est recontré un foyer composé de tuiles à rebords, posées bout à bout dans le sens de leur longueur, le rebord en dessous. Le feu allumé sur ces tuiles avait été si violent qu'elles étaient calcinées par endroits et vitrifiées dans d'autres. Là, entre les cendres on ramassa des fragments de colliers creux dans lesquels avaient été introduites des baguettes de bois, un autre fer de lance, plusieurs bracelets et un anneau de fer, orné intérieurement de quinze dents humaines qui avaient été enchâssées dans le sens où se montrent les fleurons du trescheur héraldique.

L'auteur du Mémoire hésite sur la date qu'il convient d'attribuer à cette singulière sépulture. Il me semble que la présence des tuiles à rebords indique assez clairement les premiers temps de la domination romaine.

J'ai insisté sur les tumulus parce qu'il devient de mode de les fouiller, et qu'il est utile d'éclairer les personnes qui se livrent pour la première fois à ce genre d'exploration par l'expérience des savants qui en ont déjà l'habitude. M. de Ring est de ceux qui ont fait le plus en cette partie. On peut trouver qu'il a l'imagination un peu vive et que parfois il va chercher trop loin l'explication des choses; mais on n'est pas forcé de le suivre dans le champ des hypothèses, du moment qu'il donne minutieusement le détail de ce qu'il a trouvé. Il a d'ailleurs la bonne habitude de mettre sous les yeux de ses lecteurs les coupes et plans des tumulus fouillés par lui; de sorte qu'à ses descriptions, qui sont déjà très-claires, se joint la vue des positions occupées par chaque objet. C'est une excellente méthode dont la pratique ne saurait être trop recommandée.

Je place résolûment parmi les antiquités celtiques des monuments sur l'âge desquels les savants alsaciens hésitent encore, car ils les appellent gallo-romains. Ce sont ces enceintes en pierres sèches qui enveloppent les plateaux les plus élevés des Vosges, et dont la montagne de Sainte-Odille offre un exemple sur lequel on a tant de fois disserté. Deux ruines de ce genre beaucoup moins connues, le Gross-Limmersberg et les Heidenmauern de la forêt de Haberacker, ont attiré l'attention de M. Alfred Goldenberg, qui en a donné des plans et une description.

Le mur du Gross-Limmersberg, qui est double en quelques endroits, surmonte la crête rocheuse d'un plateau qui n'a pas moins

de vingt-quatre kilomètres de tour. Ce mur, dont l'épaisseur moyenne est de 1 m. 30 c., est formé de pierres non appareillées qui cependant présentent une certaine régularité. D'autres murs descendent de l'enceinte dans les vallées adjacentes. Dans l'intérieur il y a des murgers qui s'étendent en divers sens et des tas de pierres en forme de tumulus.

Les Heidenmauern de Haberacker consistent en deux épaisses murailles de 2 m. 50 c. d'épaisseur, qui coupent en travers le plateau d'un rocher éminent appelé Krappenfelsen. Ces murs, à cause de leur épaisseur, ont été formés d'un noyau de pierraille entre deux parements d'une construction pareille à celle de Gross-Limmersberg. L'un est tout droit dans son plan, l'autre présente à son extrémité un retour d'équerre pour couvrir un défaut dans l'escarpement naturel du plateau. Dans l'une des enceintes qu'ils produisent, est une roche longue posée sur deux pierres basses, comme un banc, et à l'un des bouts de cette roche on voit une excavation ronde, très-régulière, faite incontestablement de main d'homme.

M. Goldenberg a rencontré en ce lieu une meule romaine ; sur le Gross-Limmersberg, il a vu plusieurs monuments votifs à Mercure et les débris d'une colonne. Cela paraît l'avoir détourné d'attribuer la plus haute antiquité aux constructions des deux localités. Cependant il ne laisse pas de dire que le Gross-Limmersberg n'a pas pu servir à autre chose qu'à abriter une population réfugiée sur la montagne avec ses troupeaux, et quant au Krappenfelsen, il établit par d'excellentes raisons que ce rocher se serait prêté difficilement à l'usage de citadelle.

Pour moi, je le répète, les murailles décrites par M. Goldenberg sont gauloises ; elles sont sœurs des constructions qui entourent le Hohenbourg, le camp d'Habend, et tant d'autres enceintes grandes et petites disséminées sur les cimes des Vosges allemandes et françaises. J'appellerai le Gross-Limmersberg un oppidum celtique, le Krappenfelsen, un temple de la même époque, et la rencontre d'antiquités romaines sur l'un et sur l'autre n'infirme pas cette opinion, car il est tout naturel de supposer que d'anciennes habitudes ou des nécessités impérieuses aient ramené plus d'une fois les populations en ces lieux après leur abandon.

C'est encore un temple ou enceinte sacrée que M. Oppermann a décrit dans une notice du Bulletin intitulée : *les Antiquités du Ziegenberg*. Le Ziegenberg est une montagne conique qui s'élève au-dessus de Niederbronn. Un petit plateau qui forme la cime est bordé d'une muraille construite autrement que celles dont je viens de par-

ler, car elle est formée de pierres irrégulières de médiocre dimension entremêlées de blocs de grès. En dehors de l'enceinte, sur le versant du mont, on voit une pierre debout qui a été fendue en deux par la gelée.

Le Ziegenberg se relie par une dépression à une autre montagne un peu plus élevée. Là une roche de grès fait saillie hors du sol par un accident naturel on ne peut plus fréquent dans la région vosgienne de Niederbronn. Cette roche, comme toutes ses pareilles, a été consacrée, et elle en offre une preuve curieuse. Une statue de divinité a été sculptée devant, à l'époque romaine. L'image est celle d'une femme assise, nue jusqu'à la ceinture ; elle tient à la main une patère ; des trous pratiqués sur son front indiquent qu'elle eut autrefois une couronne de métal. M. Oppermann a donné un dessin de ce précieux monument. Il est connu dans le pays sous le nom de *Gailer-Liss*, qui n'a pas de sens dans le patois alsacien, ou du moins qui n'a qu'un sens incomplet, car une personne à qui ce langage est familier m'a dit qu'elle voyait dans *liss* l'équivalent de *meretrix*, mais personne ne sait ce que veut dire *gailer*.

Je regrette que M. Oppermann n'ait pas rattaché à la description du Ziegenberg celle du Wasenbourg, autre montagne située en face, du côté opposé de la vallée de Niederbronn. On a souvent parlé du Wasenbourg, mais seulement pour signaler les ruines d'un château féodal qui le couronnent, et une inscription romaine gravée dans le roc, sous les murs du château. Cette cime a eu aussi son usage à l'époque celtique. Elle fut associée par la religion à celle du Ziegenberg : témoin une tradition qui prétend qu'autrefois on allait d'une montagne à l'autre par un pont jeté au travers de la vallée ; témoin encore le sens de l'inscription, rapproché des singuliers accidents naturels qui se présentent sur le plateau.

Ce plateau, excessivement étroit et long d'environ cent mètres, est terminé, du côté où la montagne s'abaisse dans la vallée, par une roche plate comme un mur, haute d'environ dix mètres, longue de quatorze. A cinquante pas plus loin, d'autres roches, moins régulières et moins élevées, sortent également du sol et circonscrivent une enceinte qui est devenue celle du château féodal. C'est sur la face extérieure de l'une de ces roches qu'est gravée, en grands caractères de la plus belle époque, l'inscription dont j'ai déjà parlé. Elle nous apprend qu'un certain Severinus Satullinus éleva là, en vertu d'un vœu qu'il avait fait à Mercure, le dieu local, une hutte composée de tuiles : *Deo Mercurio atlegiam tegulitiam compositam ex voto posuit*. Je ne doute point d'après cela que l'enceinte naturelle

de rochers n'ait été primitivement un temple du dieu gaulois qui fut plus tard assimilé à Mercure, ni que la roche allongée de l'autre bout du plateau n'ait figuré le dieu lui-même, tout ainsi que la roche du Ziegenberg figura une déesse du même olympe.

La hutte construite par Satullinus fut comme une chapelle extérieure adossée au temple. On voit au-dessus de l'inscription des trous de scellement, où furent engagées des pièces de bois. Je ne suis pas parvenu à me faire d'après ces indices une idée exacte de la forme qu'avait l'édifice. Les Romains appelaient *attega* le genre de cabane que se construisaient les peuples de la Mauritanie ; mais à quoi ressemblaient ces cabanes ? C'est ce qu'on ne dit pas. Celle du Wasenbourg était formée tout entière de tuiles, et de tuiles creuses, car *tegula*, pour les Romains, était la tuile creuse qui se posait à recouvrement sur les rebords de la tuile plate ou *imbrex*. Le dictionnaire de Forcellini a donné une interprétation inexacte de *tegulitius* (mot qui ne s'est rencontré jusqu'ici que dans notre inscription), quand il dit que cet adjectif signifie ce qui est couvert de tuiles. De même que *lateritius* veut dire ce qui est fait de briques, *tegulitius* veut dire ce qui est fait de tuiles creuses. Le participe *compositam*, qui vient après, lève tous les doutes à cet égard. La hutte était construite en tuiles creuses avec l'art que de tels matériaux comportaient, et l'inspection des lieux confirme encore cette interprétation. Non-seulement on trouve encore une masse de débris de ces tuiles à l'endroit où était la cabane sacrée, mais un terre-plein de 60 mètres de long, construit sur le bord du plateau et qui paraît remonter au temps des invasions barbares, est à la lettre farci de tessons du même genre.

Voilà ce que m'a fait remarquer une étude de près d'une journée que j'ai consacrée au Wasenbourg. Il serait à désirer que les savants strasbourgeois complétassent cette exploration, surtout en visitant le fourré qui couvre le prolongement de la crête du mont. Mais avant de provoquer de nouvelles recherches, achevons de faire connaître celles qui ont été accomplies.

La découverte la plus importante pour l'époque purement romaine est celle d'un vaste ensemble de substructions que des fouilles dirigées par M. le pasteur Ringel ont mis à jour près de Mack-Willer. Il paraît que ce village est construit sur les ruines d'une ville qui a eu de l'importance. Tout le terrain qu'il occupe est bosselé de monticules formés par des décombres. Les princes de Nassau-Weilbourg, autrefois seigneurs du lieu, en faisant défoncer un champ appelé Hemsterschloss, trouvèrent une mine abondante de marbres, de porphyre et

de mosaïques, qu'ils transportèrent dans leurs châteaux d'Allemagne. C'est à ce point que s'est attaqué de nouveau M. Ringel. Les travaux antérieurs n'ayant eu pour objet que la recherche des objets d'art et des matériaux précieux, il a trouvé sur une superficie de près de 1,000 mètres, l'hypocauste, la grande salle et toutes les distributions d'un établissement thermal. Deux Mémoires, l'un de M. Ringel lui-même, l'autre de M. Jung, donnent le détail des substructions reconnues; ils sont accompagnés d'un plan.

Les châteaux d'Alsace, qui fourniront un si beau sujet d'étude lorsqu'on se livrera à l'examen comparé de leurs ruines, n'ont guère été l'objet que de communications succinctes ou de notices historiques. Dans un travail de ce genre, M. Félix de Darstein a donné quelque étendue à la description du château de Bernstein, près de Dambach, qu'il signale comme un des plus beaux qu'on puisse voir sous le rapport de la construction. Depuis lors, M. Morin, architecte du département, a visité les mêmes ruines en même temps que celles du château d'Ortenberg. Je lis dans le Bulletin qu'il a rapporté de son excursion des plans et dessins comparatifs des deux monuments; mais la Société n'en a fait reproduire que deux petites vues pittoresques, tout à fait insuffisantes pour établir un jugement archéologique. C'est par des plans dressés à l'échelle et par des dessins représentant l'appareil et les principaux détails de construction que l'on fera connaître les châteaux de l'Alsace. Je serais aussi d'avis que, dans des notices qui s'adressent aux antiquaires, on ne mit d'autres renseignements historiques que ceux qui peuvent servir à fixer la date de la construction ou des réparations de l'édifice.

M. l'abbé Straub a donné une jolie gravure et une description bien faite d'une petite châsse conservée dans l'église de Molsheim. C'est un coffret de cuivre doré, à quatre pans, avec un couvercle en pyramide, surmonté d'une pomme d'ornement. Aux quatre coins sont des statuettes assises; sur les faces du corps de boîte et de la pyramide, sont figurés des apôtres, des anges, le Christ et la Vierge, si toutefois M. Straub ne se trompe pas quant à l'attribution de ce dernier personnage, qui est représenté les pieds nus et avec un livre à la main. L'ouvrage est dans le style germanique du treizième siècle.

Une charte du fonds de Saint-Pierre le Vieux aux archives du département fait connaître l'existence en 1187 d'un moulin à trois roues : *Molendinum trium rotarum*. C'est M. Spach qui a publié ce document.

Les vitraux de l'église abbatiale de Wissembourg ont donné lieu à d'intéressantes observations de la part de M. Petit-Gérard. Cet archéo-

logue, consommé dans la connaissance de l'ancienne vitrerie, signale une décoration très-ancienne de verres colorés sans peinture, qui a été employée dans les hautes baies de la nef. Ces verres sont assemblés par figures géométriques dont la mise en plomb dessine la forme. Toutes les pièces ont été couvertes d'un léger mat, qui détruit la crudité des tons sans diminuer la transparence. L'une des grandes roses du transept, établie par l'abbé Edelin, entre 1262 et 1293, est une preuve péremptoire du caractère archaïque que les peintres verriers de l'Allemagne ont donné si longtemps à leurs ouvrages. Le fond de la rose est en grisaille et d'un dessin qu'on dirait copié sur les vitraux de Saint-Denis. Pour plus de ressemblance, l'abbé Edelin est peint sur la bordure, dans l'attitude et dans le style du portrait de Suger qui est à Saint-Denis. M. Petit-Gérard fait encore remarquer que, tandis que partout en France, au treizième siècle, l'oxyde de fer servait à peindre les traits sur les vitraux, la rose de Wissembourg montre l'emploi de l'oxyde de cuivre, conformément aux préceptes du moine Théophile.

M. Jung a commencé la publication d'un ancien épitaphier manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg. La partie déjà imprimée concerne l'église de Saint-Etienne, fondée à l'époque mérovingienne sur les ruines mêmes de l'antique Argentorat. Sauf un fragment d'inscription romaine, où on lit le nom de Julien, il n'y a que des épitaphes du quinzième siècle, les unes en latin, les autres en allemand.

La petite église de Bergholtz-Zell a conservé plusieurs souvenirs intéressants, entre autres celui d'avoir reçu sa consécration du pape Léon IX. Elle doit la mémoire de ces faits à un de ses curés, nommé Sifried de Worms, qui eut au quatorzième siècle une idée de notre temps, car il fit consigner par des inscriptions tout ce qu'il put apprendre de l'histoire de son église. M. Zimmerlin a recueilli ces inscriptions pour le Bulletin.

Mentionnons encore une note de M. Ch. Morin sur une pierre trouvée dans les caves du château impérial de Strasbourg. Elle provient des décombres de l'ancien palais épiscopal, démoli en 1728. C'est un tableau explicatif des signes employés pour marquer les mesures du vin au quinzième siècle. Cela forme une numération écrite dans un système dont la base est 6. Les éléments des signes figuratifs sont la ligne horizontale, le cercle et le triangle.

Je n'ai pas parlé de plusieurs essais de statistique archéologique qui ont été envoyés à la Société d'Alsace par MM. Straub, Arth, Knoll et Guerber. Ces travaux, qui contiennent de bons renseigne-

ments, pécheraient par trop de brièveté. s'ils étaient proposés, comme je crois qu'ils le sont en effet, pour le Répertoire général dont le Comité surveille l'exécution. La statistique des monuments de l'Aube, aujourd'hui imprimée, fera comprendre à nos honorables correspondants, beaucoup mieux que toutes les explications que je leur donnerais, ce qui manque à leur rédaction. Qu'il me soit permis seulement de les prémunir contre les dates assignées par la tradition aux monuments qu'ils mentionnent. Je vois par exemple que l'un d'eux attribue au neuvième ou dixième siècle le bas-relief du duc Etichon, qui décore le cloître de Sainte-Odille. C'est là une opinion ancienne qui ne peut plus se soutenir. Le bas-relief de Sainte-Odille est roman dans toute la force du terme ; c'est un produit de l'art du douzième siècle, probablement contemporain de Herrade de Landsberg. Schœpflin et Montfaucon en avaient fait un monument mérovingien ; depuis on s'est rabattu à l'époque carlovingienne. Je ne doute pas que l'archéologue expérimenté qui a épousé en dernier lieu cette opinion n'eût trouvé la date véritable, si, au lieu d'écouter les on-dit, il eût jugé d'après ses propres lumières.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE,
deuxième année. Metz, *typographie de Rousseau-Pallex*, 1859.
Grand in-8° de 259 pages, plus 3 pages pour la table.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE,
année 1859. Metz, *typographie de Rousseau-Pallex*, 1859. Grand
in-8° de 95, 64 et 60 pages.

Le Bulletin de cette Société, laquelle est d'origine récente et semble être née sous l'inspiration de M. le ministre de l'instruction publique, réorganisant le Comité historique de son ministère et le rattachant aux Sociétés savantes des départements, ce Bulletin témoigne du zèle, de l'activité et de l'intelligence des membres qui la composent. Chaque séance mensuelle, dont nous avons le procès-verbal sous les yeux, offre une abondante variété de questions archéologiques que les sociétaires s'efforcent à l'envi de traiter et de résoudre. On sent partout l'émulation qui anime ce petit cercle d'hommes distingués, que la ville de Metz a recrutés dans toutes les positions sociales, pour leur confier la mission de diriger l'étude de l'archéologie dans l'ancien Divodurum et dans le pays des Mediomatrici. Le sol messin est si riche, il est vrai, qu'il fournit sans cesse de nouveaux monuments, statues et bas-reliefs, inscriptions et médailles, qui appartiennent à l'époque gallo-romaine. Les membres de la Société ne se réunissent pas une fois sans apprendre quelque trouvaille de monnaie, quelque exhumation de bâtiment antique, quelque découverte de poterie, de mosaïque et d'objets en métal, qui constatent le passage et le séjour des légions et des colonies romaines sur tous les points du département de la Moselle.

Les séances de la Société ne sont pas seulement remplies de discussions et de communications verbales; on y lit des rapports et de petits Mémoires, qui se trouvent reproduits *in extenso* dans les procès-verbaux. La Société prend même la peine de faire examiner par des rapporteurs spéciaux les publications des autres Sociétés savantes et les ouvrages que ses correspondants lui adressent. Ces comptes rendus sont faits, en général, avec beaucoup de soin et de bienveillance.

Nous regrettons de ne pouvoir mentionner ici tous les rapports que renferme le Bulletin de la Société, car ces rapports sont tous intéressants à divers points de vue. Ainsi, M. Abel nous donne une bonne description de trois bas-reliefs antiques qui ont été découverts dans les communes de Pierremont, de Sainte-Barbe et d'Het-

tange, et il fait des vœux pour que ces bas-reliefs soient transportés dans le musée lapidaire de Metz. Le plus curieux des trois paraît avoir appartenu à un temple ou *sacellum* en l'honneur de Bacchus, car il représente un jeune homme nu, à la chevelure frisée, tenant d'une main une lance, et de l'autre main une coupe qu'il renverse ; sur les côtés de cette pierre rectangulaire, on voit des bacchantes qui dansent, avec des coupes à la main. M. Abel fait remarquer que cet autel de Bacchus est le premier qui ait été trouvé dans le département de la Moselle, et il ajoute que le village d'Hettange, dont provient ce petit monument consacré au dieu des vendanges, est aujourd'hui le point extrême où s'arrête la culture de la vigne.

M. l'abbé Ledain a publié une très-bonne notice sur l'oratoire des Templiers que possède la ville de Metz, et qui est un des trois édifices du même style, de la même époque et du même usage, que la France conserve encore. Cet oratoire était destiné à disparaître dans l'exécution des plans du génie, pour le complément des fortifications de Metz, quand un ordre venu de haut a empêché, par bonheur, la démolition de cette petite chapelle octogonale, tout à fait analogue à celle de Montmorillon, laquelle est classée depuis longtemps parmi les monuments historiques. L'oratoire des Templiers de Metz subsistera donc, mais il sera comme emprisonné dans les ouvrages de défense de la ville. Il est à remarquer que cet édifice, de style byzantin, a été construit sur un sol exhaussé par les débris des bâtiments antiques, qui furent renversés sans doute du v^e au vi^e siècle, lorsque le christianisme acheva de s'élever sur les ruines des cultes païens. Au reste, les travaux que le génie a fait exécuter autour de l'oratoire ont amené la découverte d'une quantité de fragments d'architecture et de sculpture, qui semblent indiquer que l'origine de cette chapelle est beaucoup plus reculée qu'on n'avait osé le supposer, en attribuant sa fondation aux Templiers.

M. de Bouteiller, qui s'était chargé d'être l'historiographe d'une promenade archéologique que la Société avait faite en corps aux ruines du château de Preny et de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, a résumé avec autant d'intelligence que de bon goût les observations de ses collègues. Le château de Preny présente encore, à ce qu'il paraît, un spécimen fort imposant de l'architecture militaire du moyen âge, et nous en pouvons juger d'ailleurs par les charmantes eaux-fortes que M. A. Bellevoye a gravées pour accompagner le Mémoire de M. Bouteiller. Ces eaux-fortes, traitées avec un rare talent, devraient servir de modèle à tous les artistes qui veulent dessiner et graver des vues de monuments à la manière d'Israël Silvestre et de Pérelle.

Le château de Preny, aujourd'hui démantelé et en partie rasé, ne saurait être l'objet d'une restauration ; mais l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois et sa belle église romane, transformée en grange et en écurie, mériteraient d'attirer les yeux de la commission des monuments historiques de France.

Nous n'avons pas assez d'espace, comme nous le disions plus haut, pour citer ici tout ce qu'il y a de curieux et d'intéressant dans le Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle ; mais nous ne saurions nous dispenser de recommander aux archéologues une notice des plus piquantes sur les monnaies et objets d'art antiques fabriqués par des faussaires. Cette notice, que nous voudrions voir reproduite dans tous les recueils spéciaux, fait honneur au caractère et à l'érudition clairvoyante de M. Victor Simon, président de la Société.

N'oublions pas non plus ce que M. de Bouteiller appelle spirituellement l'Odyssée d'un monument d'art. Il s'agit des fragments du célèbre autel des Grands-Carmes de Metz, emportés à Paris en 1807 pour figurer au musée des monuments français, envoyés à la Malmaison pour être appropriés à la chapelle de cette résidence impériale, négligés et laissés dans les caisses jusqu'en 1840, destinés alors à être concassés en pierraille pour raffermir les allées du parc, achetés heureusement par un architecte au prix des moellons bruts, revendus au propriétaire d'un château voisin de Douai et employés seulement en partie à l'ornementation de ce château. Il en reste quelques fragments non utilisés qui seront rendus au musée de Metz !

Les Mémoires de la Société de la Moselle offrent moins de variété que le Bulletin dont nous venons de parler. On y trouve quatre notices concernant l'archéologie. L'une, extraite d'un mandement de Mgr l'évêque de Metz, est une histoire du chant religieux dans le diocèse messin depuis le VIII^e siècle. Nous regrettons de n'avoir pas les connaissances techniques de notre savant collègue, M. Vincent, pour apprécier comme il le faudrait ces recherches approfondies sur la musique sacrée au moyen âge. L'éminent écrivain se félicite d'avoir pu constater dans son travail que l'église de Metz a été en possession de la liturgie romaine pendant une période de 1025 ans. Nous accorderons les mêmes éloges à la notice de M. l'abbé Noël sur les catacombes de Rome, quoique l'auteur ait peut-être été aveuglé par le désir de ne rencontrer que des souvenirs chrétiens dans cette Rome souterraine, qui fut le mystérieux berceau du christianisme. Mais il est impossible d'admettre, avec la meilleure foi du

monde, que les quatre ou cinq millions de sépultures qui ont existé ou qui existent encore dans cette immense nécropole soient exclusivement chrétiennes. L'archéologie est là pour démentir cette assertion édifiante, mais tout à fait erronée. Le témoignage des auteurs latins de tous les temps démontre assez que, dès les premiers âges de la république, la populace de Rome n'avait pas d'autres cimetières que les anciennes carrières, où l'on inhumait tous les corps auxquels on refusait les honneurs du bûcher.

M. Huguenin, qui s'est fait connaître par d'estimables travaux d'histoire locale, a consacré une excellente notice historique et archéologique à l'église de Sainte-Ségoène, de Metz, fondée au ix^e siècle, reconstruite au xiii^e, condamnée à tomber sous le marteau pendant les mauvais jours de la révolution et enfin restaurée récemment avec autant de goût que de magnificence. Cette église conserve encore quelques-unes de ses vieilles peintures murales et de ses anciens vitraux. Une très-jolie eau-forte, signée J. Racine, donne un nouveau prix à la notice de M. Huguenin. Le président de la Société, M. Victor Simon, a voulu dresser en quelque sorte la statistique monumentale du département, en groupant avec exactitude les documents archéologiques qu'il avait recueillis à cet égard. Aussi, a-t-il pu constater que l'époque celtique était représentée dans ce département par trois menhirs, par un grand nombre de *tumuli*, et par la découverte journalière de flèches en silex et de haches en pierre. L'époque romaine, qui a laissé sous terre tant de vestiges impérissables, se révèle, pour ainsi dire, à chaque coup de pioche et met sans cesse au jour des médailles, des inscriptions, des débris de statues et de bas-reliefs; mais elle se manifeste encore mieux par des tronçons de voies qui sillonnent le département, par des bornes milliaires, par des constructions en grand et en petit appareil, par des ponts, par des aqueducs, par des ruines enfin qui surgissent de toutes parts, et que le docte Oberlin a si bien caractérisées en les appelant les *Osséments du colosse romain*. Quant à l'époque du moyen âge, elle apparaît resplendissante sur toute la surface du département, qui a conservé, malgré les dilapidations révolutionnaires, des églises et des chapelles gothiques d'une admirable architecture, des maisons anciennes du style le plus élégant, et de vieux châteaux d'un aspect grandiose et pittoresque. La notice de M. Victor Simon est un inventaire minutieux et détaillé de tout ce passé archéologique.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE. MÉMOIRES DE LA COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE. Tome II, n° 1. Vesoul, typogr. de Suchaux, 1860, in-8° de 93 pages.

La Commission d'archéologie de la Haute-Saône nous paraît un peu en retard dans la publication des ses Mémoires. Mais, si elle n'a fait imprimer en 1860 qu'un fascicule de quatre-vingt-treize pages, nous ne croyons pas que ses travaux se soient ralentis et nous voyons avec plaisir que sa collection archéologique n'a cessé de s'accroître par le fait des dons individuels qui témoignent de l'intérêt qu'elle inspire dans le département. Les objets antiques, bas-reliefs, médailles, armes, etc., qu'on découvre sans cesse sur ce territoire où l'occupation romaine a laissé tant de traces incontestables, sinon éclatantes, viennent la plupart se classer dans le petit musée que la Commission d'archéologie a fondé à Vesoul.

Dans le volume, ou plutôt dans le fragment de volume de Mémoires que nous avons sous les yeux, il faut nous arrêter presque exclusivement à l'examen d'un curieux article de M. Longchamps, intitulé : *Découvertes et observations archéologiques faites dans la Haute-Saône, de 1842 à 1860*. M. Longchamps s'est proposé de continuer jusqu'à ce jour le répertoire chronologique dont son collègue M. L. Suchaux lui avait donné le modèle, en publiant dans l'Annuaire départemental tout ce qui existe de renseignements sur les antiquités et les monuments de la Haute-Saône depuis les temps anciens jusqu'en 1842. La continuation de ce répertoire nous présente, sous le nom de chaque localité, un abrégé des découvertes et des observations archéologiques qui, dans une période de vingt années, ont ajouté des faits nouveaux à l'histoire du passé. Les découvertes, il est vrai, n'ont eu qu'une importance tout à fait locale ; les observations, malgré la bonne volonté des savants qui les ont faites, n'augmentent pas d'une manière notable la masse de connaissances utiles que la science a déjà recueillies. Ainsi, de toutes les trouvailles de monnaies que met au jour chaque remuement du sol, on a de la peine à tirer une induction historique qui permette de fixer l'époque du passage ou du séjour des armées romaines, que l'on peut suivre à la trace, pour ainsi dire, en recherchant les nombreux tronçons d'anciennes voies qui venaient aboutir à Luxeuil. On a exhumé à Luxeuil beaucoup de monuments lapidaires, et notamment une quantité de tombeaux gallo-romains, avec ou sans inscriptions : une partie de ces tombeaux appartenait sans doute à la nécropole chrétienne que saint Colomban avait inaugurée sous le règne de Chil-

debert. Quant à Vesoul, l'emplacement sur lequel la ville actuelle est construite a gardé moins de souvenirs matériels de l'oppidum romain qui l'occupait dans les premiers siècles de l'ère moderne. Les antiquités gauloises sont, au reste, aussi communes dans le pays que les antiquités romaines. A Menoux, les objets trouvés en 1843, agrafe d'argent, plaques de ceinture en bronze et en fer damasquiné, verroteries, colliers à grains d'argile et de verre, etc., caractérisent évidemment la civilisation des peuples indigènes. Nous attribuons aussi la même origine à une sépulture fort intéressante qu'on découvrit à la Pisseure en 1844, et qui renfermait dans un souterrain voûté une hache celtique, des débris de poterie, des os de divers animaux, et un bas-relief en pierre d'un travail et d'une conservation remarquables. Malheureusement ce bas-relief a été mutilé par méchanceté ou plutôt par stupidité, car la population des campagnes considère les monuments enfouis dans la terre, portant des caractères d'écriture ou représentant des figures, comme des talismans consacrés au démon. La présence de cette hache celtique dans une sépulture gauloise donne occasion à M. de Longchamps de comparer ces instruments grossiers employés par les Gaulois à leurs travaux domestiques, avec des hachés ou couteaux de pierre, entièrement analogues, qui étaient également en usage chez les sauvages aborigènes de l'Amérique. Rappelons, à ce propos, qu'un de nos collègues, M. Quicherat, dont l'érudition est toujours si bien servie par une profonde intelligence des questions archéologiques, n'a pas hésité à reconnaître, avec nous, que la hache en silex, déposée dans les tombeaux gaulois ou gallo-romains, devait être ordinairement un symbole funéraire.

M. R. Galmiche, dans un rapport adressé à la Commission d'archéologie, rend compte des fouilles qu'il a fait exécuter au camp de Chariez, un des six camps romains ou prétendus tels que possède le département : ces fouilles n'ont amené la découverte d'aucun objet antique, à l'exception d'une pointe de flèche en silex qui a gardé ses arêtes tranchantes et son extrémité aiguë. C'est au sujet de cette découverte que le savant M. de Longpérier écrivait à un membre de la Commission d'archéologie : « Autant les haches sont communes, autant les pointes de flèches sont rares chez nous.... On n'en voit point dans nos collections. Je ne crois pas que M. l'abbé Cochet en ait jamais rencontré dans ses nombreuses fouilles. Celle qui a été découverte dans le *vallum* du camp de Chariez me paraît tout à fait digne d'être conservée avec grand soin. » M. Dey, à qui cette lettre est adressée, a conclu non-seulement de la présence de la

pointe de flèche en silex, mais encore, d'après la configuration étrange du camp de Gharrez et le mode de construction de son *vallum* en pierres brutes amoncelées sans ordre et sans art, que ce camp était gaulois plutôt que romain. Nous ne sommes pas éloigné de nous ranger à son avis, en disant avec lui : « Il est temps, pour les archéologues, de rechercher des caractères distincts entre les camps gaulois et les camps romains. » Or, les caractères des camps romains étant établis rigoureusement par Vitruve, Polybe et César, on peut soutenir avec beaucoup de raison que tous les camps ou lieux de refuge qui n'offriront pas ces caractères doivent être rendus aux populations gauloises.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.



MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON. Séance publique du 27 août 1860.

L'archéologie n'occupe encore cette fois qu'une place restreinte dans le volume fort mince dont j'ai à vous rendre compte; la science qui fait l'objet de nos études n'y est représentée que par la *Notice* de M. Désiré Monnier *Sur la découverte d'un temple ou sacellum en l'honneur de la déesse Hippone, à Loisia (Jura)*. Notre savant correspondant, après avoir exposé les circonstances de la découverte de ce précieux monument, constate la coïncidence de la découverte des restes d'un temple ou d'une chapelle élevée en l'honneur de la divinité protectrice des chevaux, dans une contrée où, de temps immémorial, on se livre à l'élevage de la race chevaline, qui est, dit-il, l'industrie spéciale à cette partie des montagnes du Jura. « Il n'y a rien d'étonnant, ajoute-t-il, à la persistance d'un pareil usage et on en citerait bien d'autres exemples; » mais, loin de se contenter de cette observation dictée par le bon sens, M. Monnier a voulu rechercher d'où venait aux Jurassiens cette branche de commerce, et il en fait remonter l'origine à une colonie grecque ou campano-latine établie dans la vallée de Surent sous le règne d'Auguste. Ici, l'imagination a entraîné M. Monnier dans des hypothèses dangereuses. Ainsi, il voudrait voir dans le nom de Surent, que porte la rivière qui naît à Loisia, un dérivé de *Surrentum* de la grande Grèce; dans celui de Cressia, un dérivé de *Graia*; dans celui de Grayes, un dérivé de *Graii*, les Grecs; enfin, dans celui d'une famille Michalet qui peuple la commune de Loisia, un dérivé de *Michalette*, que le « chantre de l'*Iliade* mentionne immédiatement après Graia. »

Heureusement, M. Monnier nous a dispensé de combattre sérieusement ces étymologies insoutenables, car il a prévu lui-même que ces rapports de noms seront considérés comme des rencontres du hasard dont il n'y a rien à conclure, et qu'on les laissera tomber. C'était se juger d'avance, et par conséquent désarmer la critique qui préférerait attribuer la persistance de l'élevage des chevaux dans le canton de Loisia à la qualité du sol, qui, sans doute, doit être occupé par de riches pâturages. Je n'insisterai donc point sur cette partie du travail de M. Monnier. J'aime mieux le remercier d'avoir joint à son Mémoire une carte du territoire de Loisia et un croquis représentant la figure équestre d'Epona, qui, comme on sait, fait

aujourd'hui partie du Cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. M. Monnier ne paraît pas avoir connu le nom du généreux amateur qui, après avoir acquis à un prix élevé ce beau bronze, en a fait don à cet établissement. On me pardonnera de le dire ici : c'est entre mes mains que M. Prosper Dupré, le patriarche des antiquaires parisiens, a bien voulu remettre le groupe d'Epona, en m'exprimant le désir que ce beau bronze fût conservé dans le Cabinet des médailles, en souvenir du prix qu'il veut bien attacher à des relations d'amitié établies depuis plus de soixante années avec le personnel du Cabinet des médailles et antiques. Je l'avoue, Messieurs, au risque de me répéter, je saisis toutes les occasions de témoigner de la gratitude de la Bibliothèque impériale pour un pareil acte de libéralité, et surtout pour la lettre si flatteuse par laquelle l'excellent ami de cet établissement a bien voulu me l'annoncer.

Vous savez, Messieurs, que M. Monnier avait été chargé par M. le ministre de faire faire des fouilles à Loisia, où l'on espérait retrouver quelque digne pendant du groupe d'Epona. Une maladie grave n'a pas permis au zélé correspondant de remplir entièrement la mission confiée à ses lumières et à son expérience. C'est à M. Junca qu'il a remis ses instructions et les fonds disponibles. J'aurai prochainement à vous rendre compte du résultat des travaux exécutés sous la direction du jeune et savant archiviste du Jura. Mais, dès aujourd'hui, je dois vous dire que toutes les espérances que nous avions fondées sur cette tentative ne se sont pas réalisées.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE
LA LOIRE-INFÉRIEURE. — 1860.

Ce volume des *Annales de la Société académique de Nantes* renferme la continuation du savant travail de M. Bizeul, sur les Namnètes aux époques celtique et romaine ; incidemment 130 pages de développement monographique sur une inscription célèbre, l'un des plus beaux monuments épigraphiques que nous possédions, trouvée en 1580. Le curage d'un fossé la fit découvrir à cette époque dans la base d'une muraille romaine, sous le jambage méridional de la porte Saint-Pierre de Nantes. Remarquée, lue et copiée, l'inscription n'en resta pas moins dans le fossé, incrustée dans la muraille romaine, jusqu'en 1605. Elle fut alors, par l'ordre du maire, déposée dans la galerie basse de l'hôtel de ville et placée, en 1624, dans l'endroit où on la voit encore. D'Argentré, en 1588, la publia ainsi dans le 1^{er} livre de son *Histoire de Bretagne* : NVMINIB. AVGVSTOR. DEOVOLIANO M. GEMEL. SECVNDVSET. C. SEDATFLORVVS ACTOR. VICANOR. PORTENS. TRIBVNAL. CM. LOCIS EX STIPE CONLATA POSVERVNT.

D'Argentré n'accompagna cette publication d'aucun commentaire, mais peu d'années après, Gruter, qui en avait reçu une copie de Scaliger, l'inséra dans sa collection, en émettant l'avis que *Volianus* a été écrit pour *Volkanus*. Telle ne fut pas l'opinion du père Berthault de l'Oratoire qui, dans un traité *de Ara*, imprimé à Nantes, en 1636, soutint qu'il fallait lire *Volianus* et admettre, par conséquent, l'existence d'un Dieu nouveau, particulier à Nantes. « Je devais cette réclamation, dit-il, à ce ciel de Nantes, sous lequel j'ai longtemps vécu, sous lequel je suis heureux de vivre encore, et particulièrement à l'attachement que m'inspirent ses aimables habitants. »

Cette remarque est décisive sous tous les rapports, ajoute M. Bizeul, auquel nous empruntons notre citation. Elle peut paraître décisive, en effet, mais dans un autre sens que l'entend notre ancien et regretté confrère, et plutôt comme l'inspiration d'un sentiment de reconnaissance pour les Nantais, que comme le témoignage d'une grande sagacité. Quoi qu'il en soit, il est curieux de lire dans le Mémoire de M. Bizeul à quels commentaires sans nombre, à quelles variétés d'interprétations cette inscription a fourni matière. M. Bizeul, avec beaucoup de savoir et avec beaucoup d'esprit, raconte cette longue

odyssée de l'érudition, en quête d'une solution sur laquelle elle n'a pu encore se mettre d'accord. Il expose et il réfute, sans grande peine, l'opinion de ceux qui ont voulu reconnaître dans le *Deo Voliano*, *Deo Bouliano*, au moyen de deux hypothèses, l'une qui coupe le mot *Voliano* en deux (*Deus Boulianus*, BOVL-JANVS), l'autre qui assimile Janus et Noé; la prétention de René Chevaye à lire *Voldanus* au lieu de *Voliano*; celle de Tristan, appuyée par Spon et Patin, qui tirent *Volumnius* de *Volianus*, et les interprétations plus ou moins hardies qui le transforment en *Bolonus*, en *Volens-Janus* et en *Volusianus*. Jusque-là, M. Bizeul a beau jeu. Il désarçonne ses adversaires avec une aisance qui ne manque pas de grâce. Quant à lui, il n'admet pas qu'on trouve autre chose que ce qu'il a vu lui-même, de l'aveu de ses doigts et de ses yeux en quelque sorte, en étudiant, en estampant, en touchant et en palpant la pierre. *Volianus*, car il n'y a jamais pu y avoir autre chose, est un dieu topique, une de ces divinités locales, dont le nombre devait être immense, puisque, selon Tertullien, à chaque province, à chaque cité son dieu protecteur, *unicuique provinciæ et civitati suus Deus*. Pourquoi donc *Volianus* ne ferait-il pas partie de ces dieux *topiques*, admis par les savants et dont M. Bizeul compte jusqu'à 43? Il s'en faut que tous les arguments qu'emploie le savant antiquaire soient péremptoires, ou même, à les regarder de près, fondés sur des faits bien établis. Ainsi quand il invoque à l'appui de sa thèse la présence du mot *Deo* ou *Deæ* devant tous les noms des dieux topiques, et son absence presque constante devant les noms des dieux supérieurs ou grands dieux, il se préoccupe des exemples favorables à son opinion, au point de ne plus apercevoir les autres. Il aime mieux d'ailleurs dénombrier les témoignages qui lui donnent raison que d'examiner et de discuter la question à fond. Les érudits dont M. Bizeul combat l'interprétation ont conclu, comme Gruter, que *Volianus* était là pour *Volkanus*, le temps ayant usé les deux jambes très-petites et peu profondes du K; mais Gruter, Hévin, Keysler, D. Martin, Mongez, Visconti, Gri-vaud de la Vincelle n'étaient pas de Nantes, et M. Bizeul irait bien jusqu'à dire qu'aucun des partisans de la version *Volcano* n'a vu l'inscription, s'il ne rencontrait pour adversaire M. de Longpérier et plusieurs des érudits les plus distingués de la Société académique de la Loire-Inférieure. Il leur oppose avec confiance le témoignage d'écrivains bretons, une véritable phalange en tête de laquelle se placent Lobineau, Fournier, l'abbé Travers, D. Morice, Ogée, Guépin, Mellinet, qui tous ont vu dans l'inscription un I et jamais un K. Aux allégations positives de M. de Longpérier en faveur de *Volcano*,

le spirituel et tenace zélateur du dieu topique oppose le silence de M. Mérimée qu'il range parmi ses engins de guerre. En somme, dans un si grand débat, qui aurait divisé jusqu'aux membres du Comité, au dire de M. Bizeul, de quel côté est la vérité et la raison? On comprendra que l'autorité nous manque pour juger entre des témoignages de cette importance et que nous devons imiter la réserve du secrétaire même de la Société académique de Nantes : *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Mais à n'apprécier que les probabilités, elles plaident évidemment en faveur de l'opinion qui refuse de voir, dans une superbe inscription du premier ou du deuxième siècle de notre ère, le nom d'un dieu inconnu, nom que les recherches ardentes de M. Bizeul ne retrouvent qu'une fois et bien loin de Nantes, chez les Vindelici, près d'Augsbourg, à supposer encore qu'il n'y ait pas eu là une lecture défectueuse ; et quand d'ailleurs toutes les règles de la science épigraphique établissent une présomption en faveur de la version Volcano. Dans un travail précédent, qui a paru dans les Annales académiques et dont nous avons rendu compte à la section, M. Bizeul, à propos d'un débat relatif au degré d'importance à l'époque gallo-romaine des localités du pays nantais, dépossédait Nantes au profit de Blain ; aujourd'hui où il s'agit d'une prétention qui fait à Nantes un privilège dans la théologie païenne, un dieu spécial, particulier, admis ou concédé par les Romains, il défend chaudement ce qui constitue peut-être à ses yeux un dédommagement pour une ville qu'il a fort diminuée naguère. Il lui devait cette vivacité de conviction, et lui aussi se sera dit sans doute avec le Père Berthault : *« Hanc admadversionem Namnetensi caelo quod diu spiravi et identidem suavissime spiro, atque adeo amori civium amantissorum, debebam. »*

Les *Annales de la Société académique* de la même année renferment deux Mémoires de M. Renoul, où il expose l'histoire des cours Saint-Pierre et Saint-André, celle de Graslin et du quartier qui porte ce nom. La première offre un intérêt purement local ; la seconde se recommande par l'intérêt qu'offre toujours le spectacle d'une volonté énergique aux prises avec l'indifférence publique et la mollesse des administrations locales. La ville actuelle de Nantes est de construction récente ; une partie date de la mairie de Gérard Mellier, et a été édiflée entre 1722 à 1780 ; l'autre date de Graslin, 1780 à 1790, et est le résultat d'une spéculation aussi hardie qu'heureuse. Tout un quartier, le plus riche, le plus beau de Nantes ; des édifices publics au nombre desquels nous citerons le Grand-Théâtre, élégante

création de l'architecte Crucy, s'est élevé en dix ans sur des terrains occupés précédemment par des prairies et des bois. Ce qu'il a fallu d'activité, de persévérance pour arriver à ce résultat est aisé à comprendre ; il est juste que l'opinion publique sache gré à la mémoire de Graslin d'entreprises qui ont eu leur mobile dans le désir du bien public en même temps que dans le légitime espoir d'un accroissement de fortune. Mais aller jusqu'à demander avec M. Renoul qu'une statue soit élevée à Graslin, pour avoir fait une opération qui lui a rapporté un million, parce qu'elle a en même temps contribué à embellir et à agrandir la ville de Nantes, ce serait pousser la reconnaissance un peu loin. Quelle part fera-t-on au désintéressement patriotique, à l'abnégation dévouée, sans arrière-pensée, si on réserve l'honneur des statues à la spéculation heureuse ? — Quoi qu'il en soit, l'étude publiée par M. Renoul se recommande à un double titre : elle est un hommage rendu à un homme utile, un chapitre curieux de l'histoire municipale de Nantes, et, en outre, elle met sous les yeux des lecteurs un bon exemple à suivre, qui prouve une fois de plus qu'on peut chercher et trouver sa propre fortune dans la fortune de tout le monde.

DAUBAN,
Membre du Comité.

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.**

Cette publication, qui est à son début, offre déjà un vif intérêt. La partie du Bulletin dont j'ai à rendre compte à la section, et qui a paru dans le cours de l'année 1860, renferme l'analyse des procès-verbaux des séances de la Société archéologique, du 9 août 1845 au 17 décembre 1858, et des extraits de procès-verbaux des séances du 3 janvier au 4 décembre 1860. Il y a là, sur les antiquités locales, sur les monuments et usages de la Bretagne, nombre d'observations intéressantes, de renseignements utiles dont nous ne pouvons aujourd'hui que signaler l'existence aux archéologues. Nous ne nous occuperons pas non plus du travail de M. Bizeul sur les Namnètes aux époques celtique et romaine, auquel appartient l'épisode sur l'inscription de 1580 qui avait été détaché pour les annales de la Société académique. Les Mémoires de M. Bizeul réunis feront un grand ouvrage qu'il y aurait inconvénient à analyser par fragment et qu'on ne peut juger que dans son ensemble et dans ses conclusions. Signalons, en attendant l'achèvement de cette publication, d'autres études très-intéressantes dues aux membres de la Société archéologique de Nantes: 1° C'est un document inédit sur l'histoire de Bretagne au quinzième siècle, communiqué par M. Stéphane de la Nicollière, relatif au collier d'Antoinette de Magnelais, cousine-germaine d'Agnès Sorrel, mariée en 1450 au baron de Villequier et devenue maîtresse du duc de Bretagne François II. Le document donne la description de ce collier, qui fut engagé par elle pour soutenir les finances duciales pendant la guerre du Bien public; 2° c'est un exposé du résultat des fouilles faites à Pouzauges par M. Parenteau, au mois de novembre 1858. Dans un terrain situé sur le versant méridional du château qui s'étend du bois de la Folie au vieux donjon de Pouzauges, tout près de l'enceinte du vieux château, à 20 mètres de la tour de Bretagne, on a trouvé un grand nombre de sépultures disposées sans ordre des deux côtés d'une voie qui traverse cet ancien cimetière, d'une longueur d'environ 500 mètres de long sur 50 de large. Ces sépultures sont généralement des fossés circulaires d'un mètre cinq centimètres de diamètre et de deux mètres dix centimètres de profondeur, creusés avec une régularité parfaite. Elles renfermaient de la cendre, du charbon, des tisons, des vases pilés très-fin, des esquilles d'os blanchis et rendus poreux par l'action du feu, et divers

objets dont M. Parenteau donne une description détaillée : ustensiles en fer, tels que poignards, fers de lances, couteaux, vases et briques en terre. La nature et la forme des briques, l'absence d'inscriptions et de nom de potier, celle de débris de verre et de monnaies romaines dans toute cette terre remuée et fouillée, a fait penser à M. Parenteau que ces sépultures sont barbares, et nous partageons cette opinion sans qu'il nous paraisse possible de dire avec affirmation quels sont les peuples barbares auxquels elles sont dues. M. Parenteau les attribue aux Gaulois, et leur donne par conséquent une date antérieure à la conquête romaine. C'est un point qui ne nous paraît pas démontré. Espérons, quoi qu'il en soit, que les fouilles commencées à Pouzauges seront continuées, et que nous devrons à la plume exercée du savant antiquaire le récit de quelques nouvelles et intéressantes découvertes.

M. Stéphane de la Nicollière, indépendamment de la note sur le collier d'Antoinette de Magnelais dont nous avons parlé, a donné au *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* deux Mémoires relatifs à des pierres tombales. Une de ces pierres a été trouvée à la Basse-Indre (autrefois Aindre, d'*Antrum*, antre, retraite) sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de ce nom. Elle est en schiste ardoisier et mesure 1 mètre 81 cent. sur une largeur à la tête de 66 cent. et au pied de 64. Le milieu est occupé par la croix pommetée, c'est-à-dire reposant sur une boule. Au-dessus de chacun des bras de la croix gravée en creux, apparaissent, tracés par une double ligne, deux animaux symboliques dans lesquels M. de la Nicollière a cru reconnaître un cerf et un lion. Deux lignes parallèles dessinent un encadrement complet. Chaque angle intérieur du bas est orné d'une croix grecque circonscrite dans un cercle. L'ornementation de l'encadrement du haut formée par une corde roulée en torsade, les croix patées inscrites dans sept cercles d'inégale grandeur, le style de la légende, dont les lettres offrent une grande analogie avec celles des sceaux de Clovis III et de Childebert III, le lieu de la trouvaille enfin, ne laissent pas de doute à l'auteur du rapport sur l'âge du vénérable monument. Il croit même retrouver dans la partie de la légende qui a échappé aux ravages du temps le nom du personnage dont cette pierre recouvrait les restes, *Sadrevertus hic requisquit*. Sadrevert fut un des contemporains du saint fondateur de l'abbaye, ce qui ferait remonter la pierre tombale au huitième siècle de notre ère. Nous croyons devoir ajouter que l'interprétation de M. de la Nicollière relativement au nom de Sadrevert est purement hypothétique. Cette publication n'en offre pas moins un très-grand intérêt,

aussi bien que celle d'une pierre tombale de l'abbaye de Villeneuve, sur laquelle M. Stéphane de la Nicollière a lu une savante notice. L'abbaye de Notre-Dame de Villeneuve-lès-Nantes, située à 11 kilomètres de Nantes, sur la route de Sablé, était jadis fort célèbre. Elle devait sa fondation à la duchesse Constance, qui, par acte en date de 1201, avait établi une communauté pour le salut et la prospérité de son fils Arthur, assassiné deux ans plus tard par Jean sans Terre, son oncle. Jean, second abbé de Villeneuve, fit faire par l'évêque de Nantes, en 1224, la dédicace du monastère, où l'on inhuma le même jour sa fondatrice, Guy de Thouars son troisième mari, et Alix leur fille, femme du duc Pierre de Dreux, morte en 1221. De puissantes familles s'empressèrent d'enrichir le monastère par des donations pour obtenir les prières des religieux, et dans l'espoir que leur reconnaissance donnerait à leurs restes une place honorable dans l'église de l'abbaye. En effet, un grand nombre de personnages importants y avaient été ensevelis; mais, vers la fin du siècle dernier, les tombes furent violées, les cendres jetées au vent, les pierres brisées. Il ne reste plus rien de l'illustre et vaste abbaye que le cloître encore debout; rien de l'église, rien des tombes, qu'une pierre mutilée, exposée aux injures du temps et qui sert de table dans une tonnelle de jardin. Cette pierre, que publie M. Stéphane de la Nicollière, recouvrait jadis la tombe d'Olivier, sire de Machecoul, né vers 1230, mort en 1279, à l'âge de cinquante ans. M. de la Nicollière, après avoir cherché à établir que cet Olivier de Bretagne, sire de Machecoul, descendant en ligne directe, par son père, du roi Louis VI, est le chef de la seconde maison de Machecoul (1), fait la description de la pierre tombale, dernier débris des sépultures de l'abbaye. La sagacité exercée de l'archéologue venant en aide à un sentiment de pieuse vénération bien naturel, il s'efforce de compléter le monument dont la partie supérieure est détruite. Il propose donc une restitution de la tête et du portique sous lequel elle est placée, en empruntant les angles des angles et le dessin du portail à un monument du même genre, le tombeau de Robert de Suzanne, mort en 1260. Mais il y a entre les monuments de la même époque et de la même nature des différences de détails si nombreuses, qu'il est bien difficile qu'une restitution faite sur ces principes arrive juste. Au reste, M. Stéphane de la Nicollière pourra juger la valeur de son ingénieuse restitution en

(1) Nous n'avons pas à discuter ici l'opinion de M. de la Nicollière; mais il trouvera dans les inscriptions tumulaires des renseignements généalogiques qui lui ont manqué peut-être.

recourant au dessin que M. le ministre de l'instruction publique a fait exécuter à Oxford, d'après les originaux de M. de Gaignières. Il y trouvera également, lorsque cette importante collection sera mise à la disposition des archéologues, la reproduction, non pas de six pierres tombales de Villeneuve, comme il en indique l'existence par une note de son Mémoire, mais bien de seize tombes, ainsi que de tableaux, de vitraux et d'épithaphes se rapportant à des personnages ensevelis dans l'église de l'abbaye. L'auteur de la savante notice dont nous venons de rendre compte nous saura gré, nous en sommes certain, de donner ici la liste des dessins de la collection d'Oxford, et par suite des calques exécutés pour la Bibliothèque impériale qui concernent l'abbaye de Villeneuve :

Tombe de cuivre émaillé, au milieu du sanctuaire, à Villeneuve. Deux figures : la première est d'Alix, comtesse de Bretagne, morte le 11 août 1221 ; la seconde figure est d'Yolande de Bretagne, fille de Pierre Mauclerc, morte le 16 octobre 1272. (Tome I, nos 99 et 100.)

Vitrail. Jeune femme à genoux. Au bas, on lit seulement : « . . . de Bretagne. » (*Item.*)

Tombe de pierre dans la salle Saint-Jean, à droite contre le mur, dans l'église de l'abbaye de Villeneuve. Olivier de Machecoul, mort en 1281.

Tombe de pierre de Clémence de Parthenay sa femme, morte en 1289.

Tombe avec deux figures : Sevestre, seigneur du Chauffault, mort en 1301, et Jehan Sevestre, mort en 1323.

Tombe de Nichole, mère d'Olivier de Machecoul, mort en 1311.

Tombe avec figures d'un chevalier, sa femme et leur fils aîné : Selvert du Chauffault, 1370 ; Isabeau, fille du seigneur de la Jaille et femme de Sevestre du Chauffault, 1353 ; Yvon leur fils.

Tableau peint dans le réfectoire. Johannes Davangon, 20 *abbas*, mort en 1481.

— *Item.* Guillelmus Poeneau, 23 *abbas*, 1591. (Tome VI, nos 34 à 40.)

Tombeau de marbre noir, figure coloriée. Galterius de Machecoul. (*Item*, n° 232.)

Tombe de pierre. Figures d'une croix et d'une crosse, avec le nom de Thomas.

Tombe de Maillard *hic tumulatus*.

Tombe de pierre de Johannes de Loyon, *abbas*, 1513.

Tombe de pierre de Luize, fille de monseigneur Jehan de Machecoul, 1203.

Tombe de pierre de Mau Maillard, 1271.

Epitaphe : Briendus Maillard, 1280.

Tombe de pierre : Briend Maillard, 1321.

Tombe de pierre de Marie, dame de Barnel, fame Sevestre, seigneur du Chaufault, 1318 ; et de Jehane de Chaumechartier, femme Sevestre du Chaufault, 1321.

Epitaphe. Armes au-dessus, au-dessous Crucifixion. A genoux est l'abbé, et derrière lui saint Ivo, *frater Ivo de Rerbelvet, abbas Villanove, 1542.*

Tombeau. Les armes y sont coloriées. Anthonius Bougier, *abbas, 1622.* Figure de l'abbé gisant, dont la tête est soutenue par deux anges. Un ange à genoux et à ses pieds.

Tombe de Blasius Bougier, *abbas, mort en 1643.* (Tome VIII, nos 167 à 177.)

Les indications qui précèdent, bien que portant sur un seul point, donnent une idée de l'importance et de l'utilité des documents dont se compose la précieuse collection d'Oxford. Le jour, que M. le ministre nous fait espérer prochain, où ces documents seront publiés, des tentatives de restitutions du genre de celles que nous venons de rapporter, si dignes d'encouragement et d'assistance, ne risqueront pas de s'égarer, car la science a beau faire, secondée par le goût et l'imagination, les monuments d'un autre âge ne s'inventent pas. L'ouvrier qui les a élevés et le temps qui les a détruits en emportent le secret avec eux.

DAUBAN,
Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

NOTE SUR LA CHAPELLE DE PEIX OU PAIX, commune d'Issoire (Puy-de-Dôme), par M. A. *Dauvergne*, membre non résidant.

A 1,200 mètres au sud de la ville d'Issoire, près de la route de Brioude, au milieu d'une vigne close par de hautes murailles, existe une chapelle d'architecture romane qu'on prendrait de loin pour un cellier, et que je n'ai trouvée mentionnée en aucun endroit. Une tradition locale rapporte que c'est sur l'autel de cette chapelle que les huguenots et les catholiques d'Issoire jurèrent la paix, à la fin du *xvi^e* siècle, après l'extinction des guerres religieuses en Auvergne, et ce serait, dit-on, en mémoire de cette réconciliation que la chapelle aurait reçu le nom de Peix ou de Paix. Mais l'édifice est bien antérieur au *xvi^e* siècle ; il paraît seulement avoir été restauré et consolidé à cette époque.

Les proportions de la chapelle sont fort médiocres. Extérieurement, le bâtiment mesure un peu moins de 10 mètres de longueur et 5^m 50 de largeur. Les parties anciennes sont construites en grès et en moellons, d'un appareil moyen et irrégulier, tandis que l'empiètement moderne, au moyen duquel on a voulu réconforter les murs qui s'écrasaient, est fait avec un blocage de pierres de toute nature. Ce contre-fort, qui s'étend sur toute la longueur de la chapelle, a la forme d'un talus et offre une saillie de 3 mètres à sa base. Bien qu'il paraisse formidable en raison du peu d'importance du monument, il n'a guère rempli son objet, puisqu'il s'est détaché de la masse, qui continue de s'affaiblir et qui s'écroulera dans un temps très-prochain. Il existe, en effet, dans toute la hauteur du pignon occidental, une lézarde qui présente une déchirure de 0^m30.

L'extérieur de la chapelle n'appartient à aucun style d'architecture. C'est à l'intérieur seulement que l'on retrouve, engagé dans un mur de refend moderne, un arc-doubleau à cintre surhaussé et porté par des consoles ou chapiteaux tronqués. Cet arc précédait l'abside en cul-de-four, détruite depuis longtemps, et dont on ne retrouve plus l'amorce. Quand cette abside menaça de s'écraser, on la butta vigoureusement avec l'empiètement dont j'ai parlé ; mais ce secours fut inutile, l'abside tomba en écrasant son soutien, et l'on dut se contenter de soutenir la voûte et l'arc-doubleau par le mur de refend. Celui-ci sert aujourd'hui de fond à la chapelle, et a 7 mètres de hauteur. La voûte et l'arc-doubleau sont colorés en blanc et en chamois, avec joints d'appareil blancs et bruns.

Le plan primitif était fort simple : une nef de 10 mètres de longueur sur 5 de largeur, terminée par une abside en cul-de-four. On peut supposer une fenêtre à l'orient ; celles qui éclairaient les côtés ont été aveuglées lors de l'établissement des contre-forts. A l'occident, la porte d'entrée cintrée sans moulures est surmontée d'une petite fenêtre aussi circulaire, en manière d'oculus, mais sans caractère particulier.

Un autel cubique en pierres et plâtre, avec une contre-table profilée en plâtre, occupe le fond de la chapelle. De grossières peintures bleues, jaunes et rouges prétendent représenter des anges adorant la couronne d'épines.

J'ai rencontré parmi les débris amoncelés près de la porte de la chapelle six fragments en pierre de Volvic, de 0^m 40 d'élévation, qui offrent des chapiteaux et des fûts de colonnettes engagées, dont le style est évidemment celui du xvi^e siècle. Peut-être était-ce la base d'une croix dont le pied, qui semble appartenir à la même époque, a été inscrit récemment dans le mur qui ferme l'enclos du côté de la route.

NOTE de M. A. *Dauvergne*, membre non résidant, sur les ruines du château du Pouget, commune de Saint-Martin-des-Plains, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme).

Cette construction, aujourd'hui complètement ruinée, et sur l'origine et la destination de laquelle on n'a aucune donnée, paraît avoir été un poste militaire au moyen âge. L'édifice était carré et mesurait environ 15 mètres sur chacune de ses faces ; les murs, bâtis en schiste et en moellons, n'étaient protégés par aucun fossé. Deux tourelles, dont le diamètre n'atteint pas 3 mètres, flanquaient, au levant, les angles de la façade, que deux corps de bâtiments très-étroits rattachaient à une tour carrée et à une tour empatée, qui regardent l'ouest. La tour carrée est élevée d'environ 12 mètres, et à cette hauteur des signaux pouvaient être aperçus des points les plus éloignés. Ces deux tours sont aujourd'hui tout ce qui reste de la petite forteresse du Pouget ; mais elles sont désormais inabordables et à la veille de s'écrouler. Elles contiennent des logettes plutôt que des chambres, voûtées comme un four, et qui ne pouvaient recevoir que trois ou quatre personnes. Malgré les décombres qui les obstruent, on reconnaît encore deux vastes escaliers conduisant à deux caveaux superposés et d'une structure régulière. Il ne reste d'ailleurs aucune forme d'architecture qui puisse aider à fixer l'âge du Pouget.

RAPPORT SUR LES PIÈCES PRODUITES A L'APPUI D'UNE RÉCLAMATION DE
M. Pistollet de Saint-Ferjeux, auteur d'un ouvrage intitulé:
Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise.

M. Pistollet de Saint-Ferjeux, membre de la Société historique et archéologique de Langres, s'est plaint d'une erreur que j'ai commise à son préjudice, dans l'un de mes rapports sur les travaux des Sociétés savantes, en concluant, d'après une information incomplète, que la nouvelle mesure qu'il a proposée pour la lieue gauloise n'avait pas d'autre fondement qu'une lecture erronée de l'inscription itinéraire d'Autun. A l'appui de sa réclamation, M. Pistollet de Saint-Ferjeux a adressé au Comité un Mémoire manuscrit rédigé pour la circonstance et un exemplaire de la brochure, déjà ancienne, où il a exposé ses vues sur la contenance de la lieue gauloise. La section m'ayant fait l'honneur de me renvoyer ces deux pièces, je vais exposer le résultat de l'examen que j'en ai fait.

Je n'ai qu'un mot à dire du Mémoire manuscrit. En dehors de ce qu'il a de commun avec l'imprimé, son unique objet est de retirer du débat l'inscription d'Autun. L'auteur déclare avoir reconnu lui-même que ce monument ne se prête pas à sa doctrine, et il désire que son travail soit jugé sans tenir compte de ce qu'il a pu dire de l'inscription. C'est donc de l'imprimé tout seul, abstraction faite des passages où l'inscription a été alléguée, que j'entreprendrai la section.

L'ouvrage est intitulé *Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise*. Publié en 1852, il n'a pas trouvé beaucoup de faveur à Paris. Pour ma part, je le connaissais seulement de nom, et jamais je n'en entendis parler autrement que comme d'une conception chimérique. La lecture que je viens d'avoir l'occasion de faire a totalement changé mon impression. La rédaction, par sa lucidité et par sa sobriété, décele un esprit qui mérite la confiance, et la méthode au moyen de laquelle a été obtenu le résultat principal est tout à fait scientifique.

Essayant d'appliquer aux grandes voies du pays lingon les mesures en milles ou en lieues indiquées soit par l'itinéraire d'Antonin, soit par la carte théodosienne, l'auteur du Mémoire rencontra la difficulté qu'éprouvent tous ceux qui se livrent à une semblable recherche : les mesures ne concordaient pas avec les distances. L'ordinaire, en pareil cas, est de rejeter le désaccord sur une erreur de chiffre qu'on impute aux manuscrits, ou sur ce que, dans les additions, les fractions en sus des nombres pleins de milles ou de lieues auraient été négligées.

M. Pistollet de Saint-Ferjeux ne se paya pas de cette raison : le désaccord constaté par lui consistait toujours en ce que les mesures de l'Itinéraire et de la carte étaient plus courtes que la distance réelle. « J'avais cru remarquer, dit-il en propres termes, que les lacunes « que je trouvais pour chaque distance que je mesurais étaient en « proportion de la longueur des distances, c'est-à-dire que quand la « distance mesurée était plus longue, la lacune était plus grande, et « que, quand la distance était plus courte, la lacune l'était aussi. Il « me semblait donc que, si la mesure que j'employais eût été un peu « plus longue, elle eût parfaitement concordé avec les distances mar- « quées dans la carte ou dans l'Itinéraire. J'eus alors la pensée de « diviser une des distances dont les deux extrémités m'étaient connues « en autant de parties que la carte indiquait de lieues, puis je portai « la mesure que j'avais obtenue par ce moyen sur les autres portions « de la voie, et je remarquai qu'elle concordait parfaitement avec « les longueurs indiquées par la carte. Je fis la même expérience « sur les autres voies, et j'obtins le même résultat sur deux de ces « voies avec une exactitude extraordinaire. »

La mesure dégagée de la sorte par M. Pistollet de Saint-Ferjeux représentait une lieue de 2,415 mètres. En l'appliquant à d'autres voies du nord, du centre, de l'ouest de la Gaule, il parvint à justifier pour un grand nombre de distances les chiffres marqués sur la carte et sur l'Itinéraire, chiffres qui sont faux si l'on donne à la lieue la contenance de 2,220 mètres, représentant quinze cents pas romains.

Tel est le premier fait qui ressort du Mémoire sur la lieue gauloise. Mon devoir a été de le contrôler, en recommençant sur la carte de l'état-major une partie des opérations auxquelles s'était livré M. Pistollet de Saint-Ferjeux. J'ai pris au hasard et sur des voies de toutes les contrées des distances que j'ai mesurées en me servant de la lieue de 2,415 mètres. Si je ne suis pas toujours arrivé à des résultats entièrement décisifs, du moins j'ai constaté le fait un assez grand nombre de fois pour être assuré que la découverte de M. Pistollet de Saint-Ferjeux n'était ni une illusion ni un paradoxe. Je citerai surtout comme une épreuve décisive la précision avec laquelle la mesure de 2,415 mètres s'applique sur plusieurs points des voies du Nord, qui sont des voies tirées au cordeau, existant encore sous le nom de *Chaussées Brunehaut*, et dont le tracé est complet sur la carte moderne. Ainsi, sur la voie de Théroüanne à Tongres, l'Itinéraire marque entre Théroüanne et Arras 22, entre Arras et Cambrai, 14, entre Cambrai et Bavay, 18. Au compas, on trouve entre Théroüanne et Arras 22 fois 2,415 mètres, lesquels 2,415 mètres sont 14 fois entre

Arras et Cambrai, 18 fois (avec un petit excédant) entre Cambrai et Bavay. Sur la route de Bavay à Reims, le même Itinéraire marque entre Bavay et Duronum (Estreung) 12, entre Duronum et Vervins, 10. Après Vervins, la voie est effacée et l'incertitude règne sur l'emplacement de la station suivante, de sorte qu'on n'a plus une base aussi solide pour la vérification ; cependant, en réunissant les deux traites de Vervins à Catusiacum et de Catusiacum et Minatiacum, qui répond incontestablement à Nizy-le-Comte, l'itinéraire donne le nombre 13. Or ces chiffres 12, 10, 13 représentent exactement le nombre de fois que 2,415 mètres, mesurés sur la carte, sont contenus entre les points que je viens d'indiquer.

J'étais curieux de voir si la lieue de 2,415 mètres serait justifiée par un monument qui n'aurait point été exposé comme les manuscrits au danger d'une correction postérieure. Indépendamment de l'inscription d'Autun, M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait allégué plusieurs bornes milliaires. J'en ai choisi une dans celles-là qui m'a semblé se prêter à toutes les conditions d'un contrôle irréfragable, la borne d'Alichamps, dont le texte a subi la recension de M. Léon Renier d'après une empreinte prise sur le monument, dont les indications se rapportent, au moins pour un tronçon, à une voie qui passe en plaine et qui est entièrement conservée. Ce tronçon est la *Chaussée de César*, entre Alichamps et Bourges. La borne marque 14 pour la distance jusqu'à Bourges, *Avaricum*. Or, la chaussée, mesurée dans le même intervalle, contient exactement 14 fois 2,415 mètres.

Ce sont là, dans toute la force du terme, des résultats mathématiques contre lesquels je ne vois pas d'objection à élever.

Maintenant cette lieue de 2,415 mètres est loin d'être d'un emploi constant. Elle mesure une, deux, trois distances, à la suite desquelles se trouvera une autre distance qui ne peut être mesurée que par la lieue de 2,220 mètres. Bien plus, sur les mêmes voies où des distances se mesurent successivement par la lieue de 2,415 et 2,220 mètres, d'autres distances ne peuvent se mesurer ni par l'une ni par l'autre, et pas davantage par le mille de 1,481 mètres.

L'esprit investigateur de M. Pistollet de Saint-Ferjeux a voulu tirer la lumière de ce chaos, et de là est sorti ce que j'appellerai la partie hypothétique de son Mémoire.

Avant la conquête romaine, s'est-il dit, les Gaulois comptaient par lieues. Nous ne connaissons pas la contenance exacte de leur lieue ; nous voyons seulement que sous le régime romain, elle est évaluée à un mille et demi ou 2,220 mètres. Mais est-il supposable que la lieue gauloise se soit trouvée représenter justement 2,220 mètres ? Cette

lieue gauloise d'un mille et demi n'est-elle pas plutôt une réduction approximative de la mesure des vaincus à la mesure des vainqueurs, et ne doit-elle pas être comparée à ce que sont pour nous dans l'usage actuel le pied métrique, l'aune métrique, la livre métrique? Et là-dessus l'ingénieur antiquaire a conclu que la véritable lieue gauloise nous est fournie par la mesure de 2,415 mètres, qui se rapporte si souvent au chiffre des itinéraires. Il est allé plus loin. Il a supposé, en retournant son principe dans un autre sens, que, si l'on avait pu faire une lieue composée d'un mille et demi, on avait pu faire aussi un mille qui fût le tiers de deux lieues gauloises, et de cette façon il a dégagé une autre mesure composée de 1,610 mètres, qu'il a appelée le mille gaulois, et dont l'emploi lui a paru résoudre la difficulté de plusieurs indications qui résistaient et au mille romain, et à la lieue milliaire, et à la lieue, selon lui, gauloise.

La plupart de ces déductions me semblent trop sujettes à controverse pour que je m'y associe. Je veux bien que les Romains aient fait avec leur mille une lieue de convention : ce serait, à mon sens, un motif pour que l'ancienne lieue gauloise eût disparu, de même que nos anciens poids et mesures ont disparu par le fait même de leur réduction au système métrique. D'autre part, si l'habitude de la lieue prétendue gauloise était tellement enracinée que son usage a résisté à la mesure de transaction introduite par le vainqueur, pourquoi l'emploi de cette lieue n'est-il pas universel dans les pays où l'on comptait par lieues? Pourquoi, à la suite d'une section qui se mesure parfaitement au moyen de la lieue de 2,415 mètres, en trouve-t-on, sur une même voie, une autre qui se mesure autrement, et comment expliquer, par exemple, ce fait étrange du milliaire d'Alichamps, qui marque 25 pour la distance jusqu'à Nérès, tandis qu'entre Alichamps et Nérès, si l'on mesure en ligne droite, c'est-à-dire sans tenir compte des sinuosités du Cher, dont la voie romaine suivait la côte, on trouve un peu plus de 26 fois 2,415 mètres?

J'ai souvent réfléchi sur l'incohérence des itinéraires, et j'ai été tenté de l'attribuer à ce que les mesures se prenaient au pas de marche. Le fait constaté par M. Pistollet de Saint-Ferjeux me confirmerait assez dans cette supposition. Mon pas ordinaire à moi (et par pas j'entends le mouvement qui me porte deux fois en avant), mon pas, dis-je, mesure entre 1 mètre 40 et 1 mètre 50, de sorte que mille de ces pas feraient le mille géométrique des Romains; mais, si j'allonge ce même pas, sans toutefois le forcer, j'arrive à la mesure de 1 mètre 60 et au mille de 1,610 mètres. Un homme plus grand que moi franchirait de son pas ordinaire 1 mètre 60, et un autre plus

grand encore, 1 mètre 70. Après que les barbares, qui étaient de haute stature, se furent établis dans notre pays, on vit le mille atteindre 2,000 mètres et plus; et comme néanmoins il resta toujours de principe qu'il fallait un mille et demi pour composer une lieue (Notker, qui écrivait au X^e siècle, le dit positivement dans la vie de saint Remacle), on arriva à constituer une lieue double de ce qu'elle avait été autrefois, et qui suivant les pays offrit les mêmes variétés qu'il paraît que l'autre avait comportées primitivement.

Je ne tiens pas outre mesure à l'opinion que je viens d'indiquer. J'ai voulu montrer seulement qu'on peut opposer d'autres hypothèses à celle dont M. Pistollet de Saint-Ferjeux a invoqué le secours pour expliquer le résultat très-intéressant d'une recherche bien faite. S'il est incontestable que les chiffres des itinéraires peuvent être justifiés dans un très-grand nombre de cas par l'application de la lieue de 2,415 mètres, dans d'autres cas, mais plus rarement, par l'application du mille de 1,610 mètres, il ne l'est pas que la lieue de 2,415 mètres soit la lieue des anciens Gaulois, ni que le mille de 1,610 ait été formé systématiquement sur la base de cette lieue conjecturale. Et quoique l'auteur, dans la partie de son travail où il a proposé cette explication, ait eu soin de dire qu'il ne se sentait plus appuyé sur une base aussi solide que lorsqu'il opérait le compas à la main; quoiqu'il ait laissé ses lecteurs à peu près libres de prendre ou de laisser sa dénomination de lieue gauloise, il est certain qu'en faisant de cette dénomination le titre de son ouvrage, il s'est nuï à lui-même. On a cru voir un système là où il y a avant tout un ensemble d'observations judicieuses et la démonstration d'un procédé qui pourra devenir utile pour la recherche des localités antiques.

J'exprimerai en terminant la satisfaction que me cause l'incident qui a provoqué ce rapport, puisqu'il m'a procuré le double plaisir de prendre connaissance d'un travail bien fait et de rendre justice à un savant de mérite. Quant au point particulier d'où est sorti le débat, qui était la position de *Tasciaca*, je la maintiens à Thézée.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

LETTRE INÉDITE DE J. B. BOSSUET, ÉVÊQUE DE MEAUX.

La lettre de Bossuet, que nous publions, a été adressée au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes par M. Anatole Dauvergne, membre non résidant du Comité, avec la note suivante :

Note de M. Anatole Dauvergne.

« Cette lettre, écrite sur une feuille de papier filigrané de 0^m 34^e de largeur sur 0^m 30^e de hauteur, est parfaitement conservée. La personne qui en a fait don à la Bibliothèque publique de la ville de Coulommiers ne l'a accompagnée d'aucun renseignement qui puisse faire connaître son origine.

« L'écriture de Bossuet a cette allure grande et magistrale particulière aux 17^e et 18^e siècles.

« J'ai copié cette lettre avec le plus grand soin, sans rien ajouter à la ponctuation. Les mots raturés le sont ainsi dans l'original. On remarquera le mot *mercredi* écrit par Bossuet *mecredi*. Je n'ai pu lire le second mot de la formule du salut épistolaire.

« Ce souvenir du grand évêque de Meaux est conservé précieusement entre deux verres qui ne permettent aucune maculation. »

La section d'histoire du Comité a communiqué ce document à M. Floquet, qui connaît mieux que personne la vie et les œuvres de Bossuet. Il a constaté qu'elle était inédite et qu'elle avait été adressée à Madame de Tanqueux, supérieure des filles charitables de la Ferté-Gaucher. Voici le texte de cette lettre :

« A Meaux, vendredi 4 juin 1683 (1).

« Madame,

« Avant que de vous rendre une dernière réponse sur la sœur
« Foulon dont vous desirez avec raison d'estre dechargée, j'ay
« voulu entendre moy mesme nos sœurs de Créci, ce que je n'ay
« peu faire qu'hier seulement. Car je vous avoue que je n'aime
« point a trop forcer l'obeissance sur tout sans entendre les rai-
« sons qu'on peut opposer aux miennes. Voici donc aprésent ma
« résolution et je croy que vous serez satisfaite. Nous mettrons la

(1) 1^{re} page au recto.

« sœur Foulon a Créci et comme sa place y estoit remplie par la
« sœur Grandremi, il faudra envoyer la sœur Grandremi à la Ferté-
« Gaucher si cela ne vous deplaist pas. Pour la sœur Moreau (ou
« Mereau) nous y aviserons avec le temps et il a fallu commencer
« par le plus pressé qui estoit de placer la sœur Foulon.

« Vous savez *la* (1) les conditions que vous aviez vous mesme
« proposées, qui est qu'elle seroit dans le noviciat autant qu'on
« jugeroit a propos et qu'on s'en defferoit aussitost qu'elle ne
« seroit pas aussi obeissante qu'elle nous le promet. Au surplus,
« si peu qu'elle se conduise bien, j'en prendrai soin de bon cœur
« pour l'amour de vous. Vous pouvez me l'envoyer quand il vous
« plaira afin de recevoir avec les instructions nécessaires son
« obédience pour Créci. Je serai ici jusqu'a *mecredi* et *mecredi* a
« Germigni jusqu'a la feste du Saint-Sacrement le dimanche de la
« Trinité *je passerai* la journée entière jusquau soir a Créci ou la
« sœur Foulon pourra se rendre si les choses sont disposées de
« son costé.

« Je suis *les* (2) très aise de finir cette affaire avotre satisfaction.
« Tout le reste se fera de mesme. Je vous prie aussi de rendre mes
« bonnes graces a la sœur Berin et a vostre maisonée *on* ou vous
« serez toujours regardée et venerée comme la mère et une mere
« charitable.

« Travaillons a la mettre sur le bon pied en toutes manieres et
« rendons la uti'e au public afin que dieu y soit glorifié et que
« l'œuvre que vous avez faite soit consommée. Je suis avec toute
« l'estime possible

« Madame

« V^{tre} b *secattre* (3) serviteur.

« J. Benigne E. de Meaux. »

(1) Au verso.

(2) 2^e page recto.

(3) Nous reproduisons exactement le texte de M. Dauvergne. Il faut lire pro-
babilmente V^{tre} *tres affectné*, c'est-à-dire Votre très-affectionné.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LA RÉFORME DANS LA PROVINCE DU MAINE.

Le seizième siècle est un de ceux où l'histoire provinciale fournit le plus grand nombre de faits intéressants et originaux. Au milieu des guerres de religion, l'unité française est compromise, et pour un moment presque anéantie; la royauté, attaquée en même temps par les calvinistes, qui l'accusent de persécution, et par les catholiques, qui l'accusent de tolérance, ne peut retenir sous sa loi les différentes races qu'elle a réunies avec tant de peine; chaque canton, chaque ville échappe au pouvoir central, pour retourner à l'indépendance anarchique du moyen âge. Il en résulte que la vie des provinces est plus active, que les faits généraux, tout en gardant leur importance prépondérante, ne doivent pas occuper exclusivement l'attention. On est loin de tout connaître dans la lutte des deux partis quand on a suivi les principaux chefs à Dreux, à Saint-Denis, à Jarnac et à Montcontour; après Guise, Condé, Coligny, il y a place encore dans l'histoire pour Montluc, Crussol, des Adrets, et beaucoup d'autres personnages secondaires qui n'ont paru que sur un petit théâtre. Si donc on veut avoir de cette époque une connaissance approfondie, on sera quelquefois obligé de consulter les chroniques provinciales, et c'est pourquoi le récit des événements relatifs à la Réforme dans le diocèse du Mans peut offrir quelque intérêt. Ce n'est pas que ces événements aient eu une influence décisive ni un grand caractère; ce ne fut guère qu'une vulgaire intrigue jouée par de médiocres acteurs. A l'exception de deux ou trois hommes qui montrèrent de l'énergie à défaut de vertu, les autres person-

nages ne sont que des factieux sans talents, sans principes, qui ne gardèrent même pas toujours la dignité nécessaire à des chefs de parti. Les huguenots, victorieux d'abord par surprise, ne surent que piller ; les catholiques, triomphants à leur tour, ne surent que se venger ; ni les uns ni les autres n'eurent un plan suivi, ni des projets de quelque portée. Cependant, comme il y eut du sang versé dans cette lutte obscure, le souvenir n'en est pas tout à fait indigne de l'histoire. D'ailleurs le spectacle des querelles politiques et religieuses, même quand il est observé chez des acteurs subalternes, a toujours quelque attrait, renferme toujours quelque enseignement. Sans doute, un duc de Guise et un prince de Condé saisissent plus vivement l'imagination, éveillent un plus puissant intérêt, mais trop souvent aussi leurs qualités héroïques dissimulent leurs fautes ou leurs crimes, et leur grandeur même est un piège pour l'équité du lecteur. Pareil danger n'est pas à craindre avec les hommes qui figurent dans la Réforme du Mans ; on voit à nu chez eux toutes les petitesse, toutes les passions basses et égoïstes qui tiennent une si large place dans l'histoire de nos guerres de religion, et, si le récit de leurs hauts faits ne fournit pas matière aux grandes émotions, du moins il apprend à détester davantage encore la guerre civile.

L'Église calviniste du Mans n'a pas une longue ni glorieuse histoire. Des commencements pénibles et obscurs, une victoire passagère, puis une chute soudaine, après quoi on retrouve à peine ses traces, voilà ce que l'on connaît d'elle. Sa mauvaise fortune est facile à expliquer. La Réforme ne pouvait être populaire dans un pays où les abus n'étaient ni très-communs ni scandaleux, et les Manceaux n'avaient pas assez de griefs contre leur clergé pour écouter favorablement les docteurs qui parlaient du relâchement de la discipline. En effet, si l'on consulte les annales du diocèse, on n'y trouvera pas ces graves désordres qui avaient dans d'autres pays fourni des arguments à Luther et à Calvin. Il est vrai qu'au moyen âge, quelques évêques du Mans avaient reçu l'atteinte des vices de la société féodale où ils étaient mêlés, mais ils étaient excusés en partie par la barbarie de l'époque, et du reste leur souvenir n'était plus présent. Quant à ceux qui avaient vécu dans les derniers temps, le rapide résumé de leur histoire montrera que, s'ils n'étaient pas tous irréprochables, du moins leur conduite n'avait pas pu discréditer la religion dont ils étaient les ministres.

De 1462 à 1519, le siège épiscopal du Mans fut occupé par trois personnages issus de cette grande maison de Luxembourg dont la branche aînée avait donné quatre empereurs à l'Allemagne, et dont

les autres étaient alliées aux plus puissantes familles de la noblesse française. Des seigneurs de si haute lignée n'entraient dans l'Église que pour y tenir le premier rang; les revenus d'un seul évêché, dont se contentait un parvenu, ne leur suffisaient plus; ils renonçaient difficilement à la recherche des emplois politiques, et, s'il arrivait à l'un d'eux de n'avoir pas d'ambition personnelle, encore se croyait-il obligé de faire honneur à son nom. On ne s'étonnera donc pas quand on verra les trois Luxembourg cumuler des bénéfices, faire de la diplomatie, étaler un luxe princier. Le premier par ordre de date, Thibaut, bien qu'entré fort tard dans les ordres, après la mort de sa femme, vécut encore assez longtemps pour obtenir l'évêché du Mans, deux riches abbayes et le chapeau de cardinal. Il obtint aussi la faveur de Louis XI, qui l'employa comme négociateur dans la ligue du bien public. Son fils et successeur, Philippe, entré plus jeune dans l'Église, fit une plus belle fortune encore. Il fut évêque du Mans, de Tusculum et d'Albe, abbé d'Igny, d'Orcan, de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Martin de Séz, cardinal et légat à latere du pape Jules II. Il assista comme député du clergé aux états généraux de 1484, et présida la commission ecclésiastique qui prononça le divorce entre Louis XII et Jeanne de France. Il eut pour successeur son neveu François, qu'une mort prématurée empêcha seule de recueillir le magnifique héritage de son oncle et de son aïeul. Il faut reconnaître toutefois que ces trois prélats, s'ils cumulèrent les bénéfices, le firent par obéissance à des traditions de famille autant que par cupidité; ils résidèrent presque toujours dans le diocèse, s'occupèrent de la réforme des ordres monastiques, et montrèrent par leur exemple qu'une grande opulence n'était point incompatible avec les vertus épiscopales.

Après eux vint Louis de Bourbon, qui de 1519 à 1535 posséda l'évêché, mais ne l'administra pas. Il appartenait à la famille de Bourbon-Vendôme, dont l'illustration venait de commencer sous le règne de François I^{er}. Une si noble parenté et la qualité de prince du sang lui donnaient des prétentions qu'il n'oublia pas de faire valoir, et la bienveillance royale prévint toujours ses désirs. L'abbaye de Saint-Denis avec quatre ou cinq autres, les évêchés du Mans, de Laon, de Luçon et le chapeau du cardinal étaient le moins qu'il pouvait espérer, et il n'eût pas même la peine de les solliciter. Il aimait la cour, où il était bien accueilli, et dont il présidait toutes les cérémonies; il célébra le mariage de la reine d'Écosse, le baptême de Henri II et les funérailles de François I^{er}. Ces importantes occupations ne lui permettaient guère de songer à son diocèse du Mans, où

il ne résida pas, et qu'il fit administrer par le vicaire général, Guillaume de Hangest. Cependant sa présence y eût été nécessaire pour arrêter l'hérésie qui commençait à paraître et, pendant que l'heureux prélat ordonnait les pompes des solennités royales, déjà son vicaire était obligé d'argumenter et de sévir contre les docteurs calvinistes.

En 1535, Louis de Bourbon, promu à l'archevêché de Sens, se démit de l'évêché du Mans, qui fut donné à René du Bellay. Le nouveau titulaire était frère de Guillaume du Bellay, qui se distingua par ses talents de diplomate et d'historien, et de Jean du Bellay, qui fut cardinal-évêque de Paris, mais il n'avait rien de leur caractère ni de leur esprit. Il s'éloigna des grandes affaires, où semblaient l'appeler les exemples de ses proches, et préféra l'humilité chrétienne à des honneurs dont le fardeau l'eût accablé. Il consacrait une grande partie de ses loisirs à l'étude de la botanique et à l'élève des chevaux; mais les soins qu'il donnait à ses parterres et à ses écuries ne coûtaient rien à ses devoirs, et ses diocésains se rappelèrent longtemps sa bienfaisante sollicitude. Un chroniqueur raconte même qu'il fit un voyage à Paris pour représenter le misères du peuple au roi François 1^{er}, et qu'en présence des courtisans railleurs, il montra un morceau de l'affreux pain noir que mangeaient ses paysans. Ainsi avaient fait les pasteurs de l'Église primitive, et l'imitation de ces antiques vertus eût été la meilleure défense contre l'esprit de nouveauté. Mais René du Bellay mourut en 1546, laissant une mémoire regrettée plutôt qu'une influence durable, et son frère Jean, qui lui succéda, ne suivit pas son exemple.

Jean du Bellay était un savant de la Renaissance; les érudits admiraient ses vers latins, comparaient ses harangues à celles de Cicéron, et n'oubliaient pas qu'on devait surtout à ses conseils l'établissement du Collège de France. Mais il avait les défauts de tous ces lettrés du seizième siècle, encore sous le charme des beautés païennes qui reparaissaient avec tant d'éclat. Chez lui, le zèle classique nuisait à la ferveur chrétienne, et au milieu de ses études profanes il ne voyait plus que de loin les dangers de la foi catholique. Et quand déjà la passion des lettres suffisait à le distraire de ses devoirs d'évêque, il fut encore homme d'Etat. En 1529, il assista à la conclusion du traité de Cambrai; en 1536, il fut lieutenant général du royaume en l'absence de François 1^{er}, qui allait repousser l'invasion de Charles-Quint en Provence. Il fut dans le secret de presque toutes les négociations importantes, et dans le conseil du roi il représentait la politique hostile à la maison d'Autriche, par conséquent favorable aux

protestants d'Allemagne. L'archevêché de Bordeaux, les évêchés de Bayonne, de Paris, de Limoges et du Mans, de grosses abbayes et le cardinalat furent la récompense de ses services diplomatiques, mais ne lui donnèrent ni plus de dévouement pour l'Église, à laquelle il ne devait pas sa fortune, ni plus d'ardeur contre les réformés, qui étaient cependant les plus terribles ennemis de la puissance des prélats. Une raison particulière lui interdisait de montrer trop d'empressement dans la défense de la cause catholique. En 1554, il avait été ambassadeur de François I^{er} auprès des princes de la ligue de Smalkalde ; il avait usé de toute son éloquence pour les réconcilier avec son roi, et, après avoir flatté les protestants d'Allemagne, il ne pouvait plus condamner trop sévèrement ceux de la France. Il accepta son rôle et resta en dehors de la polémique religieuse ; protecteur de Rabelais, qui fut son médecin, et qu'il fit curé de Meudon, plus souvent entouré d'hellénistes que de théologiens, il ne chercha pas à préserver de l'hérésie le diocèse de Paris, où il résidait, ni ses autres évêchés, qu'il ne visita pas. A l'avènement de Henri II, il quitta la cour, tombée sous l'influence de son adversaire, le cardinal de Lorraine, et se retira à Rome, où il mourut en 1560.

Si ces évêques n'avaient pas été entièrement fidèles aux inflexibles vertus de l'ancienne Église, s'ils avaient fait quelques sacrifices aux usages et aux passions d'une société mondaine, on n'avait à leur reprocher aucun des abus et des scandales qui provoquent une révolution, et le clergé séculier avait dû conserver la confiance et l'affection des fidèles dans le diocèse du Mans. Était-ce donc le clergé régulier qui donnait prise à la censure ? Les ordres monastiques avaient acquis une grande importance dans la province par le nombre et la richesse de leurs maisons. La liste serait longue de tous les établissements religieux que la piété avait élevés dans le Maine, mais il suffira de citer les principaux. Les Bénédictins possédaient les abbayes de Saint-Vincent de la Couture, d'Évron, de Saint-Calais, les prieurés de Solesmes et de Mamers ; les Bernardins avaient les abbayes de Perseigne et de l'Épau. Venaient ensuite les ordres mendiants, les Cordeliers et les Jacobins du Mans, les Dominicains de Laval, les Augustins de Beaulieu, de Vaas, de Port-Rinjard. Les chevaliers de Saint-Jean, qui avaient recueilli une partie de la succession des Templiers, avaient aussi des terres considérables dans le Maine. Enfin, l'on comptait de nombreux couvents de femmes, où les filles de la noblesse et de la bourgeoisie apportaient quelquefois de belles dots, et trop souvent aussi le souvenir et le regret des vanités du siècle. Il serait difficile d'évaluer exactement la richesse de

ces maisons au seizième siècle, mais on peut l'apprécier d'une manière approximative, quand on sait qu'au dix-huitième siècle, le clergé manceau comptait pour la trentième partie dans les revenus du clergé de France. Cette opulence n'était point un défaut, mais elle était au moins un danger en présence des huguenots, qui commençaient toujours la Réforme par le pillage des biens d'église, et des moines si bien rentés ne pouvaient manquer d'être attaqués. Il est vrai qu'on trouvait chez eux à un certain degré ce qu'on trouvait ailleurs, une discipline molle, des rivalités de couvent, les désordres des abbés commendataires. Mais ces abus, signalés et réprimés par l'autorité supérieure à mesure qu'ils se produisaient, n'étaient pas allés bien loin : on a vu que les trois Luxembourg s'étaient occupés de la réforme des couvents, et, si le clergé régulier du Maine était menacé, ce n'est pas parce qu'il était coupable, c'est parce qu'il était riche.

Les réformateurs, qui cherchaient à introduire leurs doctrines dans la province, ne pouvaient donc tirer de la conduite des évêques ni de celle des moines des arguments favorables à leur cause. Encore si les Manceaux avaient été en proie à cette inquiétude d'esprit qui pousse dans les entreprises hasardeuses, on aurait pu les séduire par l'appât de la nouveauté. Mais cette humeur indépendante dont ils avaient donné plus d'une fois la preuve dans les luttes du moyen âge ne s'était jamais tournée contre l'Église. Habités à respecter les choses établies, ils avaient l'énergie qui défend l'autorité menacée plutôt que l'audace qui propage la révolte, et dans un siècle où il était si difficile d'éviter les excès des partis, ils devaient être ligueurs plutôt que huguenots. Il est vrai qu'une hérésie avait déjà troublé le diocèse sous le pontificat de Hildebert, au commencement du douzième siècle; le faux prophète Henri, déclarant la guerre aux seigneurs et aux prêtres, avait entraîné à sa suite tout le peuple du Mans, et les chroniqueurs attestent que ses doctrines persistaient cent ans encore après sa mort. Mais son parti avait été une faction politique plutôt qu'une secte religieuse. Exaspérés par la misère, les vilains avaient attaqué la société féodale, et, rencontrant l'Église qui prêchait la soumission et la concorde, ils la crurent complice des oppresseurs et la bravèrent aussi. La foi leur revint quand leur condition fut meilleure; ils se réconcilièrent avec les évêques quand ils ne furent plus maltraités par les barons, et renoncèrent à des théories dangereuses, que les scandales du prétendu prophète avaient d'ailleurs frappées de ridicule. Aussi, quand les idées nouvelles pénétrèrent dans le diocèse, elles y trouvèrent des

esprits mal disposés à les accueillir, et, si, grâce à un moment de surprise, elles triomphèrent pendant quelques mois, cette vogue passagère devait être suivie de bien cruels retours.

Telle était la situation du Maine en 1560, à l'ouverture des guerres de religion. Déjà la Réforme avait essayé ses forces dans le pays, mais avec timidité et sans oser éclater. En 1533, sous le pontificat de Louis de Bourbon, Augustin Moré, moine du couvent de Montoire, qui prêchait l'Avent à la cathédrale Saint-Julien, fit en chaire une apologie discrète des doctrines protestantes. Il appartenait à l'ordre des Augustins, qui avait formé Luther, dont la querelle avec le dominicain Tetzcl avait été la cause occasionnelle du schisme, ordre qui par suite semble avoir été moins hostile que les autres à la Réforme. On sait d'ailleurs que saint Augustin et les protestants ont à peu près la même opinion sur les questions de la grâce. Quoi qu'il en soit, que Moré ait été approuvé ou non par son ordre, il prêcha et fit scandale. Un cri de réprobation s'éleva contre lui; on voulut faire sur sa personne un exemple de sévérité, et de tous côtés on prépara sa perte. L'autorité épiscopale lui interdit la chaire, et fit commencer des poursuites contre lui par l'officialité. Survint le procureur du roi, qui affirmait qu'un hérétique, étant un criminel d'État, ne pouvait être puni que par la justice royale. Survint encore un troisième ennemi, le dominicain Matthieu Orry, qui, alléguant sa qualité d'inquisiteur, demanda que le coupable fût remis entre ses mains. Mais par un hasard merveilleux ce fut le nombre même des ennemis de Moré qui le sauva. Pendant que l'évêque, le procureur et l'inquisiteur plaidaient et instrumentaient pour savoir à qui resterait le droit de faire brûler l'hérétique, les Augustins, qui excusaient les erreurs de leur confrère et qui voulaient épargner à leur ordre la honte d'une condamnation juridique, usèrent de tout leur crédit pour arrêter la procédure; ils firent disparaître Moré et l'affaire n'eut pas de suites.

Toutefois ce début n'avait pas été assez heureux pour encourager un nouvel essai, et, si Moré avait eu la vie sauve, celui qui aurait voulu l'imiter ne pouvait pas compter sur le même hasard. D'ailleurs François I^{er} vieillissant était devenu persécuteur; depuis qu'il avait abandonné l'alliance des protestants d'Allemagne, il ne ménageait plus ceux de France, et les massacres de Mérindol et de Cabrière, qui attristèrent la fin de son règne, suffisaient pour intimider, sinon les calvinistes du Midi, dont le nombre était considérable et le fanatisme déjà très-ardent, au moins ceux du Maine, qui étaient douteux et tièdes. Henri II continua la politique de son père; les édits de Châ-

teaubriand (1554) et d'Écouen (1559) décrétèrent la peine de mort contre les hérétiques, et le supplice d'Anne Dubourg annonça que le temps de l'indulgence était passé. Aussi, pendant toute cette période, la Réforme ne paraît pas avoir fait de grands progrès dans le Maine ; il est probable qu'elle y avait gagné quelques prosélytes, mais ils se sentaient faibles et attendaient.

L'avènement de François II fut le signal de la révolte. Le roi n'avait ni l'âge ni la force de régner véritablement ; la reine mère Catherine de Médicis, suspecte dans un pays où elle était étrangère, mal servie dans une cour qui l'avait vue délaissée et dédaignée sous le règne précédent, s'effaçait derrière les Guises, et dans cette anarchie toutes les factions s'agitaient. Pendant que les huguenots les plus décidés faisaient la conjuration d'Amboise, ceux du Mans, rendus plus hardis par cet exemple et par les hésitations du pouvoir, se déclaraient enfin. On leur envoya de Tours le ministre Salvert, neveu et disciple de cet Augustin Marlorat qui était un des principaux docteurs de l'Église réformée, et qui devait faire une fin héroïque au siège de Rouen en 1562. Salvert prêcha d'abord en secret, puis en public. Les catholiques se turent, incertains de ce qu'on pouvait oser sous un gouvernement dont personne encore ne connaissait bien les intentions. Charles d'Angennes de Rambouillet, successeur de Jean du Bellay à l'évêché du Mans, connaissait peu le diocèse, et n'osait compromettre par un acte de rigueur son administration nouvelle. Du reste, les réformés prenaient leurs précautions ; ils venaient au prêche avec des halberdars et des arquebuses, et faisaient sentinelle en chantant les psaumes de Marot. Salvert obtint quelques succès d'abord, puis le mouvement s'arrêta, et les Manceaux retombèrent dans leur défiance. Pour entraîner ces esprits retenus par une longue habitude de la soumission, il fallait une parole puissante, un de ces fougueux apôtres dont l'élan décide et précipite les révolutions trop lentes. D'un autre côté, la conquête du Maine, dont le clergé était riche et d'où l'on pouvait facilement pénétrer dans la Normandie, eût été pour les huguenots une belle victoire qu'on ne pouvait acheter trop cher. Il fut donc décidé qu'on donnerait du secours à Salvert, dont le crédit baissait, et Merlin, ministre de la Rochelle, vint prêcher au Mans dans les premiers mois de l'année 1562.

C'était un des principaux directeurs du parti, et l'honneur était grand aussi bien que le danger pour les Manceaux, à qui on envoyait un si habile homme. Il était fils d'un docteur protestant du Brandebourg, d'un ami de Luther et de Mélanchthon, et dès ses premières années il avait assisté à ces luttes religieuses de l'Allemagne où les passions

étaient si vives et les spectacles si émouvants. Ces événements, qu'il vit à l'âge où l'esprit est prompt et l'imagination sensible, laissèrent en lui une impression profonde, et plus tard il n'eut qu'à se souvenir pour s'inspirer. En 1551, son père, obligé de quitter le Brandebourg à la suite d'une querelle théologique qu'il avait eue avec le fougueux Osiander, vint s'établir en Suisse ainsi que sa famille. Dans cette retraite, le jeune Merlin connut les réformés de Genève, adopta leurs doctrines, et devint bientôt un des disciples favoris du maître. Cette seconde éducation dut donner à son esprit des qualités nouvelles, et la logique serrée de Calvin corrigea chez lui l'ardeur intempérante que Luther communiquait à ses novices allemands. Merlin ne tarda pas à venir en France, où Théodore de Bèze, son émule et son ami, lui destinait un rôle considérable; il prêcha la Réforme dans le Dauphiné, et en 1561 fut député par les calvinistes de cette province au colloque de Poissy. On le voit presque aussitôt entrer à la Rochelle, où d'autres succès l'attendaient. Il y resta quelques mois à peine; mais il ne lui en fallut pas davantage pour gagner beaucoup de prosélytes et pour jeter et affermir les fondements de cette Église qui devait être un des plus solides remparts du protestantisme français.

Tel était l'homme qu'on avait choisi pour porter le dernier coup aux croyances catholiques des Manceaux, et dès le début il justifia et dépassa les espérances de ses amis et les craintes de ses ennemis. Pour l'entendre, la foule courait aux halles, et bien des gens entraient par curiosité qui sortaient troublés et presque séduits. On conçoit aisément qu'il y eût un puissant attrait dans cet homme, venu du Nord à travers tant d'agitations et de hasards pour prêcher une idée, disciple de Luther et de Calvin, mêlé à tant de choses, et plus grand encore par ce qu'il avait vu que par ce qu'il avait fait. Les aventures de sa vie errante lui donnaient un air de proscrit qui n'était pas inutile à sa cause, et le lieu même de ses prédications était bien choisi pour aider à cet effet. Dans cette enceinte triste et nue, au pied d'une tribune grossièrement taillée, les Manceaux pouvaient se croire semblables aux premiers chrétiens qui priaient dans les catacombes sous le coup des colères impériales, et rien ne vaut mieux pour une doctrine nouvelle que de paraître persécutée. Les huguenots cependant n'avaient pas lieu de se plaindre, puisque Catherine de Médicis, devenue régente sous son second fils Charles IX, venait de leur accorder par l'édit de janvier le libre exercice de leur culte et l'abolition des peines portées contre eux sous les règnes précédents. Mais il leur arrivait ce qui arrive toujours à un parti longtemps opprimé: les premières concessions les rendaient exigeants, et, à peine libres, ils

voulaient dominer. Le massacre de Vassy, en donnant raison à leur défiance, enflamma leur zèle, et de tous côtés ils préparèrent leurs armes. Pendant que le prince de Condé rassemblait des troupes dans le Centre et le Midi, que Dandelot occupait Orléans, que Montgomery soulevait la Normandie, Merlin, sur un théâtre moins éclatant, remportait aussi la victoire et achevait d'établir l'Église réformée du Mans.

Son heureuse fortune, servie par son adresse, voulut que ses plus fougueux disciples fussent les principaux personnages de la ville, des gens de bonne naissance, riches, haut placés, et qui suffisaient à relever le parti où ils entraient. Le lieutenant criminel Thibaut Bouju de Verdigny, le lieutenant civil Jean de Vignolles et deux avocats du roi, Taron et Legendre, avaient adopté la Réforme, et déjà, par l'audace de leurs paroles, faisaient prévoir la violence de leurs actions. La magistrature française restée fidèle à la foi catholique, avait toutefois conservé dans les questions religieuses une certaine indépendance d'esprit dont elle avait pris l'habitude en défendant l'Église gallicane contre les papes. Ce qui dans les cours supérieures n'était qu'une résistance modérée aux doctrines ultramontaines pouvait facilement devenir quelque chose de plus grave dans les tribunaux inférieurs, où étaient des hommes moins prudents, ayant encore leur fortune à faire, et prêts pour se pousser à profiter des discordes civiles. Ce sont peut-être ces désirs ambitieux qui jetaient dans le parti calviniste ces officiers judiciaires du Mans, et leur conduite dans les troubles qui suivirent semblerait confirmer cette supposition.

Après eux venaient plusieurs avocats, Favery, Duval, Mariette, Thomas, paroleurs habiles, utile renfort pour Merlin, qui avait toujours besoin d'attirer et de retenir la foule par l'appât d'un beau sermon. Le receveur des domaines Jean Dubreuil, qui pouvait ouvrir les coffres de l'Etat, le prévôt des marchands René Richeot, qui pouvait amener les artisans, Desgranges, officier à l'élection, et plusieurs autres personnages considérables suivaient aussi la Réforme et se faisaient remarquer par leur turbulence, sinon par leur sincérité. Les nobles, sans lesquels on ne pouvait pas faire la guerre, ne manquaient pas non plus dans la nouvelle Église. Les sires de Lavardin, de la Motte-Thibergeau, de Champagne et de Boisjourdan, militaires expérimentés, se chargeaient d'instruire la milice huguenote. D'autres gentilshommes, les sires de Courcelles, de l'Epichelière, de la Ménardière, se joignaient à Merlin. Sans attacher peut-être une grande importance aux discussions sur la présence réelle et l'infail-

libilité des papes, ils convoitaient les riches abbayes, et se proposaient de faire des sécularisations comme on en faisait en Allemagne. Des ecclésiastiques, Lemercier, curé de Saint-Ouen, et Fréart, moine du couvent de l'Épau, avaient rompu leurs vœux, à l'exemple de Merlin, qui avait épousé une religieuse défroquée. Des femmes enfin avaient suivi la nouvelle mode, et le Mans avait ses Jeanne d'Albret. La dame de Vignolles, femme du lieutenant civil, et Jacqueline Savary, dame de Versé, prêchaient devant les commères du marché, et criaient bien haut contre la messe, la confession, le célibat des prêtres. On ne sait si elles citaient les Pères de l'Église, mais sans doute il leur suffisait de parler contre le jeûne du carême et l'embonpoint des moines pour soulever les applaudissements de leur auditoire, et cette foule, une fois excitée, n'était pas seulement redoutable par l'intempérance de son langage et ses plaisantes trivialités. Elle avait les mains rudes et quelque peu viriles, plus exercées aux combats des halles qu'aux travaux délicats; elle frappait fort, et au besoin portait la pertuisane.

Ainsi le parti de Merlin, sans être solide, avait du moins de brillantes apparences. Gens de robe et gens d'épée, artisans et bourgeois, hommes graves et commères, rien ne manquait dans le cortège du réformateur: tout cela bruyant, tumultueux, marchant la tête haute; et, comme les catholiques intimidés se taisaient, on pouvait croire qu'il n'y avait plus que des huguenots dans la ville. C'est pourquoi Merlin, ne doutant plus du succès, brusqua les événements et engagea la lutte.

Le duc de Montpensier, récemment nommé gouverneur des provinces d'Anjou, Maine et Touraine, était le seul chef catholique capable d'arrêter l'ennemi; mais, occupé dans les villes de Tours et d'Angers par des révoltes redoutables, il avait laissé le Mans sans garnison. Les autorités locales étaient en désarroi. L'évêque Charles d'Angennes de Rambouillet, ne sachant à quoi se résoudre, se tenait renfermé dans le palais épiscopal. Merlin fit venir secrètement des soldats de Mamers et de Bellesme, et le 1^{er} avril les principaux chefs du parti furent appelés en conseil à l'hôtel de Vignolles, qui était situé près du marché Saint-Pierre. Il fut décidé que Vignolles et Bouju se saisiraient des clefs de la ville, qu'ensuite on établirait aux portes principales des postes de huguenots; le jour fut fixé, le mot d'ordre donné. Le troisième jour d'avril, qui était le vendredi saint, pendant que les catholiques assistaient à l'office, Vignolles et Bouju, suivis de gens armés, se présentèrent chez Louis Dagues, magistrat municipal qui avait la garde des clefs. Dagues était absent; les huguenots ne

parurent pas trop surpris de ce hasard, qu'ils connaissaient d'avance, et qu'ils avaient peut-être préparé, et ils demandèrent les clefs à la femme de Dagues, Renée de Landisson. Les canons de leurs pistolets, qu'ils avaient soin de laisser voir, intimidèrent la pauvre femme, et les clefs furent livrées. Aussitôt ils coururent fermer les portes; le sire de Mauny fut préposé à la garde du Pont-Perrin, le sire de Saint-Pavace, à celle du Pont-Issoir, le sire de Noyen, à celle du Pont-Neuf. Le reste des troupes fut placé sous le commandement de la Motte-Thibergeau, de Champagne et de Boisjourdan, qui choisirent la place du marché pour quartier général. Les auxiliaires, venus de Mamers et de Bellesme furent logés dans les maisons des catholiques, qui, menacés et rançonnés comme dans une ville prise d'assaut, n'essayèrent pas la moindre résistance. L'évêque, depuis quelques jours, avait quitté la ville pour faire une tournée pastorale; les prêtres et les chanoines sortirent l'un après l'autre, heureux de s'échapper, et ne songeant pas dans ce premier moment de trouble à compter leurs ennemis. C'est ainsi que la faction de Merlin, qui ne comprenait pas plus de deux ou trois cents bourgeois, devint maîtresse d'une ville où la majorité des habitants était catholique. Mais dans un pareil moment le succès devait être d'abord à celui qui osait le plus, quitte à revenir plus tard à celui qui était vraiment le plus fort, et, si les huguenots étaient condamnés à succomber, toutefois ils possédèrent la ville pendant trois mois, du 3 avril au 11 juillet 1562.

A peine vainqueurs, ils se conduisirent comme des gens qui auraient été assurés contre les retours de la fortune, et commirent des excès qui servirent de prétexte à l'impitoyable réaction qui suivit. Il est probable que Merlin et quelques-uns des autres chefs, hommes sérieux et qui voulaient rattacher leur Église à la grande confédération des calvinistes français, ne voyaient pas avec plaisir ces fureurs et ces extravagances, qui déshonoraient inutilement leur cause. Mais ils récoltaient ce qu'ils avaient semé; pour enflammer les courages, ils avaient fait appel à des passions qu'ils ne pouvaient plus contenir ni diriger. En vain ils prétendaient n'être pas rebelles et n'avoir pris les armes que pour prévenir les projets séditieux de ce qu'ils appelaient la faction papiste. Le peuple qu'ils avaient entraîné, plus impatient dans ses désirs et faisant bon marché des considérations politiques, n'avait pas combattu pour ne pas abuser de la victoire; il voulait jouir du présent, d'autant plus que l'avenir était fort incertain, et Merlin, qui ne le maîtrisa pas, demeura convaincu de complicité ou d'impuissance.

Les huguenots, dans leur première ivresse allèrent au hasard et

sans rien calculer. Ils couraient dans les rues, chantant des psaumes, agitant leurs mousquets, poussant des cris de joie ou de menace. Ils s'en prenaient surtout aux représentations extérieures de la religion catholique, abattaient les croix, brûlaient les images, brisaient les statues de la Vierge et des saints. Mais quand ils n'eurent plus ni croix ni statues à détruire, ils attaquèrent les personnes. Une de leurs premières victimes leur montra cependant qu'ils devaient s'attendre à quelques résistances courageuses, et que les catholiques, si patients alors et si résignés, pourraient bien se réveiller un jour. C'était un chanoine qu'on voulait chasser de sa maison ; les soldats étaient à sa porte, et l'officier le pressait de sortir. Le chanoine prit bravement une épée et tua son agresseur ; garrotté aussitôt, conduit devant le prévôt qui était calviniste et condamné comme assassin, il fut exécuté sur la place publique. Les catholiques n'étaient pas toujours aussi belliqueux que le chanoine, mais ils n'étaient pas pour cela mieux traités. Un jour, des huguenots rencontrèrent un moine âgé, infirme ; ils se jetèrent sur lui et le mutilèrent. Puis ils le forcèrent à manger sa propre chair, et, comme son agonie était trop lente, ils lui ouvrirent les entrailles, curieux de voir comment il avait digéré cette horrible nourriture. Un certain Bérault parcourait les maisons de ceux qu'il supposait être papistes et les assassinait ; un certain Flotté demandait un massacre général ; de tels hommes eussent été dignes de figurer parmi les bourreaux de la Saint-Barthélemy.

Il est vrai que les vainqueurs se relâchaient parfois de leur férocité ; ils avaient leurs jours de bonne humeur, où ils plaisantaient avant d'égorger. L'avocat Favery, qui était sans doute le Scaramouche de la nouvelle Église, parut une fois en public avec une robe de prêtre, crossé, mitré, et tenant en main un crâne de cheval qui lui servait d'encensoir. Cette dernière partie du costume était passablement lugubre ; mais il paraît que les puritains du Mans étaient faciles à divertir, puisqu'ils saluèrent par des éclats de gros rire cette indécente bouffonnerie. Favery, encouragé par l'indulgence de son public, poussa la farce jusqu'au bout, et l'on eut la patience de l'écouter. Il donna une représentation de toutes les cérémonies de la messe épiscopale, distribua des bénédictions à la foule, qui s'agenouillait bien bas, et fit un beau sermon sur l'eucharistie, entremêlé de calembours et de citations latines. Ce n'étaient pas seulement les subalternes qui oubliaient à ce point le respect d'eux-mêmes ; les chefs n'étaient pas toujours plus sages. Vignolles, un jour qu'il donnait à dîner aux principaux huguenots, manda pour le dessert

un moine jacobin, Gaupuceau, qui arriva tout tremblant. Un fou était dans la salle, revêtu des ornements sacerdotaux, et disait la messe. Le pauvre moine fut obligé d'entendre tout au long cette odieuse farce, ne sachant s'il sortirait mort ou vivant de cette maison, et à la fin Vignolles lui demanda d'un ton plaisant si cette messe n'en valait pas une autre. Gaupuceau en fut quitte pour la peur ; les huguenots n'avaient voulu que s'amuser, mais c'étaient là des passe-temps bien indignes de gens qui voulaient être chefs de parti.

Venaient ensuite les femmes, qui n'étaient ni les moins bruyantes ni les moins dévergondées, et chez qui l'impudence avait quelque chose de plus repoussant encore que chez les hommes. La dame de Vignolles, se promenait au marché Saint-Pierre avec un pistolet en main, un autre dans la poche de sa robe, accompagnée d'un état-major en jupons qui cherchait à se donner un air guerrier et qui jurait à faire peur. Toutes ces femmes, que le sifflement d'une balle eût peut-être fait évanouir, ne demandaient que carnage ; les plus durs routiers n'auraient pas eu un plus riche vocabulaire ni des menaces plus épouvantables : — « Que ne tiens-je à cette heure la tête de la bête ! » disait la dame de Vignolles en parlant de l'évêque ; — « Que ne tiens-je aussi la tête de l'idole ! » disait-elle, en parlant de la Vierge. Elle eût voulu tenir encore les têtes des moines Jacobins, qu'elle appelait les frères Frappards, et la tête de ce vilain duc de Guise, et la tête de cette effrontée duchesse d'Aumale, qu'elle appelait d'un nom peu honnête. Une autre zélée, la femme Macé Potier, disait qu'elle voudrait avoir dans son giron la tête de l'évêque, et qu'elle en mangerait à son souper. Heureusement cette folie sanguinaire ne fut pas contagieuse, et les autres huguenotes, moins exaltées ou plus fidèles au caractère de leur sexe, comprenaient le calvinisme d'une autre façon. Elles se réjouissaient surtout de n'être plus assujetties aux pratiques extérieures ; elles trouvaient la confession mentale beaucoup plus commode que l'autre, et déjà quelques-unes se demandaient si l'on ne pourrait pas, puisqu'on changeait tout, changer aussi de maris. Jacqueline Savary, dame de Versé, était à la tête de ce mouvement, et, laissant à la belliqueuse dame de Vignolles le soin d'exterminer les hérétiques, elle allait aux halles et prêchait avec éloquence sur toutes les questions relatives au mariage. Elle cherchait à séduire les femmes des papistes, leur vantant le mariage à la huguenote, et les sollicitant à convoler en secondes noces d'après la nouvelle loi. Plusieurs l'écoutèrent et renoncèrent en même temps à la foi catholique et à la foi conjugale. Une de ces épouses converties, la fille d'un certain François Gourdin,

quitta son mari catholique pour un huguenot. La dame de Versé voulut bénir cette sainte union, et, pour entretenir le zèle de la néophyte, lui donna une somme de trois cents livres. Un huguenot fanatique, le médecin Carreau, donna la robe de noces, et les épousailles se firent en grande pompe.

Le règne des huguenots ne fut cependant pas une orgie continue, et après la farce il y eut place pour des choses plus sérieuses. Ils comprirent qu'ils avaient abusé de la victoire avant de l'assurer, et cherchèrent des moyens de défense contre la réaction qu'ils pressentaient. Ils s'emparèrent de huit pièces d'artillerie qui étaient dans le château, ils augmentèrent leur petite armée, qui compta un millier d'hommes, et, s'ils ne pouvaient encore faire la grande guerre comme on la faisait dans l'Orléanais et dans la Normandie, du moins ils amassaient au Mans des forces assez considérables que Montgommery recueillit plus tard. Il était difficile aux catholiques de tirer des secours de la province, parce que les portes de la ville étaient soigneusement fermées, et de concerter un plan d'attaque, parce que les églises, lieu ordinaire de leurs réunions, étaient interdites. Menacés tous les jours d'un nouveau danger, privés de communications avec le dehors, isolés même les uns des autres, ils n'osaient rien, et, si parfois ils étaient rassemblés en assez grand nombre dans une maison particulière, c'était pour prier et non pour conspirer. Aussi les chefs des huguenots pensèrent que le moment était venu d'entreprendre une des parties les plus importantes de leur œuvre, le pillage des églises et des couvents. Les excès allaient recommencer, mais avec plus d'ordre et de sérieux que dans les premiers jours. Pour Vignolles, Bouju et Taron, il s'agissait d'une fortune à faire, et il leur semblait qu'une chose si grave réclamait tous leurs soins et toute leur attention. C'est pourquoi ils renoncèrent aux extravagances, et, l'esprit calme et dispos comme on doit l'avoir pour bien conduire une spéculation lucrative, ils se préparèrent à dépouiller le clergé de la ville et de la province.

Le couvent des Jacobins fut attaqué le premier. Charles de Langlé-Ménardière, suivi de cinquante soldats, enfonça la porte et pénétra sans résistance. Tous les moines valides avaient fui, et les vieillards seuls restaient. Les huguenots, qui n'avaient que faire de les tuer, les enfermèrent dans les cellules et coururent aux affaires sérieuses. Les clefs des celliers et des greniers avaient été confiées à deux hommes sages, Bérault et Langlois, qui faisaient tout avec méthode et n'ouvraient une salle qu'après que l'autre était entièrement vidée. Avec des gens qui faisaient le pillage aussi régulièrement qu'un

inventaire, rien ne pouvait échapper. Toutes les provisions en vin, blé, lard, bois de chauffage, estimées plus tard à quinze cents livres environ, furent enlevées et transportées dans les maisons des principaux chefs. Ces provisions étaient moins considérables qu'elles ne l'eussent été au commencement de l'hiver, mais enfin les pillards durent s'en contenter. On arriva ensuite dans les cellules, qui furent dépouillées une à une, et d'où l'on retira un butin de plus de huit mille livres. L'église du couvent eut son tour, car la sacristie était très-riche ; on y vola pour cinq cents livres de linge et pour deux mille livres d'ornements. Les tuyaux des orgues, les dorures des reliquaires, le cuivre, le marbre des tombeaux, tout paraissait bon à ces gens, qui ne méprisaient pas les petits profits. Comme il fallait cependant laisser quelque chose au menu peuple, on lui permit de briser portes et fenêtres, d'emporter les serrures et les ustensiles de cuisine. On lui abandonna encore huit ou dix grands missels dorés dont il fit un feu de joie, les manuscrits de la bibliothèque, qui eurent le même sort, enfin les hardes des religieux, dont il se para. Une seule chose manquait encore à son contentement : il voulait brûler le couvent, et Vignolles, qui avait tout vidé, y consentait volontiers, lorsque les voisins, qui craignaient de brûler avec les moines, s'interposèrent les armes à la main.

Le pillage des Cordeliers fut moins productif. Les moines, plus aguerris que les Jacobins, ne se sauvèrent pas ; il fallut, pour les forcer, mettre le feu aux bâtiments. On entra par la brèche, mais Vignolles eût voulu moins de gloire et plus de profit. L'infirmerie, où le feu avait été mis d'abord, l'avait communiqué aux cellules, aux dortoirs, à la charpente de l'église ; la moitié du gain de la journée était perdue. Du peu qui restait, le peuple cette fois eut sa part, et les chefs presque rien. L'avocat Thomas ne dédaigna pas cependant des soliveaux et des chevrons à demi calcinés qu'il fit emporter dans sa maison de Saint-Pavin des Champs ; plusieurs autres recueillirent aussi des débris, mais Vignolles était dépité. Sa femme, plus magnanime, se consola facilement de cette perte par le plaisir qu'elle eut à contempler l'incendie ; montée sur une tour qui avoisinait les Cordeliers, elle chantait des cantiques, levait les mains au ciel pour faire descendre sur les soldats la bénédiction divine et semblait être inspirée.

Les chefs prirent leur revanche à Saint-Pierre de la Couture. Cette église était aux Bénédictins, et avait été enrichie par les libéralités des anciens comtes, principalement du roi d'Angleterre Henri II Plantagenet. Elle renfermait les tombeaux de plusieurs personnages

illustres de la province, entre autres celui du comte Hélié de la Flèche, lequel était une œuvre d'art remarquable. Tout fut enlevé, jusqu'aux sculptures en bois qui ornaient les stalles du chœur, et bientôt les greniers de Vignolles furent pleins.

Restait la cathédrale Saint-Julien, qui était une des plus belles de France, et sur laquelle les huguenots depuis longtemps jetaient des regards de convoitise. Mais le siège n'en était pas facile, parce qu'elle avait des portes solides et bien ferrées, et que les catholiques, qui commençaient à se remuer, voulaient la défendre. Pour la prendre, il eût fallu armer contre elle toute la faction, et alors on eût encore été obligé d'abandonner au menu peuple une partie des dépouilles. Les chefs essayèrent d'échapper à cet embarras par un habile subterfuge. Le 7 mai, jour de l'Ascension, Bouju, Vignolles et Taron sortirent du Palais de justice, revêtus des marques de leur magistrature et accompagnés d'un greffier, de trois orfèvres et de trois serruriers. Ils entrèrent dans la cathédrale, et mandèrent dans la chapelle dite du Chevet les trois chanoines administrateurs, Nicolas du Chesnay, Guillaume Gonastier et Denis d'Avenel. Ils avaient vu, disaient-ils, avec douleur les excès commis par la populace dans les couvents, et ils cherchaient à préserver la cathédrale d'un pillage imminent. Ils n'avaient trouvé qu'un moyen de mettre en sûreté les richesses de Saint-Julien ; il fallait les cacher dans les maisons des principaux huguenots, et ils venaient pour en faire eux-mêmes le sauvetage. Les chanoines, en rendant grâce à Vignolles pour une telle sollicitude, essayèrent cependant de lui montrer que le danger était moindre qu'il n'affectait de le croire. Les portes étaient bonnes ; si leur loyal et charitable adversaire conservait quelque crainte, qu'il plaçât quelques sentinelles, les catholiques répondaient du reste. Cette réponse ne satisfit point Vignolles ; il déclara qu'il voulait sauver le trésor en dépit des chanoines, et demanda les clefs, qu'ils refusèrent. Alors il appela les serruriers, qui brisèrent les portes de fer de la sacristie. Les vases d'or et d'argent, les encensoirs, les crucifix, les pierreries, les chapes et les chasubles, tout fut enlevé, étiqueté, et déposé chez Dubreuil, le receveur des domaines. Le butin fut cette fois très-considérable, et dans l'inventaire fait par les catholiques au mois d'octobre suivant il fut estimé à soixante mille livres. Quand les objets les plus précieux eurent été emportés, on laissa entrer les autres huguenots, qui, ne trouvant plus rien, prirent ce qu'ils purent, des chandeliers en cuivre, des nappes d'autels, des surplis. Puis leur rage se tourna contre les monuments de la cathédrale ; ils brisèrent tout, les tombeaux

des évêques, entre autres ceux des trois Luxembourg. Ils respectèrent toutefois celui du comte Charles III, prince dont le souvenir était resté populaire, et celui de Guillaume du Bellay, frère des évêques René et Jean. Cette famille du Bellay, employée par François I^{er} dans les négociations avec les protestants d'Allemagne, avait montré une assez grande tolérance pour l'hérésie, et les vainqueurs de 1562 lui tenaient compte de sa douceur envers les opprimés des règnes précédents. Leur fureur s'apaisa enfin, et ils quittèrent la cathédrale, dont l'aspect était pitoyable. Les dégâts furent estimés à plus de cent mille livres, et le chapitre ne put jamais, malgré les libéralités des seigneurs et des évêques, réparer que d'une manière imparfaite les ravages de ces iconoclastes.

La province n'était pas beaucoup plus tranquille que la ville ; les deux partis étaient en présence jusque dans les moindres bourgades, et leur animosité éclatait dans des rixes fréquentes suivies de meurtres et de pillages. Pour soutenir ceux de leur secte, les soldats de Vignolles se hasardèrent à faire quelques courses dans la campagne ; ils dévastèrent un couvent de Chartreux, celui des Augustins de Bellebranche, et voulurent même attaquer le château de Thouvoye, où l'évêque était retiré. Mais ils essuyèrent des échecs qui les rendirent plus prudents. Les paysans, qu'ils rançonnaient, se réunirent en troupes et les chassèrent à coups de fourches et de bâtons. L'évêque, revenu de sa première frayeur, rassemblait des gens d'armes qu'il mit sous le commandement d'un certain Gommy et se préparait à marcher sur la ville. Les protestants l'ont accusé de bien des crimes ; dans une remontrance qu'ils adressèrent à la régente le 29 avril 1562, ils prétendent que Charles d'Angennes pillait, tuait, pendait, absolument comme eût pu faire Blaise de Montluc ; qu'un jour même, au marché de Montfort, il fit saisir un sergent du roi qui avait instrumenté contre lui pour le paiement des décimes. Le prélat n'était pas irréprochable, comme on aura l'occasion de le voir, mais peut-être les protestants l'ont-ils fait plus noir qu'il n'était ; en tout cas, sa patience était à bout et ses armes prêtes. Le duc de Guise, qui possédait Mayenne, Sablé et la Ferté-Bernard, avait envoyé l'ordre à ses lieutenants de guerroyer à outrance, et les huguenots furent vigoureusement repoussés des faubourgs de la Ferté. Du côté du Vendômois, les paysans, conduits par leurs curés, prenaient les armes et savaient s'en servir. Parmi leurs chefs on remarquait le fameux Ronsard, alors curé d'Evailles. Successivement page, soldat et prêtre, Ronsard avait dans sa dernière profession gardé quelque chose des deux premières, et, comme les nouveautés lui plaisaient

moins en religion qu'en littérature, il était sans pitié pour l'ennemi. Des troupes envoyées par Vignolles pour réprimer cette réaction naissante s'arrêtèrent chez les Bénédictins de Saint-Calais. Elles s'y conduisirent sagement, mais, cette réserve qui n'était pas dans leurs habitudes et que le danger seul leur commandait, ne les sauva point. Les moines ameutèrent le peuple et donnèrent le signal en sonnant les vêpres, qui furent, selon de Thou, de nouvelles Vêpres siciliennes. Un détachement de l'armée de Coligny vint punir les moines de Saint-Calais, mais ne rétablit pas pour longtemps la domination protestante. Un catholique tolérant, le sieur de la Costandières, fut égorgé chez lui par des catholiques plus zélés, et sa femme jetée dans un puits. Ce meurtre resta pour le moment impuni, et les huguenots durent se replier sur le centre de la province.

Ces échecs étaient pour eux de mauvais augure; ils comprirent qu'ils étaient perdus si leurs coreligionnaires ne remportaient pas quelque grande victoire dans une partie du royaume. Mais le sort de la guerre, encore incertain dans le Midi, commençait à se décider dans le Nord en faveur des catholiques. Le roi de Navarre avait déjà reconquis la moyenne Loire; Montpensier avait accablé Tours et Angers, et il se disposait à marcher sur le Mans. Vignolles et ses amis ne pouvaient espérer de vaincre ce terrible gouverneur, encore moins de le fléchir; il fallait fuir. Les moins compromis s'effaçaient; Champagne et Boisjourdan achetaient leur grâce par la trahison, et correspondaient avec l'évêque. Une sourde rumeur annonçait la rentrée d'Angennes et le massacre des protestants pour le 11 juillet, jour de la fête de sainte Scolastique. Personne alors n'osa braver le danger, et chacun se sauva comme il put.

Merlin, dont le rôle, principal d'abord, avait ensuite perdu beaucoup de son importance, était depuis quelque temps retourné à la Rochelle et n'était pas encore au terme de son aventureuse carrière. Il devint plus tard aumônier de l'amiral de Coligny, le suivit dans ses guerres et le vit assassiner dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Il récitait les prières des morts à son maître quand les sicaires de Besme entrèrent; il échappa avec peine et revint à la Rochelle pour y mourir. Au milieu des excès qui déshonorèrent ses disciples du Mans, il ne paraît pas avoir oublié la dignité de son caractère, et il méritait d'être sauvé des fureurs de la réaction.

Les autres chefs, si audacieux dans la victoire, perdirent dans le malheur toute présence d'esprit. Vignolles, Bouju et les principaux se cachèrent. Un seul d'entre eux, Thibergeau, montra quelque intelligence. Il réunit les débris de la petite armée qui avait occupé

le Mans, entraîna quelques bourgeois qui n'avaient rien à espérer de la clémence du vainqueur, et sortit bannières déployées par la porte du Pont-Issoir. Il amena sa troupe à Montgominery, qui commandait pour les huguenots en Normandie, et continua la guerre quelque temps encore. Après son départ, tout essai de résistance devenait impossible, et le 11 juillet les soldats de Montpensier entrèrent au Mans. Ainsi finit cette Église protestante, qui n'avait su ni assurer sa victoire ni ennoblir sa défaite, qui n'avait eu ni l'ardeur des convictions religieuses ni le sérieux des vues politiques, œuvre de quelques brouillons vulgaires qui ne mérita pas de tenir une grande place dans l'histoire du protestantisme français. Si quelque chose peut attirer l'intérêt sur ces factieux sans talent et sans caractère, c'est la persécution dont ils furent plus tard l'objet ; ils eussent été oubliés ou honnis s'ils n'avaient pas été victimes, mais la réaction qui suivit devait leur fournir une bien triste occasion de paraître dans un plus beau rôle.

Leurs deux ennemis principaux étaient le gouverneur et l'évêque. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur des provinces d'Anjou, Maine et Touraine, était un de ces esprits absolus qui ne transigent pas avec les opinions contraires et qui sont facilement poussés au fanatisme. Il voulait la conversion ou la mort de tous les hérétiques, et il s'était presque fait persécuteur dans sa propre famille, qu'il ne trouvait pas assez catholique. Il s'était brouillé avec sa première femme, Jacqueline de Longwy, princesse d'un esprit doux et conciliant, que Catherine de Médicis avait employée plusieurs fois pour rapprocher les deux partis. De ce mariage, Montpensier avait eu un fils et cinq filles. Le fils, François, dauphin d'Auvergne, doux et humain comme sa mère, du moins combattit bravement dans l'armée catholique au siège de Rouen, aux batailles de Jarnac et de Montcontour, et le père dut lui pardonner sa tiédeur en considération de son courage. L'aînée de ses filles épousa un huguenot, le duc de Bouillon, et devint huguenote. Montpensier, qui avait consenti difficilement à ce mariage, essaya de ramener à sa foi sa fille et son gendre ; il leur envoya des prédicateurs catholiques pour aider à leur conversion, et, n'y pouvant réussir, il oublia sa fille. Pour prémunir les autres contre un si fâcheux exemple, et peut-être aussi, s'il faut en croire l'historien de Thou, pour se dispenser de leur donner une dot, il les mit au couvent. Une d'elles, que ce sombre avenir effrayait, murmura ; elle était soutenue par sa mère, plus indulgente, et qui la destinait au duc de Longueville. Montpensier usa de l'autorité paternelle, mais il n'eut pas à s'en féliciter. La

jeune fille, à peine entrée au couvent, l'abandonna, abjura la foi catholique, et se réfugia en Allemagne, où plus tard elle épousa un prince protestant. Ces résistances, que le duc rencontrait jusque dans ses proches, auraient dû lui faire comprendre que la violence est le pire des moyens pour produire la conviction ; mais elles avaient seulement aigri son caractère, et il s'obstinait à vouloir imposer dans tout le royaume les doctrines qu'il ne parvenait même pas à imposer à ses filles. Devenu veuf, il songea à se remarier ; mais, poursuivi par le souvenir de sa première union, il ne crut pouvoir trouver de catholique assez fervente que dans la famille des Guises, et il épousa en 1570 la fameuse Catherine-Marie de Lorraine, sœur du Balafré. Celle-ci du moins ne lui donna aucun sujet de plainte par ses opinions religieuses, et, s'il avait pu vivre jusqu'en 1589, il eût sans doute applaudi sa digne femme, portant les ciseaux d'or qui devaient tondre Henri III et armant contre ce prince le bras de Jacques Clément. Il est vrai qu'il se refroidit vers la fin de sa vie, à la suite d'une querelle avec son beau-frère Henri de Guise, qui lui avait disputé le pas au sacre de Henri III ; cette blessure à son amour-propre de prince du sang porta atteinte à son dévouement de catholique, et il inclina dès lors vers les politiques. Mais en 1562 il n'avait rien perdu de sa ferveur, et son entrée au Mans indiquait assez le sort réservé aux vaincus.

L'évêque Charles d'Angennes, ami du gouverneur, suivait ses exemples, et, en outre, joignait à la violence du fanatisme d'autres défauts qui avaient une origine moins respectable. Il avait longtemps vécu dans les antichambres du roi Henri II ; il jouissait des bonnes grâces de Charles IX, et l'on n'approchait pas impunément de cette cour corrompue des Valois. Ce n'étaient pas ses mœurs qui avaient souffert de ce dangereux voisinage ; ses ennemis mêmes ne les ont point incriminées. Mais l'ambition et l'avarice s'étaient emparées de lui, et, pour satisfaire ses désirs, il oubliait trop facilement ses devoirs de chrétien et d'évêque. Fils d'un gentilhomme obscur, qui laissa huit enfants et peu de fortune, il voulut être riche et puissant comme les seigneurs qu'il avait vus au Louvre ; il y parvint, mais il lui en coûta cher et ne put être scrupuleux sur les moyens. Le bénédictin Bondonnet, qui a écrit l'histoire des évêques du Mans, a essayé de réhabiliter sa mémoire ; mais dans ses réticences il laisse entrevoir la vérité, et lui-même, d'une façon assez naïve, condamne celui qu'il veut défendre, lorsque, faisant l'éloge de Claude d'Angennes, frère et successeur de Charles, il ajoute que les deux frères se ressemblaient peu. La cupidité était le principal des défauts du

prélat. Déjà, au mois d'avril de l'année 1562, lorsqu'il fuyait du palais épiscopal pour échapper aux huguenots vainqueurs, il avait emporté douze statues de la cathédrale. Elles étaient en argent massif et d'assez forte dimension, et représentaient les douze apôtres; on dit même qu'une d'elles, celle qui représentait saint Pierre, était en or. Ces douze statues ne furent jamais retrouvées, et les ennemis de Charles d'Angennes prétendirent qu'il les avait dérobées à son profit. Aussi l'année suivante, en 1563, lorsque l'évêque partit pour assister à la clôture du concile de Trente, il y eut des plaisants pour dire que les lumières du Saint-Esprit ne pourraient manquer à l'auguste assemblée, puisque l'évêque du Mans y allait accompagné des douze apôtres. Cette accusation, que répétèrent les huguenots et quelques-uns des catholiques, n'est pas suffisamment appuyée de preuves pour qu'on l'admette; mais on a d'autres griefs plus certains et plus évidents à élever contre Charles d'Angennes. Ramené par la victoire dans son palais épiscopal, il persécuta les vaincus avec un acharnement d'autant plus grand qu'il satisfaisait à la fois son fanatisme et sa cupidité, qu'il trouvait le moyen de venger la foi et en même temps d'accroître sa fortune. Il proscrivait et confisquait, prenant la vie et les biens de ses ennemis, dont il ne trouva jamais le nombre trop grand.

Un gouverneur et un évêque également intolérants, c'était plus qu'il n'en fallait pour rendre la réaction terrible, et les huguenots qui échappaient au pouvoir séculier n'échappaient pas au pouvoir ecclésiastique. Montpensier, rappelé tout de suite dans la Touraine et l'Anjou, séjourna peu dans le Maine, mais il s'y fit dignement représenter par son lieutenant général François Leroi de Chavigny. C'est par l'entremise de Chavigny qu'il forma avec Charles d'Angennes un projet qui fit beaucoup de bruit à la cour vers l'année 1565. Il avait voulu établir contre les huguenots une espèce de ligue catholique assez analogue à cette fameuse Ligue qui devait jeter plus tard un long et sinistre éclat. Le projet fut éventé, contrarié par Catherine de Médicis, et n'eut pas de suites directes; mais les deux alliés, s'ils ne purent exterminer tout de suite la faction ennemie, lui firent, en attendant, tout le mal possible.

La réaction catholique commença, comme avait fait la domination protestante, par des excès de la populace. Une foule de ces gens qu'on voit courir à la suite de tous les partis vainqueurs, pour profiter du désordre et partager les dépouilles, se répandirent dans la ville et mirent au service de Charles d'Angennes le zèle qu'ils avaient déjà mis au service de Vignolles. Ils envahirent les maisons des hu-

guenots, les pillèrent et maltraitèrent tous ceux qui s'y trouvaient. Les bourgeois compromis s'étaient enfuis à la campagne ou cachés chez leurs amis, mais ils avaient dû laisser, pour administrer leurs biens, quelques domestiques. Ces pauvres gens, qui n'entendaient pas le premier mot aux discussions religieuses et dont le seul crime était d'être trop fidèles à leurs maîtres, furent traités comme hérétiques et trainés à la mort ou à la prison. De malheureux artisans qu'on avait vus quelquefois au prêche, n'ayant pas de maison de campagne pour s'y cacher, obligés de rester dans la ville où ils exerçaient leur métier, espéraient du moins que leur obscurité les déroberait à la vengeance; mais des dénonciateurs les découvraient et les livraient à la justice sommaire du peuple. Le menuisier Rolandière fut décapité; quatre autres furent attaqués de nuit et jetés à la rivière. Des femmes, des vieillards, des enfants, périrent de la même manière. La dame d'Isaac venait un jour de faire ses dévotions à l'église Saint-Jean avec ses deux filles, mariées à des huguenots qui avaient fui. Des sicaires saisissent les deux jeunes femmes, les entraînent sur le Pont Perrin et les noient sous les yeux de la mère. Ces scènes terribles se renouvelaient presque tous les jours, et ne rappelaient que trop fidèlement les excès du même genre précédemment commis par les huguenots.

Dans la province, où les calvinistes n'avaient jamais été bien puissants, les victimes furent aussi nombreuses. On vit un curé de Rahay amener ses paysans contre deux huguenots, qui furent mis en pièces; trois autres furent trouvés morts sur la route de Montdoubleau. Parmi les plus cruels catholiques, il faut citer Champagne et Boisjourdan, qui tenaient sans doute à faire oublier qu'ils avaient d'abord été les lieutenants de Vignolles. On retrouva cinquante ou soixante cadavres dans un fossé qui était près du château de Champagne. Boisjourdan jetait les huguenots en pâture aux brochets de ses viviers, et, plus tard, il osa montrer au roi Charles IX cet étang qu'il avait rempli de sang humain, et que, par une atroce plaisanterie, il appelait son grand godet. Le prince, qui devait faire la Saint-Barthélemy, écouta cet affreux bon mot, et laissa vivre ce bourreau. Tous n'étaient pas aussi dépravés que Boisjourdan et ne tuaient pas en riant, mais tous étaient aussi cruels. Les officiers qui commandaient pour le duc de Guise dans les villes de Mayenne, de Sablé et de la Ferté-Bernard, y exerçaient une infatigable persécution, et des ordres si divers que leur envoyait un maître capricieux et changeant, tour à tour vindicatif et emporté comme à Vassy, et généreux comme à Rouen, ils n'exécutaient guère que ceux qu'ils auraient dû oublier. Il serait trop

long d'énumérer toutes les victimes, mais quelques-unes attirent plus particulièrement l'attention, ou par un nom connu, ou par les épouvantables circonstances de leur mort. Un sieur René d'Argenson, qui appartenait sans doute à cette famille angevine qui devait fournir à la France plusieurs hommes d'Etat remarquables par leurs talents et aussi par leurs idées de tolérance, fut assassiné en venant de faire visite à Bouju, qui était retiré dans sa maison de Verdigny. Un sieur de la Curée, qui avait vaillamment défendu le prince de Condé à la bataille de Dreux, fut assassiné par des émissaires de Chavigny, et sa veuve, qui porta ses plaintes jusqu'à la cour de Charles IX, ne fut pas écoutée. Le sieur de Fougerais fut tué de nuit; on le traîna jusqu'à la porte de sa maison, et l'on réveilla sa femme pour qu'elle vint considérer le cadavre de son mari. La dame de la Guinandière, avec son fils qui avait onze ans et ses deux filles qui en avaient dix-huit, fut poignardée chez elle, et on donna les cadavres aux pourceaux. Les plus viles passions se donnaient pleine carrière, et tout était permis sous prétexte de catholicisme. On tuait des gens qui étaient calvinistes ou qui ne l'étaient pas, pour avoir leur argent, et, quand ils refusaient d'indiquer où était leur trésor, on leur chauffait les pieds. Il faut avouer pourtant que cette soif de sang s'apaisa au bout de quelques semaines. Alors on vola sans assassiner, et, comme on faisait la guerre par calcul plutôt que par conviction, on demanda les biens plutôt que la vie des hérétiques. Il en résulte que le nombre des meurtres fut moindre qu'on ne pourrait le supposer. Si l'on en croit les récits contemporains, le nombre des calvinistes immolés dans les environs du Mans s'élèverait à cent cinquante ou deux cents environ.

Cependant il fallait instruire judiciairement contre les principaux chefs; il fallait donner aux poursuites un caractère plus régulier, et, après les colères du peuple, devaient venir les sentences de l'évêque et des tribunaux, Charles d'Angennes n'eut pas besoin d'intervenir fréquemment dans les procès pour obtenir des condamnations; le sénéchal et le présidial remplissaient consciencieusement leur office de persécuteurs. Le présidial, comme s'il eût voulu par son impitoyable orthodoxie racheter les éclatantes erreurs de quelques-uns des membres de la magistrature, rendit un arrêt qui défendait aux parents et aux amis d'intercéder en faveur des accusés. Le sénéchal alla plus loin, s'il est possible; il déclara qu'il considérait comme hérétique et factieux quiconque était entré dans une église pendant qu'on brisait les images, quiconque avait porté une épée dans le temps où les huguenots possédaient la ville. A ce compte, les coup-

bles devaient être nombreux, les confiscations productives, et c'était ce qu'on cherchait. Les tribunaux où étaient jugés ces procès offraient un spectacle à la fois ridicule et lamentable. Trois hommes dont on ne saurait trop flétrir l'impudence, le libraire Chouan, le prêtre Les Anges et l'apothicaire Baudoin, qui recevaient des gages pour dénoncer les hérétiques, accusaient des gens qu'ils connaissaient à peine. Ils le faisaient avec un cynisme qui révoltait souvent les catholiques les plus farouches, et un jour on les menaça de leur retirer les appointements qu'ils gagnaient si bien. Ils dirent alors qu'ils ne dénonçaient qu'argent comptant, et qu'ils allaient cesser leur office. Malheureusement les chefs de la réaction n'avaient pas toujours besoin de tels hommes, et l'on vit des proches accuser des proches pour avoir leurs biens. Toute cette police inférieure et de mauvais aloi était dirigée par deux hommes d'une naissance obscure, Marin Chalopin et son fils, que les relations du temps désignent sous le nom de Pezats. La ville entière tremblait devant ces inquisiteurs de bas étage; on leur offrait de grosses sommes pour ne pas être dénoncé : ils recevaient l'argent, puis souvent encore dénonçaient, et quelques mois de cet odieux trafic leur rapportèrent, dit-on, plus de cinquante mille écus.

Il est inutile d'entrer davantage dans les détails de ces basses vengeances qui, la première fureur passée et les huguenots vaincus, n'avaient plus d'excuse, et qui cependant se continuèrent jusqu'au milieu de l'année 1563. Ce qui rend plus triste encore le spectacle de tant de maux, c'est que ceux qui en étaient la première cause, ceux dont la cupidité et l'ambition avaient pris la guerre civile comme un moyen de fortune, échappèrent à cette persécution, qui, tombant sur eux seuls, eût été une punition juste, sinon légale. Vignolles, Bouju, Taron et les principaux chefs réussirent à se cacher. En vain le présidial rendit contre eux une terrible sentence, par laquelle ils étaient condamnés au pilori et à la confiscation des biens; ils se tinrent dans la retraite jusqu'à ce que la paix d'Amboise leur permit de reparaitre. Ils revinrent alors, reprirent leurs fonctions, et il semble qu'ils aient fait, on ne sait à quel prix, leur paix avec les catholiques, car on retrouve pendant longtemps encore leurs noms et ceux de leurs parents dans les listes des autorités provinciales.

Ici s'arrête la première partie des guerres de religion dans le Maine. C'est, comme on le voit, un bien triste épisode de nos guerres civiles; on y retrouve tous les crimes et les malheurs qui sont la suite ordinaire de ces luttes, sans aucun de ces traits héroïques qui jettent quelquefois un certain éclat sur les plus mauvaises causes.

Montpensier n'est qu'une pâle copie de Montluc ; Vignolles et ses amis n'ont rien de la vertu de Coligny ni de la brillante intrépidité de Condé ; tout est petit et trivial dans cette scène, qu'on pourrait appeler une farce, si elle n'avait été si sanglante. Aussi est-il difficile de tirer de ces événements une conclusion favorable à l'un ou à l'autre parti. Les catholiques défendaient les opinions de la majorité des habitants, et furent attaqués les premiers, mais ils se vengèrent si cruellement qu'on est presque obligé de déplorer leur victoire ; les huguenots furent persécutés, mais ils avaient les premiers donné l'exemple. La conclusion, si l'on en veut tirer une, c'est que les guerres civiles, quel qu'en soit le motif, quel qu'en soit le caractère, sont toujours criminelles et souvent inutiles. Les huguenots, dans le Maine comme ailleurs, furent vaincus, mais point assez complètement pour ne plus donner d'inquiétude aux vainqueurs ; ils reprirent plusieurs fois les armes, toujours battus, toujours menaçants, et lorsqu'après quarante ans d'anarchie, les deux partis se trouvèrent dans la même situation qu'auparavant, ils furent bien obligés d'accepter le principe de tolérance réciproque qui, appliqué plus tôt, eût prévenu toutes ces misères.

BOULANGER,
Ancien professeur d'histoire du Mans.

MATÉRIEL ET PUBLIC DU THÉÂTRE ESPAGNOL VERS LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Le caractère du théâtre de Lope de Vega, et en général du théâtre espagnol, est d'être essentiellement national et populaire. Pour faire entendre comment l'élément populaire a si complètement subjugué la poésie dramatique en Espagne, lui imposant ainsi la plupart de ses défauts, il est nécessaire de remonter un peu haut, et de donner quelques détails sur l'origine, l'organisation matérielle et le public des théâtres dans ce pays.

Lope de Rueda, véritable Thespis espagnol, promenait ses acteurs ambulants dans les rues de Madrid, cité encore bien peu considérable, et il en fut toujours de même pour la représentation des *actes sacramentaux*. A quelle époque y eut-il en Espagne une scène digne de ce nom ? Comment parvint à trouver un abri décent la muse du théâtre ? L'histoire en est caractéristique et mérite d'être connue.

Elisabeth de France, troisième femme de Philippe II, avait apporté de France un tableau fort révérend représentant l'abandon et les angoisses de la sainte Vierge. D'après ce tableau un élève de Michel-Ange, Gaspard de Becerra, sculpta une figure de Notre-Dame avec des circonstances mystérieuses sur la nature et l'origine du bois de chêne dont il se servit. A la prière de la comtesse veuve de Urena, grande camériste de la reine, l'artiste donna à la statue le costume de veuve, et plus tard, selon l'usage espagnol, la comtesse revêtit la statue vénérée de ses propres habits. Ce simulacre fut placé sous le nom de *Notre-Dame de la Solitude* dans une chapelle de l'église du couvent des Minimes, et transporté, lors de la destruction de ce couvent, dans l'église de San-Isidro, où on la vénère encore aujourd'hui.

Notre-Dame de la Solitude donna son nom à une confrérie que formèrent, en 1567, des habitants de Madrid. Cette association se proposait, entre autres buts pieux, d'ensevelir les corps des suppliciés, dont les lambeaux demeuraient à pourrir le long des chemins, et de recueillir les enfants abandonnés, que l'on trouvait exposés à la porte des couvents, des prêtres, des gens riches, quelquefois noyés dans les étangs du Prado, ou à moitié dévorés des chiens et des pourceaux. Une maison fut achetée aux frais de la confrérie dans les environs de la Puerta del Sol, et érigée en hospice de *Los niños expósitos* (Enfants-trouvés). Ces malheureuses créatures étaient auparavant transportées à Tolède (à la piedra de la santa Iglesia de Toledo). Le nouvel

hospice fut placé sous l'invocation de *Notre-Dame de la Inclusa*, dont le sanctuaire était voisin. *Inclusa* est la corruption d'*Inkuissen*, ville de Flandre, d'où une autre image miraculeuse de la Vierge avait été apportée à Madrid par un soldat.

Deux ans auparavant s'était formée une autre confrérie dite de la *Sainte-Passion*. Elle se rattachait en partie aux flagellants, et n'avait d'autre but que l'aumône et la pénitence. Le conseil de Castille modifia ses statuts en l'obligation de fonder un hospice destiné à recevoir les pauvres femmes malades de la fièvre. L'hospice fut fondé dans la rue de Tolède près de l'ermitage de San-Millan.

Bientôt le nombre des malades n'étant plus en rapport avec les ressources de la confrérie, le cardinal Espinosa, président de Castille, ordonna que les comédies représentées dans Madrid seraient dorénavant et exclusivement données au public dans les locaux déterminés par les agents de la confrérie de la *Passion*. Ainsi nous devons à l'Espagne l'idée ingénieusement charitable de prélever la part du pauvre sur l'argent destiné à payer les plaisirs du riche.

Aussitôt la confrérie de la *Passion* s'empressa d'affirmer dans la rue du *Soleil* (del Sol), et dans la rue du *Prince* (del Principe), plus tard dans celle de la *Croix* (de la Cruz), des maisons qui avaient de grandes cours (*corrales*), propres à recevoir les comédiens ou *maestros de hacer comedias*, comme on les appelait alors.

Les confrères de la *Solitude* ne tardèrent pas à réclamer pour leurs propres orphelins le bénéfice d'un privilège si lucratif, et après quelques débats, l'intérêt des pauvres ayant le dessus, il fut décidé d'un commun accord que les droits prélevés sur les représentations théâtrales seraient dorénavant partagés à raison des deux tiers pour la confrérie de la *Passion*, d'un tiers pour celle de *Notre-Dame de la Solitude*. La recette du 10 août de l'an 1603 rapporta aux confréries la somme de 282 réaux.

Les deux confréries avaient à leur compte les frais nécessités par l'entretien et l'appropriation des *corrales* : ce fut longtemps le nom que portèrent les théâtres. Ces frais n'étaient pas considérables. Le théâtre, supporté par quatre planches, s'élevait à peine de quelques pieds au-dessus du sol. Un rideau tendu servait de vestiaire et de coulisses. Trois guitares qui n'avaient pas toujours toutes leurs cordes formaient l'orchestre. On imitait le bruit du tonnerre en faisant rouler sous la scène un tonneau rempli de cailloux. Longtemps, acteurs et public furent également exposés au soleil et à la pluie. Par une première amélioration, un toit mit à l'abri les acteurs et les bancs du pourtour. Le reste de la cour (*patio*) fut couvert d'une toile

(toldo). On fit relâche les jours de grande pluie. Les représentations avaient toujours lieu pendant le jour, pour éviter les scandales, et peut-être les dangers d'une sortie la nuit.

Cet arrangement primitif dura jusqu'au moment où les confrères supprimèrent leurs frais de location, en achetant les maisons de la rue du *Prince* et de la rue de la *Croix*, pour les transformer en théâtres permanents. Le théâtre de la *Croix* fut fondé en 1579, celui du *Prince* en 1582. Les deux confréries avaient leurs représentants à chaque théâtre surveillant les entrées et les recettes, jusqu'à l'époque où des fermiers leur furent substitués. A ces agents ressortissaient toutes les matières concernant le théâtre, et ce ne fut pas sans de vives luttes que l'*ayuntamiento* de Madrid, après la faillite des fermiers, qui arriva sous la minorité de Charles II, fut chargé par le roi de cette administration. Encore les hôpitaux conservèrent-ils la propriété des théâtres. Le théâtre de la *Croix*, qui avait les préférences de Lope, a été abattu et une rue ouverte sur son emplacement (1). Le théâtre du *Prince*, reconstruit en 1745, sur les dessins de Sachetti, subsiste encore aujourd'hui. On peut se figurer par là ce que c'était qu'une représentation théâtrale à Madrid vers 1630. Dans le *patio* circulaient, en fustanelle blanche, des Valenciens, marchands de rafraîchissements, qui offraient au public, à grand renfort de voix, de l'hydromel, des amandes de pin dépouillées de leurs coques, de l'eau d'anis, du nougat, des pommes, des poires, des dattes, qui se transformaient souvent en armes de jet fort redoutées des acteurs. Au haut du pourtour, les femmes avaient leur place marquée (*cazuela*, *jaula*) et ne s'y montraient pas moins bruyantes que les habitués du parterre. Les chambres (*apostentos*) furent transformées en loges d'en haut (*desvanes*) et recevaient ordinairement la noblesse, et quelquefois même des membres du clergé. Il y avait les bancs des connaisseurs (*tertulia*, *bancos salios*), qui répondaient à notre orchestre. Enfin, les particuliers dont les fenêtres donnaient sur le corral pouvaient les transformer en loges. Don Rodrigue Herrera de Ribera, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, possédait une chambre avec fenêtre grillée donnant sur le *corral* du théâtre del Principe. Dans cette chambre se trouvait un placard, à la hauteur du banc supérieur de l'amphithéâtre. Il sollicita la permission d'avoir une seconde fenêtre à l'endroit de ce placard, ce qui lui fut accordé moyennant la somme de 330 réaux de vellon.

(1) La continuation de la rue de la *Victoire*, appelée aujourd'hui *Espoz y Mina*.

Il alléguait à l'appui de sa requête que, le jour d'une première représentation, quelque personne de qualité pouvait lui faire demander sa fenêtre principale.

Parlons de ce peuple tumultueux entassé dans le *patio*, de ces fiers et arrogants visages que l'on retrouve encore aux courses de taureaux ; de cette foule indiscreète, impatiente, indisciplinée, peu différente, j'imagine, de celle que décrit Horace (1), souveraine absolue du théâtre, et imposant son opinion aux *bancos sabios* par la force de ses poumons et de ses cris. « A Madrid, dit un voyageur français de cette époque, il y a deux lieux ou salles qu'ils appellent *corrales*, qui sont toujours pleines de tous les marchands et artisans. Quittant leurs boutiques, ils s'en vont là avec la cape, l'épée et le poignard, s'appelant tous *caballeros*, et ce sont ceux-là qui décident si la comédie est bonne ou non. Ce sont eux qui la sifflent, l'applaudissent. » La ressemblance de ces artisans hidalgos avec les fiers soldats des *tercios* espagnols les avait fait surnommer *mosqueteros* en langage de théâtre, aujourd'hui changé en *alabarderos*. En 1650, un nommé Sanchez, cordonnier en vieux, était leur chef. Un jeune auteur, à son début, craignant pour son ouvrage le jugement souverain des *mousquetaires*, alla trouver Sanchez avec un ami, le priant de considérer que du succès de sa pièce dépendait sa future renommée : « *Vaya vuesa merced con dios muy consolado*, lui répondit Sanchez avec une gravité magnifique, *y esté seguro que se le hara justicia* : » « Que Votre Grâce aille avec Dieu, avec la satisfaction de penser qu'on lui fera bonne justice ; » et la pièce fut sifflée.

Un public si pointilleux demandait à être traité avec les plus grands égards, aussi l'auteur consacrait-il ordinairement un prologue (*loa*) à solliciter en termes humblement spirituels, la faveur du redoutable auditoire :

« Grâce, bancs ingénieux, disait l'un d'eux (Lorenzo Hurtado); faveur, belliqueux gradins; paix, terribles combles; attention, aimable amphithéâtre. Mousquetaires bien aimés, âme de l'auditoire, prêtez nous appui, main forte et silence. Beautés de la cour, beautés sensibles et charitables, laissez en paix perpétuelle les clefs forcées et les sifflets; et puisse, en récompense, être éternel le printemps de vos années; puisse-t-on ne savoir jamais au juste la vérité sur votre âge ! »

(1). . . . Numero plures, virtute et honore minores,
Indocti, stolidique, et depugnare parati,
Si discordet eques,

Epist. II, 1, v. 184, 5 et 6..

Que l'on réfléchisse bien aux détails que l'on vient de lire, et par lesquels nous avons essayé de faire revivre un temps à jamais écoulé, on verra qu'ils expliquent clairement quelques-uns des caractères les plus tranchés de la scène espagnole, le mouvement, le bruit, le conflit d'intrigues imprévues, convenables à des spectateurs dont la plupart ne réfléchissaient guère ; ces perpétuelles flatteries à l'adresse de l'orgueil national, qui devait être bien grand alors, puisque aujourd'hui, malgré tant de malheurs, tant d'échecs, tant de mécomptes, il subsiste encore tout entier ; la peinture des passions chères à un peuple qui ne se lasse pas de s'admirer lui-même : légitimité du point d'honneur, divinisation de la vengeance, adoration du symbole ; le bouffon et le burlesque cher partout à la multitude, mais jamais mêlé d'ordures comme dans Shakspeare, car ce peuple est délicat et le fond de son caractère est la noblesse ; enfin, ces flots de proverbes qui s'échappent parfois de la bouche du *gracioso*, banale littérature de ceux qui n'en ont pas d'autre.

On l'a dit avec une parfaite raison : jamais on n'eût fait adopter à de tels spectateurs un drame d'imitation savante, un théâtre latin, une contre-façon même excellente d'Eschyle, un reflet pédantesque ou heureux de Térence ou de Sophocle. Ils demandaient du plaisir avant tout ; la distraction qu'ils venaient chercher, et qu'ils payaient quelques maravédís, s'envolait comme la fumée de leurs *cigarillos*. Personne ne songeait aux règles, à la pureté de la forme, aux modèles que les anciens avaient pu laisser.

L'élégance de notre théâtre tragique vient de l'élégance de la société sous les auspices de laquelle s'est formée la scène française. On sait assez que cette société fut tout aristocratique sous Corneille, pour devenir exclusivement royale sous Racine. Il ne faut pas oublier l'élément des savants, hommes du monde, les d'*Aubignac*, les *Ménage*, les *Chapelain*, qui avaient lu Aristote et Horace, et qui grâce à la sociabilité française, en expliquaient les maximes aux belles dames, qui les croyaient sur parole. Est-ce les artisans qui dominent dans le jeu de paume misérable où Corneille fait entendre Cinna ? Non, c'est le banc des jeunes seigneurs qui subsista sur la scène jusqu'à ce que le comte de Lauraguais, grand maître des menus plaisirs, le fit supprimer à ses frais en 1759. La maison du roi faisait si bien la loi au théâtre qu'elle ne payait pas même de place, et l'on sait par Molière, « que les gens du bel air s'opposaient à ce que le parterre eût le sens commun, et auraient été fâchés de rire ou de pleurer avec lui. » Qu'auraient dit nos petits maîtres, disait Racine, si je n'avais pas fait mon Hippolyte amoureux. Et personne n'ignore à quel point

Voltaire était occupé des *belles pleureuses des premières loges*.

Par la distance qui séparait la ville de la cour, que l'on mesure celle qui existait entre la cour et le peuple. Aussi, des sentiments, des souvenirs, des affections du peuple, de ce que la France a aimé, de ce qu'elle a admiré, de ce qu'elle a souffert, il n'est pas, il ne peut être question dans la comédie héroïque et savante. On n'y parle pas plus de du Guesclin que d'Eustache de Saint-Pierre, pas plus de Michel de l'Hospital que des Guise ou de Jacques Cœur. On y songea, mais trop tard. Où la qualité de *bourgeois* était une injure, comment aurait-on souffert le moindre élément populaire? Aussi le peuple n'a-t-il guère place qu'à la comédie de Molière. C'est pour lui que le *Contemplateur* fait quelquefois grimacer ses figures, sauf à encourir le reproche de Boileau. Mais c'est précisément le souci du peuple, ce souci de lui plaire et de parler sa langue, qui rend si nationale la comédie de Molière, qui la fait durer au théâtre. Le Français s'y reconnaît et s'y reconnaîtra probablement toujours. La tragédie de Racine, au contraire, en laissant à part ce qu'elle renferme de durable, contracta, dès sa naissance, un côté faible qui est allé se manifestant de plus en plus depuis la destruction de l'ancienne société. Ecrite sous la dictée de l'aristocratie et de la cour, cette tragédie semble porter la peine de n'avoir été à l'origine qu'un théâtre de caste, qu'un plaisir réservé à une société d'élite. Pour ne s'être pas trempée plus profondément dans l'esprit national, elle risque, malgré sa noblesse, de subir les destinées de cette cour et de cette société, d'exprimer des sentiments dont on n'a plus la clef, de parler un langage de moins en moins intelligible à la masse de la nation, en un mot, de périr par l'avènement de la démocratie.

EUGÈNE BARET,

Professeur de littérature étrangère à la Faculté
des lettres de Clermont.

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

RECUEIL DE NOTICES ET ARTICLES DIVERS SUR L'HISTOIRE DE LA CONTRÉE FORMANT L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES, par *Lebeau (Isidore)*, président du tribunal de première instance d'Avesnes, etc., avec de nombreuses et importantes additions, par *Michaux aîné*, vice-président de la Société archéologique d'Avesnes, etc. (1 vol. in-8°.)

M. Lebeau, président du tribunal de première instance d'Avesnes, décédé en 1851, se plaisait, comme tant de magistrats, à chercher dans la culture des lettres un délassement de ses austères fonctions. Il s'était tout particulièrement attaché aux recherches archéologiques et à l'histoire locale. Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, et président de la Société archéologique d'Avesnes, M. Lebeau avait publié dans divers recueils ou journaux un grand nombre d'articles et de notices que M. Michaux a eu la pensée de réunir en un volume dont nous rendons compte aujourd'hui.

L'arrondissement d'Avesnes est très-riche en antiquités de toutes sortes, qui ont été de la part de M. Lebeau l'objet d'une savante étude. Cet intéressant travail, auquel sont consacrées les 126 premières pages du volume, est suivi d'un article qui ne fait pas moins honneur à l'érudition de son auteur, et qui a pour titre : *Les Nerviens, anciens habitants de l'arrondissement d'Avesnes, avant, pendant et après la conquête des Romains*. Tribu nomade de la Germanie, les Nerviens, après avoir traversé la Meuse, s'étendirent jusqu'aux rives de l'Escaut et se fixèrent dans cette partie des Gaules. C'était

au témoignage de César, une nation redoutable. Ils subjuguèrent leurs voisins, les Centrons, les Grudiens, les Levaciens, les Pleuomociens, les Gorduniens ; mais, à leur tour et comme les autres Gaulois, ils durent reconnaître la domination des Romains.

Bavai, ancienne capitale de la Nervie, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, a fourni à M. Lebeau le sujet d'une notice détaillée dans laquelle il fait connaître l'origine, l'accroissement et la chute de cette cité jadis très-importante, son organisation administrative, religieuse, militaire, les divers établissements qu'elle possédait, ses monuments, ses curiosités, son industrie et son commerce, enfin les hommes remarquables qu'elle a produits. Nous citerons parmi ces derniers le poète et prosateur Jean le Maire, né en 1473, dont il reste un certain nombre d'ouvrages. A la mort de Louis XII, dont il avait su se concilier la faveur, il tomba dans la misère et finit ses jours si obscurément que la date de son décès est inconnue.

L'histoire de Bavai est réellement lamentable et ne présente qu'une longue suite de malheurs. En 407 ou 408, en effet, nous voyons cette ville détruite par les Vandales. Au neuvième siècle, elle est ravagée par les Normands qui brûlent tout le Hainaut. Au dixième siècle, elle est également mise au pillage par les Hongrois. Depuis lors, jusqu'aux temps modernes, de fréquents désastres et le nom de l'ancienne capitale des Nerviens, consigné dans de vieux écrits, révèlent seuls l'existence de Bavai qui fut encore saccagé en 1340, 1477, 1543, 1554 et 1655, et réuni à la France en 1678 par le traité de Nimègue. En 1815, après Waterloo, les étrangers y entrèrent et ne l'épargnèrent pas plus que tant d'autres villes si brutalement pillées par les envahisseurs.

Hermoniacum, station romaine entre Cambrai et Bavai, dont l'emplacement, jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, n'avait pas été déterminé d'une manière certaine, a attiré les investigations de M. Lebeau, qui s'est également occupé de Pont-sur-Sambre dans un article que M. Michaux reproduit après l'avoir retouché, comme il a soin d'en prévenir le lecteur.

M. Michaux a de même revu et complété les notices historiques publiées depuis longtemps par M. Lebeau sur les seigneuries et les seigneurs de Sart-de-Dourlers, d'Etrœungt et de Solre-le-Château. Ces notices nous font connaître la situation et l'étendue des trois seigneuries, leur origine, leur mouvance, leur valeur et revenu annuel. Nous y trouvons, en outre, des détails particuliers sur les principales localités qui en dépendaient et sur les événements qui s'y sont passés.

Les écrivains qui se sont occupés d'Avesnes sont tombés dans des inexactitudes de tous genres. M. Lebeau, que ses patientes recherches avaient mis à même de constater ces erreurs, a voulu les relever, et il l'a fait en quelques pages.

Au récit des événements dont Avesnes a été le théâtre en 1814 et 1815 M. Michaux a ajouté quelques notes et l'acte de capitulation de cette place en 1815. La ville était prête à faire une défense énerque, lorsque l'explosion d'un magasin à poudre, qui occasionna d'effroyables dégâts, rendit toute résistance impossible. Force lui fut donc de capituler.

Le reste du volume contient des notices sur l'église paroissiale d'Avesnes, sur le pèlerinage de Saint-Elton à Dompierre, la chasuble dite de sainte Aldegonde à Maubeuge, le camp de Dimechaux, ainsi que la biographie de Dumées (Antoine-François-Joseph), subdélégué, à Avesnes, de l'intendance du Hainaut, né en 1722, mort en 1765. Enfin, à la suite d'un article de mœurs locales, intitulé : *Une ducace dans l'arrondissement d'Avesnes*, et, pour clore le recueil, M. Michaux a reproduit un curieux travail que M. Lebeau avait publié sous le titre de : *Recherches et explications sur les sorciers, les revenants et certaines autres croyances populaires dans l'arrondissement d'Avesnes*.

Une table alphabétique, très-complète et très-claire, facilite les recherches du lecteur.

C'est une pieuse et utile pensée qui a inspiré à M. Michaux la publication dont nous venons de parler, et on doit lui en savoir gré. Honorer la mémoire de ceux qui, comme M. le président Lebeau, se sont voués à un pénible labeur dans le seul intérêt de la science, et donner une juste publicité à leurs travaux souvent trop peu connus, c'est doublement favoriser le progrès des études locales si précieuses pour notre histoire nationale.

Ernest CADET.

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES. — *Annales*. 1861, 1^{er} semestre. In-8° de 206 pages.

— Essai biographique et littéraire sur Mellin de Saint-Gelais, par M. E. *Phelippes-Beaulieux*. 49 pages.

— L'île Feydau, par M. *Renoul*. 44 pages.

— Les quais Brancas et Flesselles, par *le même*. 44 pages.

— Elisa Mercœur. — Le chêne de Kernove, poésies, par M. *Rollin*. 11 pages.

— Fables, par M. *Callaud*. 10 pages.

— Pouillé de l'évêché de Luçon, par M. l'abbé *Aillery*.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELIE. — *Mémoires*. Année 1860. Metz, 1861. In-8° de 194 pages.

— Notice sur une lettre de Henri IV, par M. *Cailly*. 16 pages.

— Notice sur Louvigny, par M. *Henri Maguin*. 14 pages.

— Notice sur Cheminot, par *le même*. 10 pages.

— Traité de l'officialité de Toul de Jean Dupasquier, par M. *Dufresne*. 8 pages.

— Notice sur la naumachie de Metz, par M. *Abel*. 12 pages.

— Note sur des monnaies austrasiennes inédites, par M. *Ch. Robert*. 8 pages.

— Notice sur la chapelle Sainte-Reinette, par M. *Abel*. 8 pages.

— Notice sur un voyage à Metz, au XVI^e siècle, par M. *de Bouteiller*. 12 pages.

— Notice historique sur le roi Théodore, par M. *Ad. Lang*.

18 pages.

— Histoire de l'artillerie messine, par M. *Lorédan Larchey*. 86 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Bulletin*. 3^e année, 1860. In-8° de 239 pages, planches.

— Note sur l'abbaye de Clairvaux, par M. *Fernand des Robert*. 8 pages.

— Rapport, au nom de la Commission chargée de préparer un projet de musée archéologique pour la ville, par M. *Weyant*. 5 pages.

— Notice sur l'église de Notre-Dame de la Ronde, à Metz, par M. *Abel*. 8 pages.

— Promenades archéologiques, 3^e promenade, par M. *de Bollemont*. 14 pages.

— Lettres écrites de Bretagne sur la religion et la civilisation druidiques, par le R. P. *Bach*.

— Notice sur les antiquités antédiluviennes du département de la Somme, par M. *Victor Simon*. 4 pages.

— Réplique de M. *Prost* à la réponse de M. Racine, au sujet de son travail sur les arcades de la cathédrale de Metz. 8 pages.

— Note de M. *Maguin* sur le même sujet. 11 pages.

— Mémoire sur l'histoire de Longueville-lez-Metz, par M. *Hallez d'Arros*. 6 pages.

— Notes sur le monastère de Sturzelbronn, par M. *Thilloy*. 8 pages.

— Fragment d'un travail sur Ramstein et Muterhausen. 6 pages.

— Causerie d'archéologie judiciaire (origine du château d'Urville, etc.), par M. *Cailly*. 12 pages.

— Documents inédits : — Tableau de l'ordre des avocats reçus au parlement de Metz le 16 février 1634. — Lettre de Louis XIV âgé de 5 ans. 4 pages.

— Sur la vraie prononciation du *khi* grec, par M. *Daras*. 6 pages

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE MINÉRALE A SAINT-ETIENNE. — *Bulletin*. Tome VI, 3^e livraison, janvier-mars 1861. In-8^o de 196 pages. Atlas in-fol.

— Description des principaux ateliers de préparation mécanique des bords de la Meuse et de la Prusse rhénane, par M. *F. Coignet* (suite). 61 pages.

— Expériences sur le ventilateur Guibal, par M. *Cabany*. 44 pages.

— Des diverses variétés de houille du département de Saône-et-Loire, par M. *Estaunié*. (Extrait.) 22 pages.

— De la conservation des bois au moyen des antiseptiques, par M. *E. Brossard*. 38 pages.

— De la génération de l'acier, par M. *Lombard*. (Notes et extraits.) 18 pages.

— Notes sur les gisements de pyrites de fer du département du Gard et leur emploi industriel, par M. *de Ricqlès*. 10 pages.

SOCIÉTÉS DES SCIENCES MÉDICALES DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE, A METZ. — *Exposé des travaux*. 1860. In-8^o de 258 pages, 1861.

— Discours prononcé à la séance annuelle de la Société par M. le docteur *Dieu*, président. 85 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, année 1860-1861, par M. le docteur *Didion*. 21 pages.

— Etudes statistiques sur la constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz pendant l'année 1860, par M. le docteur *Warin*. 22 pages.

— Tableau historique, chronologique et médical des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses, qui ont régné à Metz et dans le pays Messin, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par MM. *Maréchal* et *Didion*. 52 pages.

— Observation relative à un anus accidentel, guéri par l'entérotomie, par M. le docteur *Dieu*. 10 pages.

— Observations cliniques sur l'emploi de l'eau minérale de Sierck (chloro-sodique, bromurée, froide), recueillies par MM. *Roudolphi* et *Jaenger*. 46 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE TOULOUSE. — *Compte rendu des travaux* depuis le 21 mai 1860 jusqu'au 12 mai 1861. Toulouse, 1861. In-8° de 264 pages.

— *Compte rendu des travaux* de la Société, par M. *Jules Naudin*, secrétaire général. 194 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES DE SEINE-ET-OISE A VERSAILLES. — *Bulletin de la section de médecine*. 2^e vol. 1861. In-8° de 111 pages.

— *Compte-rendu des travaux* de la section du mois de mars 1857 au mois de mars 1860, par M. *Thibierge*. 21 pages.

— *Compte rendu des travaux* de l'année 1860-61, par M. *Jeduc*. 20 pages.

— Mémoire sur la valeur du traitement mercuriel dans les accidents primitifs de la syphilis, par *le même*. 18 pages.

— Observation de paralysie partielle du voile du palais, suite de pustule maligne, par M. *Allaire*. 8 p.

— Observation d'invagination progressive de l'intestin grêle, par M. *Paul Davvé*. 33 pages.

— *Floræ medicinæ scholæ* Salerni, ou de la médecine à Salerne au douzième siècle, par M. *Remilly*, 36 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA CREUSE A GUÉRET. — *Bulletin*. Tome III, n° 3, 1861. In-8° de 130 pages. 1 planche.

— Concessions houillères des pays compris plus tard dans le département de la Creuse (Limousin et Marche) avant la loi sur les mines du 28 juillet 1691, par M. *P. P.* 18 pages.

— Catalogue des plantes vasculaires de la Creuse (anonyme). 40 pages.

— Fragments archéologiques. Tumulus de la Barde, etc., par M. *Dugenes* père, 25 pages.

— Guéret dans les temps anciens et au moyen âge, par M. *A. Fillion*. 7 pages.

— Quelques études sur le patois de la Creuse, par M. *F. Vincent*. 39 pages.

ACADÉMIE DU GARD A NIMES. — *Mémoires*. Année 1860. In-8° de 460 pages. 3 grandes planches.

— *Compte rendu des travaux de l'Académie*, par M. *Nicot*, secrétaire perpétuel. 18 pages.

— *Notices nécrologiques sur MM. Liotard et Gazeing*, par *le même*. 20 pages.

Lettres :

— *Essai sur les médailles de Nemausus*, par M. *Aug. Pelet*. 71 pages.

— *Mémoire sur la Tour des vents à Athènes*, par *le même*. 22 pages.

— *Note sur quelques monnaies impériales d'argent*, par M. *E. Germer-Durand*. 17 pages.

— *Notes : sur un autel votif ; sur un sceau de notaire*, par *le même*. 6 pages.

— *Etude et comparaison de quelques chapiteaux antiques*, par M. *Aurès*. 80 pages.

— *Les pierres tumulaires à Nîmes, étude antique*, par M. *L. Maurin*. 65 pages.

— *Une visite à l'abbaye de Cluny*, par M. l'abbé *Azats*. 31 pages.

— *Avant-propos et première partie d'une notice sur Fr. Ozanam*, par M. *L. Carnier*. 45 pages.

Poésie :

— *Pièces diverses*, par MM. *Reboul, Teulon, Bousquet* et *Jules Ganonge*.

Sciences :

— *Recherche sur le théorème de Fermat*, par M. *Ollive Meina-dier*. 4 pages.

— *De l'étouffage à froid des cocons*, par M. *Plagniol*. 7 pages.

— *Température de novembre 1858*, par M. *de Castelnaud*. 2 pages.

— *Observations géorgico-météorologiques, faites par M. le baron Charles d'Hombres*. 20 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — *Bulletin*. Tome XII. 1861, mars. In-8° de 58 pages.

— *Jubilé de 1500 à Mende (notice et document)*, par M. l'abbé *Bosse*. 11 pages.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE DE MAURIENNE A CHAMBÉRY. — *Travaux*. 1^{er} Bulletin. In-8° de 55 pages.

— *Notice historique sur la commune de Valloires*, par M. l'abbé *Truchet*. 44 pages.

— *Notice nécrologique sur M. Marcoz (Pierre-Antoine)*, par M. le docteur *A. Motlard*. 4 pages.

— *Notice historique sur le vignoble de Princens*, par M. *Joseph Grange*. 5 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS. — *Travaux*. 30^e volume. Année 1859-60, n^{os} 3 et 4. Reims, 1861. In-8° de 523 pages.

— *Examen d'un ouvrage de M. Savy sur la topographie*, au cin-

quième siècle, de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne, par M. *Ch. Loriquet*. 45 pages.

— Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, avec une dissertation sur le tombeau de Jovin, par *le même*. 393 pages.

— Etude sur Linguet, par M. *Henri Martin*, 85 pages.

— Séance publique. — Compte rendu des travaux de l'année 1858-59, par M. *Leseur*, secrétaire général. 20 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE A AMIENS. — *Bulletin*. Année 1861, nos 1 et 2. in-8° de 84 pages.

— Essai sur l'emplacement de Noviodunum Suessionum et de Bratuspantium, par M. *de Grattier*. 42 pages.

— Une course (archéologique) à Baizieux (canton de Corbie), par M. *J. Garnier*. 7 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE A ALGER. — *Revue africaine*, 5^e année, n° 27, mai 1861. 80 pages. 1 planche.

— Mosquée de Sidi Zekri, par M. *Charles Brosselard*. 13 pages.

— Archéologie du territoire des Beni-Raten, par M. *A. Hanoteau*. 10 pages.

— Burgus centenarius, par M. *A. Berbrugger*. 4 pages.

— Ruines de Bechilga (zabi), par M. *Pouille*. 15 pages.

— Bou-Ras, historien inédit, traduit par M. *Gorguos*, 13 pages.

— Chronique.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE NANCY. — Compte rendu des travaux pendant l'année 1859-1860, par M. le docteur *Emile Parisot*, secrétaire de la Société. Nancy, 1861. In-8° de 80 pages.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE. — 33^e année. Saint-Lô, 1861. In-8° de 168-371 pages.

— Première partie. Histoire et antiquités.

— Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances, canton de Lessay (suite), etc., par M. *Renault*. 61 pages.

— Biographies : Jean de Vitel (poète de la renaissance), par M. *Ed. le Héricher*. — Pierre Mangons du Houquet (antiquaire), par M. *L. de Pontaumont*. — J.-C.-E. Gosnouv (prêtre), par M^{me} *Marie Ravenel-Lecorps*. — N.-L.-P. du Feugray (administrateur), par M. *G. Mancel*. — J.-P. Avril (administrateur), par M. *Renault*. 21 pages.

LE BAS BRETON, publié à Quimper. — Articles sur la géographie romaine de la Cornouaille armoricaine comprise dans la cité des Osismes sous l'empire romain, par M. le docteur *E. Halléguen*. (Juillet 1861.)

CHRONIQUE.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

Vingt-neuvième session, à Saumur, du 1^{er} au 6 juin 1862.

Dans le but de se mettre plus intimement en rapport avec les archéologues des départements, la Société française d'archéologie a décidé qu'elle tiendrait ses assises générales de 1862 (Congrès archéologique de France) dans une ville de l'Ouest et dans une ville de l'Est. La première partie du Congrès aura lieu à Saumur, le 1^{er} juin ; la deuxième à Lyon, le 18 septembre.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Vingt-neuvième session. — Saint-Etienne.

La ville de Saint-Etienne (Loire) doit être le siège de la 29^e session du *Congrès scientifique* en France en 1862. Cette session s'ouvrira le lundi 8 septembre, et durera dix jours. Voici le programme des questions soumises à l'examen des diverses sections.

I.

Sciences naturelles, mathématiques et physiques.

1. Donner une description très-abrégée du bassin houiller de Saint-Etienne, en indiquant soigneusement, mais brièvement, les faits géologiques qui se présentent dans cette région de la France.

2. Donner un aperçu de la constitution géologique du bassin de Saint-Etienne pour servir de base à la carte agronomique de la région.

3. Donner un aperçu de la constitution géologique du Forez.

4. Quel est le caractère particulier de la flore fossile du bassin houiller de Saint-Etienne?

NOTA. — Nous croyons devoir rappeler ici que, conformément aux dispositions de l'article 13 des réglemens généraux du Congrès, les membres de cette assemblée ont le droit de présenter et de traiter des questions autres que celles formulées dans le programme, après les avoir soumises à l'examen de la Commission permanente du Congrès. Il serait préférable, toutefois, que ces questions nous fussent adressées un mois au moins avant l'ouverture de la session, afin que nous puissions les inscrire, s'il y a lieu, sur une nouvelle édition du programme, qui pourrait être distribuée aux membres du Congrès au moment de sa réunion. (*Note du secrétariat général du Congrès.*)

5. Donner un aperçu de la faune du département et signaler ses caractères particuliers.

6. Donner un aperçu de la flore du département et signaler les espèces botaniques qui la caractérisent plus particulièrement.

7. Faire le tableau des eaux minérales du département et déterminer les rapports qui peuvent exister entre la présence de ces sources et le milieu géologique d'où elles émergent.

8. A-t-on cherché dans un travail d'ensemble à déterminer par la position géographique des sources d'eaux minérales de même nature ou même de natures différentes existant sur le sol de la France, les rapports qui pourraient exister entre elles suivant une ou plusieurs directions correspondant à la direction d'autres accidents géologiques, tels que des failles d'origine commune ou différentes, ou des fissures d'origine volcanique ?

9. Quels sont les travaux connus jusqu'à présent sur la géographie botanique de la France et quels sont les progrès accomplis dans cette science toute moderne ?

10. Donner une description aussi complète que possible des champignons utiles et des champignons vénéneux connus dans le département de la Loire.

11. Quels seraient les meilleurs moyens à employer pour réunir dans un cadre uniforme les matériaux d'une bonne géographie botanique de la France ?

12. L'état météorologique du département peut-il fournir quelque utile donnée pour les études générales entreprises dans le même sens, et n'y a-t-il pas lieu d'assurer d'une façon durable l'observation de l'état météorologique sur un ou plusieurs points du département ?

13. Donner le catalogue des poissons et des crustacés qui habitent les cours d'eau de la région.

14. Quels sont les faits à constater dans la région concernant les oiseaux de passage ?

15. De la télégraphie électrique : de son action sur les rapports commerciaux et industriels ; des conséquences de l'abaissement de la taxe des dépêches et des moyens pratiques d'y arriver.

II.

Sciences médicales.

1. Quel est le rôle et quel doit être le but des Sociétés de médecine formées dans les départements, et quels sont les progrès accomplis en France par ces associations depuis le commencement de ce siècle ?

2. Résumer la topographie médicale de la région ou d'une partie de la région.

3. Quelles sont les affections particulières à la profession d'ouvrier mineur ? Faire la monographie d'une ou plusieurs de ces maladies, l'encombrement charbonneux des poumons, par exemple.

4. De la fréquence des maladies du cœur à Saint-Etienne.

5. Quelles sont les maladies qui atteignent plus spécialement les ouvriers de l'industrie rubanière?

6. Quelles causes déterminent les ulcères et les varices chez les ouvriers armuriers?

7. Quelles sont les opérations chirurgicales qui se pratiquent le plus fréquemment à Saint-Etienne, et quelles sont les causes qui influent heureusement sur leur résultat?

8. Quelle est l'influence de la prospérité ou des chômages prolongés dans les centres industriels sur le mouvement de la population, en même temps que sur la situation médicale? La statistique fournit-elle des éléments d'étude assez sérieux et assez nombreux pour qu'on puisse en déduire des rapports d'une certaine valeur?

III.

Agriculture, Industrie, Commerce.

1. Donner un aperçu des progrès et des besoins de l'agriculture dans le centre de la France.

2. Quels sont les résultats obtenus quant à l'amélioration du bétail, à l'assainissement des fermes, à l'amélioration de la vie rurale?

3. L'enseignement agricole élémentaire a-t-il pénétré dans les écoles primaires conformément aux recommandations et aux instructions du Congrès scientifique de France?

4. Quelles ont été les mesures prises et les efforts tentés pour introduire et propager l'enseignement agricole dans le département de la Loire? Faire connaître ce qui a été fait ailleurs et ce qui pourrait être fait dans ce but.

5. N'y a-t-il pas une importance toujours croissante à rechercher les moyens les plus propres à activer le reboisement des montagnes et terrains incultes?

6. Résumer les mesures administratives prises à ce sujet sur les divers points de la France et rechercher celles qui pourraient encore concourir au développement de cette opération si nécessaire au point de vue météorologique et au point de vue économique.

7. Rechercher quelles sont, dans le département de la Loire et dans les départements limitrophes, les industries qui par leurs besoins favorisent le déboisement, et indiquer les chiffres de la consommation de ces industries.

8. Quel est l'état actuel de l'industrie des bois injectés par le procédé Boucherie dans le département de la Loire et même en France, et quelle a été et sera son influence sur la sylviculture dans ce département et dans les autres régions forestières?

9. L'empeisselage des vignes, assez coûteux dans quelques vignobles, ne serait-il pas susceptible d'une économie notable par la substitution du fil de fer au bois, ou par l'emploi de pisseaux en bois blanc injecté?

10. A quelles époques et par quelles causes la culture de la vigne a-t-elle été abandonnée dans certaines régions de la France et dans le département de la Loire en particulier? Cet abandon doit-il être attribué à des causes météorologiques ou seulement à des causes économiques ou politiques qui ont amené la rareté des bras, par exemple, ou des besoins différents dans la consommation intérieure?

11. Quels sont les grands travaux de canalisation et d'assainissement accomplis ou entrepris en France et en Italie; quels ont été les moyens matériels et financiers d'exécution de ces entreprises et quels sont les résultats connus au point de vue de la richesse agricole des contrées dotées de ces travaux?

12. N'y aurait-il pas avantage à ce que la vente des céréales se fit au poids et non pas à la mesure de capacité?

13. Quels sont les avantages de l'élève et de l'engraissement des moutons dans les exploitations soumises à une culture perfectionnée?

14. L'élève du mouton est-il suffisamment répandu dans la région eu égard à la nature de son sol et à l'étendue de ses vaines pâtures?

15. Quels sont les résultats obtenus jusqu'à ce jour par la castration des vaches laitières, et quelle est l'influence de ce procédé sur la sécrétion laitière, sur la qualité du lait, sur la santé, sur le caractère et sur l'engraissement des animaux soumis à cette opération? Résumer l'état de la question et indiquer les moyens propres à répandre cette méthode, s'il y a lieu de la propager.

16. En combien de régions agricoles distinctes peut-on diviser la région et le département de la Loire en particulier? Donner un aperçu de leurs rapports et de leurs différences dans les modes de culture et dans leurs productions.

17. Quel est dans la région l'état actuel de la propriété au point de vue du morcellement? Quels sont les résultats matériels et moraux des progrès du morcellement de la propriété en France? Indiquer, s'il y a lieu, les moyens de remédier aux inconvénients qui pourraient en résulter.

18. Comment peut-on conserver les fourrages en vert? Quels sont les meilleurs clos pour cette opération?

19. Quels progrès ont été accomplis jusqu'à ce jour dans la mécanique agricole, en France, quelles facilités ou quels obstacles rencontre l'introduction des machines agricoles dans le centre de la France et particulièrement dans le département de la Loire? Quelles sont enfin les conséquences diverses de l'adoption des machines agricoles perfectionnées?

20. Quels sont les animaux et les végétaux dont l'acclimatation en France peut être regardée comme définitive et réellement utile, et quelle application peut-on faire de ces faits à la région du Forez et aux contrées voisines?

21. Etudier les substances minérales ou végétales du département qui pourraient être utilisées dans l'industrie ou dans les arts.

22. Quelles sont les mesures de police rurale que réclame plus

vivement l'intérêt de l'agriculture en France? Faire connaître celles qui répondraient plus particulièrement aux besoins du département de la Loire.

23. Quelles seront les conséquences de l'établissement du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy, soit au point de vue agricole, soit au point de vue commercial et industriel?

24. Quelles sont les considérations qui militent en faveur de l'établissement d'un chemin de fer de Saint-Etienne à Annonay, se reliant de là à la ligne de Lyon à Marseille par la rive gauche du Rhône, ou se prolongeant successivement jusqu'à la Méditerranée par la rive droite?

25. Quel serait son rôle dans le mouvement commercial dont le courant s'établit de la Manche à la Méditerranée, du nord au midi de la France, et réciproquement?

26. Quelle est la situation actuelle des industries qui emploient la soie, quelles sont les causes qui concourent à cette situation, et quelles sont celles qui peuvent la modifier?

27. Quels sont les résultats obtenus jusqu'à ce jour pour l'introduction de nouvelles espèces de vers à soie et pour la culture du ver à soie de l'ailante en particulier? Que peut-on attendre de ces essais et quels sont les résultats acquis?

28. Quels sont les progrès accomplis depuis le commencement du siècle par l'industrie de la teinture, tant au point de vue des machines employées qu'au point de vue des applications ou des découvertes chimiques qui ont enrichi cette industrie?

29. Quels sont actuellement les meilleurs procédés connus pour rendre fumivores les appareils à vapeur et les foyers où l'on brûle le charbon de terre?

30. De la situation de la fabrication des armes à Saint-Etienne, comparée à celle des autres centres de fabrication de la France et de l'étranger; des progrès accomplis dans cette industrie et de ceux qui sont à désirer.

31. Faire l'histoire de l'arquebuserie à Saint-Etienne jusqu'à nos jours.

32. Faire l'histoire de l'industrie métallurgique dans l'arrondissement de Saint-Etienne, et faire connaître la situation de cette industrie dans cet arrondissement, en établissant ses rapports avec les principaux centres métallurgiques de la France et de l'étranger.

33. Quels sont les progrès accomplis dans l'art de l'exploitation des mines de houille depuis le commencement du siècle, et quelle est leur conséquence au point de vue de la production et de la consommation du charbon?

34. Quelle est encore la richesse probable et quel est l'avenir du bassin houiller de Saint-Etienne, comparé aux autres bassins houillers de la France et de l'étranger?

35. Quels sont les systèmes de comptabilité agricole les plus applicables à la moyenne et petite culture?

Histoire et archéologie.

1. Quel était sous la domination romaine l'état de la région? Quels étaient les points habités? Quelle était la direction des voies publiques?

2. Quel était le véritable caractère des grandes assemblées tenues chaque année, au mois d'août, à Lyon, sous la domination romaine? Quelle a été l'étendue de leurs attributions?

3. Donner un aperçu de l'architecture militaire des bords du Rhône et du Vivarais du douzième au seizième siècle.

4. Quels sont les monuments celtiques connus dans le département de la Loire?

5. Déterminer pour le Forez le système des voies romaines dans leurs rapports avec les grandes lignes stratégiques de la Gaule.

6. Etablir l'identité de *Mediolanum* avec l'une des villes actuelles du Forez qui paraissent correspondre à cet emplacement.

7. Quels sont les monuments décrits, recueillis ou connus de l'époque romaine dans le Forez? Faire connaître leur état actuel et la destination qu'ils ont pu recevoir.

8. Quelles sont les localités où des fouilles ont découvert des débris de cette époque ou pourraient en découvrir avec quelques certitude?

9. Quel est le style le plus répandu dans les monuments religieux anciens du Forez et quel est en résumé le caractère dominant de l'architecture religieuse de cette province? En expliquer l'origine.

10. Quel est le caractère de l'architecture militaire dans le Forez?

11. Y existe-t-il des édifices religieux fortifiés? Les décrire.

12. Quelles sont les églises dans lesquelles existent des cryptes? Les décrire?

13. Les modifications introduites depuis quelques années dans la disposition du chœur de plusieurs de nos cathédrales, telles que celles d'Auch, d'Angoulême, de Bordeaux, de Rodez, doivent-elles être approuvées au point de vue de l'art et de l'histoire?

14. Quelles sont les tendances qui se manifestent, dans le centre de la France dans l'art décoratif appliqué aux édifices religieux anciens?

15. Existe-t-il dans le diocèse du centre et du midi de la France des livres de visites pastorales antérieurs au dix-neuvième siècle?

16. Quel est l'inventeur des *séquences* ou *proses* du moyen âge? D'où ce genre de poésie tire-t-il son origine? En quoi consiste le rituel des *proses* ou *séquences*? Quels sont les différents genres de *proses*? Quels en sont les auteurs les plus célèbres? Pendant quels siècles ce genre de poésie a-t-il régné?

17. Signaler les restaurations malheureuses qui ont pu être faites à des édifices anciens dans le département et indiquer les moyens propres à prévenir ces restaurations.

18. Quelles sont les verrières les plus importantes et les plus anciennes conservées dans les églises ou chapelles du Forez?

19. Que reste-t-il de l'ancien mobilier d'église dans cette province ?

20. Trouve-t-on des peintures murales remontant au douzième et treizième siècle ? Quelles sont les peintures murales les plus remarquables ?

21. L'enseignement de l'archéologie tend-il à se répandre dans les séminaires, ainsi que l'utilité en a été souvent établie, et que reste-t-il à faire dans le but de mettre le clergé des campagnes à même d'apprécier avec intelligence la valeur archéologique des édifices religieux, trop souvent livrés à des restaurations inhabiles et regrettables ?

22. Quels sont les départements qui possèdent une statistique monumentale ou un répertoire archéologique, et par quels moyens ces utiles travaux ont-ils été accomplis avec succès ?

23. Quels sont les hommes et les ouvrages qui ont contribué au progrès des études historiques dans le Forez, que reste-t-il à faire sous ce rapport et quelles sont les sources à explorer ?

V.

Littérature, philosophie, économie sociale et beaux-arts.

1. Quelles sont en France les tendances actuelles de la philosophie, de la littérature et des arts ? Leur mouvement n'a-t-il pas au fond un caractère et un but communs ? Les définir et les apprécier.

2. Quelle part prend la province au mouvement philosophique, littéraire et artistique de la France ? La décentralisation intellectuelle semble-t-elle faire des progrès, quel est son avenir et quelle influence peut-elle exercer sur le sens du mouvement susindiqué ?

3. La science philologique ne peut-elle pas, dans une certaine mesure, être un puissant auxiliaire de l'histoire, de l'éthnologie et de l'archéologie ?

4. Les rapports nombreux des dialectes slaves avec la langue bretonne ancienne et moderne ne peuvent-ils fournir une donnée importante à l'histoire des origines du peuple celtique ou gaulois ?

5. Résumer le mouvement littéraire, historique et artistique du Forez depuis le commencement du siècle.

6. La fabrication des vitraux de couleur a-t-elle fait des progrès au point de vue de l'art religieux ? Quelles sont les tendances de cette fabrication en général ?

Excursions archéologiques.

Arrondissement de Saint-Etienne. — Château de Feugerolles. — Cornillon. — Rochetaillé.

Portail de l'église romane de Bourg-Argental. — Ruines du château d'Argental (dixième siècle).

Arrondissement de Montbrison. — Eglise de Saint-Bonnet-le-Château avec crypte et peintures murales du quinzième siècle bien conservées.

Eglise de Saint-Rambert (style roman). — Ville curieuse.

Château de Sury-le-Comtal. — Eglise de Sury.

Saint-Romain-le-Puy. — Abbaye avec crypte sous l'église.

Moingt (*Modonium*). — Tour dite du Palais. — Ancienne ville romaine. — Sources d'eaux minérales connues des anciens.

Montbrison. — Notre-Dame de l'Espérance. — Ancien château. — Musée d'Allard. — Salle héraldique de la Diana.

Boën. — Le magnifique château de La Bâtie, un des plus curieux châteaux de province où sont réunis des vitraux, des bas-reliefs, des sculptures et des détails d'architecture d'un grand intérêt pour les archéologues et les artistes. (Ancienne demeure des d'Urfé.)

Sail-sous-Couzan. — Ruines importantes du château fort de Couzan (ancienne demeure des seigneurs de Couzan, barons de Forez).

Feurs (*Forum Segusiavorum*), capitale de Forez à l'époque romaine. — Constructions anciennes, vestiges et débris d'antiquités romaines. — (Importantes fouilles à opérer.)

Arrondissement de Roanne. — Roanne (*Rodumna*), ville d'origine romaine. — Bibliothèque et Musée de la ville assez riches en antiquités. — Musée archéologique de M. le chevalier de Saint-Thomas, très-curieux et assez riche.

Charlieu. — Ancienne abbaye et porche remarquable de son église (style roman), restauré avec beaucoup de talent par M. Desjardins.

Digue du Pinay. — Château de Laroche, — du Chantois, — du Verdier.

Belles ruines du château de Boisny (ancienne demeure de Jacques Cœur), et ruines de Châteaumorand.

Ambierle. — Eglise romane d'un beau style et d'une bonne conservation.

ERRATUM.

Dans le précédent numéro de la *Revue*, il faut lire de la manière qui suit les premières lignes de la page 260 : (Question mise au concours par la Société archéologique du Limousin :

« Faire le tableau de ces rivalités de pouvoir, qui ne cessèrent d'agiter la capitale de notre province jusqu'à l'anéantissement de la féodalité. »

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

M. Vincent, membre de l'Institut, membre du Comité (section des sciences), conservateur de la bibliothèque des Sociétés savantes, est nommé sur sa demande membre honoraire du Comité, et conservateur honoraire de la bibliothèque. (Arrêté du 7 mars 1862.)

M. de Barthélemy (Edouard), auditeur au conseil d'Etat, est nommé membre titulaire du Comité. (14 avril.)

M. Blanchard, de l'Institut, membre de la section des sciences du Comité, est nommé secrétaire de ladite section, en remplacement de **M. Petit**, démissionnaire (12 mai).

Ont été nommés correspondants du Ministère pour les travaux historiques :

M. Lespinasse, premier avocat général près la Cour impériale de Pau. (1^{er} avril.)

M. Durand (Hippolyte), de Bayonne (1^{er} avril.)

M. Gaultier du Mottay (J^m.), membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord, membre de la Société archéologique des Côtes-du-Nord. (23 avril.)

M. Le Touzé de Longuemar, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. (14 juin.)

M. Le Métayer-Masselin, à Bernay (Eure). (30 juin.)

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 7 avril 1862.

Présidence de M. LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut.

M. Bellaguet donne à la section quelques renseignements sur la collection des lettres de Catherine de Médicis. M. le comte de la Ferrière-Percy, qui a été chargé de cette publication, se propose d'aller lui-même à Saint-Pétersbourg, à Rome et à Vienne, pour y recueillir les lettres de cette princesse. Il espère être en mesure de commencer l'impression en 1863.

M. Levasseur, chargé de continuer le recueil des pièces relatives aux *conférences de Loudun*, propose de renvoyer à l'appendice une lettre latine du président de Thou, qui devait, d'après le plan de M. Bouchitté, être publiée dans le corps même de l'ouvrage. Comme cette lettre est fort étendue, la section adopte l'avis de M. Levasseur. Sur sa demande, on lui adjoint MM. Huillard-Bréholles et Rathery pour examiner s'il n'y aurait pas quelques suppressions à faire parmi les autres documents destinés à l'appendice.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne sollicite le titre d'établissement d'utilité publique. — MM. de Barthélemy et Levasseur sont chargés d'examiner les titres scientifiques de cette Société et d'en faire un rapport à la section.

M. le baron de Girardot adresse, en vue de la publication proposée de la correspondance des Bénédictins, les copies de deux lettres de dom Précieux adressées à M. Pajonnet, prieur d'Alichamps, près Saint-Amand (Cher). M. de Girardot offre en même temps d'envoyer copie de quelques chartes extraites des cartulaires de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, abbaye aujourd'hui détruite.

La section remercie M. de Girardot de son offre; mais, avant de l'accepter, elle désire avoir communication des chartes, afin d'examiner s'il y a lieu d'en faire l'objet d'une publication. Quant aux

lettres de dom Précieux, elles seront déposées aux archives du Comité jusqu'à ce que M. le Ministre ait pris une décision sur le projet de publication de la correspondance des Bénédictins.

M. le chanoine Barbier de Montault envoie, sous le titre de *Miscellanées romaines*, des extraits des archives du chapitre de la basilique sacro-sainte et cathédrale d'Anagni dans les États pontificaux. — M. Delisle se charge d'examiner cette communication.

M. Hippeau adresse copie de huit lettres de Catherine de Médicis trouvées parmi des papiers qui lui ont été confiés par M^{me} la marquise de Briges. — Remerciments et renvoi à M. le comte de la Ferrière-Percy.

M. Marvaud communique une charte en langue vulgaire de Guy de Lusignan, seigneur de Cognac, en date du mois de mai 1262, reproduite d'après la transcription qui en avait été faite, en 1525, dans un registre appelé le *Livre rouge*. Ce registre contient toutes les chartes portant concessions de franchises accordées aux habitants de la ville de Cognac par les comtes d'Angoulême et les rois de France. M. Marvaud expose à cette occasion l'utilité que présenterait, pour les études philologiques, un recueil de documents en langue vulgaire du onzième au dix-septième siècle, fournis par les archives de chacun de nos départements (1). — La communication de M. Marvaud est renvoyée à l'examen de M. Delisle.

M. Nozot transmet plusieurs ordonnances de Robert de la Marck, extraites des archives de Sedan : la première, datée du 17 septembre 1572, interdit les querelles pour cause de religion entre les habitants de Sedan ; la seconde, en date de 1573, est également relative aux troubles religieux, et la troisième, datée de 1574, enjoint aux serviteurs et servantes d'être munis de certificats. — M. Bellaguet est prié de rendre compte de ces documents.

M. Ph. Salmon envoie une décision capitulaire de 1325 qui fixe le chiffre de la somme que le cellérier du chapitre de l'église de Sens pourra percevoir sur les biens des chanoines et *semi-chanoines* qui décéderont dans leurs maisons canoniales. Une copie de ce document, dont l'original semble perdu, a été conservée par le doyen Fenel dans son ouvrage manuscrit *des dignités, etc., de la ville de Sens*. — Renvoi à M. Jourdain.

M. l'abbé Tisserand annonce qu'il a repris l'exploration des archives de la préfecture des Alpes-Maritimes, et qu'il s'occupe parti-

(1) Une proposition analogue avait été faite au Comité par M. N. de Wailly, dans la séance du 7 mars 1853 (*Bull. du Comité*, t. I, p. 152 et 157).

culièrement du dépouillement des quinze à seize cents liasses que comprennent les archives des anciens évêchés de Vence et de Grasse. Il envoie copie de sept pièces concernant Antibes ; il pense que ces documents pourraient former le commencement d'un cartulaire qui comprendrait toutes les anciennes lettres patentes des comtes de Provence, les transactions importantes, les sentences arbitrales, les bulles, etc. Cette collection formerait, dit le correspondant, un riche trésor pour ceux qui voudraient étudier l'histoire du pays frontière des Alpes-Maritimes. — Renvoi de ces documents à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

M. l'abbé Tisserand annonce en même temps qu'il existe dans les archives départementales de Draguignan une copie du testament de Romée de Villeneuve, et qu'il serait facile de faire comparer le texte qu'il a trouvé à Vence, chez le notaire Trastour, avec celui des archives de la préfecture de Draguignan.

M. Huillard-Bréholles, auquel avait été confié l'examen de cette pièce, déclare que cette collation ne lui paraît pas nécessaire. La copie du testament de Romée de Villeneuve que renferment les manuscrits de la collection Dupuy, copie qui lui a été signalée par M. Delisle, est suffisante pour établir un bon texte.

La section adopte cet avis, et décide que M. l'abbé Tisserand sera remercié de l'indication qu'il a transmise.

M. Victor Pijon, archiviste de la ville de Rennes, adresse des copies de quatre lettres de Henri III et de treize lettres de Henri IV. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. Pierre Clément est chargé d'examiner des lettres de Henri II, en date du 8 janvier 1551 (1552), transmises par M. Octave Teissier. Par ces missives, le roi notifie au comte de Tende, gouverneur de Provence, la création d'un nouvel impôt de 1,200,000 livres, qui ne devait être supporté que par les villes closes. L'objet de cette taxe était de pourvoir, pendant quatre mois, à la solde de 50,000 hommes que le roi était obligé d'entretenir pour soutenir la guerre contre le pape Jules III.

M. Teissier ajoute qu'il serait heureux d'adresser au Comité de plus nombreuses communications, mais que, par suite du défaut d'instructions spéciales, il hésite souvent dans ses recherches, et ne sait pas si les pièces qu'il trouve dans les archives de Toulon rentrent dans le cadre de celles dont le Comité désire avoir copie. Quant aux transcriptions, il demande s'il doit conserver la ponctuation des pièces originales ou s'il peut y apporter quelques changements.

La section décide, sur la proposition de M. de la Villegille, que l'on

adressera à M. Teissier les instructions qui ont été rédigées en 1853 et publiées dans le *Bulletin du Comité* (t. I, p. 215 à 317, et t. II, p. 73 à 91). M. Delisle demande que M. Teissier soit en même temps invité à envoyer d'abord des inventaires analytiques de pièces, d'après lesquels la section pourra apprécier l'importance des documents qui lui seront signalés et ne demander communication que de ceux qui auront un intérêt réel.

M. le Président désigne, pour rendre compte des nouveaux volumes envoyés au ministère par les Sociétés savantes des départements, MM. de Barthélemy, Delisle, Jourdain, de Courson, Rathery, Levasseur, Thierry et Bellaguet.

M. Levasseur lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication d'un *Recueil de pièces sur Versailles*. La commission propose d'ajourner la décision d'une question sur laquelle elle n'a pu réunir tous les éléments nécessaires pour prendre une résolution.

La section, conformément à l'avis de la commission, ajourne la décision de cette question.

M. Bellaguet, chargé avec M. de Barthélemy d'examiner les titres scientifiques de la *Société des sciences, agriculture et arts de Lille*, qui demande à être reconnue établissement d'utilité publique, fait un rapport qu'il termine en déclarant que la demande de cette Société mérite à tous égards d'être prise en considération par M. le Ministre de l'instruction publique, mais qu'en raison de la spécialité de ses travaux, il appartient à la section des sciences plutôt qu'à la section d'histoire et de philologie d'émettre sur cette question un avis compétent.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

On entend ensuite les rapports faits par MM. Desnoyers sur les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure* (année 1860); Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (séance publique tenue le 20 août 1860); Jourdain, sur les *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville* (années 1857, 1858, 1859 et 1860), et P. Clément, sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (classe des lettres, 1859-1860).

Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 15 avril 1862.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, qui nomme M. Edouard de Barthélemy membre du Comité. La Section d'archéologie, qui a eu souvent l'occasion d'apprécier le zèle de M. Ed. de Barthélemy, auquel elle doit d'utiles communications, accueille avec sympathie le nouveau collègue qui lui est donné par Son Excellence.

M. le Président désigne deux membres de la Section pour faire le rapport sur la demande de la *Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* qui désirerait être reconnue comme établissement d'utilité publique.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse un rapport accompagné d'estampages sur quelques matériaux en terre cuite trouvés à Lambèse et qui portent l'estampille de la ^{me} Légion Augusta (LEG III A), ainsi que sur divers objets en bronze et en émail trouvés dans la même localité.

M. de Lhotellerie, correspondant, envoie une note récapitulative des objets antiques dont l'entrée au musée de Cherchell a été opérée par ses soins, dans le courant du 2^e semestre 1861. M. Léon Renier est prié d'examiner les communications de ces deux zélés correspondants.

M. le comte de Soultrait, membre non résidant, envoie l'épigraphie complète des églises de Troyes et celle de l'église de Nogent-sur-Seine.

M. l'abbé André, correspondant, adresse une copie de l'épithaphe d'Armand de Bourbon, prince de Conty, mort en 1666, qu'il a recueillie dans l'église paroissiale de Villeneuve-lez-Avignon.

M. Charles Arnould, correspondant, adresse des *fac-simile* de deux inscriptions : l'une se lit sur le support du bénitier de l'église de Fressine, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres) ; l'autre sur les murs de l'église de Notre-Dame de Niort. Cette dernière est relative à une réparation de l'église exécutée en 1491. M. Arnould transmet en même temps une copie d'une délibération conservée

dans les archives de la ville de Niort, qui fait connaître les ressources qui furent appliquées à cette restauration.

M. de Bæcker envoie les copies de quatre inscriptions tumulaires recueillies dans les départements de la Somme et de l'Oise.

M. le chanoine Barbier de Moutault, correspondant, fait un nouvel envoi de cent onze copies annotées d'inscriptions françaises ou relatives à la France existant à Rome.

M. Ph. Salmon, correspondant, a retrouvé, comme il en avait exprimé l'espoir en adressant à la dernière séance une note relative au tombeau d'une femme nommée Béatrix, l'inscription funéraire de Jean du Plessis, son mari. Le correspondant donne la description de la tombe de ce personnage et la copie de l'inscription qui y était gravée.

M. l'abbé Lacurie, adresse des notes accompagnées d'estampages relatives aux tombes mérovingiennes de Neuviq, près Saintes.

M. Goze, correspondant, envoie en duplicata un compte rendu des travaux de restauration de la façade principale de la cathédrale d'Amiens, le premier envoi du zélé correspondant n'étant pas parvenu au Ministère.

M. Nozot, correspondant, adresse des notices sur les communes de Laval-Morency, Chilly et Rimogne, arrondissement de Rocroi.

Les communications de MM. de Soultrait, l'abbé André, Ch. Arnauld, de Bæcker, Ph. Salmon, l'abbé Lacurie, Goze, Nozot, sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

M. le baron de Girardot, correspondant, adresse pour la bibliothèque des Sociétés savantes trois lithographies exécutées par ses soins des miniatures du cartulaire de Notre-Dame de Salles, brûlé dans l'incendie des archives du Cher. Des remerciements seront adressés à M. le baron de Girardot.

M. H. Baudot, correspondant, adresse un rapport sur une découverte de peintures murales du quinzième siècle dans le sanctuaire et le chœur de l'église de Bagnot (Côte-d'Or). M. Paul Lacroix est chargé d'examiner cette communication.

M. Mallay, correspondant, adresse pour la bibliothèque des Sociétés savantes un plan du porche romain de l'église de Saint-Paul d'Issoire, relevé par lui au moment où l'on a déblayé la place située devant la façade ouest de cette église. Il sera adressé des remerciements au correspondant, dont l'envoi présente un grand intérêt au point de vue archéologique.

M. Ducis, professeur d'histoire au collège Chappuisien d'Annecy, envoie les premières feuilles d'un *Mémoire sur les voies romaines*

de la Savoie en cours de publication dans la *Revue savoisienne* publiée par l'Association florimontane d'Annecy. M. Ducis exprime le vœu d'être nommé correspondant du Comité. M. Jules Quicherat est prié d'examiner ce Mémoire.

M. Denis Lagarde envoie un dessin accompagné d'une note sur un instrument de bronze trouvé en 1861 avec des armes gauloises sur le territoire de la commune de Pampol-Plouarzel (Finistère), ainsi que sur divers débris recueillis au même endroit. Des remerciements seront adressés à M. Lagarde, dont la communication sera déposée aux archives.

M. Marionneau adresse des notes sur divers monuments celtiques du canton de Vertou (Loire-Inférieure), ainsi que des dessins d'objets antiques trouvés dans ce département. M. Jules Quicherat se charge d'examiner cette communication.

M. le Président, après avoir désigné, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Dauban, le Roux de Lincy, de Guilhermy, Ed. de Barthélemy et P. Lacroix, annonce que l'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication des dessins de Gaignières. Une discussion approfondie, à laquelle prennent part MM. Dauban, Quicherat, de Guilhermy, Beulé, P. Lacroix, marquis de la Grange, Servaux et Chabouillet, s'établit tant sur le projet de la commission que sur une nouvelle note par laquelle M. le Ministre demande à la section de lui proposer les combinaisons qu'elle jugerait présenter le plus d'avantages pratiques au point de vue de la dépense en même temps qu'à celui de l'étude de la collection. M. le Président, discernant, au milieu des opinions diverses émises par les membres de la Section, quel est le vœu de la majorité, déclare le débat clos, fait donner lecture à la Section des conclusions suivantes rédigées par le bureau sous sa direction, et fait procéder au vote. L'assemblée adopte les conclusions suivantes :

1° On publierait un catalogue descriptif, général et complet, de tous les dessins de Gaignières, quelle que soit leur provenance; ce catalogue comprendrait en outre le texte de toutes les inscriptions données par Gaignières; 2° ce catalogue serait imprimé dans un format qui permettrait d'y joindre un recueil de planches destinées à donner une idée de l'importance et de l'intérêt des dessins de Gaignières au point de vue de l'histoire et de l'archéologie. On choisirait pour composer cet Atlas les dessins des monuments aujourd'hui détruits, et de préférence parmi ceux-ci les calques qui viennent d'être copiés à Oxford, et dont la science doit la possession à la

libérale mesure prise par M. le Ministre de l'instruction publique. La Section ne croit pas devoir fixer le nombre de ces planches, attendu que c'est une question d'argent et qu'elle n'a pas les éléments nécessaires à une pareille décision ; c'est à la sagesse de S. E. qu'il appartiendra de le déterminer (1).

M. Paul Lacroix, chargé d'examiner une demande de subvention adressée par la *Société d'émulation du département des Vosges*, fait connaître les conclusions favorables de son rapport, qui sont adoptées par la section (2).

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur une demande de reconnaissance légale faite par la *Société d'émulation du Doubs*, qu'il avait été chargé d'examiner avec M. le Roux de Lincy. Les conclusions favorables de ce rapport sont adoptées par la section.

M. J. Quicherat donne lecture d'un rapport dans lequel il a examiné les communications de MM. Marvaud, de Ring, l'abbé Barranger, Le Métayer-Masselin, Aubertin, Combet, Dauvergne, Devals et Mathon fils. Les conclusions du rapport de M. Quicherat sont adoptées par la section, qui en ordonne le renvoi à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. On n'analyse pas ici ce rapport, qui sera prochainement inséré *in extenso* dans la *Revue* ; mais il n'est pas inutile de dire dès à présent que M. Quicherat, ayant mentionné dans ce travail le désir exprimé par M. Léon Le Métayer-Masselin d'un témoignage d'approbation de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, M. Chabouillet a cru pouvoir expliquer à la section que le témoignage d'approbation demandé par M. Le Métayer-Masselin est le titre de correspondant pour les travaux historiques, et qu'il croit que cette candidature mérite d'être appuyée par la section. M. Le Métayer, ajoute M. Chabouillet, a montré beaucoup de zèle et de désintéressement. Les substructions antiques mises au jour par ses soins dans la plaine de Villeret présentent déjà un développement de plus de 7,000 mètres, et il a consacré environ 2,000 francs à la louable entreprise de rechercher les vestiges de l'établissement dans lequel on a trouvé, en 1830, les célèbres vases d'argent dits de Bernay que l'on conserve au cabinet des médailles et antiques de la Biblio-

(1) A la séance de mai 1862, la section a été informée que M. le Ministre, après avoir pris connaissance des conclusions de la section, avait décidé qu'on attendrait, avant de rien entreprendre, que la totalité des dessins de Gaignières fussent copiés et réunis à la Bibliothèque impériale, ou tout au moins connus.

(2) S. Exc. M. le Ministre a bien voulu accorder à la Société des Vosges une subvention de 350 fr.

thèque impériale ; enfin, il y a tout lieu d'espérer que les objets intéressants découverts par M. Le Métayer-Masselin seront un jour déposés dans les collections de l'Etat. Le témoignage d'approbation ambitionné par M. Le Métayer-Masselin n'aurait pas seulement pour effet de récompenser son dévouement aux intérêts de la science ; il aurait encore celui de le recommander à l'intérêt des autorités du département qu'il habite, et par conséquent faciliterait la réalisation de la tâche qu'il s'est imposée. La section associe sa recommandation à celles de MM. Quicherat et Chabouillet (1).

M. Chabouillet, qui avait été chargé d'examiner le rapport de M. Junca, archiviste du Jura, sur l'achèvement des fouilles commencées à Loisia (Jura), par M. Désiré Monnier, à l'aide d'une subvention accordée par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, en propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*. Ce rapport, rédigé avec clarté et sobriété, est très-instructif et complètera celui de M. Monnier, qu'on a pu lire dans le tome VI, 2^e série, de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 108

M. Le Roux de Lincy lit un rapport sur une note de M. Friry, relative au carrelage émaillé du château dit de Sainte-Geneviève, près Bar-le-Duc (Meuse). La section ordonne le dépôt aux archives de la note du savant correspondant, et le renvoi à la commission de la *Revue* du rapport de M. Le Roux de Lincy.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

(1) M. Léon Le Métayer Masselin vient d'être nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique. (Voyez plus haut, page 405.)

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE CASTRES (Tarn).
4^e année, Castres, 1861, in-8°.

J'éprouve un certain embarras à rendre compte du nouveau volume publié par la Société littéraire et scientifique de Castres, que la section m'a fait l'honneur de renvoyer à mon examen. Ce volume n'est, en effet, comme celui dont j'ai entretenu précédemment la section, qu'un simple recueil de procès-verbaux. Dans l'espace de 591 pages, il ne renferme pas moins de cent et quelques articles, dont la moitié environ sont de simples comptes rendus d'ouvrages offerts en don à la Société. Parmi ces comptes rendus, quelques-uns ont trait à des livres d'une véritable importance, comme l'*Essai sur Pellisson*, par M. Marcou, savante étude à laquelle M. Canet, secrétaire de la Société, a consacré trois lectures; mais plusieurs aussi concernent des publications estimables sans doute, mais totalement étrangères à l'histoire et à la philologie. *Les Petites Causes célèbres du jour*, de M. Frédéric Thomas, *les Amours de village*, de M^{me} Victorine Rostand, *les Enigmes des rues de Paris*, de M. Edouard Fournier, *l'Amour et la Femme*, de M^{me} la vicomtesse Dax, sont des œuvres sur lesquelles nous nous garderons de jeter aucune défaveur, surtout après le témoignage favorable qui leur est rendu par M. Canet; toutefois, nous sera-t-il permis d'exprimer le regret que l'activité vraiment remarquable du laborieux et savant secrétaire de la Société littéraire de Castres ne se soit pas exercée sur des sujets plus directement utiles au progrès des lettres, et, si j'ose le dire, plus académiques?

En dehors de ces articles de critique, la Société littéraire de Castres a entendu la lecture de quelques Mémoires originaux, dont le plus important, au moins à en juger par l'étendue, est une étude

sur l'histoire de l'abbaye célèbre qui devint, au quatorzième siècle, sous le pontificat de Jean XXII, l'évêché de Castres. L'auteur est encore M. Victor Canet, dont le nom reparait en quelque sorte à chaque page du volume que j'ai sous les yeux. Les auteurs du *Gallia Christiana* ne pouvaient omettre le monastère de Castres; ils ont donné la liste des abbés qui l'ont gouverné, depuis l'abbé Robert en 647, jusqu'à l'érection du nouveau diocèse en 1312. Mais les Bénédictins ont laissé échapper quelques pièces que M. Canet a retrouvées, et qui jettent de nouvelles lumières sur les droits et la juridiction de la célèbre abbaye.

Le travail de M. Canet aurait donc un véritable prix s'il était publié avec l'ensemble des documents qui doivent en être la justification. Mais, comme toutes les autres pièces du présent volume, le Mémoire n'est donné qu'en extrait; il perd ainsi pour nous la plus grande partie de son intérêt. Nous ne pouvons que renouveler le vœu que nous exprimions, il y a quelques mois, c'est que la Société littéraire de Castres, dont le zèle est tout à fait digne d'éloges, suive l'exemple qui lui est donné par la plupart des Académies; c'est qu'au lieu de procès-verbaux, toujours un peu décharnés, en dépit du soin apporté à la rédaction, elle publie le texte même et non pas seulement l'abrégé des communications qu'elle reçoit, dût-elle faire un choix parmi ces communications et exclure celles qui ne paraîtraient pas offrir un intérêt général et durable.

Charles JOURDAIN,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS. — 1860-1861. — Septième volume.

La plus grande partie du septième volume des *Mémoires de la Société dunkerquoise* est occupée par des travaux purement scientifiques, et notamment par une histoire météorologique et médicale de Dunkerque, de 1850 à 1860, du docteur Zandyck, qui a été honorée, en 1860, d'une médaille d'argent par l'Académie impériale de médecine. Cependant, il reste encore place pour quelques articles intéressants qui sont du domaine de la section d'histoire. Telle est la chronique flamande de Bergues Saint-Winoc (Kronycke van Berghen S'-Winnock), traduite et analysée par M. Charles Delaroière, membre correspondant de la Société dunkerquoise. Ce manuscrit, que M. Louis Cousin, président de la Société, a fait copier sur l'original déposé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, relate les faits qui se sont passés à Bergues et dans une grande partie de la Flandre maritime de 1621 à 1647. Il ne porte pas de nom d'auteur, et se termine au milieu d'une phrase où l'on rend compte du départ pour Courtrai, le 15 octobre 1647, des troupes de la Flandre, sous les ordres de l'archiduc, après la reddition de la ville de Dixmude, effectuée entre ses mains par l'armée française.

M. Delaroière s'est livré à quelques recherches sur l'auteur inconnu de cette chronique. Certains passages du manuscrit lui font conjecturer que le chroniqueur appartenait au couvent des Capucins fondé à Bergues, en 1611, par Pierre Decuyper; qu'il était arrière-petit-fils de Jean de Piermont, seigneur de Coudecastele, et qu'il a dû écrire son livre vers le milieu du dix-septième siècle. Quant à son nom, que M. Delaroière n'a pu découvrir, les indications fournies par lui serviront à guider ceux qui seraient tentés de faire de nouvelles recherches sur ce point. L'analyse qu'il a présentée de la chronique suffirait pour nous en donner une idée exacte. Mais il y a joint, pour nous faire mieux apprécier la méthode de l'auteur et la valeur de son manuscrit, une traduction de toute la partie qui se rapporte à l'année 1647. C'est moins une histoire qu'une espèce de registre sur lequel sont consignés successivement les événements dans leur ordre de date, sans être liés les uns aux autres par aucune transition.

A la suite de ce travail, nous trouvons, dans le même volume, une petite chronologie pour l'histoire d'Estaires par M. Arnould de

Tournay (1), qui a pour objet d'indiquer année par année les faits plus ou moins notables qui ont eu lieu dans cette ville de 285 à 1858. La plupart de ces faits n'ont qu'un intérêt tout à fait local. Le dernier siècle n'est guère marqué que par la nomenclature des curés qui se sont succédé dans la paroisse d'Estaires.

Vient ensuite une notice biographique sur le docteur Thibault, par M. Raymond de Bertrand. La Société dunkerquoise a adopté l'usage de publier dans ses Mémoires un certain nombre de biographies, qui, sans être bornées aux illustrations, ont pour but d'honorer le souvenir des hommes, qui, s'ils n'ont tenu dans le monde qu'un rang secondaire, ont néanmoins mérité, par leurs services ou par leurs travaux, de vivre dans la mémoire de leurs compatriotes. C'est à ce titre que M. Raymond de Bertrand a retracé la vie du docteur Thibault, né à Dunkerque le 17 juin 1755, et mort en 1804 médecin en chef de l'hôpital militaire de cette ville, qui se fit remarquer pendant toute sa vie par son dévouement, son désintéressement et son activité dans l'accomplissement des devoirs de sa profession et par ses qualités personnelles. Il a laissé plusieurs Mémoires intéressants, entre autres un traité des maladies de la vieillesse, ainsi que divers travaux sur la physique médicale, sur la zoologie, la météorologie, la physiologie et sur d'autres branches de la science.

Un essai historique sur le sujet d'Amphitryon par M. Dequeux de Saint-Hilaire, membre correspondant de la Société dunkerquoise, termine le volume de 1860-1861. Cette étude est trop étrangère aux sujets dont s'occupe habituellement la section pour que nous croyions devoir nous y arrêter. Nous dirons seulement que le travail de M. Dequeux de Saint-Hilaire dénote une étude sérieuse des théâtres anciens et modernes.

L. BELLAGUET,
Membre du Comité.

(1) Estaires, ville du département du Nord, arrondissement de Hazebrouck, canton de Merville, anciennement nommée *Minariacum*, sur la Lys, point où la voie romaine venant de Cassel se partage en trois sur Wervick, Tournai, Cambrai et l'Artois.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. T. XI, 1859,
un vol. in-8°.

Les travaux de la Société d'archéologie de Tours méritent une attention particulière par la variété des Mémoires publiés et l'érudition dont les auteurs ont fait preuve.

Outre le testament du cardinal d'Amboise, en date du 17 décembre 1409, publié d'après l'original conservé aux archives de Chenonceaux, par M. l'abbé L. Chevalier, je trouve du même archéologue une étude sur le climat de la Touraine au sixième siècle. Pour étayer son appréciation, M. l'abbé Chevalier a relevé dans Grégoire de Tours tous les textes, au nombre de 15, qui, de 525 à 591, relatent les phénomènes atmosphériques de la province. Il conclut que les forêts, qui couvraient alors les trois quarts du sol, n'avaient nullement pour résultat d'empêcher les inondations de la Loire qui se manifestaient encore trop fréquemment : il note neuf débordements en seize années. En revanche, les forêts causaient des pluies diluviennes, l'atmosphère était chargée de vapeurs, les hivers étaient peu rigoureux, les fleuves gelaient rarement ; enfin, les étés chauds et secs se prolongeaient souvent jusqu'à la fin de décembre et occasionnaient assez fréquemment des floraisons anormales et des doubles fructifications.

Le déboisement, suivant M. l'abbé Chevalier, produisit peu à peu des hivers plus rigoureux, et dès le commencement du treizième siècle, la vigne, qui mûrissait précédemment dans les vallées, remontait déjà sur le versant des collines. Un travail général sur le climat de la Gaule, d'après les textes antérieurs au treizième siècle, offrirait le sujet d'une étude intéressante. Les textes de saint Grégoire de Tours relatifs à la Touraine sont peut-être trop peu nombreux pour tirer des déductions bien précises. Cependant je me hâte d'ajouter que M. Chevalier a su rester maître de son sujet, et n'a traité la question qu'avec une grande prudence, en évitant de se laisser entraîner dans le champ par trop vague des conjectures hasardées.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, un peu au-dessous de l'emplacement du pont construit à Tours, en 1024, par le comte Eudes le Champenois, le lit de la Loire était obstrué par un petit îlot dont M. Lambron de Lignim a retracé l'histoire ; le savant président de

la Société archéologique de Touraine a su compléter avec sagacité les recherches, inédites jusque-là, du sieur Letellier, ancien conservateur du chartier de la commune.

Cet îlot relevait de l'abbaye de Saint-Julien et portait le nom de Saint-Jacques, vocable de la chapelle située sur son modeste territoire ; plus tard, le curé de la paroisse Saint-Saturnin s'annexa ce terrain, et, suivant l'expression pittoresque du sieur Letellier, parvint, de par le parlement, à *jouir seul du miel et de la cire enlevés aux frelons encapuchonnés*.

Par suite des atterrissements du fleuve, l'île Saint-Jacques s'était séculairement arrondie, et aux pauvres pêcheurs du onzième siècle avaient succédé des bourgeois logés dans de bonnes et solides maisons ; ceux-ci, dès le quinzième siècle, étaient assez nombreux pour former à eux seuls une compagnie commandée par un capitaine et pourvue d'un drapeau particulier. Les insulaires n'avaient qu'un désagrément, mais il était assez grave : c'était d'être exposés à des inondations qui, parfois, transformaient chacune de leurs demeures en petits îlots. J'aime à croire que si la population de l'île Saint-Jacques n'avait pas contenu de bons et riches bourgeois, le curé de Saint-Saturnin n'aurait pas montré autant de zèle à remplir, n'en déplaise au sieur Letellier, le rôle du frelon.

En 1470, Louis XI pensa à réunir l'île Saint-Jacques à la terre ferme ; un demi-siècle auparavant, les ingénieurs de Charles VI voulaient au contraire élargir le bras de la Loire dans l'intérêt de la défense de la cité ; les milliers d'ouvriers chargés du travail projeté par Louis XI ne purent parvenir à empêcher le fleuve de passer. En 1755, eut lieu une inondation qui fut aussi désastreuse que celle de 1856, et deux ans après Louis XV ordonnait la destruction de l'île et la construction du nouveau pont de pierre. Des soldats furent employés au travail, et d'abord à expulser quelques-uns des habitants qui, malgré les indemnités accordées, ne pouvaient se décider à abandonner leur îlot ; avec les déblais on éleva les quais de Saint-Symphorien et les terrasses de Saint-Julien et des Carmélites qui récemment ont disparu par ordre de l'administration ; à peine s'il reste aujourd'hui un petit coin de terre qui rappelle une île où jadis les Tourangeaux aimaient à aller se reposer et s'amuser.

Sous le titre de *Joutes et Tournois*, M. Lambron de Lignim a abordé un sujet plus grave. Le fait d'armes qui eut lieu à Tours, le 5 février 1446, entre Jean Châlons, gentilhomme anglais, et Louis du Bueil, seigneur de Marmande, a donné au savant président l'occasion de noter les joutes et les tournois qui furent célébrés dans la

capitale de la Touraine jusqu'en décembre 1497, époque à laquelle il plut à la reine Anne d'assister à ce divertissement. Messire de Pluvinel, écuyer principal de Louis XIII, disait : « Il n'y a rien au monde « qui anime tant les braves courages à bien exécuter tous les exercices, « que les belles et vertueuses dames, parce que les chevaliers n'ont « inventé les joutes que pour leur faire passer le temps. »

La Société archéologique de Touraine avait qualité pour s'occuper de cet ancien usage, puisque Geoffroy de Preuilly, d'origine tourangelle, passe pour avoir été le premier, au milieu du onzième siècle, à rédiger un code du point d'honneur qui fut longtemps observé. D'anciens chroniqueurs semblent croire que Geoffroy de Preuilly inventa les tournois, *invenit torneamenta*, mais il est plus exact de dire qu'il fut le premier à régler le cérémonial des combats singuliers. On faisait déjà des tournois à la cour des rois carlovingiens, et ces joutes étaient tellement en faveur chez les peuples du Nord, et ensuite dans les Gaules, que toutes les nations qui les adoptèrent les considéraient comme étant d'origine franque.

Le travail de M. Lambron de Lignim acquiert encore de l'intérêt par la publication d'un procès-verbal, rédigé par un Anglais, de la joute de 1446 dont je parlais il y a un instant ; il l'accompagne de notes biographiques et héraldiques sur chacun des personnages qui figurent dans ce document, soit comme spectateurs, soit comme acteurs. Le président de la Société archéologique de Touraine ne voit dans les joutes, les tournois et les combats en champ clos que le côté brillant et chevaleresque de cet usage à la fois fastueux et guerrier ; il me semble que l'on peut admettre quelques restrictions.

Je disais tout à l'heure que les joutes et tournois étaient d'origine germanique ; ces luttes étaient à peu près inconnues des Grecs et des Romains ; les Romains faisaient combattre, pour se divertir, de malheureux gladiateurs ; les Germains, les Gaulois, les Normands se battaient entre eux, jusqu'au milieu des festins, pour le point d'honneur. La paix régnait aux Champs-Élysées, et le Wahalla n'était qu'une lice perpétuellement occupée. Avec l'élément german, ce divertissement belliqueux pénétra dans la société romaine ; entre amis, il donna naissance aux tournois ; entre rivaux et ennemis, il établit le véritable combat singulier, puis le duel, la bataille, l'emprise en champ mortel.

Le combat singulier, réglementé par l'Eglise, devint le jugement de Dieu ; condamné ensuite radicalement par la loi religieuse, il fut en butte aux défenses sévères des rois qui, ne pouvant le faire cesser, cherchèrent pendant longtemps à le rendre plus rare en l'entourant

de formalités multipliées et ruineuses pour les assaillants. *Jeu de mains, jeu de vilains*, dit un vieux proverbe populaire; il y a du vrai dans cette brusque réflexion. Le duel n'a de raison d'être qu'entre hommes chez lesquels le manque de croyances chrétiennes, l'absence de protection légale, et le défaut d'urbanité, font qu'ils ne peuvent maîtriser le premier mouvement de la passion ni apporter dans les relations sociales la modération qui est le signe de la civilisation polie.

Dans les combats singuliers, aux quatorzième et quinzième siècle surtout, il y eut une période de transition; on en venait aux mains seul à seul ou en partie liée, en l'honneur des dames. A mes yeux, c'était la décadence de la chevalerie; il ne s'agissait plus de faire triompher le droit, mais du faux point d'honneur. Ainsi, sous Charles VI, trois Portugais vinrent exprès à Paris se battre contre trois Gascons pour l'amour des dames. Un autre combat eut lieu en 1546 devant François 1^{er}; le vainqueur, qui, suivant les tristes lois du duel, avait le droit d'ôter la vie à son adversaire renversé, la lui laissa pour avoir sans doute le plaisir de dire à la dame de ce dernier la grosse impertinence que voici : *Mademoiselle, vous avez, ce matin, envoyé une chaîne d'or à Mauro, afin qu'il fist bon devoir contre moy, et il vous avoit promis vous livrer ma teste avant qu'il fust 24 heures; moy, en contre échange, je vous donne la sienne, et son corps parce qu'il ne vault rien.*

Le combat des Trente, qui eut une si grande renommée, ne fut lui-même au fond qu'une emprise pour l'amour des dames; nombre de chevaliers restèrent sur la lande de la Mi-Voie, parce que Beaumanoir voulait décider par les armes qui de lui ou Bembro *avoit la plus belle amyé.*

Rien dans le procès-verbal du duel de Jean Chalons et de Louis de Bueil ne fait deviner le motif qui poussa ces deux gentilshommes à se battre; il faut recourir aux historiens anglais pour savoir que Louis de Bueil avait été prisonnier quelques mois en Angleterre, et que dans cet intervalle la querelle commença; le chevalier anglais était venu à Tours retrouver le chevalier français qui succomba dans la lutte; le roi Charles VII présidait, entouré de toute sa cour, de prélats, de dames et de seigneurs anglais. Le récit circonstancié de ce duel, raconté froidement par un héraut d'armes d'Angleterre, offre dans sa simplicité même une lecture vraiment dramatique et qui fait véritablement assister à la joute.

Au nombre des personnages mentionnés dans le récit de ce duel, qui a déjà été publié, je crois, dans l'histoire d'Angleterre de Th. Carte

(Londres, 1750, in-folio, t. II, p. 725), j'en remarque un nommé « Monseigneur de Gallet au Gallait, un des maréchaux France. » M. Lambron de Lignim suppose que ce fut un maréchal créé, comme Talbot, par le roi d'Angleterre : il me semble très-peu probable que dans une emprise présidée par le roi en personne on ait fait figurer un maréchal de France de création anglaise, et je préfère supposer que le héraut d'armes anglais a mal écrit un nom français dont la prononciation lui était peu familière. — En 1446, il n'y avait que trois maréchaux de France : Gilbert III Motier de la Fayette, suppléant de Boucicaut prisonnier, puis maréchal en titre, cassé en 1429 à l'instigation de la Trimouille et remplacé par Gilles de Rais de triste mémoire, puis rentré en grâce en 1433; André de Laval, sire de Lohéac, qui, en 1439, avait succédé au maréchal de Rochefort; Philippe de Culant, nommé en 1441, et qui portait le surnom de Jaloignes pour se distinguer de son frère Charles de Culant. Je serais très-porté, ainsi que l'a fait observer mon confrère, M. Vallet de Viriville, à croire que *Monseigneur de Gallait* n'est autre que le sire de Jaloignes, surtout lorsque je remarque que dans le même document l'un des poursuivants d'armes anglais, *Jarretière*, est nommé *Gartier*.

Il serait injuste de passer sous silence l'étude relative au constructeur du château d'Azay-le-Rideau due à M. Loiseleur. Cette fastueuse demeure féodale, bâtie au seizième siècle, contemporaine de Chenonceaux, fournit, à l'érudite bibliothécaire de la ville d'Orléans, le sujet d'un chapitre intéressant sur l'administration financière de la France pendant le règne de François I^{er}.

A cette époque, des personnages appartenant à des familles de Touraine dirigeaient les finances du royaume, charge difficile à remplir sous un prince à qui il fallait sans cesse de l'argent, et beaucoup d'argent, pour subvenir à sa gloire militaire et à ses plaisirs personnels. De simples bourgeois, leurs parents ou alliés, grâce à leur aptitude, s'élevaient rapidement de fonctions modestes aux plus hauts emplois des finances, acquéraient des fortunes colossales, puis, devenant grands seigneurs, ou, pour mieux dire, superbes parvenus, construisaient des demeures qu'un banneret, alors, n'aurait pas osé rêver. Je me hâte d'ajouter que la triste théorie des compensations n'avait pas ici d'exception : cette opulence s'achetait au prix d'une impopularité dangereuse, et la charge si enviée de surintendant des finances conduisait encore assez souvent à la potence. Lorsqu'il s'était rendu trop odieux au peuple, lorsqu'il était par trop riche, lorsque enfin il devenait moins inventif ou moins heureux

dans ses combinaisons fiscales, la disgrâce arrivait, et la chute du surintendant était terrible.

Le surintendant était un véritable tyran financier, et sa tyrannie était d'autant plus dure que le roi dépensait plus inconsidérément : c'était lui qui répartissait l'impôt entre les provinces ; lui qui en opérant la rentrée sous sa responsabilité et sur ses ressources personnelles ; lui qui devait chercher tous les expédients bons à remplir le trésor royal. Comment se faisait-il que les surintendants et les généraux des finances, leurs subordonnés immédiats, édifiassent des fortunes énormes, alors que l'Etat, sans argent, ne trouvait plus rien à prendre chez les sujets ? — Avouons que notre dix-neuvième siècle, quelles que soient les plaintes de quelques contribuables, vaut un peu mieux que les temps si vantés où s'élevaient Chenonceaux et Azay-le-Rideau. Les impôts ne sont pas moindres, je le crois, mais la probité des successeurs des surintendants, le contrôle multiplié de l'administration des finances et l'égalité répartition rendent la charge publique plus supportable. Si l'on ne voit plus s'élever de nos jours de ces demeures qui sont des merveilles, on n'a plus leurs constructeurs à pendre.

Donc, sous François I^{er}, Jacques de Beaune, sieur de Samblançay, était surintendant des finances ; Gilles Berthelot, son cousin germain, devenait général des finances en Normandie ; d'autres divisions fiscales de la France étaient aux mains de Robertet, de Poncher, de Legendre, de Bohier, tous parents ou alliés de Samblançay. Ce furent deux de ces généraux qui firent construire Chenonceaux (1) et Azay-le-Rideau.

Gilles Berthelot, sieur d'Azay-le-Rideau, au commencement du seizième siècle, était simple notaire et secrétaire du roi. Son père avait été secrétaire de la reine, femme de Charles VII, puis trésorier de Louis XI et de Charles VIII ; son aïeul était un riche commerçant de Tours, mais il y avait en lui l'étoffe d'un surintendant si la disgrâce de son cousin n'avait brusquement fait crouler son crédit. Ce fut Gilles Berthelot qui eut l'idée de faire proposer aux gens de mainmorte d'amortir leurs biens : il espérait réaliser ainsi des sommes considérables et séduire les mainmortables en leur offrant, par un sacrifice immédiat et définitif, l'occasion de s'exonérer à l'avenir de tous les impôts dont, sous divers titres, on les grevait à chaque instant. L'effet de cette combinaison était trop long à attendre pour produire le résultat désiré : les coffres du roi étaient vides, et celui-ci ne supportait pas les délais. Cet expédient n'aboutit donc qu'à des mesures arbitraires et à des exactions privées profitables exclusivement

(1) Cf. Le château de Chenonceaux, par Anatole Chabouillet, in-f^o avec planches

à ceux mêmes qui étaient chargés d'exécuter la mesure. En désespoir de cause, on en fut réduit à vendre des amortissements [à] tout le clergé de France, et cela encore sur la proposition du sieur d'Azay-le-Rideau.

En 1527, croula la puissance de toute cette tribu de financiers, qui semblait faire ses affaires mieux que celles du roi. Samblançay, fut pendu; Gilles Berthelot, fugitif, mourait deux ans après à Cambrai, sans avoir revu ce superbe logis d'Azay-le-Rideau qu'il s'était complu à bâtir.

Si M. Loiseleur nous permet une fois de plus de ne point regretter les systèmes des financiers des quinzième et seizième siècles, MM. le Gallais et Ch. L. Grandmaison nous montrent que, depuis un siècle seulement, nous avons gagné énormément en ce qui touche à l'administration de la justice. M. A. le Gallais a jeté un coup d'œil rapide et général sur l'amélioration progressive du droit criminel en Touraine; je m'arrêterai un moment au Mémoire de M. Grandmaison qui a le mérite d'éditer un document relatif à un point plus spécial à sa province.

En 1742, l'intendant de Tours, consulté par le chancelier sur les moyens d'améliorer l'administration judiciaire, signalait dans sa généralité neuf tribunaux royaux. Le présidial de Tours, dont les sièges étaient peu recherchés par suite de la déconsidération des fonctions: c'était au point qu'une charge, payée 22,000 livres quelques années auparavant, ne trouvait plus, en 1742, d'acheteurs à 3,000 livres. Le présidial de Châtillon, créé depuis soixante ans, et qui, établi dans une localité de 200 feux, ne manquait simplement que de juges. Le bailliage d'Amboise, le bailliage et la prévôté royale de Loudun, le siège royal de Chinon, le siège royal de Loches, le siège royal de Langeais, qui n'avait à peu près ni ressort ni justiciables; la châtellenie royale de Montrichard; la châtellenie royale de Reugny, qui s'étendait sur 30 maisons. Voilà pour la justice du roi; qu'on y ajoute les hautes, moyennes et basses justices des particuliers, et l'on sera forcé de confesser que vraiment, ainsi que le demandait l'intendant, la dignité de la justice et l'intérêt des justiciables exigeaient de nombreuses suppressions.

J'ai parlé de la déconsidération du présidial de Tours, et je dois expliquer mon appréciation. Cet état regrettable ne provenait ni de faits répréhensibles à la charge des titulaires ni d'actes relatifs à l'exercice même de la justice. Seulement on se souciait peu d'entrer dans une compagnie chargée de droits exorbitants au profit du roi et dépourvue d'importance au point de vue de la juridiction: en effet,

les évocations par trop multipliées au parlement et aux autres tribunaux supérieurs séant à Paris, et l'abus du privilège des lettres gardiennes, enlevaient aux présidiaux et aux sièges royaux en général la connaissance de la plupart des contestations qui, en droit strict, était de leur ressort. On peut dire que, dans la généralité de Tours, d'après les appréciations de l'intendant lui-même, on ne rendait plus la justice, du moment que dans des affaires de minime importance les plaideurs étaient obligés par une armée d'adversaires de renoncer à se défendre s'ils ne voulaient venir se ruiner à Paris, pour soutenir leurs causes.

Je ne dois pas oublier un Mémoire posthume de feu André Salmon, à qui la Touraine doit de nombreux et précieux travaux historiques ; cette étude donne la série chronologique et historique des abbés de Marmoutiers, fondation du grand saint Martin. Le Mémoire de M. Salmon a été rédigé avant que parût le XIV^e volume du *Gallia Christiana* : ce fait doit être noté, afin de bien apprécier la valeur de recherches qui se retrouvent souvent sous la même forme dans la magnifique publication de M. Barthélemy Hauréau.

Un élégant portail du treizième siècle, la grotte des *Sept Dormants*, jadis retraite de saint Martin, celle de saint Brice, sont tout ce qui reste aujourd'hui de l'un des plus illustres monastères de France après Cluny. Marmoutiers comptait 120 prieurés et 370 paroisses sous son obédience au siècle dernier. Parmi les abbés séculiers qui administrèrent, ou plutôt s'attribuèrent le temporel du monastère au neuvième et au dixième siècle, on voit figurer les noms de Robert le Fort, de Hugues l'abbé, de Eudes, de Robert, de Hugues le Grand et de Hugues Capet ; ce fut presque le berceau de la race des Capétiens. Ces princes géraient peut-être habilement les biens du moutier, mais la discipline monastique souffrait singulièrement de leur administration, lorsque treize moines de Cluny, en 982, vinrent, sous la conduite de saint Mayeul, rétablir la régularité à peu près disparue.

Pour peu qu'on étudie les annales de nos anciens monastères, on aperçoit une triste analogie entre les abbés séculiers du dixième siècle et les abbés commendataires qui surgirent à dater du seizième siècle : cependant la période la plus récente est aussi la plus déplorable. Au neuvième et au dixième siècle, les abbayes, les prieurés, quelquefois même les simples paroisses, étaient au pouvoir de la violence armée : c'était une période d'épreuve essentiellement transitoire. Depuis le milieu du seizième jusqu'en 1789, le monachisme se détruisait lui-même. Comme la chevalerie, comme toutes les institutions humaines, le monachisme devait tomber en décadence,

puis disparaître du jour où sa mission était remplie. Les moines, et ici je parle d'une manière générale, les moines ne défrichaient plus; ils ne cultivaient plus la terre, ne vivaient plus suivant les règles austères de leurs pieux fondateurs; quelques-uns travaillaient, mais le plus grand nombre, mêlés aux affaires du siècle, surtout les dignitaires, minaient eux-mêmes un ordre de choses qui avait rendu, lors de sa splendeur, de si inappréciables services à la société, à la France et aux sciences.

La liste des abbés rédigée par M. Salmon donne quelques détails qui complètent sans le modifier le travail de M. Hauréau. Je noterai seulement l'abbé Geoffroi (1187-1210), surnommé *de Coursol* par Salmon, et *de Coursol*, *de Corsouez*, *de Caradut* dans la continuation du *Gallia Christiana*. Je crois que son vrai nom est Geoffroi de Corseuil: la paroisse de Corseuil, Corsot, Coursout, au diocèse de Saint-Malo, dépendait en partie du prieuré de Lehon, qui lui-même depuis le commencement du treizième siècle relevait de Marmoutiers: dans les chartes de la fin du douzième siècle, on voit figurer des moines, des prêtres et des bourgeois qui prenaient comme surnoms le nom de leur lieu d'origine. L'abbé Geoffroi me semble avoir fait ainsi, et les archives du prieuré de Lehon me fournissent quelques renseignements inédits sur les commencements de sa vie monacale.

L'abbaye Saint-Magloire de Lehon, près de Dinan, au diocèse de Saint-Malo, avait été abandonnée lors des invasions normandes du neuvième siècle, et le corps du saint, qui y avait reposé jusque-là, avait été transporté à Paris, où le comte Hugues, depuis roi, avait fondé à cette occasion l'abbaye de Saint-Magloire. Plus tard, les biens de l'abbaye de Lehon avaient été donnés à l'abbaye parisienne.

Par suite de l'éloignement, énorme à cette époque, les religieux établis à Lehon, devenu prieuré, s'étaient attribué une certaine indépendance, et, à la fin du douzième siècle, le prieur, nommé Durand, ne cherchait rien moins que l'occasion de s'affranchir de Saint-Magloire de Paris et de prendre le titre d'abbé à Lehon; il disposait à son gré des biens du prieuré pour se faire des amis, et, sous son administration, le désordre arriva à son comble.

A cette époque, l'évêque de Saint-Malo s'efforçait, en multipliant les colonies pieuses de Marmoutiers, de rétablir l'ordre dans le clergé de son diocèse. Pour faire rentrer les moines de Lehon dans la régularité, il donna les mains à un projet qui, du reste, fut appuyé par les rois et les prélats de France et de Bretagne: Lehon fut cédé à Marmoutiers par l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, et ce dernier monastère eut en échange trois prieurés des environs de Paris. On

comprend que Marmoutiers, pour recouvrer les biens de Lehon, et pour établir ses religieux dans un pays où, à cette époque, les Tourangeaux étaient assez suspects, dut choisir un de ses moines les plus éminents : aussi à Durand nous voyons succéder Geoffroi de Corsot, qui paraît entre 1181 et 1184 comme prieur de Lehon, dans une chartre donnée par Rolland, archevêque élu de Dol, au sujet de la paroisse de Saint-Quoy. Il est évident que ce fut le prieur de Lehon qui peu d'années plus tard devint abbé de Marmoutiers.

Dans un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Marmoutiers conservé aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Tours, M. Bourret a retrouvé le formulaire du pape Benoît XII. D'après une note qui l'accompagne, ce manuscrit aurait appartenu à un moine du nom de Jean de Villars (1), vers la fin du quatorzième siècle ; il l'aurait mis en gage, pour la somme de 8 florins, entre les mains de Imbert de Croquet, secrétaire des lettres apostoliques à Avignon. Lorsque Imbert de Croquet mourut, le manuscrit faisait partie de sa succession, probablement faute de remboursement par le moine ; il aurait alors été acheté par un personnage du nom de Geraldus Danielis, dans lequel M. Bourret croit pouvoir reconnaître Gérard du Puy, abbé de Marmoutiers, qui fut cardinal, et, suivant quelques personnes, grand pénitencier.

Ce manuscrit, qui, d'après les recherches de M. Bourret, n'aurait pas encore été connu des savants qui ont étudié aux archives du Vatican les actes de Benoît XII, ne contient pas moins de 539 formules à l'usage du grand pénitencier, relatives aux absolutions, aux dispenses, aux cas de conscience : il donne en outre un état de tous les diocèses de la chrétienté en communion avec le saint-siège et un tarif détaillé du prix d'expédition des actes pontificaux. M. Bourret fait remarquer que les règles posées par Benoît XII s'observent encore maintenant pour les expéditions de la pénitencerie apostolique ; il ajoute que les grâces et les faveurs de l'ordre spirituel s'accordent gratuitement : on ne paye ni les grâces ni les absolutions, on ne paye que la transcription des actes qui les constate, leur notification, leur envoi et leur insinuation dans les registres matricules ; en un mot, on ne paye que les frais matériels qui doivent être supportés par les intéressés dans toute administration, quelque gratuite qu'elle soit.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Membre du Comité.

(1) M. Bourret pense que ce moine appartenait à l'antique maison de Villars. Sans le nier complètement, je ferai observer qu'à Lyon il y avait à cette époque d'autres Villars plus modestes : ainsi, dans un registre de la Cour des monnaies, j'ai noté ce passage : « Le 13^e jour de juin, l'an 1377, Anthoine de Villars, fils de Jehan de Villars, fu ordené changeur en lieu de Jehan Cordier, à Lyon.

RAPPORT SUR LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ NIVERRAISE,
DE L'ACADÉMIE FLOSAIPINE, DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER
ET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD.

I.

Il y a plus d'un an, j'ai rendu compte à la section des deux premières livraisons de l'*Hagiologie niverraise*, publiée par M^{sr} Crosnier, avec le concours de plusieurs membres de la Société niverraise. Les deux dernières livraisons de cet ouvrage ne m'ont pas semblé de nature à modifier mon premier jugement. Je me borne donc à renvoyer au volume de la *Revue des Sociétés savantes* (1) dans lequel est inséré le rapport que j'ai eu l'honneur de lire à la section.

Mais, puisque l'occasion se présente de revenir sur la publication de la Société niverraise, je dirai deux mots d'une question que j'avais soulevée dans mon premier rapport. Il s'agissait d'une relique de saint Eutrope, qui, suivant M^{sr} Crosnier, aurait été donnée par le roi saint Louis. Je m'étais permis d'élever des doutes sur cette origine; le détail des circonstances rapportées par l'auteur de l'*Hagiologie niverraise* ne me paraissait pas convenir au treizième siècle. La légitimité de ces doutes a été vérifiée par un titre original des archives de l'Allier, d'où il résulte que la relique de saint Eutrope venait, non pas de saint Louis, mais de Louis, duc de Bourbonnais, à qui les religieux de Saint-Eutrope de Saintes en avaient fait cadeau en 1385, lors du siège de Taillebourg.

Je crois devoir publier ici cet acte, d'après la copie que M. Chazaud, archiviste de l'Allier, a bien voulu me communiquer.

30 juillet 1385.

Lettre de la moitié de la coste de Mons^r Saint Ytrophe (2).

Universis presentes litteras inspecturis, prior et conventus monasterii Sancti Eutropii extra muros Xancton[um], in Domino salutem, et presentibus dare fidem. Noveritis quod nos, ad instanciam illustris et magnifici viri et domini, domini Ludovici, Dei gracia ducis Bor-

(1) 2^e série, III, 559.

(2) Original sur parchemin, aux archives de l'Allier, fonds du chapitre Notre-Dame de Moulins, carton 1, liasse 2, pièce 1^{re}.

bonii, et locum tenentis domini nostri Francie regis, tenentis obsidionem ante castrum Tailhaburgi, Xanctonensis diocesis, gerentis specialem devocionem ad reliquias et notoria miracula jam dicti gloriosi sancti Eutropii martiris, filii Soldani Babilonie, qui a beato Petro, apostolorum principe, tanquam unus de LXXII discipulis, Xanctones ad convertendum populum ad fidem chatholicam (*sic*) destinatus, primo in episcopum ibidem fuit assumptus, et post modum ibidem martirio consecratus, eidem domino duci tanquam bene merito dedimus mediam costam corporis dicti martiris, et de sarcophago eamdem veraciter assumptam, presentibus ad hec venerabilibus viris dominis Arnaldo Garini, canonico Xanctonensi et vicario domini Xanctonensis episcopi, et magistro Theobaldo de Nulhiaco, secretario predicti domini ducis, testibus ad premissa vocatis. In quorum premissorum testimonium, sigillum vicariatus episcopatus Xanctonensis, et sigillum nostri predicti conventus, presentibus litteris duximus apponendum. Datum Xancton[is] die penultima mensis Julii, anno Domini millesimo ccc^o octuagesimo quinto. *Signé* : GUILLELMUS DE BERNUCHIA.

II.

Les trois livraisons du Bulletin de la Société du département de l'Allier (1), dont je suis chargé de vous rendre compte, renferment les procès-verbaux des séances tenues en 1859 et en 1860. Ces procès-verbaux, soigneusement rédigés par M. Alary, témoignent du zèle qui anime les principaux membres de la Société. Ils sont suivis de Mémoires, dont plusieurs se rattachent à des questions de philosophie et d'histoire générale. Tels sont l'analyse critique, par M. Dubief, de l'Essai du P. Ventura sur le pouvoir public (p. 177-214); — l'Essai de M. Grozieux de Laguerenne sur l'origine et les progrès de la puissance territoriale de la maison d'Autriche depuis Rodolphe de Hapsbourg jusqu'au congrès de Vienne (p. 377-448); — et encore la dissertation de M. Legagneur sur le principe psychologique du progrès dans l'homme (p. 461-471).

Quel que soit le mérite de ces travaux, nous devons plus particulièrement signaler à l'attention du Comité d'autres Mémoires plus modestes, qui montrent le soin que la Société d'émulation du département de l'Allier apporte à éclaircir l'histoire du Bourbonnais. Dans cet ordre de travaux, il faut noter les recherches de M. Méplain sur

(1) Ces trois livraisons, publiées en 1860 et 1861, contiennent les pages 101-306 du tome VII du *Bulletin* de la Société.

la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais (p. 161-176). Dans le chapitre que nous avons sous les yeux, l'auteur s'occupe de la biographie de l'avocat Bardet (1591-1685), puis des actes des grands jours de Clermont qui se rapportent au Bourbonnais (1665), enfin du commentaire que Jacques Potier publia en 1654 sur les coutumes de la province. Les détails réunis par M. Méplain sont bien présentés et forment un cadre dans lequel trouveront facilement place les renseignements qu'une étude plus approfondie de la question ne pourra manquer de faire découvrir.

La notice biographique sur Durand de Saint-Pourçain (p. 318-341), par M. Bouchard, peut donner matière à une observation analogue. Si l'auteur n'est pas remonté aux sources premières, il a heureusement mis à profit les meilleurs travaux des écrivains contemporains sur la vie et sur les théories philosophiques d'un des plus illustres dominicains du quatorzième siècle.

L'auteur d'un travail sur le fief de Buchepot (p. 308-317), M. l'abbé Boudant, n'a pas négligé les documents originaux; il en a tiré des détails instructifs, et si la notice qu'il a composée n'a qu'une importance très-secondaire, la faute en est moins à l'auteur qu'au sujet lui-même.

La Société d'émulation de l'Allier ne se borne pas à imprimer des Notices et des Mémoires. Elle a le mérite, encore trop rare parmi les Sociétés savantes des départements, de mettre au jour des textes historiques d'une valeur incontestable. Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur les fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, recueillis par M. Chazaud, et dont j'ai eu précédemment l'honneur de vous entretenir (1); mais je tiens à constater que, dans les trois cahiers dont je vous rends compte, une place a été réservée pour l'insertion de *Pièces curieuses ou inédites relatives à l'histoire du Bourbonnais*. Sous cette rubrique, nous avons noté un acte du 6 mai 1403, par lequel Louis II, duc de Bourbonnais, établit une garenne autour de Moulins (p. 353-356), — plusieurs lettres de D. Dorothee, abbé de Sept-Fonds, assez curieuses pour l'histoire de ce monastère à la fin du dix-huitième siècle (p. 342-352), et surtout des additions au cartulaire de la Chapelle-Aude, par M. Chazaud (p. 477-489).

III.

Le Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, V, 688.

lation de Montbéliard, de mai 1859 à mai 1860 (1), renferme plusieurs morceaux dont le mérite sera apprécié par nos confrères de la section d'archéologie et de la section des sciences. Le seul travail que je crois devoir vous signaler dans cette livraison porte sur le patois de l'ancienne principauté de Montbéliard (2). L'auteur, M. le pasteur Morel, s'est attaché à déterminer les variétés du patois dans les divers cantons où il est en usage. Ces variétés, suivant lui, constituent quatre groupes différents qui répondent à quatre zones géographiques : zone sud-est (Montécheroux) ; zone de transition (Seloncourt) ; zone centrale (Audincourt ou Montbéliard) ; zone nord-ouest (Héricourt, Montvaudois et Chérimont). M. Morel indique en peu de mots les traits caractéristiques de chacun de ces groupes et donne plusieurs morceaux, en prose et en vers, à l'aide desquels le lecteur peut se rendre directement compte des plus importantes variétés du patois de Montbéliard.

IV.

L'Association appelée Académie flosalpine et Société des amis chrétiens a été fondée en 1857 par M^{sr} Depéry, évêque de Gap. Cette institution a déjà provoqué d'utiles travaux dans le département des Hautes-Alpes. Le cahier qui a été renvoyé à mon examen contient les lectures qui ont rempli une séance solennelle tenue le 24 juillet 1860 (3). Ce sont :

1^o Un discours de M. l'abbé Sauret, sur l'origine et les développements de l'Académie flosalpine ;

2^o Une notice du docteur Adrien Roubaud, sur le colonel Serres, dont l'herbier a été offert au petit séminaire d'Embrun ;

3^o Des fragments d'histoire et d'archéologie sur la mansion romaine de Mont-Seleucus, par M. l'abbé Templier ;

4^o Un poème de M. Célestin Roche, intitulé le Mont-Guillaume et Morgon ;

5^o Enfin des recherches de M. l'abbé Guillaud sur la belle Briançonne ou Notre-Dame du Château.

(1) Montbéliard, 1860, in-8^o de 101 pages. — Sur les *Comptes rendus* antérieurs de cette Société, voy. la *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, VI, 165.

(2) *Notes sur le patois de l'ancienne principauté de Montbéliard*. (Pages 59—76.)

(3) Académie flosalpine et Société des amis chrétiens, Séance solennelle du 24 juillet 1860. Gap, 1860, in 8^o de 152 pages.

Ce dernier travail est le seul qui rentre dans les attributions de la section d'histoire et de philologie. L'auteur s'est principalement préoccupé de l'origine d'une statue de la Vierge qui est en grande vénération dans la ville de Tarascon, depuis le quatorzième ou le quinzième siècle. A l'aide d'ingénieux rapprochements, M. Gaillaud s'est efforcé d'établir que cette statue était primitivement placée dans un ermitage situé à Saint-Martin de Queyrières, près de Briançon, et qu'elle fut portée à Tarascon vers le milieu du quatorzième siècle. Ce dépôt aurait eu pour motif le désir de soustraire la statue aux outrages des vaudois et de rendre hommage à la patronne de Tarascon, dont l'intervention avait arrêté les ravages d'une cruelle épidémie.

L. DELISLE,
Membre du Comité.

CORRESPONDANCE DU DUC DE MAYENNE, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, par MM. Henry et Loriquet, t. 1^{er}, 1860. Publication de l'*Académie impériale de Reims*.

Vous le savez, Messieurs, l'Académie de Reims est du nombre des Sociétés savantes qui ne se bornent pas à publier le compte rendu de leurs travaux, mais y joignent encore des publications plus ou moins étendues, comprenant des éditions nouvelles ou des documents inédits. C'est ainsi qu'elle a donné successivement, outre l'*Histoire de Reims* par dom Marlot et la *Chronique de Flodoard*, deux ouvrages dont nous avons entretenu le Comité : le *Journalier de Jean Pussort* et la *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdoisière*. Nous venons vous parler aujourd'hui d'une autre correspondance, celle du duc de Mayenne, dont nous n'avons encore que le premier volume, et que MM. Henry et Loriquet, deux éditeurs dont le nom et la capacité vous sont bien connus, ont été chargés de publier pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Reims qu'on pourrait, disent-ils, intituler : *Lettres missives du duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, pendant six mois de son gouvernement, du 10 novembre 1590 au 1^{er} juin 1591*. Cette correspondance, dont M. René de Bouillé s'était déjà servi pour son *Histoire des ducs de Guise*, est bien authentique, mais non originale, et les éditeurs ne sont pas toujours parvenus à rectifier les fautes assez nombreuses de la copie du seizième siècle qu'ils avaient entre les mains. On peut regretter aussi qu'ils n'aient pas suppléé les indications du jour et du mois qui manquent souvent et qu'il était facile de rétablir, soit d'après le contenu des lettres elles-mêmes, soit en s'aidant de documents fort accessibles, tels que le *Sommaire historique* mis par notre collègue, M. Berger de Xivrey, à la tête du III^e volume des *Lettres missives de Henri IV*. Ils ont eu soin d'éclairer par de courtes notes biographiques les passages où sont mentionnés des personnages du temps plus ou moins généralement connus; mais ces noms eux-mêmes auraient eu quelquefois besoin d'être rectifiés, surtout quand les éditeurs avaient occasion de les reproduire pour leur propre compte.

A part ces légères critiques, nous n'avons que des éloges à donner au volume publié par MM. Henri et Loriquet. Un avant-propos court, mais substantiel, fait bien ressortir l'intérêt de leur publication. Dans la période malheureusement assez restreinte qu'elle embrasse, nous

avons les derniers actes de la Ligue et du duc de Mayenne, successeur moins brillant des Guises dans la mission difficile de la diriger, alors que celui-ci, réduit par les défaites d'Arques et d'Ivry et par la mort du vieux cardinal de Bourbon au rôle de chef d'un gouvernement provisoire, « ne trouvait dans son courage, comme le disent les éditeurs, ni la confiance que donne le droit, ni l'audace que stimule l'ambition. » Il ne manquait pas cependant, et ils le reconnaissent, d'une certaine dose d'ambition personnelle, mais tempérée, ajoutent-ils, par un patriotisme véritable. » Ce patriotisme méconnu, dont ils se flattent qu'on trouvera des preuves toutes nouvelles dans leur publication, rencontrera sans doute plus d'un contradicteur, et nous ne pensons pas que la correspondance du dernier chef de la Ligue fournisse beaucoup d'arguments à ceux qui, de nos jours, ont tenté la réhabilitation de ce parti. Ce que l'on peut dire, c'est que ces lettres, adressées par Mayenne à tous les partisans de sa cause en France et à l'étranger, révèlent les embarras énormes contre lesquels il avait à lutter, et expliquent, sans les justifier, les moyens opposés par lui au rôle brillant et national de son adversaire. C'est la contrepartie des récits animés, éloquents ou ironiques des déconvenues de la Ligue et de cette dernière campagne qui ouvrit au roi-soldat les portes de sa capitale. Il est bon que les causes perdues aient aussi la parole à leur tour. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons, au milieu des scènes affligeantes de la guerre civile, de trouver des traces de patriotisme et d'indépendance même dans le camp des vaincus, et Mayenne, tel que nous le montre notre correspondance, luttant contre les prétentions de la cour de Rome, au moment même où il invoque ses secours, protestant contre les insolences de la garnison espagnole qu'il a lui-même introduite dans Paris, est un enseignement qui, loin de réagir contre les arrêts de l'histoire, tourne en définitive au profit de la morale et de la vérité.

Les principaux faits sur lesquels roule le premier volume de la *Correspondance de Mayenne* sont la retraite du duc de Parme, la convocation d'une assemblée d'états indiquée pour le mois de janvier 1591, mais qui n'aboutit, comme on sait, que deux ans plus tard; la défaite du duc d'Aumale à Saint-Denis et la tentative du roi de Navarre pour surprendre Paris, dite *la Journée des farines*; tous les petits détails de cette guerre d'escarmouches, de marches, de contre-marches, de convois menés à bien ou interceptés, et pendant laquelle, comme le dit Mayenne, *il avait toujours le roi de Navarre à sa queue*; les négociations avec l'Espagne ou la cour de Rome, et les efforts désespérés du chef de la Ligue pour leur arracher des secours d'hommes

et d'argent qu'ils marchandait sans cesse et qu'ils finissaient par vendre bien cher. Nous vous rendrons compte, quand il nous sera parvenu, du second volume de cette utile publication de l'Académie de Reims, qui, nous l'espérons, n'offrira pas moins d'intérêt que le premier.

•
RATHERY,
Membre du Comité.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS,
DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Dans le onzième volume du Bulletin de cette société, comprenant les douze numéros de l'année 1860, ainsi que dans les précédents (1), l'agriculture et l'industrie ne laissent qu'une place restreinte aux sciences et aux arts, et particulièrement aux travaux que doit y rechercher de préférence la section d'histoire et de philologie du Comité. Ces travaux continuent d'y avoir pour principaux représentants M. Théophile Roussel et M. l'abbé Baldit, fort zélés, l'un et l'autre, à poursuivre, à compléter leurs recherches antérieures.

Aux nombreuses communications dont le pape Urbain V, le grand homme de Mende, a déjà fourni le sujet, en 1857, 1858 et 1859, à son biographe, M. Théophile Roussel, s'ajoute ici un dernier et intéressant Mémoire (p. 87) sur les relations du pontife avec la ville et le diocèse de Marseille, surtout avec une abbaye de cette ville, l'abbaye de Saint-Victor, qui l'avait eu pour abbé, enfin sur les démarches des Marseillais pour obtenir sa canonisation, démarches qu'il a été question, à ce qu'il paraît, de reprendre de notre temps. A ce Mémoire s'en rattache un autre (p. 34), sur certains détails relatifs au prieuré de Saint-Pierre de Vebron dans le diocèse de Mende. Il contient en effet le texte inédit et l'analyse de deux bulles du pape Grégoire XI annulant les dispositions prises par son prédécesseur Urbain V au sujet dudit prieuré. Cette annulation avait été sollicitée par un autre personnage considérable du pays, le cardinal Raymond de Canilhac; et, comme l'établit M. Théophile Roussel, sans autre motif, malgré les prétextes spécieux alors mis en avant, que de faire conférer à un filleul probablement du cardinal, le frère Raymond Seguini ou de Séguin, le prieuré, qui ne paraît pas avoir trouvé son avantage dans cette révolution monastique.

Les archives du département de la Lozère, confiées à la garde de M. l'abbé Baldit, sont toujours pour sa curiosité savante une mine qu'il exploite avec ardeur; de là, dans ce nouveau volume, d'après des documents analysés et commentés avec sagacité, une nouvelle série de *notices* instructives sur d'anciens établissements du pays; sur les *Baronnies de Château-Neuf de Randon*, qui composaient une des plus nobles terres de la province du Languedoc, mais relevaient

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*, 1860, 2^e série, t. IV, p. 285, 668.

de l'évêché et de l'église de Mende (p. 64); *sur le collège des Cinq Plaies*, fondé à Mende en 1514 (p. 139); *sur le collège de la Trinité*, également fondé à Mende et par la même personne en 1554 (p. 146). Ce dernier était un collège théologique institué pour le maintien de la foi, comme le déclarait dans son testament le fondateur, un ecclésiastique du diocèse de Mende, nommé Pierre Algier.

Voici en effet ses propres paroles : « Considerant les heresies « mauvaises, perverses et iniques, sectes lutheranies et autres « mauvaises sectes qui ont par cy devant coureu et encores en plusieurs et divers lieux courent et s'elevent journellement, et affin « que par ignorance et mauvaïse doctrine ne soient plus fermes « entre les chrestiens fidelles et que par érudition et savoir la vraye « cognoissance de Dieu soit cogneue et les commandements du dit « Seigneur Dieu et de sainte mere Eglise soient observés et gardés.. .. »

Le tribut offert par le savant et zélé archiviste à sa compagnie ne s'est pas borné à ces *notices*; il a encore occupé les séances et enrichi le *Bulletin* de la Société, par la communication d'un assez grand nombre de lettres de personnages célèbres : de François I^{er} à l'évêque de Mende, en date du 12 septembre 1529, au sujet de sa rançon et de celle de ses enfants en otage à la cour d'Espagne (p. 172); de Catherine de Médicis aux commis, députés et syndics du diocèse de Mende, en date du 7 avril 1579, pour l'exécution du dernier édit de pacification (p. 175); de la même au pape, au cardinal d'Est, à M. Dabin, conseiller du roi et son ambassadeur à Rome, en date des 31 janvier et 22 février 1581, au sujet de Mgr de Beaune, évêque de Mende, transféré à l'archevêché de Bourges : il s'agit de gratifier le nouvel archevêque de tout ou partie de l'annate; de la même encore à M. de l'Aage, conseiller au Conseil d'État, en faveur du sieur de Sabran, bailli de la province de Gévaudan, en date du 11 juin 1581 (p. 262 et suiv.); de Henri III à l'évêque de Mende, en date du 23 mars 1580, au sujet de l'abbaye de Saint-Gilles, dans le Gard, dont on lui demande la résignation; du même au même ou à ses vicaires, en date du 9 novembre 1583, contenant la demande itérative de renseignements sur les détenteurs d'abbayes et de prieurés, afin de procéder à la réformation des abus qui se commettent en la perception des fruits de l'Eglise (p. 515 et suiv.); de Henri III, encore, à M. de ***, en date du 23 juin 1586, pour lui annoncer l'envoi d'une armée en Auvergne, Rouergue et Gévaudan, sous la conduite de Joyeuse; aux syndics et députés du pays de Gévaudan, le 1^{er} juillet 1585, au sujet d'une imposition; le 6 septembre 1586,

au sujet de la démolition des tours et forteresses de Maruejols et du Malzieu ; le 22 avril 1588, au sujet de la réduction de certains châteaux et d'une imposition ; et encore, sans date, au cardinal de Bourbon, au cardinal d'Armagnac, au sujet de l'assassinat commis sur la personne du comte de Negrepelice (p. 517 et suiv.). Viennent ensuite dans le Recueil (p. 547, 552 et suiv.) des lettres de Henri de Bourbon, en date du 4 juin 1578, du 1^{er} février 1580, à l'évêque de Mende, à sa belle-mère la princesse de Condé, au sujet de violences commises par les réformés et dont on demande la réparation ; du roi de Navarre, en date du 18 mars 1583, au clergé de la ville et du diocèse de Mende, annonçant sa disposition à réparer certains désordres des guerres civiles. Un intérêt particulier s'attache aux lettres de Henri IV qui terminent ces communications ; elles portent la date des 7 juillet 1591, 9 août 1593, 11 novembre 1594, 13 février, 29 août, 3 octobre 1596, 23 février, 9 mars, 27, 28 avril, 21 mai 1597, 22 septembre 1598. Un certain nombre, il est vrai, simplement signées de la main du Roi, ne sont que des lettres d'administration ; mais plusieurs portent l'empreinte de son âme généreuse et de sa naturelle éloquence. Telle est celle qui enjoint au bailli de Gévaudan de convoquer les évêques, abbés, chapitres et prieurs conventuels de son ressort, pour l'assemblée qui doit se tenir à Mantes le 15 août 1591. Dans les premières paroles éclate la douleur d'une âme royale et française à la vue des maux de la patrie :

« Notre amé et feal, Dieu nous est tesmoing du deplaisir extrême
« que nous recevons de veoir l'estat miserable et calamiteux au quel
« est pour le présent reduict nostre royaume par les violances et des-
« loyauté des rebelles eslevés contre leur Roi legitime et naturel à
« la ruine de leur patrie, pour le donner en proye à l'etranger, et
« comme, depuis nostre advenement à cette couronne, nous avons
« essayé par tous moiens de couper la racine pour eviter la perte
« de tant de gens de bien et la desolation d'une infinité de pauvre
« peuple qui souspire dessoubs le fais insupportable de ses mi-
« seres..... »

Le même sentiment d'amour et de compassion pour son peuple s'exprime dans une suite de lettres relatives aux exactions et aux violences d'un gouverneur de Mende, le sieur de Fosseux, qu'on lui dénonce et qu'il promet de réprimer et de punir.

Ces morceaux, empruntés par M. l'abbé Baldit au dépôt qui lui est commis, n'ajoutent pas un supplément sans valeur au grand monument national des *Lettres missives de Henri IV*, que l'Etat élève à la

mémoire de ce grand et bon roi par les soins de notre savant collègue M. Berger de Xivrey.

Je ne veux point quitter M. l'abbé Baldit, et son active collaboration aux travaux de la Société, sans ajouter qu'indépendamment d'une *Ode sur le massacre des populations chrétiennes du Liban* (p. 162), il a donné suite dans le volume qui nous occupe à la publication, moitié morale et poétique, moitié philologique, vu l'idiome qu'il emploie, de ses *maximes et proverbes en patois* (p. 74).

PATIN,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1852-1860. Six livraisons in-4° avec planches, formant 333 pages du tome VII.

La Société archéologique du Midi, séant à Toulouse, existe depuis trente années : si, durant cette longue période, elle n'a publié que sept volumes, il faut reconnaître que la valeur scientifique de ses travaux prouve une fois de plus que souvent le mérite des ouvrages périodiques n'est pas en rapport avec l'abondance des matières. Plusieurs Sociétés savantes de province sont composées d'érudits qui ne demanderaient pas mieux que d'augmenter les volumes de ces Compagnies, mais un obstacle se présente ; comme à la guerre, il faut du nerf pour publier et pour donner de bonnes planches : or, le nerf manque souvent ; il devient donc indispensable d'économiser pendant quelque temps un revenu qui se compose généralement du produit de faibles cotisations pour faire une livraison. La générosité de S. E. M. le Ministre de l'instruction publique vient encourager ces Sociétés, lorsque les comités lui signalent leurs droits à sa bienveillance. C'est donc pour chacun de nous un devoir strict d'accomplir cette mission. Nous ne devons pas oublier que de trop longs délais, en retardant les efficaces encouragements de la munificence ministérielle, arrêtent de bonnes publications et fatiguent le zèle de véritables savants.

A propos de l'Église des Dominicains de Toulouse, M. Augustin Manavit examine de nouveau les circonstances de la mort de saint Thomas d'Aquin. Contrairement à l'opinion des auteurs qui s'occupent de ce fait, M. Manavit s'attache à établir que la mort prématurée du saint docteur ne fut pas le résultat d'un crime ; il ne veut pas croire que Charles d'Anjou ait fait empoisonner saint Thomas pour s'ôter la crainte de le voir occuper un jour la chaire de Saint Pierre : la chronique du Mont-Cassin, le témoignage de Dante, lui semblent des échos malveillants de l'impatience avec laquelle les Italiens supportaient la domination française, personnifiée dans le frère de saint Louis. M. Manavit établit que saint Thomas succomba aux fatigues d'un voyage qu'il accomplissait pédestrement pour se rendre de Naples vers le souverain pontife, et aussi au *mal aria*, qui acheva, dans le pays marécageux où était situé le monastère de Fosse-Neuve, d'altérer la santé déjà ébranlée du saint personnage.

M. Jonglar a examiné les limites de la Narbonnaise et de la Novem-

populanie dans la région du S.-O : pour lui, la Garonne n'est pas, dans tout son cours, la frontière de ces deux provinces, et le pays toulousain, le territoire des Tectosages, se serait étendu sur les deux rives du fleuve que César, Strabon, Pomponius-Mela et Ammien Marcellin indiquent comme limitant la Narbonnaise. A ces historiens antiques M. Jonglar oppose un passage d'Ausone dans lequel ce rhéteur dit que l'Aquitaine confine aux Tectosages, sans mentionner la Garonne comme limite : il en conclut que ce qui existait au *iv*^e siècle avait une origine plus antique. Les limites des diocèses ayant, suivant l'auteur, succédé à celles des anciennes provinces, il propose de suivre pour la Narbonnaise les limites du diocèse de Toulouse, c'est-à-dire les bords de la forêt de Grandselve et la petite rivière de la Gimone, jusqu'à un point appelé Finé, à l'extrémité du territoire de Verdun, où des restes anciens indiqueraient une de ces bourgades frontières du nom de *Fines* si répandues dans les Gaules.

La livraison publiée en 1857 est remplie tout entière par une monographie de l'abbaye de Grandselve due à un auteur qui a voulu conserver l'anonyme ; ce monastère, sis au diocèse de Toulouse, releva d'abord de Fontevrault, puis fut ensuite affilié à l'ordre de Cîteaux. L'auteur retrace consciencieusement l'histoire de cette abbaye, qui envoya de pieuses colonies à Fonfroide, au diocèse de Narbonne ; à Calers, audiocèse de Riez ; à Candeil, au diocèse d'Alby ; à Wallaure et à Carthagène en Espagne. Après avoir donné la liste chronologique des abbés de Grandselve et énuméré les richesses territoriales et archéologiques du monastère, l'auteur relate rapidement les souvenirs historiques qui s'y rattachent : le séjour de saint Bernard à Grandselve, la profession religieuse de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, la visite du pape Célestin III, la résistance des moines à la domination anglaise ; n'oublions pas la part que l'un des religieux, Jean dit de Grandselve, oublié dans l'histoire, prit courageusement à la délivrance du Languedoc et de la Guienne, opprimés par le duc de Berry, sous Charles VI. L'anonyme dont je signale dans ces lignes le travail très-recommandable tient aussi à rectifier les assertions peu flatteuses de l'abbé de Montgaillard qui, par distraction ou par malveillance, semble avoir voulu donner une assez triste idée de la conduite des moines de Grandselve au moment de la Révolution.

Dans la livraison de 1860, la dernière que j'ai eu sous les yeux, je remarque un travail important de M. Azéma de Montgravier sur l'invasion de l'Afrique septentrionale par les Romains. C'est une étude savante contenant des vues générales qui se font remarquer

par leur lucidité et leur érudition ; en la lisant, on se met facilement au fait de l'établissement des Romains dans le pays où les Français sont venus à leur tour en conquérants. L'archéologie d'Afrique est étudiée depuis si peu d'années que plus d'un problème reste encore à discuter avant d'avoir une solution définitive. M. A. de Montgravier apporte des lumières nouvelles ; mais, comme tous les savants qui abordent une mine encore remplie de filons inexplores, il doit s'attendre à ce que son travail soulèvera quelques objections. Je citerai, par exemple, la question de fixer la localité où Dolabella défit le chef numide Tacfarina ; ce lieu, appelé *Auzca*, est placé par M. de Montgravier à Aumale, qui se nomma *Auzia*. S'il est établi, comme le veulent quelques archéologues, que la lutte de Tacfarina contre les Romains ait eu lieu sur les limites de la province proconsulaire depuis l'Aurès jusqu'aux montagnes voisines de Fezzan, il faudra chercher *Auzca* ailleurs ; peut-être dans ce pays habité du temps d'Hérodote par les *Auses*, et dans lequel plusieurs noms géographiques commencent par le radical *Auz*. La Seybouse, identifiée au fleuve Muthul, la position de Zama placée à Zouam, d'après M. Pellissier, celle de Thala peuvent donner lieu à des discussions ultérieures.

Le Comité, par ce court exposé, reconnaîtra, j'espère, la bonne direction donnée aux études historiques par les archéologues du Midi, et ses encouragements auront l'heureuse influence d'activer les publications de la Compagnie dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD, nos 1 et 4,
1861, in-8°.

La Société d'émulation des Côtes-du-Nord est de création toute récente; elle date du 31 janvier 1861. Cette Compagnie, qui a trouvé dans le pays de très-nombreuses adhésions, s'est donné pour mission de travailler activement au développement des lettres, des sciences et des arts dans le département où son siège est établi. Elle se compose de deux sections, lettres et sciences, qui sont sous la direction d'un président et d'un secrétaire général.

Jusqu'à ce jour la Société d'émulation des Côtes-du-Nord n'a publié que des bulletins contenant le résumé de ses premiers travaux : il serait difficile que dans les premiers mois de son existence une Société savante pût fournir des volumes. Ce n'est certes pas le zèle, ce n'est pas non plus le savoir qui font défaut : il faut l'avouer tout franchement, ce sont les ressources financières. Le département des Côtes-du-Nord compte de nombreuses personnes qui s'adonnent soit aux sciences, soit aux lettres; les matériaux historiques inédits ne font pas plus défaut que les sujets scientifiques. Je ne crains pas d'affirmer que si la nouvelle Société en avait les moyens, elle publierait, concurremment avec son Bulletin, des volumes qui augmenteraient singulièrement ces trésors d'érudition que le Comité doit déjà à la province.

Il y a quelques années, les hommes qui, en Bretagne, s'occupaient des lettres, des sciences et des arts, s'étaient groupés, et formaient une vaste Société sous le nom d'*Association bretonne* : plusieurs de nos collègues en faisaient partie. En ce qui concerne nos travaux, c'est-à-dire au point de vue de l'histoire et de la philologie, nous savons que les volumes publiés par l'ancienne Association bretonne tiennent une place d'honneur dans les bibliothèques des érudits. Aujourd'hui cette Société n'existe plus, et chaque département de la province de Bretagne tend à avoir sa Société scientifique à lui. Vous connaissez déjà les débuts brillants de la Société du Morbihan. Je crois que le Comité fera une œuvre utile en recommandant la Société d'émulation des Côtes-du-Nord à la haute bienveillance du Ministre de l'instruction publique. Le concours de Son Excellence peut seul soutenir cette nouvelle venue dans ses premiers pas, et je crois qu'il ne lui faudra pas bien longtemps, si elle obtient des encouragements, pour qu'elle puisse marcher seule.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.
(Année 1859, 3^e série, tome I^{er}.) Angoulême, 4 livraisons in-8°.

On remarque, dans les publications de cette Société, des intermit-
tences assez nombreuses; elle n'a rien publié

en 1853,

en 1854,

en 1855,

en 1857

ni en 1858.

Ces lacunes sont regrettables; la Société de la Charente a donné de bons travaux; elle compte parmi ses membres des hommes distingués, et peut-être l'Angoumois est-il une de nos anciennes provinces sur laquelle on a le moins écrit. Le pays abonde en ruines et en monuments; il y a là des explorations à faire et des souvenirs de tous les âges à recueillir; il s'y trouve enfin des éléments suffisants pour exercer l'activité de l'esprit et la patience de l'érudition.

Un fait à noter, et qui semble annoncer que la Société se propose de mettre plus de suite dans ses publications, c'est qu'elle vient d'adopter la forme de bulletins trimestriels.

La partie historique tient une grande place dans ce volume; nous ne nous occuperons que de l'archéologie.

M. de Chancel, président, donne des détails intéressants sur ANGOULÊME SOUTERRAIN, dont la visite offrirait un utile sujet d'étude aux archéologues; il se rend l'interprète des vœux de la Société, et obtient du maire qu'un local soit réservé dans le nouvel hôtel de ville pour être affecté au musée d'antiquités. On pourra y réunir plusieurs chapiteaux et des colonnettes de l'ancien clocher de la cathédrale, qui remontent au douzième siècle, ainsi que de nombreux fragments de sculpture et plusieurs têtes en pierre recueillis dans les fouilles des fondations de l'hôtel de ville.

M. l'abbé Michon saisit cette occasion pour demander que l'on prenne des mesures propres à assurer la conservation des pierres druidiques éparses dans le pays; il rappelle que le dolmen de la Combe, entre Champniers et Brie, a été brisé par le propriétaire du

sol, et employé en moellons de construction ; il n'en reste plus que le dessin qu'il en avait publié, il y a quinze ans, dans sa statistique (p. 147) : alors, comme aujourd'hui, il sollicitait une loi déclarant propriétés publiques celles de ces pierres qui existent encore, comme les seuls témoins d'une époque dont l'histoire nous est inconnue.

La Société a donné son assentiment au vœu ainsi formulé par l'abbé Michon.

Nous mentionnerons encore, à l'honneur de la Société, sa coopération active et pécuniaire aux fouilles de Chassenon, jadis commencées par l'abbé Michon et reprises par la *Société française*. Une note de l'abbé Arbellot en donne les résultats ; ils consistent dans la découverte d'un petit temple décagonal, ou oratoire domestique, et dans la continuation des recherches qui doivent servir à retrouver le plan de l'ancien palais de Longeat : aucun objet important, à l'exception d'une pierre où l'on a cru reconnaître un symbole chrétien, n'a été exhumé de ces ruines.

On ne connaissait pas encore d'une manière certaine la maison où mourut Balzac. On savait bien que ce fut chez M^{me} de Champignol, sa sœur ; M. Castaigne, qui avait remarqué les armes de M. de Nesmond, aïeul maternel de cette dame, à la voûte de l'escalier de l'hôtel de la Table royale, en tirait la conséquence que cette maison pouvait avoir appartenu à M^{me} de Champignol : un titre authentique a changé cette présomption en certitude, et la Société a fait appliquer sur l'hôtel de la Table royale un marbre commémoratif et de la mort de l'illustre académicien et du séjour qu'y fit Louis XIV.

Les travaux de réparation intérieure de l'église cathédrale de Saint-Pierre ont mis à découvert, au-dessous du banc-d'œuvre, une inscription tumulaire composée de quatre distiques latins, au bas desquels on lit : *Hic jacet Willelmus episcopus Encolis*.

Guillaume II, fils de Geoffroy Taillefer, comte d'Angoulême, fut évêque d'Angoulême de 1043 à 1074.

M. Gillebert des Seguins, possesseur d'une belle collection iconographique, a présenté à la Société un curieux portrait à l'huile de Marguerite d'Angoulême ; elle est peinte dans sa jeunesse, en buste et en demi-nature. Cette œuvre est attribuée à François Clouet dit Jannet. On voit, par une lettre de la reine du 21 juillet 1529, que le frère de Jannet était à ses gages et à ceux de son mari. Il est à regretter que M. de la Ferrière n'ait pas placé ce portrait sur *le livre des dépenses de la reine Marguerite*, au lieu de celui qui figure si désagréablement en tête de cet intéressant ouvrage.

Je ne puis passer sous silence un document inédit jusqu'à présent,

et inappréciable pour les bibliophiles. Je vous le signale pour être inséré dans notre *Bulletin*, comme quelque chose de tout à fait à part : c'est un Mémoire, ou plutôt ce sont les *parties* de maître Antoine Vérard, libraire (1485-1513), contenant les fournitures qu'il a faites à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de François I^{er}, lesquelles fournitures se composent de livres, de parchemins, de relieure, *tympaneure* et doreure, et se montent à la somme de 207 livres 10 sols 10 deniers, y compris 20 livres pour plusieurs voyages que Vérard a faits de Paris à Cognac.

Le sujet qui résume tout l'intérêt archéologique du département et qui excite les plus vives préoccupations, c'est celui de la conservation de l'ancien château d'Angoulême. M. le docteur Gigon est venu déclarer à la Société que ce noble édifice, si important par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, était menacé d'une destruction complète si l'on persistait à suivre la voie où l'on était entré récemment. En effet, les plans primitifs, qui ne s'appliquaient d'abord qu'à la restauration du château, ont été modifiés par la résolution de démolir le corps de logis qui relie les deux tours. Ce travail serait déjà commencé, d'après M. Gigon, bien que, dans la cession du château faite à la ville par le département en 1839 et 1840, on eût stipulé qu'en l'employant à un objet d'utilité communale, on lui conserverait son caractère monumental et historique. Cette condition n'a point été observée, et si l'on a épargné jusqu'ici les tours de Lusignan et de Marguerite de Valois, on craint aujourd'hui pour elles ; en effet, lorsqu'on songe aux remaniements successifs du plan primitif de l'hôtel de ville, n'est-on pas fondé à redouter une nouvelle modification qui condamne les deux tours qui avaient trouvé grâce devant l'architecte ? Ce vieux manoir féodal, berceau de nos comtes et de nos ducs, serait donc voué à une entière démolition ; pourrait-on se résigner à voir disparaître de la surface du sol ce monument de notre histoire ? M. Gigon ne l'a point cru, et il a pensé au contraire qu'il était du devoir de tout bon citoyen de protester contre une semblable profanation : voilà pourquoi il s'est adressé à la Société archéologique, conservatrice et gardienne de l'intérêt de l'art dans le département. Nous n'avons fait qu'analyser ici en peu de mots l'excellent plaidoyer de M. Gigon, corroboré d'ailleurs par un passage déjà ancien, mais plein d'actualité ; c'est un extrait de la statistique de M. l'abbé Michon, qui, par une singulière prescience de l'avenir, avait traité jadis la question qui se débat actuellement : nous citerons ce morceau tout entier.

« Lorsqu'un gouvernement intelligent et ami des arts conserve et

restaure dans toute la France les monuments qui se trouvent liés à de grands faits historiques, je pense bien d'abord que le vandalisme de l'art moderne, quelque bonheur qu'il ait à substituer ses lourds entablements grecs à nos pignons fleuronnés, n'obtiendra point la démolition du château pour y substituer une fabrique toute neuve. Je doute qu'éclairés sur la valeur monumentale et historique du château d'Angoulême, les membres de la maison commune veuillent jamais prendre sur eux l'odieuse d'une mesure que la France savante se hâterait de flétrir. Il est donc à peu près certain que, dans un plan quelconque d'un hôtel de ville, on laissera subsister la grande tour polygone et la tour ronde du midi ; mais on voudra sacrifier le corps de logis du milieu avec sa tourelle gracieuse qui se marie si bien au reste de l'édifice.

« Or aujourd'hui les idées d'art ont assez marché pour qu'un de ces édifices grecs, avec leurs pilastres doriques ou ioniques tels qu'on les fait, pour les appeler ensuite, au hasard, église, palais de justice, caserne, théâtre, ne paraisse pas d'un humble effet encadré entre deux tours énormes, l'une du treizième siècle, l'autre du quinzisième. L'architecte le moins intelligent reculera toujours devant cet accouplement bizarre. Il faut donc que l'idée sage, facile, moins coûteuse d'une restauration de l'œuvre du bon comte Jean prédomine. C'est ce que l'on fait partout maintenant..... Il sera facile de donner à l'intérieur du château (d'Angoulême) la distribution d'un hôtel de ville commode et de lui laisser en même temps sa belle figure féodale. Voilà ce que commandent le goût, le bon sens et le patriotisme. On me pardonnera de plaider ici la cause d'un monument auquel se rattache toute notre histoire. »

Après cette citation de M. l'abbé Michon, M. le docteur Gigon conclut à ce que la Société réclame l'intervention du gouvernement pour la conservation du château d'Angoulême.

M. le préfet de la Charente, présent à la séance, se trouvait appelé naturellement à s'expliquer. « S'il y a eu des projets, dit-il, il n'y a point eu de commencement d'exécution, et il ne sera rien fait sans que le conseil général soit appelé à en délibérer ; mais si, lors du transfert de la propriété du château à la commune, il a été stipulé des conditions ou des réserves, le gouvernement saura les faire exécuter. »

La difficulté se trouvait donc réduite à une question de fait, et une simple vérification de l'ordonnance de concession et des délibérations du conseil général pouvait la trancher ; mais ces documents avaient été égarés, et l'on ne pouvait se les procurer qu'en en demandant une ampliation au Ministre de l'intérieur.

Cependant M. le maire réplique au docteur Gigon qu'il s'est trop avancé en parlant de démolitions que l'on n'a pas faites encore, et en renouvelant dans la Société archéologique une proposition qu'il n'avait pu faire adopter au conseil municipal; mais, suivant lui, la question n'est pas là: il s'agit de savoir si le monument dont on demande la conservation est historique, ou du moins s'il a été considéré comme tel. M. le maire conclut à la négative. On voulait un hôtel de ville, les plans et la démolition ont été approuvés; on a détruit le pavillon d'Epéron et la porte Sarrasine, et c'était cependant la partie la plus historique du château: on pourrait même abattre la tour de Marguerite de Valois, qui n'a jamais été achevée.

Entre les affirmations de M. le docteur Gigon et de M. l'abbé Michon, et les dénégations de M. le maire, la conciliation devenait d'autant plus difficile que le débat se prolongeait non-seulement par un dissentiment profond sur la question d'art, mais par la contradiction des faits allégués des deux côtés. Plusieurs membres prétendaient que, si la Société n'a pas qualité pour arrêter les travaux de démolition, elle a du moins le droit de protester; d'autres demandaient la nomination d'une commission pour faire l'examen des lieux et présenter son rapport à la Société.

M. le président, écartant la question administrative, sur laquelle M. le Préfet a répondu d'une manière satisfaisante, déclare que la question de conservation reste seule, et que celle-ci rentre dans le domaine de la Société. Il met aux voix la nomination d'une commission; cette proposition est rejetée, ainsi que celle qui demandait l'étude préalable de la question par la Société tout entière; enfin, conformément à la proposition de M. Gigon, la Société, à la majorité, exprime le vœu de la conservation des restes du château d'Angoulême.

On aurait pu croire qu'après une résolution qui rentrait essentiellement dans les attributions de la Société, la polémique qui avait agité la dernière séance mensuelle ne se renouvellerait plus; mais une attaque du dehors vint y faire renaitre de nouvelles excitations.

M. Paul Abadie, architecte diocésain, chargé de la construction de l'hôtel de ville, se croyant personnellement mis en cause parce qu'on avait critiqué ses plans, publie dans le journal *le Charentais*, contre les archéologues et les Sociétés d'archéologie, un article récriminateur où il semble contester l'existence légale de ces associations.

M. Gigon ne manque pas de profiter de la circonstance: à la première réunion mensuelle, il donne lecture d'un Mémoire remarquable, où, sans se préoccuper des attaques de M. Abadie contre les archéo-

logues, il s'attache à justifier le vœu émis pour la conservation des restes du château d'Angoulême; puis, embrassant la question tout entière, depuis son origine jusqu'à ce jour, il en décrit les phases diverses, répondant par des faits et des considérations nouvelles aux allégations de l'architecte, et restituant à cet édifice si dédaigné son caractère monumental et sa physionomie historique. C'était rouvrir la discussion par un rapport substantiel et concluant; mais, si le docteur Gigon avait laissé peu de chose à dire sur le fond, il restait cependant un point sur lequel il s'était abstenu de répondre, l'attaque directe contre l'existence légale de la Société: sa justification n'était pas difficile. M. Castaigne, l'un des membres les plus anciens et des premiers fondateurs, s'en chargea; après avoir rappelé l'approbation ministérielle du règlement, les subventions accordées par le conseil général et par le gouvernement: « Certes, ajouta-t-il, les humbles vœux émis par la Société n'ont ni la force d'un jugement du tribunal ni d'un arrêt de la cour, l'administration est libre de les accueillir ou de les rejeter, mais on ne peut les repousser comme entachés d'illégalité. »

M. le président, craignant que la discussion ne se prolonge, propose l'ordre du jour pur et simple; M. Marvaud propose, de son côté, un ordre du jour ainsi motivé :

« La lettre dont il s'agit est regrettable au fond et dans la forme: au fond, en ce qu'elle contient des appréciations historiques que la Société ne saurait admettre; dans la forme, en ce que son auteur, oubliant tous les services rendus à l'art moderne par les Sociétés archéologiques, toujours en lutte contre le vandalisme, a méconnu les intentions de la Société de la Charente et son existence légale, qui l'autorise à veiller à la conservation d'un monument que le pays regretterait de voir disparaître, parce qu'il a été le *théâtre des événements les plus importants survenus dans la cité*. Par ces motifs, et sans s'occuper davantage de la forme et des expressions regrettables de la lettre de M. Paul Abadie, la Société archéologique maintient le vœu exprimé dans sa dernière séance. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. le président met ensuite aux voix l'approbation du Mémoire de M. Gigon; il est adopté, également à l'unanimité, comme l'expression de l'opinion de la Société, qui renouvelle le vœu émis dans la séance du 4 mars en faveur de la conservation des restes du château d'Angoulême. Une expédition de cette résolution est adressée au préfet de la Charente et au Ministre d'Etat.

Je ne sais point ce qu'il est advenu du vieux château d'Angoulême; j'ignore si les efforts de la Société archéologique et historique de la

Charente ont pu en sauver quelques parties, mais, quels qu'en soient les résultats, ses membres se sont vaillamment comportés; ils ont défendu pied à pied les restes de leur noble manoir; ils ne voulaient pas laisser décapiter leur cité de ce vieux fleuron de l'histoire si riche et si accidentée de leur antique province. Cette lutte entre les exigences du présent et les résistances du passé, nous la retrouvons partout; le vandalisme chasse nos traditions en abattant nos créneaux et nos tourelles: mais, au milieu de ce mouvement qui veut tout niveler pour rendre tout homogène et tailler l'esprit, les costumes, les habitations sur un même patron, il y a des esprits généreux, rebelles à cette uniformité de commande, qui protestent au nom de l'histoire et de l'art, et qui préfèrent encore les sentiments élevés aux jouissances matérielles, et les satisfactions d'un goût épuré à l'ensemble des effets de la symétrie grandiose des palais de cristal et des gares de chemins de fer.

ED. DE LA GRANGE,
Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS, XXXI^e volume , année
1860-1861, n^{os} 1 et 2.

L'archéologie occupe à peine quelques pages dans le XXXI^e volume des travaux de l'Académie impériale de Reims. Un Mémoire de M. Sutine présente le résultat de quelques recherches sur un peintre rémois, Boba, dit maître Georges, né vers 1550, vanté par plusieurs écrivains de son temps, et auteur de quelques œuvres distinguées qui malheureusement n'ont pas survécu. Les trois portraits du musée de Reims, qu'on lui attribue, et qui ont subi de nombreuses retouches, ne suffisent pas pour justifier la réputation dont il paraît avoir joui dans la seconde moitié du seizième siècle.

M. l'abbé Clère, professeur au séminaire de Luxeuil, a écrit un Mémoire plein d'intérêt sur le costume des premiers religieux du célèbre monastère de cette ville et sur la tonsure à la mode irlandaise que portaient les compagnons de saint Colomban. La robe longue, de couleur brune, était en usage à Luxeuil dès les temps les plus anciens, comme dans la plupart des autres monastères. Les ecclésiastiques irlandais se rasaient la tête par devant, en demi-cercle, d'une oreille à l'autre. Mais il paraît que, dès le septième siècle, cette coutume fut abolie en Irlande, ainsi que d'autres usages relatifs à l'administration du baptême et à l'époque de la célébration de la fête de Pâques.

La question si controversée du type de l'ancienne monnaie de Provins a été, de la part de MM. Robert et Maxe, l'objet de recherches ingénieuses. Si leurs travaux n'ont pas abouti à une solution, ils ont du moins le mérite de résumer les opinions émises au sujet des produits de l'atelier provinois, dont l'exécution grossière se prête aux interprétations les plus diverses. Ce qui est pour les uns le peigne d'un cardeur de laine, ou peut-être un râteau, semble à d'autres une face détériorée, un monogramme déformé ou une palissade de château fort. Les maîtres de la science attendent patiemment que la découverte de quelque pièce mieux exécutée ou mieux conservée amène tout à coup la révélation du secret.

Dans notre dernier rapport sur les travaux de l'Académie de Reims, nous avons cité avec éloge le Mémoire de M. Loriquet sur l'épigraphie rémoise des temps antiques, dont l'étude apporte à l'histoire du pays de si précieux documents. Un membre de l'Académie, M. Henry, s'est aussi attaché à faire ressortir le mérite de l'œuvre de son confrère.

Nous nous associerons de toutes nos forces en terminant, et nous espérons que le Comité ne refusera pas d'en faire autant, au vœu exprimé au nom de l'Académie pour la création d'un musée d'archéologie rémoise, qu'on pourrait partager, suivant l'âge des monuments, entre l'arc de triomphe de la Porte-Mars et cette belle maison des Musiciens, l'un des restes les plus importants de l'architecture civile du treizième siècle.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET
BELLES-LETTRES DE TOULOUSE, 5^e série, tome V. 1861.

Les sciences et l'histoire se sont emparées de ce gros volume. Un seul Mémoire archéologique, de très-courte étendue, a pu y trouver place. Il rend compte d'une excursion en Rouergue par le savant et vénérable M. du Mège. Cette province n'est pas aussi dépourvue de monuments qu'on pourrait le croire. M. du Mège ne fait d'ailleurs qu'indiquer, sans détails, l'amphithéâtre et l'aqueduc antiques de Rodez, la cathédrale de la même ville et son sarcophage en marbre, contemporain des tombeaux d'Arles, où le Christ figure au milieu des apôtres; l'ancienne église abbatiale de Conques et son précieux trésor, dont M. Darcel a publié récemment, vous le savez, Messieurs, les pièces les plus importantes. M. Du Mège nous apprend aussi que, dans le seul département du Lot, on a observé plus de cinq cents dolmens, et que toutes les fouilles opérées jusqu'à ce jour ont constaté que ces monuments primitifs recouvraient des sépultures.

Le bulletin des séances de l'Académie rappelle un certain nombre de communications de M. Barry sur l'épigraphie pyrénéenne. Le Comité n'a pas oublié le remarquable Mémoire dont l'auteur de ces recherches a donné lui-même lecture dans nos séances publiques du mois de novembre dernier à la Sorbonne, et qui figurera avec honneur dans la publication spéciale préparée par le ministère de l'instruction publique.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON (classe des lettres). Nouvelle série, tome VIII, 1859-1860.

Le groupe qui représente plus spécialement l'archéologie dans l'Académie impériale de Lyon s'est proposé une tâche bien digne, Messieurs, de toute notre sympathie. Les hommes distingués dont il se compose veulent avant tout connaître le sol qui les porte, les monuments qui les entourent. C'est l'idée qui domine dans les divers travaux archéologiques compris au tome VIII des publications de l'Académie : *Considérations sur les anciennes églises de Lyon, par M. le comte de Soultrait*; *Mémoire pour servir à une nouvelle recherche de la statue équestre antique à laquelle appartient la jambe de cheval en bronze trouvée, en 1766, dans la Saône, par M. Martin-Daussigny*; *Notice sur les découvertes faites en 1859, lors de la démolition de l'ancien hôpital des Filles-Sainte-Catherine, plus tard l'hôtel du Parc, par le même*; *Rapport de la commission chargée d'examiner la nouvelle édition du livre de Spon, publiée par M. Monfalcon, sous le titre de Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon.*

M. de Soultrait, qui connaît mieux que personne le Lyon du moyen âge, a classé dans l'ordre le plus rationnel les anciennes constructions ecclésiastiques de cette ville d'après le caractère particulier de chaque monument plus encore que d'après l'histoire et la tradition. C'est, à notre avis, la seule méthode qui puisse donner des résultats certains pour un travail de ce genre. Aussi le classement de M. de Soultrait nous paraît-il offrir les garanties d'exactitude les plus positives. Les livres de nos devanciers, même les plus instruits, sont remplis d'erreurs archéologiques, produites par la préoccupation constante de rattacher les monuments à une époque déterminée par des documents écrits plus ou moins authentiques, sans tenir compte du style de l'édifice lui-même. M. de Soultrait voudra bien nous permettre de l'engager à se tenir en garde contre certaines opinions émises de nos jours, qui tendraient à présenter la cathédrale comme un monument féodal plus encore que religieux. Nous sommes, quant à nous, persuadé du contraire. La cathédrale était, à notre avis, destinée avant tout à proclamer le règne de Dieu sur la ville épiscopale et la prééminence de l'idée religieuse sur toutes les choses de ce monde. Les populations, qui concouraient

avec tant d'enthousiasme à l'érection des cathédrales du treizième siècle, songeaient bien plus à faire acte de foi, à gagner le ciel, à obtenir la rémission des péchés, qu'à élever un Forum sacré ou un sanctuaire des libertés publiques. C'est là d'ailleurs ce qu'attestent les récits qui nous ont été légués par les témoins de ces merveilleux travaux. N'a-t-on pas prétendu aussi que les croisades étaient le fruit d'une combinaison politique longuement préméditée, et que dans les deux tours de nos grandes églises, l'une complète et magnifique, l'autre presque toujours imparfaite ou moins somptueuse, il fallait voir le symbole de la puissance spirituelle et du pouvoir temporel ?

M. Martin-Daussigny a réuni en un Mémoire tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur la découverte de la jambe de cheval en bronze retirée, en 1766, du lit de la Saône. Si l'administration se décidait à renouveler, avec le secours des appareils imaginés par l'industrie moderne, les recherches entreprises à plusieurs époques déjà pour découvrir le monument dont ce précieux fragment a fait partie, elle ne pourrait mieux préparer un succès définitif qu'en suivant les indications de l'auteur du Mémoire. Le jour où la statue équestre impériale, précipitée dans le fleuve par le vandalisme de je ne sais quels barbares, reprendrait sa place au milieu de Lyon, comme le Marc-Aurèle du Capitole, M. Martin-Daussigny aurait d'incontestables droits à recevoir une part de la gloire qui en reviendrait à la cité.

La démolition de l'ancien hôpital des Filles-Sainte-Catherine, à l'angle nord-ouest de la place des Terreaux, a mis à découvert, en 1859, les ruines considérables d'un édifice antique dont la partie la plus importante paraît avoir été un hémicycle tout revêtu d'inscriptions honorifiques, dédiées par les trois provinces de la Gaule à des prêtres de Rome et d'Auguste. Il s'y est aussi rencontré un autel consacré aux mêmes divinités. Le musée du palais Saint-Pierre a reçu tout ce qu'il a été possible d'extraire du sol, et nous pouvons espérer que les inscriptions y seront rétablies dans la disposition qu'elles avaient sur le monument primitif. Il est essentiel de constater rigoureusement toutes les circonstances de cette découverte, qui se rattache à la fixation définitive de l'emplacement occupé par le fameux temple de Rome. Des plans accompagnent les Mémoires de M. Martin-Daussigny, pour faciliter l'intelligence des détails topographiques.

La science ne peut qu'applaudir à la réimpression du livre de la *Recherche sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon*. Déjà digne par elle-même de la plus haute estime, l'œuvre de Spon nous

revient enrichie de savantes notes de M. Monfalcon qui relatent les découvertes survenues depuis la fin du dix-septième siècle, et de commentaires dont nous ne pouvons mieux signaler le mérite qu'en rappelant qu'ils sont dus à notre collègue, M. Léon Renier.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU, publié par la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire. — 1860-1861. 2 volumes in-8°.

Ces deux volumes sont les premiers du répertoire que la commission archéologique du département de Maine-et-Loire doit publier chaque année. Le principal but que se sont proposé les membres de cette commission, c'est de faire connaître l'histoire et les richesses archéologiques de l'ancienne province d'Anjou, et de préparer des matériaux pour le grand travail entrepris par le Comité, sous les auspices de Son Excellence monsieur le Ministre de l'instruction publique : la part faite à l'archéologie dans le recueil est considérable, et mérite à tous égards d'être signalée.

Le premier travail relatif à l'archéologie commence à la page 18, tome 1^{er} du répertoire, et a pour auteur le président de la Commission archéologique, M. Godard-Faultrier, à qui sont dues les principales études du même genre qu'on trouve dans ce recueil. Ce travail est intitulé : *Monuments gaulois de l'Anjou, ou Mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire, d'après les médailles, les sépultures, les dolmens, les peulvens*, etc. Il est facile de prévoir l'importance et l'étendue des recherches auxquelles s'est livré l'auteur, appliquées surtout à une province comme l'Anjou, où les monuments du passé abondent et ont laissé soit dans le sol, soit à sa surface, des débris aussi nombreux que variés qu'il ne s'agit plus que de mettre en lumière et de classer. Le mémoire de M. Godard-Faultrier se divise en quatre parties ; chaque partie est consacrée à un arrondissement. L'auteur passe en revue toutes les communes dont le territoire renferme des documents celtiques encore debout, ou bien dont le sol, après avoir été fouillé, a livré quelques dépouilles du passé. Les arrondissements qu'il a explorés sont ceux de Baugé, de Cholet, de Saumur, de Segré. Les communes signalées dans ce travail sont au nombre de quatre-vingt-six : douze pour Baugé, vingt-huit pour Cholet, trente-deux pour Saumur, quatorze pour Segré. L'auteur prend soin, et on doit lui en tenir compte, de noter les travaux faits par ses devanciers sur chacun des monuments qu'il indique et dont il signale les particularités. Le nombre des dolmens ou peulven, rouler ou pierres branlantes, relevés par lui, s'élève à plus de cent; il en décrit avec soin les formes et les espèces variées: il ne manque pas non plus de recueillir les traditions et les croyances

populaires qui se rattachent à quelques-uns de ces monuments ; il essaye d'en pénétrer le sens ou bien d'en découvrir l'origine.

Je ne crois pas nécessaire de reproduire ici, soit par des citations, soit par des analyses, les différentes conjectures émises à ce sujet par l'auteur, conjectures qui sont d'ailleurs très-contestables ; elles prouvent seulement tout le soin qu'il a mis dans l'exécution de son travail et son vif désir de découvrir la vérité.

Souvent, à propos d'un dolmen ou d'une arme et d'une sépulture appartenant à l'époque qu'il veut faire connaître, il entre dans des explications très-détaillées, toujours curieuses. Je signalerai le commentaire relatif à des haches en pierre trouvées dans la commune du Puits-Notre-Dame, de l'arrondissement de Saumur. Ces haches en pierres que les habitants du pays nomment *pierres de tonnerre*, parce que, au dire de Bodin, ils les croient tombées du ciel, ont été trouvées en très-grand nombre dans l'arrondissement. M. Godard-Faultrier cherche à démontrer qu'il ne faut pas seulement les considérer comme des armes de guerre, mais qu'il faut encore y attacher un sens religieux ; elles pourraient, suivant lui, servir à expliquer la formule célèbre des tombeaux de l'époque romaine *Sub ascia dedicavit*, formule qui a donné lieu à tant de commentaires et qui n'est pas encore expliquée d'une manière complète et satisfaisante.

Pour compléter ce compte rendu d'un travail dont l'importance est facile à comprendre, je dois dire que M. Godard-Faultrier y a joint une carte de chacun des arrondissements qu'il décrit, — carte sur laquelle sont indiqués tous les monuments celtiques découverts ou encore debout ; chaque espèce de monument est figurée par un signe spécial qui permet de le reconnaître aisément.

Le même archéologue est auteur de quatre notices qui, sans avoir la même étendue ni la même importance, ne présentent pas moins beaucoup d'intérêt. La première de ces notices est relative à l'hôpital Saint-Jean, cet Hôtel-Dieu de la ville d'Angers dont la fondation remonte à l'année 1153, et qui, au mois d'avril de l'année 1860, aurait été menacé d'une destruction que rien ne pourrait justifier. L'auteur commence par rappeler que le 28 mars 1848, le Ministre provisoire de l'instruction publique écrivait au maire d'Angers : « Je suis informé que l'administration municipale d'Angers aurait le projet de faire démolir l'hôpital de cette ville construit par Henri II en 1153.

« Je vous prie de me donner des renseignements positifs sur ce projet, afin que je puisse aviser, s'il y a lieu, aux moyens propres à prévenir la destruction d'un édifice qui paraît mériter d'être

« conservé. » L'auteur ajoute que si, à une époque aussi difficile, le Ministre ne perdait pas de vue l'hôpital d'Angers, on ne doit pas moins attendre du gouvernement actuel, dont la sollicitude pour nos monuments historiques est un besoin de chaque jour. Les détails que donne M. Faultrier sur l'hôpital Saint-Jean justifient à tous égards les craintes que l'on pourrait avoir sur sa destruction : la grande salle, la chapelle, le cloître, les caves et les greniers sont des monuments du plus haut intérêt et tous, en majeure partie, du douzième siècle.

« La grande salle est rectangulaire, longue de 60 mètres dans « œuvre, large de 22 mètres 50 centimètres. Ses belles voûtes sur- « haussées et ogivales, à compartiments et surpendentifs non distincts, « toutes sur plan carré, à double croisée de nervure et en pierre, « sont soutenues par quatorze colonnes dégagées et par vingt-deux « colonnes engagées; elles forment trois nefs. Cette salle est dans le « plan de l'ouest à l'est, la porte à l'ouest; les fenêtres sont à plein « cintre. En avant de la porte est un couloir séparant la chapelle du « cloître.

« La chapelle est sur plan carré, longue de 15 mètres sur même « largeur. Les voûtes, en pierre et à nervures, sont soutenues par « deux piliers.

« Le cloître, renfermant un espace long de 18 mètres sur 13 de « large, est formé d'arcs romans à colonnes géminées vers le nord et « vers l'est. Le côté sud est plus moderne, et date du seizième siècle.»

Les caves à voûtes d'arêts, en pierre, sont établies sur le roc schisteux, dans lequel des rigoles ont été ménagées pour l'écoulement des eaux. Le vin ne peut manquer de s'y conserver frais.

Les greniers, vaste pièce divisée en trois nefs par deux rangs de piliers et d'arches dans le style de transition du douzième siècle, sont au-dessus des caves. La charpente ogivale, car il n'y a pas de voûte, est de belle proportion. Des fenêtres vers l'ouest, très-étroites, mais très-longues, peuvent permettre à l'air de circuler librement et de favoriser la conservation des grains. Vers le nord les fenêtres sont organisées avec oculus en losange dans chaque timpan.

La grande salle et la chapelle présentent de beaux types du style Plantagenet.

« L'hôpital d'Angers me semble être, dit M. Parker, auteur anglais fort distingué (pages 506 et suivantes du Bulletin monumental de M. de Caumont, année 1859), l'édifice du style le plus avancé de son époque, parmi tous ceux que j'ai vus ou dont j'ai pu me procurer une description authentique, en quelque partie de l'Europe. Il a

été fondé par Henri II, l'année même qu'il monta sur le trône d'Angleterre (1154). La voûte avec ses arceaux est remarquablement belle; elle a une ressemblance parfaite avec le style anglais primitif, ressemblance trop étroite pour n'être que purement accidentelle; et comme Henri II tint souvent sa cour à Angers, et que sa cour était fréquentée par un grand nombre de seigneurs et de prélats anglais, il semble très-probable qu'ils rapportèrent avec eux dans leur pays de nouvelles idées, l'architecture étant alors une passion dans toutes les classes de la société.

« L'observation de M. Viollet-le-Duc, qu'il y eut à toutes les époques un élément byzantin dans le gothique anglais provenant de l'Anjou, me paraît bien fondée.

« Il existe dans cette province une classe particulière d'édifices que les antiquaires français désignent sous le nom de style Plantagenet, et quoique ce style ne soit pas anglais, il peut avoir beaucoup servi à l'instruction des architectes de la Grande-Bretagne. »

Ces détails sont suivis de recherches et de citations d'après lesquelles l'auteur tend à établir que le style gothique primitif anglais est originaire de l'Anjou et fut importé en Grande-Bretagne par les Plantagenets. Quant aux différences qu'il est facile de remarquer dans divers bâtiments dont l'hôpital Saint-Jean se compose, l'auteur les explique en faisant remarquer que ce monument, fondé en 1153, ne fut complètement achevé que l'année 1184. « Il est vraiment remarquable, dit-il, de saisir au vif, sur les différentes constructions de notre Hôtel-Dieu, les immenses progrès que fit l'architecture en Anjou dans ce laps de temps de trente années. »

La seconde notice a pour objet la commune de Saint-Georges-du-Bois, située dans le canton de Beaufort, arrondissement de Baugé, département de Maine-et-Loire. M. Godard-Faultrier signale dans cette commune des traces de monuments celtiques de plusieurs genres et dont quelques-uns ne manquent pas d'importance. C'est un appendice très-curieux au travail dont j'ai parlé en commençant ce rapport. L'auteur signale une sépulture de 50 centimètres de profondeur, établie sur un plan circulaire d'environ deux mètres de diamètre. « De grosses pierres brutes formaient un cercle, dit-il, au centre duquel gisaient pêle-mêle des ossements humains et d'animaux enfouis sous une couche de terre surmontée de trois ou quatre pierres également brutes. » L'auteur ajoute que cette sépulture ressemblait beaucoup à celle que l'on voit au musée de Cluny à Paris, et qui porte cette indication : « Tombeau d'un chef celtique trouvé à la Varenne Saint-Hilaire près Paris. » Dans le même champ, on a constaté la

présence de briques à crocettes d'origine gallo-romaine et quelques vestiges d'une ancienne voie allant de l'ouest à l'est. Plus loin sont encore apparents les débris d'une chapelle sous le patronage de Saint-Georges-du-Bois, et dont l'origine remontait aux premiers temps du christianisme : l'auteur entre à cet égard dans quelques détails curieux que je me contente de signaler.

Il décrit dans les termes suivants un *souterrain-refuge* creusé dans le tuf, situé près du bourg de Saint-Georges, et qui mérite, comme il le dit, une visite spéciale: « Vous descendez (p. 213) dans une cour profonde, après quoi, au moyen d'une échelle, vous montez de quelques mètres et vous entrez, muni d'une bougie et en rampant, dans un corridor allant de l'ouest à l'est, à droite duquel se trouve une chambrette dont le fond est semi-circulaire et percé d'un soupirail. Reprenant le corridor, vous trouvez à main gauche une seconde chambre de même forme que la première, mais plus vaste, puis une troisième plus petite en face et à votre droite : chacune d'elle a son soupirail. Le corridor vous conduit ensuite dans un couloir transversal allant du nord au sud, aux extrémités duquel, et se faisant face, sont une quatrième et cinquième chambres. Celle qui est vers le sud donne accès à une sixième pièce dont le fond est à l'est. Revenant sur vos pas par le même couloir transversal, vous rencontrez vers l'ouest un troisième corridor qui servait autrefois de seconde entrée ou de sortie, comme l'on voudra. Revenant toujours sur vos pas, dans le couloir transversal, vous trouvez à son milieu et vers l'est une septième chambre. Reprenant encore le même couloir et vous dirigeant vers le nord, vous apercevez vers l'est une assez longue et fort étroite gorge qui vous mène dans une huitième chambre plus vaste que les autres : sa longueur est de quatre mètres, sa largeur de trois, sa hauteur de deux ; au fond est un autel de pierre ; à droite et à gauche paraissent des bancs, également en pierre et de même grain que le rocher calcaire dans lequel ce souterrain-refuge est creusé. Cette huitième chambre porte le nom de chapelle de Saint-Sicot. Quel est ce saint ? Je l'ignore complètement.

« Ces huit pièces, qui la plupart sont précédées de petites gorges très-étroites et où l'on distingue des soupiraux, puis des rainures de porte et des trous de boulins pour y glisser des barres de bois, ces huit pièces, dis-je, ne présentent aucune trace de maçonnerie ; cependant, j'ai cru remarquer à la voûte de la chapelle une sorte d'enduit qui pouvait avoir reçu des peintures. Les habitants de la contrée disent qu'on y voyait autrefois des étoiles, le soleil et la lune : ce n'est pas invraisemblable.

« Quoi qu'il en soit, ce souterrain-refuge pouvait contenir plus de deux cents personnes. »

M. Godard-Faultrier hésite à se prononcer sur l'époque à laquelle remonte l'établissement de ce souterrain. Toutefois, le voisinage où il se trouve de l'église le porte à croire qu'il est de la même époque, c'est-à-dire du douzième siècle. L'auteur signale encore, non loin du bourg et le dominant un peu, les restes de l'ancien château, dans lequel on trouve encore des vestiges d'anciennes peintures et des inscriptions en devises qu'il a eu soin de reproduire.

La troisième notice est consacrée à Toussaint, petite église d'Angers, dont la fondation remonte à l'an 1028, et qui, après avoir reçu des destinations bien différentes, est devenue, depuis 1843, un musée des antiquités trouvées dans la ville et aux environs.

Toussaint fut primitivement une aumônerie, environnée d'un cimetière pour l'inhumation des pauvres et des pèlerins. En 1048, vingt ans après sa fondation, l'aumônerie devint un petit monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dirigé par les religieux de la Trinité de Vendôme et de Lesvières. Au commencement du douzième siècle les Bénédictins furent remplacés par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. L'église de cette aumônerie, d'une exécution remarquable, était considérée à bon droit comme un modèle dans son genre.

Bodin en parle comme d'un chef-d'œuvre, et Rondelet, architecte du dôme de Sainte-Geneviève, qui n'avait pas l'amour du gothique, a consacré plusieurs pages et un dessin à cette église. (*Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*. T. III, 184.)

Toussaint, depuis la révolution de 1789, fait partie du dépôt des subsistances militaires, et, l'église exceptée, sert encore à cet usage. Au mois d'août 1815, l'église devint une écurie pour la cavalerie prussienne, et l'écroulement des voûtes date de cette époque. De 1815 à 1843, ce beau monument devint un magasin de planches loué à un menuisier.

Depuis 1843, que l'église de Toussaint a été transformée en musée d'archéologie, des travaux d'appropriation et des fouilles ont été faites. Il en est résulté plusieurs découvertes importantes, dont M. Godard-Faultrier rend compte avec son exactitude accoutumée. L'une des plus remarquables est la sépulture du fondateur de l'aumônerie de Toussaint, Girard, chantre et chanoine de la cathédrale d'Angers, mort vers la seconde moitié du onzième siècle. Voici comment l'auteur s'exprime au sujet de cette découverte, p. 249-50 :

« Vers le centre de la nef actuelle, à 2 mètres du mur sud et à la profondeur de 66 centimètres, j'aperçus une pierre tombale en ar-

« doise d'une seule pièce, cintrée du côté de l'ouest et carrée vers l'est.
« Sous cette pierre, qui a de longueur 2 mètres, de largeur, vers la
« tête, 70 centimètres, vers les pieds, 56 centimètres, et d'épaisseur
« environ 12 centimètres, je trouvai, à 1 mètre 50 centimètres de
« profondeur, au-dessous de ladite pierre d'ardoise, un cercueil en
« forme d'auge et en pierre coquillière recouvert de plusieurs ar-
« doises brutes. Il est long de 1 mètre 80 centimètres de dedans en
« dedans, et de 2 mètres en dehors; il a de largeur, vers les épaules,
« 70 centimètres, vers le milieu 50, vers les pieds 40, également en
« dehors.

« Il renfermait un corps orienté de manière que la face regardait
« le lever du soleil à l'époque du solstice d'hiver.

« Il renfermait aussi les objets suivants :

« 1° *Des chaussures qui disparurent au toucher*; 2° *des restes de*
« *vêtements*; 3° *les débris d'un bâton de bois* long de 1 mètre
« 70 centimètres, que surmontait une croix grecque en étain, pattée,
« à branches égales, ayant d'envergure 14 centimètres. Ce bâton
« occupait la droite du défunt. Également à sa main droite, mais en
« dehors du cercueil, on vit un calice en étain avec pédoncule en
« partie brisé; ce calice était placé dans un creux caché par une
« ardoise brute posée verticalement; il reposait sur une autre ar-
« doise couchée horizontalement. Toujours en dehors du cercueil,
« mais à main gauche du défunt, c'est-à-dire vers le nord, on aperçut
« une autre petite grotte, composée de trois ardoises brutes, dans
« laquelle était un *vase en verre* avec pédoncule en pointe, ayant
« la panse en forme de gobelet: cette lampe sépulcrale contenait
« une substance durcie et oléagineuse.

« Point de charbon ni de pots à feu. »

• Tous ces débris sont présentement déposés au Musée des anti-
quités.

L'auteur décrit encore deux crosses, l'une du douzième, l'autre du
treizième siècle, qui ont appartenu à Robert I^{er} et à Robert II, abbés
de Toussaint, dont l'ornementation est assez remarquable; deux
lithographies jointes au texte permettent d'en juger. Cette notice
curieuse est terminée par un catalogue des objets qui composent le
Musée d'archéologie établi dans cet ancien monument.

Les travaux d'archéologie de M. Faultrier se terminent dans ce
volume par une note de quelques pages sur la crypte des évêques
dans la cathédrale d'Angers, note à laquelle est joint un plan très-
fidèle de cette cathédrale et la crypte, qui fut ouverte et visitée le
14 novembre 1860.

Pour ne rien omettre dans l'analyse de ce volume en ce qui concerne l'archéologie, je dois signaler une série de mémoires dont M. l'abbé Barbier de Montaut est l'auteur, auxquels il a donné le titre d'*Études ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers*. Bien que dans ce travail l'histoire proprement dite ait la première place, l'archéologie cependant y tient un rang qui n'est pas sans importance. Il est parfois difficile de séparer les détails qui la concernent de ceux qui appartiennent à l'histoire ; je signalerai cependant une notice de quelques pages sur le fer à hosties que possédait naguère la commune de Chaufont, dans le canton de Chalennes-sur-Loire, arrondissement d'Angers. Ce fer, qui, suivant l'auteur, remontait au treizième siècle, a été vendu à un marchand de curiosités de la ville. Composé de deux longues tiges croisées terminées à chaque extrémité par une large plaque, ce fer peut reproduire six hosties à la fois, trois grandes et trois petites; les grandes, affectées au service de l'autel, les petites, à la communion des fidèles. Sur l'une des grandes, on voit figuré « Dieu imberbe, la tête entourée du nimbe crucifère, vêtu d'une robe attachée à la ceinture et d'un manteau qu'il rejette en arrière, assis sur un trône allongé, soutenu par deux colonnettes et deux crochets fleuronés. » Ses pieds ne sont pas représentés, dit M. l'abbé Barbier de Montaut, pour indiquer sa nature céleste ou glorifiée. Il lève la main droite et bénit à trois doigts, au nom de la sainte Trinité, le globe du monde qu'il tient dans sa gauche, et la croix symbolise la rédemption. Deux baies, divisées par un meneau central et tréflées avec quatre feuilles au tympan, éclairent cette scène grave, sévère, que le moyen âge nommait la *Majesté de Dieu*. Ce genre d'hosties était destiné à l'exposition du Saint-Sacrement sur l'autel, ou bien à la communion des prélats officiants. Les deux autres grandes hosties représentent Jésus-Christ attaché à la croix, le corps caché par une draperie ; le soleil et la lune défilent ; au milieu, le monogramme de Jésus *INRI*. Sur un des moules, à la partie supérieure, on voit une fleur de lis dont la tige était transformée en croix, et dont les branches étaient chargées de roses. Les hosties de ce genre étaient destinées aux prêtres célébrants. Les hosties plus petites, qui devaient être distribuées aux fidèles à la communion, portent seulement la sainte face nimbée, accostée de six roses, avec le monogramme du Christ figuré par trois lettres, J H S.

Je citerai encore dans les articles de M. l'abbé de Montaut un inventaire des reliques de l'église de Chalennes-sur-Loire, ainsi que des détails curieux sur les reliques de Robert d'Arbrissel et sur la chasse qui les renfermait.

Bien que le second volume du répertoire archéologique consacré aux travaux de l'année 1861 ne contienne pas un aussi grand nombre de Mémoires d'archéologie que celui de l'année précédente, on y trouve cependant plusieurs notices curieuses qui méritent d'être signalées. C'est d'abord une note de quelques pages, due à M. Godard-Faultrier, sur les sépultures dites *pones*. Dans cette note, le président de la commission de Maine-et-Loire signale divers trous ovoïdes creusés dans la roche coquillière mesurant 1 mètre 33 centimètres, en profondeur, et 1 mètre en largeur, situés dans la commune de Tigné, arrondissement de Saumur, à droite et à gauche de la route de grande communication qui conduit de Chemillé à Doué. Plusieurs de ces trous renfermaient des fragments de vases, du charbon de bois et des ossements. L'auteur les considère comme des sépultures gauloises, et, pour expliquer le nom particulier de *pones* qu'il leur donne, il cite un passage de la notice de M. Paren-teau, insérée dans le Bulletin de la Société archéologique de Nantes (1^{er} et 2^e trim., année 1860) sur des excavations du même genre découvertes à Pouzauges en Vendée : « On appelle *pones*, en Vendée, d'énormes cuves dont on se sert pour lessiver le linge. Par analogie ou par extension, on a donné ce nom à des fosses circulaires et ovoïdes creusées dans un sable très-résistant. « L'une de ces fosses « (p. 29), la plus remarquable, profonde de 2 mètres 10 et de 1 mètre « 05 de diamètre, présenta : 1^o cinquante centimètres de terre vé-
« gétale ;
« 2^o De gros moellons schisteux ou granitiques, ayant tous été
« soumis à l'action d'un feu très-violent ;
« 3^o Une couche de silex blancs, cassés, de la grosseur d'un œuf ;
« 4^o Une couche de tessons de vases pilés très-fins ;
« 5^o Une masse de cendres mêlées de charbon d'if et de hêtre,
« mélangées de nombreuses esquilles d'os blanchis et rendus poreux
« par l'action du feu. Dans cette masse de cendres de 1^m 45 de
« hauteur, on recueillit :
« I. Un dolium, en terre grise légèrement rasée, à large panse, à
« goulot rétréci, sans anses, à fond plat, portant autour du cou un
« ornement cordonné, obtenu au moyen de pressions alternatives
« faites par le pouce sur l'argile non cuite. Hauteur, 1^m ; diamètre,
« 0^m 60 ; épaisseur, 0^m 03 ;
« II. Une vingtaine de vases tous brisés, qui avaient été faits sur
« le tour, en terres grossières, brunes, blanches et rouges ;
« III. Des armes et des ustensiles en fer, parmi lesquels : un fer
« de flèche avec douille ; une cuiller avec anneau à l'extrémité du

« manche; un éperon en fer, la pointe à base triangulaire et courte;
« un fer à cheval très-petit, à bords ondulés avec clous à têtes rec-
« tangulaires, fortement en relief, le tout bien forgé; une clef
« très-grossière, etc. »

On trouve dans le même volume (p. 8) une note sur la lanterne funéraire de l'ancien cimetière Saint-Nicolas, à Saumur. Elle est située à quatre-vingts mètres environ devant le côté sud de l'église Saint-Nicolas, derrière les maisons qui bordent la grande rue de ce nom, ce qui fait qu'elle échappe à tous les yeux : « Ce monument « tout en pierre, dit l'auteur de la note, M. Blondeau, date de la fin « du treizième siècle; son plan est un carré terminé par une pyra- « mide à huit pans, dont le sommet s'élève à environ douze mètres « au-dessus du sol. La partie carrée a trois mètres de hauteur, « depuis le sol jusqu'à la naissance de la pyramide; chacun de ses « angles, très-épais et légèrement prolongé par un clocheton, a deux « égouts. Sa dimension *dans œuvre* est de 5 mètres 53 centi- « mètres de longueur, sur 4 mètres 43 centimètres de largeur; « cette lanterne est percée sur chaque face d'une grande arcade « en cintre surbaissé. »

On sait que ces sortes de monuments, connus vulgairement sous le nom de *Lampier* ou *Lanterne des morts*, ont été placés pendant le moyen âge dans presque tous les cimetières de la France, et que la nuit on allumait un fanal à leur sommet, dans le but de rendre hommage aux trépassés, suivant les uns, d'annoncer aux voyageurs et aux passants la présence d'un cimetière, suivant les autres. On veut aussi que le motif qui faisait élever ces fanaux ait été de préserver les vivants des revenants et des esprits de ténèbres, dont l'imagination des hommes du moyen âge peuplait les cimetières pendant la nuit. On connaît en France un assez grand nombre de monuments du même genre très-variés dans leurs formes; assez souvent ils faisaient partie de chapelles sépulcrales placées au milieu des cimetières, dans lesquelles était célébrée l'office des morts. M. de Caumont, dans le tome VI (p. 323) de son Cours d'antiquités monumentales, a décrit un assez grand nombre de ces lanternes; une des plus célèbres est celle qui se voyait autrefois à Paris dans le cimetière des Innocents. Celle de l'église Saint-Nicolas de Saumur n'avait pas encore été signalée, et méritait peut-être un peu plus de détails. Je ne terminerai pas ce rapport sans faire mention d'une notice curieuse, due à l'infatigable président de la Commission, M. Godard-Faultrier, sur la commune et l'abbaye de Fontevault. Au milieu des renseignements historiques dont cette notice est remplie, on trouve

quelques détails d'archéologie. Voici la description donnée par l'auteur d'une crosse du douzième siècle, que l'on a considérée longtemps comme étant la crosse du fondateur de Fontevrault, le fameux Robert d'Arbrissel : « Cette crosse de cuivre, avec émaux champ-
« levés, se compose (p. 216) d'une *volute*, d'une *petite galerie* au
« bas de la volute, d'une *pomme à jour* et d'une *douille*, le tout
« haut de 32 centimètres. »

« L'enroulement de la volute n'est pas cylindrique, car en coupe
« il présenterait une forme d'amande ; l'émail en est bleu et losangé.
« Cette volute figure un serpent qui mord l'une des ailes d'un saint
« Michel-Archange, lequel, à son tour, donne un coup de lance à
« un dragon porté sur deux pattes de lion. La petite galerie, au bas
« de la tige de la volute, est en cuivre doré et représente des feuilles
« d'acanthé les pointes en haut. La pomme, également en cuivre
« doré, est formée d'animaux fantastiques enroulés avec une grâce
« charmante. Quant à la douille, elle est émaillée de bleu et ornée
« de rinceaux dorés d'une extrême élégance ; trois reptiles chimé-
« riques, au corps allongé, la contournent et ont la tête en bas.
« De petites perles fines brillent dans les yeux de l'archange et des
« reptiles ; de jolis crochets en cuivre décorent la crête extérieure
« de la volute. Tout ce qui tient à la décoration est d'un travail
« admirable, mais les animaux et le saint Michel sont d'une facture
« qui laisse à désirer ; cette observation peut s'appliquer générale-
« ment à toutes les œuvres du douzième siècle. »

Après avoir donné quelques détails sur la provenance de cette crosse, M. Godard-Faultrier établit d'une manière irrécusable que c'est à tort qu'on en a longtemps attribué la possession au bienheureux Robert d'Arbrissel. Ce saint personnage ne consentit jamais à porter le titre d'abbé, et cette crosse était de matières trop précieuses pour lui : le style accuse la fin du douzième siècle, et Robert mourut au commencement de ce même siècle. D'ailleurs, ajoute l'auteur, notre bienheureux se contenta d'être appelé maître, et ce qui convenait le mieux comme insigne à cette qualification, c'était un bâton, et ce bâton, les fontevristes de Chemillé le possèdent encore. Il est long de 1 mèt. 45 cent. ; il se termine en bas par une pointe de cuivre, et en haut par un *tau* en cristal de roche monté en cuivre. M. Godard-Faultrier explique la présence de cette crosse dans le tombeau de Robert d'Arbrissel par le dépôt qui en aura été fait par quelques mains pieuses, plus d'un demi-siècle après sa mort, pour consacrer ce titre d'abbé qu'il n'avait jamais voulu prendre, et dont en définitive il avait exercé le pouvoir.

LE ROUX DE LINCY,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST, tome 1^{er}. — 1858-1860.
— Brest, 1861; un volume in-8° de XXXIX et 474 pages, avec
planches.

« Une Société est établie à Brest sous le nom de *Société académique de Brest*, dans le but de s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques et historiques, de ceux surtout qui concernent la ville de Brest et le département du Finistère. » — Tels sont les termes de l'article premier du règlement de cette Société, autorisée par arrêté du préfet du Finistère, en date du 22 juin 1858, et dont les statuts ont ensuite été approuvés par le Ministre de l'instruction publique, le 20 janvier 1859.

La création d'une Société académique à Brest n'est pas un fait nouveau, est-il dit dans la préface du volume dont nous avons à rendre compte. Au dix-huitième siècle, cette ville possédait une Académie de marine qui s'est honorée par de nombreux et sérieux travaux, et dont les membres avaient obtenu de l'Académie des sciences les privilèges de membres correspondants. Il y avait là une tradition bonne à continuer, et c'est un des motifs qui ont déterminé les fondateurs de la Société académique. Ils ont surtout été encouragés dans cette tentative par l'appui que leur assurait la bienveillante sollicitude du Ministre de l'instruction publique pour tout ce qui peut contribuer à développer le mouvement intellectuel de la province. La ville de Brest renfermait d'ailleurs en elle tous les éléments d'une Société capable de sérieux travaux. En dehors de la marine et des corps savants qui s'y rattachent, elle compte encore un certain nombre d'érudits versés dans tous les genres d'étude (1).

Depuis sa fondation, la Société académique de Brest a publié trois bulletins, formant un volume présentant le résumé des travaux pendant les années 1858-1860. La première partie de ce volume est consacrée à des procès-verbaux très-sommaires des séances tenues par la Société, et la seconde aux lectures qui ont occupé ces séances, lectures de tout genre, poésie, littérature, sciences, mathématiques, etc. Une part assez large est réservée aux Mémoires plus par-

(1) Une Société d'émulation avait été fondée à Brest en 1832; mais elle se proposait surtout de répandre l'instruction par des cours gratuits, d'encourager les recherches en tout genre, en ouvrant des concours et en accordant des prix; ses publications se bornaient à un *Annuaire de Brest et du Finistère*. La série de ces annuaires qui comprenaient tous les renseignements statistiques de nature à intéresser les hommes publics et les particuliers paraît ne pas avoir été continuée depuis 1849.

ticulièrement du ressort de la section d'histoire, et dont nous nous contenterons en conséquence de donner les titres. C'est d'abord un travail intitulé : *la Marine française et le port de Brest sous Richelieu et Mazarin*, dû au laborieux président de la Société, M. Levost, auquel les bulletins suivants doivent encore *la Maison de l'espion, à Lanninon, près de Recouvrance*, épisode de l'histoire de Brest qui remonte à l'année 1707, et le *Procès d'Alexandre Gourdon, espion anglais décapité à Brest en 1769* ; puis une *Etude historique et critique sur la Ligue en Bretagne*, par M. Duseigneur, auteur d'une *Etude sur la légende des siècles*, de Victor Hugo, qui figure aussi dans le Bulletin de la Société de Brest ; et enfin une *Notice historique de M. Fleury, Sur le couvent et l'église des Carmes de Brest*.

Les articles concernant l'archéologie proprement dite sont au nombre de quatre ; nous allons les examiner successivement en suivant l'ordre où ils sont placés dans ce volume.

Le premier à pour titre : *Etude sur une forêt sous-marine dans l'anse de Sainte-Anne*.

L'auteur de ce travail, M. Delanaud, après avoir rappelé que plusieurs forêts sous-marines ont déjà été signalées sur les côtes de la Bretagne, et particulièrement dans le Finistère, donne des détails intéressants sur une découverte du même genre qui a eu lieu non loin de Brest. L'anse de Sainte-Anne, où l'existence d'une ancienne forêt vient encore d'être constatée, est située près de l'entrée de la rade de Brest, à l'embouchure d'une vallée en partie marécageuse. Elle a environ un demi-kilomètre de large et une profondeur à peu près égale. Sur la grève, en pente douce et couverte d'un sable blanc et fin, l'on voit disséminés, presque à fleur de terre, des troncs d'arbres dont quelques-uns sont réduits par la pourriture humide à l'état d'un terreau noirâtre semblable à de l'argile et se coupant comme celle-ci au couteau. On trouve ces troncs d'arbres principalement rassemblés vers le milieu de l'anse, où ils forment une bande parcourue par une des sources qui traversent la grève, et l'on voit cette bande se continuer dans la mer à l'époque des plus basses marées. Il serait intéressant de savoir jusqu'où des sondages pourraient la suivre.

On reconnaît facilement plusieurs des essences d'arbres actuellement enfouies sous les sables : le chêne a sa couleur noirâtre, l'if à la teinte rouge de son bois, le bouleau a son écorce qui s'est conservée blanche et brillante. Enfin, la présence des noisetiers est attestée par le grand nombre de noisettes que M. Delavaud a rencontrées chaque fois qu'il a fait pratiquer des fouilles dans l'anse de Sainte-Anne.

M. Denis Lagarde a décrit une monnaie d'or de l'empereur Gratien

trouvée dans une tourbière près de Lannilis, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brest. Ce *solidus*, dont la conservation est parfaite, porte au droit l'effigie de l'empereur, la tête ceinte du diadème, et au revers deux personnages assis, l'empereur et son jeune frère Valentinien II, qu'il avait associé à l'empire, ayant derrière eux une Victoire aux ailes étendues.

Cette découverte, assez insignifiante en elle-même, offre toutefois un certain intérêt quand on se reporte aux événements qui s'accomplissaient en Bretagne vers l'époque où ce *solidus* dut être frappé. Ce fut, en effet, l'année même de la mort de Gratien, en 383, que les troupes de cet empereur abandonnèrent l'Armorique, envahie par les légions révoltées amenées de la Grande-Bretagne par Maxence, invasion qui fut le point de départ de l'émancipation de la Bretagne, et qui appela bientôt cette province à prendre place dans l'histoire comme Etat indépendant.

Une pierre tombale, provenant de l'ancienne abbaye de Landevennec, existait à Brest dans la cour d'une maison particulière. La Société académique en ayant été informée par un de ses membres et ayant paru s'intéresser à la conservation de ce monument, le propriétaire de la dalle, M. Vignioboul, s'empressa de faire don de celle-ci à la Société, et le maire en autorisa le dépôt dans le vestibule de la bibliothèque communale. Une commission a ensuite été chargée par la Société d'étudier cette pierre tumulaire et de rechercher à quel personnage elle pouvait appartenir. La troisième livraison du Bulletin de la Société académique contient le travail que M. Clerec aîné, rapporteur de la commission, a fait sur cette pierre tumulaire, et une lithographie est jointe au rapport. Le dessin montre un personnage revêtu de l'habit religieux, tenant une crosse dans la main gauche, et dont la tête paraît avoir été mitrée; mais, la dalle ayant été rognée à ses deux extrémités, ce point ne saurait être précisé d'une manière absolue. La même mutilation a fait également disparaître une portion de la légende, gravée en lettres du treizième siècle autour de la pierre. La commission a cherché à combler ces lacunes à l'aide du cartulaire de Landevennec conservé aux archives départementales, et elle croit pouvoir attribuer cette tombe à l'abbé Jean de Léon, dit le Porc, qui vivait dans les dernières années du treizième siècle. Elle ne donne au surplus cette opinion que sous toute réserve (1).

Une *Excursion dans l'arrondissement de Brest*, par M. E. Fleury,

(1) M. Levost a publié en 1838 une *Notice sur Landevennec et son abbaye*, broch. in-8° de 74 pages.

termine le premier volume du *Bulletin de la Société académique de Brest* : c'est un simple itinéraire, avec quelques notes historiques, légendaires et archéologiques sur les localités que l'on parcourt en se rendant de Brest au château de Tremazan, bâti au treizième siècle tout à fait au bord de la mer. Cette région, dit notre guide, a un aspect particulier ; tout y respire l'antiquité, le sauvage, nous dirions presque le druidisme.... Les menhirs, les anciens manoirs féodaux, les petits châteaux ou maisons fortifiées, s'y rencontrent en grand nombre. On y trouve aussi une foule de souvenirs des premiers temps du christianisme. Les pieuses légendes semblent s'être accumulées à dessein dans cette partie reculée de la vieille Armorique, et l'on y est en présence d'une multitude de noms de saints qu'on chercherait vainement hors du martyrologe breton. Quel autre livre pourrait nous donner l'indication des jours où se fête saint Rivoaré, saint Uffen ou Usven, saint Gonvel, saint Ourzal, qui marie dans l'année les jeunes gens des deux sexes qui l'ont imploré avec une fervente dévotion ; saint Ildut ou Hydultus, auquel l'église de Plourin est redevable des reliques de saint Budoc qu'elle expose à la vénération des fidèles et qui, de même que la vraie croix de saint Laud d'Angers, punissaient de mort dans l'année ceux qui se parjuraient après un serment prêté sur elles. Saint Hydultus, dépouillé violemment du bras de saint Budoc, qu'après la mort de ce saint archevêque il rapportait à Plourin, sollicita la faveur de le baiser au moins une dernière fois : saisissant alors entre ses dents le pouce et deux doigts de la main, il les mordit de telle sorte qu'il les coupa, et put ainsi s'acquitter en partie de sa mission.

Le touriste qui suivra l'itinéraire tracé par M. Fleury rencontrera aussi près de l'église de Lanrivoaré ou Lanriouaré le cimetière réservé où reposent 7,777 saints. Au milieu de ce cimetière, dans lequel on n'entre que pieds nus, au pied de la croix et près de sept pierres qui furent jadis autant de pains, se trouve une vieille souche que les pèlerins entaillent depuis des siècles sans qu'elle ait aucunement diminué. Les fragments de ce bois sacré préservent de l'incendie les habitations où l'on en conserve.

Plusieurs planches sont jointes au travail de M. Fleury. L'une d'elles représente le menhir de Kergadiou, haut de 10 mètres au moins et de 6 mètres de circonférence, près duquel existe une autre pierre presque de même longueur, mais inclinée sous un angle de 25 à 30 degrés, et qui paraît avoir été placée ainsi avec intention.

Comme on le voit, la Société académique de Brest s'est conformée à son programme. Elle s'est surtout attachée à faire une large part

aux études qui concernent la Bretagne et le Finistère, et c'est à notre avis la meilleure voie que puisse suivre une Société départementale.

La Société ne se borne pas seulement d'ailleurs à publier un *Bulletin*. Elle a provoqué la création à Brest d'un musée archéologique et artistique, et nous sommes heureux d'avoir à constater qu'elle a rencontré dans cette circonstance un extrême bon vouloir de la part de l'administration municipale. La Société enfin a mis un sujet au concours et elle accordera, en 1863, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur travail ayant pour objet :

Le Finistère au point de vue statistique, géographique, archéologique, industriel, commercial, etc., etc.

Les concurrents auront la facilité de traiter une ou plusieurs parties de la question à leur choix.

En résumé, la Société académique de Brest nous paraît appelée à occuper un rang honorable parmi les Sociétés qui se sont donné la mission de recueillir les souvenirs du passé, et nous pensons que ses premiers efforts méritent les encouragements de la section d'archéologie.

DE LA VILLEGILLE,
Membre du Comité,

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS, tome VII. *Sens*, imp. de Ch. Duchemin, 1861, in-8°, de LXXXIV et 329 pages, avec pl. en couleurs.

La Société archéologique de Sens a voulu dire aussi son mot sur la question d'Alésia. Nous regrettons que ce mot-là ne soit pas le mot de l'énigme. La dissertation sur Alesia, qui ouvre le volume, n'ajoute rien à ce qu'on sait, à ce qu'on a déjà dit au sujet de cette énigme historique. M. Giguet s'est attaché seulement à démontrer que Plutarque et Dion Cassius avaient mal compris et mal traduit en grec les *Commentaires* de César. M. Cornat, dans un rapport que la Société archéologique lui avait demandé sur la dissertation précédente, s'est prononcé pour le maintien d'*Alesia Mandubiorum* à la place que cette ville gauloise a longtemps occupée d'une manière incontestée, sinon incontestable, sur la carte des Gaulois. M. Cornat cite les actes du martyr de sainte Reine, qu'on a souvent cités pour établir la position d'Alesia antérieurement au neuvième siècle. M. Cornat cite aussi le *Manuel du pèlerin de Sainte-Reine*, par l'abbé Tridon, de Troyes, qui y donne « la traduction d'une copie des actes du martyre de la sainte, tirée, dit-il, de la bibliothèque de Mgr l'évêque d'Osnabruck. » Mais ce n'est pas une autorité que l'érudition sérieuse puisse invoquer.

Nous nous permettrons de consigner ici une réflexion que nous suggère l'analogie de tant de noms de lieux qui se rapportent à celui d'*Alesia*. Ne faudrait-il pas chercher dans ce nom une racine celtique qui spécifierait le caractère d'une certaine espèce de lieu de refuge ou de défense des Gaulois? Nous livrons humblement cette réflexion à la critique éclairée de M. Quicherat, qui a été et qui est encore le principal évocateur de la question d'*Alesia*. Nous ajouterons à l'appui du système historique qu'il soutient avec tant de talent et d'énergie au profit d'Alaise en Franche-Comté, contre Alise en Bourgogne, que les archéologues du seizième siècle étaient déjà en grande controverse pour fixer l'emplacement de la cité des Mandubiens et le théâtre du siège mémorable décrit dans les *Commentaires* de César. Dans plusieurs éditions latines des *Commentaires*, imprimées en France, la table des noms de lieux traduit Alesia par *Luxeu* ou *Lusseu*, qu'il faut distinguer de Luxeuil. Ainsi, dans la célèbre édition publiée à Francfort par Jacques Strada, de Mantoue, en 1575, avec privilège de l'Empereur et du Roi de France, nous lisons à l'index ces deux indications, qui écartent l'idée de toute confusion de la

part de l'auteur : p. 179, LUXOVIUM, *Luxeul*, et p. 178, ALEXIA, *Leuxu en la Franche-Conté; à non nullis, Alexie en la duché de Bourgogne*. Dans une autre édition antérieure de peu d'années (*Lausanne, Probus*, 1571, in-fol.), J. Rosset, qui déclare avoir revu son texte sur une foule de manuscrits, avait déjà recueilli les mêmes doutes sur la position de l'Alesia de César, comme il le constate en ces termes dans les *Nomina locorum* : *Alexia. oppidum. L'Aussois, Alesie en la duché de Bourgogne*, ou *Luxeu en la Franche Comté*.

Nous avons eu la curiosité de consulter les traductions françaises de différentes époques pour savoir comment le nom d'Alesia avait été traduit. Dans les plus anciennes traductions, nous trouvons *Alise* ou *Alixe*, quelquefois *Alexie*, et même *Aleysia*. Blaise de Vigenère avoue dans ses notes qu'il n'ose se prononcer avec connaissance de cause : « Alexia, dit-il, ville du pays de l'Auxois, auprès du bourg de Flavigny, ou Alize, mais c'est une conjecture, car les marques en sont éteintes. » Cependant, Guillaume Paradin qui décrivait la Bourgogne trente ou quarante ans avant que Vigenère eût publié sa traduction des Commentaires, annonce pourtant qu'on voyait encore quelques vestiges de l'antique Alesia près d'Alise-Sainte-Reine : *Mandubiorum Alexia, ejus hodie vix rudera extant. (De antiquo statu Burgundiæ liber. Lugduni, apud Steph. Doletum, 1542, in-4°, page 133)*. François de Belleforest dit expressément dans sa Cosmographie universelle imprimée en 1575 que « la cité d'Alixe fut tellement ruinée avec la puissance des Celtes qu'à présent on n'y voit apparence quelconque que jamais il y ait eu ville ni édifice quelconque, le seul nom restant pour mémoire. » On raconte cependant que Jacques Strada, lequel préparait son édition des Commentaires aux dépens de Ferdinand Gonzague, vice-roi de Sicile, dont il était l'architecte et le secrétaire (nous croyons qu'il serait nécessaire de fixer d'abord l'existence de ce Ferdinand d'après la généalogie des Gonzague), fit pratiquer des fouilles considérables sur le mont Auxois, et parvint à reconnaître les travaux de siège exécutés par César autour d'Alesia. Le plan topographique qu'il a levé sur les lieux est en effet beaucoup plus détaillé et moins hypothétique que celui qui fut dressé au commencement du seizième siècle par un ingénieur militaire, et que nous rencontrons avec le nom de l'illustre Giocundo dans les éditions des Commentaires publiées en Italie.

On nous pardonnera cette longue digression en faveur de l'importance et de l'intérêt du sujet. Nous avons parlé trop longuement d'Alesia pour accorder beaucoup de place à l'examen de la géographie ancienne du département de l'Yonne, par M. Dey, quoique ce

travail d'histoire locale puise souvent ses sources dans l'archéologie et emprunte d'utiles matériaux à des inscriptions gallo-romaines découvertes à diverses époques dans le département. Ces inscriptions seront réunies et définitivement expliquées dans le vaste recueil que le savant M. Léon Renier rassemble depuis longtemps, et qui formera les annales épigraphiques des Gaules.

Dans une description un peu trop prolixe des verrières de la cathédrale de Sens, M. l'abbé Brullée nous a fait connaître les nombreux sujets hagiologiques que représentent ces vitraux, exécutés du 13^e au 16^e siècle, et si différents les uns des autres sous le rapport du mérite de l'exécution. Nous regrettons qu'il n'ait pas cherché les éléments de sa description dans la *Légende dorée* de Voragine, qui était autrefois le seul manuel des artistes, imagiers ou peintres verriers. Le *maître de l'œuvre* esquissait toujours d'après ce livre adopté et consacré par l'Église jusqu'aux premières protestations de la Réforme, les sujets qu'il confiait à ses élèves ou apprentis. M. l'abbé Brullée aurait bien fait de compulsier davantage les comptes de la fabrique pour y découvrir tous les noms des artistes auxquels l'art est redevable de ces beaux ouvrages de la peinture sur verre.

Ainsi, nous ne savons rien absolument des verriers qui ont fabriqué les magnifiques vitraux du chœur, où sont représentées les histoires de saint Thomas de Cantorbéry, de saint Eustache et de l'Enfant prodigue. M. l'abbé Brullée a été plus heureux pour les vitraux du transept ; il nous apprend que le chapitre de la cathédrale acheta lui-même, en 1502, le verre destiné à fermer les fenêtres de cette partie de l'église qu'on achevait de construire, et fit un marché avec des verriers de Troyes, nommés Lyévin, Voisin, Jehan Verrot et Balthasar Gandon pour la peinture de ces vitraux, qui coûtèrent 805 livres 10 sous 6 deniers. Les verriers de Sens furent appelés aussi à concourir à la décoration de la cathédrale : Jean Hympe et son fils peignirent plusieurs verrières au prix de 7 sous le pied ; Jean Hympe le fils et Tassin Grassot peignirent l'os de la croisée pour 4 livres tournois. Une de ces verrières ne contient pas moins de 346 pieds de peinture, et coûta 75 livres 6 sous. Il est fâcheux que nos constructeurs d'églises ne puissent ressusciter ces habiles verriers, afin de leur commander au même prix quelques-uns de ces ouvrages qui sont faits pour désespérer les meilleurs artistes de notre temps.

M. G. Juliot a reconstitué l'armorial des archevêques de Sens depuis le douzième siècle, c'est-à-dire depuis l'origine des armoiries, car il n'a pas tenu compte de la fantaisie héraldique de nos pères, qui don-

naient des écussons armoriés aux saints évêques que la légende avait fait remonter à saint Savinien, au milieu du troisième siècle. Cet armorial épiscopal, accompagné des blasons en couleurs, est appelé à rendre des services continus aux archéologues qui pourront fixer la date d'un vitrail ou d'un objet du culte ou d'un manuscrit, à l'aide de l'explication des armoiries qu'ils y verront représentées. Nous ne savons pas s'il faut regarder comme un complément de l'armorial les deux belles planches qui terminent le volume, et qui reproduisent un fragment du suaire de sainte Colombe et le suaire de saint Victor, conservés au trésor de la cathédrale de Sens. Ces deux magnifiques spécimens des tissus en soie brochés d'or du moyen âge auront sans doute donné lieu à des recherches historiques qui se retrouvent peut-être dans un volume précédent du Bulletin de la Société archéologique de Sens.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LES ÉCOLES ESPAGNOLES AU QUINZIÈME SIÈCLE.

ANTONIO DE LEBRIJA.

L'Histoire littéraire du quinzième siècle en Espagne embrasse une époque des plus intéressantes par l'activité intellectuelle qui la caractérise. Ce siècle contient en préparation tous les germes du grand éclat que va jeter le seizième. Il vit en finissant l'adjonction de ce royaume d'Aragon, toujours si énergique, et déjà florissant et policé, aux forces dès longtemps exercées de la Castille, uniquement guerrière; union mémorable, dont l'effet immédiat fut la paix intérieure, la ruine définitive du croissant et la formation de la nationalité espagnole. De ces glorieux événements les esprits reçurent un ébranlement salutaire qui, combiné avec la découverte du nouveau monde, la prise de Constantinople, et l'émigration en Occident des savants grecs, dépositaires de la sagesse de l'antiquité, amena un déploiement d'activité fertile en grands résultats littéraires et politiques. Il y avait un danger à craindre, l'enivrement d'orgueil que tant de grandeur devait causer.

L'Espagne qui, depuis Alphonse X, a perdu moralement du terrain dans les affreux désordres du quatorzième siècle, met à profit le calme dont elle jouit maintenant pour réparer ses ruines intellectuelles. Quelle vive curiosité se manifeste tout à coup! quelle soif de savoir et de connaître! Les plus hauts personnages continuent à donner l'exemple; ils savent se battre et étudier. Mendoza, Manrique, Haro, Cabra, grands noms qui figurent au premier rang dans les *Cancioneros* et dans les bulletins de bataille. Dans leur enthous-

siasme pour les lettres antiques, les Velasco, les Manrique, les Gutierre, ne croiront pas déroger en montant dans les chaires de Salamanque et d'Alcala. Ce sont les fortes générations du quinzième siècle, qui ont préparé les brillantes destinées de Charles-Quint, comme les hommes élevés à l'école de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, ont fait la grandeur de ce qu'on nomme le siècle de Louis XIV. Louis XIV termine le dix-septième siècle; il ne l'a pas inspiré, et il est loin de le représenter tout entier.

Littérairement parlant, le quinzième siècle est une époque de préparation, de transition, un âge d'érudition et de critique, plutôt que d'invention originale. Enquête de son génie, l'Espagne, pareille à l'homme adolescent, pleine à la fois de séve et d'ignorance, rêve et se recueille. Encore sans aplomb, sans foi en elle-même, elle hésite, elle tâtonne, elle cherche partout des leçons. Dès le huitième siècle, la plupart des écoles latines avaient disparu. Les chrétiens, en se retirant vers le Nord, avaient emporté avec eux tous les livres. L'ancienne littérature ne pouvait plus s'étudier qu'isolément, au moyen d'un enseignement oral qui, dans l'absence des manuscrits dispersés ou détruits par l'invasion, devenait, sinon tout à fait nul, du moins de plus en plus imparfait. Les premières Universités qu'on essaya de fonder tombèrent presque aussitôt en décadence.

Quand les productions de l'antiquité se dévoilent tout à coup à l'Espagne, quand apparaissent à ses yeux les œuvres de ces philosophes, de ces historiens, de ces orateurs, de ces poètes immortels, elle est éblouie de tant de sagesse et de beauté. Elle s'incline en même temps devant le génie catholique de Dante; les plaintes mélodieuses de Pétrarque, les contes ingénieux de Bocace, les poésies de nos troubadours, d'un mysticisme d'amour si conforme au génie espagnol, font les délices de tous les esprits qu'un peu de feu sacré anime. L'Espagne sera complètement dominée au quinzième siècle, par la triple influence de l'antiquité, de la Provence (1) et de l'Italie. Elle y gagnera sans doute en lumières, mais en sacrifiant une partie de son génie. Séduite par les fictions de la Grèce, elle quittera la voie des traditions nationales, et, suivant la destinée commune aux nations néo-latines, elle croîtra sous la discipline grecque et romaine aux dépens de son originalité.

Politiquement constituée longtemps avant la France, ouverte par l'Aragon à l'infusion des lumières nouvelles de l'Italie, protégée par

(1) Voyez pour tous les détails à ce sujet notre ouvrage : *Espagne et Provence*, p. 403, sqq., 477, sqq. — Paris, Auguste Durand, 1 vol. in-8°.

l'inquisition contre les convulsions soulevées par la réforme, l'Espagne, retardée au début, finit par nous devancer d'un siècle dans la carrière de la civilisation. Voulez-vous avoir une idée exacte de l'Espagne vers la fin du quinzième siècle, considérez la France de François I^{er} à Henri IV. La même agitation féconde règne dans les esprits. Même dédain des traditions nationales, même enthousiasme pour les anciens. En parcourant les poésies de Jean de Mena, vous croyez lire les vers de Ronsard. Comme Ronsard, Jean de Mena, réussit à dégager le style noble de son érudition pédantesque; d'un autre côté, l'apostolat littéraire du marquis de Villena peut être comparé aux prédications de du Bellay, le *Cancionero* de Baena répond aux productions des poètes de la *Pléiade*. Sous Jean II, comme sous Charles IX, la suprême élégance consiste à farcir des strophes encore boiteuses de toute espèce de souvenirs d'histoire ancienne et de mythologie.

Quand la journée de Tolosa (1212), eût assuré la prépondérance des armes chrétiennes dans la Péninsule, les rois de Castille dirigèrent tous leurs soins vers l'instruction de leurs sujets, et firent de généreux efforts pour renouer la chaîne des temps et rallumer dans leur pays le flambeau des lumières. Alors florissaient en Italie les universités de Bologne et de Padoue; des fondations analogues furent essayées à Salamanque, Huesca et Valladolid. Mais la permanence des guerres, les discordes intestines sans cesse renaissantes, s'opposaient à leur prospérité. L'université de Salamanque, fondée en 1254, par Alphonse le Sage, était, en 1310, dans un état complet de décadence. Les Espagnols, amoureux de l'étude, étaient contraints (surtout pour la connaissance du grec), d'émigrer en France ou en Italie.

Le véritable restaurateur des études classiques en Espagne fut *Antonio Cala Jarana del Ojo*, plus connu sous le nom d'*Antonio de Lebrija*, sa patrie. C'est lui qui, par l'excellence de son enseignement et la sûreté de sa méthode, par son érudition, aussi variée que profonde, et la sûreté de ses doctrines philologiques, contribua le plus efficacement à faire renaître autour de lui la culture et le goût des lettres antiques, préluant, par l'ascendant moral, à l'ascendant politique de son pays.

Comprenant, après cinq ans d'études, le néant de l'enseignement des universités espagnoles, Antonio de Lebrija passa en Italie et rechercha partout, pendant dix années, les leçons des maîtres les plus célèbres. Il fut admis au collège de Saint-Clément, fondé à Bologne en 1364 par les soins du cardinal Carrillo de Albornoz; et

suivit en particulier le cours de Galeotto Marzio, dont il cite souvent l'autorité. A la fin de ce voyage, outre des connaissances très-approfondies en théologie, en médecine, en droit public et en droit canon, Antonio de Lebrija possédait à fond le grec, le latin et l'hébreu.

Appelé à Séville par l'archevêque Alphonse Fonseca, Antonio de Lebrija y enseigna le latin dans le palais épiscopal, et discourut publiquement sur la nécessité de réformer les grammaires et les méthodes barbares alors en usage, comme les rudiments de Pastrana, d'Alexandre, de Catholicus, de Gautier, d'Éverard. Partout les professeurs qui ne connaissaient pas d'autres guides, s'insurgèrent contre le réformateur. Louis Vivès prêta même quelque temps à leurs griefs malencontreux l'appui de son esprit et de sa plume, mais il ne tarda pas à s'en repentir.

Fonseca étant mort sur ces entrefaites, Antonio se présenta à l'université de Salamanque, et y obtint les deux chaires de grammaire et de poétique. Il venait d'être chargé de l'éducation de l'infant Jean de Castille, quand ce jeune prince mourut. Après beaucoup d'agitations inutiles, fondées sur le désir de travailler librement, qui lui firent perdre ses chaires de Salamanque, Antonio de Lebrija se retira auprès du cardinal Ximènes, lequel fit appel aux trésors de ses connaissances, pour la composition de la célèbre *Bible polyglotte* qui porte le nom du cardinal. Il eut pour collaborateurs dans ce travail trois Hébreux convertis, professeurs à Salamanque, Alonzo de Zamora, Paul Coronel, et Alonzo d'Alcala. Nunez de Guzman, de l'illustre maison de ce nom, surnommé le *Commandeur grec*, travailla spécialement à la version latine.

Ximènes l'établit ensuite dans l'université d'Alcala qu'il venait de fonder. Antonio y enseigna jusqu'à la fin de sa carrière (1527), au milieu d'un grand concours d'auditeurs, parmi lesquels il faut compter Ximènes lui-même, Florian d'Ocampo, Jean de Sepulveda, Martin Azpilcueta, de Navarre, et presque tous les hommes considérables de ce temps.

Ses *Introductions à la langue latine* portèrent dans la science du latin des lumières jusqu'alors inconnues. Mais c'est principalement dans les *Commentaires* qu'il faut chercher la doctrine du maître. Telle était en effet, parmi les contemporains, la force des préjugés de l'ignorance, qu'Antonio n'osa pas exposer ses principes dans le corps de l'ouvrage; les *Introductions* ont leur complément dans les *Répétitions*, ou leçons tirées de son enseignement oral sur des points spéciaux de grammaire, tels que l'accent latin, l'orthographe, etc. — Outre les célèbres *Introductions*, Antonio de Lebrija

a laissé : 1^o une *Grammaire espagnole* (gramatica sobre la lengua Castellana); 2^o *Arte* ou abrégé de la grammaire latine, composé en espagnol, pour l'usage des courtisans et des dames, à la prière de la reine Isabelle, qui le seconda, non-seulement de toute son autorité, mais de son exemple personnel, dans l'entreprise de la réformation des études en Espagne.

Malgré les soins que réclamait le gouvernement de ses états, cette magnanime princesse trouvait le temps de s'occuper de l'étude du latin, que lui enseignait dona Beatrix de Galinda, une de ses dames, que ses connaissances en cette matière avaient fait surnommer *la latina*. En moins d'un an, la reine fit tant de progrès que, non-seulement elle entendait les discours de Cicéron, mais qu'elle était capable de les traduire. « Je voudrais savoir, lui écrivait Fernand del Pulgar, où en est votre Majesté de ses études latines. Je dis cela, madame, parce qu'il y a une sorte de latin tellement difficile, qu'il ne se laisse guère approcher de ceux qui ont de grandes affaires. Il est vrai que j'ai tant de confiance en l'esprit de votre Altesse, que, si vous parvenez à l'aborder, je ne doute pas que vous ne sachiez l'appivoiser, quelque farouche qu'il soit, comme vous l'avez fait pour d'autres idiomes. » On sait le soin extrême qu'elle apporta à l'éducation de ses filles; Jeanne, la mère de Charles-Quint, répondait sur-le-champ en latin aux harangues qui lui étaient adressées en cette langue.

L'exemple d'Isabelle exerça la plus heureuse influence; on vit la jeune noblesse, jusqu'alors oisive, ou faisant profession de ne connaître que les exercices militaires, se presser aux leçons des Pierre Martyr, des Geraldini, des Louis Marineo, que la reine avait attirés à grands frais de Sicile et d'Italie. On y voyait les ducs de Villa-Hermosa et de Guimarens, don Gutierre de Tolède, fils du duc d'Albe, don Pedro Fernandez de Velasco, depuis connétable de Castille, don Alphonse de Manrique, fils du comte de Parédès. Telle était la flamme de ce zèle, que les trois derniers personnages, issus des plus illustres maisons de Castille, ne dédaignèrent pas d'occuper des chaires de grec et de latin aux universités de Salamanque et d'Alcala. Velasco y fit des lectures publiques sur Pline et sur Ovide.

Ce culte de l'antiquité gagna jusqu'aux dames. Parmi les femmes qui se distinguèrent par la connaissance du latin, les chroniques du temps se plaisent à citer deux sœurs de l'historien Hurtado de Mendoza, la marquise de Monteagudo, et dona Maria Pacheco; les deux filles du comte de Tendilla, dona Lucia de Medrado, et dona Francisca de Lebrija, la fille du célèbre grammairien. Les deux dernières firent même des leçons publiques: dona Lucia à Salamanque, sur les

principaux classiques latins ; dona Francisca à Alcalá, sur la rhétorique et la poésie.

L'influence d'Antonio de Lebrija, de Pierre Martyr, de Lucio Marineo, sur le mouvement des esprits et le développement des études en Espagne, est donc analogue à l'action qu'exercèrent en France les Guillaume Budé, les Muret, les Turnébe, les Casaubon. Sous cette docte influence se multiplièrent les traductions des anciens. Aux travaux ordonnés ou accomplis par les Ayala, les Villena, les Santillane, par le célèbre juif converti Alonso de Cartagena, évêque de Burgos, qui traduisit Sénèque et le *de Senectute* de Cicéron, se joignirent les élucubrations d'un grand nombre d'érudits, tous patronnés par des personnages considérables, qui donnèrent à l'Espagne des versions de César, d'Appien, de Justin, de Boëce, d'Apulée, d'Hérodien, d'Ésope, de Plutarque, de Plaute, de Salluste. Erasme put écrire que, dans l'espace de quelques années, les études libérales devinrent si florissantes en Espagne, que ce pays était digne, non-seulement d'exciter l'admiration, mais d'être le modèle des nations les plus éclairées de l'Europe.

EUGÈNE BARET,

Professeur de la Faculté des lettres à Clermont.

LES GUERRES FÉODALES DANS LA PROVINCE DU MAINE.

Le Maine a été durement éprouvé au moyen âge, et son histoire est pleine d'intérêt pour qui aime à connaître les maux de nos pères. Les excès des seigneurs, les révoltes des vilains, les querelles des comtes avec les évêques, tous ces fléaux ordinaires de la société féodale n'ont pas manqué à cette province, et en outre elle a eu, ce que d'autres n'ont pas connu, les malheurs d'une guerre étrangère qui dura deux siècles. Le voisinage de la Normandie lui était funeste ; elle servait de rempart aux pays de la Loire contre cette race de pirates, mais elle payait cher cet honneur, et sans cesse elle avait l'ennemi à ses portes. La mort du comte Herbert le Jeune, qui ne laissait pas d'héritier direct, fut une dernière calamité, et cette succession en litige valut au Maine soixante ans d'anarchie. Une guerre qui conduit quatre fois les Normands dans la capitale, et quatre fois les chasse; une commune qui naît pour mourir aussitôt; deux évêques qui compromettent dans ces luttes l'autorité de l'Église, et qui allument presque une querelle d'investitures; enfin, une tentative du peuple qui veut sortir de sa misère par une réforme sociale et religieuse, et qui se livre à un imposteur, digne précurseur de Jean de Leyde : voilà ce qu'offrent les annales de cette période, de 1064 à 1120. Puis la paix vient avec la lassitude; une dynastie nouvelle s'établit, et, unie bientôt à la famille d'Anjou, confond ses destinées avec celles des Plantagenets : l'histoire du Maine rentre alors dans l'histoire générale de France et d'Angleterre. Le récit des événements accomplis dans ces soixante années nous montrera donc la vie intérieure d'un grand fief aux temps les plus difficiles du moyen âge, quand rien encore n'était assis, ni les institutions, ni les races, et que tout s'agitait dans un affreux désordre; c'est à ce moment précis qu'il faut voir le monde féodal pour en bien saisir les caractères et pour le bien juger.

Herbert le Jeune, seul héritier mâle de la première dynastie des comtes du Maine, mourut en 1064. Pressé entre les ducs de Normandie et les comtes d'Anjou, pendant toute sa vie, il avait lutté contre eux avec plus d'opiniâtreté que de succès, et les prétentions

rivales de ses puissants voisins l'avaient seules sauvé d'un complet asservissement. Comme il ne laissait pas d'enfants, il avait pressenti que l'ouverture de sa succession ranimerait les luttes, et, pour épargner au pays de nouveaux désastres, il avait par testament légué son fief au duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, dont le fils aîné Robert devait épouser une de ses sœurs. Une occasion favorable s'offrait donc aux Manceaux pour faire la paix avec leurs voisins : ils pouvaient sans honte reconnaître l'autorité du Normand, qui se présentait comme l'héritier d'Herbert, et non pas comme un vainqueur ; ce n'était plus une conquête, c'était une annexion. Mais la haine des deux races était trop vive, le souvenir des derniers ravages encore trop récent pour qu'il fût permis d'espérer un arrangement à l'amiable. Le peuple craignait de voir reparaître avec Guillaume ces pirates qui ne respectaient rien ; les seigneurs repoussaient un suzerain dont la puissance les eût gênés ; tout conspirait au renouvellement de la guerre. Aussi Herbert venait à peine de mourir que déjà les Manceaux lui avaient donné pour successeur un de ses beaux-frères, Gautier, comte de Pontoise et du Vexin français. Guillaume, qui ne cédait pas toujours quand il avait tort, cédait encore moins quand il avait droit ; il protesta contre ce qu'il appelait une usurpation et fit de grands préparatifs. Gautier eut l'imprudence de se laisser attirer avec sa femme à une conférence dans la tour de Falaise ; le lendemain, ils moururent tous deux, probablement empoisonnés. Guillaume entra ensuite dans la ville du Mans, et y mit une garnison dont il donna le commandement à Guillaume de Tracy.

Cette dernière défaite, la fatigue qui suit toujours les efforts malheureux, et surtout l'absence d'un chef qui pût diriger la résistance, retinrent les Manceaux dans une apparente tranquillité ; le Normand put croire qu'ils étaient à lui pour longtemps. Ils lui fournirent même des secours pour son expédition d'Angleterre, et contribuèrent à cette victoire d'Hastings (1066), qui, en donnant à leur oppresseur un des plus beaux royaumes de l'Europe, semblait devoir rendre leur servitude plus complète et plus durable. Ce fut le contraire qui arriva : Guillaume fut retenu dans sa conquête par de grands embarras, et pendant qu'il comprimait les Anglo-Saxons, les Manceaux lui échappèrent. Nobles et vilains, d'un commun accord, rompirent le serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, chassèrent la garnison normande et rétablirent l'indépendance de la province.

L'évêque Arnould resta seul attaché au roi d'Angleterre. Il était né dans le diocèse d'Avranches, sujet de Guillaume ; il respectait en lui l'héritier désigné par Herbert ; il l'aimait, parce qu'il le savait

assez fort pour faire respecter dans ses domaines la paix sans cesse préchée par l'Eglise. Toutes ces raisons le retenaient dans le parti anglais ; il ne voulut pas favoriser la révolte ; il ne voulut même pas l'autoriser par sa présence, et s'enfuit à Londres.

Laissés à eux-mêmes, les Manceaux préparèrent une vigoureuse résistance. Il leur fallait un chef, mais le choix n'était pas facile. On demandait un homme assez énergique pour tenir tête à Guillaume, et pas assez puissant pour s'imposer au pays. On se souvint alors qu'une troisième sœur d'Herbert le Jeune avait épousé Azzon d'Este, marquis de Ligurie, et lui avait donné des droits sur le comté du Maine. Azzon était le maître que désiraient les Manceaux. C'était un de ces aventuriers italiens braves et habiles, pleins de ressources pour les circonstances difficiles, toujours en quête d'une couronne, et qui aimaient à faire briller leurs talents dans les affaires les plus compromises. Dans d'autres temps, on le retrouve à la cour de l'empereur Henri IV, de l'ennemi de Grégoire VII, et, s'il obtint la confiance de ce prince, qui demandait beaucoup à ses serviteurs, c'est qu'il en était digne. D'un autre côté, sa qualité d'étranger et le peu d'influence qu'il avait dans le pays lui interdisaient l'espoir d'y établir une autorité durable. Il pouvait être un vaillant défenseur, non un maître sérieux, et tous les suffrages se portèrent sur lui. Des députés allèrent en Italie lui offrir au nom des seigneurs et du peuple la couronne comtale du Maine, et, attiré par les périls d'une entreprise lointaine, il partit aussitôt avec sa femme Hersende et Hugues, son second fils. Son premier soin fut de donner satisfaction à un désir général : il laissa piller les biens de l'évêque Arnould, qui était l'ennemi commun. Il paraît que le prélat fut sensible à cette attaque ; au reste, il n'espérait plus rien de Guillaume, occupé à d'autres affaires : il quitta Londres, et, grâce à l'intervention de son clergé, il obtint de rentrer dans sa ville épiscopale, où il ne chercha plus qu'à se faire oublier.

Assuré du côté de l'Angleterre, Azzon voulut asseoir sa dynastie. Un Italien, si brave qu'il fût, ne pouvait rien entreprendre sans y mêler un peu d'intrigue ; la lance et l'épée étaient pour lui des moyens un peu vulgaires qu'il abandonnait à la rude chevalerie de France. Le marquis de Ligurie avait donc apporté avec lui bon nombre de ducats qu'il distribua généreusement, ne soupçonnant pas que les habitants d'une aussi pauvre province, des seigneurs besoigneux ou de misérables artisans pussent résister à de semblables séductions. Mais il avait trop compté sur la naïveté des Manceaux ; on reçut son argent, et, quand il n'eut plus rien à donner,

L'opposition commença. Il se fâcha, voulut s'indemniser de ses frais, et aggrava les tailles; les murmures éclatèrent. Il était fatigué; les embarras imprévus qu'il rencontrait, le dépit de voir toute sa diplomatie italienne échouer contre une malicieuse bonhomie qu'il avait trop dédaignée, enfin l'inconstance naturelle aux esprits méridionaux, le décidèrent à quitter son entreprise. Il renonça à un pays qui le repoussait, que lui-même n'aimait pas, dont le ciel était triste, le langage dur, les mœurs grossières, et il retourna dans son Italie, où les succès lui semblaient plus faciles et plus agréables. Il lui en coûtait cependant de perdre sans retour un fief qu'il avait pensé posséder, et, pour ne point faillir à la fortune, si elle se représentait, il laissa au Mans sa femme et son fils. Il espérait que le sort de cette famille, dernier reste de la race des anciens comtes, éveillerait tôt ou tard quelque pitié dans le cœur des Manceaux. Mais l'enthousiasme n'était pas le défaut de ce peuple sage et froid. Hersende au reste ne prit aucun soin de mériter cette affection publique où son mari mettait ses dernières espérances. Elle entretenit un commerce adultère avec un seigneur du pays, Geoffroy de Mayenne, à qui Azzon avait confié la tutelle de son fils. Brave, mais despote, sûr d'ailleurs d'être toujours appuyé par la comtesse, Geoffroy commit tous les excès, multiplia les impôts, fit pendre les mécontents, et bientôt on crut revenir aux plus tristes jours de l'ancienne histoire du Maine.

La patience du peuple était à bout, et le moment semblait favorable pour une révolte. Le maître était absent, les seigneurs de la province étaient désunis, impuissants; l'évêque, discrédité déjà par son attachement au roi d'Angleterre, n'était pas d'ailleurs un prélat turbulent: il discourait dans son école épiscopale, surveillait les travaux de la cathédrale Saint-Julien, et ne songeait pas du tout à rentrer dans les agitations de la vie politique. Enfin, les événements divers qui venaient de se succéder avec tant de rapidité avaient tiré les vilains de cet assoupissement où ils avaient longtemps vécu sous le poids d'une misère uniforme; des idées nouvelles s'éveillaient, et l'on commençait à dire que, si l'on avait chassé les tyrans étrangers, on pouvait bien aussi chasser les tyrans indigènes. Les bourgeois se rassemblèrent, et l'on jura une association communale dont malheureusement la charte n'a pas été conservée. L'évêque, les nobles de la ville, et même ceux des campagnes, persuadés qu'il n'était pas prudent de résister à la première ardeur du peuple, prêtèrent aussi serment. Mais cette victoire fut gâtée par des excès; on pendait les suspects ou bien on leur crevait les yeux; on guerroyait le dimanche

ou aux autres jours défendus par la trêve de Dieu. Le chroniqueur, hostile à la commune, exagère peut-être ces excès; mais, en admettant que tout ce qu'il raconte soit vrai, faut-il s'étonner que les bourgeois n'aient pu rester sages? Et peut-on demander à des serfs récemment affranchis la même modération qu'à une nation déjà vieille dans la liberté?

Toutefois l'avenir de la commune n'était pas assuré. Les nobles attendaient une occasion pour détruire cette nouveauté dangereuse, et l'un d'entre eux, Hugues de Sillé, ne tarda pas à manifester des intentions hostiles. Il fallait au plus tôt détruire cet ennemi dont l'audace était d'un funeste exemple, et des députés allèrent dans toute la province appeler le peuple à la défense de la nouvelle institution. Une multitude armée se réunit au Mans, et se mit en marche pour attaquer le château de Sillé. L'évêque et les curés des paroisses étaient au premier rang avec des croix et des bannières, et récitaient des prières pour le succès de l'entreprise. On était arrivé à Sillé, le siège commençait; tout à coup le bruit se répand qu'une troupe d'ennemis a pris la ville du Mans. C'était une fausse rumeur semée par les émissaires de Geoffroy de Mayenne qui, forcé de prêter son concours aux bourgeois, se vengeait en les trahissant. Les défenseurs de la commune montrèrent alors qu'ils n'étaient pas encore tout à fait dignes de cette liberté à laquelle ils aspiraient; ils ignoraient à quel prix elle s'achète, et la première épreuve les trouva faibles. Dans leur imagination effrayée, ils virent derrière eux leurs maisons en feu, leurs familles égorgées, peut-être aussi leurs comptoirs pillés, et, sans chercher à vérifier la nouvelle, ils crurent que tout était perdu. D'ailleurs, depuis qu'ils avaient quitté leurs murs et leurs rues étroites, ils avaient senti leur infériorité. En rase campagne, que pouvait faire cette cohue mal armée et mal commandée contre l'impénétrable masse de la cavalerie féodale? Ils lâchèrent pied, et les gens de Sillé n'eurent plus qu'à tuer. Bon nombre de bourgeois périrent égorgés dans les champs, sur les routes, derrière les haies; telle était leur consternation, dit le chroniqueur, qu'une femme suffisait pour les arrêter: les révolutionnaires étaient redevenus des serfs que le seigneur eût écrasés sans en tirer un cri. L'évêque resta prisonnier; Hugues de Sillé le traita avec douceur, et lui rendit la liberté bientôt après, et, en vérité, il eût eu mauvaise grâce à lui garder rancune des bénédictions forcées qu'il avait données aux drapeaux de la commune.

Cependant les bourgeois étaient rentrés dans leur ville, qu'ils s'étonnèrent de trouver encore debout. Le seul aspect de leurs murs,

de leurs places, de leur parler rendit à leur âme la confiance, et ils ne se souvinrent plus de leur défaite que pour se préparer à la venger. Geoffroy de Mayenne les avait accompagnés dans leur fuite, mais la conscience de sa trahison le troublait, et il n'attendit pas le châtement. Il renvoya le jeune Hugues à son père, estimant que les espérances de cette famille étaient perdues, et qu'il était inutile d'exposer cet enfant aux fureurs de la multitude. Lui-même se retira à la Chartre-sur-le-Loir, forteresse inexpugnable d'où il pouvait braver les bourgeois. Hersende resta dans la ville, délaissée et à la merci du peuple. Elle ne voyait pour elle d'autre salut que la présence de Geoffroy, et elle pressait son retour par de fréquents messages. Un complot fut ourdi entre eux pour ramener dans la ville les troupes seigneuriales, et ilstrouvèrent dans la commune même des gens pour les aider. Des traîtres, aveuglés par la jalousie, l'ordinaire fléau des petites républiques, ou bien séduits par les récompenses qu'on fit briller à leurs yeux, consentirent à servir leur ennemi contre leurs concitoyens, et il fut convenu qu'ils ouvriraient à Geoffroy les portes de la principale forteresse. Un dimanche, pendant que les bourgeois étaient endormis dans le repos et le plaisir, dont la jouissance était pour eux d'autant plus douce qu'elle était plus nouvelle, Geoffroy de Mayenne, avec quatre-vingts hommes d'armes, se présenta devant la tour désignée qui était voisine de la cathédrale ; la porte lui fut livrée par les conjurés, et quelques instants après les Manceaux virent la bannière féodale, qui, arborée sur la forteresse, annonçait que tous leurs maux n'étaient pas finis.

Ils ne perdirent pas courage ; ils demandèrent du secours aux seigneurs voisins, et particulièrement à Foulques d'Anjou. Cinquante ans plus tard, sous Louis VI, ils en auraient demandé au roi de France, dont le patronage les eût sauvés ; mais on était alors au temps de Philippe I^{er}, et l'autorité royale, déjà si faible auparavant, achevait de se perdre avec un tel prince. L'appui qui soutint les habitants de Laon, de Noyon, de Beauvais dans la conquête de leurs franchises manquait donc aux Manceaux ; le chroniqueur ne dit même pas que les seigneurs du pays aient répondu à leur appel. Toutefois cette commune abandonnée, ignorée peut-être de son protecteur naturel, se défendit fort bien, et sa victoire, qu'elle ne dut qu'à elle seule, n'en fut que plus glorieuse. Geoffroy, pressé dans la citadelle, voulut faire une sortie, il entra de nuit dans le quartier Saint-Paul et y mit le feu. Naguère la fausse nouvelle d'un semblable désastre avait suffi pour mettre les Manceaux en déroute ; cette fois, ils furent plus fermes. Ils combattaient sur un terrain plus favorable,

dans des rues dont ils connaissaient tous les secrets, et où les longues lances des seigneurs se brisaient inutilement contre les murs; les forces du sire de Mayenne n'étaient pas d'ailleurs très-considérables. Pour débusquer l'ennemi d'un poste qu'il avait occupé en dehors de la forteresse, les bourgeois ne reculèrent pas devant un grand sacrifice et mirent eux-mêmes le feu aux maisons voisines. Bon nombre d'entre eux furent ruinés par l'incendie, qui faillit même dévorer la cathédrale encore inachevée; mais cet héroïsme ne fut pas inutile, et Geoffroy dut rentrer dans la citadelle. Il était effrayé; il craignait la vengeance des bourgeois, s'il tombait entre leurs mains; il n'eût pas voulu non plus recevoir d'eux un pardon, et, pour se dérober à leur fureur ou à leur clémence, il résolut d'abandonner la tour. Il sortit, disant à ses hommes qu'il courait hâter les renforts, et ne revint pas. La garnison, découragée, demanda à se rendre. L'intervention de Foulques d'Anjou épargna à ces malheureux soldats les outrages de la populace, qui voulait abuser de la victoire. Les Manceaux entrèrent enfin dans cette forteresse qui avait été si longtemps une menace contre leur liberté; ils y entrèrent victorieux, et purent croire dès lors que la commune ne périrait pas. Cependant, pour prévenir une nouvelle tentative des ennemis, et sans doute aussi pour satisfaire un sentiment de colère bien naturel, ils ne voulurent pas que cette vieille tour, instrument et témoin de la tyrannie féodale, subsistât à côté de la commune. Ils respectèrent les murailles extérieures, qui pouvaient servir à la défense de la ville contre les Normands, mais ils rasèrent le reste; et il est facile de comprendre avec quel âpre plaisir ces révolutionnaires du onzième siècle détruisaient ce château, qui entraînait dans sa chute tous les souvenirs du passé. C'était pour eux la prise de la Bastille.

Ce beau jour eut un lendemain. Délivrés d'Azzon, délivrés de Geoffroy, les Manceaux croyaient tous leurs ennemis à terre; ils n'oubliaient que Guillaume, qui ne les oubliait pas. Dès que les révoltes des Anglo-Saxons furent comprimées, et que le royaume demeura tranquille et épuisé sous la domination qui l'accablait, le conquérant revint en Normandie pour régler les affaires du duché, et s'occupa aussitôt d'une nouvelle expédition dans le Maine. Le chroniqueur, qui donne très-peu de dates, n'indique pas à quelle époque il faut placer cette nouvelle guerre; mais, d'après les renseignements fournis par l'histoire de France et d'Angleterre, on peut supposer qu'elle eut lieu en l'année 1073. Guillaume, avec une de ces grandes armées de pillards qu'il menait toujours avec lui, vint camper à Fresnay, puis s'avança jusqu'à un village voisin du Mans, que le chro-

niqueur appelle Mantula. Les bourgeois étaient consternés ; le comte d'Anjou, qui les avait soutenus contre Geoffroy de Mayenne, n'avait ni le courage ni la force de les soutenir contre Guillaume : il fallut subir la paix. Guillaume entra dans la ville, lui accorda la conservation de ses anciennes coutumes, mais abolit la commune, dont on ne parla plus. Ainsi tomba, après des efforts bien méritoires, cette petite république à qui il ne manqua peut-être, pour avoir une longue et honorable histoire, que de venir à son heure et d'être appuyée par les Capétiens. C'était la première tentative faite par des bourgeois en France pour conquérir la liberté et l'ordre, et si d'autres villes, au siècle suivant, furent plus heureuses, le Mans du moins avait donné l'exemple. Avec la commune avait péri l'indépendance de la province, et la paix qui dura jusqu'à la mort de Guillaume fut une paix odieuse à tous. On sentait qu'une révolte contre un maître si fort ne pouvait qu'amener de nouveaux malheurs et une servitude plus rude, mais on attendait la mort du Conquérant pour renouveler la lutte contre les étrangers.

Guillaume mourut en 1087, laissant trois fils, Robert, Guillaume et Henri. Robert était l'aîné, mais non le préféré, et son père, qui craignait en lui un héritier dissipateur, eût voulu ne lui rien laisser de son patrimoine ; comme il ne pouvait lui ôter la Normandie, qui lui était assurée par le droit d'aînesse, il lui avait du moins ôté l'Angleterre, qui fut donnée à Guillaume le Roux. Le nouveau suzerain du Maine justifia bientôt les défiances paternelles. Vivant portrait de son aïeul le fameux Robert le Diable, il unissait des vices grossiers à des qualités brillantes ; c'était encore un barbare, mais avec des instincts d'une nature plus cultivée, que ses caprices poussaient souvent à des excès, mais qui quelquefois aussi était pris de je ne sais quel dédain pour le monde brutal où il vivait ; personnage incomplet et inachevé, qui n'avait pas assez de vertus pour être un vrai chevalier, pas assez d'ambition pour être un grand prince, et qui ne fut, à vrai dire, qu'un aventurier intéressant. Les Manceaux, que la main du conquérant avait seule retenus sous le joug, ne respectèrent pas longtemps le nouveau maître ; on pouvait tout craindre de sa colère, mais tout espérer de son indulgence, et Guillaume I^{er} venait à peine de fermer les yeux que déjà toute la province remuait.

Le signal de la révolte partit d'où on ne l'attendait guère. Sur les confins du Maine et de l'Anjou, loin des Normands et de leurs attaques, vivait Hélié de la Flèche, parent éloigné des anciens comtes. C'était le vrai type du seigneur féodal. Nature forte et simple à la fois, il recherchait la puissance pour être respecté et craint, mais il

avait l'humilité chrétienne; intrépide en ses desseins et modéré après le succès, à l'énergie qui donne l'autorité il joignait les qualités plus douces et plus humaines qui la consolident, et l'heureux tempérament de son caractère lui promettait une des premières places dans cette société féodale où l'on périssait par excès de force autant que par faiblesse. Orderic Vital nous a laissé de lui un portrait assez détaillé : « Hélié, dit-il, était bien fait, courageux, d'une taille mince et élevée; il avait les cheveux noirs et crépus, déceimment tondus à la manière des prêtres. Il était bienveillant pour les bons, sévère pour les méchants; il observait la justice et faisait le bien dans la crainte du Seigneur. Ses joues fréquemment mouillées de larmes indiquaient combien il mettait de dévotion et de pitié dans ses prières. Il défendait les églises, faisait les aumônes et pratiquait le jeûne; pour honorer la passion de Jésus-Christ, il s'abstenait de nourriture et de boisson le vendredi de chaque semaine. » Orderic Vital adoucit les traits de cette figure et ne la présente que sous une de ses faces. Hélié avait de son siècle tout juste les défauts nécessaires pour y réussir; s'il jeûnait le vendredi, il ne craignait pas de violenter un évêque, et la suite de ce récit montrera que les austérités monacales n'avaient pas étouffé en lui la violence des passions du temps : le barbare était toujours là.

Quant il vit le duc Robert fort occupé de chasses et de tournois, il sortit de la Flèche avec une petite troupe, s'empara de Ballon par surprise, et dans cette forteresse attendit le résultat des troubles qui agitaient la ville du Mans. La garnison étrangère venait d'être chassée; mais les choses n'allèrent point aussi vite qu'Hélié avait pu l'espérer, et on ne se hâta point de le reconnaître pour comte. L'évêque Hoël le Breton, à l'exemple de son prédécesseur Arnould, mort en 1081, aimait la famille du Conquéran et cherchait à retenir les Mancheaux dans le parti du duc Robert; ceux mêmes qui ne l'écoutaient pas ne voulaient pas plus du Fléchois que du Normand, et c'étaient sans doute d'anciens partisans de la commune qui caressaient des rêves de liberté chers encore à bien des gens. Hélié se dépita, ravagea les environs, et, persuadé que l'évêque était le principal obstacle à ses desseins, il ne recula pas devant une violence qui fait un peu tort à sa réputation de sainteté. Il prit Hoël dans une embuscade, l'enferma dans une prison et lui rendit la captivité très-dure, espérant qu'il l'amènerait à céder par lassitude. Il n'était pas sans crainte sur le succès de son audace; les plaintes du captif, si elles se répandaient dans la province, pouvaient éveiller une sainte colère chez les fidèles, et, pour arrêter toute rumeur indiscrete, Hélié défendit

à l'évêque de correspondre avec le clergé de son diocèse. Il ne lui laissa même pour acolyte qu'un prêtre de village qui ne savait pas le latin, et dont la conversation ne pouvait avoir aucun secret pour les gardes. Ces précautions n'étaient pas inutiles, et furent même insuffisantes. A la nouvelle de l'outrage fait à un prince de l'Eglise, les prêtres du Mans, comme aux jours de calamité publique, suspendirent le culte, fermèrent avec des ronces la porte de la cathédrale, et le peuple, toujours sensible à ces grands spectacles, crut que la colère divine allait tomber sur la ville. Les seigneurs du pays, par pitié et aussi par jalousie contre Hélié, se joignirent aux bourgeois, et une croisade se prépara. Le Fléchois n'attendit pas l'orage, et céda. Il n'avait rien tiré de l'évêque dont la fermeté ne se démentit pas un instant dans la prison ; il était trop fin politique pour donner à son adversaire le bénéfice du martyr, et il aima mieux faire de lui-même une soumission qui, arrachée par la force, serait une défaite, mais qui, si elle ne se faisait pas attendre, pourrait encore ressembler à un acte de piété. Il vint avec des larmes et des sanglots demander un pardon que le charitable Hoël ne refusa pas ; on se donna une accolade fraternelle, et la paix fut faite.

Le retour de l'évêque dans la ville fut un triomphe ; le peuple chôma et festina pendant trois jours : jamais Rome n'avait fait pareil honneur à Grégoire VII. Tout sembla rentrer dans l'ordre, mais les Manceaux avaient besoin d'un chef, ne fût-ce que pour donner à leur rébellion une couleur de légitimité. On se souvenait encore de la famille d'Azzon, et ses essais de despotisme avaient été assez malheureux pour que sa restauration fût désirée de tous ceux qui voulaient un maître peu gênant. Azzon était mort, et la députation qui fut envoyée en Italie trouva ses deux fils peu disposés à accepter un honneur dont l'exemple paternel leur avait montré tous les périls. Hugues, qui était le cadet et qui avait sa fortune à faire, se décida pourtant à courir les chances de l'aventure, et se résigna à devenir comte du Maine. Les bourgeois et les seigneurs, ayant à leur tête Geoffroy de Mayenne et Hélié de la Flèche, vinrent à sa rencontre ; il entra dans la ville, et alla s'établir dans le palais épiscopal, qui était vacant (1090). Hoël n'avait pas voulu pactiser avec ce qu'il appelait un usurpateur, et s'était retiré à la cour du duc Robert. Troublé dans ses plaisirs par les désagréables nouvelles que lui apportait l'évêque, Robert ne lui prêta qu'une oreille distraite. Peu se souciaient les Manceaux et leur révolte ; de telles gens ne l'empêcheraient pas de rompre des lances dans les tournois et de fêter le souvenir des anciens preux. Toutefois son amour-propre souffrait à

l'idée d'un mince cadet d'Italie qui régnait au Mans à sa place ; il eût voulu conserver au moins la suzeraineté nominale de cette province qu'il n'avait pas le courage de reconquérir. Il lui en coûtait au reste de décourager l'évêque, dont le zèle, importun dans le moment, pouvait plus tard être précieux. Il lui conseilla donc de rentrer dans sa ville épiscopale, mais de ne pas prêter l'hommage au nouveau comte. Hoël avait compté sur un plus chaleureux accueil, et sa surprise fut grande ; mais son dévouement était tenace. Éconduit par le chef de la famille, il alla au cadet, qui lui tendit les bras. Guillaume le Roux, dont l'ambition n'était pas de renouveler les exploits de la Table ronde, faisait cas des serviteurs fidèles, et convoitait le Maine, que son aîné perdait avec une si superbe indifférence. Mais il avait trop d'embarras en Angleterre pour qu'il pût fournir à Hoël des secours immédiats, et le prélat, mal secondé, dut rentrer dans sa ville épiscopale.

Il y rentra, non plus comme après sa captivité dans le château d'Hélie, triomphant et applaudi, mais délaissé, vaincu, et pour subir l'arrogance de l'Italien. Hugues avait reçu de son père quelque chose de cet esprit irrévérencieux qu'Azzon avait témoigné plus d'une fois à l'égard des prêtres, et la vivacité de la jeunesse, s'ajoutant chez lui à cette impertinence, la rendait plus agressive encore. Il n'en était pas à sa première querelle avec le pouvoir ecclésiastique, et, bien qu'il fût jeune encore, il avait déjà une célébrité fâcheuse. Marié à la fille de Robert Guiscard, il l'avait répudiée, et cette princesse, abandonnée pour de frivoles motifs, fille d'ailleurs d'un père qui avait été le plus ferme appui de Grégoire VII, avait facilement intéressé les papes à sa querelle : Hugues avait été excommunié. Cette première leçon ne l'avait pas rendu plus sage, et lui avait au contraire laissé plus de rancune que de repentir ; il voulut se venger sur Hoël des censures de la cour de Rome. Le prélat eut d'abord la mortification de voir son ennemi le braver dans le palais épiscopal, pendant que lui-même était obligé de demeurer dans un faubourg, au monastère de Saint-Vincent. Mais cette petite satisfaction ne suffisait pas à la haine du comte, et il voulut faire destituer le prélat. C'était une difficile affaire ; la querelle du sacerdoce et de l'empire n'était pas populaire dans le Maine, et Hugues comprit qu'il avait besoin de puissants alliés. Il les trouva. Le clergé inférieur portait généralement envie au prélat ; dans les bas emplois de la cathédrale vivaient des prêtres et des diacres qui étaient pauvres, qui, sortis des rangs du peuple, n'avaient pas l'espoir d'arriver aux grandes dignités et ne pouvaient voir sans dépit l'opulence trop complaisamment

étalée de leurs supérieurs. On retrouvait donc au sein même de l'Eglise la grande division de la société laïque, une riche aristocratie à côté d'une roture mécontente et haineuse. L'évêque du Mans appartenait à une famille noble; il avait dans le langage et les manières une rudesse qu'on pouvait prendre pour de la fierté, et il ne fut pas difficile d'aigrir contre lui les esprits. Le chef du clergé mécontent était un certain Hilgot, ambitieux obscur, qui exploitait à son profit les passions de ses confrères. Il n'avait pas une grande réputation d'austérité, et l'évêque l'avait souvent réprimandé. Le comte trouva en lui un chaud partisan, prêt à tout oser contre Hoël. De leurs conférences sortit un plan fort habile; il fut décidé qu'on tendrait un piège à la probité reconnue de l'évêque pour le discréditer, et l'occasion ne se fit pas attendre.

Guichard, doyen de la cathédrale, venait de se retirer dans un monastère, et la dignité qu'il avait possédée, une des plus considérables du diocèse, demeurait vacante. Les complices d'Hilgot accoururent auprès d'Hoël : ils sont, disent-ils ses meilleurs amis; ils veulent empêcher le triomphe des factieux de sacristie; ils désirent, pour son honneur et pour sa sûreté, qu'il donne le doyenné à l'un de ses parents. L'évêque avait un frère illettré, étourdi et qui avait douze ans : on ne pouvait sérieusement songer à lui. Mais Hoël était bon frère; on avait déjà vu des exemples de ces nominations un peu irrégulières, les prières de ses amis étaient d'ailleurs si pressantes : il tomba dans le piège, et l'enfant fut doyen. Grand scandale dans le clergé ! les concurrents murmurent; Hilgot plaide leur cause. « On préférerait un petit baronnet à des prêtres pleins d'années et d'expérience; comme si la tyrannie de l'oncle ne suffisait pas, il faudrait encore subir les caprices puérils du cadet. Jusques à quand l'Eglise serait-elle donc le patrimoine des seigneurs? » De telles paroles ne tombaient pas inutiles; diacres et sous-diacres s'agitèrent; on tint des conciliabules chez Hilgot. Il fut décidé que le nouveau doyen ne serait pas reconnu, et qu'on choisirait à sa place Gervais, neveu de Guichard. Gervais était recommandable par son propre mérite et par la mémoire de son oncle; ses frères étaient puissants dans la ville et bien vus du comte : il n'eut aucune peine à l'emporter sur un rival évidemment indigne. L'évêque était chagrin d'avoir été dupe et d'avoir donné du scandale, et la joie de ses ennemis aggravait sa douleur. Enivré par le succès, Hugues ne se contenait plus; déjà il regardait avec convoitise les trésors et les vases sacrés de la cathédrale; il avait des ressouvenirs de l'empereur Henri IV, dont son père avait dû lui compter les exploits. Rien n'était sûr avec un tel

homme ; l'évêque mit ses trésors sous bonne garde à Sablé, et s'en fut en Angleterre, où il attendit que la faction se ruinât par ses excès.

Ses prévisions étaient justes ; le comte, vainqueur, devint despote. Les suspects étaient rançonnés, on ne parlait que d'accusations et de pillages, et le butin se rendait chez Hugues ou chez Hilgot, à qui la moitié du profit était bien due. Les bourgeois se lassèrent, le clergé fidèle en profita pour éveiller les scrupules des consciences pieuses, et les églises furent encore une fois désertes. Hoël apprit tous ces changements à la cour de Guillaume le Roux, où il résidait depuis quatre mois, et, persuadé que le moment était venu de reparaitre dans la province, il alla s'établir chez les bénédictins de Solesmes. Il y exerça toutes les fonctions épiscopales, disant la messe, confirmant, faisant les ordinations ; on eût dit que le chef-lieu du diocèse était seul changé. Les Manceaux, en laissant partir leur évêque, n'avaient pas entendu que l'évêché s'en allât avec lui ; ils craignirent de déchoir de leur rang de métropolitains, et l'amour-propre leur rendit la piété. D'ailleurs les marchands, qui gagnaient beaucoup à la présence des prélats, voyaient avec peine le commerce émigrer à Solesmes ; depuis longtemps ils n'avaient vendu ni chapes, ni croix d'or, ni draperies, ni tentures, et ils n'étaient pas disposés à perdre leurs recettes pour un comte qu'ils n'aimaient pas et pour des brouillons dont l'ambition leur était indifférente.

La fête de Paques arriva, et l'on apprit avec un dépit mal dissimulé qu'Hoël l'avait célébré en grande pompe à Solesmes, au milieu d'une foule accourue de tout le diocèse ; les hôtelleries, disait-on, étaient pleines et l'argent affluait. A ce coup, Hilgot tomba ; on courut à sa maison, qui fut pillée, ses principaux complices furent tués, et lui-même n'échappa qu'en se cachant au fond d'une cour. Le comte essaya de soutenir la faction en décadence ; on ne l'écoutait pas, on ne demandait que le retour de l'exilé. Ce retour tant désiré eut lieu la veille de la Pentecôte (1092). Les habitants allèrent jusqu'à une lieue au-devant d'Hoël, et le conduisirent en grande pompe au monastère de la Couture. Une absolution générale fut accordée aux fauteurs du désordre ; mais l'élection de Gervais fut annulée, et le domaine épiscopal de Coulaines fut déclaré exempt à perpétuité d'un impôt que le chroniqueur appelle *diablagium*. A ces conditions, la paix fut faite, et l'on ne parla plus d'Hilgot.

Hugues était découragé ; il avait voulu faire sa querelle des investitures, et il avait été vaincu ; il craignait une attaque prochaine de Robert ou de Guillaume ; il ne se fiait même plus aux Manceaux, qui

l'avaient tout récemment sacrifié à des intérêts de boutique. Il songeait à quitter le Maine, et le sire de la Flèche, qui s'était fait son conseiller, était loin de le retenir. Mieux valait, disait Hélié, le doux pays de Gênes avec les plaisirs qu'il offrait au jeune âge qu'une domination précaire au Mans, en face de la Normandie, en face d'Hoël.

Hélié avait ses raisons pour parler ainsi ; bientôt on apprit que le fils d'Azzon lui avait vendu le comté et avait repris le chemin de l'Italie. Ainsi s'en alla, et cette fois pour ne plus revenir, cette famille d'Este que l'amour des aventures avait seul amenée dans le Maine, et qui n'était pas faite pour y régner. Ces passions d'une autre société qu'elle apportait avec elle, cette lutte du sacerdoce et de l'empire, dont elle avait voulu donner une représentation en France, ses mœurs mêmes et son langage, tout chez elle blessait l'instinct national des Manceaux, et aucun regret n'accompagna son départ. Hélié, resté maître du pays, mit tous ses soins à le pacifier. Il ne renouvela point avec l'évêque une lutte qu'il jugeait dangereuse, et se réconcilia sincèrement avec lui. En 1095, le pape Urbain II, dans son voyage à travers la France, visita la ville du Mans, et y fut reçu avec les plus grands honneurs par Hélié, qui dès lors prit rang parmi les dévoués serviteurs de l'Eglise. Cependant il alléqua, pour ne point aller à la première croisade, le besoin de sa présence au Mans pour surveiller les desseins hostiles de Guillaume ou de Robert. Hoël mourut quelque temps après, et son successeur Hildebert rompit avec la tradition qui depuis quarante ans attachait les évêques du Mans à la dynastie anglaise ; il prêta serment au comte indigène, et la paix parut assurée pour longtemps.

Toutefois ces espérances ne furent pas justifiées. Le duc Robert, partant pour la première croisade, avait cédé son fief à son frère Guillaume, qui, débarrassé d'ailleurs des ennemis qu'il avait rencontrés en Angleterre, songeait à faire rentrer le Maine sous sa domination. Hélié, qui prévoyait cette agression, voulut la prévenir par une démarche hardie et originale.

Il alla trouver Guillaume dans la cour plénière de Rouen, et en présence d'un grand nombre de seigneurs et d'évêques, il dit d'un ton contrit : « Seigneur, d'après l'avis du pape, j'ai pris la croix, j'ai fait vœu d'entreprendre le voyage de Jérusalem avec beaucoup d'autres nobles pèlerins. Je vous demande votre amitié comme votre fidèle sujet, et je désire entreprendre ce voyage dans votre paix. — Allez où vous voudrez, reprit Guillaume, mais remettez-moi la ville du Mans avec tout le comté, parce que je veux avoir tout ce qu'avait mon père. — C'est par droit héréditaire, dit Hélié, que je

possède le comté, et, avec l'aide de Dieu, je le laisserai à mes enfants comme je l'ai aujourd'hui. Si vous voulez plaider, plaidons, je consens à m'en remettre à la décision des seigneurs et des évêques. — Je plaiderai, s'écria Guillaume, mais avec des lances, des épées et d'innombrables traits. » — Hélié, calme et résigné, reprit : « Je voulais combattre au nom du Seigneur contre les païens, mais voici un nouveau champ de bataille, car tout homme qui résiste à la vérité et à la justice est un païen ennemi de Dieu. Je ne quitterai pas la croix du Sauveur, que j'ai prise à la manière des pèlerins, mais je la placerai sur mon bouclier, sur mon casque et sur toutes mes armes, ainsi que sur la selle et sur la bride de mon cheval. Fort d'un tel caractère, je marcherai contre les ennemis de la paix et de la vérité, et je défendrai, le glaive à la main, le territoire des chrétiens. »

Orderic Vital, qui raconte cette scène, l'a sans doute ornée, et c'est à lui qu'il faut attribuer en grande partie le ton de prédicateur qu'on y remarque. Mais il est probable qu'il a seulement chargé la couleur, et qu'Hélié parla, sinon avec ce luxe de maximes pieuses, du moins dans cet esprit. Nous retrouvons ici ce caractère mêlé de simplicité et d'adresse que nous avons déjà signalé. Le comte est un zélé serviteur du Christ, mais il sait bien que cette réputation de vertu lui est utile ; il veut partir pour la croisade, mais il devient ainsi un personnage sacré auquel on ne peut toucher sans encourir les censures de l'Église et la réprobation de tous les bons chrétiens. Ceci nous montre le barbare sous une de ses faces les plus originales ; il fait de la politique avec l'Évangile comme nos diplomates avec les traités ou le système d'équilibre : c'est la ruse à côté de la foi naïve, le calcul dans la sincérité même. Le chevaleresque Robert eût été sensible à de pareilles raisons ; il eût promis à Hélié aide et protection pour sa dame et son fief, il lui eût donné même sa meilleure lance et son meilleur cheval. Mais Guillaume était un brutal au-dessus de ces délicatesses, et il estimait les beaux sentiments dangereux en politique. Il fallut donc accepter la lutte, et Hélié fut bientôt prêt.

La guerre commença en l'année 1097. Le plus redoutable des officiers de Guillaume était Robert Talvas, comte de Bellesme. Il était connu dans tout le pays par sa cruauté, d'autant plus dangereux qu'il était brave capitaine et habile ingénieur, et que ses talents lui donnaient trop souvent la victoire. Telle était sa turbulence que plus tard, n'ayant plus de Manceaux à maltraiter, il aima mieux combattre Guillaume le Roux que de ne rien faire, et il trouva dans les querelles de la famille anglo-normande le sort réservé à tous les

brouillons. Mais alors il était fidèle à son roi, qu'il servait de toutes ses forces. Dans les châteaux de son fief, qui touchait au Maine, il avait rassemblé les plus féroces routiers qui fussent au monde, et avec eux ravageait sans cesse la province ennemie. Rien ne le pouvait fléchir ; il faisait la guerre en carême, brûlait des villages entiers, enlevait les femmes et les enfants, et n'acceptait presque jamais de rançon. Les Manceaux croyaient être revenus au siècle de Hastings ou de Rollon. Pour contenir ce brigand, Hélié fit construire le fort de Dangeul, et y mit bonne garnison. Toute la fougue du Normand se heurta en vain contre cet obstacle ; il appela Guillaume, qui ne réussit pas mieux ; il fallut renoncer à prendre la place. Robert jura de se venger, et, si la force échouait, la ruse lui restait du moins. Un jour Hélié venait de faire une reconnaissance, lorsqu'il aperçut derrière une haie des ennemis qui fuyaient. Il s'élança avec son escorte, mais les fuyards s'arrêtent et Robert surgit avec sa bande. La résistance était impossible ; le comte, pris et remis à Guillaume, alla dans la tour de Bayeux expier par une assez longue captivité ses rêves d'ambition.

Ce malheur était pour les Manceaux le présage d'une servitude prochaine. Guillaume était irrité de leur longue résistance, et voulut faire un grand effort. Il assembla ses vassaux et leur annonça qu'il allait entreprendre dans le Maine une guerre d'extermination. Il n'en fallait pas davantage pour réveiller l'ardeur des descendants des Vikings, et bientôt toute la noblesse de Normandie fut à cheval. Des aventuriers flamands, français, bretons vinrent aussi, attirés par l'espoir d'un riche pillage, et Guillaume, dans l'année 1098, se mit en campagne avec une armée que le récit exagéré du chroniqueur porte à plus de cent mille hommes, et qui certainement était très-considérable. Le conquérant n'en avait pas davantage quand il marchait à la victoire d'Hastings. A un tel ennemi que pouvaient opposer les Manceaux ? Leur comte était prisonnier ; les principaux seigneurs du pays, Geoffroy de Mayenne, Rotrou de Montfort et plusieurs autres, par lâcheté ou par tout autre motif, étaient venus au camp de Guillaume faire leur soumission ; quant au protecteur naturel de la province, au roi de France Philippe I^{er}, il était si faible qu'on ne pouvait songer à lui. Ainsi, à cinquante lieues de Paris, une grande lutte se préparait, et cent mille hommes peut-être étaient sous les armes, sans qu'on vit intervenir le nom même d'un Capétien. Rien ne montre mieux où étaient alors tombées la royauté et la France. Le secours vint d'où il était déjà venu au temps de la commune, de cette famille d'Anjou, qui prenait dans les pays de l'Ouest le rôle que Philippe I^{er} répudiait par impuissance autant que

par mollesse. Foulques avait fiancé son fils à la fille unique d'Hélie, qui s'appelait Erèmburge. Il était donc intéressé à défendre un fief qui devait plus tard passer dans sa famille. D'ailleurs, le Mans tombé, qui arrêterait Guillaume ? Il fallait à tout prix sauver ce dernier rempart. Foulques vint donc avec une petite troupe de ses braves Angevins, et prit à la hâte les dispositions nécessaires pour soutenir un siège. Cependant, Guillaume, parti d'Alençon, avait pris successivement Fresnay, Montbizot, et déjà campait à Coulaines, presque aux portes de la ville. Il avait tout détruit sur son passage ; il donna même à ses ennemis le spectacle de Coulaines incendié, pour leur montrer le sort qui leur était réservé. C'était un moyen bien maladroit : n'attendant plus rien d'un vainqueur qui se vantait d'être implacable, les Manceaux demandèrent tout à leur désespoir et au hasard, et firent une résistance très-énergique. Guillaume avait compté sur quelques partisans qui lui devaient ouvrir les portes ; mais les traîtres se repentirent ou bien furent empêchés. En même temps, les provisions diminuaient dans le camp des Normands ; on ne pouvait subsister dans un pays dévasté, et l'armée périssait victime des fléaux mêmes qu'elle avait apportés.

L'orgueil du roi se révoltait à l'idée d'abandonner sans résultat une campagne annoncée avec tant d'emphase et entreprise avec des forces si considérables ; il voulait au moins couvrir par un coup d'éclat sa réputation compromise. La fortune lui offrit le prétexte qu'il désirait. Payns de Montdoubleau, ancien ami des Anglais, leur livra son château de Ballon, qui était la clef du pays ; Guillaume confia ce poste d'honneur à Robert de Bellesme, et il profita d'une nuit obscure pour reprendre le chemin de la Normandie.

Les Manceaux avaient donc encore arrêté leur ennemi, cette fois avec d'autant plus d'honneur qu'il était venu plus redoutable ; mais ils sentaient bien que le péril n'était qu'ajourné, et Robert Talvas, inattaquable dans la forteresse de Ballon, était pour eux une perpétuelle menace. Il fallait arracher du cœur du pays ce reste de la domination étrangère, et Foulques, avec une petite armée, vint mettre le siège devant Ballon. La joie d'un premier succès avait ralenti l'ardeur, et l'on poussait mollement l'attaque. Un jour, Foulques dînait longuement avec ses officiers ; des mendiants passèrent, on les invite à boire, on plaisante avec eux. Pour payer leur écot, les ingrats coururent dire à Talvas ce qu'ils avaient vu. Le Normand part avec sa troupe et tombe sur les Manceaux ; leur camp fut pillé, bon nombre de seigneurs furent pris encore à table, et Foulques n'échappa qu'avec peine. Il rapporta au Mans l'épouvante, et,

dégoûté des affaires, s'enferma dans un couvent. Cet échec n'était point irréparable, mais on était las de ces efforts qu'il fallait toujours recommencer, et lorsqu'en l'année 1099 Guillaume reparut avec une nouvelle armée, on ne demanda plus que la paix, même au prix de la servitude. Hélié, que l'ennui de l'inaction consumait dans la tour de Bayeux, supplia ses amis de tout sacrifier pour l'arracher à sa prison. L'évêque Hildebert appelait de tous ses vœux la fin de la guerre, et offrit sa médiation. Sous ses auspices fut conclue une paix qui donnait la liberté au comte et le comté à Guillaume. Les Normands rentrèrent dans la ville, après douze années d'absence ; le peuple vit avec une douleur silencieuse l'étendard royal reparaitre sur les tours, et l'indépendance du Maine fut encore une fois ajournée.

Le sire de la Flèche était libre, mais dépouillé, et il se consolait difficilement. Mal lui avait pris d'être l'ennemi de Guillaume ; il fallait être son ami, puisqu'il était invincible, et le fin politique n'hésita pas. Le visage noir, les cheveux hérissés, les vêtements en lambeaux, tel enfin qu'un malheureux prisonnier qui sort des cachots, il vint se présenter devant Guillaume dans la ville de Rouen, et du ton le plus humble et le plus piteux qu'il trouva pour intéresser son vainqueur, il dit : « Roi puissant, qui commandez à tant d'hommes sur la terre, c'est vous que j'implore, secourez-moi. J'étais comte par droit héréditaire, mais la fortune changeante m'a ravi ma dignité et mon domaine. Du moins, admettez-moi dans votre armée en me conservant mon ancien titre, et je vous servirai en loyal sujet. Je ne réclame pas la ville du Mans ni les fortresses que j'ai perdues ; j'attendrai que votre libéralité me les rende, comme récompense de mes bons offices. Je ne veux être aujourd'hui que votre serviteur ; accordez-moi votre royale amitié. » Guillaume, qui ce jour-là était de bonne humeur, avait écouté la harangue d'un air favorable, et, sûr de sa force, il était disposé à faire de la générosité. Mais un vieux courtisan, Robert, comte de Meulan, lui dit à l'oreille : « Maître, les Manceaux sont gens astucieux et sans foi, ils font par la ruse ce qu'ils ne peuvent faire par la force. Prenez garde que votre ennemi vaincu ne vous abuse par ses discours, et ne recommence la guerre contre vous. » Ces paroles perfides rendirent au Normand toutes ses craintes et toute sa haine ; il fronça le sourcil ; Hélié était perdu, et n'avait plus qu'à retourner à la Flèche. Il reparut encore une fois devant Guillaume ; mais, comme il n'attendait plus rien de lui, il jugea que l'humilité était superflue : « Seigneur, dit-il, je vous aurais servi, si vous l'aviez voulu ; mais,

puisque je ne puis trouver grâce auprès de vous, je chercherai par tous les moyens à reconquérir les biens de mes pères. — Allez, reprit Guillaume avec arrogance, allez, et faites-moi autant de mal que vous pourrez. »

Cette confiance était présomptueuse, et le sire de la Flèche n'était pas un adversaire qu'il fût permis de mépriser. Retiré dans ses domaines, il préparait sa revanche, semblable, dit le chroniqueur, à un taureau vaincu qui refait ses forces dans les prairies solitaires. Au mois de juin de l'année 1100, pendant que Guillaume était en Angleterre, il sortit de la Flèche avec une petite armée, traversa l'Huisne au gué de Maulny, et vint camper devant Pontlieue. Les Normands l'y attaquèrent et furent battus; il les poursuivit jusque dans les rues du Mans, et resta maître de la ville, grâce aux habitants, qui le recevaient comme un libérateur. Toutefois la garnison étrangère conservait les tours, et, pour punir les Manceaux aussi bien que pour se défendre, elle jeta des brandons enflammés sur les maisons voisines. Le vent soufflait avec violence, l'été avait rendu l'eau très-rare, et le feu dévora presque tous les quartiers; la guerre recommençait plus terrible que jamais. Guillaume apprit ces événements au milieu d'une chasse dans la forêt de Clarendon. Il tourne bride aussitôt, arrive dans un port voisin, se jette dans une barque de pêcheur, et aborde en Normandie. De là il court dans le Maine, où le seul bruit de son retour répand l'épouvante. Hélie se sauve, abandonnant à leur malheureux sort les gens qui s'étaient compromis pour lui. L'évêque, qui seul n'avait pas été contraire au roi, ose seul aussi l'aborder pour lui demander la grâce des Manceaux. Guillaume promit de respecter leur ville, et sa clémence ressemblait à une dérision; car cette ville qu'il épargnait n'était plus que cendres, et il put voir en passant les dernières flammes qui en achevaient les restes. Il ne s'arrêta pas au Mans, fit jeter un pont sur l'Huisne, et poursuivit les Fléchois jus qu'à Mayet, dont il entreprit le siège. Les assiégés se défendirent avec courage et adresse, élevant remparts derrière remparts, lançant des nuées de traits, versant de l'eau bouillante sur tous ceux qui approchaient. Guillaume était fatigué; la mauvaise saison allait commencer, et les principaux officiers conseillaient la retraite. Un jour, pendant que le roi visitait les travaux du siège, une pierre fut lancée contre lui; il ne fut pas atteint, mais son voisin tomba mort, et sa cervelle rejaillit de tous côtés. En même temps les ennemis riaient: « Voici, criaient-ils, de la chair fraîche pour Guillaume; qu'on la porte à la cuisine, et qu'on la lui serve à souper. » Cet affreux spectacle troubla Guillaume; ce

barbare, qui n'avait guère connu la pitié, qui avait plus d'une fois dans les batailles chevauché sur des cadavres, fut pris cette fois d'une vague tristesse; il eut comme un pressentiment de sa mort prochaine. Il rentra dans sa tente, délibéra quelque temps, puis leva le siège et retourna au Mans, d'où il partit pour l'Angleterre.

Hélie venait d'échapper à un grand danger; mais le sort des Manceaux n'en était pas meilleur. Leur ville était en ruine; la servitude étrangère pesait sur eux plus lourde que jamais; ils n'entrevoyaient même plus le jour de la délivrance. Un hasard les sauva quand ils avaient perdu tout espoir. La même année, Guillaume mourut; il mourut, comme devait le faire un tel homme, à cheval et au milieu des jeux guerriers, frappé dans une chasse par un tireur maladroit. Son frère Henri, qui lui succéda, eut au commencement de son règne beaucoup d'embarras en Angleterre; plus tard, il fut obligé de disputer la Normandie à Robert, qui était revenu de la première croisade, et les Manceaux profitèrent des discordes de cette famille ennemie pour secouer le joug. Appelé par tous les habitants, soutenu par le comte d'Anjou, Hélie rentra au Mans au milieu de l'allégresse universelle, chassa la garnison normande, et depuis cette époque n'eut plus rien à redouter des fils du Conquérant. Il mourut en 1100, et eut pour successeur son gendre, le comte d'Anjou, qui réunit ainsi les deux provinces d'Anjou et de Maine. Ainsi, après une guerre de quarante ans, qui n'était-elle même que la suite d'une lutte deux fois séculaire, le Maine avait reconquis son indépendance; mais que de sang répandu, que de ravages et de malheurs! Un aussi triste exemple nous montre bien tous les vices de la société féodale, et fait désirer la venue de cette époque où les rois de France pourront enfin intervenir dans ces querelles de provinces, et suspendre par leur autorité ces déplorables conflits.

Il semblait que les maux du Maine fussent finis. Les Normands étaient chassés pour toujours; l'évêque, respecté, respectait à son tour le pouvoir séculier, et le comte, aimé des bons, craint des méchants, croyait sa dynastie affermie. Mais ce calme couvrait encore bien des dangers. Les passions démocratiques, qui avaient essayé de se faire jour à la faveur de la lutte nationale et des querelles religieuses, comprimées en même temps que les troubles où elles étaient mêlées, leur avaient toutefois survécu.

La commune abolie, les tailles maintenues ou aggravées, la perspective d'une oppression longue et sans remède, tous ces griefs laissaient dans le peuple un amer mécontentement. A toutes ces révolutions, qu'on lui avait présentées comme le commencement

de son bonheur et de sa liberté, qu'avait-il gagné ? Les Normands ne le pillaient plus, mais les seigneurs valaient-ils mieux que les Normands ? Le comte était en paix avec l'évêque, mais Jacques Bonhomme souffrait toujours, et n'était point assez philosophe pour se consoler par le spectacle de la prospérité d'autrui. Aussi, après les cris de joie qui avaient accueilli la fin des guerres vinrent les murmures et les menaces, et lorsque seize années de tranquillité, sous la domination d'Hélie et de Foulques, eurent effacé le souvenir des anciennes misères, il parut aux bourgeois que la servitude sous des maîtres indigènes était toujours la servitude. Ils n'attendaient plus rien de ces hauts barons qui les avaient un instant leurrés de belles promesses, et ce fut dans leurs rangs qu'ils cherchèrent un libérateur.

Sur les frontières du pays vivait un solitaire ayant nom Henri. Une barbe inculte et des cheveux longs lui donnaient un air sauvage qu'on prenait pour de l'austérité : il est vrai qu'il marchait pieds nus, ne portait que des haillons, couchait dans le porche des églises et vivait d'aumônes ; mais le chroniqueur ajoute qu'il faisait bonne chère quand le public s'était retiré. Il avait la parole facile, la voix jeune et vibrante, et il lisait beaucoup dans les livres. Il aimait le mystère, ne faisait que de rares apparitions, et laissait croire que les prophètes le visitaient, qu'il avait reçu d'eux le don de double vue. Les femmes et les enfants, dont cet étrange personnage piquait la curiosité, accouraient en foule auprès de lui ; on ne sait trop ce qui se passait dans ces longs entretiens, sur lesquels le chroniqueur fait peser de graves accusations, justifiées du reste par ce que l'on connaît de ces flagellants du moyen âge. Mais les gens qui l'avaient vu haïssaient les prêtres, parlaient tout haut contre les abus du clergé, disaient qu'il fallait détruire cette Babel impure et retourner au désert où avaient vécu les premiers chrétiens. Les Manceaux, comme tous les malheureux sans espoir, seraient volontiers retournés à l'état de nature, où du moins il n'y avait ni seigneurs ni vilains ; l'excès de leurs maux et leur vague désir de révolution les attirait du reste vers le nouveau prédicateur, et ils voulurent avoir le saint homme dans leur ville. L'évêque se préparait à faire un voyage à Rome, et il ne croyait pas que Henri fût dangereux ; il permit qu'il vint au Mans. Le comte partageait cette sécurité ; du moins il ne craignait rien pour lui-même, et les périls que pouvait courir l'autorité religieuse le touchaient peu. Rien ne faisait donc obstacle à l'ermite ; il envoya d'abord deux de ses disciples, qui arrivèrent le mercredi des Cendres de l'année 1116. Ils étaient la vivante image

de leur maître : même négligence dans leur personne, même apparence d'austérité ; des croix en fer étaient en haut de leurs bâtons. Ils traversèrent les faubourgs au milieu d'une foule innombrable, furent bien reçus par le clergé, en l'absence de l'évêque, et commencèrent à prêcher le carême. Puis, quand tout fut préparé pour sa venue, Henri fit son entrée. Le peuple était ivre de joie ; il croyait que le paradis allait descendre sur la terre : l'ermite était pour lui le Messie. Il y eut même une partie du clergé qui se laissa séduire. C'étaient sans doute d'anciens amis, ou du moins des successeurs d'Hilgot, que la pourpre et l'hermine des prélats offensaient, et qui ne haïssaient pas un réformateur parlant de supprimer les revenus des évêchés et de ramener l'Eglise à la simplicité primitive. Applaudi par de nombreux partisans, Henri prêchait tous les jours à Saint-Vincent ou bien à Saint-Germain ; autour de lui se pressait le peuple, qui baisait la trace de ses pas, recueillait avidement ses paroles, et allait ensuite répandre dans toute la ville l'esprit de sédition.

Cette effervescence ne pouvait durer sans amener de graves désordres. Déjà on menaçait dans les rues le doyen et les prêtres orthodoxes ; on insultait leurs domestiques, on n'achetait et on ne vendait plus rien à leurs amis. Un jour, plusieurs diacres de la cathédrale se présentèrent aux conférences de Henri pour argumenter contre lui. Il paraît qu'ils n'étaient pas populaires ; ils étaient riches et menaient grand train : le nom même de l'un d'entre eux, Guillaume qui ne boit pas d'eau, indique qu'il n'avait aucune vocation pour la vie d'anachorète. La discussion fut longue ; l'auditoire ne comprenait pas qu'on ne fût pas vaincu tout de suite par l'éloquence du prophète, et perdit patience. Les malencontreux disputeurs furent hués, poursuivis, trainés dans la boue et n'échappèrent qu'avec peine à la mort. Réfugiés dans leurs maisons, ils implorèrent le comte, qui les fit évader. Foulques payait cher son égoïsme et son indifférence, et, pour avoir laissé en péril l'autorité ecclésiastique, il avait compromis même l'autorité séculière. Il voulut prendre des mesures sévères, puis recula devant la colère du peuple. Le clergé essaya un dernier moyen de conciliation ; mais les porteurs du message furent très-mal accueillis et faillirent avoir le sort de Guillaume Boit-vin. Le Mans ressembla dès lors à une république d'anabaptistes, dont Henri était le Jean de Leyde.

Toutefois le peuple attendait toujours ce paradis tant promis qui devait descendre dans la ville à la voix du prophète. Des gens qui espéraient une si belle chose ne pouvaient manquer d'être impatients. Henri craignit qu'on ne voulût le forcer à hâter le miracle, et annonça

qu'il allait commencer. Il commença d'une manière assurément fort étrange. Pendant que les fidèles, agenouillés et contrits, écoutaient ses prédications dans la cathédrale, des femmes venaient, qui étaient connues par leur infamie, et dont la seule présence dans le temple était un scandale. Sur un ordre de Henri, elles se dépouillaient de tous leurs vêtements, coupaient leurs cheveux, et offraient le tout en holocauste au Seigneur. Après cette pieuse cérémonie et dans cet édifiant état, tous leurs péchés leur étaient remis, et elles n'avaient plus qu'à terminer par le mariage une si belle pénitence. L'apôtre, toujours charitable, leur épargnait même le soin de chercher un époux, et leur présentait lui-même les hommes à qui elles devaient s'unir. Les ménages qui se formaient sous ses auspices étaient fort singuliers. Sans doute, pour que l'égalité fût complète et qu'aucun des deux époux ne pût rien reprocher à l'autre, il donnait les infirmes aux malades et les bossus aux boiteuses. On devait vivre suivant la loi de nature, c'est-à-dire avec une entière licence, mais aussi sans un écu. En vertu de ce principe, les conjoints remettaient tous leurs biens entre les mains de Henri ; il en prélevait une faible somme, avec laquelle il achetait pour la femme un vêtement neuf, fort léger et fort peu coûteux d'ailleurs ; il gardait le reste, et se réservait le droit de n'en pas rendre compte. Puis les convertis entraient dans leur vie nouvelle avec la bénédiction du prophète. Cette réhabilitation des femmes perdues n'était sans doute pas contraire à l'esprit de l'Évangile ; mais elle était au moins inopportune en l'an de grâce 1116, et il y avait alors d'autres abus à réparer. C'était en outre un bien mauvais moyen de faire cesser le scandale que d'ordonner ces pénitences publiques, et les regards de Henri pendant la cérémonie indiquaient assez pourquoi elle avait été imaginée.

L'illusion tombait ; les Manceaux avaient déjà compris qu'ils étaient dupes. Avec leurs seigneurs, ils avaient mangé du pain noir ; avec le prophète, ils jeûnaient : qu'avaient-ils gagné au change ? Les hobereaux jadis leur laissaient à peine quelques écus ; Henri ne leur en laissait pas un seul, mais il les consolait en leur vantant la sainte pauvreté, que lui-même ne pratiquait pas. Quand on vit le résultat des unions qu'il avait bénies, ce fut bien pis encore. La vie antérieure de ses pénitentes n'était pas une bonne garantie de leur vertu pour l'avenir ; la nouvelle morale permettait tout ; enfin la pauvreté n'aidait pas à la tranquillité des ménages. Aussi quelques mois s'étaient à peine écoulés que déjà ses protégés donnaient le scandale, couraient d'adultères en adultères, et joignaient au vice l'effronterie, toujours pour suivre la nature. Les murmures éclatèrent, le prestige de

Henri tomba, et l'on put prévoir le moment où l'idole serait brûlée.

Cependant l'évêque avait quitté Rome et repris la route de son diocèse ; Henri n'osa pas l'attendre, et se réfugia dans un village voisin. Sentant que son règne allait finir, il voulut du moins dépenser gaiement ses derniers jours de royauté, et, au dire des chroniqueurs, il dépassa toutes les extravagances dont il avait donné le spectacle aux fidèles du Mans. Hildebert rentra dans la ville escorté de tout son clergé, et, selon l'usage, donna au peuple sa bénédiction. Mais les Manceaux étaient encore sous l'influence de l'esprit malin ; au lieu de tomber à genoux, ils restèrent la tête haute, et, comme ils étaient en troupe, ils ne craignirent pas de regarder l'évêque d'un air indocile : « Nous ne voulons plus de tes enseignements, disaient-ils, nous ne voulons plus de ta bénédiction. Bénis la fange (*cœnum benedic, cœnum sanctifica*) ; mais nous, n'avons-nous pas aujourd'hui un père, un pontife, un défenseur qui a plus d'autorité que toi, plus de vertu, plus de science ? Tes clercs, tes méchants clercs, le haïssent, combattent ses doctrines, l'appellent sacrilège et le couvrent de mépris, parce qu'ils craignent que sa parole prophétique ne révèle leurs crimes, leurs hérésies et leurs dérèglements. Mais bientôt tout cela retombera sur leurs têtes. » L'évêque rentra dans son palais ; il était surpris et affligé, mais la douceur de son caractère et les périls de la circonstance l'empêchaient de recourir aux moyens violents. Il se contenta de prier Dieu pour que ces brebis égarées fussent rendues à leur pasteur, et cette conduite était la plus sage qu'il pût tenir. Les Manceaux, qui n'attendaient qu'un éclat de sévérité pour se mettre en colère et se donner du cœur, demeurèrent fort embarrassés quand ils virent leur adversaire si patient et si calme. Excommuniés, ils auraient pu s'emporter et courir à la demeure d'Hildebert ; mais que faire quand il répondait à l'insulte par la charité, et qu'il continuait à donner sa bénédiction ? Force fut aux mutins de se calmer, puisqu'on ne leur résistait pas.

Un dernier événement, un grand incendie qui dévora une partie de la ville, acheva la sédition. Dieu, dit le chroniqueur, permit ce désastre pour inspirer aux impies une terreur salutaire et pour les faire rentrer dans les voies de la vérité et de la vertu. Les Manceaux le crurent du moins ; ils firent pénitence, demandèrent à l'évêque leur absolution, et ne songèrent plus qu'à pratiquer la religion comme l'avaient pratiquée leurs pères. L'imposteur était désormais facile à vaincre. Hildebert se rendit dans le village qui lui servait de refuge, et eut avec lui une conférence. Il lui demanda d'abord s'il avait reçu les ordres, et quelles étaient ses fonctions dans l'Eglise : « Je suis

diacre, répondit Henri. — As-tu assisté aux offices d'aujourd'hui ? — Non, dit Henri. — Chantons donc les matines. » Et l'évêque entonna les premiers versets; le prophète n'acheva pas, et avoua qu'il ne connaissait point le rituel. Hildebert, pour le pousser à bout, entonna d'autres psaumes; Henri ne put encore les achever, et demeura confondu. L'évêque n'abusa pas de l'avantage qu'il venait de remporter; il était naturellement disposé à la clémence, et il était dangereux d'ailleurs de punir sévèrement Henri, dont le peuple à peine soumis n'eût pas manqué de faire un martyr. Le prophète eut la liberté de sortir du diocèse, erra pendant longtemps encore dans les provinces de France, puis fut arrêté par l'ordre de l'archevêque d'Arles. Celui-ci le livra au pape Innocent II, qui le fit condamner par le concile de Pise, en 1134, et le retint en prison. A partir de cette époque, on perd sa trace.

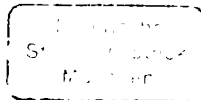
Cette fois, la paix devait être durable; clercs et laïques, nobles et vilains, tous étaient las des révolutions, tous aspiraient au repos. Quelques années après, en 1120, les seigneurs et le peuple étaient rassemblés dans la cathédrale Saint-Julien pour assister à une touchante cérémonie. Le comte Foulques, partant pour la Terre sainte, venait faire ses adieux à ses vassaux du Maine, et implorer pour lui et pour sa famille la protection du martyr qu'on regardait comme le patron de la province. Il prit dans ses bras son fils Geoffroy, l'éleva vers le ciel, puis, le plaçant sur l'autel de Saint-Julien, il s'écria : « Grand saint, je te confie mon fils et mon fief; veille sur eux et conserve-les. » Tous les assistants étaient émus; la famille d'Anjou était déjà devenue populaire au Mans, et, en se mettant ainsi sous la tutelle du saint du pays, elle achevait de s'y naturaliser. Dans cette fête, où les divers ordres de la société, réunis devant les autels, se confondaient dans une même pensée, on put juger que la réconciliation était faite et que le temps des épreuves était passé.

Ces épreuves furent douloureuses assurément, et l'on plaint ceux qui vécurent dans ces soixante années. Il est une chose toutefois qui rend moins pénible le souvenir de ces souffrances, c'est qu'elles n'ont pas nui à l'avenir du pays; c'est que toutes ces questions politiques, religieuses et sociales, soulevées et débattues au milieu de tant de violences, furent résolues de la manière la plus heureuse et la plus favorable aux progrès de l'ordre et de l'unité française. La guerre étrangère couvrit la province de ruines et de sang; mais l'invasion des Normands fut arrêtée, et la France occidentale préservée de ces pirates dont la domination, toujours contestée et par conséquent toujours oppressive, y eût prolongé la barbarie. En

même temps que la conquête normande était repoussée, une annexion pacifique, un arrangement matrimonial, réunissait le Maine à l'Anjou, et ainsi les divisions féodales se simplifiaient. Les luttes contre les évêques troublèrent les consciences, et compromirent l'autorité religieuse; mais les Manceaux, dans leurs plus téméraires excès, conservèrent un fond de sagesse et une heureuse habitude de fidélité à la tradition catholique qui les firent reculer à temps devant les querelles d'investitures, les schismes et les hérésies, si funestes alors à d'autres pays. La commune succomba, l'oppression continua à peser sur les vilains, et ce fut un malheur; mais une liberté trop précoce n'eût peut-être pas duré, eût apporté avec elle les discordes, les passions des petites républiques, comme dans les villes italiennes, sitôt émancipées et sitôt impuissantes, et mieux valait souffrir plus longtemps pour arriver à des résultats plus certains. Ainsi, dans l'histoire du Maine, comme dans celle de nos autres provinces, on retrouve, au milieu de grands désordres et de misères trop réelles, cette singulière fortune qui a si bien aidé au développement de notre nation; les progrès sont lents et difficiles, mais n'en sont que plus sûrs. Le onzième siècle voit finir les luttes de races et commencer les réunions de fiefs, seuls changements que permette cette époque; mais il rejette les réformes religieuses qui sont imprudentes et les réformes sociales qui sont prématurées, et cependant le royaume se forme, la grandeur de la France se prépare.

BOULANGER,

Ancien professeur d'histoire au Mans.



BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. — Vingt-septième session, tenue à Cherbourg au mois de septembre 1860. Tome 1^{er}. — Paris, Cherbourg, 1861. in-8° de 683 p.

— Mémoire sur le passé, le présent et l'avenir de l'orphéon en France, par M. *Elwart*. 9 p.

— Développements, par M. *Cartier*, sur l'étude de la langue flamande et sur les rapports des Flamands avec les Normands. 7 p.

— Réponse à la question concernant la géologie du Cotentin, par M. *Bonissent*. 23 p.

— Liste des plantes de la presqu'île de la Manche par nature de terrain, par MM. *Besnou* et *Bertrand Lachénéé*. 10 p.

— Mémoire concernant l'influence chimique des terrains sur la dispersion des plantes, par M. *Aug. Le Jolis*. — Observations à ce sujet par MM. *Le Coq* et *Besnou*. 35 pages.

— Mémoire sur l'industrie soudière, par M. *Plagne*. 25 p.

— Considérations sur le doublage des navires, par M. *Besnou*. 13 pages.

— Mémoire sur les causes que l'on peut attribuer au peu de durée des toiles, par *le même*. 10 p.

— Effets physiologiques de la pluie sur les plantes, par M. *Ciron*. 12 pages.

— Température comparée de l'air et de la mer, par M. *Henri Gayard*. 8 p.

— Projet d'un muséum d'histoire naturelle de la Manche, par M. *Gadebled*. 3 p.

— Excursions botaniques. 8 p.

— Organisation des réserves alimentaires, par M. *Herpin*, de Metz. 45 p.

— Considérations sur les diverses chaux hydrauliques, ciments et calcaires fossilifères du pays, par M. *Besnou*. — Note sur la chaux hydraulique par M. *de Lustrac*. 9 p.

— Mémoire sur la fabrication de la brique, par M. *de Buzonnière*. 18 pages.

— Danger de la vaccination et de la syphilisation, note de M. le docteur *Nittinger*. 5 pages.

— Mémoire sur les progrès de l'ivrognerie, par M. le comte d'*Estaintot*. 10 p.

— Transmission de la syphilis par la vaccination. Mémoire de M. *Le Coq*. 6 pages.

— Narcotiques dans les prisons indiennes. Abus du tabac chez les enfants, par M. le comte d'*Estaintot*. 7 pages.

— Notes diverses sur l'archéologie et l'histoire, par MM. *de Caumont*, l'abbé *Legoupils*, curé de Brix, *Léopold Delisle*, *Parker*, *de Verneilh*, le commandant *de Rostaing*, *Carlier*, *Taillandier* et *Noel*.

— Note sur l'ivrognerie, par M. l'abbé *le Goupils*. 7 p.

— Analyse d'une note de M. *Lefebvre* relative à l'affaiblissement du goût des études sérieuses.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, A DUNKERQUE. — *Annales*, tome V, 1859-60. 1861. in-8° de 407 pages.

— Notice nécrologique sur Prudent Van Duyse, par M. *A. Ricour*. 12 pages.

— Les Sociétés de rhétorique et leurs représentations dramatiques chez les Flamands de France, par M. l'abbé *D. Carnel*. 60 p.

— Fragment d'un roman de chevalerie du cycle carlovingien transcrit d'après un parchemin du treizième siècle, par M. *P. Blommaert*. 15 pages.

— Vitraux peints et incolores des églises de la Flandre maritime, par M. *E. de Coussemaker*. 17 pages.

— Bribes philologiques, par M. *V. Derode*. 13 p.

— Notes sur les chambres de rhétorique de la Flandre maritime (1517 à 1551), par M. *J.-L.-A. Diegerick*. 21 p.

— Les frères Cellites de Furnes, par M. *R. de Bertrand*. 25 p.

— Keure de Bergues, Bourbourg et Furnes, traduite et annotée par M. *E. de Coussemaker*. 49 pages.

— Notice chronologique et historique sur les grands baillis de la ville et de la chàtellenie de Bergues, par M. *A. Bonvarlet*. 45 p.

— Remarque sur quelques dialectes parlés dans l'Europe occidentale, par M. *L. Rodet*. 23 p.

— Documents relatifs à la Flandre maritime, extraits du cartulaire de l'abbaye de Watten, par M. *E. de Coussemaker*. 87 p.

— Flamands et Normands, aperçus historiques, par M. *J.-J. Carlier*. 17 p.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE, A AUXERRE. — *Bulletin*, année 1861, quinzième volume, 1^{er} et 2^e trimestre. In-8° de 75-LXXXII p.

— Notice sur des sculptures antiques trouvées à Crain, par M. *Quantin*. 12 p.

— Des sceaux du chapitre cathédral de Sens, par *le même*. 3 p.

— Etudes sur les insectes mentionnés dans la Bible, par M. *Ch. Goureau*. 35 p.

— L'asile d'Auxerre et les aliénés de l'Yonne, par M. *E. Renaudin*. 23 pages.

— Une question de race, appliquée au département, par M. E. Duché. 15 p.

— Comptes rendus des séances pendant le 1^{er} et le 2^e trimestre, par MM. Ch. Lepère et H. Monceaux.

REVUE D'AQUITAINE, publiée à Condom (Gers). 6^e année, 6 septembre 1861 ; 3^e numéro, in-8^o de 48 p.

— Pierre de Lobanner et les quatre chartres de Mont-de-Marsan (fin), par J.-F. Bladé.

— L'éloquence à la cour souveraine de Béarn, par M. V. Lespy.

— Prospérité et décadence de la littérature romane ou provençale, par M. Samazeuilh.

— L'armoire de Marguerite de Valois.

— Notice sur les évêques de Tarbes, par M. Lejosne.

— Archéologie auscitane, par M. le baron Chaudruc de Crazannes.

— Une visite au monastère de Faget-Abbatial, par M. Ferdinand Cassassoles.

— Surprise de la ville de Bagnères-de-Bigorre par Henri de Trans-tamarre.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON. — *Annales*, année 1860, tome VII. In-8^o de 522 pages.

— Notice sur Louis Hasse, par M. E. Mulsant. 11 pages.

— Deux espèces nouvelles de coléoptères, etc., par MM. Mulsant et Godart. 5 pages.

— Atisides, par M. A.-C.-M.-E. Foudras (suite et fin). 112 pages.

— Observations sur les lampyrides, par M. E. Mulsant. 21 pages.

— Une espèce nouvelle de coléoptères, etc., par MM. E. Mulsant et Godart. 3 pages.

— Coléoptère nouveau constituant un nouveau genre, par MM. E. Mulsant et E. Revelière. 5 pages.

— Espèce nouvelle de coléoptère angustipenne, par MM. Mulsant et Godart. 4 pages.

— Espèce nouvelle de coléoptère du genre *Dasytes*, par MM. E. Mulsant et Revelière. 3 pages.

— Note sur l'*harmonia Lyncea* (Coccinellide), par M. E. Mulsant. 2 pages.

— Espèce nouvelle de coléoptère de la tribu des Buprestides, par MM. E. Mulsant et Cl. Rey. 3 pages.

— Note pour servir à l'histoire des pics, lettre à M. E. Mulsant, par M. Eug. Servaux. 3 pages.

— Note sur la Pyrale, par M. Forel. 15 pages.

— Espèce nouvelle de coléoptère de la tribu de Mollipennes, par M. E. Mulsant. 5 pages.

— Iconographie et description de chenilles et lépidoptères inédits, par M. P. Millière. 80 pages.

— Notice sur Antoine Lacène, par M. E. Mulsant. 20 pages.

— Genre nouveau de coléoptères de la tribu des Anobides, par MM. E. Mulsant et Cl. Rey. 7 pages

— Description de quelques coléoptères nouveaux ou peu connus, par *les mêmes*. 27 pages.

— Description de quelques brachélytres nouveaux ou peu connus, par *les mêmes*. 46 pages.

— Diagnose d'espèces nouvelles ou méconnues pour servir de matériaux à une Flore de France réformée, par M. *Alexis Jordan*. 58 pages.

— Table alphabétique des espèces décrites. 4 pages.

BULLETIN HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE L'ANJOU, publié à Angers et rédigé par M. *Aimé de Soland*. Année 1861, n° 5. In-8° de 32 pages. 1 planche.

— Gouvernement de l'abbaye royale du Ronceray, par Joseph Grandet, ancien supérieur du diocèse d'Angers (extrait du manuscrit de Notre-Dame-Angevaine).

— Les artistes angevins au salon de 1861 : *Peinture*, MM. Appert, Dauban, Drake, Lenepveu, de Pignerolle, Quesnay, de Beaurepaire, marquis de Saint-Genys, Soldé. — *Sculpture*. MM. Denéchau, Grabowski, Maindron, Roux, Taluet. — *Architecture*. M. Gilbert.

— Histoire du château du Verger et des seigneurs de Rohan.

— Chasses en Anjou (1^{re} partie).

N° 6. In-8° de 32 pages, 2 planches.

— Le château du Verger et les seigneurs de Rohan. — Chasses en Anjou (suite et fin). — François Grandins. — Passage à Angers de l'ambassade envoyée en 1686 au roi Louis XIV par le roi de Siam. — Fresque de Fontevrault.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES DE VIENNE. — *Mémoires*. Classe des sciences mathématiques et naturelles, tome XIX. 1861. 1 vol. in-4° de 114—406 pages, 57 pl.

— Mémoires des membres de l'Académie :

— *Sylloge plantarum fossilium*, par M. *Unger*. 48 p.

— *Neue...* Nouveaux matériaux pour servir à l'histoire des poissons fossiles de l'Autriche, par M. *Heckel* et *Kner*. 28 p.

— *Directe...* Détermination directe du point d'intersection des trajectoires de deux corps célestes se mouvant elliptiquement autour du soleil, par M. *Grunert*. 72 p.

Mémoires des savants étrangers :

— Études sur les noms allemands des plantes potagères en Allemagne, par M. *Perger*. 70 p.

— Sur la famille des Rissoïdes, et principalement sur l'espèce *Rissoïna*, par M. *Schwartz van Mohrenstern*. 118 p.

— *Prodromus Faunæ helminologicae Venetæ*, par M. *Molin*. 150 p.

— Loi fondamentale de la configuration des courbes algébriques, par M. *Müller*. 67 p.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Mémoires*. — Classe de philosophie et d'histoire, tome II. 1861. 1 vol. in-4° de 123—245 p. 4 cartes.

— Les comtes de l'Empire, etc., de 1560 à 1779, suivi de considérations sur les descendants féminins des deux lignes de 1759 à 1860, par M. *Bergmann*, de l'Académie. 123 p.

— Voyage de Belgrade à Salonique, par M. *Hahn*, savant étranger. 245 p.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Comptes rendus de l'Académie*. Classe des sciences mathématiques, physiques et naturelles. Tome XXXIX, 1860. Février. Tome XLI, 1860. Mai-juillet. Tome XLII, 1860. Octobre, décembre. Tome XLIII, année 1861. Janvier-avril 1861. 1^{re} partie : minéralogie, botanique, zoologie, anatomie et paléontologie. 4 livraisons in-8° comprenant 384 pages.

2^e partie : mathématiques, physique, chimie, physiologie, météorologie, géographie physique et astronomie. 3 livraisons comprenant 494 p.

— Classe de philosophie et d'histoire, tome XXXIV, 1860, avril-juillet. Tome XXXV, 1860, décembre. Tome, XXXVI, 1861, janvier.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Fontes rerum Austriacarum*. Herausgeben... Publication de la commission historique. 2^e partie : *diplomataria et acta*, tome XIX. In-8°, de 460 p. 1861.

— Documents relatifs à l'histoire des frères Bohêmes, et particulièrement à leur réunion avec l'Allemagne.

Tome XX, 1860. 665 p.

— Documents originaux pour servir à l'histoire de la Bohême et des pays limitrophes à l'époque de Georges Podiebrad (1450-1471).

MÊME SOCIÉTÉ. — *Archiv...* Archives de l'histoire d'Autriche publiées par la Commission d'histoire nationale instituée auprès de l'Académie. Tomes 24, 25 et 26. 3 vol. in-8°.

MÊME SOCIÉTÉ. — INSTITUT IMPÉRIAL ET CENTRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE MAGNÉTISME TERRESTRE. — *Annuaire*. Tome VII, année 1855. Vienne, 1860. In-4°, de 490-cvii p.

— Observations magnétiques faites à l'Institut météorologique dans le cours de l'année 1855.

— Observations magnétiques faites à Kremsmunster en 1855, par M. *P.-A. Reilhuber*, avec une addition de M. F. Lucas.

— Observations météorologiques faites à Vienne en 1855.

— Résumé des observations de 1855.

— Variations de la pression atmosphérique en 1855.

— Appendice.—Notices sur des observations faites dans le monde des oiseaux, par M. *Gul Finger*.

— Remarques sur des observations ayant pour sujet les insectes diptères, par M. *F.-R. Schiner*. 6 p.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. *Concours de 1863.*

Une médaille d'or de 500 fr., à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie relatif à la province de Picardie.

Dans sa séance annuelle et publique de 1863, la Société décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or de la valeur de mille francs, offerte par M. Thélu, de Doullens, l'un de ses membres, à l'auteur de la meilleure histoire de la ville de Doullens (Somme).

Les Mémoires seront adressés, avant le 1^{er} mars 1863, à M. le secrétaire perpétuel.

Les Mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés. L'auteur qui se sera fait connaître sera par ce seul fait exclu du concours. Tout Mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

DIXIÈME CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS.

(Traduit de l'italien.)

Les congrès scientifiques italiens, interrompus par les événements intervenus depuis quatorze ans dans la Péninsule, revivent aujourd'hui sous les auspices de l'Italie régénérée.

C'est à la ville de Sienne qu'après une attente de quinze ans appartient l'honneur d'accueillir ce congrès scientifique, qui, le premier, pourra s'appeler national.

Le Conseil communal, afin de donner aux savants convoqués un témoignage de sa considération qui s'accordât particulièrement avec le but de leurs réunions, a résolu de mettre à la disposition de la présidence générale la somme de trois mille livres italiennes pour

servir aux expériences et aux recherches que voudraient faire les savants pendant la durée du congrès.

Il est à propos de rappeler quelques parties du règlement qui doit être désormais observé.

Art. IV. — Le congrès se divise en deux grandes sections :

1. Sciences physiques, mathématiques et naturelles.
2. Sciences morales et sociales.

La première section comprend neuf classes : 1° Physique et mathématiques ; 2° Chimie et Pharmacie ; 3° Minéralogie, géologie et paléontologie ; 4° Botanique ; 5° Zoologie, anatomie comparée et physiologie ; 6° Médecine ; 7° Chirurgie ; 8° Agronomie et art vétérinaire ; 9° Technologie.

La seconde section se subdivise en cinq classes : 1° Archéologie et histoire ; 2° Philologie et linguistique ; 3° Economie politique et statistique ; 4° Philosophie et législation ; 5° Pédagogie.

Art. V. — Ont droit d'être inscrits comme membres du congrès : tous les Italiens qui ont appartenu à un des congrès précédents ; ceux qui sont membres d'une Académie ou d'une autre institution qui donne de la publicité à ses actes ; les directeurs des hautes études ou d'établissements scientifiques ; tous les professeurs enseignants ou émérites, et les officiers supérieurs des armes savantes (artillerie et génie). Seront également admis à faire partie du congrès ceux qui, bien que non Italiens, seront présentés par trois membres inscrits au même congrès.

Art. VI. — Tout savant italien qui désirera souscrire pour un congrès fera connaître la classe ou les classes dont il veut faire partie et payera une taxe de vingt livres.

Le congrès sera inauguré à Sienne le 14 septembre prochain et finira le 27 du même mois.

Sont nommés assesseurs :

MM. le comte *Augusto de' Gori*, sénateur, président de l'Académie royale de *dei Fisiso-critici* de Sienne, membre de la Société d'économie politique italienne et membre correspondant de l'Académie *dei Geor-gofli*.

Le comte *Scipione Borghesi*, sénateur, membre de l'Académie *dei Fisiso-critici*.

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

N. B. Par suite d'une erreur de typographie, les feuilles 17 (page 245 et suiv.) et 18 ont la même pagination ; les numéros de pages suivis d'un astérisque appartiennent à la feuille 18.

A.

ACTES OFFICIELS.

- Nomination d'un vice-président du Comité, 89.
- Nomination de membres du Comité, 89, 405.
- Nomination d'un secrétaire de la Section des sciences du Comité, 405.
- Nominations de correspondants, 405.
- AISE. Dictionnaire topographique de ce département, 182.
- ALBI (Travaux de restauration de la cathédrale), 157.
- AMÉ. Note relative à la clochette de Stival, 4.
- Epitaphe du quinzième siècle, 225.
- Construction de la tour de l'église de Cravan, 226.
- ANDRÉ (Abbé). Note relative à la consécration de l'église de Saint-Victor de Marseille, 90, 184.
- Médaille d'or trouvée à Bedouin (Vaucluse), 265.

- ANNUAIRE du département de la Manche, 396.
- ARBAUD (Damase). Note à propos de l'ancien mot *Fastigaie.*, 90.
- Chartes relatives à l'histoire de la Provence, 247*.
- AUCH. Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, 110, 141.
- ARBAUMONT (d'). Pièces relatives à un débat survenu au quatorzième siècle entre les chanoines de la sainte Chapelle de Dijon et le chantre de la cathédrale de Langres, 186.
- ARDANT. Découverte de médailles dans les fondations de l'hôtel des Monnaies de Limoges, 190.
- Découvertes numismatiques dans l'enceinte de Limoges, 191.
- ARNAULD. Epitaphe de Lopeœna, conservée dans le musée de Niort, 222.
- Inscription du cercueil de saint Léger, à Saint-Maixent, 223.
- Fac-simile d'inscriptions, 410.
- AUBERTIN. Antiquités découvertes Sainte-Sabine, 6.

AURÈS. Auteur d'un *Mémoire sur l'unité métrique en usage à Carthage avant la conquête romaine*, 260.

B.

BAECKER (de). Documents existant dans les archives de Clermont, 91.

— Inscriptions tumulaires de l'église de Clermont, 93.

— Charte du roi Jean, 251.

— Procuration donnée par Henri IV, 251*.

— Inscriptions de la Somme et de l'Oise, 411.

BAGNOT (Peintures murales de l'église de), 411.

BALDIR (Abbé). Envoi de documents divers, 184.

BARBIER DE MONTAULT (Abbé). Règle de l'abbaye de Fontevault, 1.

— Documents divers, 2, 184.

— Empreintes de fers à hosties, 220.

— Inscription dédicatoire de l'église de Cheffe, 224.

— Tombe de Pierre, abbé d'Airvaux, 225.

— Inscriptions et sentences gravées par des prisonniers dans la maison des Carmes de Loudun, 227.

— Inscriptions romaines relatives à la France, 227, 259*, 264, 411.

— Extraits des archives du chapitre de la cathédrale d'Anagni, 407.

BARET (Eug.). Matériel et public du théâtre espagnol vers la fin du seizième siècle, étude historique, 383.

— Les Ecoles espagnoles au quinzième siècle. Antonio de Lebrija, étude historique, 478.

BARGÈS (Abbé). Auteur d'un travail intitulé : *Notice sur un autel chrétien*

antique découvert dans les environs de la ville d'Auriol, 97.

BARTHÉLEMY (A. de). Chargé de l'examen de documents, 2, 92, 182.

— Rapport sur le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 12.

— Auteur d'un travail intitulé : *Monnaies des comtes de Tonnerre*, 93.

— Rapport sur les publications de la Société d'émulation de l'Ain, 203.

— Acte de dédicace de l'église de Bures, 223.

— Rapport sur un envoi de correspondant, 256*.

— Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 419.

— Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, 411.

— Rapport sur le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 441.

BARTHÉLEMY (E. de). Nommé membre du Comité, 405.

— Subdélégation pour la vente de biens ecclésiastiques, 3.

— Brevet de pension accordée par Philippe II, roi d'Espagne, 3.

— Communication relative à l'épigraphie, 6.

— Note sur la mosaïque découverte à Reims, 96.

BAS BRETON (le), publié à Quimper, 396.

BAUDOT. Peintures murales de l'église de Bagnot, 411.

BELLAQUET. Chargé de l'examen de documents, 3, 183, 247*, 407.

— Rapport sur les *Mémoires publiés par la Société académique de Maine-et-Loire*, 9.

- Rapport sur divers envois adressés par des correspondants, 185, 235*.
- Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 195.
- Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 276.
- Rapport sur les Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, 417.
- BERGER DE XIVREY.** Chargé de l'examen de documents, 2, 182, 251*, 408.
- Rapport sur une communication, 250*.
- Editeur du Recueil des lettres de Henri IV, 250*.
- BEUDANT.** Auteur d'un ouvrage intitulé : *De la procédure par jurés et de quelques réformes à y introduire*, 253*.
- BEULÉ.** Chargé de l'examen d'une communication, 95.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, 148.
- Rapport sur un envoi de correspondant, 193.
- BIBLIOGRAPHIE** provinciale et étrangère, 68, 169, 252, 392, 510.
- BLANCHARD.** Nommé secrétaire de la Section des sciences du Comité, 405.
- BOSSUET.** Lettre inédite de ce prélat, 355.
- BOUCHITTÉ.** Chargé de la publication des *Conférences de Loudun*, 405.
- BOULANGER.** La réforme dans la province du Maine, étude historique, 357.
- Les guerres féodales dans la province du Maine, étude, 484.

- BOURGES.** Allocation pour la continuation des fouilles du palais du duc Jean, 82, 189.
- BOYER.** Découvertes de Neuvy-sur-Baranjon, 5, 95, 194, 215.
- BULLETIN** historique et monumental de l'Anjou, 513.

C.

- CADET (E.).** Compte rendu d'un Recueil de notices et articles divers sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes, par M. Lebeau, 389.
- CARTULAIRE** de Saint-Hugues de Grenoble (Publication du), 93.
- CASTELNAU D'ESSENAULT (M^{is} de).** Collection de signes lapidaires relevés à Perpignan et dans divers monuments religieux de l'Espagne, 188.
- Inscriptions recueillies en Espagne, 188.
- CHABAILLE.** Editeur du *Trésor de Brunetto Latini*, 250*.
- CHABOUILLET.**
- Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie, 4, 94, 187, 258*, 262, 410.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, 33.
- Compte rendu d'une communication de M. l'abbé Robin, relative au sceau de J. de Fruyn, chancelier de l'église de Besançon, 229.
- Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, et arts de Besançon*, 337.
- CHAUDRUC DE CRAZANNES.** Auteur d'une dissertation sur *Les neuf peuples principaux et les douze cités de l'Aquitaine novempopulaine, province ecclésiastique d'Auch*, 91.

CHEBONNEAU. Communications relatives à l'épigraphie, 5, 187, 258, 264, 410.

— Découverte d'un four à potier à Constantine, 94.

— Fouilles de Golia, 94.

— Inscriptions inédites d'Arascal, 187.

— Inscriptions romaines d'Ain-Kerma et de Belad-el-Gouhari, 187.

— Dessins d'une mosaïque et d'une statue trouvées à Constantine, 188.

— Fouilles exécutées au Soumâa, 258*.

— Stèle découverte à Ain-el-Bey, 264.

— Inscriptions trouvées à Aïn-el-Ksar, 264.

CHÉRUEL.

— Comptes rendus des séances de la Section d'histoire et de philologie, 1, 90, 181, 243*, 250*, 406.

— Chargé de l'examen d'une communication, 92.

CHEVALIER (Abbé). Vase en terre cuite découvert dans l'église de Civray-sur-Cher, 96, 194.

CHRONIQUE. Faits divers. Archéologie, 79, 179, 257, 397.

CLÉMENT (P.). Chargé de l'examen de documents, 91, 247, 251*, 253*, 408.

— Rapport sur les travaux publiés par l'Académie du Gard, 281.

COCHET (Abbé). Note sur des marmites en bronze prétendues gallo-romaines, 6.

COMBET. Communication relative à la fontaine d'Uxellodunum, 6.

— Documents concernant les guerres civiles dans le Périgord et le Limousin, sous Henri III, 183.

COMMISSION royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique, 77.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

— Rapport de M. Levasseur sur la copie d'une ordonnance de Louis XIII envoyée par M. de Girardot, 45.

— Rapport de M. Lacroix sur diverses communications de M. l'abbé Tisserand, 47.

— Noms d'anciens artistes du diocèse de Vence, 49.

— Rapport sur les fouilles de Loisia, par M. Monnier. Note de M. Quicherat à propos de ce travail, 151.

— Compte rendu d'un rapport de M. Crozes sur les travaux de la cathédrale d'Albi, par M. Du Sommerard, 157.

— Epitaphe de Menaud de la Marthorye, évêque de Consérans, sous-évêque de Tarbes, par M. de Guilhermy, 161.

— Croasse abbatiale, dite de Saint-Gautier, rapport de M. du Sommerard, 218.

— Rapport de M. Guilhermy sur divers envois d'inscriptions, 220.

— Sceau de J. de Fruyn, chancelier de l'église de Besançon. — Rapport de M. Chabouillet, 229.

— La chapelle de Peix, ou Paix, rapport de M. Dauvergne, 348.

— Ruines du château du Pougnet, rapport du même, 349.

— Compte rendu de pièces produites par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, à l'appui de son *Mémoire sur la lieue gauloise*, par M. Quicherat, 350.

— Lettre inédite de Bossuet, évêque de Meaux, 355.

COMPTES RENDUS des séances du Comité. (Voir Sections du Comité).

CONFÉRENCES de Loudun (Publication des), 405.

CONGRÈS scientifique de France, 397, 510.

CONGRÈS archéologique de France, 255, 397.

CONGRÈS des savants italiens, tenu à Sienna, 515.

COURSON (A.) (de). Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois, 103.

Id. sur le Bulletin de la Société archéologique du Morbihan, 107.

COUSSEMAKER (de). Notice sur des inscriptions existant autrefois dans diverses communes, 228.

CROSSE dite saint Gautier, 218.

CROZES (H.). Rapport sur les travaux de restauration de la cathédrale d'Albi, 157.

D.

DARCEL. Rapport sur la mission qu'il a remplie à Vienne, 5.

DAUBAN. Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 28.

— *Id.* sur les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 339.

— *Id.* sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 343.

DAUBRÉE. Nommé membre du Comité, 89.

DAUVERGNE. Communication relative à l'épigraphie, 6.

— Notice sur les anciennes maisons de saint-Pè-de-Bigorre, 6.

— Épitaphe de Menaud de la Marthorye, évêque de Consérans, *sous-évêque* de Tarbes, 161.

— Chanson populaire recueillie près d'Issoire, 182, 246*.

— Notices sur la chapelle de Peix et sur les ruines du château du Pouget 189, 348, 349.

— Inscriptions de l'église de Saint-Sever, 223.

— Inscription de Sainte-Foi de Morlaas, 224.

— Lettre inédite de Bossuet, 247* 254*, 355

— Documents divers, 259*.

— Ruines du château de Saint-Floret, 259.

— Inscriptions de Saint-Nectaire et note sur le buste de Saint-Baudime, 264.

— Bas-relief de l'église de Saint Amable, à Riom, 265.

DELISLE. Chargé de l'examen de documents, 2, 90, 182, 407.

— Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 17.

— Rapport sur des envois de correspondants, 184.

— Rapport sur les travaux de la Société nivernaise, de la Société d'émulation de l'Allier, de la Société d'émulation de Montbéliard et de l'Académie Flosalpine, 429.

DELOYE. Notice sur les débris du tombeau de Saint-Eutrope, 221.

DEMANTE. Auteur d'*Études sur le droit fiscal*, 254*.

DENIS LAGARDE. Armes gauloises trouvées à Pampol-Plouarzel, 412.

DESJARDINS (Abel). Éditeur des *Négociations de la France avec la Toscane*, 181.

DESNOYERS. Chargé de l'examen de documents, 1, 2, 182, 251*.

— Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 115.

— Rapport sur diverses communications, 254*.

— Rapport sur le *Répertoire des*

- travaux de la Société de statistique de Marseille*, 300.
- DICIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA FRANCE.**
- Communications relatives, 82.
 - Renvois à la Commission de ce Dictionnaire, 185.
 - Publication du *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, 82.
 - Publication du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, 82.
 - Publication du *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, 182.
- DOUBLET DE BOISTHIBAUT.** Note biographique, 79.
- DU CIS.** Mémoire sur les voies romaines de la Savoie, 411.
- DUMOUTET.**
- Communication relative à l'épigraphie, 5.
 - Note relative aux fouilles du palais du duc Jean, à Bourges, 189.
 - Empreintes de fers à pains d'autel, 220.
 - Epitaphes de chanoines de l'ancienne abbaye de Plainpied, 223.
 - Tombe du treizième siècle conservée dans la crypte de la cathédrale de Bourges, 224.
 - Inscription du timbre de l'horloge de la cathédrale de Bourges, 225.
 - Inscriptions de divers édifices de Bourges, 226.
- DURAND (H.).** Nommé correspondant, 405.
- DUSEVEL.** Ordre adressé par le Roi Louis XIII aux gouverneurs, maires et échevins de plusieurs places de Picardie, 1.
- Auteur de l'*Histoire abrégée du trésor de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie*, 97.
 - Dessin d'un groupe en bois sculpté existant à Thory, 190.
- Incription rappelant des travaux exécutés dans l'église d'Harcelaines, 226.
- E.**
- ECOLES (les) espagnoles** au quinzième siècle, par M. Eug. Baret, 478.
- ETATS GÉNÉRAUX** du quatorzième siècle (Publication des), 245.
- ETUDES HISTORIQUES.**
- Géographie des diplômes mérovingiens. — Diplômes de l'abbaye de Saint-Denys, par M. Alfred Jacobs. Premier article, 53.
 - Id. deuxième article, 162.
 - Id. troisième article, 232.
 - La réforme dans la province du Maine, par M. Boulanger, 357.
 - Matériel et public du théâtre espagnol vers la fin du seizième siècle, par M. Eug. Baret, 383.
 - Les Ecoles espagnoles au quinzième siècle. Antonio de Lebrija, par M. Eug. Baret, 478.
 - Les guerres féodales dans la province du Maine, par M. Boulanger, 484.
- F.**
- FEILLET.** Lettres de Mazarin et du chancelier Séguier, 92.
- FLEURY.** Découverte d'un fragment d'ancienne statue, 95, 193.
- FOYATIER.** Lettre relative au bas-relief du monument de Jeanne d'Arc à Orléans, 7.
- FIRRY.** Note sur divers objets anciens, 6.
- Carrelage émaillé du château de Sainte-Geneviève, près Bar-le-Duc, 191, 414.
- G.**
- GAGNIÈRES (Dessins de la collection),** 261.

— *Projet de publication de ces dessins*, 262, 412.

GAULTIER DE MOTTAY. Nommé correspondant, 405.

GAZETTE médicale de Strasbourg, 176.

GAZETTE médicale de Lyon, 177, 513.

GÉOGRAPHIE des diplômes mérovingiens, étude historique, par M. A. Jacobs, 52, 162, 232.

GIRARDOT (de). Ordonnance de Louis XIII, relative aux salaires dans le Berri, 45.

— Restes gallo-romains de la *Vieille Cour*, 259*.

— Documents relatifs à la correspondance des bénédictins, 406.

— Lithographies des miniatures du cartulaire de Notre-Dame de Salles, 411.

GIRAUD (abbé). Récit d'une révélation se rapportant à la forme, au poids, etc., des pains d'autel, 220.

GOZE. Epitaphe de Pierre de Béry, 226.

— Travaux de restauration de la cathédrale d'Amiens, 411.

GRENOBLE. Publication du *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble*, 93.

GRIMOT (abbé). Note sur la crose dite de saint Gautier, 218.

GUERRES (les) féodales dans la province du Maine, étude historique, par M. Boulanger, 484.

GUESSARD. Editeur du *Mystère du siège d'Orléans*, 250*.

GUILBERMY (de). Chargé de l'examen de communications, 5, 95, 96, 97, 188, 259*, 264, 411.

— Rapport sur le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 141.

— *Id.* sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, 143, 452.

— *Id.* sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 217.

— *Id.* sur divers envois d'inscriptions, 220.

— *Id.* sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 454.

— *Id.* sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 455.

GUILLEMIN. Description d'un four à potier gallo-romain découvert à Mâcon, 266.

II.

HÉRICOURT (Comte d'). Inscription du treizième siècle, 264.

HIPPEAU. Documents appartenant aux archives du château d'Harcourt, 248*.

— Lettres de Catherine de Médicis, 407.

HOPP (Docteur). Demande de mission scientifique, 252*.

HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen de documents, 3, 91, 183, 251*, 408.

— Rapport sur des envois faits par divers correspondants, 183.

— Rapport sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 207.

I.

INSTITUT archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, 178.

J.

JACOBS (A.). Auteur d'une Etude sur la géographie des diplômes mérovingiens. — Premier article 53.

— *Id.* à propos d'une communication de M. Dauvergne, 161.

- *Id.* deuxième article, 162.
— *Id.* troisième article, 232.
JOURDAIN. Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai*, 24.
— Chargé de l'examen de communications, 91, 407.
— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 136.
— *Id.* sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, 140.
— *Id.* sur divers documents, 185.
— *Id.* sur les publications de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 287.
— *Id.* sur les travaux de la Société littéraire et scientifique de Castres, 415.
JUNCA. Rapport sur les nouvelles fouilles opérées à Loisia, 192, 414.
JUSSIEU (de). Statuts de l'ancien Hôtel-Dieu de Chambéry, 256*.

L.

- LACROIX (Paul). Compte rendu de la Revue intitulée : *Tribune artistique et littéraire du Midi*, 40.
— Chargé de l'examen de diverses communications, 96, 411.
— Rapport sur des envois de correspondants, 47.
— *Id.* sur le précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 314.
— *Id.* Sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*. — *Id.* sur les *Mémoires de cette Société*, 330.
— *Id.* sur les *Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône*, 334.

- *Id.* sur le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 474.
LACROIX (Th.). Empreintes de sceaux obtenues en gutta-percha, 191.
LACURIE (Abbé). Découverte de tombes anciennes à Neuviq, 192, 411.
LA FERRIÈRE-PERCY (Comte de). Editeur des *Lettres de Catherine de Médicis*, 406, 407.
LA FONS DE MÉLICOCQ (de). Part prise par la ville de Lille dans la rançon du roi Jean, 183.
LA GRANGE (marquis de). Chargé de l'examen de communications, 266.
— Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 445.
LA ROUVERADE. Auteur d'un opuscule intitulé : *Études historiques et critiques sur le bas Limousin*, 92.
LA VILLEGILLE (de). Chargé de l'examen de documents, 182, 247*.
— Editeur du *Recueil des poésies populaires de la France*, 182.
— Rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Brest*, 469.
LEBEAU (Isid.). Auteur d'un *Recueil de notices et articles divers sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes*, 389.
LEFÈVRE. Notice sur la prise de Constantinople, 183.
— Analyse du procès-verbal de l'assise générale tenue en 1570 au château de Naucaze, 184.
— Recueil de proverbes du dix-huitième siècle, 184.
— Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrat, 184.
LE MÉTAYER-MASSÉLIN. Nommé correspondant, 405.
— Fouilles archéologiques entreprises à Villeret, 192, 413.

- LEPAGE.** Extrait relatif à la reprise de possession de la tente de Charles-le-Téméraire, 7.
— Auteur du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, 82.
- LE ROUX de LINCY.** Chargé de l'examen de documents, 191.
— Rapport sur une communication, 414.
— *Id.* sur le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, publié par la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire, 458.
- LEROY (G.).** Note sur la sépulture de l'abbé de Voisenon, 6.
— Caves des maisons de la rue Saint-Aspais de Melun, 97.
— Documents divers, 252*.
- LEROY.** Acte de fondation de rente, 227.
- LESPINASSE.** Nommé correspondant, 405.
- LE TOUZÉ de LONGUEMAR.** Nommé correspondant, 405.
- LETTRES de Henri IV** (Publication des), 250*.
- LETTRES de Catherine de Médicis** (Publication des), 406, 407.
- LEVASSEUR.** Chargé de l'examen de documents, 3, 91, 183, 251*.
— Rapport sur la copie d'une ordonnance de Louis XIII relative aux salaires dans le Berri, 45.
— Rapport sur le Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, 110.
— Rapport sur divers documents, 185.
- L'HÔTELLERIE (de).** Note relative au musée de Constantine, 5.
— *Id.* relative au musée de Chercell, 410.
- LIEBICH (Le pasteur).** Note sur l'utilité de l'étude des patois, 247*.
- LINAS (de).** Inscriptions de l'église d'Étaples, 95.
- LOISIA.** Fouilles archéologiques, 151, 192, 414.
- LONDRES** (Institut archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande), 178.
- LONG (Docteur).** Communications relatives à l'épigraphie, 5, 222.
- LOUDUN** (Publication des conférences de), 406.
- LYON** (Gazette médicale de), 177.
- M.**
- MALLAY.** Porche de l'église de Saint-Paul d'Issoire, 411.
- MARCEGAY.** Pièces extraites du chartier de Theuars, 181.
— Charte de donation du onzième siècle, 192.
— Lettre de Henri IV au duc de la Trémoille, 250*.
— Documents divers, 251*.
— Compte de dépenses du seizième siècle, 254*.
- MARION.** Editeur du *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble*, 93.
- MARIONNEAU.** Monuments celtiques du canton de Vertou, 412.
- MARTONNE (de).** Communication relative à l'épigraphie, 5.
— Inscriptions de l'église de Vienne-lex-Blois, 188.
— Note sur la chapelle de Saint-Genoux, 193.
- MARVAUD.** Rapport sur le dolmen de Saint-Mesme, 192.
— Préparation du *Répertoire archéologique de la Charente*, 193.
— Charte de Guy de Lusignan, 406.
- MATRIEL** et public du théâtre espagnol vers la fin du seizième siècle, étude historique, par M. Eug. Barot, 383.
- MATHON (de Neufchatel).**

- Calques d'anciens carreaux émail-
lés, 6.
- Charte de Louis X en faveur de
l'abbaye de Beaubec, 2, 134.
- MATHON** (de Beauvais). Comptes de dé-
penses du seizième siècle, 2, 254*.
- Pièces concernant l'église Notre-
Dame de Noyon, 93.
- Objets découverts dans un cime-
tière mérovingien à Beauvais, 266.
- MATTON**. Note sur les registres de la pa-
roisse d'Holnon, 91.
- Règlement en langue vulgaire de
l'année 1248, 182.
- Préparation du *Dictionnaire topo-
graphique de l'Aisne*, 182.
- Dédicace de l'église de Mayot, 226.
- Envois de documents divers, 247*,
256*.
- Ordonnance d'un bailli de Ver-
mandois, 251*.
- MAUD'HEUX**. Auteur d'une brochure in-
titulée : *Mares, Maies ou Mortes*, 7.
- MEAUME**. Auteur de *Études sur la vie et
les ouvrages de Jacques Callot*, 28.
- MELLET** (Comte de). Lettres inédites de
Sully, 2.
- MEURTHE**. Dictionnaire topographique de
ce département, 82.
- MILNE-EDWARDS**. Nommé vice-président
de la Section des sciences du Comité,
89.
- MONIN**. Auteur d'un volume intitulé :
*Monuments des anciens idiomes gau-
lois*, 3.
- MONNIER**. Correspondance et rapport
relatifs aux fouilles de Loisia, 151.
- MORAND**. Sentence rendue contre une
sorcière, 1, 254.
- Publication de l'*Opuscule de
Guisard des Moulins*, 183.
- MORELLET**. Communication relative à
l'épigraphie, 6.
- MORLET** (Colonel de). Découverte de
tombes romaines dans les Vosges,
260*.
- MYSTÈRE** du siège d'Orléans (Publica-
tion du), 250*.
- N.**
- NÉGOCIATIONS** de la France avec la Tos-
cane (Publication des), 181.
- NEUVICQ** (Tombe mérovingiennes de),
411.
- NEUVY-SUR-BARANJON**. Découverte d'ins-
criptions, 215, 258*.
- NOMS** d'anciens artistes du diocèse de
Vence, 49.
- NOZOT**. Chartes des treizième, quator-
zième, quinzième et seizième siècles,
3, 255*.
- Notices historiques et archéolo-
giques sur diverses communes, 96, 98,
185, 227, 247*, 260*, 411.
- Ordonnances de Robert de la
Marck, prince de Sedan, 183, 185, 247*,
255*, 407.
- Documents divers, 189, 225.
- Dédicace de l'église de Mon-
thermé, 225.
- O.**
- OISE**. Publication du Répertoire archéo-
logique de ce département, 4.
- OLLERIS**. Auteur d'une dissertation à
propos des *diverses opinions émises
sur le siège de Gergovia*, 92.
- ORLÉANS**. Translation du musée archéo-
logique dans la maison dite de *Diane
de Poitiers*, 82.
- OUDET**. Communication relative à l'épi-
graphie, 5.
- Dessin d'un fragment d'armure
de cheval, 96.
- P.**
- PAGET**. Envoi d'inscriptions romaines, 5.

PATIN. Rapport sur les publications de la Société littéraire de Lyon, 108.

— Chargé de l'examen de communication, 248*.

— Rapport sur les publications de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, 437.

PAYEN (Capitaine). Découverte de onze bornes milliaires déterminant la position qu'occupait la station romaine d'*Aras*, 188.

— Inscriptions romaines, 258*.

PEIX ou PAIX (Chapelle de), par M. Dauvergne, 348.

PIJON (Victor). Lettres de Henri III et de Henri IV, 408.

PILOTELLE. Auteur d'une *Histoire de l'Université de Poitiers*, 252*.

PINARD. Pièces diverses et documents relatifs à l'arrondissement de Corbeil, 193.

PISTOLET DE SAINT-FERJEUX. Auteur d'un *Mémoire sur la lieue gauloise*, 350.

POQUET (Abbé). Inscriptions provenant de l'abbaye de Longpont, 189.

— Lettre du P. Daniel au chanoine Desjardins, 256*.

POUGET (Château du), par M. Dauvergne, 349.

PREUX. Auteur d'un Mémoire intitulé : *l'Université de Douai à la prise de cette ville, en 1710*, 24.

PRIoux. *Rolles de monstres et revues* passées dans le seizième siècle, 2, 256*.

— Auteur d'un volume intitulé : *Civitas Suessionum, Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessions*, 248*.

PROST (Aug.). Auteur d'un opuscule in-

titulé : *Alberstroff, siège d'une châtellenie de l'évêché de Metz*, 253*.

Q.

QUANTIN. Auteur du Dictionnaire topographique de l'Yonne, 82.

QUICHERAT. Chargé de l'examen de communications, 6, 192, 259*, 412.

— Rapport à propos des fouilles de Loisia, 151.

— Rapport sur les publications de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 319.

— Compte rendu de pièces produites à l'appui d'un *Mémoire sur la lieue gauloise*, 350.

R.

RAPPORTS faits au Comité.

— Section d'histoire et de philologie. — M. Bellaguet, 9, 195, 276, 417. — M. A. de Barthélemy, 12, 203, 419, 441, 444. — M. Delisle, 17, 429. — M. E. Rendu, 19. — M. C. Jourdain, 24, 136, 140, 287, 415. — M. Rathery, 99, 268, 292, 434. — M. A. de Courson, 103, 107. — M. Patin, 108, 437. — M. Levasseur, 110. — M. Desnoyers, 115, 300. — M. Tardif, 204, 273. — M. Huillard-Bréholles, 207. — M. P. Clément, 281.

— Section d'archéologie. — M. Dauban, 28, 339, 343. — M. Chabouillet, 33, 337. — M. P. Lacroix, 40, 314, 330, 334, 474. — M. de Guilhermy, 141, 143, 217, 452, 454, 455. — M. Beulé, 148. — M. Renier, 215. — M. Quicherat, 319. — Marquis de La Grange, 445. — M. Le Roux de Lincy, 458. — M. de La Villegille, 469.

RATHERY. Chargé de l'examen de documents, 92, 247*, 251*.

- Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 99.
- Rapport sur des envois de correspondants, 256*.
- Rapport sur le *Journal des travaux de la Société historique algérienne*, 268.
- Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 292.
- *Id.* sur la *Correspondance du duc de Mayenne* publiée par l'Académie impériale de Reims, 434.
- RECUEIL des poésies populaires de la France, 182.
- RECUEIL de *Notices et articles divers sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes*, par M. Lebeau. — Compte rendu, 389.
- RECUEIL de pièces sur Versailles (Projet de publication d'un), 246, 409.
- RÉFORME (la) dans la province du Maine, étude historique, par M. Boulanger, 357.
- RENDU. Rapport sur les publications de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 19.
- RENIER (L.). Chargé de l'examen de communications, 5, 97, 188, 258*, 264, 410.
- Rapport sur des envois de correspondants, 194.
- Rapport sur les inscriptions découvertes à Neuvy-sur-Baranjon, 215, 258*.
- RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.
- Communications relatives, 82.
- Publication du *Répertoire archéologique de l'Oise*, 4.
- Préparation du *Répertoire archéologique de la Charente*, 193.

- RÉPERTOIRE archéologique de l'Anjou, 458.
- REVOL. Communication relative à l'épigraphie, 5.
- Découverte de deux inscriptions dans l'amphithéâtre de Nîmes, 188.
- REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
- Renvois à la Commission de publication, 3, 8, 93, 98, 183, 194, 185, 186, 189, 192, 193, 194, 250*, 254*, 256*, 257*, 260*, 267, 409, 413, 414.
- REVUE d'Aquitaine, à Condom, 75, 259, 312.
- REVUE de la Province, 74.
- RIBOULEAU (Abbé). Epitaphe de l'église de Civaux, 222.
- RING (de). Tertre funéraire de Balgau, 6.
- ROBIN (Abbé). Communication relative à une empreinte d'ancien sceau, 98, 229.
- ROUSSEL. Envoi de lettres de Henri III, 251*.

S.

- SAINT-JOANNY. Communication relative à l'importance des actes notariés, 92.
- SALMON. Envois d'inscriptions, 5, 189, 259*, 264, 411.
- Décision capitulaire de 1325, faisant mention de *semi-chanoines*, 407.
- SAMAZEUILH. Compte relatif à un procès pour prévarication, 91, 186.
- Trêve conclue en 1594 entre les communautés de Guienne, 91.
- Cahier des plaintes de la sénéchaussée de Casteljaloux, pour être portées aux états généraux de 1649, 185.
- SCEAU de J. de Fruyn, chancelier de l'église de Besançon, 229.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE
du Comité.

— Comptes rendus des séances, par
M. Chéruel, t, 90, 181, 245*, 250*
406.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE du Comité.

— Comptes rendus des séances, par
M. Chabouillet, 4, 94, 187, 258*, 262,
410.

SOCIÉTÉS SAVANTES. Demandes en re-
connaissance légale, 181, 253*, 263,
406, 409.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.

— Abbeville (Société impériale d'é-
mulation), 254, 409.

— Aix (Académie des sciences, agri-
culture, arts et belles-lettres), 3, 93,
292.

— Alger (Société historique algé-
rienne), 235, 237, 268, 396.

— Amiens (Société des antiquaires
de Picardie), 115, 180, 396.

— Angers (Société impériale d'agri-
culture, sciences et arts), 70.

— *Id.* (Société académique de Maine-
et-Loire), 9.

— *Id.* (Commission archéologique
du département de Maine-et-Loire),
458.

— *Id.* (Société industrielle), 71.

— Angoulême (Société archéologique
et historique de la Charente), 17,
253, 445.

— Arras (Académie), 136, 239.

— Autun (Société Eduenne), 92, 258.

— Auxerre (Société des sciences
historiques et naturelles de l'Yonne),
82, 511.

— Avesnes (Société archéologique de
l'arrondissement d'), 179.

— Beauvais (Société académique
d'archéologie, sciences et arts de
l'Oise), 266.

— Besançon (Académie des sciences,
belles-lettres et arts), 19, 266, 337.

— *Id.* (Société d'émulation du
Doubs), 181, 193, 217, 253*, 263, 413.

— *Id.* (Société de médecine), 73.

— Blois (Société des sciences et des
lettres), 103.

— Bourg (Société d'émulation de
l'Ain), 68, 203.

— Bourges (Commission historique
du Cher), 253, 258*.

— Brest (Société académique), 69,
250*, 469.

— Caen (Académie impériale des
sciences, arts et belles-lettres), 204.

— *Id.* (Société des antiquaires de
Normandie), 80, 169, 170.

— *Id.* (Société des beaux-arts), 179.

— Cambrai (Société d'émulation),
253, 409.

— Castres (Société littéraire et
scientifique), 93, 173, 415.

— Châlons-sur-Marne (Société d'a-
griculture, commerce, sciences et arts
de la Marne), 406.

— Chartres (Société archéologique
d'Eure-et-Loir), 180.

— Chaumont (Commission d'archéo-
logie du département de la Haute-
Marne), 266.

— Dijon (Académie impériale des
sciences, arts et belles-lettres), 3, 68,
287.

— Douai (Société impériale et cen-
trale d'agriculture, sciences et arts),
24.

— Dunkerque (Société dunkerquoise
pour l'encouragement des sciences,
des lettres et des arts), 80, 93, 172,
417.

— *Id.* (Comité flamand de France),
72, 511.

— Epinal (Société d'émulation du

- département des Vosges), 72, 263, 413.
- Gap (Académie fosalpine), 250*, 429.
- Grenoble (Académie delphinale), 253.
- Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), 394.
- Laon (Société académique), 252.
- Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 83, 171, 179, 181, 409.
- Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 99, 174, 259.
- Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 409, 455.
- *Id.* (Société linnéenne), 512.
- *Id.* (Société littéraire), 108.
- Mans (le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 12.
- Marseille (Société de statistique), 93, 257, 300.
- *Id.* (Société impériale de médecine), 73.
- *Id.* Société artistique des Bouches-du-Rhône), 8, 40, 174.
- Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 250*, 395, 437.
- Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 207, 266, 330, 392.
- *Id.* (Société des sciences médicales du département de la Moselle), 393.
- Montbéliard (Société d'émulation), 170, 179, 250*, 429.
- Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 8, 33, 169, 250*, 429.
- Mulhouse (Société industrielle), 74.
- Nancy (Académie de Stanislas), 28.
- *Id.* (Société d'archéologie lorraine et Comité du musée historique lorrain), 7, 82, 176, 193.
- *Id.* (Société de médecine), 396.
- Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 266, 339, 392, 409.
- *Id.* (Société archéologique de la Loire-Inférieure), 263, 266.
- Nevers (Société nivernaise des lettres, sciences et arts), 250*, 429.
- Nîmes (Académie du Gard), 3, 281, 394.
- Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 3, 175, 276.
- Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 81, 173, 193.
- Poligny (Société d'agriculture, sciences et arts), 170.
- Puy (le) (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 273.
- Reims (Académie impériale), 97, 143, 250*, 395, 434, 452.
- Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 172, 193, 314.
- Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), 170, 250*, 444.
- Saint-Etienne (Société de l'industrie minérale), 393.
- Saint-Jean de Maurienne (Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne), 395.
- Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 254.
- Saint-Quentin (Société académique), 266.
- Sens (Société archéologique), 474.
- Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace) 260*, 319.

- Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 69, 454.
- *Id.* (Société archéologique du midi de la France), 98, 148, 250*, 441.
- *Id.* (Académie de législation), 181, 253*.
- *Id.* (Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie), 394.
- Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire) 96, 180.
- *Id.* (Société archéologique de Touraine), 73, 93, 419.
- Troyes (Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 68, 140.
- Vannes (Société archéologique du Morbihan), 107.
- *Id.* (Société polymathique du Morbihan), 257.
- Versailles (Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise), 394.
- Vesoul (Commission d'archéologie de la Haute-Saône) 1, 256, 334.
- SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ÉTRANGER.**
- Alexandrie (Institut Egyptien), 8.
- Berlin (Société médicale), 77.
- Londres (Institut archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande), 178.
- Vienne (Académie impériale des sciences), 513, 514.
- *Id.* (Commission pour l'étude et la conservation des monuments), 77.
- Wiesbaden (Société des sciences naturelles du grand-duché de Nassau), 77.
- SOCIÉTÉS SAVANTES. Programmes de concours.**

- Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 83.
- Arras (Académie), 259.
- Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 259.
- Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 515.
- SOMMERARD (Du). Chargé de l'examen d'un rapport, 5.**
- Chargé de l'examen de communications, 6.
- Rapport à propos d'un compte rendu de M. Crozes sur les travaux de restauration de la cathédrale d'Albi, 157.
- Rapport sur une communication de M. l'abbé Grimois, relative à la crosse dite de saint Gautier, 218.
- SOULIAC-BOILEAU. Découverte d'un cimetière mérovingien et carlovingie à Château-Thierry, 263.**
- SOULIÉ (Eudore). Projet de publication d'un Recueil de pièces sur Versailles, 246*, 409.**
- SOULTRAIT (Comte de). Epigraphie de l'arrond. de Château-Chinon, 188.**
- Epigraphie de l'arrondissement de Clamecy, 259.
- Inscriptions de Nogent-sur-Seine et de Bar-sur-Aube, 264.
- Inscriptions des églises de Troyes et de Nogent-sur-Seine, 410.
- SPACH. Auteur d'une Monographie de Conrad de Bussang, évêque de Strasbourg, 248*.**
- STADLER (de). Publication de documents relatifs aux premiers états généraux du quatorzième siècle, 245*.**
- STRASBOURG (Gazette médicale de), 176.**
- T.**
- TARDIF. Chargé de l'examen de communications, 92.**

- Rapport sur les Mémoires publiés par l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 204.
 - Rapport sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 273.
 - TEISSIER. Documents extraits des registres des délibérations du conseil de ville de Toulon, 252*.
 - Création en 1351 d'un impôt devant être uniquement supporté par les villes closes de Provence, 408.
 - TERREBASSE (de). Epitaphe du cinquième siècle, 227.
 - THIERRY (Am.). Chargé de l'examen d'un ouvrage, 3.
 - TISSEBAND (Abbé). Documents relatifs à la ville de Nice, 3.
 - Communications diverses, 47.
 - Noms d'anciens artistes du diocèse de Vence, 49.
 - Inscriptions romaines des Alpes-Maritimes, 96.
 - Documents extraits des archives des anciens évêchés de Vence et de Grasse, 407.
 - TOURNAL. Communication relative à l'épigraphie, 6.
 - Inscription latine rappelant la mémoire du moine Siméon, 223.
 - Trifson de Brunetto Latini (Publication du), 230*.
 - TRIBUNE *artistique du Midi*. Revue mensuelle, 8, 40.
- V.
- VERLY. Fac-simile d'inscriptions et empreintes de sceaux, 97.
 - VILLERET. Fouilles archéologiques, 192, 413.
 - VILLERS. Notice sur une cloche du treizième siècle provenant de l'église de Fontenailles, 228.
 - VIOLLET-LEBUC. Chargé de l'examen de communications, 6.
 - WATELET. Auteur d'un travail intitulé : *Notice sur un Jupiter gallo-romain*, 193.
 - WEY. (Fr.). Rapport sur envoi de correspondant, 256*.
 - WOILLEZ (Emm.).
— Auteur du *Répertoire archéologique de l'Oise*, 4.
- Y.
- YONNE. Publication du Dictionnaire topographique de ce département, 82.

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT.
Paris, rue de Grenelle-St-Honoré, 45.

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

